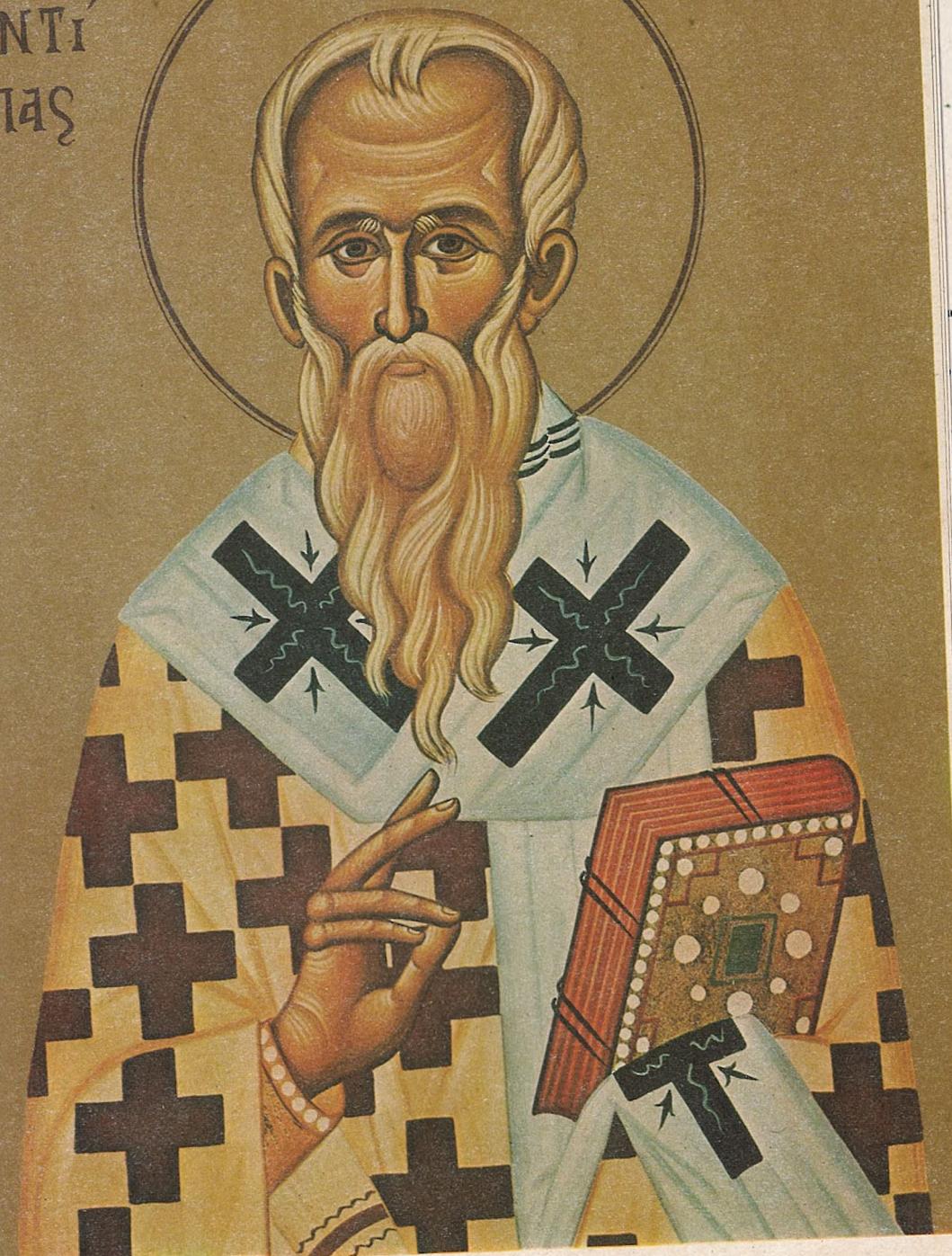
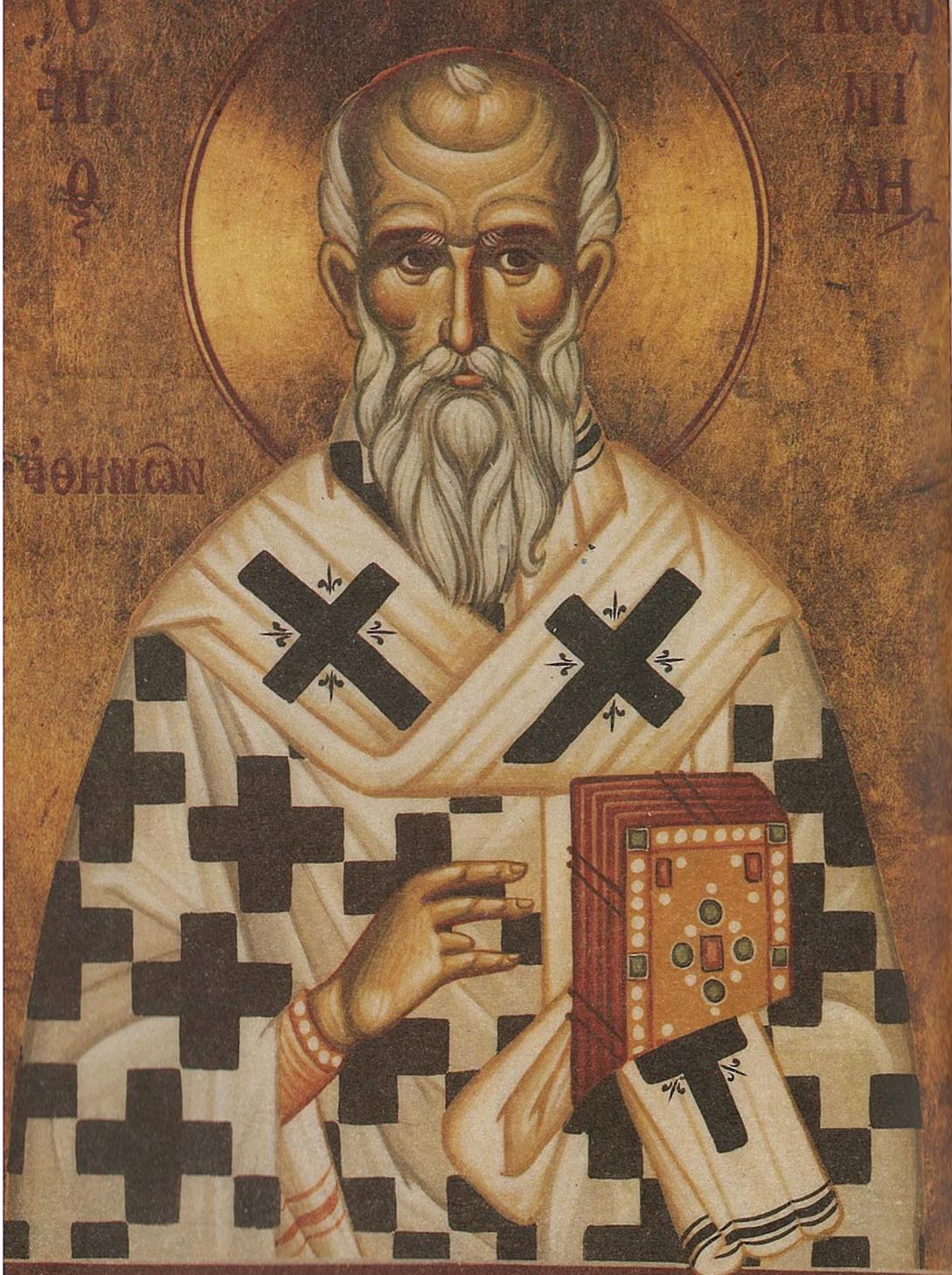


ПЕРГАМУ

St ANTIPAS de PERGAME (11 Avril)





St LEONIDAS d'ATHENES (15 Avril)



St ANTOINE le GRAND (17 Janvier)



S. E. Monseigneur SERAPHIM

Eglise Orthodoxe Russe
Patriarcat de Moscou

Zurich, le 4/17 mars 1993

Serafim
Archevêque de Zurich

fête de saint Gérasime du Jourdain
et de saint Daniel de Moscou

A tous ceux qui recherchent la Vérité en Christ,

Le présent volume est le deuxième tome de la magnifique Histoire de l'Eglise du Révérend Père Vladimir Guettée, premier prêtre orthodoxe français, né à l'Orthodoxie dans notre chère Eglise orthodoxe russe. Dans ce colossal travail, il y mit non seulement une rare érudition, mais aussi son cœur ardent, inspiré par notre Foi, par les richesses célestes et l'amour divin.

L'histoire de France, de l'Occident chrétien, a pour fondement le Christianisme orthodoxe. Bien qu'au cours des siècles celui-ci ait été entamé et altéré par diverses déviations, nombreux ont été ceux, dont le Père Vladimir, qui eurent la nostalgie et l'amour de l'Orthodoxie. Chaque page nous fait partager cette inspiration qui fut le départ d'une grande nation, de la culture et des moeurs de toute l'Europe.

C'est seulement par l'amour pour le Christ ressuscité, pour la Très-Sainte-Trinité, que peuvent être ressenties et comprises la lumière, l'harmonie, la douceur et la pureté de la Foi orthodoxe qui caractérisent les huit premiers siècles si intenses et si variés des Gaules.

Que ce travail inspire ceux qui cherchent par le cœur, par l'Esprit-Saint, par le Voie, la Vérité et la Vie, à approfondir dans la joie leurs convictions.

Avec amour et bénédiction en Christ ressuscité.



+ Serafim

Serafim
Archevêque de Zurich

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR

LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

FORMANT

LA PREMIÈRE PÉRIODE DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Après avoir exposé l'histoire des deux premiers siècles, et en commençant celle du troisième, il nous paraît utile de généraliser les données particulières que les documents nous ont fournies.

Nous apercevons d'abord un grand fait : L'établissement du christianisme dans toutes les parties du monde alors connu.

On ne possède pas de renseignements très-positifs sur l'œuvre d'évangélisation des douze apôtres. Cependant, d'après les résultats obtenus, on peut affirmer que chacun des douze patriarches de la Nouvelle Alliance fut comme un centre de prédication, d'où les rayons de la vérité resplendirent sur le monde entier.

L'évangélisation fut si active et si persévérande, à l'époque apostolique, qu'à la fin du ^{ne} siècle, Tertullien pouvait dire aux chefs de l'empire romain : « Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos villes fortifiées, vos communes, vos assem-

blées, vos camps eux-mêmes, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples^{1.} »

Le même écrivain dit ailleurs : « L'Évangile a retenti dans le monde entier : Parthes, Mèdes, Elamytes, Méopotamiens, Arméniens, Phrygiens ; habitants de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Pamphilie ; Egyptiens, Africains, Romains, Gétules, Maures, Espagnols, Gaulois, Bretons, Sarmates, Daces, Germains, Scythes et beaucoup d'autres peuples ont embrassé l'Évangile... Le règne de Jésus-Christ est universel ; le Christ règne sur tous ces peuples. »

Quelle est la raison philosophique de ce grand fait ? A quoi attribuer un résultat aussi immense ?

Les diverses écoles philosophiques ont proposé leurs réponses à cette question. Elles peuvent être ainsi résumées :

Le monde païen était fatigué du paganisme qui ne répondait plus aux aspirations sociales.

En voyant le paganisme se débattre pendant trois siècles contre l'influence chrétienne ; appeler à son aide les sarcasmes et les raisonnements d'une philosophie sceptique, l'intolérance, la calomnie, les supplices, les atrocités les plus révoltantes, le despotisme des empereurs, on ne peut admettre qu'il n'eût une grande influence dans la société.

Le peuple y tenait, parce que ses passions et son ignorance s'accordaient parfaitement des superstitions qu'il lui enseignait. Les classes lettrées n'y croyaient pas ; mais, de la négation dissimulée et intéressée d'une religion commode qui avait pour elle le temps et les lois, à l'affirmation d'une religion sévère et pure, il y a un abîme.

¹ Les textes, cités sans indication dans cette étude générale, se trouvent indiqués et plus développés dans le corps de notre ouvrage, tomes I et II.

Comme nous l'avons dit ailleurs¹, le christianisme n'était pas une religion sans racines dans le monde. Les Pères des trois premiers siècles, et particulièrement Théophile d'Antioche, Justin, Athénagore, Tertullien, Origène, Clément d'Alexandrie, avaient soin de faire remarquer aux idolâtres que leur religion avait conservé plusieurs des doctrines primitives révélées par Dieu à l'humanité dès le commencement, conservées dans leur pureté par le mosaïsme, et développées par le christianisme ; mais ces vérités primitives avaient été tellement obscurcies dans les fausses religions, et surtout dans le polythéisme gréco-romain qui était devenu comme le résumé de toutes les erreurs humaines, que le christianisme était, pour les peuples, une religion absolument nouvelle, non-seulement parce que Jésus-Christ avait ajouté aux révélations patriarchale et mosaïque des vérités encore inconnues, mais encore parce que les doctrines, dont les cultes païens avaient conservé le souvenir, étaient étouffées sous une couche de préjugés et d'erreurs tellement épaisse qu'il était impossible au peuple d'en avoir une exacte connaissance.

Jésus-Christ ne donnait pas sa religion comme une doctrine qui n'avait aucune racine dans le passé. Il disait : « Un iota ne sera pas retranché de la loi jusqu'à ce qu'elle soit entièrement accomplie. » Il déclarait qu'il était venu pour accomplir la loi et les prophètes.

Saint Paul a exposé les phases diverses de la révélation, dans ce passage de l'épître aux Hébreux (*ad Hæb. I*) : « Plusieurs fois, dit-il, et de plusieurs manières, Dieu a parlé à nos pères par les prophètes. Dans ces derniers

¹ Voy. préliminaires, p. XXXIX, XLII, XLVI, LI. D'après ce que nous exposons ici, on comprendra en quel sens nous avons dit que le christianisme n'était pas une religion *nouvelle* ; et que les anciennes religions avaient des points de rapport avec le christianisme.

Nous développons ici notre pensée de manière à ce qu'on ne puisse nous prêter des systèmes fort éloignés de notre pensée.

jours, il nous a parlé par le Fils qu'il a établi *héritier de toutes choses*, par lequel il a fait même les siècles. »

Le Fils a été le centre de *tout*, non-seulement de l'humanité qui n'a pu être sauvée que par lui, mais de toutes les manifestations divines dans le monde.

Le christianisme est comme un foyer lumineux où la vérité divine, communiquée, à différentes époques, avec les développements que Dieu avait déterminés, s'est concentrée de manière à éclairer, d'une manière complète, toutes les générations qui se succéderont jusqu'à la fin du monde.

Il est comme un phare, placé sur une haute montagne.

Les générations qui l'ont précédé ont marché vers lui; toute lumière qui éclaire les générations modernes en découle.

On ne peut isoler Jésus-Christ ni des siècles qui l'ont précédé, ni de ceux qui l'ont suivi. Il est le centre divin du monde; les vieilles générations ont soupiré après sa venue; les nouvelles ne peuvent vivre que par leur foi en lui.

Ce n'est point dans des éléments humains, ou dans un développement quelconque de l'humanité, que Jésus-Christ a puisé les vérités qu'il a enseignées, mais dans le sein de Dieu son Père, principe de ce qui est, et source de toute vérité. Il ne s'est point posé en philosophe, coordonnant les notions diverses issues des efforts successifs de l'intelligence humaine; mais il n'a point rejeté les révélations premières, qu'il venait *accomplir*. Ce qui est venu de Dieu, à toutes les époques de l'histoire de l'humanité, a toujours été nécessairement vrai; la vérité est immuable comme Dieu lui-même.

Il y a eu une révélation primitive faite aux patriarches;

Cette révélation a été développée par Moïse et les prophètes sous l'inspiration de Dieu;

Jésus-Christ n'a point aboli ces révélations dans ce qu'elles avaient d'essentiellement vrai; il les a *développées, accomplies et augmentées*, de manière à donner au monde une religion qui répondit à tous les progrès possibles de l'humanité.

Au moment où Jésus-Christ parut dans le monde, quelques réminiscences des révélations patriarchale et prophétique s'étaient conservées partout. C'est un fait incontestable, et dont les Pères des premiers siècles ont habilement profité pour faire l'apologie du christianisme¹. Mais ces vérités étaient tellement obscurcies que le christianisme, en les exposant clairement, donnait réellement au monde un enseignement nouveau.

A côté des vérités trop méconnues, les erreurs avaient formé *un état social*, si corrompu que le christianisme avait à former un monde nouveau.

Quelques philosophes, partant des vérités générales dont tous les peuples avaient conservé quelque souvenir tout en les altérant, ont prétendu que le christianisme n'était que le développement régulier de doctrines antérieures que Jésus-Christ aurait empruntées aux différentes écoles de philosophie.

Nous avons déjà réfuté ce système dans les préliminaires de notre premier volume.

Quand on étudie sérieusement les religions de l'antiquité, on ne peut arriver à de telles conclusions.

Les révélations patriarchale et mosaïque se présentent comme la source de ces doctrines générales dont on aperçoit des traces dans les religions de tous les peuples; et le christianisme est le développement divin et le perfectionnement des révélations primitives.

Sans doute, le christianisme pouvait apparaître dans le monde d'une manière spontanée et sans relation avec

¹ Nous prions de se reporter à nos analyses de leurs ouvrages dans nos tomes I et II.

les doctrines antérieures de l'humanité. Mais tel ne fut pas le plan de Dieu qui ne laissa jamais le monde privé des vérités surnaturelles dont il avait besoin pour développer sa raison, et soutenir sa conscience dans la lutte contre le mal. Il a parlé plusieurs fois à l'humanité, et ce n'est certes pas parce que la révélation chrétienne a des relations avec les révélations primitives qu'il en a moins un caractère divin.

Au contraire, puisqu'il rentre par là même dans le plan général suivi par Dieu à l'égard de l'humanité.

Prétendre l'expliquer philosophiquement, au moyen de quelques rapports existant entre ses doctrines et les souvenirs des révélations primitives conservées par les peuples païens, c'est entreprendre une œuvre impossible. Ceux qui l'essayent oublient d'abord d'expliquer l'origine de ces doctrines, dont on aperçoit partout des traces, et qui ne peuvent avoir leur raison, ni dans la nature extérieure, ni dans la raison humaine. Ils oublient, en outre, que l'histoire de la révélation est claire et positive.

Il est plus philosophique de remonter directement aux premières révélations, pour expliquer le christianisme, que de le rattacher aux théories des écoles philosophiques par des liens qui ne pouvaient être que difficilement aperçus même par les philosophes.

La filiation divine et le développement divin du christianisme ont leur raison d'être dans la révélation de Dieu, c'est-à-dire dans les manifestations successives de son Verbe, par les patriarches, par Moïse et les prophètes, et enfin par ce Verbe lui-même revêtu de l'humanité.



Les circonstances au milieu desquelles le christianisme est apparu dans le monde, démontrent également sa divinité.

A quelle société s'adressèrent Jésus-Christ et les apôtres ?

A une société sceptique qui confondait la vérité et l'erreur dans un ensemble doctrinal qui ne pouvait satisfaire la raison; à une société profondément immorale, où la notion de la distinction du bien et du mal s'était à peine conservée dans la pratique; où la conscience était faussée par des principes immoraux auxquels on avait donné comme une consécration religieuse; à une société qui avait identifié l'absolutisme le plus abrutissant avec l'autorité.

Quelle doctrine enseignaient-ils à cette société?

Une doctrine si pure, si élevée, que le monde, jusqu'aujourd'hui, n'en a pas encore obtenu l'entièbre réalisation.

Cependant, les apôtres ont imposé cette doctrine au monde.

Par quels moyens?

Par la prédication.

Peut-on apercevoir quelques rapports entre ce moyen et les résultats?

Oui, si l'on ajoute à la prédication le miracle qui l'accompagnait, et qui révélait aux plus obstinés l'action divine.

Non, si l'on supprime le miracle.

Or le supprimer, c'est nier un ensemble de faits des mieux constatés et se condamner à ne rien comprendre au grand fait social de l'établissement du christianisme.

Rien, dans le polythéisme, ne pouvait conduire ses adeptes au christianisme. Un antagonisme profond existait entre les religions existantes et l'Évangile. La société païenne était profondément corrompue et l'Évangile est

la pureté ; elle était sceptique et superstitieuse, et l'Évangile est basé sur la foi intime et la vérité.

La philosophie se montra encore plus hostile que l'ignorance au christianisme. Elle lui jeta à la face ses insultes, ses sarcasmes et provoqua la persécution.

Le système politique et social avait pour fondements : le despotisme de l'empereur, chef absolu et *souverain pontife*, dans l'État ; le privilége des classes riches et la distinction radicale entre le maître et l'esclave ; la souveraine domination de l'argent.

L'Évangile, au contraire, se résume : dans l'obéissance conscientieuse à l'autorité légale ; dans la fraternité entre tous les hommes, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent ; dans un effort incessant pour se dégager de la vie matérielle et se rapprocher de Dieu.

Les apôtres et leurs successeurs se présentèrent au milieu du monde avec cette doctrine ; dénués de tout moyen extérieur pour l'imposer, leur action fut toute intime ; ils ne s'adressèrent qu'à la raison et à la conscience. Ils ne rêvèrent aucune transformation sociale et ne firent point appel à la révolte contre le régime existant. Ils ne se préoccupèrent ni des formes gouvernementales, ni des abus sociaux. Ils n'eurent qu'un but : perfectionner l'individu, et par là semer les germes de la vérité et de la charité dans tout le corps social. L'esclavage était la plaie du monde ; il était contraire à l'Évangile ; cependant, les apôtres chrétiens ne firent aucune loi contre l'esclavage. Seulement, ils apprirent à l'esclave qu'il était, aux yeux de Dieu, plus que son maître s'il avait plus de vertus que lui ; ils apprirent au maître que son esclave était son frère, et que Dieu l'estimait peut-être plus que lui. Ils ne s'élevèrent point contre la puissance de l'argent ; mais ils enseignèrent que l'argent n'était utile qu'autant que l'on faisait le bien par son moyen ; que l'on rendait, à ceux qui en étaient privés, l'exis-

tence plus douce ; qu'il était le moyen de soutenir et de développer le travail. Ils ne légiféraient pas contre ceux qui abusaient de leur fortune, pour passer leur vie dans l'oisiveté ; mais ils faisaient du travail une loi générale à laquelle personne n'avait le droit de se soustraire.

La doctrine évangélique, semée dans les âmes, y fructifia si bien, malgré les persécutions et l'état de lutte où se trouva l'Eglise pendant trois siècles, qu'à l'avènement du premier empereur chrétien, les lois païennes ne répondaient plus à l'état de l'esprit public.

Nous ne contestons pas qu'à dater de cette époque l'Eglise n'ait eu une existence extérieure plus prospère ; mais on se tromperait étrangement, si l'on pensait que, avant la conversion de Constantin, le christianisme n'avait pas pénétré profondément dans la conscience des différentes classes de la société, et surtout dans celle du peuple. L'Eglise était devenue une institution si puissante que l'effort suprême des nombreux tyrans coalisés contre elle, à la fin du III^e siècle, ne put l'ébranler.

On a prétendu que l'unité de l'empire romain avait été utile à l'établissement et à la propagation de l'Évangile.

Cette unité ne fut jamais qu'apparente. Il y avait bien pour tout l'empire un pouvoir central et souverain ; mais les peuples vaincus qui faisaient partie de ce corps politique, n'en avaient pas moins leurs mœurs, leurs coutumes, leur langage. Il n'y avait pas moins de différence entre le Lybien et le Romain, qu'entre ce dernier et le Scythe. L'unité n'apparaissait dans l'empire que par des décrets émanant du pouvoir central, et que faisaient exécuter les gouverneurs des provinces. Les décrets des empereurs étant plutôt hostiles que favorables à l'Évangile, il faut en conclure que l'unité de l'empire fut plutôt un obstacle qu'un moyen pour les travaux des apôtres et de leurs successeurs.

Dès le début de leur prédication, les apôtres sortirent des frontières de l'empire romain. Tandis que Pierre, l'apôtre des Juifs, après avoir parcouru les provinces de l'Asie-Mineure, allait jusqu'à Babylone, le plus grand centre judaïque alors existant, Jean évangélisait les Parthes, ennemis de l'empire romain; André passait le Danube et pénétrait chez les Scythes; Matthieu se rendait en Abyssinie et de là aux Indes.

Le grand apôtre de l'empire romain fut Paul; et ce fut surtout parmi les Hellènes que son apostolat obtint des succès.

Les autres apôtres se trouvèrent en présence de peuples aussi divers par le caractère et le génie que par le langage.

Dans toutes les provinces de l'empire, se trouvaient juxtaposés trois éléments distincts : La population indigène appartenant à des races diverses; l'élément hellène qui avait été l'élément vainqueur sous Alexandre et ses successeurs; l'élément romain ou officiel qui formait l'administration depuis les conquêtes de Rome. Mais la langue de Rome, le latin, était fort peu répandu; même à Rome le grec était presque exclusivement le langage de la classe lettrée; mais au-dessus du grec et du latin régnaienr, dans chaque province, les vieux idiomes nationaux avec leurs littératures propres. Le syro-chaldaïque et ses dialectes dominait, de la Palestine aux bords de l'Euphrate, dans toutes les provinces de l'Asie centrale; en Egypte, le copte était le langage de toute la province, excepté Alexandrie, la cité civilisée qui était devenue la capitale de l'hellénisme et de la philosophie grecque. En Occident, le latin et le grec n'étaient parlés que dans les villes principales. Les peuples ne se servaient que de leur vieux langage.

Les religions n'étaient pas moins diverses que les langues. La Grèce avait bien imposé aux Romains son

polythéisme avec sa littérature ; mais le système religieux gréco-romain n'avait jamais supplanté les traditions des peuples divers juxtaposés dans la Babel de l'empire romain. Du reste, Rome, au lieu de s'attaquer aux religions, admettait tous les dieux dans son Panthéon ; elle en faisait la conquête et s'en emparait, aussi bien que des peuples.

On pouvait surtout remarquer dans l'empire deux grandes fractions dont le génie et le caractère se dessinent au-dessus de diversités nombreuses et particulières. L'une était l'Orient, l'autre l'Occident.

La première était composée de l'Egypte et des provinces limitrophes, la Lybie et l'Abyssinie ; de la Grèce proprement dite et de toute l'Asie centrale, depuis les bords de la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, et du Danube à l'Indus.

L'Occident comprenait l'Italie, l'Espagne, la Gaule, les provinces au Nord du Danube et l'Afrique romaine, dont Carthage était la capitale.

Pendant les trois premiers siècles, le christianisme se répandit surtout en Orient. L'Eglise y devint de bonne heure nombreuse, savante, zélée. Ce fut elle qui envoya les premiers apôtres dans les colonies grecques de l'Occident, surtout dans la Gaule et la Grande-Bretagne. Des chrétientés florissantes y furent fondées, mais seulement dans les villes principales, et elles ne prirent une véritable importance que dans le courant du III^e siècle.

Rome elle-même jetait fort peu d'éclat, à cette époque, quoique son Eglise fût nombreuse et riche ; Carthage l'éclipsa au III^e siècle.

Comment l'Eglise procéda-t-elle dans sa grande œuvre d'évangélisation au sein de peuples si différents par le génie, les mœurs, le langage ?

L'histoire nous l'a fait connaître : elle prêcha l'Évangile. Mais la charité et le miracle lui venaient en aide.

A ces moyens extérieurs, on doit ajouter la grâce intérieure qui disposait les cœurs à entendre la prédication, à comprendre le langage de la charité, à apercevoir dans le miracle la manifestation de la volonté divine.

Cette action intime de Dieu sur la société peut seule expliquer la transformation profonde qui s'y opéra.



L'action intime de Dieu sur les âmes se manifesta surtout chez les martyrs.

Pendant trois siècles, la lutte violente du paganisme contre le christianisme couvrit de sang presque toutes les provinces de l'Empire romain. Quelques empereurs se montrèrent tolérants, mais ils furent trop peu justes pour abolir les décrets de persécution générale publiés par leurs prédécesseurs. Même sous leurs règnes, les gouverneurs des provinces étaient autorisés, par des décrets non révoqués, à satisfaire leurs passions contre les chrétiens. De plus, à divers intervalles, des empereurs avaient soin de renouveler ces décrets ; ce qui donnait une nouvelle activité aux persécutions.

Alors même que les actes authentiques des martyrs ne nous révéleraient pas d'une manière aussi claire l'action de Dieu, les souffrances horribles que ces héros supportaient suffiraient bien pour attester qu'il y avait en eux quelque chose de surhumain.

On vit, à toutes les époques de l'histoire de l'humanité, des hommes admirables sacrifiant leur vie à la vérité ou à des opinions qu'ils croyaient vraies et utiles. Nous nous inclinons devant ces héros de la conviction, même sans partager leur manière de voir. Nous les respectons d'autant plus qu'ils ont été plus rares, et qu'ils ont fait exception dans l'humanité.

Mais nous nous inclinons avec plus de respect et de

vénération devant les martyrs chrétiens, qui couraient à la mort comme au triomphe, et qui souriaient aux horribles tourments à l'aide desquels on voulait leur arracher une faiblesse indigne de leur foi. En voyant, non-seulement des jeunes gens et des hommes, dans la force de l'âge, mais des vieillards, des femmes délicates, des enfants, défier la fureur des bourreaux, les bêtes sauvages, les plus horribles supplices ; courir à la mort avec joie comme à la victoire ; endurer, sans faiblesse les tourments dont le simple récit fait frissonner, il faut avouer que tous les héros philosophes pâlissent devant le courage chrétien, et que l'humanité n'aurait jamais pu s'élever aussi haut, si la puissance divine ne l'avait soutenue et fortifiée.

Pendant trois siècles, le martyre fut un miracle permanent dans l'Eglise.

Platon a fait la théorie du vrai juste. Il le voit dans l'homme vertueux luttant contre le mal, persécuté jusqu'à la mort comme méchant, et mourant comme s'il était coupable. Le philosophe ne se doutait pas que sa théorie sublime serait un jour si largement pratiquée, et que naîtrait dans le monde une religion capable d'enfanter, dans toutes les classes de la société, des héros semblables à celui qu'il rêvait comme un phénomène de vertu. Sans compter Jésus-Christ, Dieu-homme, le juste par excellence, qu'il ne faut pas placer dans les rangs de l'humanité, les martyrs prouvèrent que le christianisme élevait l'homme au-dessus de sa nature, et savait former par milliers ces héros dont Platon n'entrevoit la théorie que comme une sublime impossibilité.

Nous n'avons pu, dans le cours de nos récits, nommer tous les martyrs. Les noms de la plupart d'entre eux n'ont été inscrits que par Dieu sur le livre de vie. Il nous a été impossible d'entrer dans tous les détails des tourments supportés par ceux dont les actes sont parvenus

jusqu'à nous. Nous en avons assez rapporté, cependant, d'après les témoignages de l'histoire, pour en donner une idée exacte, et démontrer l'action de Dieu dans l'établissement de son Eglise.

Tandis que des héros nombreux sacrifiaient leur vie pour la foi, des hommes éloquents plaidaient leur cause et répondaient victorieusement aux reproches élevés contre le christianisme.

Pendant les trois premiers siècles, l'apologie forme la branche la plus intéressante de la littérature ecclésiastique. De l'*Épître à Diognète* aux *Discussions* d'Arnobe et aux *Institutions* de Lactance, l'Eglise produisit des œuvres apologétiques très-remarquables. Tandis que le paganisme ne produisait guère que des rhéteurs, des sophistes et de mauvais poëtes, l'Eglise enfantait des savants, des philosophes et des littérateurs, comme Irenée, Hippolyte, Athénagore, Théophile d'Antioche, Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, Cyprien, Lactance, Eusèbe de Cæsarée.

Nous pourrions en nommer un plus grand nombre. Nous avons fait connaître leurs œuvres, et nous sommes persuadé que l'homme impartial, qui les lira et saura les comparer avec celles de la philosophie et de la littérature païennes de la même époque, avouera qu'elles leur sont de beaucoup supérieures. La philosophie profonde de Clément d'Alexandrie et d'Origène ; l'éloquence de Tertullien ; le style de Cyprien et de Lactance ; l'érudition d'Eusèbe de Cæsarée, élèvent le génie chrétien si fort au-dessus du génie païen, qu'un homme instruit, même anti-chrétien, ne pourra le contester.

Ce n'était pas seulement dans les classes populaires que le christianisme faisait pénétrer ses doctrines

de vérité, inspirait l'amour de la vertu, produisait l'héroïsme du bien. Il inspirait les classes nobles et lettrées, et élevait, même chez elles, le niveau social.

Ceux qui liront dans notre ouvrage les analyses des ouvrages des Pères des trois premiers siècles, seront convaincus de leur supériorité intellectuelle. En étudiant les ouvrages eux-mêmes, on en sera encore mieux persuadé. Ils ne dédaignaient ni la science, ni la littérature, ni la philosophie païennes, et ils donnent sur ces divers sujets des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

Nous n'avons jamais pu comprendre cette école étroite et peu intelligente qui croirait s'abaisser en étudiant les écrivains des premiers chrétiens, comme si cette étude n'était pas du plus haut intérêt, même au point de vue purement philosophique ou scientifique. Le scepticisme de l'école anti-chrétienne la prive des données les plus intéressantes, en même temps qu'il accuse en elle une étroitesse d'esprit vraiment étrange. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les hommes qui se privent volontairement de ces lumières se posent, sans humilité, comme des êtres exceptionnels, seuls capables de comprendre les choses. Lorsqu'on possède véritablement cette noble indépendance de l'esprit qu'ils réclament comme un attribut leur appartenant d'une manière exclusive, on ne s'affranchit ni de l'admiration que mérite la vertu, ni de la soumission que la vérité réclame à juste titre; on est assez raisonnable pour ne pas se priver des documents philosophiques et scientifiques les plus certains, pour cette seule raison qu'ils émanent de sources chrétiennes. Certes, le christianisme occupe une assez belle place dans la philosophie de l'humanité, même en laissant de côté son caractère divin, pour qu'un homme doué d'intelligence ne dédaigne pas les données qu'il fournit pour la solution des problèmes religieux, philosophiques et sociaux.

Quel système philosophique est plus complet ?

Quelle philosophie a été exposée par des écrivains plus respectables et plus savants ?

Nous n'en connaissons pas.

Certes, nous ne rabaissions point les grands siècles du paganisme. Athènes et Rome ont produit des écrivains qui feront toujours l'admiration légitime de l'humanité. Mais faut-il circonscrire son admiration dans les siècles de Périclès et d'Auguste ? Origène fut-il inférieur à Platon, parce que sa haute intelligence eut à son service un style d'une hellénisme moins pur ? Cyprien fut-il moins littéraire que Cicéron, parce que son latin n'avait pas absolument les mêmes formules ? Eusèbe fut-il moins savant que Varron, parce qu'il était un savant chrétien ?

Si un jour la littérature chrétienne était étudiée, comme elle mérite de l'être, et par des hommes véritablement sérieux, on lui accorderait sans contredit la place d'honneur¹.

Les analyses et les extraits que nous donnons dans cette histoire pourront aider à se former, de cette littérature, une idée plus équitable. Nous serions heureux, si nous pouvions inspirer un désir plus ardent de la connaître.

Dans toutes les Eglises, on a publié des travaux estimables sur les ouvrages des Pères ; il faut convenir cependant que ces ouvrages sont généralement peu connus, même des chrétiens instruits et des théologiens.

¹ Nous devons avertir que nous blâmons les excès de certains écrivains systématiques qui voudraient sacrifier la littérature païenne à la littérature chrétienne. Pour le fond des doctrines, nous préférions certainement cette dernière à la première ; nous pensons que, sous le rapport du mérite littéraire, les écrivains chrétiens ont été trop sacrifiés généralement au préjugé païen ; mais nous convenons sans peine que les littératures païennes, grecque et latine seront toujours des modèles que l'on devra s'efforcer d'imiter. Si nous estimons le style de Cyprien, c'est qu'il se rapproche de celui de Cicéron ; si nous aimons la philosophie d'Origène, c'est qu'il a christianisé Platon. Nous avons cru devoir écrire cette note pour qu'on n'abuse pas de ce que nous disons de la littérature chrétienne, en faveur d'un système que nous réprobons et qui voudrait éliminer de l'éducation les modèles des grands siècles d'Athènes et de Rome.

Leur ignorance est plus blâmable encore que celle des simples savants; car, si ceux-ci dédaignent une source féconde de renseignements historiques et scientifiques, les chrétiens laissent de côté la source la plus pure du véritable esprit évangélique, les commentaires les plus exacts de la parole divine, les documents les plus intéressants de l'histoire de leurs pères dans la foi.

La littérature chrétienne, pendant les trois premiers siècles, prouve que le développement intellectuel avait été analogue au développement extérieur de l'Eglise. Le niveau moral s'était élevé en proportion. Le philosophe chrétien, personnifié dans des hommes comme Justin, Clément d'Alexandrie ou Origène, n'était pas ce raisonneur orgueilleux qui plaçait dans une dialectique prétentieuse, ou dans des théories sonores, la supériorité intellectuelle; mais ce philosophe était un homme sérieux qui mettait le progrès dans la conception large de la vérité et dans son application aux actes de la vie. Pour voir la différence des deux philosophies, que l'on place, par exemple, Plotin et Porphyre en face de Clément et d'Origène; qui n'apercevra, du premier coup d'œil, l'immense supériorité de la philosophie chrétienne? Elle n'était pas cette école vaporeuse dont l'influence morale et sociale était absolument nulle; c'était une école pratique qui n'estimait la philosophie qu'autant qu'elle pouvait faire sentir son heureuse influence pour le progrès de l'individu dans la vérité, et de la société dans l'application du bien.

A peine le christianisme avait-il acquis quelque importance numérique, que l'on voit apparaître dans son sein les premiers anneaux de cette longue chaîne de savants et de philosophes qui feront l'éternel honneur de l'Eglise.

Nous avons nommé ces grands hommes; nous avons étudié leurs œuvres; nous avons cherché à en donner

une idée juste, à inspirer à nos lecteurs le désir de les connaître d'une manière plus approfondie.

L'analyse conscientieuse de leurs ouvrages a mis en évidence l'ensemble des doctrines que l'Eglise professait universellement.

.....

Le christianisme apparaît, dès son début, non pas comme une ébauche doctrinale, comme un système perfectible qui ne devrait qu'aux siècles postérieurs son complet épanouissement. Il se montre, au contraire, comme *un fait* clair et précis; comme une institution parfaitement organisée; comme une doctrine clairement connue.

C'est ainsi qu'il est exposé dans les écrits des apôtres et que l'ont compris leurs disciples immédiats.

Les apôtres donnent ce qu'ils prêchent comme *un dépôt* qu'ils ont reçu de Dieu pour le transmettre; leurs premiers disciples s'en réfèrent à l'enseignement apostolique dans leurs prédications. Leurs successeurs en font autant dans toutes les Eglises.

C'est ainsi que s'établit cette règle : que cela seulement appartenait au dépôt de la doctrine révélée que les apôtres et leurs premiers disciples avaient prêché dans les Eglises qu'ils avaient fondées, et qui s'était conservé pur dans toutes ces Eglises.

Dès la fin du II^e siècle, Irénée indiquait cette règle comme le *criterium* de la vraie foi. Les écrivains postérieurs, comme Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, l'imitaient; eux-mêmes furent suivis par les écrivains catholiques postérieurs. La discussion philosophique n'était pas dédaignée pendant les trois premiers siècles, comme on le voit par les ouvrages de Théophile d'Antioche, de Justin, d'Athènagore. Mais, quand il s'agissait

de déterminer la vraie doctrine chrétienne contre les hérétiques, on faisait appel à ceux par lesquels l'enseignement apostolique était venu jusqu'au moment de la discussion.

Les saintes Écritures, adressées à des Eglises particulières, n'étaient pas encore toutes connues ; les rapports entre les Sociétés chrétiennes des divers pays n'avaient pu être encore assez suivis pour que l'authenticité de tous les écrits apostoliques pût être constatée, et que l'on pût les réunir en un canon accepté par tous. Ce n'était donc pas exclusivement sur les Écritures que vivait l'Eglise et que sa doctrine était basée, mais sur un enseignement oral, donné partout le même et conservé partout dans son identité.

Ce grand fait mérite une attention particulière et répond à des systèmes soutenus aujourd'hui par quelques communautés chrétiennes, touchant la nécessité de s'en tenir aux écrits apostoliques pour fixer les dogmes.

Ces systèmes sont absolument contraires à la méthode d'enseignement suivie pendant les trois premiers siècles.

D'après les écrits authentiques qui nous sont restés de cette vénérable époque, nous pouvons formuler ainsi la doctrine alors acceptée, comme ayant été enseignée par les apôtres :

Dieu, unique en essence, et triple en personnes ; créateur de tous les êtres qui composent les mondes ;

Une personne divine, le Fils ou le Verbe, revêtu de l'humanité complète, c'est-à-dire d'un corps et d'une âme, sans perdre pour cela sa divinité, et ne formant qu'une personne divine, appelée Jésus-Christ ;

Ce Christ mourant pour racheter le monde déchu, et

le régénérer par le sacrifice de la croix; vivant, enseignant, souffrant, mourant, ressuscitant, allant au ciel, pour le salut et la vie de l'humanité;

L'Esprit de Dieu, vivifiant l'Eglise, c'est-à-dire la société fondée par le Christ;

Cette Eglise, une et sans relation avec ce qui n'est pas elle; *sainte* dans sa doctrine; *catholique*, c'est-à-dire destinée à une mission universelle et perpétuelle, et non pas à une mission restreinte et temporaire comme le Mosaïsme; *apostolique* et devant toujours rester basée sur les apôtres, comme sur des colonnes inébranlables: donnant la vie spirituelle, par des rits divins, jusqu'au jour de la résurrection et du jugement qui fixera la destinée immortelle de toute l'humanité.

Telle apparaît la doctrine apostolique dans tous les écrits qui nous sont restés des docteurs des trois premiers siècles.

Tel est le résumé de la doctrine de toute l'Eglise primitive formulée, d'après les apôtres, par tous les écrivains de l'Orient et de l'Occident, depuis Clément le Romain jusqu'au concile de Nicée qui promulgua le premier symbole *universel*.

Ce symbole officiel n'était ni une innovation, ni une nouvelle formule de la foi; car il existait antérieurement, même quant aux expressions, dans plusieurs Eglises particulières; on le trouve dans plusieurs écrivains des I^{me} et III^{me} siècles; les premiers conciles œcuméniques lui donnèrent seulement son caractère d'universalité ou de catholicté.

C'est bien en vain que des écrivains rationalistes ou demi-chrétiens ont voulu jeter des nuages sur ce fait primitif d'une doctrine complète et parfaitement déterminée, avant même l'adoption du canon des écrits apostoliques. Le fait se montre avec tant d'évidence qu'il défie toute discussion vraiment sérieuse.

Comme conséquence de la doctrine sur la déchéance et la rédemption, nous avons remarqué dans toutes les Eglises cet enseignement : que l'homme déchu avait besoin de la rédemption pour être réhabilité aux yeux de Dieu ; et du secours de Dieu, ou de la grâce, pour faire le bien.

En effet, l'homme créé libre avait reçu par sa chute une blessure par suite de laquelle il faisait, comme dit saint Paul, le mal qu'il n'aurait pas voulu faire, et ne faisait pas le bien qu'il aurait voulu. La blessure qu'il avait reçue était *mortelle* en ce sens qu'elle eût occasionné sa mort éternelle sans la rédemption et la grâce. Cependant cette blessure n'était pas *la mort*. Si l'homme ne pouvait *guère* exercer sa liberté que pour le mal, cependant le bien lui était encore possible, dans l'ordre naturel, comme dit saint Paul, dans son épître aux Romains. On ne pourrait donc dire d'une manière absolue que la liberté était *morte*, et que l'homme ne pouvait faire *que le mal* ; mais il est juste de dire, avec tous les Pères, que la blessure était *mortelle*, et que l'homme ne pouvait *guère* user de sa liberté que pour le mal. La raison et la liberté n'étaient pas plus anéanties que la nature¹ ; mais la nature étant viciée, avait besoin de *régénération* ; ses deux plus nobles facultés, l'intelligence et la liberté étaient tellement blessées, que la vérité était obscurcie à ses yeux, et que le mal l'entraînait trop souvent.

Personne ne contestait que l'homme, après la déchéance, n'eût conservé la nature essentielle qu'il

¹ Voy. les *Préliminaires* de notre premier volume, page LV.

Les développements que nous donnons ici à la doctrine que nous avons enseignée, préviendront sans doute toute interprétation erronée sur les questions si importantes de la nature et de la grâce ; de la nature déchue et de la nécessité de la régénération spirituelle, du secours de Dieu et de la rédemption. Ces questions furent agitées avec beaucoup d'éclat dans l'Eglise occidentale au v^e siècle ; nous aurons alors occasion d'entrer dans de plus longs détails.

avait reçue de Dieu ; mais, dès qu'on admettait que cette nature était déchue, elle devait être *régénérée*. On convenait que la nature en elle-même existait, seulement dans un état de dégradation et d'aveuglement tels, que la révélation avait été nécessaire pour l'éclairer, et la rédemption pour la racheter, la régénérer, lui donner comme une nouvelle naissance, sous le rapport spirituel.

L'homme n'était pas assez aveuglé pour ne pas voir *naturellement* le bien ; il n'était pas assez dégradé, pour être dans l'impossibilité absolue de le pratiquer ; cependant, il avait besoin d'un secours surnaturel pour lui donner une nouvelle vie de lumière et d'amour du bien, et la force de le pratiquer. La nature n'était pas morte ; mais elle était frappée d'une blessure qui l'aurait conduite à la mort sans les secours surnaturels que Dieu lui envoya.

L'Eglise des trois premiers siècles fut fidèle à cet enseignement de saint Paul : « Où il y a eu abondance de péché, il y a surabondance de grâce; afin que, comme le péché avait régné *en donnant la mort*, de même la grâce régnât par la justice en donnant la vie éternelle par Notre Seigneur Jésus-Christ. » (Rom. v, 20 et 21.)

Avec le même saint Paul, on croyait que, par le baptême, l'homme pécheur est *enseveli*; et qu'il ressuscite à la justice ou à une nouvelle vie spirituelle; que le baptême est le passage de la mort à la vie.

La nature déchue existant toujours, il faut admettre que les principes contradictoires du bien et du mal *doivent* toujours exister. S'ils ne devaient pas toujours exister, ce serait, ou parce que la nature serait détruite par le principe mauvais qui ferait prédominer le mal, ou par la grâce qui ferait prédominer infailliblement le bien.

La nature devant exister jusqu'à la fin du monde, il s'ensuit que le duel entre le bien et le mal, qui existe

depuis la déchéance, devra exister jusqu'à la vie future, où les conditions actuelles de la nature seront essentiellement modifiées, soit par la glorification, soit par la condamnation.

Le christianisme a donc pour but principal de régénérer la volonté et l'intelligence de l'homme par la foi et des doctrines positives. Ces doctrines, nous les voyons apparaître dans les écrits des apôtres et des hommes apostoliques ; nous les avons retrouvées dans tous les documents doctrinaux des trois premiers siècles et elles étaient exprimées dans les rites qui formaient le culte chrétien.

Le baptême était administré pour donner une vie nouvelle.

L'onction était donnée dans le baptême, avec la prière et l'imposition des mains, pour *confirmer* ou *affirmer* le nouveau baptisé, par la communication de l'Esprit-Saint.

Le chrétien pécheur confessait ses péchés à Dieu, aux pasteurs de l'Eglise, en présence de ses frères, pour en faire pénitence et obtenir le pardon. Les pasteurs étaient les ministres de ce pardon.

A la cène, célébrée en mémoire de la dernière cène de Jésus-Christ et d'après ses ordres, les évêques ou prêtres consacraient le pain et le vin ; les fidèles assistaient avec respect à cette consécration qui était à leurs yeux le sacrifice du Calvaire renouvelé mystiquement et d'une manière non sanglante ; ils participaient au corps et au sang de Jésus-Christ par la communion, qui était pour eux un gage du pardon des péchés et de l'espérance de la vie éternelle.

La cène était précédée de prières préparatoires, et suivie de prières d'actions de grâce. Cet ensemble de rite sacrés formait la *liturgie* ou la partie principale et essentielle du *service* divin.

L'Eglise avait un rit sacré pour le soulagement des

malades; l'onction en était une partie essentielle.

Le mariage entre chrétiens était l'objet d'une réglementation sévère, comme étant un lien sacré et mystérieux.

Enfin l'ordination des pasteurs de l'Eglise était accompagnée de rites apostoliques qui conféraient le sacerdoce de Jésus-Christ et le ministère, c'est-à-dire le droit de l'exercer. Les règlements ecclésiastiques démontrent quelle haute importance on attachait au choix et à la consécration de ceux qui devaient continuer l'apostolat.

C'est avec cet ensemble de doctrines et de rites sacrés que l'Eglise nous est apparue pendant la première période de son histoire.



Quant à l'Eglise elle-même, elle se montre dès le commencement en possession de la constitution que Jésus-Christ et les apôtres lui avaient donnée.

Considérée d'une manière générale, l'Eglise est la société des *vrais chrétiens*¹, c'est-à-dire de ceux qui professent extérieurement la *vraie doctrine* chrétienne. Dieu seul est juge des dispositions intérieures des fidèles; aussi n'entendons-nous pas les *saints* par le terme de *vrais chrétiens*. L'Eglise est comparée dans l'Evangile à un champ où l'ivraie croît parmi le bon grain; à un filet où sont pris indistinctement de bons et de mauvais poissons.

Il y a donc dans l'Eglise des bons et des méchants, des justes et des pécheurs. Mais, comme société extérieure, elle n'est composée que de ceux qui *professent* la vraie doctrine. Ceux-là, on les appela, dès l'origine, *fidèles* ou *saints*, parce qu'ils se distinguaient des hérétiques.

¹ Voy. les *Préliminaires* de notre premier volume, page 1.

ques et des pécheurs par la profession du pur christianisme, de la vraie doctrine apostolique, et de la soumission à l'autorité légitime établie pour régir et gouverner l'Eglise.

A l'origine, l'Eglise apparaît fondée sur l'apostolat. Les douze apôtres sont les douze colonnes du temple mystique, et ces douze colonnes reposent sur la pierre fondamentale qui est Jésus-Christ. Les écrivains des trois premiers siècles affectionnent cette métaphore d'un temple désignant l'Eglise, et ils font des fidèles autant de pierres, formant l'édifice qui repose sur douze colonnes, appuyées elles-mêmes sur un roc inébranlable.

L'apostolat n'apparaît pas, dans l'histoire, comme une institution transitoire et qui devait disparaître avec les douze apôtres. Il formait le sacerdoce de la Nouvelle Alliance, et cette Alliance étant pour tous les lieux et pour tous les temps, le sacerdoce devait se perpétuer.

Aussi voit-on les apôtres conférer à d'autres, par l'imposition des mains et la prière, le ministère que Jésus-Christ leur avait confié à eux-mêmes. Les nouveaux consacrés continuent l'apostolat, et remplacent les douze ; ils gouvernent l'Eglise de la même manière, et transfèrent à d'autres le ministère qu'ils avaient reçu des apôtres, et par le même moyen que les apôtres avaient employé.

L'Eglise ne fut pas un seul instant sans un sacerdoce qui n'était que l'apostolat transmis¹.

¹ Des écrivains ont prétendu que le sacerdoce était possédé par toute la société chrétienne formant le peuple élu et le *sacerdoce royal*, selon les expressions de saint Pierre. (*I Pet.*, iii, 9.) Le peuple lui-même était chargé de s'offrir à Dieu, comme victime (*ad Rom.*, XII, 1.). Dans ce système, les ministères, dans l'Eglise, n'auraient été que des dons répartis entre les divers membres de la société, prédestinés de Dieu à les exercer. Saint Paul (*I ad Corinth.*, XII, 9), selon ces écrivains, met sur la même ligne l'apostolat et le don des miracles.

Ce système ne peut être soutenu *historiquement*.

Le sacerdoce, en réalité, n'appartient ni à l'Eglise, ni aux ministres choisis ; mais à Jésus-Christ, seul prêtre de la Nouvelle Alliance. La société chrétienne est appelée tout entière à participer à ce sacerdoce, d'une manière mystique,

Ce sacerdoce existe à deux degrés. Jésus-Christ lui-même avait choisi douze apôtres et soixante-dix disciples, lesquels étaient, à l'égard des douze, dans un degré d'infériorité.

Le sacerdoce fut maintenu dans ces conditions par les successeurs des apôtres. Nous n'avons rencontré aucune époque où il en ait été autrement. Dès l'origine, nous avons vu dans les documents historiques des prêtres supérieurs, successeurs des douze apôtres et placés à la tête des Eglises, comme les *anges* des sept Eglises asiatiques auxquels écrivait, de Patmos, Jean l'Evangéliste ; comme Timothée et Tite, disciples de Paul, placés en Crète et à Ephèse, pour y organiser les Eglises et leur donner des pasteurs secondaires.

Les premiers pasteurs n'avaient pas un titre qui les distinguât des pasteurs secondaires ; ils n'étaient distingués que par l'étendue de leur autorité. Les uns et les autres étaient appelés indifféremment anciens (*presbyteri*) ou surveillants (*episcopi*). On a voulu, de la similitude des titres, conclure que l'autorité était la même chez les uns et chez les autres ; ceux qui l'ont prétendu n'ont pas tenu compte de faits innombrables qui attestent qu'il en était autrement¹.

Dès le II^e siècle, les mots, employés pour désigner les pasteurs, prirent chacun une signification déter-

en s'immolant comme un victime agréable à Dieu. Quant aux ministres eux-mêmes, ils ne peuvent exercer dignement le sacerdoce que par la grâce de Dieu, et s'ils sont choisis pour cette grande œuvre.

Voilà tout ce que l'on peut conclure des textes allégués par les partisans du système exposé ci-dessus. Aucun de ces textes ne peut détruire le grand fait du sacerdoce de Jésus-Christ, exercé par les apôtres et les soixante-dix disciples, se perpétuant par une succession dont la source est dans l'apostolat, et le moyen de transmission, dans la prière et l'imposition des mains des apôtres et de leurs légitimes successeurs.

1 Nous ne contestons point, comme on voit, que ceux qui sont appelés dans l'Ecriture, *episcopi* sont aussi appelés *presbyteri*; et nous acceptons, en ce sens, les textes suivants : *Act.*, xx, 17-23; *1 ad Timoth.*, III; *ad Tit.*, 1, 5-7. Mais la synonymie de ces deux mots est-elle une raison suffisante de nier un fait évident, palpable? La distinction qui exista entre les deux degrés du sacerdoce, dès le commencement, ne porte pas sur les mots dont on s'est servi pour les désigner; mais sur leur autorité plus ou moins étendue.

minée : *Episcopus* (évêque) désigna le prêtre qui possé-dait le premier degré du sacerdoce ; *Presbyter*, celui qui possé-dait le second.

A ces deux degrés du sacerdoce, les apôtres ajoutè-rent les diaires (serviteurs) pour aider les prêtres, dans leur ministère extérieur et dans leurs fonctions.

Ces trois ordres formèrent, dès l'origine, la hiérarchie sacrée dans l'Eglise.

Des écrivains ont affirmé que l'Eglise n'avait pas eu de *sacerdoce*, dès le commencement, mais seulement *un ministère* dont tous les membres étaient égaux ; que le régime primitif de l'Eglise fut démocratique.

Que de l'état démocratique, l'Eglise passa à l'état aristocratique par l'institution de l'épiscopat.

Enfin qu'elle passa à l'état monarchique par l'institu-tion de la papauté.

Nous ne connaissons pas de système plus antihisto-rique.

Ceux qui l'ont soutenu seraient dans l'impossibilité de l'appuyer sur des faits et d'indiquer l'époque des transformations qu'ils ont imaginées. Il leur faudrait pourtant déterminer par des faits le siècle où l'épiscopat aurait été institué, et aurait fait passer l'Eglise de l'état démocratique à l'état aristocratique. Ce fait est trop important pour n'avoir pas laissé de traces dans l'his-toire. On n'a cependant jamais pu en indiquer, tandis que nous avons eu occasion de citer de nombreux faits qui détruisent radicalement ce système¹.

¹ M. Guizot est un des écrivains qui ont soutenu ce système avec le plus d'éclat. Dans son *Histoire de la civilisation en France* (t. 1^{er}, pag. 70 et suiv.), il affirme que l'Eglise a passé de la démocratie à l'aristocratie, puis à la monar-chie absolue. Le fait est qu'elle n'a passé par aucune de ces formes de gouver-nement. Il ne sera pas inutile d'exposer le système de M. Guizot. Il peut y avoir, suivant cet écrivain, une grande diversité de principes et de formes dans l'organisation intérieure de la société religieuse. D'abord deux grands systèmes. Dans l'un, le pouvoir est concentré aux mains d'un clergé ; c'est la société ecclésiastique qui gouverne la société religieuse. Dans l'autre, la société religieuse se gouverne elle-même, intervient du moins dans son gou-vernement, l'organisation sociale embrasse les fidèles aussi bien que les prê-

Quant à la transition prétendue de l'Eglise à l'Etat monarchique, elle accuse chez ceux qui l'ont soutenue une étrange distraction. Ils ont pris une partie de l'Eglise pour le tout. Ce ne fut en effet qu'en Occident que s'établit le régime de la monarchie ecclésiastique ou papauté. L'Orient, c'est-à-dire la partie la plus ancienne et la plus éclairée de l'Eglise, ne l'accepta jamais, et il a maintenu jusqu'à nos jours la constitution primitive de l'Eglise, basée sur le sacerdoce à deux degrés.

Nous aurons occasion d'indiquer l'époque précise où l'Occident renonça à la constitution divine pour se

tres. Si le gouvernement appartient à la société ecclésiastique, il peut être constitué selon trois modes différents. Il peut être démocratique, si tous les membres du clergé sont égaux ; aristocratique ou monarchique. Si la société religieuse se gouverne elle-même, la variété n'y sera pas moins grande : 1^e les laïques pourront partager, avec les prêtres, le gouvernement ; 2^e chaque église particulière pourra être indépendante ; 3^e il pourra se faire qu'il n'y ait pas de clergé, et les fonctions spirituelles pourront être remplies par les fidèles eux-mêmes, suivant l'*inspiration* ou l'*occasion*.

Tous ces principes ont été appliqués et ont existé réellement, suivant M. Guizot, qui confond la vraie société chrétienne avec toutes les utopies inventées par des cerveaux plus ou moins malades. Il accorde cependant qu'il y eut toujours un clergé à la tête de la société chrétienne, car *l'ordination est*, dit-il, *un fait primitif dans l'Eglise*. Cependant *il est clair*, pour M. Guizot, que la société ecclésiastique, c'est-à-dire le clergé, n'a pas, à l'origine, gouverné la société religieuse, parce que, dit gravement le célèbre professeur, *aucune association morale ne commence par l'inertie de la masse des associés*. Nous ne discuterons pas la valeur de cet aphorisme. Nous dirons seulement que M. Guizot a tous les *faits* contre lui, comme quand il dit : *Nul doute qu'à l'origine du christianisme les congrégations chrétiennes de chaque ville ne se gouvernassent, à beaucoup d'égards, chacune pour son compte et isolément*. Si l'on ne doit pas douter de cette opinion, c'est qu'elle est appuyée sur des *faits* clairs et assez nombreux pour la démontrer. Quels faits apporte en preuve M. Guizot ? Aucun. Il eût pu trouver mille faits contraires, s'il eût voulu. M. Guizot, après avoir vu, à l'origine de l'Eglise, les régimes divers sous lesquels peut passer la société religieuse se gouvernant elle-même, la voit en même temps gouvernée par un clergé séparé de la masse des fidèles par *l'ordination, fait primitif dans l'Eglise*. Mais il voit ce clergé d'abord gouvernant sous la forme démocratique, puis aristocratique, et enfin monarchique. D'abord tous les membres du clergé étaient égaux. Bientôt certains membres, plus haut placés par leur naissance et leur collocation dans les villes les plus importantes, se distinguent de la masse et deviennent les évêques. Mais bientôt un d'entre eux, placé dans la ville principale du monde, gagne peu à peu en influence, et devient le pape ou le roi de l'Eglise.

Ces propositions de M. Guizot, enveloppées de phrases à effet, appuyées sur de simples affirmations, ne peuvent pas soutenir l'examen. M. Guizot s'y contredit à chaque page ; on est étonné du peu de logique de l'illustre professeur. Il fait preuve, surtout dans les développements de son système sur le gouvernement de l'Eglise, d'une rare ignorance des monuments primitifs de la société chrétienne.

Du reste, pour apprécier la logique de M. Guizot, nous rapprocherons les unes des autres plusieurs de ses assertions.

La conséquence nécessaire de son système sur l'Eglise primitive, c'est qu'il

soumettre au joug d'une monarchie spirituelle ; mais, dès à présent, nous pouvons indiquer, d'une manière générale, quelques-unes des causes qui ont conduit l'Occident à la monarchie ecclésiastique, et qui ont préservé l'Orient de cette institution antiévangélique.

L'Orient fut la source d'où le christianisme se répandit en Occident. L'Eglise de Rome fut la seule qui fut fondée par les apôtres en Occident. D'autres Eglises, en assez petit nombre, durent leur établissement à des hommes apostoliques qui tous vinrent d'Orient et se fixèrent principalement dans les colonies grecques et

n'y avait pas de gouvernement proprement dit, puisque les églises particulières étaient isolées, se gouvernaient elles-mêmes, suivant toutes les formes possibles que M. Guizot y trouve toutes mises à exécution.

Rapprochons de cette conclusion ces paroles de la page 138 de l'*Histoire de la civilisation en Europe*, par le même M. Guizot : « Quand un certain nombre d'hommes se sont réunis dans des croyances religieuses communes, il leur faut un gouvernement. Il n'y a pas une société qui subsiste *huit jours*, que dis-je, *une heure* sans un gouvernement. A l'instant même où la société se forme, et par le seul fait de sa formation, elle appelle un gouvernement qui proclame la vérité commune, lieu de la société, qui promulgue et maintienne les préceptes que cette vérité doit enfanter. La nécessité d'un pouvoir, d'un gouvernement de la société religieuse, comme de toute autre, est impliquée dans le fait de l'existence de la société. »

D'après M. Guizot, le gouvernement et le pouvoir sont donc absolument nécessaires, et on ne peut concevoir la société chrétienne, un seul instant, sans pouvoir et sans gouvernement.

Comment M. Guizot a-t-il donc dit ailleurs (*Hist. de la civ. en Europe*, pag. 55) : « Dans les premiers temps, tout à fait dans les premiers temps, la société chrétienne se présente comme une pure association de croyances et de sentiments communs. Les premiers chrétiens se réunissent pour jouir ensemble des mêmes émotions, des mêmes convictions religieuses. On n'y trouve aucun système de doctrine arrêté, aucun ensemble de règles de discipline, aucun corps de magistrats. »

Point de magistrats, et, cependant, le gouvernement et le pouvoir sont tellement nécessaires, que la société, sans eux, ne peut exister un instant. Rien d'arrêté dans la doctrine, et, cependant, les mêmes convictions, des croyances et des sentiments communs. Nous ne comprenons pas ces mystères.

M. Guizot, après avoir dit (p. 55) que l'Eglise, à l'origine, n'avait pas de magistrats, dit, à la page 54, qu'elle avait dès lors des évêques, des prêtres et des diacres. Nous citons : « Dans les premiers monuments, on voit poindre un corps de doctrines, des règles de discipline et des magistrats : des magistrats appelés, les uns πρεσβύτεροι, ou anciens, qui sont devenus les prêtres ; les autres επίσκοποι, ou inspecteurs surveillants, qui sont devenus des évêques ; les autres διάκονοι, ou diacres, chargés du soin des pauvres et de la distribution des aumônes. »

N'y avait-il pas un moyen de consécration pour ces fonctionnaires ? M. Guizot le reconnaît. « L'ordination, dit-il, est un fait primitif dans l'Eglise chrétienne. » (*Hist. de la civ. en France*, pag. 75.)

On pourrait faire dire ainsi le pour et le contre aux ouvrages de M. Guizot, sur un grand nombre de points très-importants. Les autres écrivains partisans du même système ne sont pas plus logiques.

romaines de la Gaule méridionale. De là, les apôtres orientaux pénétrèrent dans quelques cités importantes de la Gaule septentrionale et de la Grande-Bretagne. Ce ne fut que vers le milieu du III^e siècle que Rome étendit son évangélisation au delà de l'Italie centrale. Il est à remarquer que les Eglises s'établissaient seulement dans les villes; les campagnes ne furent évangélisées que pendant les IV^e et V^e siècles par des apôtres sortant de ces Eglises et en dehors de l'action des Eglises d'Orient.

Toutes les Eglises occidentales, disséminées dans une immense étendue, se groupèrent naturellement autour de celle de Rome, la plus riche, la plus importante de l'Occident, la seule qui fût apostolique, et qui put les mettre en relations avec les Eglises d'Orient, à cause du concours continu des fidèles que leurs affaires amenaient dans la capitale de l'Empire.

Par sa position topographique, l'Afrique romaine appartenait à la partie occidentale de l'Empire; mais, dès le II^e siècle, il y avait là plus de vie chrétienne que dans le reste de l'Occident. La civilisation romaine s'y était développée largement depuis la conquête de Carthage, mais l'esprit d'opposition contre Rome s'y était perpétué. L'Eglise africaine était en relations fraternelles avec le seul centre apostolique de l'Occident; mais elle se rattachait également à Alexandrie et par elle à l'Orient. Le vieux antagonisme punique avait survécu à l'humiliation de Carthage; l'Eglise elle-même s'en ressentait, et se montrait moins disposée que les autres Eglises occidentales à subir l'influence de l'Eglise romaine. Tertullien se moquait des prétentions de ses évêques, et Cyprien, son disciple, soutenait des doctrines qui, plus tard, en auraient fait un hérétique aux yeux des évêques de Rome.

En Orient, l'état des Eglises n'était point analogue à celui de l'Occident.

Il y avait là de nombreuses Eglises apostoliques aussi respectées les unes que les autres, et qui avaient été autant de centres d'évangélisation pour les pays d'alentour. Aucun de ces sièges ne pouvait donc devenir un centre, comme l'Eglise de Rome pour l'Occident. L'Eglise de Jérusalem, il est vrai, était regardée comme *l'Eglise-mère*; mais elle n'était riche qu'en souvenirs, et son évêque n'avait d'importance que celle qui lui venait de Jacques, son prédécesseur, premier évêque de l'Eglise. Jérusalem n'était pas pour l'Orient le *principat de la chaire apostolique*, comme Rome l'était pour l'Occident. Antioche, Alexandrie, Ephèse, Smyrne, Corinthe, Thessalonique, Athènes et beaucoup d'autres Eglises, fondées par les apôtres, étaient vénérées en Orient au même titre que Jérusalem, et leurs traditions y avaient une égale autorité.

En Occident, au contraire, l'unique *principat du siège apostolique*, c'est-à-dire de l'épiscopat, était Rome; et c'était dans leur union avec Rome que les autres Eglises trouvaient la plus sérieuse garantie de leur union avec le reste de la catholicité ou de la *chrétienté universelle*.

Les évêques de Rome se montrèrent, de bonne heure, très-fiers de cette importance exceptionnelle de leur siège. Pendant sept siècles, ils ne sortirent pas cependant des bornes d'une stricte orthodoxie. Mais, les circonstances politiques aidant, ils prétendirent que les opinions occidentales devaient être acceptées par l'Eglise entière; que leur siège devait être considéré, d'une manière spéciale, comme *le siège apostolique* et *le centre de la catholicité*.

Une fois ces idées émises, nous les verrons se développer, à l'aide d'interprétations scripturaires et de documents dont on n'avait jamais entendu parler. On essaya de donner à la papauté une origine divine en interprétant des textes évangéliques d'une manière abso-

lument fantaisiste; et pour lui trouver des racines historiques, on falsifia des monuments historiques et doctrinaux, ou bien on les inventa. On plia les faits connus de manière à les faire entrer dans un cadre de convention; si un concile d'Occident, pendant les trois premiers siècles, envoie ses décrets à l'évêque de Rome pour les notifier, par son moyen, aux autres Eglises, on en conclut que l'on soumettait ces décrets à son approbation et à sa promulgation; si on lui adresse d'Orient une lettre de communion, selon l'usage consacré pour tous les évêques, on en déduit que l'Orient reconnaissait qu'il fallait être en communion avec l'évêque de Rome pour appartenir à la catholicité.

Pour répondre à toutes ces prétendues preuves, demandées aux premiers siècles, en faveur d'une institution que nous verrons naître au huitième, nous n'avons eu besoin que d'exposer les faits et les textes dans toute leur simplicité, et tels que les documents authentiques nous les ont offerts.

Nous ne contestons pas qu'il n'y ait eu, chez certains évêques de Rome, avant le VIII^e siècle, une tendance vers cette omnipotence universelle que l'on a appelée depuis papauté; mais leur idée ne fut réalisée qu'au VIII^e siècle et seulement en Occident.

On ne peut donc soutenir que l'Eglise, prise dans un sens général, ait passé de la constitution épiscopale à la monarchie. Cette assertion n'est vraie que pour les Eglises occidentales qui ont accepté le régime papal, et se sont éloignées de la constitution primitive, donnée à l'Eglise par Jésus-Christ, et appliquée par les apôtres¹.



¹ L'idée de monarchie a tellement imprégné les esprits dans l'Eglise romaine que J. de Maistre a pu dire: « L'Eglise est une monarchie ou n'est rien. » (*De l'Eglise gallicane*, liv. 2, c. 6.)

L'Eglise, constituée sur un épiscopat dont tous les membres étaient unis de communion, formait une société dont l'existence se montre très-clairement définie, dont la vie et l'action se distinguent parfaitement de toutes les autres agglomérations chrétiennes, groupées sous telle ou telle dénomination particulière. Ces agglomérations forment des *sectes* à l'égard de l'Eglise ; l'Eglise, elle, prend le titre de *catholique* ou d'*universelle*, parce que son caractère est de n'être limitée ni par le temps, ni par l'espace, et de former un tout homogène, vivant de la même vie à toutes les époques et dans tous les lieux où elle est constituée.

Cette homogénéité de la vie de l'Eglise est incontestable pendant les trois premiers siècles.

Les sectes apparaissent à côté d'elle sans se confondre ; elle répudie toute fusion et dégage avec soin sa cause de la leur.

On en rencontrera, dans nos récits, des preuves évidentes.

On sera surtout frappé de ce fait : c'est que l'intelligence humaine s'est beaucoup mieux développée au sein de l'orthodoxie que dans les sectes, ou l'hérésie.

Si nous possédions toutes les œuvres théologiques et philosophiques qui se sont produites au sein de l'Eglise, pendant la première période de son histoire, on pourrait plus facilement établir la thèse que nous venons de poser. Cependant, celles qui nous sont parvenues suffisent bien pour la rendre évidente.

Nous avons eu à analyser des œuvres de premier ordre ; nous plaçons dans cette classe : Les *Livres à Autoloukos* par Théophile d'Antioche ; les *Apologies de Justin* ; le docte ouvrage d'Irénée *Contre les hérésies* ; les *Philosophumena* d'Hippolyte de Porto ; l'*Apologétique* et les admirables traités de Tertullien ; le livre d'Origène *Contre Celse* et son livre *Des principes* ; les lettres et traités de Cyprien ; la *Préparation* et la *Démonstration évangé-*

liques d'Eusèbe de Cæsarée ; ainsi que l'Histoire ecclésiastique du même évêque.

A ces ouvrages, nous pourrions ajouter les grands travaux exégétiques d'Hippolyte et d'Origène dont on ne possède malheureusement que des fragments.

Nous avons analysé ou indiqué un nombre considérable d'autres ouvrages, qui, sans avoir la haute portée de ceux-ci, n'en sont pas moins dignes d'attention, soit sous le rapport de l'éloquence, soit sous le rapport de l'érudition.

Si nous ajoutons aux ouvrages qui nous sont parvenus ou en entier ou en fragments, tous ceux que l'on connaît seulement par des indications générales, on ne pourra se refuser d'admettre qu'un brillant mouvement intellectuel ne se soit opéré au sein de l'Eglise, pendant les trois premiers siècles.

L'Eglise primitive a le droit d'être fière de l'esprit philosophique de Théophile et de Justin ; de la science d'Irénée et d'Hippolyte ; de la mâle éloquence de Tertullien ; de l'élégance littéraire de Minutius Félix, de Cyprien et de Lactance ; de l'érudition de Clément d'Alexandrie et d'Eusèbe de Cæsarée. Elle peut se glorifier de son Origène, un des plus étonnans génies qui aient honoré l'humanité.

Ce qui frappe tout d'abord dans les ouvrages des écrivains de la première période de l'histoire de l'Eglise, c'est la noble indépendance de leurs idées, dans ce qui n'appartenait pas au domaine de la révélation, et, en même temps, leur respect pour la foi reçue.

Cette foi était si clairement déterminée, qu'on la trouve parfaitement identique dans les écrivains du premier siècle, comme dans ceux des suivants ; en Orient comme en Occident.

Des théologiens modernes ont essayé de trouver des différences doctrinales entre eux ; de les classer en écoles

différentes et même de donner pour chefs à ces écoles des apôtres qui auraient eux-mêmes enseigné des doctrines diverses. Nous avons examiné avec attention ces systèmes, et nous avons été persuadés qu'ils n'ont aucun fondement historique ; qu'ils n'ont été inventés que pour soutenir des théories favorables à des formes ecclésiastiques ou à des doctrines pour lesquelles on s'était déclaré *a priori*.

Toutes ces théories disparaissent devant le grand fait d'une doctrine enseignée partout la même par les apôtres. Ce fait devient éclatant, à mesure que des Eglises éloignées les unes des autres et sans relations antérieures, se trouvent, par les circonstances, amenées à professer leur foi. Cette doctrine apostolique, constatée partout, se retrouve dans les ouvrages des écrivains de l'Eglise, qui en font la base de leurs raisonnements, et qui, pour la constater, en appellent au témoignage uniforme de toutes les Eglises apostoliques.

C'est ce témoignage qu'ils invoquent contre les hérétiques, leurs adversaires, et c'est par lui qu'ils les confondent.

A côté du dépôt de la révélation, confié à l'Eglise, on aperçoit, dans les écrivains des trois premiers siècles, des explications, des raisonnements qui attestent qu'ils considéraient la doctrine révélée comme un objet d'études, et dans la connaissance de laquelle l'homme pouvait progresser. Mais le progrès, à leurs yeux, ne pouvait avoir lieu dans l'intelligence humaine qu'à la condition de respecter la vérité dans son essence. Autrement, il n'y aurait plus progrès, mais changement.

C'est en effet ce qui constitue la différence radicale qui existe entre les écrivains orthodoxes et les hérétiques.

Ces derniers, sous prétexte de progrès, s'attaquent à l'essence des doctrines révélées, les dénaturent, les changent, les transforment en erreurs pernicieuses.

Parmi les philosophes qui adhérèrent au christianisme, plusieurs essayèrent une conciliation entre la religion et les systèmes philosophiques qu'ils avaient étudiés antérieurement. Ce fut surtout à Alexandrie, comme nous l'avons dit précédemment, que se développa cette tendance. Cette ville semblait résumer en elle la philosophie et la civilisation d'Athènes, de Rome et de l'Asie. Les Juifs y avaient aussi une école célèbre depuis les Septante, et Philon l'avait illustrée. Alexandrie, placée au centre du mouvement intellectuel du monde, était comme un foyer d'éclectisme. Philon et Aristobule y avaient imprégné le Mosaïsme d'une forte dose de philosophie grecque. Il n'est pas étonnant que des Juifs ou des Grecs semi-chrétiens aient tenté une fusion, soit avec le judaïsme, soit avec la philosophie ; mais, tandis que les Israélites essayaient de judaïser le christianisme, des philosophes se prononçaient contre le judaïsme d'une manière exagérée, et imaginaient les systèmes les plus extravagants pour faire concorder les doctrines révélées avec les théories de Pythagore ou de Platon.

Pour les hommes peu sérieux, tous les hérétiques étaient chrétiens, d'où ils concluaient que le christianisme était une Babel incohérente, où l'on dissimulait les théories immorales sous des systèmes contradictoires et ridicules. Mais nous avons remarqué que les écrivains catholiques, Justin et Tertullien en particulier, prenaient un soin extrême de distinguer *l'Eglise catholique* des sectes qui n'étaient pas elle et qui déshonoraien le nom chrétien.

Nous avons exposé les doctrines des sectes nombreuses et diverses qui rêvaient une fusion, soit avec le Mosaïsme, soit avec la philosophie. Nous avons recueilli les données qui pouvaient nous éclairer sur la valeur intellectuelle des hérétiques. De ces études, et en comparant leurs œuvres avec celles des docteurs de l'Eglise, on est en droit de conclure : que le mouvement intellectuel, dans les sectes, fut très-inférieur à celui qui se manifesta dans l'Eglise.

Les doctrines révélées, acceptées sur le témoignage des Eglises apostoliques, ont toujours été pour l'esprit humain une base solide sur laquelle il a pu édifier une philosophie claire et profonde. Elles n'ont pas été un joug imposé à l'intelligence, mais un foyer lumineux, où elle pouvait puiser des lumières sur toutes les questions. En dehors de ces doctrines, les sectaires, emportés dans un tourbillon de fausses idées, n'ont pu produire que des conceptions vaines et incohérentes.

Si, comme Valentin et Basilidis, ils voulaient réformer en entier le système chrétien, ils tombaient dans l'absurde, et construisaient, sur des idées générales de Pythagore et de Platon, des théories incompréhensibles et ridicules.

Si, comme Marcion ou Manès, ils cherchaient à simplifier le gnosticisme et à le réduire à la doctrine asiatique d'un double principe, bon et mauvais, ils étaient obligés d'admettre des conséquences qui, non-seulement, détruisaient radicalement le christianisme, mais insultaient au simple bon sens.

Si, comme Sabellius et Arius, ils s'attaquaient seulement à un point de la doctrine révélée, considéré isolément, ils voyaient toutes les vérités chrétiennes ébranlées; car elles sont liées si étroitement les unes aux autres, qu'il est impossible de toucher à l'une d'entre elles que tout l'édifice ne soit ébranlé.

Un fait digne de remarque : C'est qu'aucun hérétique, pendant toute la période que nous avons parcourue, n'a pu faire pénétrer sa doctrine dans une seule Eglise. Dès qu'une nouvelle doctrine était enseignée, quelques *individus* se détachaient de l'Eglise à laquelle ils appartaient auparavant, s'attachaient au dogmatiseur, et formaient une secte qui prenait un nom particulier, ou à laquelle on en donnait un sans hésitation.

Ce fait a une grande importance pour établir l'existence d'une doctrine clairement déterminée et parfaitement connue, dans toutes les Eglises, et qui était, entre elles toutes, un lien commun.

L'hérésie sert ainsi à prouver la foi. Les attaques contre cette foi, dans les différentes contrées, concourent à déterminer d'une manière incontestable toutes les doctrines qui formaient le symbole commun.

En comparant entre elles les différentes hérésies, on n'arrive qu'à un chaos étrange, à une Babel de contradictions. Tandis que, en comparant les doctrines admises comme de foi par toutes les Eglises particulières, on trouve partout une croyance identique, partout affirmée comme émanant de la source apostolique.

L'histoire des hérésies est ainsi d'une grande utilité pour la connaissance du dogme chrétien.

On peut, à l'aide des erreurs, reconstituer sans difficulté le symbole complet de l'Eglise primitive, tel qu'on le trouvera formulé par des écrivains toujours considérés comme ses organes autorisés.



La communauté de croyances fut, de bonne heure, la base des relations qui s'établirent entre les diverses Eglises.

La nature de ces relations est de la plus haute valeur

pour déterminer le sens que l'on attribuait à la constitution divine de l'Eglise. Il est évident pour quiconque voudra, de bonne foi et sans parti pris, étudier ces relations, qu'elles ont été basées sur la fraternité entre les Eglises, et qu'aucune de ces Eglises n'avait de prétention à une supériorité sur les autres. On aperçoit bien, pendant la première période, quelques Eglises plus respectées et comme *centrales* pour telle province en particulier; les évêques de ces Eglises jouissaient de quelques prérogatives que la loi n'avait pas encore clairement déterminées, et qui avaient leur raison dans l'évangélisation dont ces Eglises avaient été autant de centres. Mais si l'évêque d'une Eglise secondaire devait recevoir l'ordination de l'évêque de l'Eglise supérieure d'où la sienne avait reçu la foi, il jouissait des mêmes droits épiscopaux que celui qui l'avait ordonné, et il était surtout son égal dès qu'il s'agissait des affaires générales de l'Eglise.

Chaque Eglise épiscopale jouissant des mêmes droits que les autres, son témoignage concourait au témoignage universel ou *catholique*, et son évêque faisait partie intégrante de l'autorité à laquelle le gouvernement de l'Eglise était confié.

De cette croyance découlait nécessairement la doctrine du concile, ou de l'assemblée épiscopale chargée d'attester la foi contre l'hérésie, et d'édicter les lois que les circonstances rendaient nécessaires.

Le concile est un fait primitif dans l'Eglise et découle nécessairement de cette doctrine catholique : que l'Eglise étant basée sur un épiscopat représentant le collège apostolique, son autorité est nécessairement collective, c'est-à-dire conciliaire. Il est donc oiseux de se demander si le concile est d'institution divine ou humaine, comme l'ont fait des théologiens modernes. Dès qu'il est l'application de la constitution donnée par Jésus-Christ à son

Eglise, il est d'origine divine, ou la mise en action d'un enseignement divin. Il n'est donc pas étonnant que les apôtres se soient réunis à Jérusalem avec des hommes apostoliques, en présence des fidèles, pour décider la question des observances judaïques. C'était l'attestation la plus claire qu'ils ne faisaient pas résider l'autorité dans un homme, fût-il apôtre et inspiré de Dieu.

Eusèbe de Cæsarée a mentionné d'une manière générale, plusieurs conciles qui eurent lieu en Asie contre Montanus, dans le courant du II^e siècle. A la même époque, selon le docte Eusèbe, les évêques se réunirent souvent en concile pour examiner la question paschale. Ces conciles eurent lieu en Palæstine, à Rome, à Ephèse, dans le Pont, dans les Gaules, en Mésopotamie, en Grèce. Ils étaient présidés, soit par l'évêque de la ville la plus importante, soit par le plus ancien. L'initiative de la convocation appartenait à celui qui voulait attirer l'attention sur une question qu'il considérait comme importante. Celui-ci ne procédait pas par autorité, mais seulement en forme de supplique. C'est ainsi que l'évêque de Rome, Victor, pria les évêques des diverses Eglises de se réunir, afin d'établir l'uniformité dans la célébration de la Pâque.

Les conciles adoptèrent des décisions différentes. selon les anciennes traditions suivies dans les Eglises, et Victor, qui ne voulait pas respecter ces traditions diverses. fut blâmé par les plus grands évêques, et particulièrement par saint Irénée.

Dans le courant du III^e siècle, les conciles furent plus nombreux que pendant le deuxième. On connaît surtout ceux d'Afrique. Le plus ancien est celui qui fut assemblé par Agrippinus, évêque de Carthage, et qui décida qu'il fallait rebaptiser les hérétiques. Il eut lieu dans la première moitié du III^e siècle. A la même époque. ou à peu près, eut lieu à Icone un concile qui rendit une

décision analogue à celui de Carthage ; un concile de Synnade, vers le même temps, enseigna une doctrine identique. Les conciles d'Afrique, présidés par saint Cyprien, vers le milieu du III^e siècle, suivirent la même tradition et adoptèrent des canons disciplinaires qui passèrent dans le Droit général de l'Eglise.

Les assemblées, tenues à Bosra en Arabie et où Origène convainquit d'erreur l'évêque Beryllos, étaient de vrais conciles où les questions doctrinales furent débattues scientifiquement et promulguées conformément à la tradition de l'Eglise.

Quant aux assemblées tenues à Alexandrie contre Origène par l'évêque Demetrius, on ne doit pas les considérer comme des réunions épiscopales ; il ne faut donc pas leur donner le titre de conciles.

On connaît d'une manière certaine le concile de Rome et ceux de Carthage dans les affaires des schismes de Felicissimus et de Novatianus, et des évêques espagnols Basilidis et Martial ; les conciles d'Antioche contre Paul de Samosate ; ceux d'Arsinoé contre Nepos, et d'Alexandrie contre Meletios.

Au commencement du IV^e siècle et avant le premier concile œcuménique de Nicée, ont été tenus des conciles restés célèbres ; ceux d'Elvire et d'Arles en Occident ; ceux d'Ancyre et de Néocæsarée en Orient.

Alexandre, évêque d'Alexandrie, en assembla plusieurs contre Arius avant la condamnation solennelle de cet hérétique ; Osius de Cordoue en présida un à Alexandrie dans la même affaire ; et Eusèbe de Nicomédie en réunit un en Bithynie pour prendre la défense de l'hérétique.

Nous pourrions recueillir quelques mentions d'autres conciles, depuis les apôtres jusqu'au premier concile œcuménique. Ils durent être fort nombreux, car, dans les *Canons des apôtres*, on ordonne d'en assebler deux fois par an. Alors même que ce canon ne remonterait pas

aux apôtres eux-mêmes, on ne peut nier qu'il n'appartienne à la première période de l'histoire de l'Eglise; et il prouve toujours qu'alors les conciles furent très-fréquents dans les différentes Eglises.

D'après tous les renseignements qui nous sont restés, c'était ordinairement l'évêque le plus important de la contrée qui prenait l'initiative de la réunion; cependant, on ne regardait point cette initiative comme un droit lui appartenant. Ainsi, dans l'affaire de Paul de Samosate, premier évêque d'Asie, les conciles se réunirent à Antioche, sa ville épiscopale, malgré lui et contre lui. Il est bien certain aussi que ce n'est pas Beryllos de Bosra qui réunit en cette ville les conciles où Origène le força à se rétracter. La convocation d'un concile appartient à tout évêque qui fait appel à ses frères en faveur de la saine doctrine. Les évêques assemblés délibèrent sous la présidence de celui ou de ceux qu'ils ont placés à leur tête, et leurs décisions n'ont pas besoin d'autre promulgation que la leur dans leurs Eglises. Les évêques des autres Eglises peuvent les adopter ou les rejeter, à moins que le concile ne soit œcuménique et souverain pour toute l'Eglise.

Les faits et les conciles de la première période de l'histoire ecclésiastique attestent donc que la constitution de l'Eglise fut épiscopale dès le commencement; que les pasteurs n'agirent point isolément, mais avec ensemble, au moyen des conciles; que, dans ces conciles, on s'appliqua surtout à maintenir et à défendre les anciennes traditions; enfin qu'il est impossible, dans les conciles de la première période, d'apercevoir la moindre trace d'une autorité qui aurait été centralisée dans un seul évêque.

Par les renseignements qui nous sont restés des conciles primitifs, il est évident qu'ils prirent soin particulièrement de maintenir la morale chrétienne dans toute sa pureté. Les décisions qui nous sont restées de ces vénérables réunions prouvent certainement que, parmi les enfants de l'Eglise, il y avait parfois de grands coupables. Faut-il, à cause de ces coupables, conclure que, dans les premiers siècles, l'esprit chrétien n'était pas plus développé que de nos jours au sein de l'Eglise ?

Des écrivains l'ont soutenu dans le but de contredire ceux qui voulaient relever les premiers siècles au détriment des derniers temps¹.

Il est possible que l'on ait parfois trop exalté les premiers siècles et trop rabaissé les derniers. Cependant, la vérité demande que l'on avoue sans restriction que les premiers chrétiens valaient mieux que nous ; que la discipline et la morale ont subi un relâchement déplorable, surtout dans plusieurs Eglises particulières.

Nous ne voulons pas entreprendre ici la critique des mœurs des chrétiens dans les différentes Eglises ; mais notre devoir est de faire le tableau de celles des premiers siècles. Chacun fera ensuite les rapprochements qu'il jugera convenables.

Les chrétiens de Jérusalem forment le type le plus parfait de la vie chrétienne. Ils sortaient du judaïsme et avaient été initiés par les traditions paternelles et les saintes Ecritures à la pratique des vertus fondamentales qui sont communes aux deux Testaments ; ils étaient sans doute les plus religieux du peuple d'Israël, puisqu'ils avaient conservé avec le plus de soin les prophéties touchant le Messie qu'ils reconnaissent en Jésus-Christ. Instruits par le Christ lui-même et par ses

¹ Marchetti a surtout soutenu cette thèse et s'est appliqué à rabaisser les premiers siècles, dans sa *Critique de l'histoire ecclésiastique de Fleuri*. Deux moines flamands l'avaient précédé dans cette voie, et avaient publié des pamphlets ignares et injurieux contre le même historien.

premiers apôtres, leurs exemples doivent servir de modèle à toute société chrétienne. Or d'après les Actes, ils étaient si unis ensemble que leurs biens étaient communs; les riches vendaient leurs propriétés, en apportaient le prix aux pieds des apôtres, et les donnaient, par eux, à la communauté. Ils conservaient avec soin la doctrine des apôtres, et se réunissaient pour célébrer la mémoire de Jésus-Christ, selon qu'il l'avait prescrit, par la fraction du pain et la prière.

La communauté des biens n'était pas un devoir prescrit par les apôtres; mais la fraternité qui régnait entre tous les fidèles l'avait introduite naturellement. Du reste, les plus parfaits des Juifs, les Esséniens, avaient déjà mis en pratique des coutumes analogues, et l'on peut croire que les premiers chrétiens de Judée se recrutèrent surtout parmi eux. Jésus-Christ avait perfectionné ces sentiments de fraternité et avait enseigné que le caractère auquel on reconnaîtrait ses disciples était l'amour qu'ils auraient les uns pour les autres. Il avait indiqué, en outre, l'abandon des biens temporels comme le signe de la perfection à laquelle il appelait ses disciples privilégiés. Rien d'étonnant donc que l'Eglise de Jérusalem, sous l'impression de la parole du Maître, ait donné le magnifique spectacle que l'auteur des Actes a décrit. Elle pratiqua le désintéressement avec tant de perfection qu'elle tomba dans une grande pauvreté, et que les frères des autres contrées furent obligés de lui venir en aide.

Lorsque l'Evangile pénétra parmi les païens, il y rencontra des mœurs très-dissolues. Horace, Tacite, Juvénal, Suétone, Martial et d'autres écrivains païens nous ont laissé des détails affreux sur les mœurs du temps où les apôtres se dispersèrent pour annoncer le christianisme. Ceux qui l'embrassaient étaient obligés de passer du vice le plus honteux à la vertu la plus pure. Rien ne

les forçaient à changer de vie ; l'Evangile ne leur offrait en perspective que des vertus austères, des persécutions et le mépris public. Ceux qui ne se laissaient point effrayer étaient des hommes courageux et profondément convaincus. Ils s'élevaient à un degré de vertu extraordinaire. Aussi ne peut-on nier que la plupart des fidèles de la période primitive, ou des trois premiers siècles, n'aient été de vrais chrétiens dans toute l'acception du mot.

Cependant, il y eut incontestablement des exceptions. La sévérité avec laquelle l'Eglise traitait les coupables prouve que le nombre n'en était pas considérable, et qu'elle ne voulait pas se laisser souiller par le contact de païens décorés seulement du nom de chrétiens. On trouve une autre preuve de ce soin dans les précautions que l'on prenait pour le choix des catéchumènes, et dans les épreuves auxquelles ces catéchumènes étaient soumis.

Une fois initiés, les fidèles étaient entretenus dans la pratique de la vertu par une vie toute imprégnée d'actes religieux. Chaque jour, ils se rendaient à l'Eglise, matin et soir, pour la prière ; à certains jours, comme le samedi et le dimanche, ils s'y rendaient plusieurs fois pour participer à l'eucharistie, chanter des hymnes et des cantiques à la gloire de Dieu, écouter les instructions des évêques et des prêtres. Ces pratiques religieuses se continuaient dans chaque famille, où les anciens remplaçaient les prêtres et commentaient leur enseignement. Les Livres sacrés y étaient lus, expliqués, médités ; toutes les actions, même les plus ordinaires, étaient sanctifiées par la prière.

L'idée chrétienne était identifiée à l'âme par des moyens extérieurs, le signe de la croix, les rites, les œuvres de pénitence qui rappelaient que la vie, en ce monde, devait être une imitation constante du sacrifice de

l'Homme-Dieu. On ne prétendait pas que l'œuvre humaine fût le principe de la justification, mais on savait que l'homme régénéré par le sacrifice rédempteur n'était pas digne de sa vocation, et serait rejeté de Dieu, si ses actions n'étaient pas *sa foi en pratique*, et si sa vie n'était pas conforme à celle de l'Homme-Dieu.

Les jeûnes étaient l'œuvre de la pénitence par excellence, à cause de l'exemple qu'en avait donné Jésus-Christ. Dès l'origine, les jeûnes étaient considérés comme un acte si essentiel à la vie chrétienne, qu'on les pratiquait en commun, et que des règlements en déterminaient la nature et la durée.

Mais les vertus intérieures étaient plus recommandées encore que les pratiques extérieures qui n'étaient, au fond, que des moyens de perfection, et non la perfection elle-même. Les détails que l'on rencontre dans les écrivains des trois premiers siècles sur les vertus chrétiennes, donnent la plus haute idée de la perfection morale à laquelle les chrétiens s'étaient élevés. Sans doute on y trouve aussi la critique des vices auxquels s'abandonnaient quelques fidèles, oublieux de leur vocation et des engagements qu'ils avaient contractés.

Les écrivains modernes qui ont pris à tâche de rabaisser les premiers siècles au niveau de notre époque, ont abusé de ces critiques, en les donnant comme une appréciation générale de la société chrétienne. Il est bien évident cependant que ces critiques n'avaient pas le caractère général qu'ils leur attribuent, et qu'elles ne faisaient que confirmer cette incontestable vérité historique : que la société chrétienne fut, pendant les trois premiers siècles, vraiment digne de l'Evangile ; que le sens chrétien était plus développé en elle qu'il ne l'a été depuis dans toutes les Eglises.

Nous ne voulons pas cependant trop rabaisser les époques postérieures. Chaque siècle a eu ses vertus et

ses défauts. De tout temps, l'Eglise fut composée d'hommes ayant la même nature et les mêmes passions; et la grâce de Dieu ne leur fit jamais défaut. Nous saurons donc indiquer le bien ainsi que le mal dans la suite de nos récits; mais, puisqu'il s'agit pour le moment d'apprécier le caractère général de la société chrétienne pendant la première période de l'histoire de l'Eglise, nous devons dire qu'elle nous est apparue, dans tous les faits et dans tous les documents, comme une société supérieure, au point de vue moral, aux Eglises qui lui ont succédé.

Il ne pouvait, du reste, en être autrement; car la plupart de ceux qui en faisaient partie n'étaient admis qu'après des épreuves rigoureuses et longues; et ils en étaient expulsés s'ils s'en rendaient indignes.

Les épreuves du catéchuménat, les pénitences et les excommunications¹ devaient nécessairement maintenir la société chrétienne à un degré de pureté tout à fait exceptionnel.

L'histoire nous dira en quelles circonstances et pour quels motifs ces grandes lois furent modifiées dans leur application.

Nous devons nous contenter, en parlant des premiers siècles, de les indiquer comme d'excellents moyens qui firent de l'Eglise primitive une société vraiment chrétienne et digne de notre admiration.

¹ Il ne faut pas confondre les excommunications purement spirituelles des premiers siècles avec les détestables abus que l'on a appelés depuis du même nom, surtout en Occident.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

LIVRE IV

ANN. 189-258.

I

Seconde génération des hommes apostoliques. — État des grandes Églises apostoliques : Église d'Antioche ; ses évêques Sérapion et Asclépiade. — Église de Jérusalem ; ses évêques Narcisse et Alexandre. — Église d'Alexandrie ; son école de philosophie chrétienne, fondée par Pantène ; ses évêques Julianus, Demetrius, Heraclas et Denys. — Église de Rome. — L'évêque Victor en communion avec les montanistes. — Les évêques Zéphyrin et Calliste favorisent et propagent l'hérésie. — Vices de Calliste. — Hippolyte, disciple de saint Irénée ; ses luttes contre les mauvais évêques de Rome. — Notice sur Hippolyte et sur ses ouvrages. — Caïus, disciple de saint Irénée, se fixe à Rome. — Ses écrits. — Autres défenseurs de l'Église résidant à Rome : Rhodon, Apollonius. — Église d'Afrique. — Minutius Félix ; son ouvrage intitulé *Octavius*. — Tertullien. — Notice sur ce grand homme. — Lutte cruelle du paganisme contre le christianisme. — Tertullien défend ses frères. — Son *Apologétique*. — Ses efforts sont inutiles. — Martyrs africains. — Perpetua, Felicitas et leurs compagnons. — Tertullien continue à défendre ses frères. — Ses livres : *Aux Martyrs*; *Contre les Gentils*; *A Scapula*, gouverneur d'Afrique; *Du Témoinage de l'Ame*; *De la Fuite*; *De la Couronne*; *Scorpiac*. — Ouvrages de polémique contre les hérétiques. — *Les Prescriptions*; *Contre Praxæas*; *Contre Hermogène*; *Contre Marcion*; *Contre les Valentiniens*; *Contre les Juifs*; *De l'Ame*; *De la Chair du Christ*; *De la Résurrection de la Chair*. — Ouvrages sur la morale : *Des Spectacles*; *De l'Idolatrie*; *Du Baptême*; *De la Pénitence*; *De la Patience*; *A ma Femme*; *De l'Ornement des Femmes*; *Il faut voiler les Vierges*; *Exhortation à la Chasteté*; *De la Monogamie*; *Des Jeunes*; *De la Pudicité*; *Du Manteau*. — Erreurs de Tertullien et sa mort.

(Ann. 189-235.)

Les disciples immédiats des Apôtres avaient presque tous quitté le monde avant la fin du second siècle; Polycarpe, qui fut martyrisé l'an 166, fut sans doute un des derniers de ces hommes vénérables qui, ayant reçu

l'enseignement divin de la bouche des Apôtres, l'avaient transmis à leurs disciples. Ceux qui avaient été formés par les hommes apostoliques étaient encore nombreux au commencement du troisième siècle, et ils formaient la troisième génération depuis les Apôtres. De même que la parole divine retentissait dans le second siècle par la voix de ceux que les Apôtres avaient instruits, cette parole retentissait, au troisième siècle, par la voix de ceux que les disciples immédiats des Apôtres avaient formés à la foi. Il n'y eut ainsi aucune interruption dans la transmission du dépot, et toute altération doctrinale était impossible. Chaque Eglise particulière était fortement attachée à l'enseignement qu'elle avait reçu. Les relations fréquentes qui existèrent, dès le second siècle, entre toutes les Eglises du monde, formaient un obstacle insurmontable à toute innovation. Les Eglises qui possédaient des écrits émanant des Apôtres ou des hommes apostoliques se les transmettaient; l'enseignement écrit venait ainsi corroborer l'enseignement oral que toutes les Eglises avaient reçu. Dès la fin du second siècle, les docteurs en appellent plus fréquemment à l'enseignement écrit, et leurs ouvrages attestent que dès lors la plupart des livres inspirés, qui ont depuis formé le Canon du Nouveau Testament, étaient généralement connus et admis comme authentiques.

Au commencement du troisième siècle, les grandes Eglises apostoliques avaient presque toutes à leur tête des évêques remarquables par leurs lumières.

A Antioche, le savant Théophile avait eu pour successeur Maximinus, auquel succéda Sérapion (189) qui se rendit illustre par ses écrits. Lorsque Montan et ses fausses prophétesses eussent été condamnés en Asie, Sérapion adressa à ce sujet une lettre à Caricus et à Ponticus, en leur envoyant les ouvrages que Apollinaire, évêque d'Hierapolis, avait écrits contre la nouvelle secte¹. La lettre de Sérapion était signée de plu-

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 19. — Lib. VI; 12.

sieurs évêques, entre autres d'Aurelius Cyrinius, qui avait souffert pour la foi, et d'Elius Publius Julius, évêque de Debelté, colonie de Thrace. Sérapion se montra très-zélé contre les hérétiques. Un nommé Dominus, étant tombé dans la persécution, abandonna le christianisme et se fit juif. L'évêque d'Antioche écrivit un traité contre lui. L'Eglise de Rhose, en Cilicie, sur le golfe d'Issos, s'était laissé tromper par un apocryphe qu'on lui avait donné sous le titre d'*Evangile de saint Pierre*; et elle y avait puisé des croyances vicieuses. Sérapion lui en écrivit une lettre dans laquelle il disait :

« Frères, nous recevons Pierre et les autres Apôtres comme Jésus-Christ, mais nous rejetons les écrits qui portent faussement leur nom, et que nous n'avons pas reçus par tradition. Quand j'étais chez vous, je pensais que tous étaient dans la foi orthodoxe ; je ne lus pas l'*Evangile de Pierre* qu'ils me montraient et je dis : « Si la division n'a lieu qu'à propos de ce livre, qu'on le lise. » Mais aujourd'hui j'apprends que l'esprit de ceux qui le lisent est imbu d'hérésie ; je retournerai donc chez vous. Attendez-moi au premier jour. »

L'évêque d'Antioche semble écrire à l'Eglise de Rhose comme ayant quelque autorité sur elle. La juridiction des grandes Eglises, sans être alors établie en droit, était passée en usage. Les Eglises fondées par les Apôtres avaient été comme des centres lumineux pour les pays d'alentour. Les premiers pasteurs de ces grandes Eglises avaient ordonné des évêques pour les localités évangélisées par leurs soins, et les évêques de ces nouvelles Eglises se trouvaient naturellement, vis-à-vis de ceux qui les avaient ordonnés, dans un état, non de dépendance, mais d'infériorité sous plusieurs rapports.

Il sera utile de remarquer aussi, dans la lettre de Sérapion, qu'on ne reconnaissait pas à saint Pierre une autorité supérieure à celle des autres Apôtres. Ainsi, au commencement du troisième siècle, on n'interprétait pas les passages de l'Evangile, relatifs à Pierre, comme les

Eglises latines les ont interprétés depuis. L'évêque d'Antioche dit encore dans sa lettre :

« Nous, frères, nous avons connu l'hérésie de Marcien¹; nous avons su comment il était en pleine contradiction avec lui-même, et il ne savait ce qu'il disait. Vous l'apprendrez par ce qui vous a été écrit. Nous avons eu la faculté d'emprunter l'évangile en question de ceux qui l'étudient et sont les successeurs de ceux qui s'en sont servis les premiers; nous les appelons docètes. La plupart des opinions qui y sont enseignées viennent d'eux. Nous avons lu ce livre; nous y avons reconnu, presque partout, la vraie doctrine du Sauveur; mais on y trouve aussi des choses qui n'y sont pas conformes et nous vous les notons. »

Plusieurs hérétiques essayèrent de mettre leurs erreurs sous le patronage des Apôtres, et inventèrent des écrits qu'ils leur attribuaient. Mais, dans l'Eglise, on sut toujours les distinguer des écrits authentiques qui avaient en leur faveur une *tradition continue*. L'Evangile apocryphe de saint Pierre est le premier sur lequel on possède un témoignage véritablement historique. Cependant, on peut croire que plusieurs autres avaient paru dans le courant du deuxième siècle².

Sérapion d'Antioche mourut vers l'an 210. Il eut pour successeur Asclépiade, qui fut évêque sept ans. Lorsqu'il fut choisi, un saint évêque nommé Alexandre et qui souffrait, en Cappadoce, pour le nom de Jésus-Christ, écrivit à l'Eglise d'Antioche³: « Alexandre, serviteur de Dieu et prisonnier de Jésus-Christ, à la très-bienheureuse Eglise des Antiochiens, salut dans le Seigneur :

¹ C'est sans doute le nom du sectaire qui cherchait à séduire les habitants de Rhose.

² Les livres apocryphes attribués aux Apôtres ne sont, au fond, que les livres authentiques altérés par divers sectaires au profit de leurs systèmes. Ils n'ont pas de valeur historique, et on ne peut leur attacher d'importance que comme à des éléments d'appréciation à l'égard des systèmes hérétiques. Nous donnerons la liste des apocryphes lorsque nous aurons à parler de la formation du Canon des écrits authentiques des Apôtres.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 11.

« Lorsque j'ai appris qu'Asclépiade, si digne du ministère, à cause de la grandeur de sa foi, a reçu, par la divine Providence, l'épiscopat de votre très-sainte Eglise, le Seigneur a adouci les fers dont je suis chargé dans ma prison, et les a rendus légers. »

Asclépiade avait lui-même souffert pour Jésus-Christ. La lettre d'Alexandre fut portée à Antioche par Clément d'Alexandrie :

« C'est, disait Alexandre, un homme éprouvé et doué de vertu. Vous le connaissez déjà et vous le connaîtrez encore davantage. La Providence divine l'a amené auprès de nous pour augmenter et affirmer l'Eglise du Christ. »

Bientôt nous parlerons de la célèbre école d'Alexandrie, dont Clément fut une des gloires.

Alexandre sortit de prison et se dirigea vers Jérusalem pour y visiter les lieux sanctifiés par les pas de l'Homme-Dieu. Il y trouva Narcisse. Ce saint évêque¹, après avoir pris part à la discussion pascale, avait quitté son Eglise. De mauvais chrétiens l'avaient accusé d'un grand crime, et quoique personne n'eût ajouté foi à leur témoignage, il crut devoir se retirer et se cacher. Au bout d'un certain temps, les évêques des Eglises voisines jugèrent qu'il fallait lui donner un successeur. Ils choisirent Dios qui mourut bientôt, puis Germanion, dont l'épiscopat fut également très-court, enfin Gordias.

Pendant que ce dernier gouvernait l'Eglise, Narcisse reparut. Il semblait, après une si longue absence, ressusciter d'entre les morts. Son innocence avait été reconnue après son départ, et quoique personne ne l'eût cru coupable, la preuve de cette innocence avait encore augmenté le respect que l'on avait pour lui. Gordias mourut peu de temps après son retour. On supplia Narcisse de reprendre son siège; mais il était devenu très-vieux et incapable de remplir les devoirs d'un tel ministère. Quelques frères, renommés par leur sainteté, eurent alors une vision dans laquelle une voix

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 9-10.

leur disait distinctement de sortir de la ville et de choisir pour évêque la première personne qu'ils rencontraient. Les fidèles crurent à cette vision et sortirent. Ils rencontrèrent l'évêque Alexandre qui arrivait de Cappadoce. Ils l'acclamèrent pour leur pasteur, et les évêques des Eglises voisines confirmèrent leur choix.

Alexandre n'était pas attaché à une Eglise particulière. Revêtu du caractère épiscopal ou apostolique, il continuait la mission des Apôtres et était *évêque des nations*. Il se fixa à Jérusalem et dirigea cette vénérable Eglise, de concert avec Narcisse.

Il se distingua par son amour de la science, et il fonda à Jérusalem une bibliothèque dans laquelle il recueillit un grand nombre d'ouvrages ecclésiastiques. Eusèbe¹ donne à entendre qu'il y plaça spécialement les ouvrages d'Hippolyte, dont nous parlerons bientôt, et ceux de Beryllos, évêque de Bosra, en Arabie. Ce dernier évêque avait publié un grand nombre d'ouvrages écrits avec élégance, mais qui, malheureusement, sont perdus.

Dans une lettre qu'il adressa à des sectaires nommés antinoïtes, Alexandre fait mention de Narcisse en ces termes : « Narcisse vous salue, lui qui a occupé avant moi la chaire épiscopale de cette Eglise, et qui, âgé de plus de cent seize ans, m'est encore uni dans les prières. Il vous prie, comme moi, d'être unanimes dans la doctrine. »

Cette lettre fut écrite vers l'an 211. On voit par là que Narcisse était né lorsque les derniers des Apôtres vivaient encore, et qu'il avait entendu l'enseignement d'hommes apostoliques qui avaient pu voir et entendre Jésus-Christ lui-même. C'est par l'intermédiaire de tels témoins que la doctrine apostolique était parvenue aux Eglises du troisième siècle.

Alexandre de Jérusalem continua sans doute ses relations avec le docte Clément, qui était retourné à Alexandrie. Nous le verrons en relation avec Démé-

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 20.

trius, évêque de cette Eglise, à propos des prédications des laïques dans l'Eglise.

Alexandrie était alors le point le plus lumineux de l'Eglise universelle. Nous avons vu que plusieurs sectaires l'avaient troublée pendant le second siècle. C'est dans son sein que la Gnose s'était principalement développée ; Carpocras, Basilidis et Valentin y avaient dogmatisé, et plusieurs sectaires, comme Apelles, s'y étaient fixés. Mais ils rencontrèrent de savants adversaires qui mirent au service de l'Eglise leur science et leur philosophie.

Dans le courant du deuxième siècle, Agrippa-Castoros avait défendu la saine doctrine. Il fut secondé par un philosophe stoïcien, Pantainos (en français Pantène), qui fonda une école de philosophie chrétienne qu'il illustrerent une foule d'hommes de génie, et à laquelle nous consacrerons bientôt une étude spéciale.

Pantène¹ était originaire de Sicile. Il avait été instruit de la doctrine chrétienne par les disciples immédiats des Apôtres². Il se fixa en Egypte et il fonda à Alexandrie une école de philosophie chrétienne, à l'exemple des philosophes païens qui établissaient des écoles pour y enseigner leurs systèmes. Dès l'an 179, lorsque Julianus devint évêque d'Alexandrie, cette école existait déjà depuis longtemps³. Elle fut comme une pépinière d'hommes illustres aussi distingués par leur éloquence, dit Eusèbe, que par leur science dans les lettres divines. C'est là que se formèrent : Alexandre de Jérusalem⁴, qui appelait Pantène son père, son seigneur, un homme saint. Clément d'Alexandrie⁵ compare son maître Pantène à une abeille qui prenait le miel des saintes Ecritures pour en nourrir les intelli-

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 10. — Hieron., *De Vir. Illust.*, c. 36.

² Photius (*Biblioth.*, c. 118) dit qu'il fut instruit par les Apôtres eux-mêmes. Il serait alors parvenu à une extrême vieillesse, car il ne mourut qu'au commencement du troisième siècle.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 10.

⁴ *Ibid.*, lib. VI; 14.

⁵ Clement. Alexand., *Stromat.*, lib. I; c. 1.

gences. Origène, Heraclas, Denys, Grégoire de Néo-Césarée et un grand nombre d'autres hommes illustres que nous aurons occasion de mentionner par la suite, sortirent de la même école. Pantène la dirigea jusqu'à l'an 189, qu'il partit pour les Indes. « A cette époque, dit Eusèbe de Césarée¹, il y en avait beaucoup qui, enflammés d'un zèle divin, se faisaient évangélistes de la parole de Dieu, s'efforçaient de marcher sur les traces des Apôtres et travaillaient à l'édifice de la foi et au progrès de la parole divine. » Pantène fut un de ces évangélistes. Il visita les peuples d'Orient et parvint jusqu'aux Indes, où il fit, dit Eusèbe, de grandes choses. Il y trouva des chrétiens qui possédaient l'Evangile de saint Mathieu. L'apôtre Barthélemy qui avait évangélisé ce pays, y avait porté cet Evangile écrit en hébreu. Pantène le retrouva après plus d'un siècle et demi². Il revint des Indes à Alexandrie, où il mourut dans les premières années du troisième siècle. Il eomposa plusieurs ouvrages qui sont perdus.

Tandis que les Eglises d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie possédaient de si doctes et si saints évêques, celle de Rome était ravagée par ses propres pasteurs Zéphyrin et Calliste, plus encore que par les hérétiques. Les prêtres Blastus et Florinus y séduisirent un grand nombre de fidèles³. D'autres hérétiques qui, avec Artémon, niaient la divinité de Jésus-Christ, s'y étaient donné un évêque dans la personne de Natalis⁴.

Victor, tout orthodoxe qu'il était, avait contribué aux

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 10.

² Une chrétienté, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a toujours existé jusqu'aujourd'hui dans les Indes, à Saint-Thomé. Elle n'a rien emprunté aux missionnaires latins qui ont visité les Indes à diverses reprises, et elle a conservé son caractère primitif. N'est-ce pas un reste de l'Eglise fondée par saint Barthélemy et développée par Pantène? Dans ces dernières années, la chrétienté de Saint-Thomé s'est unie à l'Eglise orthodoxe gréco-russe, dans laquelle elle a reconnu les vrais caractères de l'Eglise primitive, tels qu'elle les avait elle-même conservés.

Nous avons fait observer ailleurs (t. I, p. 192) que l'Evangile de saint Mathieu avait donné naissance à la légende indienne de Christna, que de pré-tendus érudits voudraient donner comme antérieure au christianisme.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 15.

⁴ *Ibid.*, c. 28.

troubles de son Eglise en essayant de transformer en question dogmatique une simple question de discipline. Irrité de l'opposition qu'il avait rencontrée surtout en Asie, il avait affecté de se prononcer en faveur de Montanus et de ses prophétesses Priscilla et Maximilla, condamnés par les Eglises asiatiques. Il avait même envoyé aux hérétiques des lettres de communion. Rome persévéra dans cette erreur jusqu'à l'arrivée de Praxéas¹. Cet homme était Phrygien comme Montanus, dont il avait été d'abord un des adeptes. Il fut emprisonné pour la foi et devint fier de l'épreuve qu'il avait supportée. On ignore pour quelle raison il abandonna la secte de Montanus. On sait seulement qu'il s'était prononcé contre elle en arrivant à Rome. Il éclaira l'Eglise romaine au sujet du faux prophète de Phrygie et décida l'évêque de Rome à envoyer aux Eglises d'Asie des lettres de communion; mais, en même temps, il lui léguait une hérésie beaucoup plus dangereuse que le montanisme et qui s'attaquait directement au dogme de la Trinité². Par opposition à Marcion, qui admettait deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, Praxéas soutenait qu'il n'y avait qu'un principe, Dieu, qui s'était manifesté sous les diverses dénominations de Père, de Fils et d'Esprit, mais qui était *le même*, quelque nom qu'il prît.

¹ Ceci résulte du récit de Tertullien, qui rapporte que Praxéas décida l'évêque de Rome, qu'il infesta de son erreur, c'est-à-dire Zéphyrin, à renouer les relations avec les Eglises asiatiques, et à révoquer les lettres de communion qui avaient été adressées aux montanistes. Les érudits ont discuté pour savoir si c'était Victor qui s'était laissé tromper par Praxéas, ou si c'était Eleuthère. Tertullien, qui a mentionné le fait, parle seulement de l'évêque romain, sans dire son nom. D'un autre côté, la date de l'arrivée de Praxéas à Rome n'est pas connue d'une manière précise. La publication des *Philosophumena* est venue porter la lumière dans ce fait. D'après Tertullien, Praxéas détourna l'Eglise de Rome de Montanus, mais en même temps lui léguait une hérésie qui consistait à identifier en Dieu le Fils avec le Père. Or, d'après les *Philosophumena*, c'est Zéphyrin, successeur de Victor, qui professa cette hérésie, et qui fut surtout trompé par Calliste, qui exerçait sur lui une funeste influence et fut son successeur. De là on doit conclure que ce fut le prédecesseur de Zéphyrin, c'est-à-dire Victor, qui se déclara pour les montanistes, et se sépara sur ce point des Eglises asiatiques.

² Tertull., *Adv. Prax.*, § 1. Voici les paroles de Tertullien : « Idem (Praxæ) tunc episcopum romanum, agnoscentem jam prophetias Montani, Priscæ, Maximillæ, et ex ea agnitione pacem ecclesiis Asiae et Phrygiae inferentem, falsa de ipsis prophetis et ecclesiis eorum asseverando et præcessorum ejus auctoritates defendendo, coegit et litteras pacis revocare jam emissas... »

Il n'y a bien en Dieu qu'un principe unique, une seule essence ; d'après la doctrine chrétienne, ce principe est le Père, *identique en essence* avec le Fils et le Saint-Esprit, mais distinct de l'un et de l'autre, comme ils le sont entre eux, quant aux attributs personnels. Praxéas n'admettait pas cette distinction des personnalités divines et tirait toutes les conséquences de sa doctrine de l'unité de principe en Dieu. Il disait, en particulier, que c'était le Père qui avait souffert sous le nom de Fils. De là on appela ses adeptes *patripasiens*.

Praxéas trouva un aide dans un certain Noetus, qui enseignait la même doctrine que lui. Noetus¹ était originaire de Smyrne. Il se rendit à Rome et séduisit un certain Epigonus, natif de cette ville. Epigonus obtint des succès. Son principal disciple fut Clémènes, homme débauché et sans conscience. Mais celui qui donna à Rome le plus d'importance au nouveau système fut Calliste, qui exerçait sur Zéphyrin, évêque de Rome, une influence toute-puissante, et qui lui succéda.

Zéphyrin était un homme ignorant et cupide ; avec de l'argent, les disciples de Clémènes étaient certains d'éviter toute condamnation. Il s'imaginait gouverner l'Eglise, et il ne soignait, en réalité, que sa cassette. Calliste était son conseiller et son aide. C'était un homme aussi rusé que méchant², habile dans l'art de séduire, et qui avait les yeux fixés sur l'épiscopat qu'il ambitionnait. Comme Zéphyrin était absolument ignorant, illettré, et sans la moindre notion des règles de l'Eglise, Calliste en faisait ce qu'il voulait ; il flattait surtout son avarice par des présents, et parvenait à lui faire tenir une conduite qui jetait la discorde parmi les fidèles. Lorsque la querelle s'envenimait, Calliste allait en secret visiter les deux partis, se prononçait alternativement pour l'un et pour l'autre, et se faisait ainsi des partisans.

Le faux évêque Natalis, qui avait de la foi et des

¹ *Philosophumena*, lib. IX ; § 7.

² *Ibid.*, § 11.

vertus et ne s'était laissé éléver à l'épiscopat par les hérétiques que par vanité, vint un jour se jeter aux pieds de Zéphyrin et fut réintégré par lui dans la communion de l'Eglise¹. Mais ses fidèles ne l'imitèrent pas, et Rome était devenue comme le réceptacle de toutes les erreurs.

Il y avait alors dans cette ville un grand et saint évêque, Hippolyte, disciple d'Irénée². Comme son maître, il détestait l'hérésie sous quelque manteau qu'elle cherchât à se dissimuler. Voyant que Zéphyrin sacrifiait la vérité, il l'avertissait, et celui-ci se montrait disposé à suivre une meilleure voie ; mais arrivait Calliste qui se déclarait pour la doctrine de Clémènes et qui engageait Zéphyrin à penser comme lui. Le but de Calliste était de compromettre et de supplanter Zéphyrin ; cet évêque ne s'aperçut que plus tard de sa fourberie. Sous l'inspiration de son confident, cet évêque disait un jour au peuple : « Je ne reconnais

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 28.

² Nous regardons Hippolyte comme l'auteur du savant ouvrage connu sous le titre de *Philosophumena*. Ce titre appartient seulement à la première partie de l'ouvrage, où il est traité des systèmes de la philosophie ancienne, et l'auteur lui-même l'appelle ainsi (lib. IX; § 8). La seconde partie porte le même titre que le livre d'Irénée : *Contre les hérésies*. Il est certain que Hippolyte avait composé un livre sous ce titre, et l'on a prouvé que ce livre n'était autre que celui dont on connaissait depuis longtemps des fragments, et qui a été retrouvé, à peu près dans son entier, par le Grec Mynoïde-Minas, en 1842. Comme cet ouvrage contient des accusations graves contre deux évêques de Rome, Zéphyrin et Calliste, des écrivains dévoués à la papauté ont essayé de le décrire ; mais on comprend qu'ils n'ont agi que sous l'inspiration de l'esprit de parti. L'auteur, comme on le voit par l'ouvrage lui-même, était un homme aussi profond dans la connaissance de l'ancienne philosophie que dans celle de la doctrine chrétienne ; il se montre très-zélé pour l'orthodoxie et il s'exprime, en toute occasion, avec autant d'exactitude que de franchise. Le témoignage qu'il porte contre Zéphyrin et Calliste est donc de la plus haute importance, et ce qu'il a écrit éclaire parfaitement le texte de Tertullien que nous avons cité. Il était certainement contemporain et témoin oculaire des faits qu'il relate au sujet des évêques de Rome. De graves érudits, parmi lesquels nous nommerons Charles Wordsworth, Bunsen et Duncker, ont démontré que les *Philosophumena* sont certainement un ouvrage de saint Hippolyte. Miller attribue l'ouvrage à Origène, ce qui ne diminuerait point son importance. Est-il nécessaire de mentionner l'opinion de quelques ecclésiastiques latins, de Cruice en particulier, qui l'attribuent à quelque sectaire inconnu ? L'ouvrage lui-même répond à cette imagination ridicule, et démontre qu'il n'a pu être écrit que par un docteur orthodoxe aussi savant que dévoué à la saine doctrine. Nous ne pensons pas que l'ouvrage soit d'Origène, qui alla, il est vrai, à Rome sous Zéphyrin, mais n'y resta que très-peu de temps. (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; c. 14.) L'auteur des *Philosophumena* y résida certainement un temps assez long, et y exerça l'épiscopat.

qu'un seul Dieu, le Seigneur Jésus, et je n'en connais pas d'autre qui soit né et ait été possible. » D'autres fois il disait : « Ce n'est pas le Père qui est mort, c'est le Fils. » Il admettait donc, tantôt une seule personne en Dieu, et tantôt deux. Ces contradictions excitaient des discussions parmi les fidèles.. Hippolyte ayant eu connaissance des intrigues de Calliste, lui résistait et prenait contre lui la défense de la vérité. Mais Calliste avait gagné à sa cause de nombreux partisans, et son orgueil, enflé par le succès, était devenu une espèce de délire. Il tirait surtout vanité de ce qu'il avait souffert le martyre sous Fuscianus, préfet de Rome. Or, voici l'histoire de ce prétendu martyr.

Calliste était esclave de Carpophore. Ce dernier appartenait à la famille impériale¹. Il voulait du bien à Calliste; et il lui confia une somme importante au moyen de laquelle il pourrait gagner beaucoup d'argent. Calliste fonda une banque, et un grand nombre de veuves et de fidèles lui confierent de l'argent à cause de son protecteur Carpophore. Calliste ayant tout dépensé, s'enfuit et chercha à s'expatrier. Il était déjà embarqué lorsque Carpophore, en étant averti, se hâta de monter sur une barque et de se diriger vers le vaisseau qui était encore au milieu du port. Calliste, l'ayant aperçu, se jeta à la mer, mais les matelots sautèrent dans des barques pour le secourir, tandis que de terre on jetait de grands cris. Calliste fut ramené sain et sauf sur le vaisseau et fut rendu à son maître qui le reconduisit à Rome et le mit en prison. Calliste répandait le bruit qu'il n'avait pas dépensé l'argent, mais qu'il l'avait caché chez des amis, et qu'il le rendrait si on le mettait en liberté. Ceux qu'il avait ruinés venaient donc pleurer auprès de Carpophore, en disant que c'était à cause de lui qu'ils avaient confié à Calliste leurs économies, et ils le suppliaient de rendre son esclave à la liberté puisqu'il promettait de restituer. Ils obtinrent ce qu'ils demandaient, mais Calliste avait réellement tout dépensé. Ne pouvant restituer, et la

¹ *Philosophumena*, lib. IX; § 42.

fuite lui étant impossible, car il était gardé à vue, il résolut de se faire tuer en attaquant des Juifs en pleine synagogue. Ceux-ci se contentèrent de le frapper et le livrèrent à Fuscianus, préfet de Rome, en disant : « On nous a accordé le droit de nous réunir pour lire les lois que nos pères nous ont transmises, et celui-ci est venu nous troubler dans notre assemblée en disant qu'il est chrétien. » Fuscianus allait juger Calliste lorsque Carpophore courut au tribunal et dit au préfet : « Je te prie, seigneur Fuscianus, de ne pas croire à ce que te dit celui-ci ; il n'est pas chrétien, il ne cherche qu'à se faire mourir parce qu'il m'a perdu une forte somme d'argent, comme je le prouverai. » Les Juifs pensaient que Carpophore n'agissait ainsi que par ruse, afin de sauver leur ennemi ; ilsjetaient de grands cris dans le tribunal. Fuscianus fit alors frapper de verges l'accusé et le condamna aux mines de Sardaigne. Il s'y trouva avec de vrais martyrs et affecta de se confondre avec eux.

Ces faits avaient lieu lorsque Victor était encore évêque de Rome. Marcia, qui avait beaucoup d'influence sur l'empereur Commodus, voulant faire une bonne action, demanda à Victor les noms des martyrs condamnés aux mines de Sardaigne, afin de les délivrer. Victor donna ces noms, mais n'écrivit pas celui de Calliste dont il connaissait les antécédents. Marcia obtint la grâce des martyrs, et le prêtre Hyacinthus fut chargé par elle d'aller les délivrer. Le gouverneur du pays, sur le rescrit impérial qu'on lui présenta, remit les condamnés. Calliste, n'entendant pas son nom, se jeta à genoux en pleurant. Hyacinthus fut touché de ses prières, promit au gouverneur que, grâce à Marcia, il ne serait point blâmé, et obtint qu'on lui remit Calliste avec les martyrs. Victor le vit arriver avec peine ; mais, comme il était miséricordieux, il ne dit rien et l'envoya à Antium en lui accordant une pension mensuelle pour sa nourriture.

Zéphyrin ayant succédé à Victor (202), Calliste sut gagner sa confiance. Zéphyrin, comme nous l'avons dit, était très-simple, et Calliste très-artificieux. Il y

avait alors à Rome deux hérétiques qui s'attaquaient à la Trinité, quoique d'une manière différente, Sabellius et Theodotus. Calliste les favorisait. Mais après la mort de Zéphyrin (218), étant parvenu à le remplacer sur le siège de Rome, il condamna Sabellius comme hérétique, espérant ainsi faire oublier qu'il en avait partagé les erreurs. Il craignait aussi Hippolyte qui était, à Rome, le défenseur de la saine doctrine. Dès qu'il se crut solidement établi, il revint à ses erreurs premières et il osa, en pleine assemblée des fidèles, dire à Hippolyte et aux orthodoxes : « Vous êtes des di-théistes ! » prétendant qu'on ne pouvait distinguer la personne du Fils de celle du Père sans admettre deux Dieux. Cependant, Sabellius lui reprochait d'avoir abandonné son ancienne croyance. Ce fut alors qu'il se déclara pour l'hérésie de Noetus, et qu'il enseigna l'*unité de Personnes* en Dieu. Il fonda une école pour répandre cette erreur, et, afin de s'attacher des partisans, il prétendit qu'il possédait le pouvoir de remettre tous les péchés.

Calliste fut le premier évêque de Rome qui réclama ce pouvoir antiévangélique, que ses successeurs s'attribuèrent plus tard comme une prérogative qui leur viendrait de Dieu lui-même. Tous ceux qui avaient souillé leur titre de chrétien par quelque crime, se croyaient purs dès qu'ils étaient entrés dans l'école de Calliste. Ceux qu'Hippolyte rejetait de l'Eglise à cause de leurs crimes, se réfugiaient auprès de l'évêque de Rome qui les recevait avec empressement. Tous les sectaires étaient également admis par lui. « Alors, pour la première fois, dit Hippolyte, on vit des évêques, des prêtres et des diaires recevoir l'ordination, quoiqu'ils eussent été mariés deux et trois fois ; si quelqu'un, élevé aux ordres, se mariait, on lui conservait son ordre comme s'il n'eût pas violé la loi. » Calliste prétendait qu'il fallait ainsi laisser les pécheurs dans l'Eglise, puisque Jésus-Christ avait ordonné d'y laisser l'ivraie avec le bon grain. Il ajoutait que l'Eglise était comme l'arche de Noé, dans laquelle il y avait tous les animaux purs et impurs. Ses auditeurs, qui avaient

des raisons personnelles d'être de cet avis, applaudissaient Calliste. Il autorisait publiquement le concubinage et les crimes les plus infâmes, ce qui ne l'empêchait pas, avec ses adeptes, de s'appeler impudemment *l'Eglise catholique*. Mais les vrais fidèles ne profanaient pas ce nom en le leur donnant, et ils appelaient les adeptes de Calliste les *Callistiens*¹.

Saint Hippolyte, qui nous a conservé ces détails,

¹ Eusèbe (*Hist. Eccl.*, lib. V; 28) rapporte, d'après l'auteur du *Labyrinthe*, ouvrage attribué à Caius, qu'Artémon, un hérétique qui niait la divinité de Jésus-Christ, prétendait que les anciens partageaient cette doctrine; qu'elle fut enseignée à Rome jusqu'au temps de l'évêque Victor, et que ce fut Zéphyrin qui, le premier, corrompit la saine doctrine. Cette assertion, très-inexacte certainement, quant au dogme de la divinité de Jésus-Christ, contient cependant un renseignement sur l'évêque Zéphyrin, accusé d'innovation. Le reproche d'Artémon, qui n'aurait rien de grave en lui-même, obtient de l'importance quand on le rapproche du récit de saint Hippolyte. Le nuage qu'il faisait planer sur Zéphyrin *nouveauter* prend de la consistance avec les accusations si positives du saint évêque. Il ne sera pas inutile de rapprocher, des accusations élevées par saint Hippolyte contre Calliste, cette ironie de Tertullien (*De Pudicit.*, c. 1) : « J'apprends qu'on a publié un édit, et un édit préemptoire; le plus grand pontife, c'est-à-dire l'évêque des évêques, a édicté ceci : « Moi, je remets les débauches et les péchés de fornication à ceux qui feront « pénitence.» Oh ! c'est un édit sur lequel on ne pourra écrire : *Belle action !* Et où affichera-t-on cette libéralité ? Sa véritable place est, je pense, sur les portes des lieux de prostitution et au-dessous des enseignes de ces lieux. On affichera cette pénitence où le péché se commet; on lira le pardon où l'on entre avec l'espoir de l'obtenir. Mais non, on lit cela dans l'Eglise ! on publie cela dans l'Eglise, et cette Eglise est vierge ! Loin, loin de l'épouse du Christ, une telle annonce ! »

Ces titres de *souverain pontife* et *d'évêque des évêques* ne sont-ils pas donnés ironiquement à l'évêque de Rome ? N'est-ce pas de cet évêque qu'il s'agit ici ? On peut le croire, car il est possible qu'un évêque comme Calliste ait tenté d'usurper ces titres, que ses successeurs ont revendiqués, et qu'il se soit cru le plus grand des évêques parce qu'il était évêque de la capitale de l'empire. Quoi qu'il en soit, la coïncidence de l'ironie de Tertullien avec les reproches d'Hippolyte n'en est pas moins remarquable. Ce fut surtout grâce aux mauvais procédés du clergé de Rome (Hieron., *De Vir. Illust.*, c. 53) que Tertullien se sit montaniste. Il est étonnant que le faussaire Isidore, auteur des *Fausses Décrétales*, en attribue à Calliste deux qui semblent justifier les accusations portées contre lui par Hippolyte et Tertullien. Dans la première, où il s'intitule *archevêque de l'Eglise catholique*, il blâme ceux qui élèvent des accusations contre leur père dans la foi, et il s'exprime avec tant de vivacité qu'il donne à penser qu'il était lui-même en cause. Dans la seconde Décrétale il revient sur le même sujet avec la même vivacité, et prétend que ceux qui attaquent les évêques sont des infâmes et des excommuniés, avec lesquels il ne faut pas communiquer. Dans cette même Décrétale, il blâme ceux qui prétendent que les pasteurs de l'Eglise, qui s'étaient rendus coupables de quelque crime, ne pouvaient pas exercer leur ministère après avoir fait pénitence. Il exige les conditions les plus rigoureuses pour les témoins qui voulaient accuser quelqu'un d'un crime. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher la doctrine de ces Décrétales des accusations d'Hippolyte et de Tertullien citées plus haut.

était témoin de ce qu'il a raconté ; il exerçait, à Rome même, au quartier appelé le Port, le ministère épiscopal, et il ne craignait pas de s'opposer énergiquement à l'évêque de la ville qui déshonorait un siège occupé, jusqu'à Zéphyrin, par de dignes évêques. Victor lui-même, malgré son erreur sur la question pascale et les lettres de communion qu'il avait adressées aux montanistes, avait été un évêque vertueux, et l'on peut dire que Zéphyrin et Calliste furent les deux premiers évêques qui souillèrent le siège de Rome. Ils ne furent pas les derniers, comme on le verra dans la suite de cette histoire¹.

Tandis que Calliste favorisait les hérésies et enseignait une détestable doctrine, Hippolyte luttait, par de savants écrits, contre toutes les erreurs. Disciple d'Irénée, il avait hérité de l'esprit fortement orthodoxe du grand évêque de Lyon, et il marcha sur ses traces. Il était aussi savant dans les sciences et la philosophie que dans la doctrine de l'Eglise, comme ses ouvrages l'attestent. Malheureusement, un grand nombre de ces ouvrages ne sont connus que par leurs titres ou par des fragments². On peut les partager en deux groupes : les ouvrages exégétiques ; les ouvrages dogmatiques. Le saint docteur expliqua l'œuvre des six jours, la Genèse, l'Exode, les Nombres, les Rois, les Psaumes, les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, les prophètes Isaïe, Jérémie, Zacharie, Ezéchiel, Daniel ; les

¹ L'Eglise moderne de Rome a placé Calliste parmi les saints martyrs. On a vu quel martyre il eut à supporter dans les mines de Sardaigne. En souffrit-il un autre ? nous l'ignorons, car nous n'acceptons pas, comme des documents dignes de foi, des légendes écrites par des hommes ignorants à des époques fort éloignées des faits qui y sont relatés.

² En 1551, on trouva la pierre tumulaire de saint Hippolyte dans les ruines d'une ancienne église dédiée à saint Hippolyte, sur la voie de Tivoli. Elle est en marbre blanc. Hippolyte est représenté assis sur sa chaire épiscopale. Aux deux côtés de cette chaire est écrit, en lettres grecques, un cycle de seize ans, commençant à la première année de l'empereur Alexandre-Sévère, c'est-à-dire l'an 222. Le cycle de seize ans, pour fixer le jour de Pâques, fut inventé par saint Hippolyte. A côté de ce cycle sont gravés les titres des ouvrages du saint docteur. Si l'on rapproche ce monument : 1^o de l'ancienne tradition qui désignait le saint sous le titre de *Hippolyte de Rome ou du Port de Rome*; 2^o de ce qu'il raconte, dans son ouvrage *Contre les hérésies*, de son opposition à Zéphyrin et à Calliste, il ne peut rester aucun doute que saint Hippolyte n'ait résidé à Rome avec le titre d'évêque.

Evangiles de Mathieu, de Luc, de Jean, et l'Apocalypse de ce dernier Apôtre.

Hippolyte fut le premier des Pères qui entreprit de commenter les Saintes Ecritures, et ce fut à son imitation qu'Origène composa ses grands travaux bibliques¹. Parmi les ouvrages dogmatiques du vénérable docteur, on cite les suivants : *De Saül et de la Pythomisse*; *Du Christ et de l'antechrist*; *De la Résurrection*; *Contre Marcion*; *De la Pâques*; *Contre toutes les hérésies*; *Homélie* à la louange du Maître Sauveur. Ce discours fut prononcé en présence d'Origène. Ce grand homme, aussi bien qu'Hippolyte, ayant voyagé en Orient et ayant visité Rome, on ne sait en quel pays les deux savants se rencontrèrent. Dans son ouvrage *De la Pâques*, Hippolyte proposait un cycle de seize ans, à l'aide duquel on pouvait fixer le jour de la fête avec entière certitude. On possède aujourd'hui, d'une manière à peu près complète, son grand ouvrage contre les hérésies. Dans la première partie, il fait l'histoire de la philosophie ancienne, et, dans la seconde partie, il démontre les relations qui existent entre les anciens systèmes et ceux des hérétiques. On trouve dans cet ouvrage des fragments des écrits des hérétiques des deux premiers siècles, et des détails pleins d'intérêt qui jettent de nouvelles lumières sur les hérésies primitives, jusqu'à celles de Sabellius et Noetus. On lui donne le titre de *Philosophumena*, quoique l'auteur ne mentionne sous ce titre que la première partie de son ouvrage.

Hippolyte fit aussi un traité *Contre les Juifs*, et un livre *Contre les Grecs*, dans lequel il s'appliqua surtout à réfuter la théorie platonicienne sur la cause de l'univers. C'était à Platon que les hérétiques *unitaires*, qui dogmatisaient au commencement du troisième siècle, empruntaient leurs théories. Hippolyte fit un traité particulier contre Noetus ; il défendit la doctrine orthodoxe de la Trinité et de l'Incarnation dans un dis-

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 22. — Hieron., *De Vir. Illust.*, c. 61. — Phot., *Biblioth. Codd.*, 121, 202.

cours contre deux hérétiques, Béron et Hélicon; et dans un sermon sur la sainte Théophanie ou Manifestation de Dieu. On possédait de saint Hippolyte des homélies, des lettres, et enfin un recueil canonique intitulé : *La Tradition apostolique sur les Sacrements*. Cet ouvrage a été inséré dans la collection connue sous le titre de *Constitutions apostoliques*, dont il forme le huitième livre¹. Nous le ferons connaître plus tard en étudiant cette compilation qui ne fut rédigée qu'au quatrième siècle.

Hippolyte a été regardé, dans tous les siècles, comme un homme apostolique et un des défenseurs les plus illustres de la doctrine orthodoxe. Théodoret le cite souvent comme une des sources pures par où Dieu fait couler la saine doctrine sur l'Eglise². Les vérités fondamentales, telles que : l'inspiration de la Sainte Ecriture; la force probante de la tradition apostolique; la Trinité; la consubstantialité du Verbe avec le Père et le Saint-Esprit; la double nature divine et humaine dans l'unique personne de Jésus-Christ; la divinité du Saint-Esprit et sa personnalité distincte de celles du Père et du Fils; tous ces dogmes, qui forment l'essence du christianisme, sont exposés par saint Hippolyte, tels qu'ils furent proclamés ensuite officiellement par l'Eglise contre les divers hérétiques qui les attaquèrent. On trouve encore, dans les fragments qui nous sont restés du saint Docteur, une foule de renseignements précieux sur le Baptême, l'Eucharistie, la Résurrection, le dernier Jugement et le Monde futur. Sur tous ces points, il expose la même doctrine que Justin, Irénée et les autres écrivains orthodoxes que nous avons analysés précédemment.

Dans son livre *Du Christ et de l'antechrist*, il fait

¹ Les Ethiopiens ont conservé une collection de canons qu'ils attribuent à Abalide ou Hippolyte. D'autres Eglises, même celle d'Alexandrie, attribuaient aussi des canons au même docteur. Il est positif que le compilateur des Constitutions apostoliques a beaucoup emprunté à Hippolyte, qui a sans doute fait connaître les règles de l'antique discipline dans les pays où il alla annoncer l'Evangile. Il y a tout lieu de croire qu'il visita l'Ethiopie et l'Arabie, ce qui explique pourquoi on l'appelait quelquefois évêque d'Arabie, et pourquoi aussi les Ethiopiens lui attribuaient les canons de leur Eglise.

² Theod., Dialog. III et Passim.

de l'Eglise un tableau métaphorique que nous croyons utile de traduire. Après avoir cité un texte où Isaïe parle des *ailes des navires*¹, il s'exprime ainsi : « Les ailes des navires sont les Eglises ; la mer, c'est le monde sur lequel l'Eglise navigue, comme un navire sur la mer ; elle est ballottée par les flots, mais elle ne fait pas naufrage, car elle a un pilote expérimenté : le Christ. Au milieu, elle tient droit un trophée contre la mort, la croix du Seigneur qu'elle porte avec elle. Sa proue, c'est l'Orient; sa poupe, c'est l'Occident; la vaste cavité qui est entre l'une et l'autre, c'est le Midi ; ses clous sont les Deux Testaments ; les cordages qui l'entourent, c'est la charité du Christ qui l'étreint ; la toile qui forme sa voile, ce sont les fidèles purifiés par le bain de la régénération ; au lieu de vent, c'est l'Esprit venant des cieux qui la pousse en imprimant sur les fidèles le signe de Dieu. Elle a des ancrées de fer, qui sont les commandements de Dieu ; les matelots qui sont à droite et à gauche, ce sont les saints anges qui la dirigent et la défendent. L'échelle qui conduit jusqu'au sommet de son antenne, c'est l'image de la salutaire passion du Christ, attirant les fidèles au ciel. Les drapeaux qui flottent au sommet de son antenne, ce sont les prophètes, les martyrs, les Apôtres qui se reposent dans le royaume du Christ. »

Ainsi, d'après Hippolyte, l'Eglise est une dans tout l'univers ; les pasteurs et les fidèles la forment au même titre ; Jésus-Christ seul est son pilote, et le Saint-Esprit, le souffle qui la régit².

Un autre disciple d'Irénée, Caïus, s'était fixé à Rome comme Hippolyte. Il avait le titre de prêtre et même celui d'évêque des nations. Au lieu de suivre Calliste dans ses erreurs, il s'attaqua vigoureusement à l'hérésie. Il écrivit en particulier un livre contre les cataphryges ou montanistes. On peut penser qu'il

¹ Isa., XVIII ; 1, 2.

² Le saint docteur était loin de songer qu'elle était identifiée avec les évêques de Rome, même lorsqu'ils sont des Zéphyrin et des Calliste. Il ne fait aucune distinction entre les Apôtres et ne donne pas à saint Pierre de place privilégiée.

l'écrivit alors que Victor s'était laissé séduire par ces hérétiques au point de leur envoyer des lettres de communion. Cet ouvrage était adressé à Proclus ; il est probable que c'était ce montaniste qui avait surtout contribué à tromper l'évêque de Rome. Au lieu de s'en rapporter à la parole de cet évêque, Caïus rappelait à Proclus la tradition apostolique des deux apôtres Paul et Pierre, qui avaient fondé l'Eglise romaine. « Je puis, lui disait-il, te montrer les trophées des Apôtres. Soit que tu ailles au Vatican ou sur la voie d'Ostie, tu rencontreras les trophées de ceux qui fondèrent cette Eglise¹. »

Eusèbe, qui nous a conservé ce fragment, en cite encore un autre dans lequel Caïus attribue à Cérinthe l'idée de ce millénarisme impur, d'après lequel les justes jouiraient, pendant mille ans, après la résurrection, de tous les plaisirs charnels².

Ce fut sous l'épiscopat de Zéphyrin que Caïus confondit les montanistes³. On pourrait en conclure que ce fut cet évêque qui retira les lettres de communion que son prédécesseur leur avait accordées. Caïus est généralement regardé comme l'auteur d'un livre intitulé : *Le Petit Labyrinthe*, et dans lequel il réfute l'hérésie d'Artémone contre la divinité de Jésus-Christ⁴.

Il est probable que, comme Hippolyte, Caïus alla en plusieurs contrées annoncer l'Evangile.

Rome possédait à la même époque un autre défenseur de l'orthodoxie, Rhodon, originaire d'Asie et qui était venu à Rome étudier sous Tatien⁵. Il défendit l'orthodoxie contre les marcionites et écrivit un Hexaémeron ou commentaire sur les six jours de la création.

¹ Ap. Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. II; 28.

² *Ibid.*, lib. III; 28.

³ *Ibid.*, lib. VI; 20. — Hieron., *De Vir. Illust.*, c. 59. — Phot., *Biblioth. cod.*, 48.

⁴ Euseb. (*Hist. Eccl.*, lib. V; 28) a cité plusieurs passages de ce livre sans nommer l'auteur.

⁵ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 13, 14.

A la même époque vivait à Rome Apollonius¹, qui réfuta l'hérésie des cataphryges ou montanistes, et s'attacha surtout à dévoiler l'hypocrisie des sectaires parmi lesquels il y avait des criminels condamnés par les tribunaux. Apollonius renvoie aux dossiers de ces tribunaux pour constater leur culpabilité, et démontre, par des faits, que ces sectaires, si sévères en apparence, ne pratiquaient point ce qu'ils enseignaient. Dénoncé comme chrétien, Apollonius comparut devant le sénat dont il était membre². C'était un homme très-lettré et qui avait cultivé la philosophie. Il prononça devant le sénat un magnifique discours pour la défense de sa foi ; mais il n'en fut pas moins condamné à mort. Il était passé en usage qu'un chrétien, traduit en justice comme tel, devait être condamné s'il ne se rétractait pas. Le discours d'Apollonius fut recueilli par les fidèles et inséré dans un recueil publié par Eusèbe sous le titre de : *Supplices des anciens martyrs*. Ce livre précieux est perdu.

Rome possédait à cette époque plusieurs chrétiens illustres par leurs écrits et qui appartenaient à l'Eglise d'Afrique.

L'origine de cette dernière Eglise est certainement apostolique, comme nous l'avons remarqué ailleurs ; mais l'histoire de son établissement et de ses progrès est inconnue. Elle se révéla tout à coup à la fin du second siècle par des hommes éminents, tels que Tertullien et Minutius Félix. A dater de cette époque, elle tint, pendant plusieurs siècles, le premier rang dans les Eglises occidentales.

Marcus Minutius Félix habitait Rome, où il exerçait les fonctions d'avocat.

Il composa, sous le titre d'*Octavius*, un ouvrage du plus haut intérêt pour l'histoire, et qui renferme les

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. V; 18, 21. — Des savants ont voulu distinguer Apollonius, adversaire des montanistes, d'Apollonius qui défendit la religion en présence du sénat romain et fut martyrisé. Leurs raisons ne nous ont pas paru péremptoires. Saint Jérôme les distingue.

² Saint Jérôme l'affirme (*De Vir. Illust.*, cc. 40-42), et Eusèbe le donne à entendre en disant, avant de parler de son martyre, que l'Eglise avait conquis à Rome des membres illustres par leur rang et par leurs richesses.

renseignements les plus précieux sur les luttes doctrinales qui existaient, au début du troisième siècle, entre les chrétiens et les païens instruits.

Minutius Félix avait un ami intime nommé Octavius¹. Tous deux païens d'abord, ils avaient embrassé le christianisme. Octavius avait été obligé de quitter Rome. Ses affaires et le désir de revoir son ami l'y ramenèrent un jour. Les deux amis, qui étaient avocats, profitèrent du temps des vacances des tribunaux pour aller prendre des bains de mer à Ostie, en compagnie d'un ami commun, Cæcilius, qui était encore païen. Lorsqu'ils étaient en chemin, Cæcilius aperçut une statue de Sérapis et lui envoya aussitôt un baiser, comme le peuple superstitieux avait l'habitude de le faire en passant auprès de ses divinités. « Mon frère Marcus, dit alors Octavius², ce n'est pas le fait d'un honnête homme de laisser un ami dans l'aveuglement et se heurter à des pierres sculptées, peintes et couronnées. Cette erreur retombe sur toi au moins autant que sur lui. »

Cette parole affligea Cæcilius qui, au lieu de prendre part au bonheur que ses deux amis éprouvaient de respirer l'air pur des bords de la mer, paraissait triste et soucieux. « Mon cher Cæcilius, lui dit Minutius Félix, pourquoi n'as-tu pas ta gaieté ordinaire ? — Je suis, répondit-il, affligé des paroles d'Octavius à mon sujet. Il m'a taxé d'ignorance ; eh bien ! je veux défendre contre lui ma religion qu'il a attaquée. Je te prends pour arbitre entre lui et moi. » Les trois amis s'assirent sur le bord de la mer, et Cæcilius prit le premier la parole.

Il commença par dire³ que toutes les choses, soit célestes, soit terrestres, sont remplies d'obscurité ; les philosophes ont en vain cherché à les approfondir et à en donner les raisons ; tout est rempli d'incertitudes. N'est-il pas déplorable, en présence des efforts inutiles de la philosophie, de voir les chrétiens, igno-

¹ M. Minut. Felic., *Octavius*, cc. 1 et 2.

² *Ibid.*, cc. 3 et 4.

³ *Ibid.*, c. 5.

rants et illettrés pour la plupart, essayer de donner quelque chose de certain sur la haute et divine majesté des êtres ? Ne vaut-il pas mieux renoncer à les approfondir, s'en remettre au hasard pour tout ce qui arrive, et pratiquer les religions telles que les siècles nous les ont léguées ?

Ces religions sont diverses¹ comme les nations. Les Romains, en étendant leur empire sur le monde, ont accepté tous les dieux, et leurs succès ne sont-ils pas un argument en faveur de leur politique religieuse ? Ne peut-on pas voir dans ces succès une preuve que toutes les religions sont bonnes ?

Un fait certain², c'est que leurs succès ont été en rapport de leur fidélité à observer les rites religieux. Ceci répond au système des philosophes qui voudraient détruire toute religion, et aux chrétiens qui en opposent une nouvelle. Et que sont ces chrétiens ? Des hommes ramassés dans la boue la plus infime, des femmes crédules, qui ont entre eux des assemblées clandestines, pratiquent des jeûnes solennels et font des festins cruels. Ils forment un peuple ténébreux, ennemi de la lumière, muet en public, criard dans les coins. Ils méprisent les temples et les dieux, ils rient des pratiques religieuses ; ils en ont pitié, eux si dignes de pitié ; ils méprisent la pourpre des prêtres, eux qui sont à demi nus. Avec une étonnante folie et une incroyable audace, ils méprisent les tourments présents, et ils en redoutent de futurs et d'incertains ; ils craignent de mourir après la mort, et, en attendant, ils n'ont pas peur de mourir. Ils n'ont pas peur, parce qu'ils se bercent de la trompeuse espérance de revivre.

Le monde entier est plein de leurs turpitudes ; ils se connaissent à des signes particuliers, et ils s'aiment presque avant de se connaître. Il existe entre eux comme une religion de débauches ; ils s'appellent *frères* et *sœurs*, afin que, sous ces noms sacrés, leur amour impur devienne incestueux ; c'est ainsi que leur folle

¹ M. Minut. Felic., *Octavius*, c. 6.

² *Ibid.*, cc. 7 et 8.

superstition se glorifie même du crime. On ne parlerait pas tant des horreurs qu'ils commettent s'il n'y avait pas là quelque vérité. J'ai appris que, pour un motif que j'ignore, ils vénèrent une tête d'âne consacrée¹. Les soupçons les plus graves planent sur leurs mystères secrets et nocturnes. Ils s'y occupent certainement d'un homme puni du dernier supplice pour ses crimes, et du bois sur lequel il est mort ; ils en font un autel digne d'eux, puisqu'ils méritent comme lui la mort pour leurs crimes. Leur moyen d'initiation est aussi connu qu'il est détestable. On apporte à celui qui doit être admis un enfant couvert de pâte²; on l'excite à le percer de coups, qui semblent dirigés sur une masse inerte et être innocents, et qui tuent l'enfant qui se trouve enfermé sous la pâte. O horreur ! ils en boivent le sang; ils s'en partagent les membres; ils se souillent de cette victime. La participation au même crime les oblige au silence. De tels sacrifices sont pires que tous les sacriléges.

Ce qui se passe dans leurs repas est de notoriété publique, et notre concitoyen de Cirte les a mentionnés dans son discours³. A un certain jour solennel, ils se réunissent tous, hommes et femmes avec leurs enfants, leurs sœurs, leurs mères ; les sexes et les âges sont mêlés. Après avoir beaucoup mangé et s'être excité par des libations, on jette une bouchée à un chien auquel est attaché, par un lien, le flambeau qui éclaire le repas. En se précipitant, le chien entraîne le flambeau ; la lumière s'éteint, et tous se livrent aux

¹ Nous verrons Tertullien relever cette même accusation ; nous ignorons ce qui, dans le culte chrétien, pouvait y donner occasion. Minutius Felix ajoute une autre accusation infâme relative au respect rendu à l'évêque ou au prêtre. On ne peut y voir qu'une preuve des marques extérieures de respect que les fidèles donnaient à leurs pères dans la foi.

² Il s'agit ici du pain eucharistique. La manière dont les païens en parlaient atteste la croyance de l'Eglise touchant la réalité de la chair et du sang de Jésus-Christ, sous les apparences du pain consacré.

On voit aussi que les païens reprochaient aux chrétiens leur vénération pour la croix du Sauveur. Cette croix n'était pas une *idole*, comme le remarque Minutius Félix, et n'était pas un objet adoré. Il n'était vénéré qu'en mémoire de Celui qui y avait été attaché.

³ Il s'agit ici de Cornélius Fronto, né à Cirte en Numidie, et qui fit contre les chrétiens un discours resté célèbre.

débauches les plus infâmes ; s'ils ne commettent pas d'incestes révoltants , c'est par pur hasard ; le crime n'en est pas moins dans leurs intentions.

L'obscurité¹ dans laquelle il s'ensevelissent justifie ce dont on les accuse. Pourquoi se cacher ? Pourquoi s'efforcent-ils de tenir leur culte secret ? A-t-on besoin de se cacher quand on est honnête ? Ne couvre-t-on pas seulement les crimes du secret ? Pourquoi n'ont-ils ni autels, ni temples, ni statues connues ? Pourquoi ne parlent-ils jamais ouvertement, ne s'assemblent-ils pas librement ? N'est-ce pas parce que leur culte est criminel ou honteux ? Quel est ce Dieu unique et solitaire qu'ils adorent ? Les Juifs seuls ont adoré un Dieu unique, et encore ce Dieu avait-il des temples, des autels, des victimes, des rites. Mais les chrétiens n'ont rien de cela ; leur Dieu est invisible et cependant il est partout ; le monde vient de lui, et il est le maître de détruire l'ordre éternel de la nature.

Non contents² de cette opinion déraisonnable, ils admettent des fables de vieille ; ils prétendent qu'ils renaîtront après avoir été réduits en poussière ; ils prétendent entrer dans une vie nouvelle et immortelle ; ils attribuent à leur Dieu tout ce qui ne dépend que du Destin. Je voudrais bien savoir quelle sera cette vie nouvelle qu'ils attendent. Y seront-ils avec leur corps ou seulement avec leur esprit et leur âme ? Avec leur corps, disent-ils. Avec lequel ? Avec l'ancien. Mais il n'existera plus ? Avec un nouveau. Alors ils ne seront plus les mêmes individus. Toutes ces doctrines sont autant d'inepties.

L'état de misère³ où se trouvent les chrétiens ne prouve-t-il pas l'impuissance de leur Dieu, qui ne peut les secourir ? A ces misères se joignent les persécutions. Leur partage, ce sont les mines, les supplices, les tourments, des croix qu'on ne leur donne pas à adorer, mais sur lesquelles on les attache ; des feux qu'ils craignent tant pour l'autre vie. Qu'est-ce que ce Dieu

¹ M. Minut. Felic., *Octav.*, c. 10.

² *Ibid.*, c. 11.

³ *Ibid.*, c. 12.

qui peut ressusciter les morts et qui ne secourt pas les vivants ? Empêche-t-il les Romains de dominer sur le monde entier ? Vous vous privez de tous les plaisirs, de toutes les douceurs de la vie ; malheureux, vous ne ressuscitez pas, et, en attendant, vous ne vivez pas. Vous n'êtes pas capables, dans votre ignorance, de parler avec sens des choses de ce monde ; cessez donc de vouloir parler les choses divines.

Si vous voulez philosopher¹, imitez Socrate qui disait : « Ce qui est au-dessus de nous ne nous regarde pas. » Laissons là les choses douteuses et que nous ne pouvons pas résoudre. Sans cela, on tombera dans une superstition ridicule, ou l'on abandonnera toute religion.

Que pourra répondre Octavius à de tels arguments² ? — Ne te flatte pas toi-même, répondit Minutius Félix, et n'exalte pas ta logique et ton éloquence. Nous sommes ici pour rechercher la vérité. Tu as parlé, il faut attendre la réponse, afin de porter un jugement en connaissance de cause.

Octavius³ prend ensuite la parole. Peu importe, dit-il, que les chrétiens soient pauvres et ignorants, il ne s'agit pas ici de l'autorité des personnes, mais de la vérité. Chacun a le droit de la chercher, l'ignorant aussi bien que le philosophe ; et si l'ignorant l'exprime sans se préoccuper du beau style, elle n'en apparaît que plus belle dans sa simplicité. Il examine ensuite la notion de Dieu telle qu'elle apparaît dans le peuple et chez les philosophes du paganisme ; il établit que les chrétiens ont de Dieu à peu près la même notion que les philosophes les plus illustres, tandis que le peuple professe des idées et des superstitions ridicules. Il conclut en exposant que ce qui, dans le paganisme, avait quelque apparence miraculeuse, était dû aux démons, qui sont obligés d'en convenir lorsqu'ils y sont forcés par les chrétiens. Aux attaques dirigées contre les assemblées des chrétiens, il oppose le tableau des

¹ M. Minut. Felic., *Octav.*, c. 13.

² *Ibid.*, cc. 14 et 15.

³ *Ibid.*, cc. 16 ad 28.

superstitions et des immoralités du culte païen. Ce que vous reprochez aux chrétiens, dit-il, vous ne pouvez en prouver la vérité ; mais, pour vous, ce sont choses évidentes, et les démons vous font reprocher aux chrétiens les crimes que vous commettez vous-mêmes sous leur inspiration. Le tableau qu'en fait Octavius est appuyé sur des preuves notoires et irréfutables.

Puis il venge les chrétiens des calomnies dont Cæcilius s'était rendu l'écho¹. Vous dites que nous adorons une croix ? C'est faux ; vous en adorez, vous, car vos enseignes n'ont-ils pas la forme d'une croix ; et ne les adorez-vous pas ? Vous nous reprochez d'immoler un enfant ? C'est faux. C'est vous qui en immolez à vos dieux, qui les exposez, qui les tuez même avant leur naissance par des pratiques criminelles, qui leur donnez la mort à l'exemple de votre dieu Saturne, qui tua les siens et les mangea. Vous dites que nous adorons une tête d'âne ? C'est faux. Mais vous, vous adorez les animaux, même les plus immondes, en particulier le bœuf et le crocodile. Vous nous reprochez des infamies à l'égard de nos prêtres ? Ce sont des calomnies. Mais vous, vous commettez les immoralités les plus révoltantes. Vous dites que nous adorons un homme ? C'est faux. Mais vous, vous en adorez. Ne déifiez-vous pas des hommes, les empereurs en particulier, qui ne tiennent pourtant à devenir dieux que le plus tard possible.

Octavius² prouve ensuite que Dieu ne demande pas un culte extérieur comme celui des païens ; il s'étend sur la résurrection, la Providence et toutes les vérités que Cæcilius avait contestées. Quant à la pauvreté des chrétiens, elle les honore, car elle prouve qu'ils s'élèvent bien au-dessus des choses de ce monde, et c'est aussi par suite de leurs sentiments élevés qu'ils méprisent les plaisirs et les tourments qu'on leur fait endurer.

¹ M. Minut. Felic., *Octav.*, cc. 29 ad 32.

² *Ibid.*, cc. 33 ad 39.

Octavius parla avec tant d'éloquence, que Cæcilius se déclara vaincu et embrassa la religion chrétienne¹.

L'ouvrage de Minutius Félix est plutôt un plaidoyer philosophique qu'une œuvre de théologie. Aussi l'orateur se contente-t-il de répondre aux objections des païens sans exposer le dogme chrétien. Il voulait abaisser les barrières qui empêchaient d'arriver au christianisme, et répandre dans le peuple cette idée : que les reproches adressés aux chrétiens étaient calomnieux. A ce point de vue, l'*Octavius* offre beaucoup d'intérêt.

Les personnages qui sont mis en scène ne sont point fictifs ; il est probable que le Cæcilius qui convertit Cyprien, l'illustre évêque de Carthage, est le même qui fut amené au christianisme par les raisonnements d'Octavius.

Tandis que Minutius Félix travaillait à Rome pour la religion, un autre Africain, plus savant et plus célèbre encore, Tertullien, publiait les ouvrages qui ont marqué sa place parmi les plus savants Pères de l'Eglise. Quintus-Septimius-Florens Tertullianus² était né à Carthage vers le milieu du second siècle. Il fut d'abord païen. Il se moquait du christianisme³ comme tant d'autres, et sa jeunesse ne fut pas exempte des vices qui étaient trop ordinaires aux adorateurs des dieux⁴. Devenu chrétien, il poussa la vertu jusqu'à de telles limites, que l'on peut dire que ce fut par excès de sévérité dans les mœurs qu'il se prononça pour les doctrines de Montan. Saint Jérôme en donne encore une autre raison : la jalouse et les outrages dont le clergé de Rome le poursuivit. A quelle occasion ? On l'ignore ; mais on peut croire que Tertullien leur reprochait les vices dont ils se rendaient coupables à l'imitation de leurs évêques Zéphyrin et Calliste. Tertullien passa une partie de sa vie à Rome, l'autre à

¹ M. Minut. Felic., *Octav.*, c. 40.

² Tertull., *Apolog.*, c. 9.—Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. II; c. 2.—Lib. V; c. 5.—*Ibid.*, *Chron. ad ann.*, 208. — Hieron., *De Vir. illust.*, c. 53. — Optat., *De schis. Donat.*, lib. I.

³ Tertull., *Apolog.*, c. 48.

⁴ *Ibid.*, *De Resurrect.*, c. 59. — *De Spect.*, c. 19. — *De Paenit.*, cc. 4 et 12.

Carthage. On peut croire, d'après la manière dont il envisage certaines questions dans ses ouvrages, qu'il fut jurisconsulte. Il déclare lui-même¹ que, devenu chrétien, il n'était plus ni avocat ni quoi que ce soit dans le monde. Les érudits s'accordent généralement à dire qu'il fut élevé au sacerdoce, comme l'affirme saint Jérôme, sans dire toutefois s'il était prêtre lorsqu'il résidait à Rome.

On a tout lieu de croire qu'il composa la plus grande partie de ses ouvrages à Carthage. S'il eût habité Rome pendant longtemps, on le trouverait certainement mêlé aux discussions dont cette Eglise était le théâtre. Il y était sans doute sous Zéphyrin lorsque Praxéas se rendit dans cette ville et engagea cet évêque à révoquer les lettres de communion que Victor avait envoyées aux montanistes. Ce fut Tertullien qui dévoila les erreurs de Praxéas². Il avait sans doute habité Carthage auparavant, et il y retourna ensuite. Les détails de la vie du célèbre Africain sont inconnus; la même obscurité règne sur la date de la plupart de ses ouvrages. Quant à leur authenticité, elle n'a jamais été contestée, et leur valeur ne l'a pas été davantage.

Le plus important de ces ouvrages, est, sans contredit, son *Apologétique contre les gentils et pour les chrétiens*. Il l'adressa aux pontifes de l'empire romain, c'est-à-dire à tous les gouverneurs qui cumulaient l'autorité religieuse avec l'autorité civile, sous les empereurs souverains pontifes.

Les successeurs de Trajan et de Marc-Aurèle avaient imité leur politique à l'égard des chrétiens. Aucun d'eux, jusqu'à Décius, ne publia d'édit de persécution générale, mais les chrétiens n'en étaient pas moins poursuivis et livrés au supplice. Des jurisconsultes, comme Ulprien, avaient réuni toutes les pièces qui pouvaient avoir contre eux quelque valeur légale, et fixer la jurisprudence à leur égard. Les préfets de Rome

¹ *De Pall.*, c. 5.

² On peut l'inférer de la manière dont il parle de ce fait dans le livre dirigé contre cet hérétique.

et des provinces s'en autorisaient, et décrétaient les plus affreux supplices contre ceux qui leur étaient dénoncés comme chrétiens et refusaient d'abjurer leur religion. Sous Septimius Severus, l'empire était couvert de sang. Le gouverneur d'Afrique, Saturninus, se montrait d'une cruauté inouïe. Il venait de condamner à mort une troupe de fidèles, restés célèbres en Afrique sous le titre de martyrs *scillitains*¹, lorsque Tertullien éleva courageusement la voix pour la défense de ses frères.

« Pontifes de l'empire romain², dit-il, si vous refusez, avant de nous juger, d'examiner notre cause ; si vous ne voulez accorder aucune liberté à la défense, nous n'avons qu'à nous taire et à déplorer que vous ne nous jugiez que sous l'inspiration d'une haine aveugle. Est-il rien, cependant, de plus inique que de condamner par haine ce que l'on s'obstine à vouloir ignorer ? Vous refusez de nous connaître dans la crainte d'être obligés de nous estimer et de ne pouvoir nous condamner.

« Si nous sommes coupables³, pourquoi ne pas nous traiter comme les autres criminels ? Céux-là peuvent se défendre eux-mêmes ou par des avocats ; on ne condamne personne sans l'entendre ; les chrétiens seuls ne peuvent se justifier. Il suffit qu'ils se nomment pour exciter la haine publique. Qu'un homme s'avoue coupable de sacrilége, d'homicide, son aveu ne vous suffit pas pour le condamner. Vous voulez encore examiner les circonstances du crime, interroger les complices. Pourquoi ne pas agir ainsi à l'égard des chrétiens et rechercher combien d'enfants ils ont mangés, combien d'incestes ils ont commis ? Mais on a défendu même d'informer contre nous. Trajan n'a-t-il pas défendu de rechercher les chrétiens, et, en même temps, n'a-t-il pas ordonné de les punir ? Pourquoi ne pas les rechercher s'ils sont coupables, et les condamner s'ils sont

¹ Leurs actes authentiques ont été conservés. *Ap.* D. Ruinart. — *Acta sincera Martyr.*

² Tertull., *Apolog.*, c. 1. — Nous analysons seulement le bel ouvrage de Tertullien, tout en conservant la forme et les principaux raisonnements.

³ *Ibid.*, c. 2.

innocents ? Vous tenez à notre égard une singulière procédure. Vous mettez les criminels à la question pour leur faire avouer ce qu'ils ont fait; et vous nous tourmentez, nous, pour nous le faire nier. Un homme vous crie : *Je suis chrétien!* il dit la vérité; et vous qui mettez à la question pour obtenir la vérité, vous y mettez les chrétiens pour l'avoir dite. Avouez que vous agissez pour un tout autre motif que la recherche de la vérité et de la défense des lois. À vos yeux, un chrétien est un ennemi des dieux, des empereurs, des lois, des mœurs, de la nature ; et, s'il abjure, vous le déclarez absous. N'est-ce pas agir contre les lois ?

« La haine que l'on nous porte¹ est si aveugle, que l'on regarde notre nom comme une chose qui souille même le bien. Tel homme est honnête, dit-on, c'est dommage qu'il soit chrétien. Je m'étonne qu'un homme qui est si sage soit devenu chrétien. Notre nom est même une injure : cette femme, dit-on, ce jeune homme, avaient de mauvaises mœurs; aussi se sont-ils faits chrétiens. Si une femme devient sage en devenant chrétienne, son mari la répudie. Le père désavoue son fils qui le faisait souffrir étant païen, et qui est soumis étant chrétien. Le maître qui supportait un esclave infidèle, ne veut plus le voir lorsque le christianisme l'a rendu fidèle. La vertu, dans un chrétien, déplaît. La haine de notre nom l'emporte sur tout le bien qu'il peut produire.

« Vous appliquez les lois, dites-vous². Mais les lois sont-elles toutes bonnes? N'en abroge-t-on pas chaque jour?

« Un ancien décret³ voulait qu'aucun nouveau dieu ne fût admis sans l'approbation du sénat. Tibère ayant reçu de Palestine des preuves de la divinité de Jésus-Christ, proposa au sénat de le recevoir comme Dieu. Le sénat refusa parce que la proposition n'était pas due à son initiative. Tibère respecta-t-il cette décision ? Non. Au contraire, il défendit d'accuser les chrétiens.

¹ Tertull., c. 3.

² Ibid., c. 4.

³ Ibid., c. 5.

Consultez vos annales, et vous y trouverez que les auteurs des lois que vous appliquez sont Néron et Domitien, deux êtres que vous abhorrez ; et encore Domitien ne persévéra-t-il pas longtemps dans ses poursuites. Quant à Néron, n'est-il pas glorieux pour nous d'avoir un tel homme pour auteur des lois qui nous condamnent ?

« Les autres empereurs n'ont pas suivi les traces de cet homme. Plusieurs d'entre eux ont même protégé les chrétiens. Je ne vous citerai que la lettre de Marc-Aurèle rendant témoignage que les soldats chrétiens avaient obtenu, par leurs prières, une pluie sans laquelle son armée était exposée à mourir de soif en Germanie¹.

« Mais vous qui vous prétendez si rigides observateurs des lois religieuses, les respectez-vous toujours ? A Rome même, n'a-t-on pas admis le culte de Sérapis et de Bacchus interdit par les lois ?

« Vous nous reprochez² de tuer des enfants, de manger de la chair humaine, de commettre des incestes. Ces crimes sont-ils prouvés ? Sont-ils même vraisemblables ? Sans doute vous nous jugez d'après vous-mêmes. En Afrique, en Gaule, à Rome même, n'offre-t-on pas des sacrifices humains ? Quant à nous, nous avons une telle horreur du sang que nous ne mangeons même pas celui des animaux, et que nous repoussons les animaux étouffés, de peur d'être souillés par le sang qui reste dans leurs entrailles.

« Vous nous accusez³ de sacrilége envers les dieux, de révolte envers l'empereur. Mais si nous n'adorons pas vos dieux, c'est que nous savons qu'ils ne le sont pas. Ne savez-vous pas aussi bien que nous que vos dieux ont été des hommes ? C'est vrai, répondez-vous, mais ils ont été faits dieux. Par qui ? Evidemment cette divinité n'a pu être donnée que par celui qui la possédait,

¹ C'est le miracle de la légion dite Fulminante, composée tout entière de chrétiens. Eusèbe a relaté ce fait et la lettre de Marc-Aurèle qui le constate. (*Hist. Eccl.*, lib. VI; c. 5.)

² Tertull., cc. 7, 8, 9.

³ *Ibid.*, cc. 10, 11, 12.

par un Dieu supérieur. Mais ce Dieu avait-il besoin de se donner des coadjuteurs? En quoi peuvent-ils lui être utiles? La foudre n'existaient-elle pas avant Jupiter, et les fruits de la terre avant Bacchus, Cérès et Minerve? Si Bacchus a mérité d'être dieu pour avoir planté la vigne, vous avez fait tort à Lucullus de ne l'avoir pas fait dieu, lui qui a apporté les cerises du Pont en Italie. Vous avez fait des hommes dieux, dites-vous, pour récompenser leur mérite. Est-ce vrai? Non, car vous n'avez pas fait dieux les hommes les plus sages et les plus vertueux, comme Socrate et Aristide; vous avez divinisé des hommes coupables. Du reste, sous leurs noms, je ne vois que des morts. Pour ce qui est des statues, je ne puis voir en elles que la même matière qui sert à confectionner de la vaisselle et des meubles.

« Vous répondez¹: Nous les regardons comme des dieux. Soit. Alors vous êtes impies et sacriléges, car vous les méprisez; vous vous moquez d'eux sur le théâtre; vous en faites le sujet de basses plaisanteries.

« Qu'adorent ceux qui ne veulent pas de ces dieux²? Il en est parmi vous qui s'imaginent que nous adorons une tête d'âne. Cette idée vous vient de Tacite. D'autres disent que nous adorons une croix. Il en est, enfin, qui prétendent que c'est le soleil qui est notre Dieu. Ils savent sans doute que, pour prier, nous nous tournons vers l'Orient et que le jour du soleil (dimanche) est pour nous jour solennel. Mais ils ne connaissent pas les raisons de ces pratiques. Un historien a exposé un tableau avec cette inscription: *Le dieu des chrétiens, race d'âne.* Ce dieu avait des oreilles d'âne, le pied rond, un livre à la main, un manteau romain. Nous avons ri de cette figure et du nom qu'on lui donnait.

« Ce que nous adorons³, je vais vous le dire: c'est un Dieu unique, créateur du monde et de tous les êtres qui le composent; éléments, corps, esprits. Si vous

¹ Tertull., *Apolog.*, cc. 13, 14, 15.

² *Ibid.*, c. 16.

³ *Ibid.*, cc. 17 et 21.

voulez le connaître, interrogez ses œuvres ; interrogez votre âme qui laisse échapper en toutes occasions ces exclamations : grand Dieu ! Dieu bon ! Ce qui plaira à Dieu ! Dieu le voit ! Je le recommande à Dieu ! Dieu me le rendra ! Ce sont là autant de témoignages d'une âme naturellement chrétienne. En s'exprimant ainsi, l'âme ne regarde pas le Capitole, mais le ciel. Pour se faire mieux connaître, Dieu nous a donné le témoignage des Ecritures ; il a envoyé dans le monde des hommes vertueux, qu'il a chargés de nous instruire de ses volontés et de ses desseins. Nous nous sommes moqués autrefois de leur doctrine ; nous avons été des vôtres ; car on ne naît pas chrétien, on le devient. Mais aujourd'hui nous croyons aux Ecritures ; vous pouvez vous-mêmes les connaître, et vous les trouverez traduites en grec par les ordres de Ptolémée Philadelphe, avec l'original hébreu déposé à Alexandrie, près le temple de Sérapis. Il vous est facile d'en constater l'authenticité, et de connaître leur valeur, en remarquant que les prophéties qui y sont contenues ont été accomplies. Vous y apprendrez que le peuple juif, d'abord agréable à Dieu, a perdu ses prérogatives et a été remplacé par un peuple nouveau formé par le *Verbe* de Dieu, qui s'est incarné et qui est le Christ.

« Vos philosophes ont eu idée de ce Verbe par lequel tout a été fait. Il est le Fils de Dieu, unique en substance avec Dieu lui-même. *Il est Esprit d'Esprit, Dieu de Dieu, lumière de lumière*; ce qui émane de Dieu est Dieu, et fils de Dieu, et tous deux ne font qu'un. Il prend chair dans le sein d'une vierge et il naît *homme mêlé à Dieu* ¹.

« Crucifié sous Ponce-Pilate, comme il l'avait lui-même prédit, les ténèbres couvrirent le monde au moment de sa mort. Ces ténèbres, on les prit pour une éclipse, et le fait est relaté dans vos archives. Tibère

¹ On doit remarquer l'analogie qui existe entre ces paroles de Tertullien et celles du Symbole promulgué plus tard à Nicée. Nous avons vu que, jusqu'ici, les dogmes proclamés dans ce Symbole par le concile sont enseignés par tous les Pères, sans exception, comme doctrine de l'Eglise universelle. Les paroles de Tertullien exposent admirablement la *Consubstantialité* du Verbe et l'*unité* de la personne divine dans le Christ, Verbe incarné.

averti par Pilate, crut à la divinité du Christ, et il eût été chrétien s'il avait pu être en même temps chrétien et empereur. Mais que le Christ soit un Dieu ou un homme, il nous a enseigné à servir Dieu, comme Moïse l'a appris aux Juifs, comme Orphée et d'autres l'ont appris aux Grecs, comme Numa vous l'a appris à vous-mêmes. Vous laissez aux autres la liberté de croire aux instructions qui leur ont été données ; laissez-nous donc aussi croire à celles du Christ.

« Voici l'origine de notre religion ; comparez-la aux vôtres. D'où viennent vos religions ? des démons¹. Ce sont eux qui se font adorer sous le nom de vos dieux ; et ils sont obligés d'en convenir, dès qu'ils sont interpellés par un chrétien. S'ils sont dieux, pourquoi se déclarent-ils eux-mêmes *démons*? Est-ce par complaisance pour nous²? Votre religion est fausse ; vos dieux eux-mêmes en conviennent. Cependant, vous avez assez de tolérance pour laisser libres tous les faux cultes. Chaque province, chaque ville a ses dieux ; à nous seulement on ne permet pas d'adorer Dieu comme nous l'entendons. Mais, dites-vous, la preuve que les dieux des Romains sont vrais, c'est la gloire et la puissance qu'ils ont données à l'empire. Mais vous regardez également comme vrais les dieux des nations soumises. Quel intérêt avaient ces dieux à soumettre aux Romains les nations qui les adoraient ? Ni la grandeur des Romains, ni l'humiliation des nations vaincues, ne prouvent donc en faveur des dieux.

« Vous nous reprochez de manquer à nos devoirs envers l'empereur³. Il est vrai que nous ne prions pas pour lui des dieux qui n'en sont point, des morts, des statues sur lesquelles il a tout pouvoir ; mais nous prions pour lui le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Les yeux élevés vers le ciel, les mains étendues, parce qu'elles sont pures ; tête nue, parce que

¹ Tertull. *Ibid.*, cc. 22 ad 27.

² Ces interpellations des démons par les chrétiens étaient un fait notoire. Minutius Félix les mentionne comme Tertullien, et l'on en trouve encore d'autres témoignages.

³ Tertull. *Ibid.*, cc. 31 ad 36.

nous n'en rougissons pas ; sans *moniteur*, parce que nous prions du cœur¹, nous demandons que tous les empereurs aient une longue vie, un règne paisible, une famille tranquille, des armées courageuses, un sénat fidèle, un peuple honnête ; que l'univers entier soit dans la paix ; que tout ce que l'empereur peut désirer, comme homme et comme César lui arrive². J'adresse ces prières à celui qui peut m'exaucer ; je lui adresse une prière qui vient d'un corps chaste, d'une âme innocente et du Saint-Esprit ; elle vaut mieux que quelques grains d'encens ou de gomme arabique ; que quelques gouttes de vin ; que le sang d'un mauvais bœuf, et une conscience infecte.

« Il nous est ordonné de prier pour les princes³. Nous prions pour eux à titre de persécuteurs, puisqu'il nous est ordonné de prier pour ceux qui nous haïssent et nous persécutent ; mais il nous est ordonné de prier aussi pour eux comme empereurs. Je ne jure pas par le génie de César, parce que ce que vous appelez les génies sont les démons. Je ne donne pas à l'empereur le titre de dieu parce que je le respecte trop pour me moquer de lui. Je l'appellerai volontiers seigneur, si à ce mot, on ne donne pas le sens de dieu, car je n'ai qu'un Seigneur Dieu Tout-Puissant et éternel, qui est aussi le sien.

« Sont-ils bien coupables les chrétiens en agissant ainsi ? en ne rendant point à l'empereur un culte faux et ridicule ? Vous ne prenez point de part, dites-vous, à ses fêtes. On l'honore donc beaucoup en se livrant au désordre et à la débauche, en faisant des villes autant de cabarets ? Au lieu de parcourir les rues, en jetant de la boue dans le vin, en se livrant à mille insolences ; au lieu d'attacher à leurs portes des branches de laurier et des lanternes comme à des maisons de prostitution, les chrétiens prient modestement pour les empereurs ; et

¹ On doit remarquer cette manière de prier des premiers chrétiens. Tertullien ne dit point que les fidèles se mettaient à genoux ; c'était leur usage de prier debout. Le *moniteur* dont il parle était un officier du culte qui surveillait les prières dites à haute voix dans les temples païens.

² Ces prières sont les mêmes qui sont dites encore aujourd'hui dans la liturgie orthodoxe, à haute voix, par le diacone et les fidèles.

³ Tertull. *Ibid.*, c. 31 ad 36.

ils ne se révoltent pas comme ceux qui célèbrent le plus bruyamment leurs fêtes.

« Que de cruautés vous exercez contre nous¹, soit par haine, soit pour obéir aux lois ! Souvent sans attendre la sentence, le peuple nous lapide ou brûle nos maisons. Dans les bacchanales, on n'épargne pas même nos morts; on les tire de leurs tombeaux pour les mettre en pièces. Qu'avons-nous fait pour nous venger ? Une seule nuit et un peu de feu, et nous aurions été vengés, s'il nous eût été permis de rendre le mal pour le mal. Si nous voulions vous attaquer, manquerions-nous de nombreuses troupes ? Les Maures, les Marcomans, les Parthes eux-mêmes, ou toute autre nation limitée par ses frontières, sont-ils supérieurs à la nation qui remplit l'univers entier ? Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos villes fortifiées, vos communes, vos réunions, vos camps eux-mêmes, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples². Nous pourrions avoir de nombreuses armées, et pensez-vous que nous ne serions pas propres au combat, nous qui faisons si facilement le sacrifice de notre vie ? mais on nous a appris qu'il vaut mieux souffrir la mort que la donner. Nous aurions pu nous venger, sans combattre, sans nous révolter ; il nous eût suffi de nous séparer de vous. Si une telle quantité d'hommes vous eût quitté pour se retirer dans quelque partie éloignée de l'univers, notre abandon vous eût assez punis. Vous vous seriez épouvantés vous-mêmes de votre solitude ; vous auriez été environnés comme d'un silence de mort ; vous auriez cherché à qui commander ; vous auriez eu plus d'ennemis que de citoyens. Mais de vos ennemis invisibles, des démons, qui vous eût délivrés sinon les chrétiens ? pour nous venger, il nous suffirait de les laisser exercer leur rage contre vous.

¹ Tertull. *Ibid.*, 37.

² Ce passage est très-remarquable, et prouve que, malgré les persécutions, le christianisme avait, après un siècle et demi de prédication, obtenu une grande importance numérique dans l'Empire romain et en dehors des limites de l'Empire. Nous en trouverons d'autres preuves dans les ouvrages de Tertullien.

« Mais ¹ vous n'avez point à craindre que les chrétiens se coalisent contre vous. Ils n'ont point d'ambition et ils n'entrent dans aucune de vos factions. Ils en forment une qui n'est pas dangereuse. Je vais vous la faire connaître, après avoir réfuté le mal que l'on en dit. Nous formons un corps dont les liens sont la même religion, la même morale, la même espérance. Nous nous assemblons et nous nous réunissons, nous formons comme une armée pour assiéger Dieu de nos prières. Cette violence est agréable à Dieu. Nous prions pour les empereurs, pour leurs services publics et les dépositaires de leur autorité, pour la paix du monde, pour la tranquillité universelle. Dans nos réunions nous lisons les Saintes Ecritures qui nous fournissent des éclaircissements sur les choses qui nous arrivent et dans lesquelles nous puisions les règles de nos mœurs. On y juge avec sévérité ceux qui ont commis quelque crime ; et si quelqu'un a mérité d'être privé de la communion de nos prières, on regarde cela comme un terrible préjugé pour le jugement futur qu'il aura à subir ; ceux qui président sont des prêtres qui n'ont pas acheté leur charge à prix d'argent, mais qui ont été élus ; car l'argent ne joue aucun rôle dans les choses de Dieu. Si nous avons une espèce de trésor, ce n'est pas pour y mettre de l'argent avec lequel on achèterait la religion, mais pour y déposer ce que chacun apporte chaque mois, ou quand il veut, s'il le veut et s'il le peut. La contribution est volontaire ; c'est un pieux dépôt que l'on n'emploie pas en festins inutiles, mais à nourrir et ensevelir les pauvres, à secourir les orphelins, les vieillards, les naufragés, ceux qui sont condamnés et exilés pour la cause de Dieu. Il en est à qui cette charité déplaît : « Vois, disent-ils, comme ils s'aiment ! » pour eux ils se haïssent. Nous sommes prêts à mourir les uns pour les autres ; et eux sont prêts à se tuer les uns les autres. S'ils nous reprochent de nous donner le nom de frères, c'est sans doute que, chez eux, l'affection de famille n'est qu'hypocrisie. Nous sommes aussi

¹ Tertull. *Ibid.*, 38, 39.

vos frères à vous, puisque nous avons la même nature ; mais comme vous êtes à peine des hommes, vous êtes de mauvais frères. Combien cette fraternité est plus sacrée entre ceux qui ont le même Dieu pour père, qui ont bu le même Esprit de sainteté ; qui sont sortis de la même ignorance pour arriver à la possession de la même vérité. Cette fraternité n'est pas stérile, chez nous, nous ne formons qu'une seule famille et tout est commun parmi nous, excepté les femmes. Il n'est pas étonnant que nous nous réunissions pour des repas communs. On a fait à ces repas des reproches qui ne peuvent être adressés qu'à ceux des païens. Les nôtres s'appellent d'un nom qui, en grec, signifie *charité*¹. On les commence par la prière. Les pauvres y assistent, non à titre de parasites, comme dans vos festins, mais comme des frères pour lesquels Dieu a une considération exceptionnelle. On y mange avec sobriété, avec modestie, avec la pensée que la nuit même on adorera Dieu². Avant de se séparer, on allume les flambeaux et un des frères est prié de chanter quelque chose des Saintes Ecritures avec un cantique de sa composition, puis chacun se retire sans bruit et modestement.

« Donc, au lieu de nous nommer factieux³, il faudrait donner ce titre à ceux qui nous persécutent. On va même jusqu'à nous rendre responsables de tous les malheurs publics. Si le Tibre déborde et si le Nil ne déborde pas ; si le temps est sec ; s'il survient un tremblement de terre ; si l'on souffre de la famine ou de quelque autre malheur, on s'écrie aussitôt : *Les chrétiens au lion !* comme si de semblables malheurs n'étaient pas arrivés avant l'établissement du christianisme. Vous êtes, nous dit-on, des hommes inutiles ; vous ne faites pas de commerce. Pourquoi ce reproche ? ne faisons-nous pas tous les actes de la vie civile comme

¹ Αγάπη, d'où on a fait le mot *agapes*.

² Tertullien fait allusion ici à la liturgie ou cène qui suivait le repas de fraternité ou agape. Il n'entre pas dans le détail de la liturgie, parce qu'il était de règle dans l'Eglise de ne pas initier les païens aux doctrines chrétiennes, à moins qu'ils ne fussent catéchumènes.

³ Tertullien. *Ibid.*, 40-45.

les autres ? Si nous ne faisons pas de dépenses pour les cérémonies religieuses , est-ce un motif sérieux de nous accuser ? Mais les revenus des temples diminuent chaque jour ! Comment voulez-vous que nous suffissons aux dieux et aux hommes qui demandent continuellement ? Cependant , que Jupiter lui-même vienne nous tendre la main et nous lui ferons l'aumône . Ne payons-nous pas les impôts avec plus d'exactitude que vous ? Alors de quoi vous plaignez-vous ? Le commerce honnête n'a rien à nous reprocher . Savez-vous quels sont ceux qui ne gagnent rien avec nous ? Ce sont ceux qui font le trafic de femmes débauchées , les assassins , les empoisonneurs , les magiciens , les aruspices , les devins , les astrologues . Est-ce un grand mal de ne rien faire gagner à de tels personnages ? Est-ce là un motif suffisant pour faire périr tant d'innocents ? Consultez vos registres , vous qui jugez les criminels , et dites-moi si vous avez eu à condamner un seul chrétien pour ses crimes ? Si parmi les condamnés , il se trouve des chrétiens , on n'a eu à leur reprocher que leur titre . S'ils y sont pour autre chose , c'est qu'ils n'étaient plus chrétiens ; car l'innocence est une condition essentielle pour faire partie de notre société .

« Il en est qui s'attaquent à notre doctrine¹ , qui ne veulent y voir qu'un système de philosophie . Quand notre doctrine ne serait pas divine , elle serait encore supérieure à toutes les philosophies . Le plus simple parmi nous possède sur la Divinité des idées plus justes que Platon lui-même ; et nos mœurs sont plus pures que celles de tous les adeptes des diverses philosophies . La vraie philosophie est venue des Prophètes , des Saintes Ecritures . Les philosophes l'ont corrompue ainsi que les hérétiques qui sont issus de la philosophie . Les dogmes que les poëtes et les philosophes ont empruntés à la religion , ils les ont tellement obscurcis qu'ils les ont rendus indignes de toute créance . Cependant , on honore , on exalte les philosophes et les poëtes ; et nous , on nous traite d'idiots et l'on nous persécute . Supposons

que nos doctrines soient fausses ; elles sont utiles cependant, puisqu'elles nous rendent meilleurs. Elles ne sont nuisibles à personne. Si l'on veut nous en punir, que l'on se moque de nous, mais qu'on n'ait pas recours au fer, au feu, aux croix, aux bêtes. Si vous souffrez, dites-vous, c'est votre faute. Vous aimez les tourments, puisque vous pourriez si facilement les éviter en renonçant à votre titre de chrétien. Nous aimons les tourments, comme on aime la guerre, c'est-à-dire qu'on la subit dans l'espérance de la victoire. Vous nous reprochez jusqu'aux pieux auxquels on nous attache, jusqu'aux fagots des bûchers sur lesquels vous nous brûlez. Eh bien ! oui, ce sont là les instruments de notre victoire, les ornements de notre triomphe. Vous êtes des fanatiques, dites-vous, parce que nous méprisons la mort ; et vous, qui nous faites ce reproche, vous admirez Scævola, Regulus, Empedocle, Anaxarque et tous ceux qui se sont dévoués à la mort pour la patrie ou pour d'autres motifs. Seulement, mourir pour Dieu, c'est à vos yeux une folie ! mais tourmentez-nous tant qu'il vous plaira ; votre injustice est la preuve de notre innocence. Naguère vous avez condamné une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme. N'avez-vous pas prouvé ainsi qu'à nos yeux l'atteinte à notre pudeur est un supplice plus cruel que les tourments et la mort ? Mais vos cruautés raffinées ne serviront à rien. A mesure que vous nous fauchez, nous devons plus touffus ; le sang des chrétiens est une semence féconde. Des philosophes ont écrit des livres sur le mépris de la mort. Notre exemple porte plus de fruits que leurs écrits. Cette obstination que vous nous reprochez attire l'attention. On veut en connaître les motifs, et dès qu'on les connaît, on veut souffrir pour se purifier. Donc, merci de vos jugements. Lorsque vous nous condamnez, Dieu nous absout, car Dieu n'a pas les mêmes idées que les hommes. »

La haute raison et l'éloquence de Tertullien ne pouvaient prévaloir contre la haine atroce que soulevait le nom de chrétien. La persécution en devenait peut-être même plus vive.

Ce fut alors que donnèrent leur vie pour la foi une troupe de martyrs à la tête desquels étaient deux jeunes femmes, Vibia Perpetua, une patricienne, et Felicitas, une esclave, sœurs par la foi et le courage¹. A côté d'elles souffrirent la mort Revocatus, Saturninus, Secondulus et Satur. Tandis qu'ils étaient en prison, Perpetua eut des visions célestes dans lesquelles elle était avertie des tourments qu'ils auraient à endurer. Dieu se communiquait aux martyrs, soit par des visions, soit par les communications intimes d'une grâce exceptionnelle. Il est impossible d'expliquer autrement leur courage surhumain. La première fois que Perpetua et Felicitas parurent dans l'arène, on les exposa nues aux regards impurs d'une foule aussi lubrique que cruelle. Cependant, par un reste de sentiment humain, à la vue du corps si faible de l'innocente Perpetua, et de celui de Felicitas, récemment accouchée, la foule demanda qu'on leur mit quelques vêtements. Les saintes martyres n'avaient pas conscience de ce qui se passait. Ce ne fut qu'après avoir été exposée à une vague furieuse que Perpetua, sortant de son extase, demanda si le supplice allait bientôt commencer.

Les détails des souffrances, consignées dans des actes authentiques qui ont été conservés, ne peuvent laisser aucun doute sur le caractère surnaturel du courage des martyrs. C'est Dieu qui luttait en eux et qui les rendait supérieurs aux plus atroces tortures.

La terre d'Afrique était teinte du sang des martyrs. Le gouverneur Saturninus avait commencé la persécution en condamnant à mort une troupe de martyrs connus sous le titre de Scillitains². Après eux Perpetua et ses compagnons, et une foule d'autres avaient donné leur vie pour Jésus-Christ. Tertullien puise dans la lutte une nouvelle énergie. Il adressa aux martyrs³ les exhortations les plus vives, et aux Gentils⁴ des reproches sur

¹ Act. SS. Perpet., etc. Tertull., *De animâ*, c. 55 ; Aug., *Serm.* 280 et *In Psalm.* 47.

² Act. martyr. Scillit.; Tertull., lib. *Ad Scapulam*.

³ *Ibid.*, *Ad Martyres*.

⁴ *Ibid.*, *Ad nationes*, cc. 1-2. *De testimonio animæ*.

leur férocité. Le gouverneur Saturninus ayant été remplacé par Scapula, Tertullien s'adressa à lui avec courage.

« Ce n'est point par crainte que je m'adresse à toi, lui dit-il¹. Lorsque nous combattons contre la férocité, nous nous réjouissons plutôt d'être condamnés qu'ab-sous. Seulement, nous gémissions de votre ignorance, nous avons pitié de votre erreur.

« Que nous reprochez-vous? de ne pas adorer les dieux, de ne pas nous soumettre à l'empereur. Vos dieux? nous ne les adorons pas parce qu'ils sont des démons ; mais nous adorons le seul vrai Dieu. L'empereur? nous lui obéissons et vous ne trouvez aucun des nôtres parmi les factieux.

« Réfléchissez aussi que les persécutions dont vous nous accablez sont vengées par les fléaux que Dieu vous envoie. Que de tyrans ont été frappés de la main de Dieu! Saturninus lui-même qui le premier tira le glaive contre nous sur cette terre d'Afrique, a perdu les yeux.

« Nous ne voulons point t'effrayer, nous qui ne te craignons pas. Je veux seulement te persuader de ne pas combattre contre Dieu. Tu peux bien remplir ta charge, et ne pas oublier l'humanité. Tu as de nobles exemples à suivre parmi les empereurs et les gouverneurs de provinces.

« Si tu ne veux pas suivre ces exemples, peu nous importe. Votre cruauté est notre gloire; mais comment feras-tu pour détruire tant de milliers d'hommes et de femmes, d'enfants, et dans toutes les conditions sociales? Que de feux, que de glaives, il te faudra! Carthage elle-même, tu devras la décimer, et tu trouveras des victimes jusque dans la noblesse, parmi tes officiers et tes amis. Épargne-toi donc toi-même, si tu ne veux pas nous épargner; épargne Carthage et la province. Si tu veux nous frapper, sache que la secte que tu voudrais détruire trouvera une nouvelle vie sous le glaive. »

Des chrétiens effrayés de la perspective des supplices et craignant de succomber, cherchaient autant que pos-

¹ Tertull., *Ad Scapulam*, cc. 4 à 5.

sible à se cacher, et, au besoin, rachetaient leur vie moyennant une somme d'argent. Les évêques ne blâmaient pas cette conduite qui pouvait être inspirée par la prudence aussi bien que par la timidité. Tertullien se montra plus rigoureux et fit son livre contre la fuite dans la persécution¹. D'un autre côté, certains hérétiques, les gnostiques surtout, conseillaient la lâcheté, et reniaient sans peine leur titre de chrétiens pour échapper à la mort. Tertullien fit contre eux son livre intitulé : *Scorpiac*². « Les hérétiques, y dit-il, sont des *scorpions* qui tentent les catholiques pendant que sévit la persécution, comme les scorpions empoisonnent les hommes pendant la chaleur de l'été. » Il indique le *scorpiac*, ou le remède contre l'empoisonnement de ces scorpions spirituels : c'est la foi dans la récompense que Dieu donne à ceux qui souffrent pour lui. Par là, ils ne vont pas dans ces mondes fantastiques rêvés par les inventeurs du pléroma, mais dans l'éternelle félicité que Jésus-Christ leur a méritée par son sacrifice. « Si tu prétends, dit-il, que le ciel est encore fermé, apprends que Jésus-Christ en a remis les clefs à Pierre et par lui à l'Eglise, et que chacun les porte avec soi lorsqu'il est interrogé et qu'il confesse sa foi³. »

Tertullien prouve, par l'Ancien Testament, par les Evangiles, les Epîtres de saint Paul, les Epîtres et l'Apocalypse de saint Jean, que, par le martyre on arrive au salut, moyennant la grâce de Jésus-Christ.

Il se déclara surtout contre toute timidité à l'occasion d'un soldat chrétien qui aimait mieux s'exposer à la mort que de mettre sur sa tête une couronne qu'il regardait comme un signe d'idolâtrie⁴. Les uns blâmaient le soldat qui s'était exposé, selon eux, témérairement. Tertullien soutint qu'il avait agi en vrai chrétien. A ce

¹ Tertull., *De fugâ in persecuzione*.

² Ibid., *Scorpiace adversus Gnosticos*.

³ Tertull., *Scorpiace*, c. 10. Cette doctrine sur les clefs données à saint Pierre est bien éloignée de celle que l'Eglise romaine enseigne. Au commencement du troisième siècle, Tertullien ne se doutait guère que l'on ferait du *Symbolum du salut. se perpetuant dans l'Eglise, une autorité privilégiée et divine pour l'évêque de Rome*.

⁴ Tertull., *De Coronâ militis*, c. 1.

propos, il blâme ceux qui fuyaient de ville en ville pour échapper à la persécution. Il s'élève même contre les pasteurs, *lions pendant la paix et cerfs en temps de guerre*. On lui objectait : Où trouvez-vous dans l'Ecriture qu'il soit défendu de mettre sur sa tête une couronne, qui est, en elle-même, chose indifférente¹? Cette objection prouve que, dès le commencement du troisième siècle, on regardait les Saintes Ecritures, comme une source de la doctrine. Tertullien répond qu'il y a dans l'Eglise une foule d'usages dont on ne trouve aucune trace dans l'Ecriture et qui, cependant, sont acceptés par toute l'Eglise. A ce propos, il entre dans des détails du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Eglise de cette vénérable époque.

« Pour commencer par le baptême, dit-il², en nous dirigeant vers l'eau, dans l'église, sous la main de l'évêque, nous attestons que nous renonçons au diable, à sa pompe et à ses anges. Ensuite, nous sommes plongés trois fois, en répondant quelque chose de plus que ce que le Seigneur a déterminé dans l'Evangile. Quand nous sommes sortis de l'eau, nous goûtons un aliment composé de lait et de miel; et, de ce jour, nous nous abstenons pendant une semaine du bain ordinaire. Le sacrement de l'Eucharistie que le Seigneur a établi au temps du souper et pour tous, nous le prenons aux assemblées du matin et seulement de la main des présidents. Nous faisons des oblations pour les morts tous les ans le jour de leur anniversaire. Le dimanche, nous regardons comme illicites le jeûne et les génuflexions. Nous jouissons de la même immunité depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Nous sommes très-affligés si quelque peu de notre pain ou de notre coupe tombe à terre. Dans toutes nos démarches, en entrant, en sortant, en mettant notre chaussure, en prenant le bain, en nous mettant à table, en allumant la lampe, en nous couchant, en nous asseyant, enfin pour quelque action que ce soit, nous formons sur notre front le signe de la croix. »

¹ Tertull. *Ibid.*, c. 2.

² *Ibid.*, c. 3.

Tertullien donnait ces usages religieux comme antiques au commencement du troisième siècle. Ils dataient donc des temps apostoliques¹.

« Si vous demandez, continue Tertullien², des textes de l'Ecriture qui autorisent ces pratiques ou d'autres analogues, vous n'en trouverez point. On vous répondra que c'est la tradition qui les a ajoutées ; que la coutume les a confirmées ; que la foi les a observées. Tu peux voir toi-même que la raison vient à l'appui de la tradition, de la coutume, de la foi ; ou tu pourras l'apprendre de celui qui le comprendra. »

Pour Tertullien, comme pour tous les Pères des premiers siècles, un enseignement oral s'était transmis dans l'Eglise depuis les Apôtres ; et ce qui était établi sur cette tradition apostolique était aussi vénérable que ce qui était transmis dans les Ecritures. La source était la même.

Tertullien, après avoir répondu à l'objection de ses adversaires, s'applique à établir que la couronne militaire était un signe d'idolâtrie, et que le soldat qui avait refusé de la mettre sur sa tête avait agi en vrai chrétien.

Parmi les livres écrits par Tertullien contre les hérétiques, il faut placer *Les Prescriptions*, un des chefs-d'œuvre de la polémique chrétienne. Le titre de cet ouvrage est emprunté au Droit. L'auteur établit que l'Eglise étant, depuis son origine, en possession d'une doctrine déterminée, elle possède *la prescription* contre toute doctrine nouvelle que l'on voudrait lui communiquer, et qu'elle peut en appeler à *une fin de non-recevoir* contre tous les novateurs. Ce fut au début du troisième siècle, que Tertullien soutint une thèse semblable. Cette simple remarque est une réponse préemptoire aux systèmes contradictoires de ceux qui ont prétendu que la doctrine de l'Eglise s'était formée progressivement, ou de ceux qui ont soutenu que, après

¹ Quelques Eglises modernes les condamnent. Ne peut-on pas dire qu'elles se condamnent elles-mêmes en les rejetant ? Elles en appellent à l'Ecriture. Tertullien répond à leur objection. Origène mentionne les mêmes coutumes que Tertullien. (Homil. 5, In Num.)

² Tertull., c. 4.

l'époque apostolique, l'Eglise avait dévié de la doctrine positive qui lui avait été confiée dès le commencement. Tertullien pose, pour base de ces raisonnements, ce fait : que, de son temps, c'est-à-dire après deux siècles d'existence, l'Eglise possédait un corps de doctrine auquel on ne pouvait attribuer une autre origine que l'enseignement apostolique ; que cette doctrine était la même dans toutes les Eglises, soit d'Orient, soit d'Occident. Les novateurs arrivaient donc trop tard pour proposer de nouvelles théories. L'ouvrage de Tertullien possède une haute valeur historique et mérite une analyse détaillée.

« Il ne faut pas s'étonner, dit-il¹, qu'il y ait tant d'hérésies, et qu'elles exercent leur funeste influence sur un si grand nombre. Elles sont, dans l'ordre moral, ce que sont les maladies dans l'ordre physique. Ces dernières n'ont d'action que sur des tempéraments où elles trouvent des dispositions malfades ; de même, les hérésies n'exercent leurs ravages que sur ceux dont la foi est débile. Il en est qui s'étonnent que des personnages qui paraissent fidèles, sages, prudents, se laissent séduire. Ils sont scandalisés lorsqu'ils voient tomber un évêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr. Est-ce d'après les personnes qu'il faut juger de la foi ; ou bien faut-il juger des personnes d'après la foi ? Personne n'est sage s'il n'est croyant ; personne n'est grand s'il n'est chrétien ; personne n'est chrétien qu'à la condition de persévérer jusqu'à la fin. Qui sont ceux qui se laissent séduire par l'erreur ? Des pailles que le vent emporte. Le bon grain devient ainsi plus propre pour être déposé dans le grenier du Seigneur. Pouvons-nous être étonnés que des désertions aient lieu dans les Eglises, lorsqu'il y en eut parmi ceux qui avaient d'abord suivi le Christ ?

« Au lieu de nous scandaliser², rappelons-nous plutôt les enseignements du Seigneur et des Apôtres.

¹ Tertull., *Præscript.*, cc. 1, 2, 3.

² *Ibid.*, cc. 4, 5, 6.

Ils nous ont avertis qu'il y aurait des hérésies et qu'il fallait les fuir ; que nous devons conserver entre nous l'unité de doctrine, ce à quoi toutes les hérésies s'opposent ; que l'hérésie consiste à dénaturer la doctrine reçue et qui doit être si fidèlement conservée que, si un ange venait en enseigner une autre, il faudrait lui dire *anathème*.

« L'origine des hérésies¹, c'est cette sagesse humaine que la vérité appelle folie. Les hérétiques ont copié Platon, Epicure, Zénon ou Héraclite ; Aristote leur a fourni leur fausse dialectique. Ils ont voulu tout expliquer et ils se sont perdus en généralogies interminables, en vaines logomachies. Qu'y a-t-il de commun entre Athènes et Jérusalem ? entre l'Académie et l'Eglise ? entre les hérétiques et les chrétiens ? Qu'ils voient ce qu'ils ont à faire, ces hérétiques, de leur christianisme stoïcien, platonicien, dialecticien ! Après Jésus-Christ, nous n'avons pas besoin de ces choses curieuses ; après l'Evangile, nous n'avons plus à chercher. Nous croyons, et nous n'éprouvons pas le désir de croire plus de choses ; car c'est là la base de notre foi : que nous n'avons pas à croire d'autre doctrine.

« Mais, dit-on², le Seigneur n'a-t-il pas dit : *Cherchez et vous trouverez*. Mais à qui a-t-il adressé ces paroles ? A ceux qui ne croyaient pas encore en lui. Quant à nous qui le possédons, nous n'avons plus rien à chercher. Il ne faut chercher que jusqu'au moment où l'on saura ce qu'il faut croire. Une fois qu'on le saura, il n'y a plus à chercher, mais à croire ce qui a été établi. Si nous cherchons toujours, nous n'aurons jamais trouvé, et nous ne croirons jamais. En cherchant, si j'arrive à Marcion, Valentin me dira de chercher encore pour arriver à lui. Si j'arrive à Valentin, Apelles, Ebion, Simon, tous les autres hérétiques me diront que je n'ai pas encore trouvé.

« Quel est celui qui est obligé de chercher³ ? Celui qui n'a rien, ou qui a perdu ce qu'il avait. Mais s'il

¹ Tertull., *Prescript.*, c. 7.

² *Ibid.*, cc. 8, 9, 10.

³ *Ibid.*, cc. 11, 12.

faut chercher, ou le faut-il faire ? Chez les hérétiques ? Mais un esclave demande-t-il son pain à un étranger, à un adversaire de son maître ? Le soldat demande-t-il sa paye à l'ennemi, à moins qu'il ne soit rebelle ou déserter ? On ne cherche pas la vie dans la mort, et la lumière dans les ténèbres. Cherchons donc chez nous, chez les nôtres, dans notre bien, et que nos recherches n'aient pour objet que ce qui peut être examiné sans blesser la règle de la foi.

« Cette règle de foi, professons-la d'abord¹. Il n'y a qu'un Dieu unique, et il n'y en a pas d'autre que le Créateur du monde qui a tiré toutes choses de rien par son Verbe, lequel a été produit d'abord. Ce Verbe, appelé son Fils, s'est fait voir de différentes manières aux patriarches, a toujours été entendu des Prophètes, et enfin est venu, de l'Esprit et de la puissance de Dieu le Père, dans la vierge Marie, est devenu chair dans son sein, est né d'elle, et a agi sous le nom de Jésus-Christ. Il a annoncé la loi nouvelle et la nouvelle promesse du royaume des cieux ; il a fait des miracles ; il a été attaché à la croix ; il est ressuscité le troisième jour ; il a été emporté aux cieux et il est assis à la droite du Père. Il a envoyé la puissance du Saint-Esprit pour le suppléer dans la direction des croyants ; il viendra avec éclat pour emmener les saints dans la jouissance de la vie éternelle et des promesses célestes, et condamner les impies au feu perpétuel, après les avoir ressuscités les uns et les autres dans leur chair.

« En dehors de cette règle de foi établie par Jésus-Christ lui-même, il n'y a pas de christianisme. Elle n'est contestée que par les hérétiques ; et tous ceux qui veulent en discuter, prouvent par là même qu'ils ne sont pas croyants, qu'ils ne sont pas chrétiens.

« Les hérétiques veulent discuter des Saintes Ecritures ; mais leurs discussions, à propos des Ecritures, ne peuvent être admises. Ils fatiguent ainsi les croyants, ils séduisent les faibles, ils donnent des doutes à ceux qui hésitent.

¹ Tertull., *Ibid.*, cc. 13 ad 19.

« En s'attaquant à la règle admise qui est un fait vivant, ils tombent sous l'anathème de l'Apôtre qui défend de soulever des discussions sur ce qui forme les bases de la croyance. Les hérétiques n'admettent pas toutes les Ecritures ; ils n'en acceptent que ce qui leur convient ; ils interprètent à leur manière ce qui les concerne. A quoi bon discuter avec eux sur un pareil terrain ? Après avoir discuté longtemps, on n'atteindra pour résultat qu'une plus grande incertitude. Ce qu'il faut déterminer, c'est ceci : d'où viennent les Ecritures ? par qui et quand la règle du christianisme a-t-elle été établie ? Ces points une fois prouvés, on possédera la vérité sur les Ecritures, leur interprétation, et toutes les traditions chrétiennes.

« Pendant qu'il était sur la terre¹, Jésus-Christ notre Maître a enseigné lui-même son origine divine, sa double nature divine et humaine, et les autres doctrines chrétiennes. Il a choisi les Apôtres pour les envoyer annoncer cette doctrine à toutes les nations. Ceux-ci ont établi des Eglises dans les diverses parties du monde. Ces Eglises ont été elles-mêmes l'origine d'autres Eglises qui en reçurent la doctrine, et qui sont elles-mêmes devenues et deviennent encore chaque jour mères d'autres Eglises, lesquelles sont comme la descendance des Eglises apostoliques. En remontant à leur origine, toutes convergent vers une Eglise fondée par les Apôtres eux-mêmes. Toutes se résument dans cette première Eglise qui les rend toutes apostoliques, dans laquelle elles sont unies, et qui est la raison des doctrines qu'elles ont reçues et qu'elles professent.

« Ces Eglises peuvent opposer cette origine, comme une première fin de non-recevoir, à tous les hérétiques. Mais ceux-ci prétendent : ou que Jésus-Christ n'a pas enseigné aux Apôtres tout ce qu'il fallait croire, ou que ceux-ci ne l'ont pas enseigné aux Eglises.

« Qui croira jamais que Jésus-Christ ait caché quelque chose à Pierre qu'il a appelé la pierre de l'Eglise

¹ Tertull., *Ibid.*, cc. 20 ad 28.

qu'il devait bâtir¹, et qui a obtenu les clefs du royaume des cieux et le pouvoir de lier et de délier dans les cieux et sur la terre ? Qu'il a caché quelque chose à Jean, ce disciple le plus aimé du Maître, qui s'est reposé sur son sein, auquel seul le Seigneur a désigné d'avance le traître Judas ; ce disciple qu'il a donné à Marie pour fils à sa place ? Qu'a-t-il laissé ignorer à ceux qui ont été témoins de sa gloire et qui ont entendu la voix du Père venant du ciel ? Qu'ont-ils ignoré, ceux qu'il a instruits, après sa résurrection, de toute l'Ecriture, et auxquels il a donné l'Esprit pour les instruire de toute vérité ?

« Mais, ajoutent les hérétiques, Pierre et les autres qui furent repris par Paul ignoraient donc quelque chose, puisque cet Apôtre les reprit ? Ceux qui font cette objection doivent savoir que Paul alla à Jérusalem pour s'entendre avec Pierre au sujet de la prédication et qu'ils furent parfaitement d'accord. Si plus tard, Paul reprit Pierre, il ne s'agissait que d'un défaut dans la conduite de ce dernier, et non pas de la doctrine qui devait être prêchée.

« On ne peut non plus reprocher aux Apôtres de n'avoir pas révélé ce qu'ils savaient. Il est vrai qu'ils nejetaient pas les *pierres précieuses aux pourceaux*, et qu'ils enseignaient avec discernement ; mais il ne faut pas en conclure qu'ils avaient une doctrine pour les uns et une différente pour d'autres. Ils annonçaient à tous les fidèles un même Dieu, un même Christ, une même espérance, et ils donnaient aux Eglises d'être unanimes dans la foi qu'ils leur avaient transmise. Si, dans certaines Eglises, il y eut des erreurs, ces défauts n'ont rien eu que de local ; quant à ce qui est commun

¹ En cet endroit, Tertullien fait rapporter à Pierre le mot *la pierre* du texte de saint Mathieu (XVI; 18, 19). Quelques autres Pères l'ont interprété de la même manière. Mais le plus grand nombre enseignent que ce mot désigne Jésus-Christ ou sa divinité. Ceux qui, comme Tertullien, l'ont fait rapporter à saint Pierre, n'y ont vu qu'un privilége donné à l'*Eglise* dans la personne du premier des Apôtres ; de sorte que chaque fidèle est *une pierre* de l'Eglise. Tertullien envisage de la même manière les clefs promises à Pierre ; accordées à tous les Apôtres et que chaque fidèle possède lorsqu'il professera la foi. Il est bien évident qu'en cet endroit Tertullien n'attribue pas plus d'importance aux priviléges de Pierre qu'à ceux de Jean.

à toutes, on ne peut le regarder comme une erreur, mais comme une doctrine transmise.

« La vraie doctrine a-t-elle attendu Marcion ou Valentin pour se produire¹? La vérité les attendait-elle pour être libre? Avant eux, la foi était-elle viciée? Tant de millions d'hommes avaient-ils reçu un faux baptême? Tant de miracles étaient-ils opérés en vain? Tant de fonctions sacerdotales, de ministères, étaient-ils accomplis inutilement? Tant de martyrs avaient-ils reçu une couronne chimérique? L'hérésie n'a pas plus précédé la vraie doctrine que les chrétiens n'ont précédé le Christ. L'hérésie est comme le masque de la vérité; et la ressemblance ne peut être antérieure au visage. La vérité a précédé l'erreur; c'était une doctrine si bien déterminée que l'Apôtre dit d'elle : « Quand ce serait « un ange qui vous annoncerait autre chose, qu'il soit « anathème. » Marcion et Valentin adhérèrent d'abord à cette doctrine lorsqu'ils vivaient à Rome sous l'épiscopat d'Eleuthère. Il en est de même des autres hérétiques qui ne devinrent tels qu'en attaquant ce qui leur avait été transmis d'abord comme la saine doctrine. Leurs erreurs mêmes prouvent l'antériorité de la doctrine qu'ils ont attaquée. Ils ont voulu la changer; mais de quel droit? Qu'ils prouvent qu'ils sont de nouveaux Apôtres; que le Christ est descendu une seconde fois sur la terre pour y enseigner une nouvelle doctrine; qu'ils fassent des miracles plus grands que les Apôtres; mais ils font tout le contraire. Les Apôtres ressuscitaient les morts, et eux, ils tuent les vivants.

« Je reviens à mon sujet², afin de combattre *la postérité de mensonge* qui, selon la parabole du Seigneur, a voulu semer son ivraie sur le bon grain, dans le champ du père de famille. Sous la figure de la semence, le Seigneur a désigné la parole de vérité. Ce qui vient du Seigneur, ce qui est vrai, c'est ce qui a d'abord été semé; ce qui a été semé postérieurement, c'est l'erreur. Cette parabole réfute ainsi d'avance toutes les hérésies.

¹ Tertull., *Ibid.*, cc. 29, 50.

² Tertull., *Ibid.*, cc. 31, 32.

« Si parmi ceux qui les enseignent, il en est qui prétendent les donner comme de tradition apostolique, nous dirons : qu'ils montrent les origines de leurs Eglises, qu'ils déroulent l'ordre de leurs évêques ; que, par une succession non interrompue, ils prouvent que le premier évêque leur prédécesseur vient des Apôtres ou des hommes apostoliques, qu'il a été en accord continu avec les Apôtres ; car c'est de cette manière que les Eglises apostoliques exposent leurs titres. L'Eglise de Smyrne offre Polycarpe établi par Jean ; l'Eglise des Romains, Clément ordonné par Pierre¹. Toutes les autres nomment aussi les premiers évêques qui leur ont transmis la semence apostolique. Que les hérétiques essayent d'en faire autant ! Du reste, leur doctrine plaide contre eux puisqu'elle est contraire à celle que les Eglises ont reçue des Apôtres. Ces derniers n'ont pas enseigné de doctrines différentes entre elles ; les hommes apostoliques n'ont transmis que la doctrine qu'ils avaient reçue ; et les Eglises fondées postérieurement prouvent leur apostolicité en professant la même doctrine enseignée par celles qui ont été fondées par les Apôtres ou par les hommes apostoliques. C'est ainsi que, unies entre elles, toutes ces Eglises ne forment qu'un corps en condamnant toutes les hérésies, même celles qui prétendraient se rattacher aux Apôtres. Ces hérésies ne peuvent entrer dans l'harmonie universelle à cause de leur doctrine qui n'est point apostolique.

« On peut², au moyen des Ecritures que les Apôtres nous ont laissées, prouver que leur enseignement a été contraire à celui que nous ont proposé les hérétiques jusqu'à ce jour ; mais il y a un autre moyen d'établir que ces hérésies n'ont rien d'apostolique.

« Si donc tu veux avoir la curiosité de vérifier ce qui regarde ton salut³, parcours les Eglises apostoliques où l'on voit encore les chaires des Apôtres à leur place ;

¹ Tertullien ne mentionne pas les deux premiers évêques de Rome, Linus et Cletus, qui n'avaient pas été ordonnés par *un des douze*, mais par Paul, premier fondateur de l'Eglise romaine. Cette Eglise ne se rattache à saint Pierre que par Clément son troisième évêque.

² Tertull., *Ibid.*, cc. 33, 34, 35.

³ Tertull., *Ibid.*, cc. 36, 37.

chez lesquelles on lit leurs lettres authentiques qui font entendre leur voix et reproduisent leurs traits. Es-tu près de l'Achaïe ? Tu as Corinthe. Si tu n'es pas éloigné de la Macédoine, tu as Philippi et Thessalonique. Si tu peux aller jusqu'en Asie, tu as Ephèse. Si tu demeures près de l'Italie, tu as Rome¹, dont l'autorité est celle qui est le plus à proximité de nous. Qu'elle est heureuse, cette Eglise à laquelle des Apôtres ont donné toute la doctrine avec leur sang ! où Pierre a subi le même supplice que le Maître et Paul celui de Jean-le-Précurseur ; où l'Apôtre Jean, après avoir été immergé dans l'huile bouillante sans en recevoir aucune atteinte, fut relégué dans une île². Voyons ce que cette Eglise a appris, ce qu'elle enseigne, ce qu'elle atteste de concert avec les Eglises d'Afrique. Elle ne connaît qu'un Dieu unique créateur de tout ; qu'un Christ, Jésus, fils du Dieu créateur, et incarné de Marie ; elle professe la résurrection de la chair ; elle mêle la loi et les Prophètes avec les écrits évangéliques et apostoliques et elle les regarde comme la source de sa foi. Cette foi, l'eau en est le signe ; elle la revêt du Saint-Esprit ; elle la nourrit de l'Eucharistie ; elle exhorte au martyre. Si, dans son sein, on a contesté ces doctrines, ces oppositions ne sont pas sorties d'elle. Des rejetons sauvages peuvent sortir d'un tronc greffé, et les plantes qui semblent venir d'une semence cultivée peuvent mentir à leur origine et être sauvages.

« Les choses étant ainsi, la vérité nous est adjugée, à nous tous qui tenons la règle que l'Eglise a reçue des Apôtres, que les Apôtres ont reçue du Christ, que le Christ a reçue de Dieu. Nous ne devons donc point ad-

¹ On doit observer que Rome est citée au même titre que les autres Eglises apostoliques, et qu'on ne lui attribue d'autorité qu'en ce qu'elle a maintenu la tradition apostolique, comme les autres Eglises fondées par les Apôtres.

² Il est utile de remarquer que Tertullien, en exaltant l'autorité apostolique de l'Eglise de Rome, la fait remonter aux Apôtres qui l'ont instruite, et non pas à saint Pierre seulement, et qu'il n'attribue à l'évêque de Rome aucune autorité qui lui serait venue de saint Pierre. Rome n'a qu'une autorité analogue à celle des autres Eglises apostoliques, et elle ne la possède qu'en ce sens qu'elle a été fidèle à la doctrine que lui avait léguée les apôtres Pierre, Paul et Jean. On comprend difficilement que dans l'Eglise moderne de Rome on cite ce texte de Tertullien en faveur des prétendues prérogatives papales.

mettre les hérétiques à discuter sur le sens des Ecritures. Nous n'avons pas besoin des Ecritures pour prouver qu'ils n'ont pas le droit de s'en servir. S'ils sont hérétiques, ils ne peuvent être chrétiens. Ils se sont séparés du Christ en prenant le titre de leur hérésie. Dès qu'ils ne sont pas chrétiens, quel droit ont-ils sur les Ecritures chrétiennes? Nous pouvons leur demander : « Qui êtes-vous ? de quelle époque datez-vous ? d'où « venez-vous ? qu'avez-vous à faire chez moi, vous qui « n'êtes pas des miens ? De quel droit, Marcion, coupes- « tu ma forêt ? comment te permets-tu, Valentin, de « détourner mes ruisseaux ? qui t'a donné le pouvoir, à « toi Apelles, de changer mes bornes ? Et vous autres, « pourquoi vous permettre de semer et de faire paître « sur des terres qui ne sont pas à vous ? Elles sont ma « propriété ; je les possède depuis longtemps ; mes « titres sont solides ; je les tiens de ceux qui ont « formé la propriété ; je suis l'héritier des Apôtres. J'ai « rempli les conditions du Testament, telles qu'elles « ont été confiées à ma foi. Quant à vous, les Apôtres « vous ont déshérités ; vous ont rejetés comme des « ennemis. » Comment les hérétiques sont-ils des étrangers et des ennemis pour les Apôtres ? En ce que chacun d'eux a tiré de son fond une doctrine opposée à celle des Apôtres.

« La diversité des doctrines soutenues par les hérétiques¹ prouve d'une manière évidente qu'ils corrompent les Ecritures et qu'ils les interprètent mal. Forcés, par les besoins de leurs systèmes, de soutenir telle ou telle théorie, ils se sont trouvés forcés d'interpoler les pièces sur lesquelles ils voulaient les faire reposer. Pour nous chrétiens, notre foi remonte plus haut que les interpolations hérétiques. Elle a la même origine que les Ecritures, et elle se trouve en parfaite harmonie avec elles.

« Quant aux hérétiques, ils ont abusé des Ecritures comme ces écrivains profanes qui ont composé leurs propres ouvrages avec des vers de Virgile, d'Ovide ou

¹ Tertull., *Ibid.*, cc. 38, 39, 40.

d'Homère. Ils ont imité les inventeurs des superstitions idolâtriques, qui, sous l'inspiration diabolique, ont cherché à imiter les rites de la vraie religion.

« Ils ont bouleversé toutes les notions de la vraie Eglise¹. On ne distingue plus, chez eux, ce qui est divin de ce qui est humain. On n'y rencontre ni autorité ni soumission dans les choses de la foi. On ne distingue plus le fidèle du catéchumène ; ils entrent dans l'assemblée, écoutent et prient les uns comme les autres. Même si les païens s'y rendent, ils jettent leur Saint aux chiens, et leurs fausses perles aux pourceaux. Ils proclament l'anéantissement de toute discipline et ils nous reprochent le soin que nous mettons à la conserver. Ils ont la paix avec tout le monde ; ils acceptent tous ceux qui leur sont unis dans les attaques contre la vérité. Tous sont orgueilleux et promettent la science ; ils sont catéchumènes *parfaits* avant que l'instruction leur ait été donnée. Les femmes hérétiques elles-mêmes veulent enseigner, discuter, exorciser, promettre des cures miraculeuses et même baptiser. Les prédications des hérétiques sont téméraires, légères et inconstantes. Ils choisissent sans difficulté, pour les éléver aux ordres, des néophytes, des séculiers, et nos apostats qu'ils cherchent à retenir par l'ambition, faute de pouvoir leur offrir la vérité. Jamais l'avancement n'est aussi facile que dans une armée révoltée. Aujourd'hui, un tel est évêque, demain ce sera un autre ; toi qui, hier, étais lecteur, tu es diaire aujourd'hui ; toi qui, hier, étais laïque, tu es prêtre aujourd'hui ; car ils confient les fonctions sacerdotales aux laïques.

« Que dirai-je de la manière dont ils traitent la parole divine ? Leur but n'est pas de convertir les païens, mais de détourner nos fidèles. Ils tirent vanité, non d'avoir élevé ceux qui étaient abaissés, mais d'avoir fait tomber ceux qui étaient dans la vérité. Leur œuvre n'est pas de construire, mais de détruire. Otez-leur Moïse, les prophètes et le Dieu créateur, et

¹ Tertull., *Ibid.*, cc. 41 ad 44.

ils ne sauront plus que dire¹. Ils sont parfaitement unis dans ces attaques ; quant au reste, ils ne s'entendent pas, et leur union, c'est la division. Chacun pense à sa manière ; ils ne respectent pas leurs chefs ; tous se croient les mêmes droits que Valentin ou Marcion. La plupart n'ont pas d'Eglises ; ils n'ont ni mère, ni demeure, ni foi. Ce sont des vagabonds au point de vue spirituel.

« Les hérétiques, dans leur curiosité, s'adressent aux philosophes, aux magiciens et aux astrologues. Par ces relations, on peut apprécier la valeur de leur foi. Ils enseignent qu'il ne faut pas craindre Dieu. Où ne doit-on pas craindre Dieu, sinon où il n'est pas ? S'ils ne craignent pas Dieu, c'est que Dieu n'est pas avec eux ; et où Dieu n'est pas, il n'y a rien de bon.

« En résumé, que font les hérétiques qui refusent d'accepter la doctrine apostolique pour se ranger sous la bannière de leurs chefs ? Ils prétent à Jésus-Christ ce singulier discours : « J'avais prédit qu'il y aurait « des maîtres d'erreur qui enseigneraient en mon nom « ét au nom des prophètes et des Apôtres ; j'avais re- « commandé à mes Disciples de vous apprendre qu'il « en serait ainsi ; j'avais confié à mes Apôtres l'Evan- « gile et sa doctrine ; mais, comme dans la suite, il ne « vous a pas convenu de croire comme je l'avais ensei- « gné, j'ai cru devoir changer ma doctrine. J'avais en- « seigné la résurrection, même de la chair ; mais j'ai « reconnu que je ne pourrais accomplir cette promesse ; « j'avais dit que j'étais né d'une Vierge ; mais j'ai re- « connu depuis que c'était là une chose honteuse. J'a- « vais appelé mon Père celui qui fait luire le soleil et « tomber la pluie ; mais un père meilleur m'a adopté « aujourd'hui ; je vous avais défendu d'écouter les hé- « rétiques ; mais je me suis trompé. »

« Ainsi pensent ceux qui s'éloignent de la foi. »

Le livre de Tertullien est terminé par un tableau des

¹ Nous avons vu que les hérétiques, au second siècle et au commencement du troisième, s'attaquaient surtout à l'Ancien Testament et à Dieu comme créateur du monde.

hérésies qui s'étaient élevées dans l'Eglise depuis Simon-le-Magicien jusqu'à son temps¹.

Nous avons cru devoir donner une analyse étendue de cet ouvrage du grand docteur de Carthage. Comme on l'a remarqué, il est rempli de détails importants sur les dogmes, sur les rites de l'Eglise primitive et principalement sur la constitution de l'Eglise elle-même. Cette constitution avait pour base un sacerdoce transmis par l'ordination. Au premier rang était l'évêque; au second le prêtre; au troisième le diacre. Les fonctions sacerdotales étaient remplies par eux, non en vertu d'une délégation de la société, mais d'un rite sacré; ils jouissaient d'une autorité divine sur les fidèles; mais cette autorité n'était pas un pouvoir qui leur donnaient des droits sur ce qui appartenait à la société entière, c'est-à-dire la doctrine dont le dépôt lui était confié. A l'égard de cette doctrine, les pasteurs n'avaient qu'*un devoir*: la conserver intacte telle qu'elle avait été reçue des Apôtres, telle que l'attestaient toutes les Eglises apostoliques; c'était la tradition constante et universelle qui était le criterium de la vérité révélée, et les Ecritures elles-mêmes ne devaient être interprétées que d'après cette tradition universelle.

Le régime de l'Eglise n'était donc pas démocratique, en ce sens que l'autorité y serait venue des fidèles; il n'était pas aristocratique, car les pasteurs, malgré leurs fonctions sacrées d'origine divine, n'avaient aucun droit et ne possédaient que des devoirs en ce qui concernait le dépôt sacré de la révélation confiée à la société entière, c'est-à-dire aux fidèles aussi bien qu'à eux. Encore moins le régime de l'Eglise était-il monarchique; car, non-seulement aucun pasteur, mais aucune Eglise n'y possédait d'autorité supérieure aux autres. Les Eglises apostoliques étaient, au même titre, les dépositaires de l'enseignement des Apôtres; et leur témoignage avait la même valeur pour attester la doctrine qu'elles avaient reçue et conservée.

L'Eglise formait une société parfaitement distincte

¹ Tertull., *Præscript.*, cc. 44 ad 53.

de toute autre agglomération plus ou moins chrétienne. Elle avait sa doctrine, ses rites, ses pasteurs hiérarchiquement constitués. Tous ceux qui s'en séparaient n'étaient plus considérés comme lui appartenant. Cet enseignement de Tertullien, nous l'avons rencontré précédemment dans Justin, Irénée, et les autres écrivains des deux premiers siècles. On doit donc le considérer comme d'origine apostolique, et par conséquent regarder comme antiapostolique cette théorie d'après laquelle toutes les agglomérations chrétiennes formeraient, malgré leurs divergences, une seule et unique Eglise *catholique* ou universelle.

Les *Prescriptions* de Tertullien, comme le beau livre d'Irénée contre les hérétiques, est une réponse préemptoire à cette théorie aussi peu logique que chrétienne. Le livre du docte prêtre de Carthage est accablant pour tous les hérétiques qui se sont élevés dans l'Eglise et qui ont dénaturé la vraie doctrine, soit par addition, soit par retranchement, soit au moyen de subterfuges basés sur des traditions mensongères, ou sur les Ecritures faussement interprétées.

La règle indiquée par Tertullien pour les confondre, est encore aujourd'hui celle de l'Eglise orthodoxe, qui n'en a jamais suivi d'autres pour l'appréciation des doctrines fausses qui ont essayé de faire invasion dans son sein. Toujours elle s'en est référée, non pas à l'autorité de tel pasteur ou de telle Eglise particulière, mais à la tradition constante et unanime des Eglises apostoliques. C'est ainsi qu'elle a conservé pur le dépôt sacré de la révélation, tandis que toutes les autres agglomérations chrétiennes l'ont amoindri ou corrompu par l'addition de doctrines humaines.

Outre son ouvrage général contre tous les hérétiques, Tertullien composa des réfutations spéciales de plusieurs hérésies qui, de son temps, avaient le plus d'importance. On possède encore les ouvrages *Contre Praxéas*; *Contre Hermogène*; *Contre Marcion*; *Contre les Valentiniens*. Il réfuta aussi les Juifs et les philosophes. Comme l'humanité du Christ et la résurrection des corps étaient les dogmes les plus géné-

ralement attaqués de son temps, il composa deux livres intitulés : *De la chair du Christ; De la Résurrection de la chair.*

Nous avons fait connaître précédemment les hérésies que Tertullien a réfutées. Nous ne donnerons donc pas l'analyse détaillée de ces divers ouvrages. Cependant, comme ils contiennent des renseignements précieux pour l'histoire, nous en indiquerons quelques-uns.

Dans le livre *Contre Praxéas*, il établit surtout les deux dogmes de la Trinité des personnes dans une seule essence divine, et de l'Incarnation du Verbe. Ces deux vérités sont exposées avec la scrupuleuse exactitude que l'on rencontre dans les définitions des conciles œcuméniques aux siècles postérieurs. Du reste, on rencontre la même exactitude dans les écrivains antérieurs à Tertullien, en particulier, dans Irénée, Justin et Ignace d'Antioche, fidèles échos de l'enseignement divin. En Dieu, dit Tertullien¹, *la substance* est la même ; car il n'y a qu'un Dieu ; la diversité ne porte donc pas sur l'essence, mais sur *la forme*, c'est-à-dire sur l'attribut personnel. Le Père est *le principe* ; il engendre le Fils, et l'Esprit vient de lui *par le Fils*². Ainsi le Père est le principe de l'Esprit, comme il est celui du Fils. Qu'il ait agi *par le Fils* dans l'acte qui a produit l'Esprit, il n'en est pas moins vrai que lui seul a été le principe de l'Esprit comme du Fils, et que *son opération* par le Fils n'enlève rien à son attribut personnel qui est d'être principe unique dans la Trinité. De toute éternité, le Verbe était en Dieu ; il l'a produit *ad extra* lorsque, par lui, il créa le monde³. Quoiqu'il ait été dans le Père de tout éternité, le Verbe fut engendré par lui ; c'est en cela que consiste ce degré d'infériorité dont il est question dans l'Ecriture, lequel ne se rapporte pas à l'essence, mais à la relation du principe à l'égard de l'engendré ; de celui qui envoie à l'égard de celui qui est envoyé.

¹ Tertull., *Adv. Praxeam.*, c. 2.

² *Ibid.*, c. 4.

³ *Ibid.*, cc. 4 et seq.

Le Saint-Esprit est distinct du Père et du Fils, comme le Fils est distinct du Père¹. Ses attributs personnels le distinguent de l'un et l'autre, quoique tous trois ne soient qu'un Dieu unique. Quoique l'Esprit vienne du Père comme de son principe, cependant, *dans la mission* qu'il reçoit du Fils, il prend de ce qui appartient au Fils ; comme le Fils, *dans sa mission*, avait pris de ce qui appartenait au Père². Par ces missions, le Fils et l'Esprit apparaissent dans leur distinction personnelle, quoique unis avec le Père en essence.

Tertullien établit ces dogmes sur les Ecritures de l'Ancien Testament, et il s'appuie d'une manière particulière sur l'Evangile selon saint Jean. C'est là une nouvelle preuve qu'au deuxième siècle cet Evangile était reconnu comme authentique.

Après avoir défendu l'essence divine contre Praxéas, Tertullien établit contre Hermogène³ que Dieu est créateur du monde ; que la matière n'est pas éternelle, et qu'elle n'est ni mauvaise en elle-même ni le principe du mal. Elle n'est pas émanée de Dieu, comme le Verbe, qui est sorti de sa substance ; mais elle a été faite par un acte créateur. Il établit cette doctrine, non-seulement au point de vue philosophique, mais comme appartenant à l'enseignement apostolique conservé dans l'Eglise.

L'ouvrage dirigé contre Marcion⁴ est divisé en cinq livres. C'est une des œuvres les plus graves et les plus savantes de la littérature chrétienne au commencement du troisième siècle.

Marcion enseignait le dualisme, ou le double principe bon et mauvais, et il attribuait au principe mauvais ce qui était l'œuvre du Dieu unique et créateur. Il inventait donc un Dieu nouveau. Tertullien s'attache à le lui démontrer dans le premier livre. Nous ne pourrions analyser ses arguments sans sortir du do-

¹ Tertull., *Adv. Praxeam*, cc. 11 et seq.

² *Ibid.*, c. 25.

³ Tertull., *Adv. Hermogenem*.

⁴ Tertull., *Adv. Marcionem*.

maïne historique ; mais nous emprunterons à ce livre quelques extraits qui rentrent dans ce domaine. Marcion ne voulait voir dans la nature visible que l'œuvre du mauvais principe : « Regarde donc l'homme, lui dit Tertullien¹, et tu verras que Dieu l'a aimé ; qu'à cause de lui, il est descendu du troisième ciel dans ce pauvre monde ; qu'à cause de lui, il a été crucifié. Ce Dieu n'a pas jusqu'ici réprouvé ni l'eau du créateur par laquelle il lave les siens ; ni l'huile avec laquelle il leur donne l'onction ; ni le mélange de lait et de miel par lequel il soutient leur enfance spirituelle ; ni le pain par lequel il représente son corps. Dans ses propres sacrements, il a eu besoin de mendier des éléments au Créateur. »

Nous avons déjà attiré l'attention sur des textes où Tertullien mentionne ces rites sacrés de l'Eglise primitive.

Marcion, comme d'autres novateurs, prétendait rappeler l'Eglise à la vraie doctrine primitive. Tertullien l'accable sous l'argument formidable de la tradition constante des Eglises apostoliques.

Dans le second livre², l'auteur aborde la grave question de l'origine du mal. Il n'est pas nécessaire d'inventer un mauvais principe pour l'expliquer, il suffit de savoir que Dieu a créé l'homme libre, et que l'homme a abusé de son libre arbitre pour violer les lois de Dieu. Quant à la conduite de Dieu à l'égard de l'homme, elle est bonté envers tous, miséricorde envers ceux qui se repentent, patience à l'égard de ceux qui ne se repentent pas, libéralité envers ceux qui le méritent.

Comme Marcion abusait de l'Ecriture en faveur de son système, Tertullien répond à ses objections et conclut que, dans toute la création, Dieu a manifesté sa sagesse³.

Il établit, dans le quatrième livre, qu'il était impos-

¹ Tertull., *Adv. Marcionem*, lib. I.

² *Ibid.*, lib. II; cc. 1 ad 28.

³ *Ibid.*, lib. III; cc. 1 ad 24.

sible de séparer l'Ancien Testament du Nouveau, comme le faisait Marcion, qui attribuait l'Ancien au mauvais principe et le Nouveau au bon. L'hérésiarque trouvant dans les Evangiles des textes trop contraires à sa thèse, rejettait les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Jean, et n'admettait que celui de saint Luc, qu'il avait interpolé en plusieurs endroits. Le passage où Tertullien le constate¹ est fort important pour l'histoire, et prouve que, au second siècle, les quatre Evangiles étaient reçus comme authentiques dans l'Eglise.

Un autre passage très-remarquable de ce livre, c'est celui où Tertullien prouve l'intégrité des écrits inspirés par le témoignage des Eglises apostoliques. Après avoir constaté que Marcion, en interpolant l'Evangile de Luc, prouvait par là qu'il était autre avant ses interpolations, ajoute² : « Au fond, s'il est constant que cela est plus vrai qui est plus primitif; que cela est plus primitif qui a été dès le commencement; que cela fut dès le commencement qui a été établi par les Apôtres; il sera également constant que cela a été donné par les Apôtres qui a été sacré pour les Eglises apostoliques. Voyons *quel lait* les Corinthiens ont reçu de Paul; selon quelle règle les Galates ont été corrigés; ce que lisent les Philippiens, les Thessaloniciens, les Ephésiens; ce que les Romains, *qui sont près de nous*, annoncent, eux qui ont reçu de Pierre et de Paul l'Evangile signé de leur sang. Nous avons aussi les Eglises allaitées par Jean. » Tertullien prouve, par le témoignage des Eglises apostoliques et de celles qui leur étaient unies par les liens de la foi, que les écrits des Apôtres étaient authentiques et conservés dans leur intégrité. Comme dans le livre des *Prescriptions*, il indique l'Eglise de Rome comme la plus rapprochée des Africains et celle dont ils pouvaient connaître plus facilement le témoignage, mais sans donner à ce témoignage une valeur supérieure à celui des Eglises apostoliques d'Orient.

¹ Tertull., *Adv. Marcionem*, lib. IV; c. 2.

² *Ibid.*, c. 5.

Marcion admettait comme authentiques plusieurs Epîtres de saint Paul, et les avaient réunies dans un livre qu'il appelait *l'Apostolique*. Tertullien remarque qu'il tronque pour le nombre comme pour la doctrine les Epîtres de l'apôtre; mais il s'en réfère seulement à celles qu'il admettait, et il prouve sa thèse en s'appuyant sur des textes tirés des Epîtres aux Galates, première et seconde aux Corinthiens, aux Romains; première et seconde aux Thessaloniciens, aux Laodiciens¹, aux Colossiens, aux Philippiens, à Philémon².

Par cette énumération, on voit que Marcion rejettait les Epîtres à Timothée, à Tite et aux Hébreux.

Les partisans de Valentin étaient encore nombreux au commencement du troisième siècle; mais, au début de la réfutation de leurs erreurs, Tertullien remarque qu'ils dissimulaient leurs systèmes, qu'ils n'annonçaient leur doctrine qu'à leurs initiés³. On peut croire aussi qu'ils cherchaient à envelopper les erreurs de Valentin d'un voile mystique, et que c'est aux efforts tentés en ce sens que l'on doit l'ouvrage intitulé *Pistisophie*⁴. Ce titre indique que l'auteur voulait opposer à la *philosophie* ou sagesse humaine la sagesse selon la foi, laquelle sagesse n'était que la *Gnose*. L'auteur inconnu de ce livre cherche surtout à présenter comme des allégories et des symboles les diverses assertions gnostiques, et à en tirer une doctrine supérieure et mystique. Ses efforts prouvent que l'on n'osait plus, de son temps, être purement et simplement Valentinien. On peut croire que cet ouvrage date des dernières années du troisième siècle. Mais, au commencement du même siècle, les gnostiques, tout en se cachant pour prêcher leurs erreurs, avaient encore une certaine importance. C'est pourquoi Tertullien s'est appliqué à réfuter leurs systèmes⁵.

¹ C'est le même que l'Epître aux Colossiens. (V. t. I du présent ouvrage; p. 289.)

² Tertull., lib. V; cc. 1 ad 21.

³ Tertull., *Adv. Valentin.*, c. 4.

⁴ Cet ouvrage, tiré d'un manuscrit copte, a été traduit en latin par Schwartz et publié en 1853.

⁵ Son ouvrage est composé de trente-neuf chapitres. Il y réfute successivement toutes les erreurs que nous avons exposées précédemment.

Le savant docteur s'attaqua aussi aux Juifs¹. Dans l'ouvrage qu'il leur opposa, il prouve que les sacrifices de l'ancienne loi devaient être abolis, et qu'ils devaient être remplacés par un sacrifice universel. Il prouve que les prophéties sont accomplies sur ces deux points. Les sacrifices de l'ancienne loi devaient être célébrés à Jérusalem, et Jérusalem était détruite. D'un autre côté, le sacrifice chrétien qui l'a remplacé est offert dans le monde entier, car toutes les nations ont embrassé l'Evangile. Tertullien cite, à ce propos, les nations parmi lesquelles le christianisme était établi au commencement du troisième siècle : « L'Evangile a reïenti dans le monde entier : Parthes, Mèdes, Elamytes, Mésopotamiens, Arméniens, Phrygiens ; habitants de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Pamphilie ; Egyptiens, Africains, Romains, Gétules, Maures, Espagnols, Gaulois, Bretons, Sarmates, Daces, Germains, Scythes et beaucoup d'autres peuples ont embrassé l'Evangile. » « Salomon, dit-il², régna sur la Judée ; Darius sur les Babyloniens et les Parthes ; Pharaon sur l'Egypte ; Nabuchodonosor sur les régions qui s'étendent de l'Ethiopie aux Indes ; Alexandre de Macédoine ne put régner sur l'Asie entière ; les Germains ne peuvent passer leurs frontières ; les Bretons sont resserrés par l'Océan ; les Maures et les Gétules sont maintenus par les Romains dans leur pays. Que dirai-je des Romains qui se fortifient par leurs légions contre les invasions de ces peuples et qui ne peuvent les soumettre ? Tous ces royaumes sont bornés ; celui de Jésus-Christ est universel ; le Christ règne sur tous ces peuples nommés ci-dessus. »

Ce passage atteste quel avait été le travail de l'évangélisation dans le monde entier pendant les deux premiers siècles. Les résultats étaient immenses. Comment tant de peuples, civilisés ou barbares, avaient-ils embrassé une religion si opposée à leurs mœurs et à leurs superstitions ? On ne peut répondre à cette question qu'en admettant une action divine qui dirigea les

¹ Tertull., *Adv. Judæos*, cc. 1 ad 14.

² *Ibid.*, c. 7.

intelligences et les cœurs, et les amena à comprendre et à goûter la vérité. Jamais un fait analogue à celui de l'établissement du christianisme n'avait eu lieu jusqu'alors dans le monde. Jamais un résultat aussi puissant n'avait été obtenu par des moyens aussi faibles. Il est impossible d'apercevoir entre ces moyens et le but atteint une proportion qui puisse expliquer philosophiquement le grand fait social dont nous sommes encore aujourd'hui témoins et qui remonte à dix-huit siècles.

Tertullien, pour combattre les Juifs avec avantage, se sert des livres de l'Ancien Testament; il établit que les prophéties qu'ils contiennent concernant la venue, la vie et la mort de Jésus-Christ, aussi bien que la ruine de Jérusalem, sont accomplies, et que les Juifs doivent par conséquent reconnaître Jésus pour le Messie¹.

Dans son traité *de l'Ame*, Tertullien s'attaque aux philosophes qui niaient l'immortalité de l'âme. Il convient que des philosophes, comme Socrate, ont admis cette vérité; cependant, ce n'est pas d'eux, dit-il, qu'il faut l'apprendre, mais de Dieu; les philosophes ont mêlé l'erreur aux vérités qu'ils ont enseignées, tandis que, dans les livres saints, on ne trouve que la vérité. Si l'on s'occupe des philosophes au sein de l'Eglise, les hérétiques, dont ils sont les ancêtres, en sont cause. Il serait bien à désirer qu'il n'en fût pas ainsi².

Il aborde ensuite la question de la nature de l'âme. Il réfute Platon et les autres philosophes qui considéraient l'âme comme un souffle émanant, de toute éternité, de l'âme universelle du monde, c'est-à-dire de Dieu. Il établit que l'âme est une créature, et il lui attribue une nature *corporelle*, en ce sens qu'elle a une existence propre, circonscrite dans un lieu et possible. Cependant, par ce mot de corporel, il n'entend pas qu'elle soit *matérielle* comme le corps: il lui attribue une substance à part, qui tient comme le milieu entre la matière et l'esprit³. Nous n'avons point à entrer dans le détail des arguments qu'il développe à l'ap-

¹ Tertull., *Adv. Jud.*, cc. 8 ad 14.

² Tertull., *De anima*, cc. 1 ad 3.

³ *Ibid.*, cc. 4 et seq.

pui de sa thèse. Nous ferons remarquer seulement qu'il ne donne pas son opinion comme une croyance de l'Eglise, mais comme une idée qui lui était personnelle. Son système sur la nature de l'âme ne l'entraîne pas au matérialisme ; il professe que l'âme, créature de Dieu, est immortelle et douée de toutes les facultés que lui reconnaissent les spiritualistes. Cependant, par suite de son opinion sur la nature de l'âme, il exagère les rapports qui existent entre le physique et le moral de l'homme. A la mort, l'âme séparée du corps va dans les enfers, c'est-à-dire dans un lieu situé au centre de la terre. Seules, les âmes des martyrs vont dans le sein d'Abraham, c'est-à-dire le Paradis¹. Dans les enfers, les âmes des justes sont heureuses ; et les âmes des pécheurs souffrent ; toutes attendent le jour de la dernière résurrection pour entrer dans leur état définitif avec le corps.

Le traité *de la Chair du Christ* est dirigé contre plusieurs hérétiques des deux premiers siècles. Les uns prétendaient que la chair du Christ n'avait pas été réelle, mais seulement fantastique ; d'autres ne la distinguaient pas de celle des autres hommes, et lui donnaient la même origine. Tertullien oppose à ces sectaires la doctrine de l'Eglise, qui enseignait : d'un côté, que la chair du Christ était réelle, véritable ; et de l'autre, qu'elle ne venait pas du commerce naturel de l'homme et de la femme, mais d'un acte créateur qui l'avait formée dans le sein de la vierge Marie. De cette doctrine, Tertullien conclut que Jésus-Christ seul a eu une chair exempte de toute souillure, car le péché passe dans l'humanité par l'acte même de la génération².

On doit encore placer parmi les ouvrages de Tertullien dirigés contre les hérétiques son excellent traité *de la Résurrection de la chair*. Les hérétiques des

¹ Tertull., *De anima*, cc. 51 et seq.

² Ibid., *De Carne Christi*, cc. 1 ad 25. La doctrine de Tertullien sur la pureté originelle de la chair du Christ est celle de tous les autres Pères. Elle est opposée au faux dogme romain de la pureté originelle de la chair de la Vierge, ou *Immaculée Conception*, érigée en dogme par l'évêque de Rome, le 8 décembre 1854.

premiers siècles professaient presque tous le plus grand mépris pour la chair, pour toute substance matérielle, qui venait, selon eux, du Mauvais Principe. Tertullien leur répond que la chair est créature de Dieu, et qu'elle est sanctifiée par la religion. A ce sujet, il entre dans des détails très-intéressants sur les rites extérieurs qui étaient en usage dans l'Eglise primitive. « *La chair est lavée*, dit-il¹, afin que l'âme soit purifiée ; *la chair reçoit l'onction*, afin que l'âme soit consacrée ; *la chair est signée*², afin que l'âme soit protégée ; *la chair est couverte par l'imposition des mains*, afin que l'âme soit éclairée de l'esprit ; *la chair est nourrie du corps et du sang du Christ*³, afin que l'âme soit engrangée de Dieu. »

Tertullien indique ensuite les bonnes œuvres, les mortifications, les jeûnes, la virginité, la continence; comme des choses qui rendent la chair agréable à Dieu, et il en conclut que cette chair, créée par Dieu, sanctifiée par Dieu, agréable à Dieu, ne pouvait être anéantie par la mort.

Il appuie ensuite la doctrine de la résurrection sur les raisons philosophiques exposées déjà par Athénagore, et sur un grand nombre de textes des saintes Ecritures. Enfin, il enseigne qu'après la résurrection, les justes seront, non pas des anges, mais comme des anges, malgré leur nature matérielle, parce que cette nature ne sera plus soumise aux nécessités de l'existence actuelle⁴.

La troisième partie des œuvres de Tertullien renferme ses traités de morale dont voici les titres : *Des spectacles* ; *De l'idolâtrie* ; *De la prière* ; *Du baptême* ; *De la pénitence* ; *De la patience* ; *A ma femme* ; *De l'ornement des femmes* ; *Il faut voiler les vier-*

¹ Tertull., *De Resurrectione carnis*, c. 8.

² Nous pensons qu'il s'agit ici du signe de la croix que l'on était dans l'usage de pratiquer dans l'administration des sacrements.

³ Ces expressions excluent ce système de manducation *purement spirituelle*, que des Eglises modernes ont opposée à la croyance toujours reçue d'une manducation réelle et substantielle.

⁴ Tertull., *De Resurrectione carnis*, cc 9 ad 63.

ges ; *Exhortation à la chasteté*; *De la monogamie* ;
Des jeûnes ; *De la pudicité*; *Du manteau*.

Dans tous ces ouvrages, Tertullien se montre partisan d'une morale très-sévère.

Il veut que ni les chrétiens ni même les catéchumènes n'assistent aux spectacles, qu'il regarde comme une école de corruption.

Quant à l'idolâtrie, non-seulement les chrétiens ne doivent pas prendre part au culte des idoles, mais ils sont obligés de renoncer à tout travail qui se rapporterait à la fabrication des idoles ou autres objets du culte païen ; ils ne doivent ni assister aux fêtes publiques où l'idolâtrie se trouvait toujours mêlée ; ni se servir d'expressions usuelles empruntées au paganisme.

Le livre *de la Prière* est incontestablement un des plus beaux du docte prêtre de Carthage ; il renferme aussi des renseignements que l'histoire doit recueillir.

L'ouvrage peut être divisé en deux parties. La première est une magnifique explication de l'Oraison dominicale¹.

L'auteur parle ensuite des dispositions que l'on doit avoir dans la prière : la paix avec le prochain ; la tranquillité de l'âme ; la conscience pure. Quelques chrétiens, à l'exemple des Juifs, se lavaient les mains avant de prier : « Nos mains sont pures », dit Tertullien, dès que nous les avons lavées dans le Christ avec tout le corps. » C'est là une allusion au baptême qui était administré par immersion. L'auteur blâme quelques autres préparatifs extérieurs, comme d'ôter son manteau, selon un usage païen ; ou de s'asseoir dès que la prière était indiquée. Il dit que s'asseoir pour prier est une irrévérence envers Dieu. La coutume des premiers chrétiens était de se tenir debout en priant. Il n'est pas nécessaire de lever les mains très-haut ; il suffit de les éléver un peu et de tenir le visage baissé ; il ne faut pas non plus parler trop fort ; car Dieu n'écoute pas la voix, mais le cœur. Il était passé en usage que ceux qui jeûnaient quittaient l'église après la prière, sans donner

¹ Tertull., *De Orat.*, c. 1 ad 10.

aux frères le baiser de paix ; ce baiser fraternel avait toujours lieu après la communion. Tertullien blâme ceux qui ne demandent pas aux frères le baiser de paix ; il n'excepte que les deux jours qui précèdent la fête de la Résurrection, parce que ces jours-là, on ne célébrait pas le sacrifice eucharistique. Il blâme aussi ceux qui aux jours de *stations* n'assistaient pas aux prières des sacrifices, sous prétexte qu'en recevant le corps du Seigneur, leur *station* était rompue. On donnait ce nom de *station* aux jours de jeûne ; on avait emprunté cette expression aux usages militaires ; le fidèle disait qu'il *faisait station*, ou *montait sa garde*, lorsqu'il s'appliquait aux œuvres de pénitence et passait la nuit en prières : « Ta station, dit-il, ne sera-t-elle pas plus solennelle si tu l'oberves auprès de l'autel de Dieu ? En acceptant le corps du Seigneur, et en le conservant, tu participes au sacrifice et tu accomplis ton autre devoir. »

Ces détails nous initient à plusieurs usages de l'Eglise primitive sur la manière de prier, le jeûne, la participation à l'Eucharistie et la *réserve* du pain consacré. Ce dernier point est de la plus haute importance pour établir l'état permanent du corps du Christ dans le pain consacré que les fidèles pouvaient recevoir du prêtre à l'Eglise et emporter chez eux pour s'en communier après la fin de leur jeûne¹.

Tertullien recommande aux femmes mariées la modestie dans leurs vêtements, et veut qu'elles soient voilées lorsqu'elles prient, ainsi que les vierges. Il s'étend sur ce point, parce que plusieurs soutenaient que les vierges ne devaient pas être voilées pendant la prière.

L'usage n'était pas le même dans les Eglises touchant les génuflexions. Il y en avait qui se mettaient à genoux pour prier, tous les jours, excepté le samedi. La coutume de l'Eglise d'Afrique était de ne pas flétrir le genou le dimanche, et pendant le temps qui s'écoulait de Pâques à la Pentecôte, parce que ces jours étaient

¹ Tertull., *De Orat.*, cc. 11 ad 20.

des jours de joie spirituelle. A la prière du matin, on fléchissait le genou devant Dieu ; et les jours de jeûne et de station, on priaît toujours à genoux.

Dans d'autres Eglises, on priaît le plus souvent debout.

Il n'y avait pas, du temps de Tertullien, de règle fixe pour le temps de la prière ou pour le lieu où l'on devait prier. Cependant, il était mieux de prier à certaines heures : à la troisième, à la sixième, à la neuvième¹. Quant aux prières du matin et du soir, c'est-à-dire matines et vêpres, Tertullien constate qu'il existait une loi qui les rendait obligatoires. Il remarque que ceux qui priaient avec le plus de soin mêlaient l'*Alleluia* à leurs prières.

Il finit en recommandant de prier de cœur, et en exposant les fruits de la prière parmi lesquels nous remarquons celui-ci : « d'appeler les âmes des défunt du chemin même de la mort. » Nous trouvons là un témoignage formel de l'usage où était l'Eglise primitive de prier pour les morts².

Le traité *du Baptême* nous offre, comme celui de la Prière, des renseignements d'un caractère historique.

« Le baptême est le saint sacrement de l'eau par laquelle nous sommes délivrés des péchés de notre ancien aveuglement pour la vie éternelle. Nous sommes de petits poissons, selon notre ixerz³ Jésus-Christ, dans lequel nous naissions, et nous ne pouvons vivre que dans l'eau. »

¹ Plus haut, il a parlé de la prière de la *première* heure. L'usage que recommande Tertullien est l'origine des diverses parties de l'office public appelées heures de *Prime*, de *Tierce*, de *Sexte*, de *None*, et qui sont conservées dans toutes les Eglises qui ont gardé l'esprit primitif, ou qui n'ont pas rompu complètement avec lui.

² Tertull., *De Orat.*, cc. 21 ad 29.

³ Le mot grec *Ikhthus*, qui signifie *poisson*, était un symbole adopté dans l'Eglise primitive pour signifier Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur, parce que les premières lettres grecques de ces mots réunies formaient le mot ΙΧΘΥΣ (poisson) : Ινσονς, Χριστος, Θεου, Υιος, Σωτηρ. De là l'usage que l'on peut remarquer dans les ouvrages des Pères, d'appeler Jésus-Christ *Poisson*. Les fidèles comprenaient parfaitement le sens mystique de ce mot, que l'on trouve sur d'anciens monuments chrétiens, comme celui d'Autun. (V. notre *Histoire de l'Eglise, France*, t. I, p. 35.)

On ne pouvait mieux enseigner que le baptême est nécessaire pour purifier de la tache originelle et ouvrir la porte du salut. Ce sacrement est, selon Tertullien, la destruction de la mort, et c'est Dieu lui-même qui lui donne cette efficacité par sa toute-puissance; ce n'est pas le corps qu'il purifie, mais l'âme elle-même¹. Peu importe, ajoute-t-il, la quantité de l'eau. Le baptême peut être administré dans la mer, dans un étang, dans une rivière, dans une fontaine, dans un lac, dans un bassin. L'illustre docteur ne mentionne pas, comme on voit, le baptême administré par infusion ou par aspersion; tous les mots dont il se sert supposent l'immersion.

Après avoir établi que l'efficacité de l'eau baptismale est due à l'influence du Saint-Esprit, Tertullien ajoute que le baptême est administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Lorsque ceux qui l'ont reçu sortent de l'eau, on leur fait une onction avec l'huile bénite, puis on leur impose les mains en invoquant le Saint-Esprit².

Cette onction, jointe à l'imposition des mains, est appelée sacrement de Confirmation; on l'administrait aussitôt après le baptême³.

Tertullien prouve que le baptême est nécessaire et que celui qui est administré par les hérétiques est nul. La raison qu'il en donne, c'est que les hérétiques n'avaient pas le même Dieu que les orthodoxes. Il renvoie à un ouvrage qu'il avait écrit sur ce sujet. Cette doctrine était alors reçue dans l'Eglise d'Afrique, et nous

¹ Tertull., *De Baptismo*, cc. 1 ad 4.

² *Ibid.*, cc. 5 ad 8.

³ L'Eglise orthodoxe d'Orient a conservé cet usage comme tous les autres de l'Eglise primitive. Les Eglises occidentales les ont, ou changés ou abolis. L'Eglise romaine a conservé, dans le Baptême, l'onction et l'imposition des mains, et même les prières qui accompagnent ces rites, et qui étaient considérés chez elle, jusqu'au neuvième siècle, comme la Confirmation, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage de dom Martène, *De Sacris Ecclesiae Ritibus*; mais, depuis cette époque, elle ne regarde plus ces rites comme formant le sacrement de Confirmation, qu'elle fait administrer plus tard, et par l'évêque seul. L'Eglise anglicane ne donne plus la Confirmation après le Baptême et a conservé l'usage romain, sauf l'Onction qu'elle a abolie. Les Eglises protestantes ont rejeté le sacrement d'une manière absolue, sous prétexte de retourner à la doctrine primitive.

verrons bientôt saint Cyprien, disciple de Tertullien, la soutenir avec énergie. Ce qui avait donné lieu à cette opinion, c'est que les hérétiques des premiers siècles n'avaient, comme le dit Tertullien, ni le même Dieu, ni le même Christ que l'Eglise. Ils n'administraient donc pas le baptême d'une manière valide, puisque tous rejetaient la Trinité, au nom de laquelle le sacrement doit être administré ¹.

Tertullien enseigne que le martyre peut remplacer le baptême; qu'il ne faut pas se hâter d'administrer ce sacrement à tous ceux qui le demandent, surtout aux enfants; l'usage était alors de ne baptiser que les adultes après une préparation convenable. Cette discipline était nécessaire à cette époque. Depuis, lorsque la société fut devenue chrétienne, et que les enfants naquirent au sein de l'Eglise et de parents chrétiens, on a jugé utile de baptiser les enfants aussitôt après leur naissance. Cependant, pour les adultes qui se convertissent au christianisme, l'ancienne discipline est toujours en vigueur dans l'Eglise, et on doit leur donner une instruction préalable.

Dans l'Eglise primitive, on donnait le baptême principalement aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Tertullien en fait la remarque ². Ceux qui voulaient le recevoir faisaient d'abord des prières fréquentes, des jeûnes, des genuflexions, passaient des nuits à prier et *confessaient tous leurs anciens péchés* ³. Nous avons déjà remarqué que la confession était en usage dans l'Eglise primitive. Tertullien fait observer que cette confession n'était pas toujours publique, et il regarde les pénitences auxquelles étaient soumis les catéchumènes comme des œuvres satisfactories pour les péchés.

Ceux qui avaient été admis au baptême étaient reçus dans l'Eglise après avoir reçu le sacrement, et les frères lui donnaient la main en signe d'admission dans la société chrétienne.

¹ Tertull., *De Baptismo*, cc. 9 ad 15.

² *Ibid.*, cc. 16 ad 20.

³ *Ibid.*, c. 20.

Nous n'avons pas besoin de faire observer combien ces détails donnés par Tertullien ont d'importance doctrinale et historique.

Le traité *de la Pénitence* peut être partagé en deux parties. La première a pour objet le repentir et les œuvres de pénitence qui doivent précéder le baptême¹. Dans la seconde², l'auteur traite de la pénitence comme moyen de rémission des péchés commis après le baptême. Il l'appelle *Exomologèse*, d'un mot grec qui signifie *confession*, et il en fait un tableau qui ne laisse aucun doute sur l'usage où l'on était, dans l'Eglise primitive, de confesser ses péchés à Dieu, en se prosternant devant le prêtre, en présence des frères qui joignaient leurs supplications aux œuvres de pénitence que le repentir inspirait au coupable³.

Tertullien regarde cette confession, accompagnée de repentir et faite au prêtre, comme nécessaire pour la rémission des péchés commis après le baptême. Il ne s'agissait pas ici d'une confession faite à voix basse au prêtre, mais d'une confession publique. Telle était en effet la forme primitive de la confession, comme nous l'avons remarqué. L'absolution était aussi donnée publiquement, comme le remarque Tertullien⁴. L'*Exomologèse* était donc composée de trois choses essentielles : le repentir du pénitent qui se manifestait par des œuvres de pénitence, comme le jeûne et les humiliations ; la confession des péchés, et l'absolution.

Ce rite a toujours été considéré dans l'Eglise comme sacré et d'institution divine ou apostolique. On ne le considérait pas autrement dans les premiers siècles, et l'ouvrage de Tertullien en témoigne d'une manière évidente.

Le traité *de la Patience* a un caractère entièrement moral; on doit en dire autant des deux livres que Ter-

¹ Tertull., *De Pænitentiâ*, cc. 1 ad 6.

² *Ibid.*, cc. 7 ad 12.

³ *Ibid.*, c. 9.

⁴ *Ibid.*, c. 10. L'Eglise orthodoxe d'Orient a conservé à la confession, autant que les usages l'ont permis, son caractère d'acte public. Aussi ne connaît-elle pas les *confessionnaux* usités dans l'Eglise romaine. Le prêtre, debout devant la croix et dans l'Eglise, reçoit la confession du pénitent.

tullien adresse à sa femme et dans lesquels il l'exhorte à ne pas se remarier si elle devenait veuve, ou à se marier avec un chrétien dans le cas où elle voudrait contracter un second mariage¹. Dans les deux livres *de l'Ornement des femmes*², il s'élève contre le luxe et regarde comme contraires à la chasteté et indignes des femmes chrétiennes tous les ornements dont les femmes aimait à se parer. Dans son livre intitulé : *Il faut voiler les vierges*³, il déclame avec une sorte de violence contre ceux qui prétendaient que les vierges ne devaient pas se couvrir d'un voile en priant dans l'Eglise. Il était surtout guidé, dans ces livres, par son amour pour la chasteté. Il poussait si loin le zèle en faveur de cette vertu, que, dans son *Exhortation à la chasteté*⁴, il va jusqu'à regarder le second mariage comme un adultère. Il commet cette exagération principalement dans son livre *de la Monogamie*⁵. Il se flatte, dans cet ouvrage, de tenir un juste milieu entre les hérétiques qui condamnent le mariage et les *psychiques* qui le réitèrent. Il appelait ainsi les orthodoxes, selon l'usage des montanistes. Le docte prêtre de Carthage montra, à la fin de sa vie, trop de sympathie pour ces sectaires, et il alla jusqu'à condamner de saines doctrines qu'il avait d'abord enseignées. C'est ainsi que dans son *Exhortation à la chasteté* et son traité *de la Monogamie*, il condamne les secondes noces, qu'il trouvait légitimes dans ses livres à sa femme.

Dans son livre *des Jeûnes*⁶, il donne encore aux orthodoxes le titre de *psychiques* et défend contre eux les fantaisies de Montan à propos des jeûnes. L'Eglise a tenu un juste milieu entre ces exagérations et l'opinion des hérétiques qui niaient l'utilité de cette pratique recommandée par les paroles et les exemples de Jésus-Christ et des apôtres.

Le rigorisme de Tertullien se montre surtout dans le

¹ Tertull., lib. I et lib. II, *Ad Uxorem*.

² Ibid., lib. I et lib. II, *De Cultu feminarum*.

³ Ibid., *De Virginibus velandis*.

⁴ Ibid., *Exhortatio ad Castitatem*.

⁵ Ibid., *De Monogamia*.

⁶ Ibid., *De Jejunii*.

livre *de la Pudicité*¹, où il soutient que l'on ne doit pas admettre à la pénitence les gens de mauvaises mœurs, parce que leur péché est irrémissible.

Après sa conversion au christianisme, Tertullien avait quitté la toge romaine pour adopter le manteau des philosophes. On se moqua de lui à ce propos, mais il répondit aux ironies par une satire pleine d'esprit et d'érudition intitulée : *du Manteau*².

Nous avons passé en revue tous les ouvrages du célèbre prêtre de Carthage. Nous y avons remarqué une éloquence entraînante, énergique et vigoureuse; une érudition vaste et profonde. Son style n'est pas celui d'un rhéteur, mais d'un génie original qui ne trouve pas l'expression vulgaire assez précise pour peindre sa pensée. Sa phrase ne contient pas un mot inutile; elle est même souvent obscure, pour nous qui vivons si loin de son époque, à cause de sa tournure énergique où la pensée se montre enveloppée d'aussi peu de mots que possible. On dirait même que chaque mot dont se sert ce vaste génie exprime plusieurs pensées, et que la langue était impuissante à rendre tout ce qu'il concevait.

Tertullien ouvre dignement la série des Pères de l'Eglise latine. On a pu voir, par l'analyse que nous avons faite de ses ouvrages, combien il offre de ressources pour la défense de la doctrine orthodoxe et pour l'histoire de la vie intime de l'Eglise primitive.

Vers la fin de sa vie, il défendit Montan et ses prophétesses en disant qu'ils n'étaient pas hérétiques puisqu'ils ne contestaient point les dogmes de l'Eglise.

Il est vrai qu'en dehors de leurs fantaisies pseudo-prophétiques, les montanistes étaient orthodoxes, quant au dogme; mais leur rigorisme les entraîna jusqu'à une fausse morale, aussi opposée à la morale révélée que les systèmes hérétiques l'étaient à la doctrine dogmatique. Nous avons indiqué, dans nos analyses, les principales erreurs de Tertullien. Le B. Jérôme

¹ Tertull., *De Pudicitia*.

² *Ibid.*, *De Pallio*.

fournit un renseignement grave pour l'explication de ces erreurs en disant, comme nous l'avons rapporté plus haut, que ce fut surtout le clergé romain, par sa jalouse, qui jeta le grand homme dans l'exagération. Tertullien habita Rome sous le pontificat de Zéphyrin et de Calixte. Saint Hippolyte nous a appris ce qu'étais le clergé romain sous ces indigènes évêques. Il est probable que Tertullien, si profondément vertueux, s'éleva contre les vices de ce clergé, qui se défendit par les moyens habituels aux gens de cette espèce. Tertullien n'était pas homme à céder ; l'opposition immorale du clergé romain le poussa à exagérer la vertu elle-même.

On peut croire que ce furent les attaques dirigées contre la morale trop sévère de Montan, qui rendirent Tertullien favorable à ce sectaire. On ne peut dire cependant qu'il ait réellement fait partie de la secte. Se trouvant en opposition avec la plus grande partie des orthodoxes de Carthage, il forma autour de lui un petit troupeau dont il était le pasteur, et qui persista dans son schisme jusqu'au cinquième siècle. On leur donnait à Carthage le nom de tertullianistes¹. Le B. Augustin, étant à Carthage, ramena à l'Eglise les derniers partisans du célèbre écrivain, qui donnèrent aux catholiques l'église dans laquelle ils s'étaient réunis jusqu'alors. Augustin mentionne l'opinion de Tertullien sur la nature de l'âme, et dit qu'il ne fut pas hérétique à cause de ce système, qui peut être interprété d'une manière qui ne blesse point l'orthodoxie ; mais qu'il le fut pour avoir condamné les secondes noces comme des adultères ; il lui reproche aussi d'avoir présidé des assemblées particulières.

Ces erreurs sont regrettables, mais elles ne suffisent pas pour placer parmi les hérésiarques un illustre défenseur de l'Eglise qui ne pécha que par excès de vertu.

On ignore la date précise de la mort de Tertullien. Il mourut certainement dans la première moitié du troisième siècle et probablement vers 235. Comme il par-

¹ Augustin, *Dc Hæresibus*.

vint à un âge fort avancé, on doit le regarder comme un représentant de l'Eglise au deuxième et au troisième siècle ; ses ouvrages sont par conséquent d'une haute importance pour l'étude de l'Eglise primitive, particulièrement en Afrique, où il passa la plus grande partie de sa vie. Il est probable que ses livres apologétiques furent composés à Rome ; il n'eût pas échappé au martyre, s'il les eût publiés à Carthage où sa notoriété était grande. A Rome, il pouvait vivre caché et défendre les chrétiens contre leurs persécuteurs, sans s'exposer au martyre et sans le fuir.

II

École d'Alexandrie. — Pantène et Clément. — Principes de l'enseignement philosophico-chrétien dans l'école d'Alexandrie. — Ouvrages de Clément. — Les *Stromates*. — Le *Pédagogue*. — L'*Exhortation aux Grecs*. — Ouvrages divers. — Sa doctrine. — Disciples de Clément. — École d'Alexandrie sous Origène. — Jeunesse de ce grand homme. — Son ardeur pour le martyre. — Il y exhorte Léonidas, son père. — Son amour pour l'orthodoxie. — Il rétablit l'école d'Alexandrie, suspendue pendant la persécution. — Ses disciples. — Son dévouement envers les martyrs et son esprit de pauvreté. — Il pousse la vertu jusqu'à l'exagération. — Démétrius, évêque d'Alexandrie, l'excuse. — Voyage d'Origène en Palestine. — Jalousie de Démétrius. — Retour d'Origène à Alexandrie; il s'associe Héraclas pour l'enseignement. — Ses études bibliques. — Ses connaissances en philosophie. — Témoignage de Porphyre à ce sujet. — Premier voyage d'Origène en Arabie. — Il revient à Alexandrie d'où il se retire secrètement en Palestine. — Les évêques de cette contrée le reçoivent avec honneur; reproches que leur fait à ce sujet Démétrius d'Alexandrie. — Origène retourne à Alexandrie. — Ambrosius lui donne les moyens de publier ses ouvrages sur la Sainte Ecriture. — Voyage en Achaïe par la Palestine. — Il est ordonné prêtre dans cette dernière contrée. — Opposition de Démétrius à cette ordination. — Retour d'Origène à Alexandrie. — Il y continue ses travaux bibliques. — Il cède son école à Héraclas et se retire définitivement en Palestine. — Démétrius le dépose du sacerdoce. — La sentence, acceptée en Occident, est rejetée en Orient. — Héraclas succède à Démétrius. — Origène honoré dans tout l'Orient par les plus grands évêques. — Ses relations avec Grégoire-le-Thaumaturge et Africanus. — Nouveau voyage d'Origène en Arabie; son autorité; il combat Berylos de Bosra. — Sermons d'Origène; son livre contre Celse; ses lettres. — Sa lettre à Fabianus, évêque de Rome. — Troisième voyage d'Origène en Arabie; il combat les Helcésaites. — Persécution de Décius. — Origène souffre pour la foi. — Denys, évêque d'Alexandrie, témoigne de sa vénération pour lui. — Mort d'Origène. — Études sur ses ouvrages.

(Ann. 190-254.)

Nous avons parlé précédemment de Pantène, fondateur de l'Ecole de philosophie chrétienne qui illustra l'Eglise d'Alexandrie depuis la seconde moitié du deuxième siècle. Cet homme célèbre ayant quitté la vie de professeur pour celle d'apôtre, laissa sa chaire à

un de ses disciples, Clément, connu sous le titre de Clément d'Alexandrie, et qui commença à professer vers l'an 190.

On a beaucoup discuté au sujet des doctrines de l'école d'Alexandrie. Le seul moyen d'en donner une idée juste et incontestable est d'étudier, sans parti pris, les œuvres qu'elle nous a laissées.

Clément, qui la dirigea après Pantène¹, était parfois surnommé l'Athénien², ce qui donnerait à penser qu'il était né à Athènes. Son nom était romain : Titus Flavius Clemens. On pourrait en inférer qu'il était Latin quoique né en Grèce. Il fut d'abord païen, mais la science le conduisit au christianisme. Il parcourut la Grèce, l'Italie, la Syrie et l'Egypte ; il visita l'Orient et s'avança jusqu'en Assyrie. Partout il se mettait en relation avec les hommes les plus célèbres de ces contrées. Il distingua surtout, en Palestine, un savant qui, comme une abeille industrielle, tirait des fleurs qui émaillaient la prairie spirituelle des prophètes et des Apôtres, un suc avec lequel il nourrissait ses auditeurs.

Il désignait ainsi son maître Pantène.

Les savants que Clément avait rencontrés dans ses voyages avaient reçu sans intermédiaire la vraie doctrine des apôtres, particulièrement de Pierre, de Jacques, de Jean et de Paul. « Ils étaient parvenus jusqu'à nous, dit Clément, pour nous confier la semence divine, et je sais qu'ils se réjouiront de voir leurs discours non pas expliqués, mais exposés tels qu'ils doivent être transmis. »

Pour Clément, comme pour Irénée, Tertullien et les autres Pères apostoliques, la doctrine était un dépôt qui devait être transmis tel qu'il avait été reçu, et les commentaires philosophiques n'avaient de valeur qu'autant qu'ils n'en altéraient pas la pureté.

Clément eut pour principaux disciples : Alexandre, qui devint évêque de Jérusalem et qui avait étudié aussi

¹ Clement. Alexand., *Stromat.*, lib. I. — Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 6; 13 et 14. — Hieron., *De Viris illust.*, c. 38. — Photii, *Biblioth.*, Cod. 109, 110, 111.

² Epiph., *Hæres.*, 32, § 6.

sous Patène, et Origène qui dirigea après lui l'école d'Alexandrie.

Pour connaître et apprécier l'enseignement de Clément et de son école, nous avons ses écrits qui sont un vrai trésor de piété et d'érudition, et qui méritent de fixer l'attention de l'histoire.

Pour apprécier l'idée fondamentale de son enseignement, il faut se rappeler que, dès l'origine du christianisme, il s'était formé à Alexandrie une école de philosophie qui avait imaginé de mettre en harmonie les doctrines chrétiennes et celles des anciens philosophes grecs, et particulièrement de Platon. Les représentants les plus célèbres de cette tentative de conciliation avaient été, à Alexandrie, Basilidis et Valentin, qui appelaient leur système *la science* ou gnose.

Nous avons exposé précédemment leurs opinions.

Les orthodoxes furent naturellement obligés de discuter contre les gnostiques et d'exposer leur opinion touchant l'ancienne philosophie.

Il n'en contestèrent point l'importance ; ils reconnaissent que les anciens philosophes, et surtout Platon, avaient enseigné des doctrines qui avaient avec celles du christianisme des rapports, des affinités, qu'il serait inutile de contester. Mais un autre fait certain, c'est qu'à ces vérités étaient mêlées beaucoup d'erreurs. On ne devait donc pas mettre l'ancienne philosophie sur la même ligne que la révélation, et prétendre que *la science* consiste dans une certaine harmonie qui existerait entre elles. La vraie science consiste : à accepter d'abord la doctrine telle qu'elle a été révélée et transmise ; puis à raisonner sa foi, de manière qu'elle ne soit pas une simple adhésion sans valeur subjective ; enfin à observer les affinités qui existent entre la philosophie et la révélation pour apprécier ce que la première a enseigné de juste et de vrai.

Pour le faux savant ou *le Gnostique*, la philosophie ancienne était comme *le critérium* de la révélation ; pour le vrai savant, la révélation était le critérium de la philosophie. Basilidis et Valentin subordonnaient,

les données positives de la révélation à l'idée philosophique ; Clément et ses disciples jugèrent de l'idée philosophique d'après les doctrines révélées.

En analysant les ouvrages de Clément et d'Origène, nous aurons occasion d'exposer avec plus de détails leurs principes de philosophie chrétienne.

Clément résuma ses lectures et ses expériences philosophiques dans un livre de *mélanges* qu'il intitula *Stromates*. Ce mot grec signifie *tapisseries*, ce qui donne à penser que l'auteur avait eu en vue de broder, comme sur un canevas, les idées variées qui lui venaient à l'esprit, à mesure qu'il lisait, ou qu'il entendait discuter les savants, et de former, de ces mélanges variés, un ensemble qui donnerait une idée juste de la religion dans ses rapports avec la philosophie.

Les *Stromates* sont divisés en huit livres. Dans le premier l'auteur place la religion révélée et la philosophie en présence, de manière à faire comprendre quels sont leurs rapports. La philosophie, dit-il, a Dieu pour principe aussi bien que la religion¹, en ce sens que l'intelligence humaine vient de Dieu. Mais, à l'égard de la science divine, la philosophie n'a à remplir que le rôle de servante²; elle la sert, en certaines circonstances, par les raisonnements justes et les données scientifiques qu'elle peut fournir. Elle ne lui est pas absolument nécessaire, car il en est qui sont dans l'impossibilité de se démontrer leur foi.

Dans tous les systèmes de philosophie il y a des parcelles de vérité³; d'où viennent-elles? des peuples primitifs que les Grecs considèrent comme barbares et qui avaient conservé des doctrines révélées dès le commencement. C'est ainsi que les législateurs de la Grèce et Platon ont beaucoup emprunté à Moïse.

Ce premier livre n'est, pour ainsi dire, qu'un préambule. Dans le second, l'auteur a pour but d'exposer la théorie de la foi raisonnée ou philosophique. Il consi-

¹ Clement. Alexand., *Stromat.*, lib. 1; c. 4.

² *Ibid.*, cc. 5 ad 12.

³ *Ibid.*, cc. 13 ad 29.

dère la foi dans *son objet*, au point de vue purement objectif; il la regarde comme l'ensemble de la croyance ou de la doctrine acceptée par l'intelligence. L'homme ne peut, dit-il, parvenir à la connaissance de Dieu que par la foi; elle seule lui fournit les vrais éléments de cette connaissance; elle est la base de la science, c'est-à-dire de l'adhésion raisonnée et philosophique à la révélation; mais elle ne laisse pas l'homme dans la région spéculative; elle l'amène à la pratique des vertus chrétiennes, c'est-à-dire à la perfection relative dont l'homme est capable¹.

De la foi comme de leur racine sortent toutes les vertus; elle perfectionne la volonté intime de l'homme; elle en règle les mouvements et la rapproche de Dieu qui est le type de toute perfection. Elle perfectionne l'homme, non-seulement dans son être, mais dans les rapports que lui crée son état social.

De ces rapports, le plus intime est celui d'où résulte le mariage. Le troisième livre est consacré tout entier à ce sujet. Le mariage a deux sortes d'ennemis: ceux qui considèrent la matière comme émanant d'un mauvais principe et qui condamnent, sous prétexte de continence, toute union conjugale; et ceux qui, considérant toute loi matrimoniale comme un joug, enseignent les doctrines les plus immorales. Clément réfute ces deux excès et établit que le mariage est licite et que la communauté des femmes est un système détestable³.

Le quatrième livre est le tableau des vertus du vrai gnostique, c'est-à-dire du vrai chrétien qui croit scientifiquement et philosophiquement. Il pousse l'abnégation jusqu'au martyre; il pratique toutes les vertus qui perfectionnent son être, et, dans ses relations sociales, il pratique la patience et la charité, il tend sans cesse au terme de la perfection humaine qui consiste dans l'amour de Dieu et du prochain⁴.

¹ Clement. Alexand., *Stromat.*, lib. II; cc. 2 ad 9.

² *Ibid.*, cc. 10 ad 23.

³ *Ibid.*, lib. III; cc. 1 ad 18.

⁴ *Ibid.*, lib. IV; cc. 1 ad 26.

Le vrai gnostique, ou le chrétien philosophe, a un double but : perfectionner son intelligence par la connaissance de Dieu, qui est la vérité ; perfectionner son cœur par le vrai culte qu'il lui rend.

Clément développe ces deux pensées dans son sixième et son septième livre, après avoir exposé, dans le cinquième, les conditions de la vraie connaissance et du vrai culte divin¹.

Il établit que la philosophie², malgré les emprunts qu'elle a faits à la révélation, et surtout aux écrivains sacrés des Hébreux, n'est pas parvenue à donner une idée juste de Dieu.

Elle n'a pu donner non plus une notion exacte du culte qu'on devait lui rendre³.

L'auteur établit ces deux points au moyen de preuves que lui fournissent sa philosophie et son érudition profonde, et il termine ce chapitre par l'exposition des règles que le philosophe doit suivre pour distinguer le vrai chrétien de l'hérétique, c'est-à-dire le vrai gnostique de celui qui usurpait ce titre.

Le huitième livre est un véritable traité de logique. L'auteur y expose le but que doit se proposer tout homme intelligent, soit philosophe, soit théologien, et les moyens rationnels par lesquels il obtiendra ce but⁴.

Après avoir exposé le plan général des *Stromates*, nous devons en citer quelques extraits qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'Eglise.

Il en est qui, abusant de quelques phrases isolées des ouvrages de Clément, ont prétendu que la philosophie était à ses yeux le vrai moyen de trouver la vérité. C'est une erreur. Comme les Pères de son époque, et ceux qui l'avaient précédé, Clément place, dans le témoignage de l'Eglise universelle, le critérium de la vérité religieuse. Il blâme ceux qui s'en réfèrent à l'Ecriture seule, pour se former des convictions, et qui s'exposent ainsi à tomber dans des erreurs d'autant plus graves

¹ Clement. Alexand., lib. V; cc. 1 ad 14.

² Ibid., lib. VI; cc. 1 ad 18.

³ Ibid., lib. VII; cc. 1 ad 18.

⁴ Ibid., lib. VIII; cc. 1 ad 9.

qu'ils ont plus d'aptitude philosophique. Après avoir développé cette pensée, il ajoute¹ :

« L'homme cesse d'être de Dieu, et fidèle au Maître, dès qu'il se révolte contre la tradition de l'Eglise, et qu'il tombe dans les opinions des hérésies humaines. Mais celui qui, revenu de cette erreur, a obéi aux Ecritures et a consacré sa vie à la vérité, n'est pour ainsi dire plus un homme, c'est un Dieu. Nous avons pour principe de la doctrine le Maître qui, par les prophètes, par l'Evangile et par les bienheureux Apôtres, a exposé, à plusieurs reprises et de différentes manières, la science, depuis son principe jusqu'à la dernière conséquence. Si quelqu'un pense avoir besoin d'un autre principe, tout principe lui fera bientôt défaut. »

Clément déduit les conséquences de cette haute philosophie et fait voir qu'en partant du principe vrai qui est Dieu, on arrive, de déductions en déductions, jusqu'à la possession complète de la vérité.

Mais, dans ce travail intellectuel, le croyant qui raisonne sa foi, c'est-à-dire le vrai gnostique, ne s'abandonne pas sans guide à ses spéculations. Il doit, dans ses études sur la parole de Dieu, prendre pour guide la *tradition de l'Eglise*; autrement, il s'expose à l'hérésie. « Ceux qui ne suivent pas ce guide font violence aux Ecritures, continue Clément : une fois qu'ils ont lancé de faux dogmes au public, ils sont obligés de lutter contre l'existence des Ecritures ; et lorsqu'ils sont poursuivis sur ce terrain par nos arguments, ou bien ils rejettent une partie de ces Ecritures, ou ils nous calomnient comme si nous n'avions pas assez de capacité pour les comprendre. »

Les gnostiques d'Alexandrie avaient amené eux-mêmes la lutte sur le terrain scripturaire, en cherchant à appuyer leurs systèmes sur des interprétations qu'ils prétendaient plus élevées et plus justes que celles qu'admettait le vulgaire. La célèbre école d'Alexandrie les suivit sur ce terrain et s'attacha à leur

¹ Clement. Alexand., lib. VII; c. 16.

prouver que leur *Gnose* ou *science* n'était pas une vraie science, mais un système sans principe sûr et sans déductions logiques.

« Lorsqu'ils sont convaincus, dit Clément, il arrive parfois qu'ils nient leurs dogmes, rougissant d'avouer ouvertement ce qu'ils se glorifient d'enseigner en particulier. C'est ce qu'on peut apercevoir dans toutes les hérésies, dès que l'on met à nu l'iniquité de leurs doctrines. Quand les hérétiques se sont séparés de nous, et que nous leur avons démontré qu'ils sont en opposition avec les Ecritures, ils se réfugient dans l'un ou l'autre de ces expédients : où ils nient leur doctrine, ou bien ils s'élèvent contre l'Ecriture elle-même. Ils se préoccupent plus de défendre leurs opinions que du véritable sens de la parole prophétique ou évangélique, sens confirmé par le témoignage des Apôtres. Ils ne cherchent pas la vérité, mais le moyen de défendre leurs dogmes. N'ayant point approfondi les mystères de *la gnose de l'Eglise*, ils n'ont pas aperçu la majesté de la vérité. Ils ne se sont attachés qu'à de vaines discussions sur des textes ; ils se sont tenus à la superficie, et ils ont plutôt eu la prétention de paraître philosophes que de l'être réellement. » Au fond, selon Clément, c'était principalement la vanité qui poussait les hérétiques de son temps dans leurs fausses opinions ; ils tenaient à avoir leurs assemblées particulières et leurs fausses agapes, pour y occuper la première place et être considérés comme de grands docteurs.

Clément expose clairement que la source de toute hérésie consiste dans l'opposition de l'esprit humain à la doctrine divine, reçue et conservée. « C'est par orgueil, dit-il, que certains éludent par leurs arguties, la doctrine transmise par les bienheureux Apôtres et par les docteurs¹. Ils résistent ainsi, au profit de doctrines humaines, à la tradition divine², et c'est ainsi qu'ils établissent l'hérésie. Après ces hommes qui avaient tant approfondi la *gnose de l'Eglise*, qu'avaient à dire Marcion, Prodigus ou les autres qui n'ont pas

¹ Ὅποι τῶν μακαρίων ἀποστόλων τε καὶ διδασκάλων παραδιδόμενα.

² Θεῖς παραδόσει.

suivi le droit chemin ? Ils ne pouvaient pas surpasser en sagesse ceux qui les avaient précédés ; ils ne pouvaient rien ajouter à ce qu'ils avaient dit de vrai ; ils auraient mieux fait d'en apprendre ce qui avait été enseigné dès le commencement. Donc, le seul vrai gnostique, en vieillissant dans l'étude des Ecritures, et en conservant avec fidélité les dogmes tels que les Apôtres et l'Eglise les ont enseignés, possède une vie conforme à l'Evangile, et une philosophie telle qu'on la trouve réellement dans la parole du Maître, dans la loi et les prophètes. »

Au chapitre précédent¹, Clément avait répondu à une objection de ceux qui prétendaient ne pouvoir prendre l'Eglise pour guide à cause des opinions diverses qui y étaient enseignées. Le docte écrivain avait répliqué qu'il ne fallait point confondre les sectes avec l'*Eglise ancienne* qui ne variait pas dans les dogmes et qui n'avait pas une origine humaine comme les hérésies. De même que Irénée, Tertullien et les autres pères de l'âge apostolique, Clément enseignait qu'une seule Eglise était vraie, l'Eglise primitive, se perpétuant sur les bases anciennes et apostoliques, et il rejettait de l'Eglise toutes les autres associations chrétiennes.

Telle était la forte et saine notion de l'Eglise qui avait été transmise depuis le commencement. C'était dans le témoignage permanent de cette Eglise que le *vrai gnostique*, ou le philosophe chrétien, trouvait le sens exact des Ecritures, et le guide de ses spéculations philosophico-religieuses.

Clément s'étend spécialement sur ce sujet dans un de ses chapitres, où il s'applique à établir que les sociétés hérétiques ne devaient pas être confondues avec l'Eglise :

« Il n'est pas besoin de longs discours, dit-il², pour prouver que les associations des hérétiques sont postérieures à l'Eglise catholique. Le Seigneur a prêché la doctrine sous les règnes d'Auguste et de Tibère,

¹ Clement. Alexand., *Stromat.*, lib. VII; c. 15,

² *Ibid.*, lib. VII; c. 17.

L'enseignement des Apôtres, y compris le ministère de Paul, finit sous Néron. Les auteurs des hérésies qui existent de nos jours, ne sont venus qu'après; ils ont existé depuis le règne d'Adrien jusqu'à celui d'Antonin l'Ancien. C'est alors que vécut Basilidis quoiqu'il se soit vanté d'avoir eu pour maître Glaucias, interprète de Pierre. Il en est de même de Valentin, quoiqu'il se soit glorifié d'avoir été disciple de Théodore, ami de Paul. Marcion est du même temps. Les choses étant ainsi, il est évident que ces hérésies et celles qui leur sont postérieures sont des nouveautés, eu égard à la plus vraie et à la plus ancienne Eglise. Il en conclut qu'il n'y a qu'une seule Eglise vraie, celle qui est vraiment ancienne, et qui a tous les justes pour membres. Il n'y a qu'un Dieu et qu'un Seigneur; c'est pourquoi il doit y avoir unité dans ce qui est l'œuvre du principe unique, et ce qui participe, en quelque sorte, à sa nature, c'est-à-dire l'Eglise qui est une et que les hérétiques cherchent vainement à diviser. Par son principe, comme par son essence et son excellence, l'Eglise catholique est la seule vraie Eglise, embrassant tous les justes que Dieu a prédestinés depuis le commencement du monde. »

A cette Eglise qui vient de Dieu et se manifeste dans son unité, à toutes les époques, Clément oppose les hérésies qui sont nées de circonstances particulières, et qui n'ont ainsi rien de commun avec l'œuvre de Dieu.

Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur les *Stromates* malgré l'intérêt qui s'attache à ces fragments de haute philosophie chrétienne. Nous sortirions des bornes assignées à l'histoire. Nous avons voulu seulement en traduire quelques extraits qui démontrent avec évidence que le critérium philosophique de l'école d'Alexandrie n'était autre que la règle catholique de la doctrine reçue depuis le commencement, et transmise dans son intégrité par l'Eglise catholique; en d'autres termes : que le témoignage permanent de l'Eglise, dans son universalité, est le guide doctrinal de tout philosophe chrétien.

Le Maître de cette école de haute philosophie est le Verbe de Dieu incarné qui a vécu en ce monde sous le nom de Jésus-Christ. Son enseignement ne fut pas seulement théorique mais pratique. Clément s'appliqua à le prouver dans l'ouvrage intitulé : Le *Maître ou Pédagogue*¹. Cet ouvrage est divisé en trois livres dans lesquels l'auteur esquisse les principaux traits de la vie que doit mener un vrai disciple de Jésus-Christ. La gravité, la moralité la plus sévère, l'éloignement de toutes les délicatesses mondaines, la frugalité, forment les principaux traits de la vie d'un vrai chrétien.

Dans son *Exhortation aux Grecs*² Clément revient sur cette idée que le Verbe incarné est le Maître par excellence de l'humanité. A l'aide de ses connaissances profondes sur les théogonies païennes et sur les œuvres philosophiques des anciennes écoles, il put établir ces deux points : que les préjugés vulgaires touchant la Divinité allaient jusqu'à l'absurde, et que les philosophes avaient emprunté aux traditions de l'humanité des notions qui rendaient hommage à la vérité que le Verbe de Dieu avait apportée au monde dans son état complet et parfait.

Il engage donc les Grecs à renoncer à leurs théologies ridicules et fabuleuses pour embrasser la vraie doctrine.

On possède encore de Clément d'Alexandrie un excellent traité de morale chrétienne intitulé : *Quel riche sera sauvé*³? Il y explique avec beaucoup de profondeur la doctrine évangélique sur la richesse et la pauvreté et conclut que le riche qui détache son cœur des choses de ce monde, est réellement pauvre dans le sens de l'Evangile, et que les richesses pourront être pour lui un moyen de salut s'il en fait un bon usage.

Clément avait publié d'autres ouvrages qui sont perdus. Un de ceux que l'histoire doit le plus regretter est celui qui était intitulé : *Hypotyposes*, et dans

¹ Clement. Alexand. Παιδαγωγος.

² Ibid. Λθυος προτρεπτικός πρὸς Ἑλληνας.

³ Ibid. Τις ο Σωζομενος; πλουσιος.

lequel il exposait les traditions qu'il avait reçues des hommes apostoliques qu'il avait visités. Cet ouvrage, divisé en huit livres, contenait de nombreux renseignements sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Eusèbe¹ fait observer qu'il déterminait ainsi l'époque où les Evangiles avaient été écrits. Les deux premiers étaient ceux de Mathieu et de Luc. Le troisième était celui de Marc, écrit à Rome à l'époque où saint Pierre y prêchait. Enfin celui de saint Jean écrit pour compléter les trois autres. En parlant de cet ouvrage, Eusèbe n'y relève aucune erreur. Photius² au contraire en indique un grand nombre et des plus grossières, surtout par rapport à la nature du Verbé divin, à celle de l'âme humaine, à l'éternité de la création. On peut conclure, de ce rapprochement, que l'ouvrage de Clément fut corrompu par les hérétiques, du quatrième au huitième siècle; car il est évident que les erreurs relevées par Photius ne peuvent être attribuées à Clément lui-même, puisqu'elles sont contraires à la doctrine qu'il a exposée dans les ouvrages authentiques qui nous sont parvenus.

Nous verrons plus tard que l'école d'Alexandrie eut des ennemis ardents, des amis trop peu éclairés, qui dénaturèrent les ouvrages de plusieurs de ses docteurs, en particulier d'Origène. La similitude entre les erreurs reprochées à Origène et celles que Photius indique dans les huit livres des *Hypotyposes*, tels qu'il les avait sous les yeux, prouve que cet ouvrage a été interpolé par ceux qui altérèrent plusieurs livres d'Origène.

Clément avait encore écrit d'autres ouvrages; un livre de *Pâque*. « Dans ce livre, dit Eusèbe³, il affirme qu'il a été forcé par ses amis à exposer les traditions qu'il avait reçues des plus anciens prêtres, afin de les transmettre à la postérité. »

On trouve un fragment de cet ouvrage dans la *Chronique alexandrine*⁴ où on lit: « Le très-saint Clément,

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 13.

² Phot., *Biblioth.*, cod. CIX.

³ Euseb., lib. VI; 13.

⁴ *Chron. Alexand. Proæm.*

prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, homme très-ancien et qui n'était pas éloigné des temps apostoliques, a écrit ceci dans son livre *de la Pâque.* » Puis on cite un passage relatif au jour où Jésus-Christ célébra la pâque avec ses disciples.

Eusèbe, après avoir parlé de l'ouvrage de Méliton de Sardis sur *la Pâque* ajoute¹: « Clément d'Alexandrie a fait mention de ce livre dans son ouvrage sur *la Pâque*, et il y dit que ce fut le livre de Méliton qui lui fournit l'occasion d'écrire le sien. »

Ces renseignements établissent clairement que Clément se prononça contre la coutume asiatique. Il avait été en Asie et il connaissait parfaitement la question agitée dans les Eglises de ces contrées, et les arguments sur lesquels on l'appuyait. Sa discussion scientifique et la haute influence des Eglises de Jérusalem et d'Alexandrie contribuèrent plus à faire abandonner cette opinion que les menaces de Victor, évêque de Rome.

Eusèbe cite encore comme étant de Clément d'Alexandrie les ouvrages suivants : *Exhortation à la Patience*, écrite en faveur des néophytes ; *Règle ecclésiastique*, ouvrage dirigé contre ceux qui suivaient les erreurs des Juifs. Clément dédia ce dernier livre à Alexandre, évêque de Jérusalem. Ce pieux évêque, son ami, lui avait sans doute demandé cet ouvrage pour éclairer les Nazaréens qui habitaient la Palestine, et qui, tout en croyant en Jésus-Christ, observaient la loi mosaique, comme les Juifs.

On trouve encore d'autres ouvrages de Clément, mentionnés dans quelques anciens écrivains. Ceux qui nous sont restés suffisent pour affirmer que ce docte philosophe chrétien fut un des écrivains les plus remarquables de l'Eglise. Il avait connu les disciples immédiats des apôtres. Cette haute antiquité, jointe à sa science aussi profonde que variée, donne à son témoignage une valeur exceptionnelle. D'après la nature de ses ouvrages, on comprend que l'on n'y puisse

¹ Euseb., lib. IV; 26.

trouver, comme dans ceux de plusieurs autres Pères, des témoignages nombreux sur certains dogmes de l'Eglise ; cependant, on en rencontre plusieurs que l'histoire doit recueillir.

Nous avons déjà cité un passage fort important qui établit de la manière la plus évidente que, touchant la règle de foi, Clément, comme Irénée, Tertullien et les Pères les plus anciens, admettait la tradition primitive constante et universelle de l'Eglise. C'est à cette tradition qu'il en appelle contre les hérésies qui n'étaient, à ses yeux, que des sectes, séparées de la seule vraie Eglise apostolique, visible, dans tout l'univers, par le témoignage identique qu'elle rendait à l'enseignement apostolique.

C'est dans cette tradition que Clément voyait la base de la philosophie chrétienne.

La source de la vérité, transmise par l'enseignement apostolique, et conservée dans l'Eglise universelle, était le Verbe de Dieu. Dieu est *l'être* essentiel ; son Verbe, expression de *ce qui est*, communique la vérité, et ce Verbe, un en essence avec le principe, s'est incarné dans la personne de Jésus-Christ. Platon avait une idée confuse de ce Verbe divin ; il l'avait empruntée aux livres antiques de la Religion ; mais ce n'est que dans le christianisme que l'on possède l'idée complète de ce Verbe, source de vérité. Ce n'est pas l'*idée* primordiale dont tous les êtres ne seraient que l'expression diversifiée ; mais le Verbe par lequel Dieu a exercé sa puissance en créant ce qui existe.

Clément, en tout ce qu'il a écrit touchant la nature divine, *une* en essence et *triple* en personne, et principalement touchant le Verbe, a eu surtout en vue de réfuter l'ancien platonisme d'abord ; puis le Néoplatonisme de Valentin et des autres Gnostiques qui étaient, pour la plupart, sortis de l'Eglise d'Alexandrie, et qui avaient sans doute eu beaucoup d'influence en Egypte.

On n'a pas assez remarqué ce fait important qui donne la clef de toute la doctrine des docteurs alexandrins sur le Verbe de Dieu. Des écrivains, abusant de

quelques expressions isolées de Clément et d'Origène, n'ont voulu voir en eux que des disciples de Platon, s'appliquant à introduire la doctrine de ce philosophe dans l'Eglise, en la revêtant d'un vernis chrétien. Il suffit de considérer leur doctrine dans son ensemble pour voir que tel ne fut pas leur but. Clément, Origène et tous les vrais représentants de l'Ecole catholique d'Alexandrie, n'ont enseigné, touchant le Verbe, que la doctrine révélée dans l'Evangile de saint Jean. Ils ont aperçu comme un éclair de cette doctrine dans Platon; mais, en le constatant, ils ont établi deux choses : que Platon n'avait pas eu une idée complète de la doctrine du Verbe ; et ensuite, que les Néoplatoniciens, c'est-à-dire les Gnostiques, étaient tombés dans une foule d'erreurs en développant plutôt la doctrine de Platon que celle de Jésus-Christ.

La pensée fondamentale qui se détache des écrits de Clément, c'est que, dans toutes les anciennes Théogonies et philosophies, on découvre des parcelles de vérité¹, dont la source est le Verbe qui a parlé à l'humanité dès le commencement; mais ces parcelles de vérités sont enfouies dans une foule d'erreurs. Il faut les en tirer, afin de prouver que les philosophies ont, pour ainsi dire, préparé le règne de la vérité; comme elles ont rendu nécessaire l'avènement du Verbe, par les erreurs nombreuses qu'elles ont enseignées. A côté de cette école qui trouvait la philosophie utile, il y avait celle de Carthage qui, par la rude voix de Tertullien la condamnait comme inutile et blâmait les alexandrins², mais les critiques n'arrêtèrent pas Clément qui prouva, par ses écrits, que la philosophie elle-même donnait des armes contre elle.

La discussion fut vive surtout entre les Néoplatoniciens et les Alexandrins catholiques ; comme il arrive toujours, plusieurs essayèrent des systèmes de conciliation entre les uns et les autres. C'est à ces médiateurs, sans doute, que l'on doit les interpolations qui furent

¹ *Stromat.*, lib. 1; c. 16.

² *Ibid.*, c. 18, et Tertull. cité plus haut.

faites dans plusieurs des ouvrages de Clément et d'Origène. Nous entendrons Origène s'en plaindre hautement. Ces interpolations étaient d'autant plus faciles, qu'elles ne dépendaient que de quelques copistes faussaires qui répandaient à dessein leurs manuscrits erronés.

Mais les ouvrages authentiques des docteurs alexandrins sont fort clairs touchant les vérités fondamentales du christianisme ; par exemple : Dieu créateur des êtres ; la Trinité ; l'Incarnation du Verbe ; la Personne de Jésus-Christ, Dieu et homme : la Divinité du Saint-Esprit ; la Rédemption du monde par le sacrifice du Verbe incarné. Il nous semble impossible d'élever sérieusement le plus léger doute à cet égard. Il faudrait citer une grande partie de leurs ouvrages, si l'on voulait recueillir tous les textes qui établissent ce fait. Nous en traduirons seulement quelques-uns :

« Le Verbe¹ qui est apparu aux hommes, est en même temps Dieu et homme. Celui qui est en Dieu et qui est, s'est manifesté, puisque le Verbe qui était en Dieu, s'est montré comme docteur ; et c'est par lui que tout a été créé. Le Verbe qui, autrefois, avait donné la vie à la création qui était son ouvrage, s'est manifesté comme Maître afin d'enseigner à bien vivre, et d'obtenir de Dieu la vie éternelle. »

Ces paroles résument l'enseignement alexandrin sur le Verbe. Cette illustre école copiait saint Jean et non pas Platon. Le Verbe était fils de Dieu et fils de David ; c'est par lui que le monde a été créé, éclairé, sauvé.

« Le Verbe, dit encore Clément², est tout pour son enfant, c'est-à-dire pour le chrétien ; il est son père, sa mère, son maître et son nourricier. « Mangez, a-t-il dit, « ma chair, et buvez mon sang. » Le Seigneur nous fournit ainsi les aliments qui nous conviennent ; il nous donne sa chair, il répand son sang pour nous, et rien ne manque ainsi pour faire grandir les enfants. O admirable mystère ! Il nous ordonne de déposer notre ancienne et charnelle corruption ; de renoncer à notre

¹ *Exhort. ad Gentes.*, c. 1.

² *Pædag.*, lib. I; c. 6.

ancienne nourriture afin d'être participants de la nouvelle nourriture du Christ, à le recevoir lui-même en nous, si cela est possible, et à contenir le Sauveur en nous-mêmes, afin que nous rendions les affections de notre chair pures et parfaites. »

Si, comme certains érudits, on ne veut pas voir dans ces paroles, une allusion à la participation réelle de la chair du Christ dans la communion, on ne peut nier qu'elles ne contiennent une admirable doctrine sur l'union spirituelle de l'homme avec le Verbe de Dieu, et qu'elles ne supposent pas une doctrine clairement orthodoxe sur le Verbe divin, qui était le Christ, Dieu-homme, nourrissant le chrétien de sa chair et de son sang pour le diviniser : Clément expose ainsi cette haute vérité dans un autre chapitre du même ouvrage¹.

« Il y a un double sang du Seigneur : l'un est charnel, et c'est par lui que nous avons été rachetés de la mort ; l'autre est spirituel, et c'est par lui que nous recevons l'onction ; c'est là ce qu'on appelle boire le sang du Seigneur, c'est-à-dire être participant de la pureté du Seigneur. En effet, la vertu du Verbe, c'est l'Esprit, comme le sang est la vertu de la chair. De même que l'eau est mêlée au vin, ainsi l'Esprit est mêlé à l'homme. Le vin mêlé d'eau donne la foi à ceux qui y participent ; mais c'est l'esprit qui leur communique la pureté. Le mélange des deux, c'est-à-dire du breuvage et du Verbe, est appelé *Eucharistie*, c'est-à-dire louange et action de grâce ; et ceux qui y participent sont sanctifiés de corps et d'âme. Ce mélange divin, l'homme, participe encore, par la volonté divine, au mélange du Verbe et de l'Esprit. »

La haute spiritualité que Clément apercevait dans l'Eucharistie , n'excluait pas la réalité. L'Eucharistie était à ses yeux la participation de l'homme au Verbe aussi bien qu'à l'Esprit, et cette participation avait lieu au moyen d'un mystère extérieur qui, sous certain rapport, figure de l'union divine, était cependant le moyen divin de cette union .

¹ *Pædag.*, lib. II; c. 2.

Nous devons encore attirer l'attention sur un texte de Clément relatif aux trois ordres sacrés qui forment la base de la constitution de l'Eglise. En parlant des divers préceptes donnés aux membres de l'Eglise, il répond ainsi¹: « Plusieurs autres préceptes ont été donnés, dans les livres saints, pour les personnes choisies ; les uns sont pour les prêtres ; d'autres pour les évêques, d'autres pour les diacres ; d'autres enfin pour les veuves. » Clément reconnaissait ainsi que, dans les livres saints, ceux qu'on appelle prêtres, évêques, diacres, formaient une hiérarchie de personnes *choisies*, en dehors du reste du troupeau ; il nous apprend que, de son temps, ces trois ordres existaient à leur état primitif. Aussi haut que l'on remonte dans les monuments de l'histoire de l'Eglise, on rencontre ces trois ordres de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat, formant une hiérarchie de droit divin pour *servir* l'Eglise.

Dans les *Stromates*, Clément s'exprime d'une manière si claire, en plusieurs endroits², sur la hiérarchie divinement instituée dans l'Eglise, qu'on ne peut éléver aucun doute sérieux sur la doctrine qu'il donnait comme celle de son temps et de l'Eglise entière depuis les Apôtres. Il place les hommes revêtus des ordres dans un état exceptionnel qu'il compare à celui des anges dans le monde invisible. S'il ne mentionne parfois que deux ordres, le presbytérat et le diaconat, il en désigne ailleurs trois, en nommant expressément l'épiscopat. Nous avons vu précédemment que, par le titre de *prêtre* ou *presbyter*, on désigna souvent le *sacerdoce* lui-même, lequel est possédé par le prêtre aussi bien que par l'évêque, quoique à un degré plus élevé par ce dernier. Clément a donc pu ne mentionner en certains endroits que le *sacerdoce* et le *diaconat* sans se contredire avec lui-même et sans rejeter les deux degrés reconnus, de toute antiquité, dans le *sacerdoce*.

¹ *Pædag.*, lib. III; c. 42.

² Clément., *Stromat.*, lib. VI; c. 13; — lib. VII; c. 1; — *Pædag.*, lib. III ad fin.

Nous pourrions nous étendre davantage sur la doctrine de Clément; mais ce que nous en avons noté suffira pour établir qu'il fut un docteur d'une parfaite orthodoxie et que ses ouvrages fournissent des témoignages précieux en faveur de la saine doctrine de l'Eglise.

Parmi ses disciples, Alexandre de Jérusalem fut un des plus saints et des plus illustres. En 202, Clément quitta Alexandrie pour se retirer en Cappadoce. Son école resta fermée quelque temps à cause de la persécution qui eut lieu alors en Egypte; mais bientôt Origène, quoique fort jeune alors, et qui sans doute avait suivi les leçons du savant docteur, fut choisi pour lui succéder.

Il faudrait des volumes, dit Eusèbe¹, pour retracer dans tous ses détails la vie d'Origène. Le docte historien n'a pu en entreprendre qu'un abrégé en puisant dans les lettres et les discours des disciples du grand homme; il avait ces documents sous les yeux. Son récit mérite donc toute créance.

Origène était encore fort jeune lorsque Léonidis, son père, souffrit le martyre². La dixième année de l'empire de Sévérus, l'Egypte avait pour gouverneur Lœtus, et Démétrius avait succédé depuis peu à Julianus sur le siège épiscopal d'Alexandrie³. Les chrétiens supportèrent alors en Egypte une cruelle persécution; d'innombrables fidèles souffrirent la mort pour la foi. Origène, encore enfant, avait un tel désir du martyre qu'il s'exposait aux plus grands périls et qu'il se jetait pour ainsi dire dans le combat. Il eût certainement souffert la mort si la Providence, qui voulait le conserver pour le bien général, n'eût confié à sa mère le soin de modérer son ardeur. Cette pieuse femme eut recours d'abord aux paroles les plus affectueuses pour le toucher; voyant que l'amour du martyre ne faisait que devenir plus vif dans l'âme de son fils, surtout depuis qu'il avait appris l'emprisonnement de Léonidis, elle

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 2.

² *Ibid.*, 1.

³ *Ibid.*, 2.

agit de ruse et cacha tous ses vêtements pour l'empêcher de sortir. Ne pouvant suivre l'impulsion de son cœur, Origène voulut du moins exciter son père à soutenir la lutte avec courage, et il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui disait : « Prends garde, mon père, de changer de sentiment à cause de nous. » Quoique encore très-jeune, Origène avait une connaissance approfondie de la doctrine chrétienne ; il l'avait puisée dans les Saintes Ecritures qu'il avait déjà étudiées avec soin. Ses études classiques ne le détournaient pas de ses travaux scripturaires ; chaque jour son père lui faisait apprendre par cœur et réciter quelque passage des saints livres. Le pieux enfant aimait ce travail ; il ne se contentait pas, dès lors, du premier sens que les textes de la Sainte Ecriture lui offraient ; il cherchait à les approfondir davantage, à découvrir des sens mystérieux, et il faisait à son père une foule de questions à ce sujet. Léonidis le reprenait, en apparence, de sa curiosité et lui disait de ne pas chercher des interprétations au-dessus de son âge ; mais, au fond de son cœur, il était heureux de telles dispositions ; il remerciait Dieu de l'avoir fait père d'un tel fils ; souvent, pendant la nuit, il s'approchait de lui, lui découvrait la poitrine et la baisait avec respect comme étant le temple de l'Esprit divin.

Lorsque son père mourut, Origène avait dix-sept ans¹. Il resta avec sa mère et six frères plus jeunes que lui. Les biens de son père ayant été confisqués, la famille resta dans le dénuement. La Providence vint en aide à Origène par l'entremise d'une dame très-riche ; mais cette dame avait adopté pour son fils un homme fort célèbre alors, nommé Paul, qui, d'Antioche sa patrie, était venu se fixer à Alexandrie et prenait parti pour tous les hérétiques qui étaient alors en cette ville. Origène avait nécessairement des relations avec cet homme ; mais il eut occasion, dès cette époque, de don-

¹ Léonidis mourut, selon Eusèbe, la dixième année du règne de Sévérus. Origène, ayant alors dix-sept ans, était né la sixième année du règne de Commodus, laquelle répond à l'an 185 de l'ère chrétienne. La chronique alexandrine le fait naître en 187. (*Chronic. Pasch. CCXLI. Olympias.*)

ner une preuve éclatante de la pureté de sa foi. Non-seulement un grand nombre d'hérétiques, mais des fidèles se rendaient auprès de Paul pour admirer son éloquence; quant à Origène, on ne put jamais le décider à prier avec lui, et il suivit avec fermeté la règle de l'Église, qui défendait la communion de prières avec les hérétiques. Il travailla avec tant d'ardeur à se perfectionner dans ses études littéraires, que, peu de temps après la mort de son père, il put donner des leçons et gagner ce qui était nécessaire à sa subsistance.

Alexandrie ne possédait plus alors cette école théologique qu'avaient illustrée Pantène et Clément. La persécution avait dispersé professeurs et auditeurs. Origène ne professait que les belles-lettres; mais plusieurs, même d'entre les païens, le prièrent d'aborder d'autres sujets et de les instruire de la parole de Dieu¹. Parmi eux était Plutarque, qui, après une vie sainte, fut couronné du martyre. Plutarque avait pour frère Héraclas qui vécut aussi en vrai philosophe chrétien et mérita d'être choisi pour évêque d'Alexandrie après la mort de Démétrius.

Origène se trouva ainsi amené à ressusciter la glorieuse école des catéchumènes, dirigée par Pantène et Clément. Il avait alors dix-huit ans; il obtint de grands succès, même au milieu des persécutions dont les chrétiens eurent à souffrir sous Aquila, successeur de Lœtus. Il obtint alors une grande renommée à cause des services multipliés qu'il rendit à tous les martyrs, aussi bien à ceux qu'il ne connaissait pas qu'à ceux qu'il connaissait. Sa charité ne faisait aucune différence entre les uns et les autres. Non-seulement il les accompagnait lorsqu'ils étaient arrêtés ou traduits devant les tribunaux, mais encore lorsqu'on les conduisait au supplice, tant était intrépide le courage qui lui faisait affronter les plus grands dangers! Il s'approchait sans crainte des martyrs et les embrassait avec vénération en présence de la foule qui souvent lui jetait des pierres.

¹ Euseb., *ibid.*, 3.

qui auraient voulu lui venir en aide, étaient profondément affligés en le voyant refuser obstinément les secours qu'ils lui offraient. Pendant plusieurs années, il marcha nu-pieds et ne porta aucune espèce de chaussures ; il n'usa ni de vin ni d'autres choses qu'il ne regardait pas comme nécessaires à la vie, au point qu'il contracta une très-grave maladie d'estomac. Ses exemples portèrent des fruits. Il gagna des disciples même parmi les païens et devint comme le chef d'une école de philosophie chrétienne. Plusieurs de ses disciples montrèrent un courage héroïque dans les persécutions et souffrissent courageusement le martyre.

Outre Plutarque dont nous avons parlé, les principaux disciples d'Origène qui moururent pour la foi¹ furent Sérénus, Héraclidis, Héron ; un autre nommé aussi Sérénus ; une femme encore catéchumène, nommée Iraïs, qui fut livrée aux flammes et reçut ainsi le baptême du feu ; enfin, Basilidis, qui, encore païen, avait cependant retenu de l'enseignement d'Origène des sentiments élevés qu'il manifesta lors du martyre de l'illustre vierge Potamiéna.

Cette généreuse chrétienne était aussi belle que vertueuse ; elle souffrit les tortures les plus cruelles pour conserver sa pureté et sa foi et elle fut brûlée vive avec sa mère Marcella.

Basilidis fut un des soldats qui la conduisirent au supplice ; mais il la défendit contre les outrages que d'autres voulaient lui faire endurer. Il en fut récompensé par une foi vive qui lui fit confesser Jésus-Christ avec courage et lui mérita un martyre glorieux.

Vers l'âge de trente ans, lorsque Zéphyrin était évêque de Rome², Origène voulut visiter cette église.

¹ Euseb., *ibid.*, 4 et 5.

² Euseb., *ibid.*, 14. Zéphyrin fut évêque de Rome jusqu'en 219. Origène n'avait que trente-quatre ans à cette date. Nous croyons donc que l'on peut placer son voyage de 215 à 219, c'est-à-dire lorsqu'il avait environ trente ans. Le voyage d'Origène à Rome, sous Zéphyrin, donna occasion de penser qu'il pourrait être l'auteur des *Philosophumena*, ouvrage dans lequel Zéphyrin et son successeur Calliste sont fortement critiqués. Nous ne voyons pas là une preuve tant soit peu plausible. L'auteur des *Philosophumena* était évêque et résida longtemps à Rome, ce qui convient parfaitement à saint Hippolyte et pas du tout à Origène, qui ne fit que visiter Rome, n'y séjournant pas et ne fut pas évêque.

Il n'y fit qu'un court séjour et il revint à Alexandrie reprendre ses travaux.

Dans sa jeunesse, Origène avait poussé trop loin la vertu dont il donnait l'exemple à ses disciples¹; mais, comme le fait remarquer le grave historien Eusèbe, si le fait dont il se rendit coupable alors atteste chez lui une exaltation juvénile, il témoigne en même temps de sa foi et de son amour pour la continence. Ayant lu dans l'Evangile ces paroles du Sauveur : « Il y a des eunuques qui se sont mutilés pour le royaume des cieux, » il n'interpréta pas cette sentence avec sagesse. Soit pour obéir à la maxime évangélique, soit pour se délivrer de toute pensée charnelle et se mettre à l'abri de toute calomnie, car il avait parmi ses disciples des femmes aussi bien que des hommes, il se mutila. Il voulut tenir cette action secrète; mais, malgré ses efforts, on l'apprit, et l'évêque Démétrius en fut informé. D'abord, il l'engagea à ne pas se troubler de ce qu'il avait fait, l'excusant à cause des motifs de foi qu'il avaient guidé, et il l'exhorta à continuer ses leçons aux catéchumènes. Cependant, quelques années après, l'évêque d'Alexandrie, malgré ses vertus, ressentit dans son cœur quelque jalousie en voyant que les succès d'Origène lui attiraient une renommée si brillante, que sa dignité épiscopale elle-même semblait eclipsée par tant de gloire. Nous le verrons écrire, en conséquence, à tous les évêques de l'univers pour attaquer comme tout à fait déraisonnable l'action dont Origène s'était rendu coupable, afin d'incriminer son élévation au sacerdoce. Il ne songea à le dénoncer qu'au moment où il vit que la sagesse et les vertus du digne prêtre lui avaient mérité une renommée universelle, et il enveloppa dans son accusation les évêques qui lavaient ordonné. Jusqu'à cette époque, Origène continua son enseignement à Alexandrie avec l'approbation de Démétrius. On le surnomma alors Adamantios (diamant) à cause de son infatigable assiduité au travail et des éclairs de génie qui s'échappaient de ses leçons.

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 8.

Comme il ne pouvait suffire à l'enseignement et aux études approfondies qu'il avait entreprises sur la Sainte Ecriture, il s'associa un de ses disciples, nommé Héraclias¹, qu'il chargea des cours élémentaires, se réservant seulement les disciples les plus avancés.

Afin d'étudier les Saintes Ecritures d'une manière plus approfondie², il apprit la langue hébraïque et se procura toutes les versions qui en avaient été faites, comme celles des Septante, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. Il découvrit encore plusieurs autres versions de certaines parties des Ecritures et particulièrement des Psaumes. Il plaça toutes ces versions en regard les unes des autres et du texte hébraïque, et il en composa ses Hexaples, c'est-à-dire la Sainte Ecriture sur six colonnes. Il composa ensuite³ ses Tétraples, c'est-à-dire l'édition en quatre colonnes, où se trouvait seulement la version des Septante avec celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion.

Origène copiait lui-même ces versions, les annotait, en signalait les différences. On peut dire que son travail fut un des plus doctes qui aient jamais été faits sur les saints livres.

La connaissance de la parole de Dieu était le but que se proposait le savant prêtre dans son enseignement; il ne donnait à ses disciples des leçons de philosophie que comme une introduction à la science de la Sainte Ecriture⁴. Il était, du reste, très-instruit de tous les systèmes des philosophes. Porphyre lui-même, philosophe ennemi du christianisme, lui rend justice sous ce rapport. Ses paroles méritent d'être citées⁵. « Il y en a, dit-il, qui, préférant interpréter les mauvaises Ecritures des Juifs que de les abandonner, ont eu recours à des commentaires incohérents, qui ne s'accordent pas avec ces Ecritures elles-mêmes, et dans lesquels ils ont eu moins pour but de défendre la secte judaïque que

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, VI; 15.

² *Ibid.*, 16.

³ Eusèbe dit positivement que les Tétraples furent composées après les Hexaples.

⁴ Euseb., *Ibid.*, 18.

⁵ Porphyr., lib. III, *Adv. Christianos*; ap. Euseb., *Op. cit.*, VI; 19,

d'exposer leur propre doctrine. C'est pourquoi ils imaginent des figures et des images pour voiler ce que Moïse a dit d'une manière fort claire; ils envisagent ses paroles comme des oracles mystérieux et vénérables, et ils en donnent des explications qui ne servent qu'à démontrer leurs préjugés. Je citerai comme exemple de cette folie un homme que j'ai connu dans ma jeunesse¹, qui jouissait alors d'une grande renommée et qui a laissé des ouvrages dignes de sa réputation. Je veux parler d'Origène qui se distingua parmi les plus doctes maîtres de la doctrine chrétienne. Il avait été disciple d'Ammonius, qui, à cette époque, professait avec éclat la philosophie. Origène profita beaucoup à son école, sous le rapport de la science, mais non en ce qui concerne la conduite; car Ammonius, d'abord chrétien et élevé par des parents chrétiens, embrassa le culte légal dès qu'il fut capable de penser; tandis qu'Origène, d'abord gentil et élevé par des gentils², tomba dans la témérité barbare et altéra tellement la philosophie qu'il vécut en chrétien et contrairement aux lois. Quant à ses opinions sur la Divinité, il chercha à accommoder les enseignements des Grecs aux fables qu'il avait adoptées. Il lisait continuellement Platon. Il avait toujours dans les mains les ouvrages de Numénios, de Cronius, d'Apollophanis, de Longinus, de Modératus, de Nicomachus et d'autres qui étaient regardés comme les plus célèbres entre les Péripatéticiens. Il se servait aussi des livres du stoïcien Chréémon et de Cornutus. Il appliquait aux Ecritures judaïques la méthode à l'aide de laquelle ces philosophes expliquaient les Mystères des Grecs. »

Ainsi, Porphyre lui-même ne pouvait contester la

¹ Porphyre naquit en 233. Origène avait alors quarante-huit ans. Deux ans auparavant, Origène avait quitté l'Egypte. Ce n'est donc pas à Alexandrie que Porphyre put voir Origène. Peut-être le vit-il à Tyr, où Origène mourut et d'où Porphyre était originaire.

² Si Léonidis fut d'abord païen, comme le prétend Porphyre, on a vu plus haut qu'il ne donna pas longtemps à son fils une éducation païenne. Mais Eusebe affirme que Porphyre a doublement menti en prétendant qu'Origène fut d'abord païen, et qu'Ammonius passa du christianisme au paganisme; car ce philosophe, dit-il, fut chrétien jusqu'à la fin de sa vie, comme ses ouvrages l'attestent et en particulier celui qui avait pour titre : *De l'accord entre Moïse et Jésus.*

science d'Origène. Quelques fidèles peu intelligents la lui reprochaient comme indigne d'un chrétien. Origène daigna se justifier dans une lettre remarquable, où il dit : « Lorsque je m'étais dévoué à la parole de Dieu et que j'avais obtenu une grande renommée pour mon érudition, je vis accourir à moi une foule d'hérétiques, d'hommes instruits dans les sciences des Grecs et spécialement des philosophes. Alors j'ai décidé d'approfondir les dogmes des hérétiques et toutes les opinions des philosophes touchant la vérité. J'en ai agi ainsi à l'exemple de Pantène qui, avant nous, a été utile à un grand nombre et qui était fort initié à cette sorte de science, et aussi à l'exemple d'Héraclas qui siège maintenant parmi les prêtres de l'église d'Alexandrie et qui étudiait depuis cinq ans chez un maître de philosophie lorsque je commençai à suivre les mêmes leçons¹. Héraclas quitta même les vêtements ordinaires pour le manteau de philosophe qu'il porte encore aujourd'hui. »

Le manteau de philosophe était en grand honneur à cette époque. Justin l'avait porté après avoir embrassé le christianisme, et Héraclas, selon le témoignage d'Origène, le portait même étant prêtre de l'église d'Alexandrie.

Vers le même temps et alors qu'Origène habitait encore Alexandrie, un officier du souverain d'Arabie apporta à l'évêque Démétrius et au préfet d'Egypte des lettres dans lesquelles le chef arabe les priait de lui envoyer Origène dont il désirait recevoir des leçons. Origène partit avec l'autorisation de l'évêque et du préfet. Il accomplit en peu de temps l'œuvre pour laquelle il avait été appelé et retourna à Alexandrie. Mais de graves luttes s'étant élevées dans cette ville et le séjour même de l'Egypte étant devenu peu sûr, Origène s'enfuit secrètement en Palestine et se fixa à Césarée. Les évêques de cette contrée le prièrent de prêcher et d'expliquer publiquement les Ecritures dans l'église, quoiqu'il ne fût pas encore prêtre.

¹ C'est le même Héraclas qui fut disciple d'Origène dans l'étude de la religion, puis son coadjuteur et enfin évêque d'Alexandrie.

Démétrius, évêque d'Alexandrie, se plaignit à Alexandre de Jérusalem et à Théoctiste de Césarée de la fuite d'Origène. Il reprochait même, dans sa lettre, à ces évêques d'avoir permis à un laïc d'expliquer les Ecritures dans l'église et en leur présence, ce qui, selon lui, était contraire aux règles. Les deux évêques lui répondirent : « Pour ce que tu as ajouté dans tes lettres que jamais on n'a entendu dire qu'un laïc eût prêché devant des évêques, tu t'es singulièrement trompé; car de saints évêques ont engagé à prêcher ceux qu'ils jugeaient pouvoir le faire d'une manière utile. C'est ainsi, qu'à Larande, Evelpis en a été prié par Néon; à Icone, Paulinus par Celsus; à Synnade, Théodoros par Atticus. Ce qui a été fait par ces bienheureux frères a sans doute été imité par d'autres. »

Après avoir écrit ses lettres, Démétrius envoya en Palestine les diacres de son église pour presser Origène de retourner à Alexandrie. Il ne crut pas devoir résister plus longtemps.

Il trouva à Alexandrie un riche chrétien nommé Ambrosius, lequel avait été son disciple et qui le pressa vivement de publier les doctes travaux qu'il avait composés sur les Ecritures¹. Il lui fournit sept écrivains annotateurs pour écrire à tour de rôle sous sa dictée et autant de copistes et de jeunes filles qui avaient une belle écriture, afin de mettre au net ses manuscrits. Ambrosius subvenait à tous les frais; il donnait l'exemple d'un zèle ardent pour ces travaux et il stimulait Origène lui-même.

Ceci se passait, dit Eusèbe², lorsque Pontianus occupait le siège épiscopal de Rome et Zebinus celui d'Antioche, ce qui correspond à l'année 228 de l'ère chrétienne. Origène était alors âgé de quarante-trois ans.

A cette époque, il fut appelé en Achaïe où plusieurs hérétiques troublaient l'Eglise. Il n'était pas encore prêtre, et déjà, dans tout l'univers chrétien, on le re-

¹ Euseb., *Op. cit.*, 18, 23.

² *Ibid.*, 23.

gardait comme le défenseur de l'orthodoxie. Pour se rendre en Achaïe, il passa par la Palestine et s'arrêta à Césarée. Théoctiste, évêque de cette ville métropole, et Alexandre de Jérusalem voulurent honorer le mérite d'Origène et l'élevèrent à la prêtrise.

Cette ordination fut la cause de graves discussions. Démétrius, blessé sans doute de ce que les évêques de Palestine avaient procédé à cette ordination sans l'avoir consulté, écrivit à tous les évêques de l'univers chrétien pour en contester la légalité, s'appuyant sur ce motif qu'Origène s'était mutilé¹.

Origène retourna à Alexandrie après son voyage en Achaïe et il y continua ses travaux bibliques. Non content de publier les textes et versions des livres saints, il composa des commentaires pour en expliquer le sens et en résoudre les difficultés. Il publia à Alexandrie son *Exposition de l'Evangile de Jean*², ses Commentaires sur la Genèse, sur les Psaumes et sur les Lamentations de Jérémie. Dans la même ville, il publia les ouvrages intitulés : *De la Résurrection*, *Des Principes* et ses *Stromates*. Il voulut, dans ce dernier livre, imiter Clément d'Alexandrie.

Quant à l'Ancien Testament, Origène n'admettait comme inspirés que les livres contenus dans le canon des Hébreux. Pour le Nouveau Testament, il admettait les quatre Evangiles ; il mentionne en général les épîtres de saint Paul ; il ne regarde comme absolument authentique que la première de saint Pierre, sans toutefois rejeter la seconde ; il reconnaît saint Jean l'Evangéliste comme l'auteur de l'Apocalypse et de la première épître qui porte son nom. Il ne conteste pas absolument l'authenticité des deux autres. Il pensait que l'épître aux Hébreux avait été écrite, sous la dictée de Paul, par un de ses disciples, soit Luc, soit Clément de Rome. Il regarde Luc comme l'auteur des actes des Apôtres.

¹ Euseb., *Op. cit.*, 8. — Eusèbe (*Ibid.*, 23) renvoie au second livre de son *Apologie d'Origène* pour les détails de cette grave discussion. Malheureusement l'ouvrage du docte historien est presque entièrement perdu.

² *Ibid.*, 24.

A l'époque où vivait Origène, l'Eglise n'avait pas encore déterminé officiellement le canon des Ecritures du Nouveau Testament; mais on voit, par le témoignage de ce grand docteur, qu'il n'y avait de discussion que sur quelques épîtres.

Origène ne resta guère que deux ans à Alexandrie depuis son retour d'Achaïe. En 231, étant âgé de quarante-six ans, il quitta l'Egypte et alla se fixer à Césarée en Palestine, laissant l'école des catéchumènes à son disciple Héraclas. Démétrius l'avait troublé dans ses travaux par les attaques dirigées contre son ordination. Il nous apprend lui-même¹ que la miséricorde de Dieu le tira de l'Egypte, comme il en avait retiré son peuple, et qu'après son départ l'ennemi le poursuivit et déchaîna contre lui tous les vents et toutes les tempêtes de l'Egypte. Démétrius² assembla, en effet, en concile les évêques de cette contrée, et il fut décidé qu'Origène sortirait d'Alexandrie, qu'il n'aurait pas le droit d'y enseigner; mais qu'il ne serait pas cependant déposé du sacerdoce. Démétrius ne fut point satisfait de cette sentence; c'est pourquoi il réunit un nouveau concile composé seulement des évêques qui partageaient ses sentiments et qui déposa Origène du sacerdoce. Démétrius écrivit à toutes les églises des lettres qu'Origène regarda comme contraires à l'Evangile et dans lesquelles l'évêque d'Alexandrie le déclarait excommunié. Cette sentence fut acceptée, sans examen contradictoire, par un grand nombre d'églises et en particulier par celle de Rome. Mais celles de Palestine, d'Arabie, de Phénicie et plusieurs autres d'Asie n'admirent pas la condamnation de Démétrius et continuèrent à regarder Origène comme un docte et saint prêtre.

Après avoir satisfait sa haine contre Origène, Démétrius mourut, et Héraclas fut mis à sa place.

Origène, fixé à Césarée, fut chargé de nouveau par Théoctiste et par saint Alexandre de Jérusalem de l'in-

¹ Origen., *In Joann.*, lib. III.

² Photius, *Biblioth.*, c. 118. — Ce docte écrivain semble copier en cet endroit l'apologie d'Origène par saint Pamphile de Césarée.

terprétation des Ecritures et de la prédication dans leurs églises. Ces grands évêques le regardaient comme leur maître¹. Le saint évêque de Cappadoce, Firmilien, avait pour lui les mêmes sentiments. Il se rendit en Palestine pour le consulter et l'inviter à se rendre en Asie pour l'utilité des églises de cette contrée. Il est probable qu'il accomplit la mission dont Firmilien l'avait chargé. Les témoignages de respect que lui rendaient les plus saints évêques durent le consoler des persécutions de Démétrius.

Origène était de retour à Césarée en 235, lorsque Maximinus tua l'empereur Alexandre et se plaça sur le trône². La plupart des membres de la famille d'Alexandre étaient chrétiens. Ce fut pour Maximinus un motif de persécuter l'Eglise; mais il recommanda de faire mourir seulement les chefs, c'est-à-dire les évêques, les prêtres et les diaires. Ambrosius, l'ami et le soutien d'Origène, avait été élevé au diaconat. Sa fortune avait sans doute attiré sur lui l'attention. Il se trouvait à Césarée lorsque la persécution commença. Il eut beaucoup à souffrir, ainsi qu'un prêtre de cette église nommé Protoctitos. Origène, pour les encourager, leur dédia son livre *Du Martyre*. Les deux athlètes de Jésus-Christ ne furent pas condamnés à mort, mais ils conquirent beaucoup de gloire par le courage qu'ils montrèrent au milieu des tourments. Origène fait mention de la persécution de Maximinus dans son vingt-unième livre de son *Exposition sur l'Evangile de saint Jean*, ce qui prouverait qu'il continua à Césarée cet ouvrage commencé à Alexandrie. Il la mentionne aussi dans plusieurs de ses lettres.

Maximinus ne fut empereur que trois ans et eut pour successeur Gordianus. Alors Fabianus occupait le siège de Rome, Babylas celui d'Antioche et Héraclas celui d'Alexandrie.

Origène, après la mort de son ennemi et l'élévation de son disciple, ne jugea pas à propos de retourner à

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 26, 27.

² *Ibid.*, 28.

Alexandrie. Il avait continué à Césarée la vie studieuse qu'il menait en Egypte, et sa réputation s'était étendue si loin que des disciples lui venaient des lieux les plus éloignés¹. On cite parmi eux Théodore et son frère Athénodore. Le premier est plus connu sous le nom de Grégoire, et ses miracles le firent surnommer Thaumaturge. Lorsqu'il arriva avec son frère à Césarée pour entendre Origène, ils étaient l'un et l'autre enthousiastes des sciences grecques et romaines. L'illustre maître leur inspira l'amour de la philosophie et les enflamma de zèle pour les études religieuses. Après avoir suivi cinq ans ses leçons, ils avaient fait de tels progrès qu'ils furent tous deux élus évêques dans la province de Pont.

Pendant son séjour à Césarée, Origène eut des relations avec un écrivain fort célèbre nommé Africanus, lequel résidait à Emmaüs en Palestine². Eusèbe lui attribue un ouvrage intitulé : *Cestes*. Ce que d'anciens auteurs en ont dit donnerait à penser qu'Africanus était païen lorsqu'il l'aurait composé. Ses livres qu'il écrivit étant chrétien lui acquirent la réputation d'un savant et d'un philosophe de premier mérite. Il était sans doute prêtre et plus ancien qu'Origène, puisque, dans une lettre qu'il lui adressa, il l'appelle son fils. En lui répondant, Origène lui donne le titre de frère, sans doute à cause de la dignité sacerdotale qui leur était commune.

Africanus écrivit à Origène au sujet de l'histoire de Susanne rapportée dans le livre de Daniel et qu'il considérait comme apocryphe. Origène s'était servi de cette histoire dans une discussion verbale qu'il avait eue avec un certain Bassus et à laquelle Africanus avait assisté. Celui-ci lui écrivit une lettre pour lui exposer les raisons qui l'engageaient à regarder ce fait comme apocryphe et lui demander à ce sujet des éclaircissements. Origène lui répondit de Nicomédie qu'il avait visitée sans doute lors de son voyage en Asie, et il dé-

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, 30.

² *Ibid.*, 31; — Hieron., *Epist. 84*; — Phot., *Biblioth. Cod.* 34.

veloppa les preuves qui militent en faveur de l'authenticité de l'histoire de Susanne.

Africanus se fit surtout connaître par sa *Chronographie*, ouvrage fort estimé de toute l'antiquité chrétienne et dont profitèrent largement Eusèbe et tous les chroniqueurs qui écrivirent après lui sur l'histoire de la religion. Il raconte, dans cet ouvrage, qu'il fit le voyage d'Alexandrie pour voir Héraclas dont la réputation était grande dans toute l'Eglise.

Africanus écrivit encore une lettre à Aristide. Il y raconte qu'il avait consulté les parents de Jésus-Christ pour savoir comment il était possible de concilier les deux générations de saint Mathieu et de saint Luc¹. La solution qu'il en apprit lève toute difficulté. Le témoignage de ce savant est d'autant plus grave qu'il vécut pendant une partie du second siècle, qu'il vit les disciples immédiats des Apôtres, qu'il habita les lieux sanctifiés par les pas du Christ lui-même et qu'il fut en relation avec ses parents.

La manière dont il écrivit à Origène prouve de quelle estime jouissait en Palestine le docte prêtre d'Alexandrie, non-seulement auprès des évêques les plus saints, mais des hommes les plus savants. Il le méritait par les ouvrages qu'il continuait d'écrire sur les Saintes Ecritures. A Césarée, il publia les commentaires sur Isaïe et Ezéchiel². Il termina ce commentaire pendant un séjour qu'il fit à Athènes³, et il y commença son commentaire sur le Cantique des Cantiques, qu'il acheva après son retour à Césarée. Il composa encore d'autres ouvrages pour l'énumération desquels Eusèbe renvoie à sa *Vie du prêtre et martyr Pamphile*, ouvrage malheureusement perdu. Eusèbe y avait recueilli des notes qui seraient fort intéressantes pour l'exégèse biblique, en parlant de tous les ouvrages collectionnés par le martyr Pamphile, prêtre fort érudit et grand col-

¹ Nous avons exposé la solution d'Africanus dans le présent ouvrage, t. I, liv. 1^{er}.

² Euseb., *Hist. Eccl.*, 32.

³ Nous ne pensons pas que l'on doive confondre ce voyage avec celui qu'il avait fait en Grèce avant de quitter tout à fait Alexandrie.

lectionneur de tous les ouvrages relatifs aux Saintes Ecritures.

Origène fut distrait de ses travaux par un nouveau voyage qu'il fit en Arabie¹. Il y avait alors en ce pays un évêque du nom de Beryllos, dont le siège épiscopal était à Bosra. Sans tenir compte de la règle de l'Eglise opposée à toute innovation doctrinale, Beryllos enseigna que notre Maître et Sauveur n'avait point existé *personnellement* avant de venir en ce monde, et que la Divinité qui avait résidé en lui n'était autre que celle du Père. Le novateur rejetait ainsi la trinité des personnes en Dieu. Il niait aussi indirectement la divinité de Jésus-Christ, qui n'aurait été *personnellement* qu'un homme dans lequel la Divinité se serait manifestée d'une manière particulière.

L'évêque arabe avait résumé dans ces deux erreurs les théories des hérétiques précédents en rejetant les détails de leurs systèmes. Il peut être ainsi considéré comme le père des grandes hérésies qui agitèrent si profondément l'Eglise pendant les siècles suivants et qui eurent toutes pour objet la personnalité et la divinité de Jésus-Christ.

Dès que la nouvelle erreur fut connue, plusieurs savants engagèrent des discussions avec Beryllos. On fit appel à Origène comme à l'homme le plus capable de le confondre. Il se rendit en Arabie et conféra d'abord amicalement et en particulier avec Beryllos, afin de connaître parfaitement ses opinions. Après avoir acquis la connaissance parfaite de son erreur, il le réfuta. Conduisant son adversaire, comme par la main, d'arguments en arguments, il l'amena à reconnaître ses erreurs et à professer l'antique et saine doctrine.

Du temps d'Eusèbe existaient encore les actes du concile, qui fut alors assemblé. On y lisait les conférences qui eurent lieu dans l'église entre Origène et Beryllos et le récit des faits qui se passèrent alors. Le savant historien avait également entendu les récits des prêtres les plus anciens de son temps et qui avaient

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, 33.

assisté à ce concile. Ils racontaient sur Origène d'intéressants détails que l'historien n'a pas jugé nécessaire d'enregistrer, ne se doutant pas combien ils auraient été précieux pour la postérité. Les actes du concile de Bosra sont perdus. Mais on sait qu'il a été tenu, et ce fait fournit une nouvelle preuve que la constitution de l'Eglise primitive était conciliaire et qu'il appartenait aux évêques d'un pays de prendre l'initiative de la réunion du concile, lorsqu'une erreur naissait dans leurs églises.

Eusèbe avait recueilli ce qu'il regardait comme plus important, relativement à Origène, dans l'*Apologie* de ce grand homme, qu'il avait écrite en collaboration avec le prêtre-martyr Pamphile, afin de répondre aux accusations dont Origène fut l'objet dans le courant des troisième et quatrième siècles.

Pendant l'épiscopat d'Héraclas, Origène n'avait eu aucun démêlé avec l'Eglise d'Alexandrie. Ce savant évêque mourut la troisième année de l'empire de Philippe¹, c'est-à-dire en 247; il eut pour successeur Denys, qui l'avait déjà remplacé pour l'enseignement des catéchumènes. Origène avait alors soixante-deux ans. Ce fut seulement alors qu'il permit de prendre en notes les discours qu'il prononçait dans l'église pour l'instruction du peuple chrétien². Vers le même temps, il composa son ouvrage contre un philosophe de l'école d'Epicure nommé Celse, un des plus ardents adversaires du christianisme. Celse avait intitulé son livre : *Discours de vérité*. Origène lui démontra que la vérité n'était point dans la philosophie païenne, mais dans la doctrine de Jésus-Christ. Ce travail ne le détourna point de ses études exégétiques, et à la même époque il publia ses commentaires sur saint Mathieu et sur les douze petits prophètes.

Ce fut alors qu'il écrivit deux lettres à l'empereur Philippe et à l'impératrice Severa..

Philippe était chrétien³. On raconte que, la veille de

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, 35.

² *Ibid.*, 36.

³ *Ibid.*, 34.; Chrysost., *Homil. de S. Babyl. et ad Gentil.*

Pâques, cet empereur se rendit à l'église pour y prier avec le peuple fidèle; mais l'évêque d'Antioche, Babylas, lui en interdit l'entrée jusqu'à ce qu'il se fût confessé et eût fait pénitence de ses crimes. Tout chrétien qu'il était, Philippe avait commis bien des crimes, et l'évêque ne l'aurait jamais admis à l'église s'il n'en eût fait pénitence. On rapporte que l'empereur se soumit humblement et racheta, par sa piété, les crimes qu'il avait commis. On peut présumer qu'Origène écrivit à Philippe et à Severa pour exciter leur zèle en faveur de la religion. Il adressa encore un grand nombre de lettres en particulier à Fabianus, évêque de Rome, et à beaucoup d'autres chefs des Eglises pour répondre aux attaques dirigées contre son orthodoxie¹:

Tandis que des hommes jaloux cherchaient à jeter des nuages sur la foi du grand docteur, les évêques d'Asie et d'Arabie le considéraient comme le défenseur le plus habile de la saine doctrine. Il fut appelé de nouveau en Arabie pour assister à un grand concile convoqué pour condamner une erreur qui faisait des progrès en ce pays. Plusieurs soutenaient que l'âme de l'homme mourait et se corrompait avec le corps et qu'elle ressusciterait avec lui. Origène réfuta avec tant de force et de clarté cette erreur, que ceux qui l'avaient soutenue y renoncèrent. Il réfuta encore d'autres hérésies et particulièrement celle des Helcésaïtes, qui, outre plusieurs erreurs, excusaient la faiblesse de ceux qui reniaient Jésus-Christ pendant la persécution.

Origène ne pouvait tolérer une telle lâcheté, lui qui, dès sa jeunesse et pendant toute sa vie, avait montré un courage héroïque pendant les persécutions.

Ce courage ne se démentit pas dans sa vieillesse.

Décius, ayant remplacé Philippe sur le trône, excita

¹ Ce fait, que nous empruntons textuellement à Eusèbe, a été falsifié par les partisans de la papauté, lesquels ont voulu voir, dans la démarche d'Origène auprès de l'évêque de Rome, une preuve qu'il reconnaissait la suprématie de cet évêque sur toute l'Eglise. Il suffit, pour répondre à cette fausseté, de remarquer qu'Origène s'adressa à beaucoup d'autres évêques aussi bien qu'à Fabianus : Γράψει δὲ καὶ Φαβιανῷ τῷ κατὰ Ῥώμην ἐπισκόπῳ, ἐτέροις τα πλειστοις ἀρχονσιν ἑκκλησιῶν, περὶ τῆς κατ' αὐτὸν ὁρθοδοξίας. (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; c. 36.)

une persécution contre l'Eglise. C'est la troisième que Lactance compte comme ayant été générale et ordonnée par décret impérial¹. Elle commença l'année 251. Fabianus, évêque de Rome, y souffrit le martyre et fut remplacé par Cornélius². Alexandre de Jérusalem, qui avait déjà précédemment confessé la foi, eut à souffrir d'horribles tourments et fut emprisonné à Césarée, où il mourut. Mazabane lui succéda. L'évêque d'Antioche, Babylas, mourut dans les chaînes après avoir confessé la foi ; il eut pour successeur Fabius.

Toute la fureur des persécuteurs se porta contre Origène, et l'on pourrait dire que le plus cruel des démons déchaîna contre lui tous ses suppôts et eut recours à tous les moyens qu'il put inventer pour le vaincre. Chargé de chaînes, il fut soumis à d'horribles tourments. On l'enferma dans un noir cachot et on lui mit un collier de fer. Pendant plusieurs jours, il eut les pieds dans des ceps écartés jusqu'au quatrième trou. On le menaça de le brûler vif ; mais les menaces ne le faisaient pas plus faiblir que les tourments. Ses persécuteurs tenaient à le vaincre plutôt qu'à le tuer. Leurs désirs furent trompés, et la mort de Décius rendit Origène à la liberté.

Ce grand homme écrivit lui-même à ses amis tous les détails des souffrances qu'il avait supportées. Le grand évêque d'Alexandrie, Denys, lui adressa un livre *Du Martyre*³, comme il en avait adressé un lui-même à son ami Ambrosius. Denys, dans cet ouvrage et dans une lettre à Théoctiste, évêque de Césarée, donnait les plus grands éloges au savant docteur, au chrétien intrépide, qui avait courageusement souffert pour la foi après l'avoir si doctement prêchée et enseignée.

Origène mourut deux ans environ après avoir souf-

¹ Lact., *De Morte Persecut.*, § IV.

² Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI; 39.

³ *Ibid.*, lib. VI; 46 ; — Phot., *Biblioth. Cod.*, 418, 232. — On doit remarquer que si l'évêque Démétrius avait excommunié Origène, ses successeurs Héraclias et Denys n'avaient pas adopté sa sentence, non plus que les évêques d'Orient.

fert pour la foi. Il était dans sa soixante-neuvième année (253).

Nous allons étudier ceux de ses ouvrages qui nous sont estés, afin de connaître la doctrine et les détails qu'ils contiennent sur la constitution et la discipline de l'Eglise de son temps.

Un célèbre écrivain latin du cinquième siècle, Vincent de Lérins¹, disait qu'aucun mortel n'avait écrit autant qu'Origène; avant lui, Jérôme² demandait : « Qui peut lire autant d'ouvrages qu'Origène en a écrit ? Il publia plus de mille traités qu'il avait prêchés dans l'Eglise, et d'innombrables commentaires qu'il appelle lui-même des tomes. » Le savant Jérôme le comparait à Varro, le plus fécond des écrivains latins, et se demandait de nouveau : « Qui peut en lire autant qu'il en a écrit³ ? »

On peut diviser les ouvrages qui nous sont restés en deux séries : les traités théologiques, les textes et les commentaires des Saintes Ecritures.

Dans la première série, nous plaçons les livres : *De la Résurrection*, *Des Stromates*, *Des Principes*, *Contre Celse*, *De la Prière*, *Exhortation au Martyre*.

Dans la deuxième, la *Lettre à Africanus* sur l'authenticité de l'histoire de Susanne; la *Lettre à Grégoire* sur l'utilité de la philosophie pour l'interprétation des Saintes Ecritures; ses *Commentaires* et *Homélies* sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; ses ouvrages bibliographiques intitulés : *Hexaples* et *Tétraples*.

La plupart des ouvrages d'Origène ne nous sont parvenus qu'en extraits; plusieurs ont été interpolés, particulièrement celui qui est intitulé : *Des Principes*, lequel a servi de base principale aux accusations d'hétérodoxie lancées contre le saint et savant écrivain. Nous aurons plus tard à raconter la polémique qui eut lieu au sujet de ces accusations. Pour le moment, nous

¹ Vincent. Lerin., *Commonit.* § XVI.

² Hieron., *Epist.* 33, 84. Edit. Bened.

³ Hieron. ap. Ruf. *Apol. in Hieron.*, lib. II.

devons nous borner à ces deux observations : qu'Origène, attaqué de son vivant, défendit si bien son orthodoxie, que les évêques les plus saints de Palestine et d'Asie, comme Alexandre, de Jérusalem; Théoctiste de Césarée en Palestine; Firmilien, de Césarée en Cappadoce; Grégoire-le-Thaumaturge et beaucoup d'autres, lui conservèrent jusqu'à la fin de sa vie, non-seulement leur estime, mais leur vénération; de plus, dans toutes les attaques soulevées contre la doctrine orthodoxe, les évêques en appellèrent à la science d'Origène, qui se montra, en toutes circonstances, le savant et éloquent défenseur de la saine doctrine. Devant ces deux faits incontestables, il nous semble superflu de nous appliquer à défendre l'orthodoxie d'Origène. Nous croyons être dans le vrai en imputant aux interpolateurs de ses œuvres ce que l'on pourrait y rencontrer d'opposé à l'enseignement des autres Pères de l'Eglise. Ajoutons pourtant qu'Origène n'était pas et ne s'est jamais prétendu infaillible; qu'il a pu se tromper de bonne foi sur certains points; enfin, qu'un homme aussi profond que lui ne s'exprime pas toujours de manière à être compris de tous ses lecteurs indistinctement. Tout ce que l'historien impartial est en droit d'admettre, c'est qu'Origène fut un des hommes les plus savants et les plus vertueux que l'Eglise ait produits, et que, s'il se trompa, il n'eut jamais l'intention d'enseigner une erreur contraire à la doctrine de l'Eglise, qu'il ne fut jamais hérétique et encore moins chef d'un parti hérétique.

Nous ne pouvons nous occuper des deux ouvrages d'Origène, *De la Résurrection* et des *Stromates*. Les quelques fragments qui nous en restent ne contiennent rien qui intéresse l'histoire. Le traité *Des Principes* nous est parvenu dans une traduction latine de Rufin, prêtre d'Aquilée. Le traducteur avoue que ce livre avait été déjà corrompu par les hérétiques, et que lui-même lui a fait subir quelques changements¹. Nous ne pouvons donc qu'accepter le fond de l'ouvrage, sans être en

¹ Ruf., *De princip. Prolog.*

droit d'en attribuer à l'auteur tel ou tel détail en particulier qui pourrait bien appartenir soit à son interpolateur, soit au traducteur..

Au début du premier livre, Origène expose la règle de foi. La doctrine révélée doit être seule admise dans l'Eglise, et cela doit être regardé comme révélé qui s'est perpétué dans l'Eglise depuis la prédication apostolique, sans interruption¹. Les Apôtres ont enseigné le dogme même, laissant aux hommes studieux le soin de l'entourer de lumières et de démonstrations². Or, les dogmes principaux enseignés par les Apôtres sont ceux-ci : un Dieu unique, vrai créateur de toutes choses ; ce Dieu s'est révélé par les Justes et les Prophètes de l'Ancien Testament, et enfin par Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est ce Dieu juste et bon, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a donné la Loi, les Prophètes et les Evangiles ; il est le Dieu des Apôtres aussi bien que des Prophètes, le Dieu de l'Ancien comme du Nouveau Testament³.

Cette exposition d'Origène est évidemment opposée à tous les hérétiques qui avaient dogmatisé jusqu'à son temps, et principalement aux gnostiques. Il continue ainsi de réfuter ces hérétiques en exposant la doctrine apostolique :

« Jésus-Christ, qui est venu dans le monde, est sorti du Père avant toute créature ; c'est par lui que tout a été créé. Il s'est fait homme et s'est incarné, quoiqu'il fût Dieu, et resta Dieu, quoiqu'il fût homme. Il prit un corps semblable au nôtre, avec cette différence qu'il le prit d'une vierge par le Saint-Esprit. Ce Jésus est réellement né ; il a réellement souffert, et il n'a pas souffert la mort seulement en apparence. Véritablement mort, il est véritablement ressuscité, et, après avoir vécu avec ses disciples, après sa résurrection, il est monté au ciel.

« Les Apôtres nous ont transmis que le Saint-Esprit est associé au Père et au Fils en honneur et en dignité. »

¹ Orig., Ησπ. αρχῶν, ou *De Principiis*, lib. I; § 1 et 2. Edit. Bened.

² Ibid., § 3.

³ Ibid., § 4.

Après cette exposition de foi si nettement orthodoxe, qui n'est, au fond, que le symbole qui fut promulgué postérieurement à Nicée et que l'on trouve dans les Pères antérieurs à Origène, le docte théologien affirme qu'il est laissé à l'intelligence humaine le soin d'approfondir de hautes questions relatives à la nature divine du Fils et du Saint-Esprit. Ce passage est rendu d'une manière obscure et contradictoire par les divers interprètes d'Origène. On peut croire qu'il a été interpolé et que l'auteur voulait dire seulement qu'en dehors du dogme précis enseigné par les Apôtres on pouvait soulever des questions dont le but serait de jeter des lumières sur ces augustes vérités.

Origène expose ensuite¹ la doctrine révélée sur l'âme humaine. L'âme jouit de la volonté et du libre arbitre, de sorte que nos actes ne nous sont pas imposés par une nécessité quelconque. Le démon et ses anges cherchent à nous entraîner au mal ; mais nous avons la liberté de les écouter ou de rejeter leurs suggestions.

Quant à l'origine de l'âme, ajoute-t-il, commence-t-elle avec le corps et conjointement avec lui, ou a-t-elle une existence antérieure et est-elle jointe au corps au moment de sa production ? L'enseignement apostolique ne nous apprend rien sur ce point.

Touchant le démon et ses anges², la prédication apostolique nous a appris qu'ils existent. Mais elle ne nous apprend rien sur leur nature et leur manière d'être. L'opinion la plus commune, c'est qu'ils sont des anges déchus.

En ce qui concerne le monde³, l'enseignement apostolique est : qu'il a été créé, qu'il a commencé à une certaine époque et qu'il finira ; mais il ne nous dit point ce qui a existé avant ce monde et ce qui existera après.

On croit, dans l'Eglise, que la Sainte Ecriture, inspirée par le Saint-Esprit, possède, outre son sens littéral

¹ Orig., *De Principiis*, § 5.

² *Ibid.*, § 6.

³ *Ibid.*, § 7.

qui est clair, un sens plus profond que les plus habiles peuvent seuls saisir et déterminer clairement¹.

On y croit aussi qu'il existe des anges et des puissances créées pour le service de Dieu et pour nous aider à faire notre salut². Mais à quelle époque ont-ils été créés? quelle est leur nature? L'enseignement apostolique n'est pas précis.

Origène a indiqué, de cette manière, les diverses matières qu'il voulait traiter dans son livre. Il a clairement indiqué la ligne de démarcation qui existe entre les dogmes et les questions que pouvait soulever la théologie. Ces questions, il ne les donne pas comme un objet de foi, mais comme des éclaircissements purement humains et qui pouvaient être plus ou moins justes.

Il ne faut pas perdre de vue ce point de départ du célèbre écrivain, afin de n'en pas faire un *dogmatiseur*, lorsqu'il voulait seulement être théologien et traiter les questions qui pouvaient être soulevées relativement aux dogmes, mais en dehors de ces dogmes eux-mêmes.

L'ouvrage *Des Principes* est divisé en quatre livres. Dans le premier, l'auteur traite de Dieu, du Christ, de l'Esprit-Saint, des natures douées de raison, de la fin dernière, des choses corporelles et incorporelles.

Dans le second, il traite du monde corporel, de l'action de Dieu dans ce monde par la création, par la révélation, par l'incarnation du Christ et par le Saint-Esprit; du monde incorporel ou de l'âme, de son origine, de sa fin, de son avenir.

Dans le troisième livre, il étudie l'âme au point de vue moral et termine par des réflexions sur la fin du monde.

Le quatrième livre est consacré à l'inspiration des Saintes Ecritures.

Après avoir exposé le sens de différentes expressions dont on se sert dans l'Ecriture pour désigner Dieu,

¹ Orig., *De Principiis*, §§ 8 et 9.

² *Ibid.*, § 10.

Origène établit¹ qu'il est une intelligence pure, simple, complète, l'unité parfaite.

Le Christ est la sagesse de Dieu, sagesse *substantielle* qui a toujours été en Dieu; autrement, il faudrait dire que Dieu a été d'abord sans sagesse. Elle a été en lui *sans commencement*, et cette sagesse *exprimée* est le Verbe, dont saint Jean a dit : « Le Verbe était Dieu, et, au commencement, il était en Dieu. Il est le Fils unique de Dieu, la vérité et la lumière. Mais *il émane* de Dieu le Père, et c'est ainsi qu'il est appelé Fils et splendeur de l'éternelle lumière. Mais, de ce qu'il émane du Père, il ne faudrait pas en conclure que la nature divine est divisible et que le Fils n'a pas la même nature que le Père.

Origène développe cette doctrine en expliquant les passages de l'Ecriture dans lesquels il trouve une mention de la sagesse éternelle².

L'existence et les opérations du Saint-Esprit sont formellement indiquées dans les Ecritures, et son action, dans le monde, est *une* avec celles du Père et du Fils; seulement, on peut indiquer un but direct de chaque opération. Celle du Père a pour but *l'Etre*; celle du Fils ou du Verbe, *la Raison*; celle du Saint-Esprit, *la Sanctification*. Quant à sa nature, elle est celle de Dieu lui-même; autrement, il n'y aurait pas *unité* dans la Trinité³.

Tel est le résumé des recherches théologiques d'Origène sur chacune des trois personnes de la Trinité. Sa doctrine est incontestablement très-orthodoxe.

Après avoir disserté, dit-il⁴, sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit, nous allons parler des natures douées de raison, des bonnes, des mauvaises et de celles qui tiennent comme l'intermédiaire. Il distingue ainsi les trois personnes divines des êtres créés; et, dans l'échelle des êtres créés, il donne le premier rang aux *natures raisonnables* parmi lesquelles il distingue

¹ Orig., *De Principiis*, lib. I, c. 4.

² *Ibid.*, c. 2.

³ *Ibid.*, c. 3.

⁴ *Ibid.*, c. 5.

trois degrés qui correspondent aux anges, aux démons, aux âmes humaines.

Selon sa méthode ordinaire, il passe en revue tous les textes scripturaires relatifs aux sujets qu'il traite, et il le fait avec une érudition étonnante et une admirable profondeur. Il énumère les divers ordres des anges et des démons et se pose, à leur sujet, une foule de questions qu'il cherche à résoudre, surtout à l'aide des écritures. On conçoit que, sur ce point, il avait libre carrière, car l'Eglise n'a ni reçu ni enseigné, sur ces divers points, de doctrine déterminée d'une manière certaine. Origène ne donne pas ses opinions comme des articles de foi, mais seulement comme des systèmes qui lui semblaient plausibles. La conclusion de ses recherches, c'est que, en dehors des trois personnes divines, aucun être n'a la sainteté par essence ; c'est pourquoi les démons sont tombés de la sainteté dans laquelle ils avaient été créés, et les bons anges ne la conservent que par la grâce de Dieu et le bon usage de leurs facultés.

Sur ce sujet encore, la doctrine d'Origène est incontestablement aussi orthodoxe que raisonnable.

Mais il pousse plus loin ses investigations et se demande¹ si les natures douées de raison et déchues, comme les démons, persévéreront indéfiniment dans leur malice ; ou si, dans un temps indéterminé, elles feront un bon usage de leur libre arbitre pour rentrer dans l'ordre. Il admet cette seconde opinion. Il ne croyait pas pécher contre l'orthodoxie en donnant comme une opinion probable que les anges déchus n'étaient pas condamnés d'une manière irrévocable et qu'ils se réhabiliteraient aux yeux de Dieu.

Il ne faut pas oublier qu'il déclarait, sur ce sujet, n'émettre qu'une opinion personnelle.

Passant à la nature des êtres doués de raison, Origène affirme qu'ils sont incorporels. Mais ils n'en ont pas moins été *créés* par Dieu². Quant à leurs fonctions, il croit pouvoir affirmer que les divers ordres des anges sont préposés aux corps célestes dont ils sont

¹ Orig., *De Principiis*, c. 5.

² *Ibid.* cc. 7, 8.

comme les âmes. En vertu des mérites qu'ils ont acquis avant l'établissement du monde, ils ont reçu des missions diverses, soit dans le monde céleste, soit dans l'humanité. Les êtres spirituels n'ayant pas de sainteté qui leur fût propre, ont pu pécher. Dieu seul, dans ses trois personnalités, est la sainteté par essence. Les mérites des autres êtres spirituels sont donc proportionnés au degré de bien qu'ils ont pratiqué. De là les diverses missions qui leur ont été confiées, selon leurs mérites.

De même, les démons exercent différentes fonctions mauvaises, en raison de l'espèce de mal qu'ils ont fait.

Les âmes humaines obtiennent également divers degrés de mérite aux yeux de Dieu, selon le bien qu'elles font. Mais, ajoute Origène, nous rejetons comme absurde et contraire à la foi l'opinion de ceux qui affirment qu'elles peuvent passer dans le corps de certains animaux, en raison des péchés qu'elles auraient commis.

Tel est le résumé du premier livre du fameux ouvrage *des Principes*. Nous l'avons analysé avec la plus scrupuleuse exactitude ; nous en concluons qu'on a attribué à Origène beaucoup d'opinions qu'il n'y a pas émises, et qu'il en professe qui leur sont diamétralement opposées.

Dans le second livre, il se pose ces questions : Qu'est-ce qui existait avant la création du monde ; qu'est-ce qui existera lorsqu'il sera détruit ? Il pense que, avant le monde actuel, il en existait un autre dont les êtres, par leurs actes libres et variés, ont donné naissance au monde actuel, dont les êtres, variés à l'infini, engendreront ceux qui devront composer le monde futur. Origène a soin de placer au-dessus de ces transformations successives l'action de Dieu, premier créateur de tous les êtres, sans distinction, et qui a posé la loi des transformations résultant du libre arbitre dont tous les êtres raisonnables sont doués. Les êtres matériels eux-mêmes se transforment sans cesse en substances nouvelles. La matière a Dieu pour auteur, et il est absurde de dire qu'elle est coéternelle à Dieu et qu'elle a

en elle-même son principe. Mais Dieu qui l'a créée a mis en elle des qualités qui font qu'elle se transforme de diverses manières. Les êtres raisonnables sont sujets à des transformations analogues¹.

Mais les êtres raisonnables, c'est-à-dire spirituels, peuvent-ils exister sans être unis à la matière ? Dieu n'est-il pas le seul qui soit, dans sa triple personnalité, une intelligence pure ? Origène le pense². Nous avons vu précédemment qu'il considère les astres comme les corps des différents esprits célestes.

De même que le monde primitif a donné naissance au monde actuel³, ce dernier donnera-t-il naissance à un monde futur dans lequel entreront les hommes saints pour y être plus heureux, et les hommes coupables après avoir expié leurs péchés par des châtiments en rapport avec leur gravité ? Origène le croit. D'où l'on peut conclure qu'il ne regardait l'éternité des peines que comme une durée indéfinie, mais qui aurait cependant un terme. D'après lui, tous les êtres spirituels seront de nouveau revêtus de leurs corps, car le corps est une condition essentielle de leur existence. Dieu seul, dans sa triple personnalité, est exempt de cette nécessité. Seulement, les corps ressuscités seront comme spiritualisés et au-dessus des atteintes d'une nouvelle mort.

Dieu étant l'auteur des mondes, ceux-là se sont trompés qui ont prétendu qu'il n'était pas l'auteur de l'Ancien Testament⁴. Origène répond, sur ce point, aux objections des gnostiques. Il continue cette réfutation en dissertant d'une manière très-profonde sur *le bien* et sur *le juste*⁵, distinction dont les hérétiques abusaient. Puis, il arrive à parler de l'Incarnation, principe de régénération pour le monde. Origène traite ce sujet avec une admirable éloquence et beaucoup de profondeur⁶. Il admet en Jésus-Christ la double nature di-

¹ Orig., *De Principiis*, lib. III ; c. 4.

² *Ibid.*, c. 2.

³ *Ibid.*, c. 3.

⁴ *Ibid.*, c. 4.

⁵ *Ibid.*, c. 5.

⁶ *Ibid.*, c. 6.

vine et humaine, et s'attache à la partie spirituelle de l'humanité, c'est-à-dire à l'âme de Jésus-Christ. Cette âme, capable théoriquement de bien et de mal, puisqu'elle avait le libre arbitre, fut portée vers Dieu avec une telle perfection qu'elle fut incapable de péché. Unie au Verbe, elle était semblable à un fer qui serait constamment soumis à un feu ardent, et qui resterait par conséquent dans un état d'incandescence. « Cette âme, comme le fer dans le feu, fut toujours dans le Verbe, toujours dans la sagesse, toujours en Dieu ; tous ses actes, tous ses sentiments, toutes ses pensées, c'était Dieu. Elle ne pouvait pas changer, car elle possédait l'immutabilité dans l'unité enflammée du Verbe de Dieu. »

Toutes les réflexions d'Origène ont ce but : Jésus-Christ fut homme ; mais ce qu'il y avait en lui d'humanité a été sous l'influence de la Divinité, de sorte qu'il fut homme-Dieu, et que sa personne était divine.

Après avoir considéré le Verbé incarné relativement au monde, Origène considère, sous le même rapport, le Saint-Esprit, dont il a établi précédemment la Divinité¹. Cet Esprit fut le même dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament ; c'est lui qui a inspiré les Prophètes aussi bien que les Apôtres. Sous l'Ancien Testament, ses communications étaient restreintes et pour ainsi dire individuelles ; sous le Nouveau, son action est générale. Cette action générale se diversifie selon les individus auxquels il accorde tel ou tel don, selon qu'ils le méritent. Il est appelé *Paraclet* ou Consolateur, parce que ceux qui méritent de le recevoir en éprouvent une grande consolation intérieure. Les hérétiques qui ont voulu distinguer entre le Paraclet et le Saint-Esprit, sont tombés en de nombreuses erreurs ; le Paraclet et l'Esprit-Saint, personne de la Trinité, est la même chose.

Origène traite ensuite de l'âme. Par ce mot, il entend d'abord le principe vital qui se trouve en tout ce qui vit, même dans les animaux, dont l'organisme est le

¹ Orig., *De Principiis*, c. 7.

plus simple et qui vivent dans l'eau¹. Dans ce sens général, l'âme est le principe de la sensation et du mouvement. L'homme est doué, comme les animaux, de cette âme. La source de cette âme est dans le sang pour les êtres qui en possèdent, ou dans le liquide qui le remplace chez certains animaux ; mais elle possède un développement plus élevé dans l'homme. Les anges ont-ils un principe vital ? Il est certain qu'il existe en eux un principe de sentiment et de mouvement. Au point de vue mystique, le principe de vie et de mouvement, l'âme, peut devenir *Esprit* par le développement que lui donne la chaleur divine ; et l'*esprit* peut tomber à l'état simple d'*âme*, s'il se refroidit, en s'éloignant de Dieu. De là, deux sortes d'hommes : l'*homme animal* et l'*homme spirituel*.

On peut rapprocher ce que dit ici Origène, de la doctrine de Tertullien sur l'âme. Il en est qui ont conclu, des théories de ces deux écrivains, qu'ils étaient matérialistes. Cette conséquence n'est pas juste. L'un et l'autre croyaient à l'âme distincte du corps, à sa spiritualité, à son immortalité. Seulement, voulant exposer en quoi consiste la spiritualité, ils imaginaient une substance qui n'avait pas la spiritualité véritable, laquelle serait, d'après eux, un attribut appartenant exclusivement à Dieu, et qui, d'un autre côté, n'avait pas la nature du corps lui-même. Ils lui donnaient toutefois le nom de substance *corporelle* en ce sens qu'elle était circonscrite par l'espace.

Ils peuvent avoir enseigné, sur la *nature et l'origine de l'âme*, des théories inexactes ou fausses sans que l'on soit en droit de leur reprocher de n'avoir pas distingué l'âme de l'organisme. Ils l'en distinguaient si bien qu'ils en font le principe même du mouvement et du sentiment. Ils admettaient donc un *principe* en dehors de la sensation elle-même et du mouvement. De plus, Origène, comme Tertullien, admettait la vie future avec ses récompenses ou ses peines et la vie immortelle après la résurrection du corps. On peut donc reprocher à

¹ Orig., *De Principiis*, c. 8.

leurs théories sur l'âme certaines inexactitudes philosophiques; mais ils n'enseignèrent pas le matérialisme.

Origène se demande ensuite qu'elle a été l'origine du monde et la raison que Dieu a eue de le créer.

Dieu fit d'abord les créatures *intellectuelles* ou *raisonnables*, quel que soit le nom qu'on leur donne¹. Il ne leur donne pas le titre de *spirituelles*; nous avons expliqué pourquoi. Dieu a créé les êtres intellectuels en nombre déterminé; ce qu'il a fait également pour les êtres matériels.

Le ciel et la terre, lesquels d'après Moïse furent créés au commencement, n'étaient pas le *firmament* et l'*élément aride* auxquels on donna depuis les noms de ciel et de terre. Le ciel primitif et la terre primitive formaient comme un premier monde où se trouvaient des éléments raisonnables et corporels. Ce monde jouissait de la liberté, et Dieu avait posé cette loi: que l'abus du libre arbitre ou le mal, comme son usage légitime ou le bien, donneraient naissance à des variétés d'êtres qui se développeraient dans le monde. De là les variétés qui existent aujourd'hui dans les mondes invisible et visible, et dans chacun de ces mondes des êtres avec leurs caractères divers et leurs natures différentes.

Tout ayant été créé par le Christ qui est Verbe et Sagesse de Dieu, tous les êtres ont été nécessairement créés dans la justice. Comment donc expliquer la diversité qui existe aujourd'hui? Origène réfute les erreurs de Marcion, de Valentin et de Basilidis sur l'origine du mal; il affirme que tout a été créé par Dieu *pour lui-même*, c'est-à-dire *pour sa bonté*. Mais il a doué les créatures raisonnables du libre arbitre, et l'abus du libre arbitre suffit pour expliquer le mal qui existe dans le monde, et qui ne peut être attribué à Dieu.

A la fin de ce monde² auront lieu la résurrection et le jugement. Ce qui meurt dans l'homme, c'est le corps. C'est le corps qui ressuscitera. Les corps des saints sont comparés par l'Apôtre aux corps célestes;

¹ Orig., *De Principiis*, c. 9.

² *Ibid.*, c. 10.

ceux des pécheurs, aux corps des plus vils animaux. Il y aura entre les uns et les autres une grave différence au moment de la résurrection. Mais les uns et les autres jouiront d'une nature indestructible, de sorte que les pécheurs eux-mêmes, condamnés au feu éternel, ne seront pas détruits par ce feu.

Mais que signifie cette menace du feu éternel ? Origène n'y voit qu'une métaphore pour peindre la peine du pécheur ressuscité brûlé du remords du mal qu'il a commis pendant sa vie mortelle.

Quant aux promesses du monde futur qui succédera au monde présent¹, que doit-on en penser ? Origène réfute ceux qui se faisaient du monde futur, une idée toute matérielle, et qui espéraient y trouver toutes les jouissances corporelles. Le bonheur y sera tout spirituel, dit Origène, et il s'étend principalement sur les lumières dont on sera doué.

Dans le troisième livre, Origène revient sur plusieurs questions qu'il avait traitées afin de leur donner plus de développement. Il s'étend longuement sur le libre arbitre comme cause du mal par l'abus que la créature raisonnable en a fait². Il établit ensuite que des puissances contraires, les anges et les démons, exercent sur l'homme de l'influence pour le conduire, soit au bien soit au mal³. Il explique la distinction qui existe entre la sagesse du monde, celle des Princes de ce monde, et celle de Dieu⁴. Il donne les raisons des tentations humaines⁵; revient sur l'origine du monde et sur sa fin⁶.

Nous avons exposé suffisamment sa doctrine sur ces divers points.

Le quatrième livre *Des Principes*, est consacré à la Sainte Ecriture. L'auteur explique que les Saintes Ecritures ont été inspirées et comment il faut les interpréter⁷.

¹ Orig., *De Principiis*, c. 11.

² *Ibid.*, lib. III; c. 1.

³ *Ibid.*, c. 2.

⁴ *Ibid.*, c. 3.

⁵ *Ibid.*, c. 4.

⁶ *Ibid.*, cc. 5 et 6.

⁷ *Ibid.*, lib. IV, § ad 27.

Il termine par un résumé général de tout son ouvrage¹. Il s'exprime d'une manière remarquable sur la génération éternelle du Verbe. Le Père ne l'a pas engendré d'une partie de sa substance, ni en dehors de sa substance. Son Verbe a eu de toute éternité la même substance que lui, comme la volonté a la même substance que l'âme.

Nous avons déjà indiqué, dans les Pères antérieurs et spécialement dans saint Justin la doctrine de la *consubstantialité* du Verbe clairement enseignée.

« Comment peut-on affirmer, dit Origène, qu'il y eut un temps où le Fils n'était pas ? C'est comme si l'on disait qu'il fut un temps où la Sagesse n'était pas, où la Vérité n'était pas, où la Vie n'était pas, quoiqu'elles forment la substance du Père lui-même, et qu'elles ne peuvent être séparées de sa substance. »

Toute idée de temps doit disparaître dès qu'il s'agit de la Trinité. Elle est éternelle : le temps n'est venu que pour mesurer l'existence des êtres contingents ou créés.

La doctrine d'Origène sur la Divinité de la personne du Christ et sur son humanité est exposée d'une manière aussi orthodoxe que sur la Trinité.

Nous nous sommes étendu assez longuement sur l'ouvrage *Des Principes* afin d'établir qu'Origène y a été très-orthodoxe en ce qui concerne les bases fondamentales de la foi ; et que l'on n'y trouve pas toutes ces opinions erronées que des adversaires passionnés lui ont attribuées². Si Ruffin, son traducteur, a modifié quelques passages dans un sens orthodoxe, ce n'était point pour corriger l'œuvre du savant docteur d'Alexandrie, mais pour faire disparaître les interpolations dont les hérétiques l'avaient souillé. L'auteur s'y était proposé un double but : d'abord, réfuter les hérétiques qui avaient attaqué la doctrine orthodoxe, en leur opposant cette doctrine telle que l'Eglise l'enseignait ; puis répondre à leurs objections, en se plaçant

¹ Orig., *De Principiis*, § 23 ad 37.

² Sur les polémiques soulevées à propos des opinions d'Origène, un des livres les plus savants que l'on puisse consulter est celui de Daniel Huet, évêque d'Avranches, intitulé : *Origeniana*.

comme eux. sur le double terrain de la philosophie et de l'exégèse biblique.

Sur quelques détails, Origène peut avoir émis des opinions contestables. Mais son ouvrage renferme de si belles choses et tant de vraie philosophie chrétienne qu'il mérite d'être approfondi par les théologiens les plus savants. Ils y puiseront certainement beaucoup de lumières, et le trouveront digne d'être placé à côté du bel ouvrage *Contre Celse*.

Ce dernier ouvrage nous est parvenu en entier. C'est une des plus doctes apologies du christianisme qui aient été écrites. Il est divisé en huit livres. Il contient la démonstration de la divinité du christianisme, et des réponses à toutes les objections que les adversaires de la religion ont élevées contre elle, dans tous les temps.

Celse avait vécu sous l'empereur Adrien, c'est-à-dire dans la première moitié du deuxième siècle. Par son âge, il était donc très-rapproché des temps apostoliques, ce qui donne à ses objections contre le christianisme une très-grande importance historique. Il n'y conteste ni la vie, ni les miracles, ni les prédications, ni la mort, ni la résurrection de Jésus-Christ. Il accepte l'authenticité des Evangiles, et s'appuie sur eux comme sur des documents historiques. Seulement, il cherche à expliquer les miracles et la résurrection de Jésus-Christ d'une manière naturelle, ou au moyen de procédés magiques, et il cherche à le trouver en défaut sur la doctrine.

Origène le suit pas à pas et répond à toutes ses objections soit contre les actions, soit contre les doctrines de Jésus-Christ.

Dans ce beau livre, le christianisme apparaît comme une religion divine ; annoncée et figurée dans les prophéties de l'Ancien Testament ; appuyée sur le miracle, c'est-à-dire sur le fait divin qui en prouve l'origine sur-naturelle. Toutes les actions de Jésus-Christ y sont présentées comme ayant le caractère positif que relate si clairement l'Evangile, et non pas comme des mythes et des symboles. Jésus-Christ y apparaît comme le vrai Fils de Dieu, le Verbe incarné, opérant de vrais miracles pour prouver la divinité de sa mission.

On peut dire que, au commencement du troisième siècle, Origène a répondu d'avance à tous les systèmes anti ou pseudo-chrétiens qui ont été soulevés jusqu'à nos jours. On peut ajouter que Celse lui-même y avait répondu, un siècle auparavant, et alors que retentissait encore la voix apostolique ; car ses objections prouvent que le christianisme prêché par les apôtres était bien ce christianisme *positif* qu'Origène défendait contre lui un siècle plus tard, et que les chrétiens orthodoxes admettent encore aujourd'hui.

Les adversaires d'Origène n'ont jamais pu indiquer la moindre tache dans son grand ouvrage *Contre Celse*. La raison en est simple : c'est qu'il nous est parvenu dans sa pureté primitive, et non pas simplement traduit ou interpolé par les hérétiques. Cet ouvrage ne peut être analysé dans une histoire. Il suffira d'en avoir indiqué le caractère général et de dire que le savant, aussi bien que le théologien, y trouvera les renseignements les plus précieux¹.

Dans la première série des œuvres d'Origène, nous avons placé le livre *de la Prière* et l'*Exhortation au martyre*.

Le premier ouvrage a un caractère tout théologique et apologétique. Il contient quelques détails intéressants pour l'histoire. C'est ainsi qu'Origène mentionne les Psaumes et les *poésies* dont on se servait dans l'Eglise pour prier Dieu². Il réfute les hérétiques qui rejetaient tout culte extérieur, et qui, sous prétexte de prière intérieure, allaient jusqu'à rejeter le Baptême et l'Eucharistie³. Il dit que nos prières sont portées à Dieu par le Christ, notre pontife et notre médiateur, mais que les saints aussi prient pour nous, et il s'étend sur la charité fraternelle, laquelle ne les abandonne pas lorsqu'ils sont dans un monde meilleur et les porte

¹ Un savant théologien anglican, George Bull, a prouvé par l'ouvrage *Contre Celse*, que la foi d'Origène était absolument conforme à celle qui fut proclamée au concile de Nicée. (G. Bulli *Defens. fid. Nicen.*, c.

² Orig., *De Orat.*, § 2.

³ *Ibid.*, § 5.

à prier pour ceux qui combattent encore dans le monde actuel¹.

La belle et consolante doctrine de la communion des saints survivant à la mort elle-même, n'est donc pas une nouveauté dans l'Eglise, comme quelques-uns l'ont prétendu ; et les saints ne sont point étrangers à ce qui se passe en ce monde, dans l'ordre du salut. C'est là un dogme éminemment chrétien et la conséquence nécessaire des doctrines de l'Eglise sur le monde invisible, sur la vie au delà du tombeau, et sur la communion des fidèles ou des saints. Cette communion, la mort ne peut l'interrompre, puisque, pour le chrétien, la mort n'est que le commencement d'une nouvelle vie ; vie provisoire, pour ainsi dire, jusqu'à la résurrection, mais qui sera parfaite lorsque le corps, revêtu d'immortalité, sera de nouveau uni à l'âme, son principe de vie. Les âmes survivant à leur séparation d'avec le corps, pourquoi une communion *spirituelle* ne subsisterait-elle pas entre elles ? Comment, le corps n'y étant pour rien, ce corps par sa dissolution pourrait-il être un obstacle aux communications spirituelles ? « Je pense, dit Origène, que la prière toute spirituelle des saints à la puissance de détourner de ceux qui ne prient pas sans cesse le poison que les Puissances ennemis cherchent à infiltrer dans les âmes. La science, la raison et la foi nous présentent l'âme du saint comme envoyant un trait qui blesse à mort les esprits ennemis de Dieu qui essayent de nous enlacer dans les liens du péché². »

Cette doctrine est celle de l'Eglise orthodoxe qui ne fait point des saints comme des médiateurs entre Dieu et l'humanité, mais des amis qui prient pour leurs frères, dans l'autre monde comme en celui-ci.

Origène envisage la prière au point de vue philosophique comme au point de vue chrétien ; il en établit la raison, la nécessité, l'efficacité par le mérite de Jésus-Christ, grand Pontife des chrétiens. La doctrine orthodoxe est exposée d'une manière complète. Comme toujours, le savant exégète groupe les témoignages

¹ Orig., *De Orat.*, § 11.

² *Ibid.*, § 12.

scripturaires relatifs à son sujet, et il en tire toutes les conséquences avec une admirable pénétration. Il distingue parfaitement la vraie prière des sollicitations ou demandes que l'on peut s'adresser mutuellement. La vraie prière est *un acte d'adoration*; on ne peut s'adresser qu'à Dieu, c'est-à-dire à l'essence divine, de sorte qu'on ne peut prier le Fils sans prier le Père. Il paraît que de son temps déjà, quelques chrétiens voulaient prier le Fils comme une Divinité séparée du Père; il s'élève contre cette pratique *très-absurde*¹; la prière ne doit être adressée qu'à Dieu ou à l'essence divine, et par la médiation de Jésus-Christ, Dieu-homme et médiateur. Le Christ, Dieu-homme est notre Pontife et notre frère; il est chargé de transmettre nos prières. Comme Fils de Dieu et Verbe, il ne fait qu'un avec le Père, et ne peut recevoir, en dehors du Père, aucun acte d'adoration.

Origène termine son livre sur la prière par un admirable commentaire de l'Oraison dominicale, laquelle, comme toute prière doit être adressée à *Dieu*, par *Jésus-Christ* et *dans le Saint-Esprit*.

Ce traité est dédié à Ambrosius, ce riche ami qui avait tant contribué à la publication des ouvrages d'Origène, et à Tatiana qui, sans doute, était la femme d'Ambrosius, laquelle se serait appelée Marcella Tatiana.

C'est aussi à Ambrosius qu'Origène dédia son *Exhortation au martyre*, ouvrage où la science se joint au zèle pour exposer les vraies conditions du martyre chrétien. Nous avons dit en quelles circonstances il composa cet ouvrage.

La réponse à Africanus sur l'authenticité de l'histoire de Susanne racontée dans les *Prophéties* de Daniel, appartient, selon nous, à la série des travaux d'O-

¹ Orig., *De Orat.*, §§ 15 et 16. — Cette erreur s'est perpétuée dans l'Église romaine; elle s'y est même accrue en ce sens que, non-seulement on s'adresse au Fils comme Dieu, mais au Christ *comme homme*, comme si son humanité était adorable considérée isolément et en dehors de son union hypostatique avec sa divinité. On est allé plus loin encore, dans cette Eglise, où l'on a rendu un culte de la triade à certaines parties du corps du Christ, comme à son cœur. Les plus graves hérésies se cachent sous ces pratiques. Quel chemin l'Église romaine a fait dans l'erreur depuis le siècle d'Origène!

rigène sur les Saintes Ecritures. Viennent ensuite les textes et traductions qu'il vérifia et mit en regard dans ses Octaples, ses Hexaples et ses Tétraples ; enfin ses Homélies et Commentaires sur les divers livres de l'Ecriture.

La plupart de ces ouvrages ne nous sont parvenus que par fragments¹. C'est un malheur sans doute irréparable, car il n'y a guère lieu d'espérer que l'on trouve jamais des manuscrits complets. Mais les fragments que l'on possède sont précieux pour établir la saine doctrine enseignée du temps du savant théologien, et fixer le sens d'un grand nombre de textes bibliques. Ils se rapportent à la Genèse, à l'Exode, au Lévitique, aux Nombres, au Deutéronome; aux Livres de Josué, des Juges, de Job; aux Psaumes; aux Proverbes de Salomon, au Cantique des Cantiques; aux prophéties d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel et d'Osée; aux Evangiles de saint Mathieu, de saint Luc et de saint Jean; aux Actes des Apôtres; aux épîtres de saint Paul aux Romains, aux Galates, aux Ephésiens, aux Colossiens, première aux Thessaloniciens, à Titus; aux épîtres, à Philémon et aux Hébreux.

On trouve, dans les œuvres d'Origène, plusieurs passages relatifs aux rites de l'Eglise, en usage de son temps. En expliquant le texte évangélique relatif aux clefs transmises à saint Pierre² et confiées à l'Eglise,

¹ On ne possède en particulier que des fragments des Hexaples; les autres travaux sur les textes sont entièrement perdus.

² Des théologiens romains ont cherché à abuser de quelques expressions d'Origène en faveur du système papal. Pour ceux qui ont étudié les ouvrages de ce grand homme, une telle prétention est tout simplement ridicule, car on n'y rencontre pas mention d'une papauté quelconque. Cependant comme, d'après le système romain, ce qui est dit de saint Pierre, dans les écrits des Pères, est attribué à l'Evêque de Rome, il ne sera pas inutile d'examiner la doctrine d'Origène sur saint Pierre.

Pourquoi a-t-il été nommé *Pierre*? Parce que le Christ, en le regardant, lui a donné, par son regard, une grande fermeté de foi. (*In Joann.*; t. II, § 29.) Comment Pierre était-il *le premier* des Apôtres? Seulement dans l'*ordre numérique*, et peut-être aussi était-il plus pur que les autres? (*In Joann.*; t. XXXII, § 5.) Quelle était la nature de sa profession de foi? Une lumière que Dieu lui avait donnée et qui fut remplacée par la nuit lorsqu'il renia son maître. (*In Joann.*, t. XXXII, § 16.) Lorsqu'il confessait que Jésus-Christ était le Fils du Dieu vivant, il le fit par une inspiration surnaturelle. Si nous faisons la même profession et par le même motif, *nous serons ce que Pierre lui-même a été*. « Si nous professons : *Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant*, nous devenons Pierre,

le savant docteur entend, par les *clefs*, la rémission des péchés. D'autres pères de l'Eglise, en particulier saint Ambroise, ont donné le même enseignement. Origène affirme donc que tout fidèle a reçu les clefs aussi bien que saint Pierre, puisqu'il peut obtenir de Dieu rémission de ses propres péchés, et remettre aux autres les offenses qu'il en aurait reçues. Mais on aurait tort d'en conclure qu'il n'admettait pas, dans l'Eglise, le ministère de la rémission des péchés, exercé par les prêtres.

D'abord il reconnaît dans l'Eglise les ordres ecclésiastiques et principalement les plus élevés : l'épisco-

et il nous sera dit ce qui lui a été dit à lui-même, car la *Pierre* est tout disciple du Christ duquel buvaient tous ceux qui buvaient de la pierre qui le suivait, et c'est sur toute Pierre de cette sorte qu'est bâti tout discours ecclésiastique et toute conduite qui lui est conforme ; car l'Eglise est bâtie sur tous ceux qui possèdent l'ensemble des paroles, des œuvres et des pensées qui procurent le bonheur. » (*In Math.*; t. XII, §§ 9, 10.) A cette explication, Origène ajoute la réfutation de ceux qui pourraient croire, d'après les paroles de l'Évangile, que l'Eglise est bâtie sur Pierre seul. Il continue donc : « Si tu penses que toute l'Eglise a été bâtie par Dieu seulement sur Pierre seul, que diras-tu de Jean, fils du Tonnerre et de tout autre Apôtre ? Ou bien oserons-nous dire que les portes de l'enfer ne prévaudront pas d'une manière particulière contre Pierre, mais qu'elles prévaudront contre les autres Apôtres et les autres saints ? » N'est-ce pas en eux tous qu'est réalisée cette parole : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*, aussi bien que cette autre : *Sur cette Pierre, je bâtirai mon Eglise* ? (*Ibid.*, § 11.) Après avoir établi que les autres paroles adressées à saint Pierre le sont à tous les fidèles, Origène conclut que chaque fidèle est une *Pierre* de l'Eglise, parce qu'il tient à Jésus-Christ, la *Pierre* principale ; que chaque fidèle qui tient du mot *Christ* son titre de chrétien (*christianus*), tient de la *Pierre*, qui est le Christ, son titre de *Pierre* (*Petrus*). (*Ibid.*) Ainsi, d'après Origène, non-seulement saint Pierre n'a pas reçu de Jésus-Christ exclusivement le titre de *la Pierre* ; son surnom de *Pierre* (*Petrus*) appartient à tout fidèle aussi bien qu'à lui, et de même la transmission des clefs.

Lorsqu'un écrivain a enseigné une telle doctrine, comment invoquer son témoignage à l'appui de priviléges personnels donnés à Pierre et transmis en héritage à l'évêque de Rome ? Dans un autre endroit, il ne parle, comme à l'endroit cité ci-dessus, du pouvoir de délier que comme d'une chose morale et symbolique et non pas d'un pouvoir. C'est pourquoi on ne peut attacher d'importance à cette assertion que Pierre délie dans plusieurs lieux, tandis que les autres ne délient que dans un. Tout cela est dit d'une manière symbolique et mystique et n'a aucun rapport avec une autorité quelconque. (*Orig., in Math.*; t. XIV, § 31.) Pourquoi saint Pierre a-t-il renié son Maître ? Parce que, dit Origène, il n'était pas encore racheté et qu'il n'avait pas reçu la grâce qui s'est échappée du sang de Nouveau Testament. (*Comment., in Math.*; § 114.) Que deviennent, devant une telle doctrine, les grands priviléges que Jésus-Christ aurait donnés, pendant sa vie, à Pierre ?

Nous avons, dans notre notice d'Origène, déterminé clairement le sens de sa lettre à Fabianus, évêque de Rome.

Les partisans de la papauté doivent absolument renoncer à invoquer, en faveur de leur système, l'autorité de ce grand homme.

pat, la prêtrise et le diaconat, chargés de gouverner l'Eglise sous son unique chef qui est Jésus-Christ¹. Parmi les ministères confiés aux pasteurs de l'Eglise, il indique la rémission des péchés, et, à ce propos, il s'exprime touchant la confession, d'une manière très-remarquable².

Plusieurs expressions d'Origène prouvent que, au commencement du troisième siècle, la confession particulière était en usage, et que la confession publique ne devait être faite qu'en certaines circonstances. On conçoit que, dans les temps apostoliques, où la plupart des fidèles étaient des saints, la confession publique ait été d'un usage ordinaire. Mais, à mesure que les membres de l'Eglise devinrent plus nombreux, il y en eut un certain nombre qui n'avaient guère de chrétien que le nom et qui avaient conservé des mœurs païennes.

Pour ceux-là, leur confession publique fût devenue un scandale pour les autres fidèles. L'usage s'établit donc qu'avant la confession publique, aurait lieu la confession particulière.

Pou les pécheurs scandale uet publics, on les chassait de l'Eglise, dès que leurs mauvaises mœurs étaient un fait notoire³, mais il y avait d'autres pécheurs aussi criminels, mais dont les vices étaient cachés. Bien qu'ils aient la foi, dit Origène, ils ne se préoccupent pas de corriger leurs mœurs. Ils viennent à l'Eglise, s'inclinent devant les prêtres, se montrent dévoués pour les serviteurs de Dieu, font l'aumône pour l'autel ou l'Eglise, mais sans quitter leur ancienne vie, et en demeurant dans les souillures et les vices. C'est ainsi que l'Eglise ne peut être absolument pure sur la terre et que l'ivraie s'y trouve mêlée au bon grain.

On comprend que la confession publique n'ait pu être maintenue pour de tels chrétiens. Par la force même des choses, l'institution primitive et apostolique de la con-

¹ *Homil.* 5, *in Levit.*, §§ 4, 5, 6; *Homil.* 5, *in Num.*, § 3; *Homil.* 11, *in Jerem.*, § 3; *Comment.* *in Math.*, § 61; t. 12, § 14; t. 14, § 22; *ibid.*, t. 16, §§ 8, 22; *Homil.* 13, *in Luc.*

² *Homil.* 10, *in Num.*, § 1; *Homil.* 3, *in Levit.*, § 4.

³ *Orig.*, *Homil.* 21 *in Jos.* — *Homil.* 25 *in Num.* — *Homil.* 9 *in Jerem.*

fession dut être modifiée *dans sa forme*, et selon les circonstances, en conservant la pensée primitive. Nous citerons plus bas un texte remarquable sur la confession, comme moyen de purification des péchés.

Origène donne des détails intéressants sur le Baptême tel qu'il était administré de son temps. « Toi, dit-il¹, qui aspire à sortir de l'idolâtrie, pour être instruit de la loi de Dieu, tu commences à quitter l'Egypte. Tu as passé la mer Rouge lorsque, déjà catéchumène, tu commences à observer les lois de l'Eglise. Tu sors du désert et tu passes le Jourdain pour entrer dans la terre promise sous la conduite de Jésus, lorsque tu viens à la fontaine mystique du baptême et qu'en présence de l'Ordre sacerdotal et lévitique, tu es initié à ces mystères vénérables que connaissent ceux-là seulement qui sont initiés. »

Ailleurs, il parle ainsi du rite baptismal : « Lorsque nous venons à la grâce du Baptême, nous confessons un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit². Chaque fidèle renonce au diable, à ses pompes, à ses œuvres, à toutes les voluptés qui nous rendent ses esclaves³. » Il fait allusion⁴ aux vêtements dont les catéchumènes étaient revêtus après avoir été baptisés. Enfin, il mentionne le Baptême des enfants, qui étaient baptisés parce qu'ils étaient impurs au moment de leur naissance⁵.

Ce passage est très-remarquable et prouve que, dès le commencement du troisième siècle, l'Eglise était déjà *dans l'usage* de baptiser les enfants.

L'effet du Baptême est, selon Origène, la rémission des péchés ; dans la fontaine baptismale l'inscription du péché est clouée à la croix du Christ et effacée⁶. A ce propos, il nous semble très-important de traduire un magnifique passage touchant la rémission des péchés et les moyens de l'obtenir. Après avoir parlé des

¹ Orig., *Homil. 4 in Jos.*, § 1.

² *Ibid.*, *Homil. 8 in Exod.*, § 4.

³ *Ibid.*, *Homil. 13 in Num.*, § 4.

⁴ *Ibid.*, *Homil. 6 in Ezech.*, §§ 5, 6.

⁵ *Ibid.*, *Homil. 8 in Levetic.*, § 3.

⁶ *Ibid.*, *Homil. 8 in Gen.*, § 4.

divers sacrifices de l'ancienne loi, il ajoute ¹: « Mes auditeurs qui appartiennent à l'Eglise diront peut-être: La condition des anciens était meilleure que la nôtre, puisqu'il leur était si facile, au moyen de certains sacrifices, d'obtenir la rémission des péchés, tandis que nous, nous n'avons qu'un moyen de l'obtenir, la grâce du baptême, qui nous est donnée au début de la vie chrétienne. Après elle, nous n'avons plus aucun moyen d'obtenir le pardon. Pour eux, on immolait des bêliers ou des boucs ; pour toi, le Christ lui-même est mort, et il te plaisirait encore de pécher? Tu sais quels étaient les moyens expiatoires de l'ancienne loi; écoute quels sont ceux dont tu jouis sous l'Evangile. Le premier, c'est le baptême; le second, le martyre; le troisième, l'aumône; le quatrième, le pardon des offenses; le cinquième, la conversion du cœur; le sixième, l'amour de Dieu. Il en est encore un septième, dur et laborieux, la pénitence, lorsque le pécheur lave ses fautes dans ses larmes; lorsque ses larmes deviennent son pain nuit et jour et qu'il n'a pas honte de venir accuser son péché au prêtre du Seigneur et lui demander le remède, comme celui qui a prononcé ces paroles: « J'ai dit : Je dénoncerai contre moi mon injustice au Seigneur, et tu m'as pardonné l'iniquité de mon cœur. » (Psalm. xxxi.) Alors, aussi, est accompli ce qu'a dit l'apôtre Jacques : « Si quelqu'un est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, qui lui imposeront les mains et lui feront l'onction au nom du Seigneur; et la prière de foi sauvera le malade, et, s'il a des péchés, ils lui seront remis. »

Origène indique ainsi deux moyens d'obtenir la rémission des péchés par le ministère sacerdotal. Mais ce ministère ne peut être efficace que si le pénitent y joint le repentir et des œuvres de pénitence, parmi lesquels Origène indique les larmes, les mortifications de la chair et le jeûne ².

Telle était, au commencement du troisième siècle, la doctrine de l'Eglise sur les moyens de justification,

¹ Orig., *Homil.* 2 in *Levit.*
² *Ibid.*

Origène l'expose évidemment comme une doctrine antique et non contestée. Elle venait donc des temps apostoliques, si rapprochés de celui où il la prêchait aux fidèles dans l'Eglise, avec l'approbation des plus anciens et des plus saints évêques.

La doctrine d'Origène sur l'Eucharistie a été le sujet d'une vive discussion entre les savants. Si la passion et l'esprit de parti avaient été écartés de la discussion, il eût été facile de s'entendre. Origène distingue, dans l'Eucharistie, la partie spirituelle et vraiment sanctifiante, c'est-à-dire la communication avec le Verbe divin; et la partie, pour ainsi dire, matérielle, qui consiste dans les éléments visibles, c'est-à-dire le pain et le vin sanctifiés par la prière. Faisant abstraction de la communication du Verbe, Origène affirme que le pain et le vin ne sont en eux-mêmes que des éléments matériels, participant à la nature sensible du pain et du vin ordinaire, et que ce n'est point dans la participation à ces éléments que consiste véritablement la communion, abstraction faite de la communication spirituelle avec le Verbe.

Des théologiens modernes n'ont voulu apercevoir, dans les œuvres d'Origène, que cette doctrine, et ils ont donné au mot spirituel un sens qu'il n'a pas dans les ouvrages du saint docteur d'Alexandrie et qui exclurait la réalité¹.

S'ils avaient mieux étudié les ouvrages de ce grand homme, ils ne lui auraient pas attribué cette doctrine. Car il affirme, en plusieurs endroits, que la communion avec le Verbe est réelle, par le moyen de la communion sensible, c'est-à-dire la participation au pain et au vin sanctifiés par la prière.

Il distingue parfaitement deux communions : l'une, purement spirituelle, qui consiste dans la foi à la parole du Christ, et la seconde, qui a lieu *par le rit des sacrements*². Comment communie-t-on au Christ par le

¹ La plupart des théologiens protestants interprètent en leur faveur quelques textes d'Origène et particulièrement ceux-ci : t. 11, *Comment. in Math.*, § 14; *Comment. in Math.*, §§ 85-86; *Homil.* 7 et 9 *in Levitic.*

² *Orig., Homil. 16 in Num.*

rit des sacrements ? Origène répond, dans son ouvrage *contre Celse*¹ : « Nous qui nous appliquons, dit-il, à plaire au Créateur de toutes choses en le priant et en lui rendant grâces pour les bienfaits que nous en avons reçus, nous mangeons des pains qui, par la prière, sont devenus son corps et qui, étant une chose sainte, sanctifient ceux qui y participent avec de bonnes intentions. »

Voici un autre texte, plus clair encore, si cela est possible : « Vous qui avez l'habitude, dit-il², d'assister aux divins Mystères, vous savez, lorsque vous recevezez *le corps du Seigneur*, avec quel soin, avec quelle vénération vous le conservez, et vous veillez à ce qu'aucune partie ne tombe ou ne se perde. Vous vous croyez coupables, et avec raison, si, par votre faute, quelque partie tombe à terre. Si vous avez tant de soin pour conserver *son corps*, comment pouvez-vous penser être moins coupable en négligeant sa parole ? »

Enfin, pour ne laisser aucun doute, il oppose *la réalité* du Nouveau Testament aux figures de l'Ancien. « Autrefois, dit-il³, le baptême était en figure dans la nue et dans la mer. Maintenant, il consiste dans la régénération par l'eau et le Saint-Esprit. La manne était une nourriture figurative ; maintenant, la chair du Verbe de Dieu est une vraie nourriture, comme il l'a dit lui-même : *Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage.* »

On ne peut donc se tromper sur la vraie doctrine d'Origène, lorsqu'on a soin de rapprocher les uns des autres les textes qui ont trait au même sujet, qui s'expliquent parfaitement les uns par les autres, et qui offrent ainsi un moyen sûr de connaître ses véritables sentiments.

D'après l'étude approfondie que nous avons faite des œuvres d'Origène, telle est notre opinion sur ce grand homme :

Il n'a élaboré aucun système particulier de doctrine.

¹ Orig., lib. 8 *Cont. Cels.*

² Ibid., *Homil. 13 in Exod.*

³ Ibid., *Homil. 7 in Num.*

Les dogmes qu'il admettait étaient ceux que Tertullien, Irénée, Justin, Théophile d'Antioche, Clément de Rome avaient enseignés avant lui.

Il essaya une *philosophie du christianisme*, c'est-à-dire qu'il tenta de tirer, à l'aide de la logique et des textes comparés de la Bible, certaines déductions des dogmes de foi, sans contester ni expliquer ces dogmes eux-mêmes. Non - seulement il ne doutait pas de la sainte Ecriture, mais il la prenait pour guide dans sa philosophie, en subordonnant toujours son exégèse particulière à la foi traditionnelle qu'il avait reçue comme un dépôt sacré des Apôtres et des Pères. Parce qu'il a voulu approfondir toutes les questions qui pouvaient découler de la doctrine révélée, on a voulu quelquefois faire de lui un génie libre, volant de ses propres ailes et posant la liberté comme base de ses opinions. Les écrivains qui ont donné cette idée d'Origène ont obéi à un système qui pouvait leur sourire ; mais ils se sont placés en dehors du vrai, et ils ont prouvé qu'ils n'avaient fait qu'une étude très-superficielle des œuvres du docteur d'Alexandrie.

Après l'analyse que nous avons faite du fameux livre *Des Principes*, nous n'avons pas à nous étendre sur la doctrine qu'il a exposée sur Dieu un en essence et triple en personne ; sur son action, qui s'est toujours exercée, mais qui n'a pas toujours eu pour effet l'être créé en dehors de lui. S'il donne le libre arbitre comme cause du bien et du mal dans la créature créée libre et intelligente, par le bon usage ou l'abus qu'elle a fait de cette liberté, le savant écrivain n'ôte rien à l'influence de Dieu qui, par ses anges, soutient l'homme qui veut faire le bien et le protège contre les atteintes de l'Esprit du mal. La haute importance qu'il attribue à la rédemption par le Verbe incarné dit assez combien il regardait la liberté de l'homme comme blessée par la déchéance et comme ayant besoin de remède pour opérer le bien.

On peut certainement, en choisissant quelques membres de phrases isolées, attribuer à Origène, comme à tous les écrivains philosophes, des systèmes que l'on

voudrait lui voir soutenir, lorsqu'on a accepté telle ou telle doctrine *a priori*. Un grand nombre d'auteurs sont tombés dans ces fausses interprétations. C'est pour éviter ce grave inconvenient que nous nous sommes attaché à analyser, chapitre par chapitre, le fameux livre *Des Principes*, parce que c'est l'ouvrage qu'on a le plus discuté.

Quelques écrivains ont aussi abusé de propositions isolées d'Origène pour lui imputer leurs propres systèmes sur l'Eglise, la hiérarchie, les sacrements. Mais ces écrivains se sont bien gardés de rapprocher des textes qu'ils citaient ceux qui servaient à en déterminer le sens exact. Ils se sont ainsi donné le rôle de faussaires.

Pour établir quelle a été la croyance d'Origène sur ces divers points, nous l'avons cité avec exactitude. C'était la meilleure apologie que nous pouvions faire d'un homme dont personne n'a jamais contesté ni les vertus éminentes ni le génie.

Vincent de Lérins¹, qui croyait à la chute d'Origène dans l'hérésie, a fait de ce grand homme un éloge que ses partisans les plus déeidés n'ont jamais surpassé.

“ On trouverait difficilement, dit-il, un homme que l'on pourrait comparer à Origène. Il avait des qualités si brillantes, si exceptionnelles, si admirables que naturellement on se trouverait porté à le croire toujours sur parole. Si la vie fait autorité, la sienne fut pleine de sagesse, de pureté, de patience, de charité. Si l'on a confiance dans la race, dans la science, quoi de plus noble que sa famille, illustrée par le martyre ? Il s'en montra digne, car, privé de son père et de sa fortune, il ne s'attacha qu'à Jésus-Christ, supporta la pauvreté la plus absolue, et ne craignit pas de rendre témoignage plusieurs fois au Seigneur pendant la persécution. Quant à la science, il était doué d'un génie si profond, si pénétrant, si élégant, qu'il est bien supérieur à presque tous les autres écrivains. Sa science

¹ Vincent. Lirin., *Commonit.* § XVI.

et son érudition étaient si étendues, qu'il connaissait à fond toutes les questions de la théologie et de la philosophie. La science des Grecs ne lui suffisant pas, il y ajouta la science hébraïque. Mentionnerai-je son éloquence si élégante, si séduisante ? Son discours est si doux qu'en le lisant il me semble que l'on a dans la bouche du miel plutôt que des mots. Quelles sont les questions difficiles qu'il n'a pas éclaircies ? Quelles sont les actions pénibles qu'il n'a rendues faciles par ses exemples ? S'est-il perdu dans les détours tortueux d'une logique obscure ? Non, jamais aucun Maître n'a fait un plus fréquent usage des Saintes Ecritures. Peut-être a-t-il publié peu d'ouvrages ? Aucun homme n'en a écrit un plus grand nombre. Non-seulement je ne les ai pas lu tous, mais je n'ai même pu les trouver ; l'âge même ne lui a pas manqué pour que sa science arrivât à sa perfection. Aurait-il été peu heureux en disciples ? Qui a jamais été plus heureux ? De son école sont sortis d'innombrables docteurs, d'innombrables prêtres, des confesseurs, des martyrs. Qui pourrait avoir une juste idée de l'admiration qu'ils professaient pour lui, de la gloire dont ils l'environnaient, de la faveur dont il jouissait auprès d'eux ? On venait à lui des extrémités du monde, et personne ne le quittait sans se sentir plus religieux. Quel chrétien ne le regardait pas presque comme un prophète ? Quel philosophe ne le considérait pas comme son Maître ?...

« Je ne pourrais jamais en finir si je voulais mentionner tous ses mérites. En présence d'un tel génie, d'une si haute science, d'une grâce si séduisante, on serait porté à préférer se tromper avec Origène que d'être dans le vrai avec un autre. »

Quand on rencontre dans l'histoire un homme comme Origène, et que l'on vit à une époque où les passions soulevées à son sujet sont complètement apaisées, on ne peut que s'incliner devant une personnification aussi haute de l'intelligence humaine éclairée de la lumière divine.

Il est certainement permis de critiquer et de con-

damner quelques-uns de ses écrits. Plusieurs des opinions qu'on lui a attribuées sont condamnables ; mais il est bien permis de croire qu'il ne les aurait pas soutenues contre le jugement de l'Eglise, et même que ceux de ses ouvrages où on les rencontre ont été altérés. Lui-même s'est plaint de ces altérations commencées de son vivant, et en convainquit deux hérétiques de la manière la plus authentique¹.

¹ Ruf. *Apolog. Pro Orig. et Epilog. de Adulterat. Lib. Orig.*

III

Troisième persécution générale sous Décius. — Denys, évêque d'Alexandrie, échappe miraculeusement au martyre. — Martyrs égyptiens. — Martyre de Fabianus, évêque de Rome. — Election miraculeuse de cet évêque. — Martyres d'Alexandre, évêque de Jérusalem, et de Babylas, évêque d'Antioche. — Retraite de Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée. — Retraite de Cyprien, évêque de Carthage. — Notice sur ce grand évêque. — Ses lettres à son Eglise pendant sa retraite. — Martyrs africains. — Relations de Cyprien avec le clergé de Rome, après le martyre de Fabianus. — Règles de pénitence et de réconciliation établies par Cyprien et admises par le clergé de Rome. — Schisme de Felicissimus à Carthage. — Schisme de Novatianus à Rome. — Election de Cornelius, évêque de Rome. — Novatianus se fait ordonner évêque de la même Eglise. — Enquête faite par les évêques africains sur la légitimité de Cornelius. — Ils se prononcent en sa faveur. — Concile de Rome. — Règles de pénitence et condamnation de Novatianus. — Cornelius communique aux autres Eglises les décisions des conciles de Rome et de Carthage. — Sa lettre à Fabius, évêque d'Antioche. — Lettre de Denys d'Alexandrie au même Fabius, sur la pénitence. — Il raconte un fait extraordinaire relatif au saint vieillard Sérapion. — Lettre de Denys à Novatianus. — Cet hérétique est abandonné par les Orientaux au concile d'Antioche. — Développement du schisme à Carthage. — Cornelius subit l'influence des calomnies des schismatiques contre Cyprien. — L'évêque de Carthage lui écrit pour blâmer sa faiblesse, exciter son zèle et le renseigner. — Recrudescence de la persécution. — Martyr de Cornelius et de son successeur Lucius. — Étienne, évêque de Rome. — Premières relations entre lui et Cyprien, à propos de Marcianus, évêque d'Arles, et des évêques espagnols Basilidis et Martial. — Ces évêques, absous par Étienne, sont condamnés par un concile de Carthage. — Question du baptême des hérétiques. — Lettres de Cyprien sur ce sujet. — Étienne se déclare pour le baptême des hérétiques. — Erreur grave cachée sous sa décision. — L'Eglise d'Afrique se prononce contre lui dans plusieurs conciles tenus à Carthage. — Les Eglises orientales d'accord avec l'Eglise d'Afrique. — Lettre de Firmilianus à Cyprien. — Dernières lettres de Cyprien à son Eglise. — Son martyre. — Ses ouvrages.

(Ann. 251-258.)

Après la mort de Domitianus, auteur de la deuxième persécution générale, « l'Eglise, dit Lactance¹, revint à son état antérieur et brilla même avec plus d'éclat. Pendant les années qui suivirent, un grand nombre de

¹ *Lact. de Mort. Persecut. § III.*

bons Empereurs gouvernèrent l'Empire romain, l'Église ne souffrit pas de persécution générale; elle put s'étendre en Orient et en Occident. Les progrès furent tels, qu'il n'existe dans l'univers aucun endroit reculé où la Religion n'eût pénétré. Les nations les plus barbares adoucirent leurs mœurs et s'adonnèrent à la justice, après avoir embrassé le culte de Dieu. Mais enfin cette longue paix fut interrompue.

“ Après un grand nombre d'années ¹, parut un animal exécrable nommé Décius, persécuteur de l'Église. Qui peut combattre le bien sinon celui qui est mauvais? On dirait qu'il n'avait été élevé à l'Empire que pour exercer sa fureur contre Dieu, car il tomba aussitôt après. Étant parti pour combattre les Carpes, qui s'étaient emparés de la Dacie et de la Mœsie, il fut enveloppé par ces barbares, et il périt avec une grande partie de son armée. On n'ensevelit pas son corps; on le laissa nu pour être la pâture des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Digne fin d'un ennemi de Dieu! ”

Décius ne fut empereur que deux ans (251 à 253), mais il lui suffit de ce temps pour couvrir de sang toute l'Église de Dieu ².

Nous avons rapporté ce que souffrissent alors Origène et d'autres martyrs de la Palestine. Les autres églises ne furent pas moins éprouvées. Si la persécution ne fut pas longue, elle fut des plus cruelles; tous les magistrats n'étaient occupés qu'à rechercher les chrétiens et à les punir ³. C'était à qui inventerait les supplices les plus atroces pour les tourmenter. Le feu, le glaive, les bêtes

¹ Lact. *de Mort. Persecut.* § IV.

² Lactance indique deux autres persécutions générales dans le courant du troisième siècle. Celle de Valérianus (de 253 à 260) et celle d'Aurélianus (de 270 à 275). Vient ensuite la grande persécution du commencement du quatrième siècle et commencée par Dioclétianus. Il n'y eut ainsi, d'après Lactance, que six édits de persécution générale : deux au premier siècle, donnés par Néron et Domitianus; trois au troisième siècle, donnés par Décius, Valérianus et Aurélianus; enfin les édits de la grande persécution du commencement du quatrième siècle. Mais le savant auteur ne nie pas les persécutions particulières, comme celle de l'Église d'Afrique dont nous avons parlé et qui donna occasion à l'*Apologétique* de Tertullien. Les empereurs qui ne donnaient pas de nouveaux édits laissaient appliquer les anciens par les gouverneurs des provinces.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI, 41.

sauvages, les chaises de fer rougies au feu, les chevalets, les ongles de fer, tout était employé pour tourmenter les disciples de Jésus-Christ. On les dénonçait, on les traquait comme des bêtes fauves, on les dépouillait de leurs biens, on s'appliquait surtout à prolonger leurs supplices afin de vaincre leur courage.

Un grand nombre succombèrent et firent acte d'apostasie. A Alexandrie la panique fut grande, surtout parmi les riches et ceux qui exerçaient des fonctions publiques. Les uns apostasiaient avec un empressement qui les faisait mépriser, même de leurs adversaires; d'autres allaient jusqu'à souffrir l'emprisonnement et quelques tourments, puis succombaient. L'exemple des riches entraîna quelques autres fidèles.

Denys était alors évêque d'Alexandrie. Disciple d'Origène, il en avait le courage et les vertus. Il a raconté lui-même comment il échappa à la persécution, dans une lettre dont nous donnerons quelques extraits¹.

“ Je le dis devant Dieu qui sait que je ne mens point. Je n'ai point fui de ma propre volonté et sans l'intervention de Dieu. Lorsque, sous Décius, l'édit de persécution fut promulgué, Sabinus me fit aussitôt rechercher. Je suis demeuré quatre jours à ma maison en attendant. Pendant ce temps-là, celui qui était chargé de m'arrêter se mit à faire partout des recherches, sur les chemins, sur les fleuves, dans la campagne où il pensait que je passerais ou me cacherais. Un certain aveuglement lui avait ôté l'idée de venir à ma maison; il ne croyait pas que j'y étais resté pendant que la persécution me menaçait. Après le quatrième jour, lorsque Dieu m'eut ordonné d'aller ailleurs, et que, contre l'opinion commune, il m'en eut fourni le moyen, je sortis avec mes serviteurs et un grand nombre de frères. Le succès prouva que tout cela était l'œuvre de la Providence, car il s'en est suivi que nous n'avons pas été inutiles à plusieurs autres.

“ Vers le coucher du soleil, je fus pris par des soldats avec mes compagnons et je fus conduit à Taposiris. Grâce à Dieu, Timothée ne se trouva pas alors avec moi

¹ Dionys. Alexand. *Epist. adv. Germ. ap. Euseb., Hist Eccl.*, lib. VI, c. 40.

et ne fut pas pris. Étant arrivé peu de temps après, il trouva la maison vide, vit les sentinelles qui la gardaient et apprit que nous étions prisonniers.

“ Quelles étaient, en cela, les vues de la Providence ? Je dirai la vérité. Timothée s'étant enfui tout troublé rencontra un paysan qui lui demanda la cause de sa précipitation. Celui-ci lui fit connaître cette cause. Le paysan allait à une noce ; il trouva les invités qui passaient la nuit selon l'usage, et leur raconta ce qu'il venait d'apprendre. Tous, comme si on leur eût fait un signe, se dirigèrent de notre côté en poussant des cris. Ceux qui nous gardaient s'enfuirent et on nous trouva couchés sur des grabats. Je crus d'abord avoir affaire à des voleurs qui étaient venus pour nous dépouiller. J'étais en chemise sur mon grabat ; je leur indiquai mes vêtements s'ils voulaient s'en emparer. Mais les gens que je prenais pour des voleurs me disaient de m'habiller et de partir au plus vite. Je compris alors leur dessein et je les conjurai de me laisser et de se retirer ; que s'ils voulaient que je leur fusse reconnaissant, ils m'abandonneraient aux gardes qui avaient la consigne de veiller sur moi. Malgré mes cris, ils me tirèrent de force de dessus mon lit. Je me laissai tomber à terre ; mais ils me soulevèrent par les pieds et par les mains et me placèrent sur un âne dans l'état de presque nudité où je me trouvais. J'étais suivi de Caïus, de Faustus, de Pierre et de Paul. ”

La persécution avait commencé à Alexandrie un an avant l'édit de l'empereur Décius¹, à l'instigation d'un certain devin et poète qui avait beaucoup d'influence sur la foule. La première victime fut un vieillard nommé Metras auquel on creva les yeux avant de le tuer à coups de pierres. On tua de la même manière une pieuse femme, Quinta, après lui avoir fait supporter des tourments atroces. Ces deux meurtres commis, les païens envahirent les maisons des chrétiens, volèrent ce qu'ils y trouvèrent de plus précieux, brûlèrent le reste et s'abandonnèrent à des dilapidations telles qu'Alexandrie ressemblait à une ville prise d'assaut et abandonnée au

¹ Dyon. *Epist. ad Fab. Antioch. ap. Euseb., Hist. Eccl.*, lib. VI, c. 41.

pillage. Les chrétiens s'enfuirent et l'évêque Denys affirma que dans son troupeau il n'y eut alors qu'un seul apostat. Il cite parmi les martyrs la vierge Apollonia. Les païens, après l'avoir frappée sur le sein et lui avoir brisé les dents, la conduisirent hors de la ville où ils allumèrent un bûcher pour la brûler vive si elle ne prononçait pas quelques paroles blasphematoires. Apollonia feignit d'avoir peur et s'approcha du bûcher en prenant un air suppliant. Tout à coup, elle sauta dans les flammes où elle fut brûlée. Sérapion, surpris dans sa maison, eut tous les membres brisés et fut jeté par la fenêtre sur la voie publique.

Les bourreaux des chrétiens finirent par s'irriter les uns contre les autres et par se tuer. Les fidèles jouirent alors de quelque repos. Mais bientôt fut publié l'édit de l'empereur Décius. Tous les fidèles furent saisis de crainte. Les uns, trop faibles pour affronter la mort et trop croyants pour sacrifier sans remords aux idoles, étaient traînés au temple où ils semblaient plutôt venir pour mourir que pour sacrifier, tant ils étaient pâles et émus. La foule se moquait d'eux. D'autres se rendaient au temple avec hardiesse et affirmaient qu'ils n'avaient jamais été chrétiens. Les uns s'enfuirent pour se soustraire à la persécution; d'autres confessèrent la foi et furent mis en prison, mais ne pouvant en supporter les horreurs, abjurèrent la foi. D'autres perdirent courage après avoir supporté d'horribles supplices; mais d'autres confessèrent courageusement la foi jusqu'à la mort. Parmi eux, l'évêque Denys cite Julianus, un malade que la goutte retenait sur son lit et qui n'en montra pas moins un admirable courage. Arrêté avec deux hommes qui étaient à son service, il confessa la foi aussi bien qu'un de ces deux hommes nommé Kronion et surnommé Eunus. L'autre apostasia. Julianus et Eunus furent promenés par la ville sur des chameaux et abreuvés d'outrages, puis brûlés vifs. Un soldat nommé Bezas, qui avait essayé de les protéger contre les mauvais traitements de la populace, fut traduit en justice, confessa courageusement la foi et eut la tête tranchée. Un Lybien, vraiment digne du nom de Maca-

rius (heureux) qu'il portait, fut brûlé vif. Epimachus et Alexandre furent également brûlés après avoir supporté d'atroces tortures. Quatre femmes, deux du nom d'Ammonarion, Mercuria et Dyonsia, montrèrent un courage intrépide. Trois Egyptiens, Héron, Ater et Isidore furent livrés aux flammes. On avait arrêté avec eux un jeune homme de quinze ans nommé Dioscor. Le juge essaya de tous les moyens pour le séduire; mais ce fut en vain. Le jeune chrétien répondait avec tant de courage et de sagesse à toutes ses questions qu'il en fut touché et décida qu'à cause de son âge, il lui laisserait le temps de se repentir. Dioscor échappa ainsi à la mort, et l'évêque d'Alexandrie qui le vit après la persécution parle de lui avec vénération.

Parmi les chrétiens cités devant le juge, il s'en trouva un qui semblait faiblir. Aussitôt trois soldats, Zéno, Ptolemeus et Ingenuus, avec un vieillard nommé Théophile, lui firent des signes des yeux et des mains pour l'encourager. La foule les remarqua, mais avant qu'on eût donné ordre de les arrêter, ils se précipitèrent devant les juges en confessant leur foi. Les juges eurent peur et se retirèrent sans les condamner. Les quatre chrétiens sortirent du tribunal, heureux d'avoir confessé la foi.

La persécution ne sévit pas seulement à Alexandrie, mais dans toute l'Egypte¹. Denys cite parmi les principales victimes Ischyron et un vieillard nommé Chérémon. Ce dernier était évêque de la ville de Nil. Il s'enfuit avec sa femme sur une montagne d'Arabie et il n'en revint pas. Les fidèles qui se mirent à leur recherche ne retrouvèrent pas même leurs cadavres. Il est probable qu'ils furent emmenés en captivité par les Sarrasins qui firent beaucoup de chrétiens prisonniers, dans la montagne d'Arabie où il s'était réfugié. On en racheta plusieurs pour de fortes sommes d'argent; d'autres furent obligés de rester en captivité.

On doit remarquer ce détail que le vertueux évêque Chérémon vivait avec son épouse. Denys le mentionne comme une chose ordinaire et sur laquelle on ne pouvait

¹ Dyon. *Epist. ad Fab. ap. Euseb., Hist. Eccl.*, lib. VI, c. 42.

faire aucune observation. Le saint évêque d'Alexandrie, en terminant la lettre qui nous a fourni les faits qui précédent, s'exprime ainsi : « Nos divins martyrs qui siégent maintenant auprès du Christ et font partie de son royaume, qui, un jour, participants de sa justice, jugeront avec lui, lorsqu'ils étaient au milieu de nous, reçurent en communion quelques-uns des frères qui avaient succombé et avaient été convaincus d'avoir sacrifié aux idoles. En considération de leur conversion et de leur repentir, et pensant qu'ils étaient revenus par là en grâce auprès de Celui qui aime mieux la conversion du pécheur que sa mort, ils les admirerent dans leurs réunions et en communion dans les prières et les agapes. Frères, quel conseil nous donnerez-vous sur ce sujet? Comment devons-nous agir? Souscrirons-nous à la sentence des martyrs, et approuverons-nous leur jugement ou plutôt la grâce qu'ils ont accordée, et agirons-nous avec douceur à l'égard de ceux qui ont été l'objet de leur pitié? Ou bien, casserons-nous leur jugement? Discuterons-nous leur sentence, et nous en établirons-nous les juges? Ferons-nous succéder la douleur à la clémence? Renverserons-nous ce qui a été établi? Provoquerons-nous l'indignation de Dieu lui-même? »

Denys se montrait miséricordieux à l'égard de ceux qui avaient été faibles pendant la persécution et qui se repentaient.

Il était plein de respect pour les billets de pardon signés des martyrs. C'était avec raison; mais cette coutume si touchante dégénéra en abus comme nous le verrons bientôt.

A Rome, la persécution sévit avec violence. Le saint évêque Fabianus fut martyrisé après avoir occupé dignement, pendant treize ans, le premier siège épiscopal de l'Église¹. Il avait succédé à Anteros, qui avait occupé pendant un mois le siège de Rome. Son élection parut miraculeuse. Personne ne s'attendait à ce qu'il fût choisi; il était venu de la campagne avec d'autres fidèles et se trouvait dans l'assemblée où l'on mettait en avant les

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VI, c. 29.

noms les plus illustres pour l'élection. Mais on rapporte que tout à coup une colombe descendit de la voûte sur la tête de Fabianus. On crut que c'était l'image du Saint-Esprit et d'une voix unanime, l'humble fidèle fut choisi pour occuper la chaire épiscopale. Après le martyre de l'évêque, les prêtres Moyse et Maximus¹, le diacre Nicostratus, ainsi que Urbanus, Sidonius et Celerinus furent mis en prison. Le siège de Rome vaqua plus d'un an après la mort de Fabianus. La persécution ayant cessé, on élut Cornélius dont nous aurons bientôt occasion de parler.

L'évêque de Jérusalem, Alexandre, qui avait déjà été persécuté quarante ans auparavant, fut mis en prison où il mourut. Son successeur fut Mazabanes².

L'évêque d'Antioche, Babylas³, mourut aussi en prison et demanda à être inhumé avec ses chaînes. Fabius lui succéda.

Grégoire, évêque de Néocésarée⁴, surnommé le thaumaturge, conseilla à son peuple de se soustraire, par la fuite, aux persécutions, afin de ne pas s'exposer à succomber aux tourments. Il n'y eut dans son église aucun apostat. Grégoire se retira lui-même dans un lieu solitaire, avec un prêtre d'idoles qu'il avait converti et ordonné diacre.

Les persécuteurs apprirent qu'il s'était enfui et se mirent à sa poursuite. Arrivés à l'endroit où il était, ils ne virent que deux arbres. Leur guide qui savait qu'il n'y avait pas d'arbres en ce lieu y retourna et trouva l'évêque et son diacre en prières. Ce miracle le toucha; il se convertit et s'attacha à la personne de Grégoire. Dieu faisait voir au saint évêque les combats dont ses fidèles sortaient toujours victorieux, grâce aux prières qu'il adressait pour eux.

Après la persécution, il rentra dans son église qu'il édifa de ses exemples. Nous parlerons plus tard de ses ouvrages.

¹ V. *Epist., Cyp. infracit.*

² Euseb., *Hist., Eccl.*, libr. VI, 46.

³ Chrysost. *Homil de S. Babyla et Lib. cont. Jul. et Gentil. Op. II* (Ed. Bened).

⁴ Grég. Nyss., *Vit. S. Greg. Thaumat.*

Comme saint Denis d'Alexandrie et saint Grégoire de Néocésarée, l'évêque de Carthage, Cyprien, s'était caché par prudence pendant la persécution de Décius.

Thascius Cæcilius Cyprianus¹, naquit en Afrique, et probablement à Carthage. Il fut d'abord idolâtre et se distingua dans l'enseignement de l'éloquence. Ayant été converti par Cæcilius, il ajouta le nom de ce saint prêtre à ceux de Thascius Cyprianus, qu'il avait reçus de sa famille. On pense que le prêtre Cæcilius était ce païen ardent qui avait été converti par Octavius, comme l'a rapporté Minutius Félix. Cyprien, uni d'amitié avec Cæcilius, demeurait avec lui, et ce fut dans les conversations qu'il eut avec son ami qu'il apprit à connaître le christianisme.

Devenu chrétien, il crut qu'il se rendrait agréable à Dieu en observant la continence et en distribuant ses biens aux pauvres. Il s'adonna avec tant de zèle à la pratique de toutes les vertus, que, peu de temps après son baptême, il fut élu au siège de la métropole africaine².

Avant son élévation à l'épiscopat, il avait écrit deux ouvrages : la *Lettre à Donatus*, et le traité de la *Vanité des idoles*. Dans le premier, il avait pour but de faire connaître à son ami sa conversion et les changements que le baptême avait opérés en lui. Le second était une protestation contre le culte qu'il avait jadis pratiqué.

Il était d'usage dans l'Église de n'élever à l'épiscopat que celui qui avait déjà exercé le sacerdoce pendant un certain temps ; mais, dit l'ancien historien de l'évêque de Carthage, Pontius : « Qui n'aurait cru un tel homme digne de tous les honneurs ? » Cyprien n'était prêtre que depuis très-peu de temps, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat. Il prouva, par ses actes et par ses écrits, que l'on n'avait pas trop présumé de ses mérites. Cependant, cinq prêtres protestèrent contre le choix de toute l'Église de Carthage qui avait forcé Cyprien à accepter l'épiscopat. Le grand évêque essaya de vaincre leur opposition en

¹ Cyprien. *Epist. Pass.* Pont. Diac. *Vit. Cyp.*; Hieron. *de Viris Illust.*

² L'épiscopat de Cyprien commença vers l'an 248. Il avait été baptisé sans doute deux ou trois ans auparavant.

leur témoignant beaucoup de confiance et d'amitié. Ses bons procédés furent inutiles et les cinq prêtres trouvèrent bientôt l'occasion de donner cours aux mauvais sentiments qu'ils avaient cru devoir d'abord dissimuler.

Cyprien était évêque depuis très-peu de temps lorsque la persécution de Décius éclata sur l'Église. Il ne jugea pas prudent de s'exposer au martyre. La mort, qu'il eût soufferte avec courage, aurait laissé son église privée de son premier pasteur, au moment où ses exhortations pouvaient lui être nécessaires.

Pendant sa retraite, Cyprien écrivit à son clergé¹ de veiller à ce que rien ne manquât aux pauvres et aux prisonniers, et à ce que le peuple, par un zèle peu réfléchi, ne se portât pas en foule aux prisons pour visiter les martyrs. La prudence demandait que les confesseurs de la foi ne fussent pas visités par des groupes nombreux, mais par des particuliers qui s'y rendraient à tour de rôle, afin de ne pas éveiller l'attention des persécuteurs. Il écrivit de nouveau à son clergé² pour lui faire des recommandations analogues, et prier les prêtres et les diaires d'engager les confesseurs à ne pas s'enorgueillir de ce qu'ils avaient été choisis pour défendre la foi. Parmi ces confesseurs, tous n'étaient pas fidèles aux préceptes évangéliques. Saint Cyprien les exhorte à se conduire de manière à ce que l'Église n'eut pas à rougir d'eux.

Les prêtres qui s'étaient déclarés ses adversaires et principalement Donatus, Fortunatus, Novatus et Gordius essayèrent de compromettre le saint évêque en lui adressant quelques questions importantes : « Je ne puis y répondre seul, leur répondit-il; car, dès le commencement de mon épiscopat, j'ai pris la résolution de ne donner aucune décision sans votre conseil et sans le consentement du peuple; quand la grâce de Dieu me permettra de revenir parmi vous, nous traiterons en commun de ces choses et nous prendrons la résolution que notre honneur mutuel demandera. »

¹ Cyp. *Epist. 4.*

² *Ibid. Epist. 5.*

Tel était le véritable évêque chrétien, dans les siècles primitifs; il ne décidait rien avec autorité, mais seulement d'un commun accord avec son clergé et le peuple fidèle.

Parmi les confesseurs de la foi à Carthage était le prêtre Rogatianus¹. Cyprien lui écrivit une lettre commune pour tous les confesseurs, afin de les exhorter à honorer par leurs mœurs la foi qu'ils professaient. Il adressa une troisième lettre à son clergé² pour faire les mêmes recommandations.

La persécution commença à sévir et plusieurs confesseurs souffrissent la mort pour la foi. Parmi eux était Mappalicus. Cyprien le cita avec éloge aux autres confesseurs pour les exhorter à la constance³. Dans cette lettre, il s'écrie : « Heureuse est notre Église honorée de la divine miséricorde, illustrée par le sang glorieux des martyrs! Autrefois, elle était blanche par les œuvres de ses enfants; aujourd'hui, elle est devenue rouge du sang des martyrs; les lis et les roses s'entrelacent dans sa couronne! »

Mais tandis que les uns supportaient les tourments avec courage, d'autres faiblissaient. A leur sujet de graves discussions commencèrent avant même la fin de la persécution⁴. Quelques prêtres de Carthage les admirent à la communion avec trop de précipitation et avant que l'évêque ne se fût prononcé sur la conduite à tenir à leur égard. Cyprien ne poussait pas le rigorisme au delà des bornes; il ne méprisait pas les faibles; il ne les traitait point d'apostats, et il se servait pour les désigner du titre adouci de *Tombés*; mais il voulait que l'on respectât les lois de l'Église sur la pénitence, et les droits de l'épiscopat. Il s'exprime sur ce dernier point avec d'autant plus d'énergie qu'il était à l'abri de tout soupçon d'avoir abusé de son autorité : « Je pourrais, dit-il, dissimuler, comme je l'ai déjà fait, le mépris de notre épiscopat;

¹ Cyp. *Epist. 6.*

² *Ibid. Epist. 7.*

³ *Ibid. Epist. 8.*

⁴ *Ibid. Epist. 9.*

mais cela est impossible lorsque plusieurs d'entre vous trompent notre communauté fraternelle et nuisent aux *Tombés* sous prétexte de veiller à leur salut. »

Tandis que des prêtres se montraient faibles vis-à-vis des Tombés, d'autres se montraient trop rigoureux. Ils écrivirent au clergé de Rome, afin de le prévenir contre leur évêque Cyprien qu'ils accusaient de faiblesse et de lâcheté.

Les membres du clergé romain auxquels s'adressèrent les adversaires de Cyprien, étaient des hommes pieux, des défenseurs de la foi; mais leur morale était sévère et ils furent quelque temps les adeptes de Novatianus lorsque ce sectaire se donna comme le vengeur des pures maximes évangéliques. Ils n'osèrent attaquer de front l'évêque de Carthage, mais ils écrivirent ironiquement que cet évêque, étant un homme illustre, avait dû nécessairement mettre sa haute personnalité à l'abri du danger¹. Quant à nous, ajoutent-ils, nous ne sommes pas assez distingués pour avoir le droit de nous soustraire au danger; il nous incombe donc d'aviser à la manière dont il faut se conduire à l'égard des Tombés.

Ce fut peut-être aussi avec l'intention de donner une leçon à l'évêque de Carthage, que les mêmes prêtres romains lui donnèrent avis du martyre que l'évêque de Rome, Fabianus, avait supporté courageusement².

Cyprien était trop pénétrant pour ne pas comprendre les sentiments qui se dissimulaient sous les phrases polies du clergé romain; mais il était aussi trop habile pour entrer en discussion avec lui. A la notification du martyre de Fabianus, il répondit par les éloges que méritait ce saint évêque. Quant à la missive sur sa retraite, il feignit de douter de son authenticité, et pria les signataires de vouloir bien dire authentiquement si elle était véritablement d'eux³.

Les prêtres et les diacres de Rome comprirent qu'ils avaient fait fausse route, et ils se hâtèrent d'écrire à

¹ *Epist. Cleri Rom. ad Clerum Carth. inter Epist.*, Cyp. 2.

² *Cyp. Epist.* 3, § 1.

³ *Ibid.* § 3.

Cyprien avec les ménagements et le respect qu'il méritait. L'évêque de Carthage leur écrivit pour répondre aux faux renseignements qu'on leur avait envoyés de Carthage¹. Il leur expliqua le motif de sa retraite en leur racontant que le peuple infidèle s'était ameuté contre lui dès le début de la persécution; que, pour éviter un surcroît de malheurs pour ses frères, il avait jugé à propos de se cacher pour quelque temps; mais que ses lettres adressées à son clergé et aux fidèles prouvaient qu'il n'était absent que de corps, et non d'esprit.

Ceux qui à Rome avaient confessé la foi, envoyèrent alors à Cyprien un d'entre eux nommé Celerinus avec une lettre. Parmi ces confesseurs de la foi se distinguaient principalement les prêtres Moyse et Maximus. Cyprien leur adressa une lettre de félicitation² à propos des tourments qu'ils avaient supportés.

La question des Tombés ne fut point terminée par les sages règles indiquées par Cyprien. Tous ceux qui avaient faibli dans la confession de la foi se rendaient auprès des martyrs et des confesseurs pour en obtenir des billets de recommandation. Des martyrs, comme Paul de Carthage, chargeaient quelqu'un de donner de ces billets en leur nom après leur mort. Paul avait confié une mission de ce genre au confesseur Lucianus qui donnait à tous les Tombés indistinctement des billets au nom de Paul ou d'autres martyrs. Ceux qui les recevaient exigeaient aussitôt qu'on les reçût en communion. Cyprien avait décidé qu'il fallait distinguer entre ceux qui étaient malades et ceux qui pouvaient attendre qu'une décision fût prise en commun par les évêques. Quant aux premiers, s'ils se repentaient et confessaiient leur faute, on devait leur imposer les mains et leur donner la communion³. Pour les autres, il fallait ajourner leur réintégration dans la société des fidèles.

Lucianus fit opposition à Cyprien au sujet de ces règles et lui écrivit que l'on devait admettre à la com-

¹ Cyp. *Epist. 14.*

² *Ibid. Epist. 13.*

³ *Ibid. Epist. 15.*

munition tous ceux qui étaient porteurs de billets des martyrs¹. Plusieurs prêtres se conformèrent à cet avis et introduisirent ainsi dans l'Église un germe de relâchement. Cyprien et le clergé de Rome s'entendirent pour blâmer cet excès de tolérance. Ils respectaient dans les véritables billets le désir des martyrs, et reconnaissaient que leur intercession auprès de Dieu pouvait obtenir le pardon des Tombés²; mais, tout en vénérant les martyrs, ils ne voulaient pas que leur charité tournât au détriment de la discipline de l'Église. Le respect pour les martyrs était si grand que Celerinus, confesseur de Rome, implora des billets de communion de Lucianus, en faveur de ses sœurs³. Sa lettre, aussi remarquable par le style que par l'esprit de foi qui y règne, prouve qu'il était non-seulement un chrétien fervent et courageux, mais un homme d'une éducation très-distinguée. Lucianus était certainement un chrétien vénérable, mais la réponse qu'il adressa à Celerinus donne de sa culture intellectuelle une idée peu avantageuse. Cyprien en jugea ainsi dans la lettre qu'il écrivit au clergé romain. Il est probable que Lucianus abusa de la lettre de Celerinus pour se donner une importance qu'il n'avait pas, et qu'il la communiqua ainsi que sa réponse aux fidèles de Carthage. Cyprien en adressa copie au clergé de Rome, et y joignit une lettre dans laquelle il louait l'humilité de Celerinus et blâmait les prétentions exagérées de Lucianus qui, au nom des martyrs, se posait trop en distributeur des grâces divines⁴. Il reconnaissait que Lucianus était un homme de zèle et de foi, un chrétien vertueux, mais il faisait remarquer qu'il était fort peu instruit, et que sa vénération pour les martyrs lui faisait oublier l'Évangile pour lequel les martyrs avaient souffert la mort.

¹ *Inter. Epist. Cyp. 16, 21.*

² On doit noter ce témoignage de saint Cyprien qui parle de l'intercession des saints auprès de Dieu comme d'une chose non contestée de son temps, c'est-à-dire au milieu du troisième siècle. Les Tombés, dit-il, peuvent être secourus dans leurs péchés auprès du Seigneur : *Auxilio eorum adjuvari apud Dominum in delictis suis possunt...* L'intercession des saints n'est donc pas une nouveauté dans l'Église.

³ *Inter. Epist. Cyp. 20, 21.*

⁴ *Cyp. Epist. 22.*

Avec cette lettre, Cyprien envoya au clergé de Rome sa correspondance avec l'évêque Caldonius qui l'avait consulté sur les règles que l'on devait suivre à l'égard des Tombés¹. On doit remarquer que Caldonius adressa sa lettre à *Cyprien et à ses collègues dans le sacerdoce*². Dans chaque Église, l'évêque n'agissait jamais seul et en vertu d'une autorité personnelle, mais de concert avec les prêtres de son église. Il était le premier d'entre eux, par son ordre supérieur, mais les prêtres possédaient aussi le sacerdoce, quoique à un degré inférieur, et ils prenaient part, avec l'évêque, aux décisions prises au nom de l'Église dont ils étaient les pasteurs. Caldonius, comme Cyprien et le clergé de Rome, se montrait miséricordieux pour ceux qui devaient quitter ce monde et se repentaient, mais il attendait, pour les autres, une décision prise en commun par les pasteurs de l'Église universelle.

Cyprien, fidèle à l'usage ancien de l'Église, donna connaissance à son clergé des lettres qu'il avait adressées à Rome³. Il écrivit dans le même temps aux confesseurs de cette Église pour les féliciter du courage qu'ils opposaient aux persécutions⁴. Moyse, Maximus, prêtres, Nicostratus et Rufinus, diacres, et les autres confesseurs romains, répondirent à *leur frère Cyprien*⁵ que les violences qu'ils souffraient n'étaient point pour eux une peine, mais un bonheur.

Ces relations entre l'évêque de Carthage et le clergé de Rome donnent une idée exacte de ces touchantes communications qui existaient entre les Églises primitives, et dans lesquelles personne ne songeait à s'attribuer une autorité quelconque. La doctrine révélée et toujours reçue par l'Église universelle en était la règle. La charité en était l'esprit. Les évêques, les prêtres, les diacres aimaient à se donner mutuellement le nom de *frères*; les évêques ne pensaient pas que ce doux titre fût

¹ Cyp. *Epist.* 18, 19.

² *Cypriano et compresbyteris Carthagini consistentibus.*

³ Cyp. *Epist.* 24.

⁴ *Ibid. Epist.* 25.

⁵ *Inter. Epist.*, Cyp. 26.

une atteinte à leur dignité; les prêtres et les diacres ne le donnaient point avec l'intention de s'élever jusqu'à l'épiscopat qu'ils vénéraient et respectaient. Tout était dans l'ordre, parce que la vérité et la charité dictaient toutes les démarches.

Cyprien essaya de ramener les Tombés, trompés par l'imprudente indulgence de Lucianus, à la saine appréciation de leur état. Il leur adressa une lettre au début de laquelle il établit que c'est sur l'épiscopat que l'Église est établie, afin de faire comprendre que les évêques seuls avaient l'autorité pour décréter les conditions auxquelles les Tombés pouvaient être réintégrés dans la société des fidèles. Il commence ainsi cette lettre¹:

“ Notre - Seigneur dont nous devons observer les préceptes et les avertissements, fondant l'honneur de l'évêque et la base (ou raison) de son église, s'exprime ainsi, dans l'Évangile, en s'adressant à Pierre : “ Je te dis que tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne la vaincront pas; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. ” De là, à travers les vicissitudes des temps et des successions, ont découlé, et l'ordination des évêques, et la base (*ratio*) de l'Église, de telle sorte que l'Église soit établie sur les évêques, et que tout acte de l'Église soit gouverné par les mêmes préposés. Comme cela a été fondé par une loi divine, je m'étonne que, avec une audacieuse témérité, quelques-uns m'aient écrit qu'ils donnaient des lettres au nom de l'Église, lorsque l'Église réside dans l'évêque, le clergé et tous les fidèles. Puissent la miséricorde et la puissance invincible du Seigneur ne pas permettre que la troupe des *Tombés* soit appelée *l'Église*²! ”

¹ Cyp. *Epist.* 27.

² Nous devons faire remarquer l'interprétation donnée par saint Cyprien au texte évangélique : *Tu es Pierre, etc.*, texte dont la papauté et ses partisans ont tant abusé. Saint Cyprien n'y voit que l'établissement de l'Église sur l'épiscopat dont saint Pierre était membre. Les paroles de Jésus-Christ ne lui étaient pas adressées pour conférer à sa personne des prérogatives exceptionnelles, mais pour lui promettre une dignité qu'il partagerait avec ses collègues. Nous verrons plus loin saint Cyprien développer cette pensée dans son traité de l'*Unité de l'Église*.

L'évêque de Carthage voulait que les Tombés s'adressassent à l'évêque, comme au représentant de l'Église, pour lui confesser leur faute et lui demander pénitence. Les prêtres et les diacres de Carthage étaient d'accord en cela avec Cyprien, et ils se séparèrent de la communion du prêtre Gaïus et de son diacre qui communiquaient avec les Tombés¹. Ce Gaïus était prêtre à Didda. C'est une des premières mentions que nous rencontrons dans l'histoire d'un prêtre spécialement chargé, avec un diacre, du soin d'une paroisse.

Afin qu'à Rome on suivît, à l'égard des Tombés, les mêmes règles qu'à Carthage et qu'il y eût accord entre les deux principales églises d'Occident, Cyprien envoya aux prêtres et aux diacres de Rome, le recueil des lettres qu'il avait écrites à son clergé et sa réponse aux Tombés². Les prêtres et les diacres de Rome lui répondirent aussitôt :

“ Au pape³ Cyprien, les prêtres et les diacres de Rome, salut :

“ Très-cher frère, après avoir lu les lettres que tu nous as envoyées par le sous-diacre Fortunatus, nous avons été profondément affligés de deux choses : d'abord de ce qu'on ne vous laisse aucun repos au milieu des persécutions ; ensuite de ce que les Tombés se soient laissés aller aussi loin dans leurs lettres. »

Dans le reste de sa lettre, le clergé de Rome adhère aux règles suivies par l'évêque de Carthage.

Cette correspondance de Cyprien et du clergé de Rome est un exemple remarquable des relations que les Églises avaient entre elles. Dès qu'une grave discussion s'élevait, les chefs des Églises se mettaient aussitôt en rapport, se communiquaient leurs vues, dans le but de suivre une même règle de conduite. Leurs lettres n'étaient confiées qu'à des clercs qui leur servaient de courriers pour la lettre et la réponse. On remarque, dans

¹ Cyp. *Epist. 28.*

² *Ibid. Epist. 29.*

³ *Int. Cyp. Epist. 50.* Le titre de *pape* commençait alors à être donné aux évêques par honneur. En Occident, aux cinquième et sixième siècles, ce titre était fort usité, comme nous le verrons dans la suite.

ces lettres, que d'aucun côté on ne songeait à faire prévaloir en autorité une Église sur une autre ; toutes n'avaient qu'un souci : conserver la foi ancienne et les lois apostoliques. A Rome même on ne pensait point alors à se prévaloir d'une autorité supérieure. Les autres Eglises cherchaient à être d'accord avec elle et à vivre dans sa communion, parce qu'elle était la seule Église d'Occident qui eût été certainement fondée à l'époque apostolique et qu'elle était la plus importante ; mais si, dans cette Eglise, on apercevait quelque faute, on la signalait avec autant d'indépendance que celles des autres Eglises ; on ne lui reconnaissait ni à elle ni à son évêque aucune autorité supérieure. Le titre de *pape* que l'évêque de Rome a prétendu, depuis le moyen âge, appartenir à lui seul, était donné aux autres évêques même par le clergé de Rome¹ ; mais les évêques, les plus dignes de ce titre, communiquaient à leur clergé les lettres qu'ils écrivaient aux Églises et qu'ils en recevaient. C'est ainsi que Cyprien donna connaissance aux prêtres et aux diacres de Carthage de sa correspondance avec l'Église romaine². Ce grand évêque ne faisait même jamais l'ordination d'un simple clerc sans consulter son clergé et discuter avec lui les mérites du postulant. Ayant ordonné lecteurs, sans prendre son avis, Aurelius et Celerinus qui avaient courageusement confessé la foi, il crut devoir expliquer à ses prêtres et diacres, les motifs qu'il avait eus d'en agir ainsi pendant la persécution³. Il leur écrivit de même à propos de l'ordination du prêtre Numidicus⁴, également confesseur de la foi. Les lettres de Cyprien sont un des plus précieux monuments des premiers siècles touchant les rapports qui existaient entre les divers membres du clergé et les fidèles. De la retraite où il s'était retiré, l'évêque de Carthage ne négligeait aucune occasion de diriger son clergé et les fidèles ; il les exhortait à ne pas visiter en troupe les martyrs, afin de

¹ *Epist. 50, 51. Cleri Rom. ad Cyp.*

² *Cyp. Epist. 32.*

³ *Ibid. Epist. 33, 34.*

⁴ *Ibid. Epist. 35.*

ne pas trop attirer l'attention; le soin que l'on avait des martyrs ne devait pas faire oublier les veuves, les malades, les pauvres, les voyageurs¹. On devait avoir une charité particulière pour les confesseurs de la foi, soit vivants, soit morts. Quant à ces derniers, il fallait tenir bonne note du jour de leur mort, afin de célébrer leur mémoire chaque année, avec celle des martyrs².

Nous avons rencontré, dès les temps apostoliques, des témoignages en faveur du pieux usage de célébrer la mémoire des saints. La primitive Église ne croyait pas que la mort pût interrompre les rapports de communion entre les âmes des justes et les fidèles qui restaient dans le monde visible.

Tandis que Cyprien s'acquittait ainsi de tous les devoirs de son épiscopat, un nommé Felicissimus se sépara publiquement de sa communion. Felicissimus était laïque; mais, sans doute, un homme important par sa position sociale. Il n'en était pas moins coupable de crimes nombreux, comme le viol, la fraude et l'adultère. Cyprien ayant délégué à Carthage deux évêques, Caldonius et Herculanus, avec Rogatianus et Numidicus qu'il appelle ses frères en sacerdoce, afin de veiller aux abus commis dans l'admission des Tombés, Felicissimus déclara que ceux qui communiqueraient avec ces envoyés de Cyprien, se trouveraient par là même en dehors de sa communion à lui, Felicissimus³. Son excommunication retombait sur lui-même, puisqu'il se séparait de l'évêque et du reste de l'Église. Il eut quelques partisans parmi les Tombés qu'il recevait généreusement à sa communion; les cinq prêtres qui s'étaient déclarés contre l'ordination de Cyprien se joignirent à lui et donnèrent à son schisme une certaine importance. Conformément aux recommandations de Cyprien, ses collègues Caldonius, Herculanus et Victor, avec les prêtres Rogatianus et Numidicus déclarèrent se séparer de la communion de Felicissimus, Augendus, Repostus, Irène et Paula,

¹ Cyp. *Epist. 36.*

² *Ibid. Epist. 37.*

³ *Ibid. Epist. 38.*

Sophronius et Soliassus¹. On connaît ainsi les principaux adhérents de Felicissimus. Les cinq prêtres qui s'unirent à lui étaient Novatus, Fortunatus, Donatus, Gordius, Gaïus de Didda.

Un seul lien réunissait tous ces adversaires de Cyprien, l'opposition à l'autorité épiscopale². Car, au fond, ils n'avaient d'autre souci que de se soustraire aux condamnations que, pour la plupart, ils avaient méritées. Novatus, le plus considérable parmi les prêtres schismatiques, se posa en évêque de Carthage et ordonna diacre son ami Felicissimus.

La persécution ayant alors cessé par la mort de l'empereur Dècius (253). Cyprien, après une retraite d'environ deux années, put rentrer dans son Église. Novatus quitta en même temps Carthage et se rendit à Rome.

Cette Église était alors profondément troublée par un de ses prêtres nommé Novatianus qui s'opposa à l'élection de Cornelius et se fit lui-même ordonner évêque sans avoir été élu. Novatus de Carthage fut un de ses plus chauds partisans.

A peine Cornelius était-il élu que Novatianus se hâta de se faire ordonner de la manière dont il sera fait mention plus bas, dans une lettre de Cornelius lui-même. Il envoya aussitôt aux principales églises des lettres par lesquelles il demandait leur communion. Tel était alors l'usage, surtout pour les principales églises. Les envoyés de Novatianus à Carthage furent le prêtre Maximus, le diacre Augendus, et les nommés Machœus et Longinus. Cyprien n'eut pas confiance en leurs récits qui contredisaient ceux qui avaient déjà été apportés à Carthage par deux évêques, Pompeius et Stephanus. Cependant, afin de se décider en connaissance de cause, les évêques d'Afrique envoyèrent à Rome deux de leurs collègues, Caldonius et Fortunatus, qui devaient prendre toutes les informations canoniques³.

¹ *Int. Epist. Cyp. 59.*

² *Cyp. Epist. 40.*

³ *Ibid. Epist. 41, ad Cornel.*

Cyprien informa de ces détails son très-cher frère Cornelius.

Les évêques d'Afrique étaient alors réunis en concile pour décider les questions relatives à la réconciliation des Tombés. On fit, dans cette vénérable assemblée, des canons qui furent adoptés par l'Église universelle. Le sens général de ces décrets¹ fut que les Tombés ne devaient pas être rejetés impitoyablement de l'Église, mais qu'on ne devait les admettre à la communion qu'après une pénitence convenable, à moins qu'ils ne fussent en danger de mort, dans lequel cas, il fallait leur accorder la communion, s'ils se montraient repentants de leur faute.

Cyprien, qui présida ce concile, y lut un discours qui devint son traité *des Tombés*². On trouve dans cet ouvrage les règles adoptées par le concile de Carthage.

Pendant que les évêques africains étaient réunis en concile, Caldonius et Fortunatus faisaient à Rome une enquête touchant l'ordination de Cornelius et celle de Novatianus. Le résultat fut entièrement favorable au premier qui fut reconnu comme légitime évêque de Rome. Cyprien reçut en même temps le rapport des deux délégués d'Afrique et les lettres de Cornelius³. Il lui répondit aussitôt qu'il condamnait ceux qui, à Rome, avaient essayé de rompre l'unité de l'Église en y instituant un double épiscopat; qu'il lui envoyait à lui seul ses lettres de communion, selon les divines traditions et les règlements ecclésiastiques; et qu'il aurait soin de communiquer ses lettres aux autres évêques d'Afrique, afin qu'il fût reconnu comme unique évêque de Rome.

Cyprien n'avait point douté de la légitimité de l'élection et de l'ordination de Cornelius⁴; mais les calomnies des partisans de Novatianus avaient fait impression sur un grand nombre d'Africains; il était donc nécessaire de faire une enquête juridique qui réduisit les calomniateurs au silence et éclairât ceux qu'ils avaient trompés.

¹ Cyp. *Epist. 41-42-52-55, pass.*

² *Ibid. de Lapsis.*

³ *Ibid. Epist. 42, ad Cornel.*

⁴ *Ibid.*

Cornelius fut blessé de la démarche des évêques d'Afrique; il le fut également d'une lettre que Cyprien écrivit aux schismatiques de Rome pour les engager à rentrer dans l'unité¹. Cyprien s'adressait à eux avec charité et douceur, car plusieurs d'entre eux avaient confessé la foi pendant la persécution. Cornelius mettait dans la lutte quelque passion, comme on le verra dans la lettre que nous ferons bientôt connaître. De plus, on reçut à Rome une lettre du clergé d'Adrumète, adressée non pas à l'évêque mais aux prêtres et aux diacres. Cornelius s'en plaignit comme d'une injure qui lui était faite. Cyprien lui expliqua qu'à la date de cette lettre on ne connaissait pas encore, à Adrumète, le rapport des délégués africains sur la légitimité de son ordination².

Des sectateurs de Novatianus, qui avaient confessé la foi, abandonnèrent le schisme aux instances de Cyprien et de Cornelius; mais le faux évêque de Rome n'en persista pas moins dans son opposition, et envoya même en Afrique de nouveaux délégués, parmi lesquels était Novatus, pour tromper les fidèles et fusionner son schisme avec celui de Felicissimus³.

Cyprien avait envoyé aux confesseurs de Rome, avec sa lettre, son traité de l'*Unité de l'Église*. Ce bel ouvrage était bien capable de les convaincre du crime qu'ils commettaient en scindant l'unité par la division qu'ils soutenaient dans l'épiscopat d'une même Église.

Telle est la pensée fondamentale de ce célèbre ouvrage⁴. Le but de l'auteur était de prouver que, dans l'Église, il n'y avait qu'un épiscopat, lequel avait succédé à l'apostolat; que l'épiscopat était *un* comme l'apostolat avait été *un*; que, dans une Église particulière, vouloir établir deux évêques, c'était scinder l'épiscopat, diviser l'Église *catholique*, et former un schisme; que c'est principalement l'unité épiscopale qui manifeste l'unité de l'Église, laquelle unité consiste essentiellement dans

¹ Cyp. *Epist. 43, ad Cornel. et 44, ad Confess. Rom.*

² *Ibid. Epist. 45, ad Cornel.*

³ *Inter. Epist. Cyp. 46, 47, 48.*

⁴ Cyp. de *Unitate Eccl.*

l'identité de la doctrine. C'est par les évêques que la doctrine est conservée dans son identité et que l'unité de l'Église apparaît dans toute sa splendeur.

Pour prouver l'unité de l'épiscopat, Cyprien commence par établir l'unité de l'apostolat, et il apporte en preuves de cette unité les paroles adressées à saint-Pierre. Quoique ces paroles fussent prononcées pour tous les apôtres, Jésus-Christ les adressa à un apôtre en particulier, afin de faire voir que ce qui appartenait à l'un d'eux appartenait à tous, et que l'apostolat était un¹.

Le traité de *l'Unité de l'Église* n'est pour ainsi dire que le commentaire de la doctrine exprimée par Cyprien au début de sa Lettre 27^{me}², et dans laquelle il établit la constitution divine de l'épiscopat sur le texte évangélique : « Tu es Pierre, etc. »

Partant du même principe, il fait ce raisonnement³ : Jésus-Christ a promis à saint Pierre qu'il serait la pierre de l'Église, qu'il aurait le pouvoir de lier et de délier. Il accorda les mêmes prérogatives aux autres apôtres ; cependant, afin de faire voir que chaque apôtre ne formait pas une autorité à part, il adressa d'abord à un seul d'entre eux ce qui était dit pour tous, afin que l'on comprît que l'autorité était *une* et *la même* en tous. Ainsi, quoique tous les apôtres aient possédé la même autorité et la même dignité que Pierre, Jésus-Christ a voulu, pour montrer qu'elle devait être *une*, la promettre d'abord à *un seul*.

De l'unité de l'apostolat, Cyprien déduit l'unité de l'épiscopat qui le remplace dans l'Église. Il enseigne que cet épiscopat ne forme qu'une seule et même autorité possédée *solidairement* par tous les évêques, au même titre⁴.

Celui qui s'élève contre un évêque s'élève donc contre

¹ Les critiques ont prouvé que les textes de saint Cyprien relatifs à saint Pierre avaient été interpolés par quelques copistes qui insérèrent soit des membres de phrase, soit des gloses en faveur de la primauté de saint Pierre et des évêques de Rome. Les copistes n'ont pas été habiles, et leurs falsifications sont en tel désaccord avec l'ensemble des idées exprimées par saint Cyprien, qu'il serait impossible de les révoquer en doute, alors même qu'elles n'auraient pas été matériellement constatées par d'autres manuscrits plus exacts.

² V. plus haut, p. 160.

³ Cyp. de *Unit.* § 4.

⁴ *Ibid.* § V.

l'épiscopat *catholique*; il divise l'Église, il forme un schisme.

La plus grande partie de l'ouvrage de Cyprien est consacrée à démontrer combien sont coupables ceux qui divisent l'Église en divisant l'épiscopat¹.

Les confesseurs romains, convaincus de leur erreur, abandonnèrent le schisme et en avertirent Cyprien, qui leur écrivit pour les féliciter².

L'évêque de Carthage avait adressé à celui de Rome les décrets adoptés par le concile de Carthage. Cornelius convoqua aussitôt à Rome un concile des évêques voisins, qui s'assemblèrent avec les prêtres et les diaclres de Rome. On prit, dans ce concile, des résolutions analogues à celles du concile de Carthage, et on y condamna Novatianus qui persistait à se donner comme évêque de Rome.

Cornelius en écrivit aux principaux évêques de l'Église. Eusèbe nous a conservé sa lettre à Fabius, évêque d'Antioche. Nous la ferons connaître d'après le docte historien. Fabius et plusieurs évêques d'Asie-Mineure et de Palestine avaient adhéré à Novatianus, trompés qu'ils étaient par les calomnies et les émissaires du sectaire. Cornelius ne les convainquit pas de la légitimité de son ordination, et ce ne fut que quelques années après qu'ils accordèrent leur communion au légitime évêque de Rome. Ce fait est très-remarquable et prouve que la communion avec l'évêque de Rome n'était pas considérée comme une condition de l'unité. En effet, les évêques orientaux, qui refusèrent leur communion à Cornelius et à son successeur Etienne, ne furent jamais considérés comme schis-

¹ Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'ouvrage de saint Cyprien et d'en comprendre la pensée fondamentale pour apercevoir combien a été peu habile le faussaire qui, à l'endroit même où Cyprien établit l'unité de l'apostolat, a jugé à propos d'introduire dans le texte ces mots : *La primauté est donnée à Pierre*. Les meilleurs critiques rejettent avec raison cette interpolation et plusieurs autres aussi contraires à la doctrine de saint Cyprien. La lettre 27, citée précédemment, vient en confirmation du sens attribué par saint Cyprien aux textes évangéliques sur saint Pierre. Le saint docteur n'y a point vu ce que les théologiens romains ont prétendu y voir. Il revient souvent, dans ses ouvrages, sur cette interprétation qui exclut toute idée d'autorité supérieure ou de primauté dans l'apostolat et l'épiscopat.

² Cyp. *Epist.* 50, 51.

matiques par l'Église; plusieurs même ont été honorés comme saints.

La sévérité de Novatianus avait fait une impression favorable sur les évêques d'Orient, qui ignoraient jusqu'à quel point cette sévérité était poussée.

Novatianus, prêtre de Rome, dit Eusèbe¹, s'éleva avec orgueil contre la mansuétude que les meilleurs évêques recommandaient et pratiquaient à l'égard de ceux qui avaient faibli dans la persécution. Il prétendait qu'ils ne pouvaient réparer leur faute, même en accomplissant toutes les conditions d'une conversion sincère et d'une exacte pénitence. Dans leur orgueil, Novatianus et ses adeptes prirent le nom de *Cathares*, c'est-à-dire *Purs*. A cette occasion, un synode se réunit à Rome. Soixante évêques et un plus grand nombre de prêtres et de diacres y assistèrent. Pour répondre aux consultations des évêques de province, qui avaient demandé ce qu'il y avait à faire, on promulgua le décret suivant :

“ On doit considérer comme étrangers à l'Église, Novatianus et ceux qui se sont élevés comme lui avec insolence, et tous ceux qui oseraient admettre leurs opinions inhumaines et contraires à la charité fraternelle. Les frères qui sont tombés pendant la persécution doivent être soignés et guéris par les remèdes de la pénitence. ”

Cornelius, après le concile de Rome, écrivit à Fabius, évêque d'Antioche, dit Eusèbe, pour lui faire connaître ce qui avait été fait au synode romain, ainsi que les autres sentences rendues en Italie, en Afrique, et dans les autres provinces occidentales.

C'est un des premiers exemples que nous offre l'histoire, où l'évêque de Rome s'adressa à l'Orient comme intermédiaire de l'Occident. Ce rôle lui convenait parfaitement à cause de l'importance de son Église. Après avoir signalé ce fait, Eusèbe continue : “ Il existe aussi des lettres latines de Cyprien et des autres évêques qui s'assemblèrent en Afrique. ” On y voit que tous condamnaient comme indignes d'appartenir à l'Église l'auteur

¹ Euseb. lib. VI, 43. Eusèbe appelle ce prêtre *Novatus*, comme celui de Carthage; c'est une légère erreur commune à plusieurs Orientaux.

et les fauteurs de la coupable doctrine qui refusait aux Tombés la ressource de la pénitence. Cornelius, en adressant tous ces documents à Fabius, y avait joint une lettre particulière, dans laquelle il donnait à l'évêque d'Antioche les renseignements suivants sur Novatianus :

“ Cet homme désira longtemps la dignité épiscopale, mais il cachait son ambition sous une feinte modestie, au point que personne ne s'en doutait. Il acquit d'abord l'estime de plusieurs confesseurs de la foi, en particulier de Maximus, prêtre de notre Eglise, d'Urbanus, de Sido-nius, et même de Celerinus, qui, par la miséricorde de Dieu, supporta toutes espèces de supplices, malgré la faiblesse de son corps, et vainquit l'ennemi de la foi. Tous ayant connu ses véritables sentiments, ses par-jures et ses mensonges, l'abandonnèrent avec horreur et revinrent à la sainte Eglise. Ils firent connaître à plu-sieurs évêques, prêtres et laïques, les manœuvres et la méchanceté de l'hérétique et déplorèrent de s'être sé-parés de l'Eglise pendant quelque temps, et d'avoir été sé-duits par cette bête astucieuse et cruelle. »

Peu après, Cornelius ajoutait ces détails :

“ Ce *pieux* personnage, qui avait affirmé avec les ser-ments les plus redoutables qu'il ne désirait pas l'épisco-pat, apparut tout à coup évêque comme par enchantement. Lui qui se donnait comme le docteur et le défenseur de la discipline ecclésiastique, s'efforça de ravir l'épisco-pat que Dieu ne lui avait pas accordé. Pour cela, il s'associa deux hommes pervers qui s'en allèrent dans un pauvre coin de l'Italie avec mission de tromper trois évêques simples et ignorants, et de les engager à se rendre à Rome afin de travailler, avec les autres évêques, à apaiser les discordes qui avaient lieu dans cette ville. Novatianus et ses fauteurs s'emparèrent des trois pauvres évêques, les enivrèrent et, à la dixième heure¹, les forcèrent à lui conférer l'épiscopat par une prétendue imposition des mains.

“ Fort peu de temps après, un de ces évêques revint

¹ Quatre heures du soir.

à l'Eglise, confessant son péché en pleurant amèrement. Tout le peuple intercédant pour lui, nous l'avons reçu à la communion laïque. Nous avons ordonné des évêques, pour remplacer les deux autres, et nous les avons envoyés à leurs églises. »

Ce fait prouve que les évêques de Rome jouissaient du droit d'ordonner des évêques pour certaines églises d'Italie. Ce droit était exercé par tous les évêques des églises principales qui avaient été des centres d'évangélisation. Les églises, fondées par ces évêques ou par les missionnaires qu'ils envoyaient, se regardaient comme inférieures à l'égard de l'Eglise mère qui leur avait donné la vie de la foi, et continuaient à recevoir d'elle leurs évêques. Telle fut l'origine des degrés hiérarchiques dans l'épiscopat, degrés qui recurent depuis la consécration des conciles œcuméniques.

Cornelius ajoute dans sa lettre à Fabius : « Novatianus, ce vengeur de l'Évangile, ignorait donc qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans une Eglise catholique¹. Il savait bien cependant (comment ne l'eût-il pas su ?) que dans notre Eglise il y a quarante-quatre prêtres, sept diacres, et autant de sous-diacres ; quarante-deux acolytes, cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers ; plus de quinze cents veuves pour prendre soin des infirmes et des pauvres. A tous, la grâce et la bonté de Dieu donnent des aliments. Cette multitude si nombreuse et si nécessaire, qui est dans notre Eglise ; cette assemblée si nombreuse et si riche des biens de la Providence, avec un peuple immense et presque innombrable, tout cela n'a pu détourner Novatianus de ses mauvais desseins et le rappeler à l'Eglise. »

¹ Les partisans de la papauté ont traduit ici *l'Eglise catholique* et voulu voir dans cette expression une preuve que l'Eglise romaine est l'Eglise *catholique* par excellence, en dehors de laquelle il n'y aurait pas de catholicité. Cette interprétation est fausse, ou bien, il faut admettre d'après les expressions de Cornelius, que l'évêque de Rome est le *seul évêque* de l'Eglise, ce qui est contraire à la doctrine et à la constitution divine de l'Eglise. Certes, Cornelius était bien éloigné de soutenir une doctrine aussi hétérodoxe, surtout dans une lettre adressée à l'évêque d'Antioche qu'il considérait comme évêque aussi bien que lui. Il affirmait donc seulement que dans toute Eglise digne du nom de *catholique* il ne pouvait y avoir qu'un évêque ; qu'il ne pouvait y exister deux sièges opposés l'un à l'autre. Une telle doctrine est-elle favorable au système papal ?

Ces détails que donne Cornelius sur l'état de l'Eglise de Rome, au milieu du troisième siècle, ont un intérêt historique qui n'échappera à personne. La capitale de l'Empire avait un peuple immense de fidèles ; quarante-quatre prêtres en prenaient soin pour ses besoins spirituels, sous la direction de l'évêque ; sept diaires, secondés par sept sous-diaires, prenaient soin des aumônes et veillaient aux besoins matériels des fidèles pauvres ; de nombreuses veuves exécutaient leurs ordres. Le nombre de clercs inférieurs donne à penser que les lieux de réunion dont ils étaient spécialement chargés étaient assez nombreux. L'Eglise de Rome, au point de vue purement extérieur, était donc, au milieu du troisième siècle, une des plus importantes, sinon la plus importante du monde. Dès la fin du second siècle, elle possédait, non-seulement des fidèles originaires de Rome, mais une foule d'autres que leurs intérêts attiraient de toutes les provinces de l'empire vers la capitale. Tout concourrait à faire de Rome la première des Eglises.

Cornelius raconte ensuite à l'évêque d'Antioche comment Novatianus avait été amené à désirer l'épiscopat : « Etait-ce parce qu'il avait appartenu à l'Eglise dès son enfance ? parce qu'il avait beaucoup travaillé pour sa défense ? parce qu'il avait beaucoup souffert pour la religion ? Pas du tout. Satan lui-même, qui était en lui et qui y demeura quelque temps, fut cause de sa conversion. Lorsque, pendant une grave maladie qu'il fit, les exorcistes l'entouraient de soins, on crut qu'il allait mourir, et on le baptisa sur le lit où il était couché, si l'on peut dire qu'il reçut ainsi réellement le baptême¹. Lorsqu'il fut guéri, il

¹ Ceux qui avaient ainsi reçu le baptême pendant une maladie et dans leur lit, étaient appelés *Cliniques*. Quoique ce baptême, donné par infusion fût regardé comme un vrai baptême (*Cyp. Epist. 76*). Cependant, on n'élevait pas au sacerdoce ceux qui l'avaient reçu.

C'est sans doute en ce sens que Cornelius élève quelque doute sur le baptême que Novatianus avait reçu ; il explique aussi ce doute en ce sens que Novatianus n'avait participé à aucun des rits qui accompagnaient le baptême et auxquels se soumettaient les *Cliniques* après leur guérison, et parce qu'il n'avait pas été confirmé par l'évêque. Dans les premiers siècles, l'évêque était le ministre ordinaire du baptême que l'on administrait solennellement la veille de Pâques et de la Pentecôte ; il était donc aussi le ministre ordinaire de la confirmation que l'on administrait avec le baptême. Depuis que le nombre des fidèles fut devenu plus grand et que les paroisses furent constituées, les prêtres administrèrent le baptême et la confirmation. Cet usage qui existe encore en Orient, existera en Occident jusqu'au neuvième siècle environ.

ne reçut pas ce qu'il devait recevoir selon la règle ecclésiastique, et ne fut pas confirmé par l'évêque. N'ayant pas reçu ce sacrement, quand peut-il dire qu'il a reçu le Saint-Esprit ? Du temps de la persécution, par crainte et par un amour exagéré de la vie, il nia qu'il fût prêtre. Averti et prié par les diacres de sortir de la retraite où il s'était caché pour secourir les frères qui avaient besoin de soins, loin d'obéir aux exhortations des diacres, il s'enfuit, après leur avoir dit qu'il ne voulait plus être prêtre. Ses goûts le portaient en effet vers d'autres idées. Aujourd'hui, cet homme *illustre* a quitté l'Eglise dans laquelle il a été baptisé, et où il reçut le sacerdoce par faveur de l'évêque qui lui imposa les mains.

“ Tout le clergé et la plupart des fidèles s'opposaient à son ordination, parce qu'il n'était pas permis d'élever au sacerdoce celui qui avait été baptisé au lit pendant une maladie ; mais l'évêque les supplia de lui permettre une telle ordination, seulement pour Novatianus.

“ Cet homme ayant quitté l'Église abusa de son sacerdoce pour se créer une secte. Lorsqu'il avait déposé le pain consacré dans la main de celui qui devait communier, il lui serrait cette main dans ses deux mains, et lui disait : “ Jure-moi, par le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que tu n'abandonneras pas mon parti et que tu ne retourneras pas à Cornelius. ” Il ne lâchait la main du communiant qu'après l'avoir entendu prononcer ce serment. Le fidèle, après avoir reçu le pain consacré, au lieu de répondre *amen*, devait dire : “ Je ne retournerai pas à Cornelius. ”

L'exemple de Moyse et de cinq autres prêtres de Rome, confesseurs de la foi, qui s'étaient déclarés partisans des opinions rigoureuses de Novatianus lui avait gagné beaucoup d'adeptes à Rome ; mais Moyse, avant le martyre qu'il supporta avec un courage héroïque, ainsi que les cinq autres prêtres, déclarèrent solennellement Novatianus séparé de leur communion.

A la fin de sa lettre à Fabius d'Antioche, Cornelius désignait par leurs noms et par leurs sièges, tous les évêques qui s'étaient réunis à Rome pour condamner

Novatianus, et tous ceux qui avaient approuvé les décrets du concile.

Dans la première communication officielle faite à l'Orient, au nom de l'Occident, par l'évêque de Rome, se révèle avec évidence la constitution de l'Église occidentale. Elle était épiscopale et conciliaire comme celle de l'Église orientale, et non monarchique. L'évêque de Rome ne se donne, dans cette communication, que le rôle d'intermédiaire, et non celui d'un chef supérieur. Son autorité se confond avec celle des autres évêques d'Occident, ses frères et ses égaux dans l'épiscopat; il soumet la décision des évêques occidentaux à l'approbation de ceux d'Orient, afin de lui donner le caractère d'universalité.

Denys d'Alexandrie écrivit aussi à Fabius d'Antioche¹, au sujet de la pénitence que l'on devait imposer aux Tombés. Après avoir mentionné les martyrs de son Église, il lui exposa un fait qu'Eusèbe trouve digne d'être enregistré par l'histoire et qui le mérite, en effet, à plus d'un titre. « Il y avait en notre ville, dit l'évêque d'Alexandrie, un vieillard du nom de Sérapion, qui avait toujours vécu avec la plus grande innocence. Il tomba pendant la persécution, et quoiqu'il eût demandé très-souvent à être réconcilié, on n'obtempérait point à sa demande, parce qu'il avait sacrifié. Il tomba malade et perdit, pendant trois jours, l'usage de la voix et de ses autres sens. Le quatrième jour, il se trouva mieux et appela son petit-fils auquel il dit : « Jusqu'à quand, « mon fils, me retiendras-tu ici? cours, je t'en prie; et « hâte-toi de me rapporter mon pardon; amène-moi un « prêtre. » Après avoir ainsi parlé, Sérapion perdit de nouveau la parole. L'enfant courut chez le prêtre; il était nuit et le prêtre était malade. Mais comme j'avais prescrit, ajoute Denys, de réconcilier les mourants, surtout lorsqu'ils avaient demandé auparavant leur pardon avec instance, afin qu'ils pussent quitter cette vie avec bon espoir, le prêtre remit à l'enfant une petite partie de l'eucharistie, en lui recommandant de la mettre dans la

¹ Euseb. *Hist. Eccl.* lib. VI. 44.

bouche du vieillard après l'avoir trempée dans l'eau¹. L'enfant retourne vers le vieillard, qui lui dit : « Te voilà « de retour, mon fils; le prêtre n'a pas pu venir; fais ce « qu'il t'a commandé, et laisse-moi partir. » L'enfant trempa l'eucharistie dans l'eau et la mit dans la bouche du vieillard, qui l'avalà et expira aussitôt après. N'est-il pas évident, ajoute Denys, que sa vie n'avait été prolongée que dans le but qu'il obtint sa réconciliation, et que Jésus-Christ pût le reconnaître comme un des siens, en récompense des bonnes œuvres qu'il avait faites ? »

Denys d'Alexandrie avait reçu de Novatianus une lettre dans laquelle cet évêque schismatique s'excusait d'avoir cédé aux instances des frères qui l'auraient forcé d'accepter l'épiscopat. Denys ne se laissa point tromper et lui répondit ainsi :

“ Denys à son frère Novatianus, salut :

“ Si c'est malgré toi, comme tu l'affirmes, que tu as accepté l'épiscopat, tu peux nous en convaincre en l'abandonnant. Il aurait été en effet plus sage de tout souffrir plutôt que de diviser l'Église de Dieu. Il n'eût pas été moins glorieux pour toi de souffrir le martyre pour ne pas diviser l'Église, que pour ne pas sacrifier aux idoles. Même, à mon sens, ce martyre aurait été plus digne de louanges; car il eût été supporté pour toute l'Église, tandis que le premier ne l'aurait été que pour le propre bien de ton âme. Si maintenant tu engages et tu obliges tes frères à revenir à l'union, ton mérite sera plus grand que ta faute ne l'a été. Ta faute ne te sera plus imputée, et ton mérite sera exalté. Si tes frères refusent de t'obéir et si tu ne peux les amener à te suivre, du moins, sauve ton âme. Si tu es disposé en faveur de la paix, je souhaite, dans le Seigneur, que tu jouisses d'une bonne santé. »

Comme Cyprien, Denys se préoccupait des règles à suivre dans la pénitence qui devait être imposée aux Tombés. Il écrivit à tous les évêques d'Égypte² une cir-

¹ C'est encore ainsi que, dans l'Église orthodoxe d'Orient, on donne la communion aux malades. Le pain eucharistique, *teint du vin consacré*, est conservé pour les malades, qui communient ainsi sous les deux espèces.

² Euseb. *Hist. Eccl.* lib. VII. 5.

culaire dans laquelle il distinguait divers degrés entre les coupables et indiquait la pénitence qui convenait à chacun. Il adressa spécialement à Conon, évêque d'Hermopolis son livre *De la Pénitence*. Eusèbe mentionne plusieurs autres lettres adressées par ce grand évêque à son peuple d'Alexandrie, à l'Eglise de Laodicée dont Thélimidris était évêque, aux Arméniens qui avaient pour évêque Méruzane. Après avoir reçu les lettres par lesquelles Cornelius de Rome l'avertissait du schisme de Novatianus, il répondit à cet évêque une lettre dans laquelle il l'avertissait qu'il avait été invité à un concile tenu à Antioche pour reconnaître la légitimité de l'épiscopat de Novatianus. A la tête de ce concile étaient Helenus de Tarse en Cilicie; Firmilianus, évêque en Cappadoce, et Théoctiste, évêque en Palestine. Fabius, évêque d'Antioche, était mort sur ces entrefaites et Demetrianus avait été mis à sa place.

On n'avait donc pas eu, dans l'Eglise d'Asie, une entière confiance dans la lettre de Cornelius, et l'on y était plus disposé à reconnaître comme évêque légitime de Rome, Novatianus. On doit convenir que la lettre de Cornelius contre son concurrent était trop passionnée, et devait peu disposer en sa faveur ceux qui étaient trop éloignés de Rome pour savoir en détail et d'une manière certaine ce qui s'y était passé.

Novatianus n'était pas aussi méprisable que le faisait Cornelius. On possède de lui plusieurs ouvrages qui ne sont pas sans mérite, un long traité de la Trinité, et plusieurs traités sur la pâque, le sabbat, la circoncision, le sacerdoce, la prière, les nourritures judaïques; sa doctrine sur la pénitence fut acceptée par de nombreux évêques et fidèles, non-seulement à Rome et en Afrique, mais en Espagne et en Gaule, et même dans les Eglises orientales¹. Comme Novatianus ne regardait pas comme légitimes les évêques qui consentaient à rece-

¹ On trouve beaucoup de renseignements sur Novatianus et sa secte dans les écrivains des troisième, quatrième et cinquième siècles, particulièrement dans l'historien Socrate; dans les ouvrages de Cyprien, Théodore, Pacien, Epiphane, Augustin, Grégoire de Nazianze, Jérôme; nous aurons occasion de revenir sur cette secte.

voir les Tombés à la pénitence, ses partisans instituaient des évêques, des prêtres et des diacres, et formaient des Eglises en opposition avec celles qui étaient dirigées par les autres évêques. Ils rebaptisaient même les fidèles qui venaient à eux après avoir reçu le baptême des évêques ou des prêtres opposés à leur secte.

Les Novatianiens se perpétuèrent pendant près de deux siècles dans l'Eglise. L'on peut croire que les Montanistes s'y rallierent et lui donnèrent plus d'importance.

On a prétendu que Novatianus était mort martyr ; d'autres l'ont nié. Dès le cinquième siècle, cette question était débattue, et l'on ne possède pas aujourd'hui de renseignements assez positifs pour la trancher.

Cornelius avait envoyé en Orient de nombreux renseignements, afin que sa légitimité n'y fût plus contestée. Outre la lettre que nous avons fait connaître, il en écrivit trois autres¹ à Fabius sur le même sujet. Demetrianus, successeur de Fabius, les communiqua aux évêques d'Asie et de Palestine réunis à Antioche. On reconnut, dans cette assemblée, la légitimité de l'ordination de Cornelius et l'on consentit à rompre toute communion avec Novatianus.

Ce fait est une nouvelle preuve des relations purement fraternelles qui existaient entre l'évêque de Rome et les autres évêques de l'Eglise. Le premier, comme ceux des Eglises principales, demandait la communion de ses frères dans l'épiscopat, comme ceux-ci la lui demandaient à lui-même après leur ordination. D'un côté comme de l'autre, on ne l'accordait qu'après avoir examiné la légitimité de l'ordination, si elle était contestée au siège même de l'élection.

Tandis que cette discussion avait lieu, une nouvelle persécution se préparait. Décius était mort après deux ans de tyrannie. Son collègue Gallus, qui avait fait cesser la persécution, donnait à pressentir que la paix ne serait pas de longue durée. Cyprien prévit d'avance les

¹ Hieron, *de Viris. Illust.* c. 66.

violences du tyran et il se hâta d'écrire à Cornelius qu'il était nécessaire de se relâcher de la sévérité de la discipline, et d'accorder la communion aux Tombés repents, afin qu'ils fussent préparés à soutenir la lutte avec plus de courage¹.

Les évêques d'Afrique se réunirent alors en un concile qui est compté comme le deuxième de Carthage. On y traita de nouveau la question des Tombés, et l'on y prit une décision importante relativement au baptême des enfants. L'évêque Fidus pensait que l'on ne devait administrer le baptême que huit jours après la naissance, conformément à l'usage judaïque pour la circoncision. Cet avis fut rejeté et l'on décida que l'on devait accorder le baptême, sans tenir compte de la loi des Israélites². Le concile s'occupa de plusieurs autres questions qui lui avaient été soumises, et condamna de nouveau les hérétiques et les schismatiques qui troublaient l'Église africaine.

Le schisme avait fait un dernier pas à Carthage par l'ordination d'un pseudo-évêque. Cornelius hésitait à se déclarer ouvertement en faveur de Cyprien. Il se montrait en cela fort peu reconnaissant, car c'était principalement à l'évêque de Carthage qu'il devait d'avoir été reconnu en Afrique comme légitime évêque de Rome. Cyprien avait écrit à son sujet les choses les plus flatteuses³.

Novatianus avait envoyé en Afrique, avec le titre d'évêques, plusieurs de ses partisans, entre autres Nicostratus et Maximus. Ce dernier s'établit à Carthage. D'abord Cyprien n'en avait point écrit à Cornelius, car il trouvait la chose sans importance. Cependant, aux instances de ses collègues, il adressa à l'évêque de Rome la liste des évêques légitimes d'Afrique, afin qu'il ne conservât qu'avec eux les relations de communion⁴. Maximus eut bientôt un collègue dans le schisme à Car-

¹ Cyp. *Epist. 54 ad Cornel.*

² Labb., *Conc.*, t. I.

³ Cyp. *Epistol. 52 ad Antonian.*

⁴ *Ibid. Epist. 55.*

thage ; ce fut Fortunatus élu par la faction de Felicissimus et ordonné par cinq évêques schismatiques au nombre desquels était Maximus lui-même. Fortunatus était un des cinq prêtres de Carthage qui, dès le commencement, s'étaient déclarés contre Cyprien. Il envoya à Rome des députés à la tête desquels était Felicissimus. Cornelius qui les connaissait refusa de les recevoir ; mais ils élevèrent contre Cyprien des accusations nombreuses ; ils déclarèrent que Fortunatus avait été élevé sur le siège de Carthage par vingt-cinq évêques, et ils parlèrent avec tant d'audace que l'évêque de Rome, privé de tout renseignement authentique sur l'ordination de Fortunatus, subit l'influence de la calomnie, et se prit à douter des vertus de Cyprien. L'évêque de Carthage ayant reçu de lui une lettre assez indécise, lui fit une réponse dans laquelle il s'exprime ainsi¹ : « Frère, après avoir lu ta lettre, j'ai été très-étonné de voir que tu t'es laissé un peu émouvoir par les menaces et les violences de ceux qui sont allés à Rome ; qui t'ont menacé, si tu ne recevais les lettres dont ils étaient porteurs, de les lire publiquement, et qui ont ajouté mille choses honteuses bien dignes de sortir de leur bouche. S'il en est ainsi, très-cher frère, et s'il faut craindre l'audace des pervers, et si de tels hommes obtiennent par leur impudence ce qu'ils ne peuvent obtenir justement, c'en est fait de la vigueur épiscopale et du sublime et divin pouvoir de gouverner l'Église ; nous ne pouvons même plus continuer à être chrétiens, si nous en sommes arrivés à craindre les menaces et les astuces des méchants... Très-cher frère, nous devons conserver une foi énergique et immuable ; un courage inébranlable contre les attaques de ceux qui aboient après nous, et résister, comme de solides rochers, aux flots qui menacent de nous engloutir. Peu importe à un évêque d'où viennent la violence et le péril ; sa destinée est de vivre au milieu des dangers, et sa gloire consiste à les vaincre... Très-cher frère, il ne faut abandonner ni la discipline ecclésiale.

¹ Cyp. *Epist. 53 ad Cornel.*

siaistique ni la censure sacerdotale, parce que l'on nous accable d'outrages et de menaces... Si Dieu a établi d'une manière si certaine l'autorité sacerdotale, que peut-on penser de ceux qui se déclarent ennemis des prêtres, rebelles à l'Église, sans s'effrayer des menaces du Seigneur et des vengeances du dernier jugement? Les hérésies et les schismes n'ont pas eu d'autre source que la désobéissance au prêtre de Dieu, et l'erreur d'après laquelle il n'y aurait pas dans une Eglise un seul évêque, tour à tour prêtre et juge. Si, selon les lois divines, toute la société fraternelle obéissait à cet évêque, personne ne s'élèverait contre le collège entier du sacerdoce; personne, après le jugement de Dieu, le suffrage du peuple, le consentement des autres évêques, ne se poserait en juge, non pas de l'évêque, mais de Dieu; personne ne rompraît, par sa séparation, l'unité de l'Eglise; personne dans son orgueil n'oserait enseigner une nouvelle hérésie, à moins qu'il ne soit assez sacrilégiement téméraire et impie pour oser soutenir qu'on peut être prêtre sans le jugement de Dieu... »

“ Il y a des évêques qui ne le sont pas par le jugement de Dieu, continue Cyprien; ce sont ceux qui sont hors de l'Eglise. Le Seigneur permet qu'ils l'abandonnent et se contente de dire aux apôtres : Et vous, voulez-vous aussi m'abandonner? Mais Pierre sur lequel le Seigneur lui-même avait bâti son Eglise, parlant seul pour tous, et répondant par la voix de l'Eglise, dit : “ Seigneur, “ à qui irions-nous, vous avez les paroles de la vie éternelle. ” Il enseignait ainsi qu'on ne peut avoir la vie que dans l'Eglise de Dieu¹.

“ Pour ce qui nous concerne, très-cher frère, c'est un devoir de conscience de ne laisser personne sortir de l'Eglise par notre faute. Mais, si quelqu'un périt par sa faute, nous n'en serons pas responsables au dernier

¹ Cyprien, tout en faisant rapporter le mot *la pierre* à saint Pierre, entend le texte évangélique d'une manière absolument opposée à l'interprétation de l'Eglise romaine, en disant que c'est *l'Eglise* qui répond par la voix de Pierre et que cet apôtre parle au nom de tous, et non point en son nom *personnel*, sa personnalité étant absorbée dans la collectivité. L'évêque de Carthage est donc fidèle au sens qu'il avait exposé précédemment.

jugement. Nous ne devons pas nous laisser émouvoir par leurs injures, et trouver là un motif de nous éloigner du vrai chemin et de la règle sûre. »

Après ces considérations générales, Cyprien arrive au fait du pseudo-évêque Fortunatus.

“ Je ne t'en ai pas écrit, très-cher frère, parce que l'affaire ne me paraissait pas assez importante pour te la notifier, comme s'il s'était agi d'un danger. Tu connaissais Fortunatus, un des cinq prêtres condamnés par nos coévêques et par les hommes les plus respectables ; tu connaissais également Felicissimus également condamné et au sujet duquel on t'avait écrit. Comme j'espérais que tu aurais conservé le souvenir de ces choses et que j'avais confiance en ta sagesse, je n'avais pas jugé utile de t'informer des nouvelles inepties des hérétiques. Ce qu'ils peuvent faire les hérétiques et les schismatiques n'a rien qui intéresse la majesté et la dignité de l'Eglise catholique. Je ne t'avais pas averti des entreprises de Maximus, car cela était fort inutile ; et ce n'est qu'à la prière de mes collègues que je t'avais adressé, en cette occasion, les noms des évêques qui président légitimement sur les frères dans l'Eglise catholique.

“ Quant à Fortunatus, je t'en avais écrit en t'adressant le récit de ce qui s'était passé dans un concile que nous avons tenu aux Ides de mai, seulement, mon courrier n'a pu arriver à Rome aussitôt qu'on le pensait, à cause des vents contraires.

“ Je ne voudrais pas raconter en détail les crimes de Fortunatus et de ses partisans ; mais seulement t'en donner une idée générale. Je tairai donc leurs crimes nombreux, pour ne parler que d'un seul ; leur communication sacrilège avec ceux qui avaient sacrifié aux idoles ; ils ont formé un parti de tous ceux qui ne veulent point faire pénitence. Ils ont mis à leur tête un pseudo-évêque, ordonné par des hérétiques ; et c'est après cela qu'ils ont osé prendre la mer, et porter les lettres des schismatiques et des pécheurs à la chaire de Pierre, à l'Eglise principale d'où l'unité sacerdotale est sortie, sans penser que les Romains sont ceux-là

dont l'apôtre a exalté la foi, et auprès desquels l'infidélité ne peut avoir accès¹. Quel a été leur motif pour aller à Rome y annoncer leur pseudo-évêque ordonné en opposition avec l'évêque ? Ou bien ce qu'ils ont fait leur plaît, et ils y persévérent; ou si cela leur déplaît, et s'ils reviennent de leur erreur, ils savent où ils doivent retourner. Or, comme il a été établi par nous tous, selon l'équité et la justice, que la cause doit être jugée dans le lieu où le crime a été commis; qu'à chaque pasteur est attribuée une portion du troupeau que chacun d'eux doit gouverner et régir, devant rendre compte au Seigneur de sa gestion, il ne faut pas que ceux sur lesquels nous présidons aillent courir ça et là, chercher à troubler, par leurs mensonges et leurs fourberies, la concorde qui doit régner entre les évêques; mais ils doivent plaider leur cause où ils peuvent trouver leurs accusateurs et leurs témoins; à moins que le petit nombre de ces coupables, dont il faut désespérer, ne trouve pas suffisante l'autorité des évêques établis en Afrique, qui les ont déjà jugés, et qui les ont dernièrement encore condamnés pour leurs crimes nombreux². »

¹ Ce passage est un de ceux dont on a le plus abusé dans l'Église romaine en faveur de la papauté. Cependant on n'y trouve pas un mot qui puisse favoriser ce système.

On doit remarquer d'abord que Cyprien parle d'une manière générale des Romains et non de l'évêque de Rome, en rappelant les éloges que saint Paul a donnés à leur foi, et en mentionnant la fidélité dont ils avaient donné l'exemple jusqu'alors.

Le titre d'*Église principale* qu'il donne à l'Église romaine était également donné à toutes les autres Églises apostoliques, comme nous l'avons vu précédemment, en particulier dans les ouvrages de Tertullien de Carthage, dont Cyprien était le lecteur assidu et l'admirateur.

Quant au mot *chaise de Pierre*, il prouve simplement que saint Cyprien admettait la prédication de saint Pierre à Rome, fait que nous avons admis nous-même.

Les mots : *d'où l'unité sacerdotale est sortie* ont leur commentaire dans le traité de *l'Unité* et dans la lettre 27, où le saint docteur explique les textes évangéliques relatifs à saint Pierre, en ce sens : que le sacerdoce était promis à Pierre seul, quoiqu'il ait été donné à tous ensuite, pour montrer qu'il est *un et le même* dans tout le corps sacerdotal.

Saint Cyprien a donc voulu dire simplement que l'Église de Rome était apostolique, et que saint Pierre qui l'avait évangélisée avait été le type de l'unité de l'apostolat d'où était sortie l'unité de l'épiscopat. Il devait insister là-dessus en s'adressant à Cornelius qui faiblissait un peu dans la confession de cette vérité, en faisant quelques concessions aux schismatiques de Carthage, lesquels en ordonnant un pseudo-évêque s'attaquaient à l'unité de l'épiscopat catholique.

² On ne pouvait nier d'une manière plus claire l'autorité supérieure que les évêques de Rome se sont attribuée depuis le moyen âge, et affirmer plus hau-

Cyprien termine sa lettre par un tableau éloquent de l'énergie sacerdotale qu'un évêque doit opposer aux menaces de ceux qui ne veulent pas se soumettre à la pénitence, qui s'obstinent au contraire dans leur crime.

Cornelius était un digne évêque ; il comprit la leçon que lui donnait son frère de Carthage, condamna les schismatiques et en écrivit à Cyprien pour le féliciter lui et son Eglise de leur amour de l'unité, et de leur courage pour résister aux persécuteurs¹.

Gallus, collègue et successeur de Décius, avait, dès l'an 253, poursuivi l'exécution de l'édit de Décius contre les chrétiens. Cyprien en avertit les habitants de Thibare qu'il exhorta à soutenir le combat avec courage². Il admit à la communion tous les Tombés qui avaient montré du repentir de leur faute et qui promettaient d'être plus courageux dans la persécution. Cette décision fut prise en concile et communiquée à Cornelius³. Cet évêque confessa alors la foi et fut envoyé en exil. Cyprien l'en félicita⁴ et lui prédit que bientôt, sans doute, il aurait, aussi bien que lui, à souffrir le martyre. Cornelius fut en effet martyrisé et fut remplacé par Lucius qui commença son épiscopat dans l'exil. Cyprien, ayant appris son retour, lui écrivit⁵ ; mais Lucius mourut peu de temps après et laissa le siège de Rome à Stephanus (Etienne) dont les luttes avec Cyprien sont restées célèbres. Cornelius et Lucius acceptèrent les décisions du troisième concile de Carthage et écrivirent que, dans les circonstances où l'on se trouvait, il fallait admettre les pénitents à la communion⁶.

Les relations entre Cyprien et Etienne commencè-

tement l'égalité des évêques dans le gouvernement de leurs Eglises respectives. Les théologiens latins, qui ont cité en faveur de la papauté l'éloge de l'Eglise de Rome traduit plus haut, se sont bien gardés de continuer la citation, car le reste du texte détruit toutes leurs déductions et confirme le sens que nous avons exposé.

¹ Cyp. *Epist. 57 ad Cornel.*

² *Ibid. Epist. 56 ad Thibarit.*

³ *Ibid. Epist. 54 ad Cornel.*

⁴ *Ibid. Epist. 57 ad Cornel.*

⁵ *Ibid. Epist. 58 ad Lucium.*

⁶ *Ibid. Epist. 67 ad Stephanum.*

rent à propos de Marcianus, évêque d'Arles, en Gaule, lequel avait embrassé le parti de Novatianus.

L'évêque de Lyon, Faustinus, avait dénoncé cet évêque hérétique à plusieurs de ses collègues et particulièrement à ceux de Rome et de Carthage, les premiers d'Occident. Il appartenait surtout à celui de Rome d'intervenir, car Arles était comme une colonie ecclésiastique de Rome et ses évêques devinrent, par la suite, comme les délégués, pour les Gaules méridionales, de l'évêque romain. Il paraît qu'Etienne ne tint aucun compte de la dénonciation de Faustinus, c'est pourquoi ce dernier s'adressa de nouveau à Cyprien qui en écrivit ainsi à l'évêque de Rome¹ :

“ Cyprien à son frère Etienne, salut : Très-cher frère, notre collègue de Lyon, Faustinus m'a écrit deux fois pour me faire connaître ce que déjà il t'a annoncé aussi à toi, tant de sa part que de celle de nos coévêques établis dans cette province; c'est-à-dire que Marcianus d'Arles a pris parti pour Novatianus, s'est séparé de l'unité de l'Eglise et de notre corps, et de l'accord qui existe entre les évêques, ayant adopté les opinions dures et perverses de l'hérésie qui refuse aux serviteurs de Dieu qui se repentent les portes de la miséricorde et abandonne les pauvres blessés à la dent des loups.

“ C'est à nous qu'il appartient, très-cher frère, à nous qui sommes chargés du gouvernement de l'Eglise, de veiller à ce que la rigueur de la discipline soit imposée aux pécheurs, de manière cependant que nous ne leur refusions pas la médecine que leur offre la bonté de Dieu.

“ C'est pourquoi tu dois adresser à nos évêques établis dans les Gaules des lettres très-positives pour qu'ils ne tolèrent pas plus longtemps l'insulte que fait à notre corps l'impitoyable et orgueilleux Marcianus, l'ennemi de la bonté de Dieu et du salut de nos frères, lequel se vante de s'être séparé de notre communion, lorsque Novatianus lui-même l'avait recherchée et en a été re-

¹ Cyp. *Epist. 67 ad Stephanum.*

tranché, parce qu'il s'était élevé contre Cornelius, le véritable évêque, et avait élevé autel contre autel.

“ Envoie donc en Provence et au peuple d'Arles des lettres où tu les engageras à déposer Marcianus et à mettre un autre évêque à sa place, afin que le troupeau du Christ, dispersé et blessé par lui jusqu'à ce jour, soit enfin rassemblé. C'est bien assez que, ces années passées, un si grand nombre de nos frères soient morts sans avoir reçu la paix. Secourons ceux qui restent, qui ne cessent de gémir nuit et jour et d'implorer la miséricorde divine et notre secours.

“ En effet, très-cher frère, le corps sacerdotal est nombreux et lié par les nœuds d'un mutuel accord et de l'unité, afin que si un membre de ce corps tombe dans l'hérésie, et cherche à déchirer et à ravager le troupeau du Christ, les autres viennent au secours et, comme de bons et miséricordieux pasteurs, réunissent les brebis du Seigneur dans le bercail...

“ Les pasteurs ont-ils un devoir plus grand et meilleur que celui de veiller avec soin à la conservation et à la guérison des brebis?...

“ Si nous sommes nombreux, nous paissions cependant un troupeau unique, et nous devons rassembler et soigner toutes les brebis que le Christ a acquises par son sang et par ses souffrances.

“ Nous devons conserver l'honneur glorieux de nos prédécesseurs les martyrs Cornelius et Lucius. Nous honorons leur mémoire, mais tu y es obligé surtout, toi qui es leur vicaire et leur successeur. Pleins de l'esprit de Dieu et souffrant le martyre, ils ont pensé qu'il fallait donner la paix aux pénitents, et ils ont enseigné dans leurs lettres ce que nous avons nous-même enseigné. Il ne pouvait y avoir désaccord entre ceux qui étaient guidés par le même esprit.

“ Fais-nous connaître celui qui aura été mis à la place de Marcianus, afin que nous sachions à qui nous devons adresser nos frères et nos lettres. ”

L'évêque de Rome était reconnu comme intermédiaire, en certaines circonstances, entre les évêques

d'une province occidentale et ceux d'une autre, à cause de la haute position qu'il occupait dans l'Église; mais son autorité se confondait avec celle du corps épiscopal, dont il était membre au même titre que les autres évêques. C'est ce qui ressort de la lettre de Cyprien.

On ne sait ce que fit Etienne dans l'affaire de Marcianus. On peut croire qu'il n'adoptait pas entièrement la doctrine de Cyprien et de ses prédécesseurs, d'après ce qui se passa dans l'affaire des évêques Basilidis de Leon et Astorga, et Martial de Merida. Ces deux évêques ayant été déposés pour avoir été infidèles pendant la persécution, Basilidis se rendit à Rome pour demander à Etienne de le reconnaître, ainsi que son collègue, pour évêques. Ceux qui les avaient déposés s'adressèrent à Cyprien pour en obtenir la confirmation de leur sentence.

Cet appel des orthodoxes d'Espagne à l'Église d'Afrique, sans se préoccuper de celle de Rome, prouve bien qu'on ne reconnaissait à cette dernière aucune autorité supérieure ou exceptionnelle. Etienne, trompé par Basilidis, lui accorda sa communion ainsi qu'à Martial.

Cyprien assembla un concile à Carthage pour les juger (254). Ils y furent condamnés, et le concile adressa sa sentence aux églises de Leon et de Merida¹. Les lettres de ces églises avaient été apportées en Afrique par Félix et Sabinus, qui avaient été élus et ordonnés évêques à la place des deux coupables. Ils furent sans doute porteurs de la réponse.

On savait parfaitement en Afrique que Basilidis était allé à Rome où il avait trompé l'évêque Etienne², mais on n'en procéda pas moins à l'examen de sa cause et à sa condamnation.

“ Quoique quelques-uns de nos collègues, disent les Pères du concile³, pensent qu'ils peuvent négliger la discipline divine et rester en communion avec Basilidis et

¹ Cyp. *Epist. 68 ad clerum et plebes hisp.* On était loin alors, comme on le voit, de regarder la communion avec l'évêque de Rome comme nécessaire pour appartenir à l'Église catholique.

² Romam pergens, Stephanum collegam nostrum longe positum et gesta rei ac veritatis iguarum fecerit. (*Epist. supracit.*, § 5.)

³ *Ibid.* § 9.

Martial, que votre foi, frères bien-aimés, n'en soit pas ébranlée. Ceux qui sont unis aux coupables, participent à leur délit. Il est évident que ceux-là sont dignes d'être punis, non-seulement qui font le mal, mais qui sont d'accord avec les pécheurs; lorsqu'ils se mêlent, par une communion illicite à ceux qui ne font pas pénitence, ils sont unis dans la faute et méritent la même peine.

“ Autant qu'il est en nous, nous vous exhortons, par ces lettres, à ne point vous mêler, par une communion sacrilége, aux évêques souillés, mais de conserver votre foi pure et sincère. ”

Etienne dut être peu flatté de ces considérations du concile de Carthage. Malgré la communion qu'il accorda à Basilidis et à Martial, ces deux évêques furent regardés comme illégitimes et justement déposés¹. On peut croire qu'il en conçut contre Cyprien un ressentiment profond qui éclata bientôt à l'occasion de la discussion sur le baptême.

Depuis quelque temps on avait soulevé dans l'Eglise d'Afrique cette question : Si le baptême donné par les hérétiques est valide, et si ceux qui viennent de l'hérésie à l'Eglise doivent être rebaptisés. La tradition de l'Eglise de Carthage touchant le baptême des hérétiques remontait au moins à Agrippinus qui, dans un concile, ordonna que ce baptême serait considéré comme nul. Agrippinus était évêque de Carthage probablement dans la seconde moitié du deuxième siècle. Tertullien, prêtre de Carthage, enseignait la même doctrine. Cyprien avait donc pour lui une tradition déjà assez ancienne de son Eglise. On peut croire même qu'Agrippinus ne prit qu'une décision conforme à une tradition plus ancienne.

La Cappadoce et autres provinces de l'Asie suivaient une tradition apostolique, en rejetant le baptême des hérétiques. Les conciles d'Icone et de Symnades, au

¹ Baronius prétend que les Espagnols qui avaient assisté au concile de Carthage se rendirent à Rome pour confondre Basilidis et pour le faire condamner ainsi que Martial par l'autorité du siège apostolique. Les autres historiens romains ont affirmé le même fait. Cependant, il ne repose sur aucun document et il est de pure invention.

commencement du troisième siècle (vers 230), se prononcèrent ouvertement contre le baptême des hérétiques.

Cette décision était conforme aux 45^e et 46^e Canons des apôtres où le baptême des hérétiques est formellement rejeté. Il est également rejeté dans les Constitutions apostoliques (Lib. VI. c. 15).

On peut donc dire qu'il n'y avait pas dans l'Eglise de tradition constante et universelle au sujet de ce baptême; cette question, par conséquent, n'appartenait pas à la foi; saint Cyprien avait le droit de soutenir son opinion, et saint Etienne de Rome se trompait en donnant à la sienne les proportions d'une doctrine traditionnelle de l'Eglise, que l'on devait admettre sous peine de schisme et d'hérésie. On convenait qu'il n'y a dans l'Eglise qu'un baptême, mais celui des hérétiques devait-il être considéré comme vrai, et être confondu avec le baptême de l'Eglise?

Il semblait évident que le baptême administré par des hérétiques, qui ne croyaient pas à la sainte Trinité, ne pouvait être valide. Or, la plupart des anciens hérétiques professaient tous, sur la Trinité, des opinions plus ou moins hétérodoxes. C'est sans doute pour ces considérations qu'un grand nombre d'évêques, en Orient et en Afrique, avaient pensé et établi que le baptême des hérétiques était invalide. Un fidèle, nommé Magnus, écrivit à Cyprien pour lui demander si les partisans de Novatianus devaient être considérés comme les autres hérétiques, car il était certain qu'ils étaient orthodoxes sur les dogmes fondamentaux du christianisme, et particulièrement sur la Trinité. Cyprien lui adressa une réponse qui nous paraît être le premier document relatif à la discussion qui fut engagée vers cette époque¹.

Magnus posa à Cyprien deux questions : la première, si les novatiens pouvaient donner légitimement le baptême ; la seconde, si le baptême administré aux malades par infusion était valide.

A la première question, Cyprien répondit : Les héré-

¹ Cyp. *Epist. 76 ad Magnum.*

tiques en général ne peuvent administrer le baptême, parce qu'ils n'appartiennent pas à l'Eglise, et que l'Eglise seule possède le vrai baptême. Quant à Novatianus, il ne peut l'administrer puisqu'il n'appartient pas à l'Eglise. De ce que sa doctrine sur la Trinité soit exacte, il ne s'ensuit pas qu'il puisse administrer un baptême valide, car sur d'autres points il n'a pas la même foi que l'Eglise. Quand, dans l'administration du baptême, les novatiens font cette question : « Crois-tu la rémission des péchés et la vie éternelle par la sainte Eglise ? » ils ne peuvent répondre affirmativement sans mentir, puisqu'ils rejettent ces vérités. Ceux-là seuls peuvent baptiser qui ont le Saint-Esprit; or, le Saint-Esprit n'est que dans l'Eglise.

Sur la seconde question, Cyprien est moins affirmatif. Il répond, il est vrai, que le baptême donné par infusion est valide et confère le titre de chrétien, mais il ne donne cette doctrine que comme son opinion personnelle et ne veut l'imposer à personne. Il regarde donc comme de vrais chrétiens ceux qui ont été baptisés par infusion, et blâme ceux qui leur donnaient, par une espèce de mépris, le titre de *Cliniques*¹, comme si leur titre de chrétien, quoique réel, n'était pas cependant aussi parfait que celui des autres.

A la fin de sa lettre, Cyprien dit à Magnus qu'il a répondu à ses deux questions, selon que sa médiocrité en a été capable, mais sans vouloir imposer ses opinions à personne. Il fut plus affirmatif lorsque les évêques africains se furent prononcés dans le même sens.

Ces évêques furent convoqués par Cyprien afin de répondre collectivement à une consultation qui lui était envoyée par les évêques de Numidie. Sa réponse leur fut adressée dans cette lettre synodale² :

« Très-chers frères, lorsque nous avons été réunis en concile, nous avons lu votre lettre dans laquelle vous

¹ Ce titre leur était donné parce qu'ils avaient été baptisés *dans le lit*, étant malades.

² Cyp. *Epist.* 70.

nous demandez si l'on doit baptiser les hérétiques et les schismatiques, lorsqu'ils viennent à l'Eglise catholique, qui est *une* et *véritable*? Quoique vous teniez, sur ce point la règle catholique comme nous, vous avez voulu nous consulter, et nous vous répondons, non point en exprimant notre opinion et une doctrine nouvelle, mais celle qui a été enseignée, par nos prédecesseurs comme par les vôtres et qui consiste à affirmer que personne ne peut être baptisé en dehors de l'Eglise, parce qu'il n'y a qu'un baptême, lequel se trouve dans la sainte Eglise. Le prêtre doit purifier et sanctifier l'eau avant qu'elle puisse laver les péchés; or, l'eau peut-elle être purifiée par celui qui est impur et qui n'a pas le Saint-Esprit?

“ Cette question que l'on fait dans l'administration du baptême : « Crois-tu en la vie éternelle et à la rémission des péchés par la sainte Eglise ? » vient à l'appui de ce que nous disons. Nous comprenons en effet, par là, que la rémission des péchés n'a lieu que dans l'Eglise, et que les hérétiques, n'appartenant pas à l'Eglise, ne peuvent remettre les péchés.

“ Celui qui est baptisé doit recevoir le chrême ou l'onction, afin qu'il puisse être *l'oint* de Dieu, et avoir en lui la grâce du Christ. On donne aussi l'Eucharistie aux baptisés qui ont reçu l'onction de l'huile sanctifiée sur l'autel. Or, ceux-là ne peuvent sanctifier l'huile qui n'ont ni l'autel, ni l'Eglise. Il ne peut donc y avoir d'onction spirituelle chez les hérétiques, puisqu'il est constant qu'il n'y a chez eux ni huile sanctifiée ni Eucharistie. »

Ces détails sur les rites du baptême et sur l'effet des sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, ont un grand intérêt historique et doctrinal.

“ Si l'hérétique peut baptiser, continuent les Pères du concile, il peut donner le Saint-Esprit. S'il ne peut pas donner le Saint-Esprit, puisqu'il en est privé, il ne peut non plus baptiser, puisque le baptême est *un*, que le Saint-Esprit est *un*, que l'Eglise est *une*; elle a été fondée sur Pierre, ce qui nous fait connaître l'origine et la raison de cette unité¹. »

¹ Cette pensée, un peu obscure ici, a été exposée précédemment d'une manière plus claire d'après les ouvrages de saint Cyprien.

La conclusion de la lettre, c'est que dans l'Eglise seule on peut donner les sacrements à ceux qui viennent y chercher la vérité et la vraie unité.

Un évêque de Mauritanie, nommé Quintus, ayant alors consulté Cyprien sur le baptême des hérétiques et des schismatiques, l'évêque de Carthage lui envoya la lettre synodale du concile qui venait d'avoir lieu¹; il répondit en outre aux objections faites par ceux qui avaient une opinion différente de la sienne. Le baptême étant unique, disaient ces derniers, on ne pouvait le réitérer. « Il n'y a qu'un baptême, répond Cyprien, c'est incontestable, mais ce baptême se trouve dans l'Eglise catholique et non ailleurs. Si les hérétiques ont également leur baptême valide, on ne peut dire qu'il n'y en ait qu'un, puisque l'Eglise a le sien et que les hérétiques ont le leur, qui n'est pas celui de l'Eglise, dès qu'ils ne font pas partie de l'Eglise. Quelques-uns de nos collègues, continue Cyprien, aiment mieux s'entendre avec les hérétiques qu'avec nous; en refusant de baptiser les hérétiques, sous prétexte qu'il n'y a qu'un baptême, ils affirment en réalité qu'il y en a deux; en effet, ils reconnaissent celui des hérétiques qui n'est pas celui de l'Eglise. Ce dernier vivifie, l'autre ne peut donner la vie, étant administré par des morts.

« Ils prétendent, dit encore Cyprien, garder l'ancienne coutume qui était suivie à l'origine des schismes et des hérésies, et lorsque les sectaires avaient préalablement été baptisés dans l'Eglise. Il n'était pas nécessaire de les baptiser, et nous en agissons de même à l'égard de ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise avant de devenir hérétiques. Lorsqu'ils abandonnent l'hérésie, nous leur imposons seulement la pénitence, comme on le faisait primitivement. Mais quant à ceux qui n'ont jamais appartenu à l'Eglise, et qui ont été baptisés hors de l'Eglise, nous leur donnons le vrai baptême.

« S'il en est qui ont suivi un usage contraire, la raison doit l'emporter sur cet usage. Pierre lui-même, que

¹ Cyp. *Epist. 71 ad Quintum.*

le Seigneur choisit le premier¹, et sur lequel il bâtit son Eglise, lorsque Paul discuta contre lui sur la Circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance et ne répondit pas insolemment qu'il tenait le premier rang et que les nouveaux venus devaient lui obéir; il ne méprisa point Paul qui avait d'abord été persécuteur; il reconnut au contraire qu'il avait raison. »

On peut voir là une critique à l'adresse de l'évêque de Rome. Cyprien admettait le fait de l'apostolat de saint Pierre dans cette ville. Il oppose donc à Etienne l'exemple de l'apôtre qui avait été un des fondateurs de son Eglise. Ceci donne à penser qu'Etienne avait reçu avec hauteur les décrets des conciles concernant Basili-dis et le baptême des hérétiques.

Pour lui répondre, Cyprien convoqua à un nouveau concile, non-seulement les évêques de la province d'Afrique, mais ceux de Numidie. Ils se trouvèrent à Carthage au nombre de 71. On y prit deux décisions importantes: l'une contre le baptême des hérétiques, la seconde contre les évêques et les prêtres qui seraient tombés dans l'infidélité ou l'hérésie. On décida qu'ils ne seraient admis que parmi les laïques, même après avoir fait pénitence.

Ce décret était évidemment dirigé contre Basilidis et Martial que soutenait Etienne. Le concile adressa sa lettre synodale à cet évêque², en le priant d'enseigner la même doctrine.

La lettre fut portée à Rome par deux évêques³. Etienne poussa si loin les mauvais procédés à leur égard qu'il ne voulut ni les voir ni leur parler; il défendit aux fidèles de les recevoir et d'exercer à leur égard les coutumes de l'hospitalité. Il écrivit à Cyprien avec arrogance et prétendit décider la question: « Si quelqu'un dit-il, vient à nous, de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition qui est de lui imposer les mains pour la pénitence; car les hérétiques

¹ Nous attirons l'attention sur ce texte de saint Cyprien où la primauté de saint Pierre est entendue d'une priorité dans l'apostolat. La primauté de saint Pierre n'avait pas alors d'autre signification.

² Cyp. *Epist. 72 ad Steph.*

³ *Ibid. Epist. 74 ad Pomp.*

eux-mêmes ne baptisent pas ceux qui viennent à eux, ils leur donnent simplement la communion. »

Il était au moins singulier d'entendre un évêque s'appuyer sur les usages des hérétiques pour justifier ceux de son Eglise. D'autre part, en soutenant d'une manière absolue qu'on ne devait pas baptiser ceux qui revenaient d'une hérésie, quelle qu'elle fût, il tombait dans une grave erreur, car, certains hérétiques antitrinitaires, ne baptisaient pas validement. Cyprien en fit la remarque et observa que les hérésies avaient chacune leur baptême. Quant à la tradition dont parlait Etienne : « D'où vient-elle, demandait Cyprien ? Vient-elle de l'autorité du Seigneur et de l'Evangile, ou des ordonnances et des lettres des apôtres ? Si une telle tradition nous défendait de baptiser les hérétiques, il faudrait la respecter et l'observer ; mais si les hérétiques ne sont regardés par les apôtres que comme des antechrists, et s'ils sont condamnés absolument par eux, ne devons-nous pas en agir de même ? Elle est vraiment belle et bien légitime, s'écrie Cyprien, cette tradition que nous enseigne notre frère Etienne ! Il nous la fait apprécier en disant qu'elle est une imitation de ce que font les hérétiques. Ainsi l'Eglise de Dieu, l'épouse du Christ doit imiter les hérétiques dans l'administration des Sacrements ; la lumière doit emprunter aux ténèbres ; les chrétiens doivent faire ce que font les antechrists ! »

Sur ces entrefaites, Cyprien reçut une nouvelle consultation de l'évêque Jubaianus sur le même sujet¹ ; il lui demandait, en particulier, si le baptême, administré par les marcionites était valide. Cyprien lui répondit que les hérétiques, et principalement les marcionites, ayant erré sur le dogme de la Trinité, il ne comprenait pas que l'on pût soutenir la validité de leur baptême. En général, les hérétiques n'ayant pas la même foi que l'Eglise, ne peuvent avoir le même baptême, ni conférer la même grâce en Jésus-Christ. C'est à l'Eglise seule que Jésus-Christ a donné le pouvoir de remettre les péchés, comme

¹ Cyp. *Epist. 41, ad Jubaian.*

le prouvent les paroles adressées à saint Pierre, personification de l'Eglise et type de son unité.

Il ne nie pas que l'on ait admis quelquefois des hérétiques dans l'Eglise, sans les baptiser. Pour ceux-là, dit-il, Dieu, dans sa puissance et sa miséricorde, a pu les sauver et ne pas les priver des grâces accordées aux enfants de l'Eglise; mais ce n'est pas une raison, parce qu'on s'est trompé quelquefois, de se tromper toujours.

Comme dans la plupart de ses autres lettres, relatives à la même question, Cyprien avertit Jubaïanus qu'il ne veut pas faire de cette question une affaire de foi; il ne s'agissait, dans sa pensée, que de discipline, et chaque évêque avait le droit d'avoir une autre opinion que lui.

L'évêque de Rome ne considérait pas la question de la même manière et il voulait que son opinion fût considérée comme un dogme de l'Eglise.

Pour réfuter la lettre qu'il avait reçue d'Etienne, Cyprien convoqua un nouveau concile à Carthage; il y appela les évêques d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie, qui s'y trouvèrent au nombre de 87¹. Cyprien fit l'ouverture du concile en lisant sa lettre à Jubaïanus et la réponse de cet évêque; puis il ajouta :

« Vous avez entendu, bien-aimés collègues, ce que notre coévêque Jubaïanus m'a écrit, ce que je lui ai répondu, et la nouvelle lettre par laquelle il nous remercie de l'avoir éclairé sur la question qu'il nous avait proposée. Il nous reste, à chacun de nous, de dire ce que nous pensons sur cette même question, sans juger personne et sans repousser de notre communion ceux qui penseraient autrement que nous. Aucun d'entre nous, en effet, ne s'est constitué évêque des évêques et n'a recouru à la terreur tyrannique pour forcer ses collègues à l'obéissance; nous savons que chaque évêque est en possession de sa liberté et d'une pleine puissance pour se déterminer, et qu'il ne peut être jugé, comme il ne peut lui-

¹ Saint Augustin, *de Baptismo contra Donatistas*, lib. III, c. 4, 5, 6; lib. VII, c. 1. Concil. Carthag., septimum inter Cyp. op.; ap. Zonar.; *Collect. canonic.* et ap. Labbe, *Collect. conc.*

même juger les autres. Attendons tous le jugement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui seul a le pouvoir de nous préposer au gouvernement de son Eglise et de juger nos actes. „

Tous les évêques furent du même avis que Cyprien.

On doit remarquer la critique indirecte que l'évêque de Carthage fit de celui de Rome. Déjà Tertullien s'était moqué des prétentions de Zéphyrin qui s'imaginait être plus élevé que les autres évêques, et l'avait appelé dérisoirement *évêque des évêques*. Cyprien stigmatisa de la même manière les prétentions d'Etienne qui avait menacé de rompre les relations de communion avec ceux qui n'étaient pas de son avis. Etienne imitait en cela l'orgueil de Victor qui déjà avait voulu se séparer de la communion de l'Orient à propos de la question de la pâque.

Celle du baptême n'avait pas encore reçu de solution catholique. Alors même qu'Etienne aurait eu raison de tout point, il outrepassait les bornes en donnant son opinion comme une vérité catholique. Il osa en écrire aux évêques orientaux d'une manière passionnée; mais il ne réussit pas à les convaincre, comme on le voit par la lettre que Denys, évêque d'Alexandrie, lui adressa, et par celle que Firmilianus, évêque de Césarée en Cappadoce, écrivit à Cyprien.

Denys avait été, comme l'évêque de Carthage, en relation avec le clergé romain depuis le martyre de Fabianus¹. Il avait écrit à Cornelius deux lettres dans lesquelles il accusait réception de celle qu'il en avait reçue au sujet de Novatianus, et où il lui annonçait qu'il avait été convoqué au concile d'Antioche par Fabius, évêque de cette ville, Firmilianus de Césarée en Cappadoce, Helenus de Tarse en Cilicie et Théoctiste de Césarée en Palestine, qui semblaient favorables à Novatianus. Il fit connaître aussi à Cornelius la mort de Fabius et l'élection de Demitrianus pour le siège d'Antioche. Il adressa, par Hippolyte une lettre aux frères habitants de Rome, tou-

¹ Euseb. *Hist. Eccl.*, liv. VI, 46.

chant l'office de diacre. Il adressa aux mêmes deux autres lettres sur *la paix* et sur *la pénitence*. Il écrivit aux confesseurs de Rome qui s'étaient déclarés pour Novatianus, afin de les engager à revenir de leur erreur, et il leur envoya deux lettres de félicitation après leur retour à l'Eglise.

L'autorité de Denys était grande dans toute l'Eglise. Les Arméniens, les Laodiciens, aussi bien que les Eglises occidentales recevaient ses lettres avec respect. Etienne de Rome aurait dû par conséquent tenir plus de compte de celles qu'il lui adressa à l'occasion de la question du baptême des hérétiques. Dans cette lettre, Denys lui annonçait d'abord que dans tout l'Orient, les dissensments qui existaient à propos de Novatianus et de ses opinions sur la pénitence, étaient apaisés et que toutes les Eglises étaient d'accord¹. Il le suppliait ensuite de mettre plus de douceur dans les nouvelles discussions qui avaient lieu et qui pouvaient occasionner un nouveau schisme. On ne connaît cette lettre de Denys que par la mention qu'il en fit dans une seconde lettre qu'il écrivit à propos du baptême et qu'il adressa à Xystus, successeur d'Etienne sur le siège de Rome. Il attachait une haute importance à cette question du baptême et il adressa encore deux autres lettres à Denys et à Philémon qui l'avaient consulté.

Firmilien, qui jouissait d'une haute autorité en Cappadoce, et même dans tout l'Orient, prit ouvertement parti pour Cyprien.

Etienne avait écrit une circulaire à tous les évêques orientaux pour leur déclarer qu'il se séparerait de la communion de tous ceux qui ne pensaient pas comme lui. Cyprien l'ayant appris adressa aussi aux évêques d'Orient les actes des conciles de Carthage. C'est à l'occasion de cette double communication que Denys d'Alexandrie écrivit sa lettre à Etienne et que Firmilien adressa la lettre suivante à Cyprien²:

¹ Euseb. *Hist. Eccl.* lib. VI. 44.

² *Inter. Epist. Cyp.* 73.

“ Firmilien à son frère Cyprien, salut, dans le Seigneur :

“ Nous avons reçu par notre très-cher diacre Rogatien, que vous nous avez envoyé, la lettre que vous nous avez écrite, très-cher frère; et nous avons rendu à Dieu de très-grandes actions de grâces de ce qu'étant séparés de corps, nous soyons unis d'esprit comme si nous habitions non-seulement le même pays, mais la même maison. C'est bien le cas de dire que la maison spirituelle de Dieu est *une*. *Dans les derniers temps, dit le prophète, la montagne du Seigneur et la maison de Dieu, située sur le sommet des montagnes, seront manifestées.* Réunis dans cette maison, nous y jouissons avec bonheur de l'unité. C'est ce que demandait au Seigneur le psalmiste : *d'habiter dans la maison de Dieu tous les jours de sa vie.* Le même psalmiste dit, dans un autre endroit, que c'est un grand bonheur pour les saints d'être *unis*. *Oh ! dit-il, combien il est bon et délectable que des frères demeurent ensemble!*

“ En effet, l'union, la paix et la concorde procurent un très-grand bonheur, non-seulement aux hommes fidèles qui connaissent la vérité, mais aux anges du ciel eux-mêmes qui, selon la divine parole, ressentent de la joie à propos d'un pécheur qui fait pénitence et qui revient au lien de l'unité. Ceci ne serait pas dit des anges qui habitent les cieux, si eux-mêmes ne nous étaient pas unis; mais, s'ils se réjouissent de notre union, ils sont attristés lorsqu'ils voient les esprits et les cœurs de quelques-uns dans la division, non-seulement comme s'ils n'invoquaient pas un seul et même Dieu, mais comme s'ils ne pouvaient plus ni se parler ni s'entendre. Nous ne pouvons donc être reconnaissants à Etienne de ce que, par sa violence, il nous a procuré l'occasion d'avoir un témoignage de votre foi et de votre sagesse; car, si nous avons eu cet avantage à cause d'Etienne, ce n'est pas à lui que nous le devons. En effet, Judas, par sa perfidie et la trahison dont il a usé criminellement envers le Sauveur, ne doit pas être regardé comme la cause des grands biens que nous a procurés la passion du Seigneur, qui a délivré le monde et tous les peuples.

“ Mais passons pour le moment sur ce qu'a fait Etienne, de peur qu'en nous souvenant *de son audace et de son insolence*, nous ne ressentions trop de chagrin de ses mauvaises actions. ”

Après avoir exposé en quoi consiste l'unité de l'Eglise, qui n'existe qu'à la condition de rester fidèle à la vérité, Firmilien continue ainsi :

“ Ceux qui sont à Rome n'observent pas toutes les choses qui ont été données au commencement, et c'est en vain qu'ils prétendent s'appuyer de l'autorité des apôtres; c'est ainsi que sur le jour de la célébration de la pâque et sur un grand nombre d'autres mystères de la religion, il y a chez eux quelques diversités, et qu'ils n'observent pas tout ce que l'on observe à Jérusalem; de même, en d'autres provinces, on rencontre beaucoup de variétés, selon la diversité des lieux et des langues; toutefois, on ne les a point séparés pour cela de la paix et de l'unité de l'Eglise universelle. ”

L'Eglise de Jérusalem était l'*Eglise modèle*, selon Firmilien; elle était la mère de toutes les autres et le type le plus pur d'après lequel elles devaient se former; quant à l'Eglise de Rome, elle pouvait, comme toute autre Eglise particulière, être retranchée de l'unité. C'est pourquoi il s'élève énergiquement contre Etienne qui *avait osé rompre la paix* avec les évêques d'Afrique, qui *difflamait les apôtres Pierre et Paul*, en prétendant qu'il suivait leurs traditions. “ C'est avec raison, dit-il, que je m'indigne de la folie manifeste d'Etienne qui, d'un côté, se glorifie du siège de son épiscopat et prétend posséder la succession de Pierre, sur lequel les fondements de l'Eglise ont été placés, et qui, d'un autre côté, introduit d'autres pierres, et construit les nouveaux édifices de nombreuses Eglises, en affirmant, de sa propre autorité, qu'elles possèdent le vrai baptême... ”

“ Etienne, qui *se vante de posséder par succession la chaire de Pierre*, ne montre aucun zèle contre les hérétiques... Vous, Africains, vous pouvez dire à Etienne qu'ayant connu la vérité, vous avez rejeté la *coutume de l'erreur*; mais nous, nous possédons en même temps la

vérité et la coutume ; nous opposons à celle des Romains notre coutume à nous, qui est celle de la vérité, conservant depuis le commencement ce qui nous a été donné par le Christ et par les apôtres... Et Etienne n'a pas honte d'affirmer que ceux qui sont dans le péché peuvent remettre le péché, comme si le bain de vie pouvait se trouver dans la maison de la mort ! Quoi ! ne crains-tu pas le jugement de Dieu en te montrant favorable aux hérétiques contre l'Eglise ? Mais tu es pire que tous les hérétiques ; car lorsque ceux d'entre eux qui ont reconnu leur erreur viennent à toi pour recevoir la vraie lumière de l'Eglise, toi, tu viens en aide à leurs erreurs, et éteignant la lumière de la vérité de l'Eglise, tu amasses autour d'eux les ténèbres de la nuit de l'hérésie. Ne comprends-tu pas qu'on te demandera compte de ces âmes au jour du jugement, puisque tu as refusé le breuvage de l'Eglise à ceux qui avaient soif, et que tu as causé la mort de ceux qui voulaient vivre ? Et pourtant tu t'indignes ! vois quelle est ta folie lorsque tu oses reprendre ceux qui combattent contre le mensonge pour la vérité ! quel est celui qui s'indigne avec le plus de raison contre un autre ? est-ce celui qui s'entend avec les ennemis de Dieu, ou bien celui qui, pour la vérité de l'Eglise, se déclare contre celui qui s'entend avec les ennemis de Dieu ?... Que de contestations, que de discussions tu prépares à toutes les Eglises du monde ! quel grave péché tu as commis lorsque tu t'es séparé de tant de troupes ! tu t'es tué toi-même ; ne t'y trompe pas ; car *celui-là est véritablement schismatique qui a renoncé à la communion de l'unité de l'Église. Tandis que tu penses que tous les autres sont séparés de toi, c'est toi qui es séparé des autres.* »

Firmilien parlait ainsi à l'évêque de Rome ; et personne ne songea à le taxer d'erreur, même parmi ceux qui n'admettaient pas sa croyance touchant le baptême des hérétiques.

Un écrivain, dont on ignore le nom, entreprit de défendre la doctrine de la validité du baptême des hérétiques¹. Mais il faut avouer que ses raisonnements sont

¹ *De Baptismo haeret.* Inter. op. Cyp.

peu concluants. Ses distinctions entre le baptême d'eau que peuvent donner validement les hérétiques et le baptême de l'Esprit que l'Eglise seule peut donner par l'imposition des mains, est un sophisme. Il convient en effet que la grâce accompagne le baptême d'eau administré par les hérétiques. Dès lors, pourquoi l'imposition des mains dont ils accompagnaient, à l'exemple de l'Eglise, l'administration du baptême, n'aurait-elle pas communiqué la grâce aussi bien que le baptême d'eau? Le seul argument légitime que l'auteur inconnu a invoqué, c'est la coutume de l'ancienne Eglise. En effet, le docte Eusèbe¹ reconnaît que la tradition était en faveur d'Etienne. Il est vrai que Cyprien et Firmilien l'ont contesté. Quoi qu'il en soit la question resta alors sans solution, et la menace d'Etienne fut considérée comme non avenue. Saint Augustin² reconnaît que Cyprien put légitimement soutenir son opinion, parce que l'Eglise n'avait alors rendu aucune décision universellement admise. On était bien éloigné de regarder la décision de l'évêque de Rome, comme un décret obligatoire.

La discussion dura après la mort d'Etienne, comme on le voit par la lettre adressée à son successeur Xistus par Denys d'Alexandrie. Mais bientôt la persécution de Valerianus vint séparer les combattants ou plutôt les réunir dans le sein de Dieu. Etienne et Cyprien étaient en désaccord sur une question théologique, mais ils furent unis dans le courage pour confesser la foi jusqu'à l'effusion de leur sang. Etienne fut mis à mort l'an 257. Cyprien fut d'abord exilé à Curube, et souffrit le martyre onze mois après. Pendant son exil, il adressa des consolations et des secours aux confesseurs qui avaient été condamnés aux mines de la Mauritanie et de la Numidie³. Parmi eux étaient plusieurs évêques qui avaient assisté aux derniers conciles de Carthage. Cyprien, de retour de son exil, par permission expresse de l'empereur, habitait une petite maison de campagne aux envi-

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. III, 5.

² Aug., *de Baptismo cont. Donatist.*, lib. III, c. 4.

³ Cyp. *Epist.* 77 et seq.

rons de Carthage. Il consacra le peu de temps qui lui restait à vivre aux soins de son Eglise, et il distribua aux pauvres tout ce qu'il possédait encore. La persécution avait paru se ralentir un peu et Cyprien envoya à Rome quelques personnes pour savoir ce qui en était. Il apprit par eux que l'évêque Xistus, successeur d'Etienne, avait été mis à mort, et que bientôt les persécuteurs redoubleraient de violences ; il en donna avis aux évêques et aux fidèles afin qu'ils fussent prêts. Pour lui, il s'attendait chaque jour à donner sa vie. Seulement, il voulait mourir à Carthage, au sein même de son Eglise. C'est pourquoi, ayant appris que des soldats devaient venir le prendre pour le conduire à Utique, il se cacha. De sa retraite, il écrivit sa dernière lettre qui peut être considérée comme son testament. Elle est adressée à ses prêtres, diacres et fidèles :

“ Il convient, leur dit-il¹, qu'un évêque confesse le Seigneur dans la cité où il préside à l'Eglise du Seigneur, et de glorifier tout le peuple par la confession de l'évêque présent au milieu d'eux. Car tout ce que l'évêque confesseur dit au moment de sa confession, sous l'inspiration de Dieu, il le dit par la voix de tous. Du reste, l'honneur d'une Eglise aussi glorieuse que la nôtre serait amoindri, si j'allais à Utique, moi, évêque d'une autre Eglise, pour y confesser la foi et en partir vers le Seigneur, après avoir souffert le martyre ; je prie continuellement pour que Dieu exauce mon désir qui est un devoir ; que je confesse la foi et que je souffre à Carthage pour moi et pour vous, et que je parte de là pour aller au Seigneur. Nous attendons, dans le réduit où nous sommes cachés, l'arrivée du proconsul à Carthage, et nous apprendrons de lui ce que les empereurs ont décidé touchant les chrétiens évêques ou laïques, et ce que le Seigneur voudra que nous disions quand l'heure sera venue.

“ Quant à vous, frères bien-aimés, soyez fidèles à la sage conduite à laquelle je vous ai initiés, d'après les

¹ Cyp. *Epist. 85.*

commandements du Seigneur, et sur laquelle je vous ai donné de si fréquents enseignements. Conservez la paix et la tranquillité; que personne d'entre vous ne soit cause de quelque mouvement tumultueux contre les frères et ne s'offre de lui-même aux gentils. Celui qui sera pris et livré, devra parler, mais alors ce n'est pas lui qui parlera, mais le Seigneur qui aime mieux que nous confessions la foi intérieurement que nous la professions. »

Le proconsul Maximus Gabrius fit arrêter Cyprien peu de temps après. On l'amena à Sexti, village près de Carthage. Cyprien comparut avec dignité devant le proconsul et ne répondit à ses accusations que par ces quelques mots : « Fais ce que tu as ordre de faire. » Le proconsul prononça alors cette sentence : « Nous ordonnons que Thascius Cyprianus aura la tête tranchée. » Le saint répondit : « Dieu soit loué ! »

Depuis l'arrestation de leur évêque, les fidèles s'étaient portés en foule vers le lieu, où il avait été tenu prisonnier. Quand il marcha vers l'endroit où il devait être immolé, tous l'accompagnaient en disant : « Allons ! mourons avec lui ! » Arrivé au lieu du supplice, il fit donner 25 écus d'or à l'exécuteur et se dépouilla lui-même de ses habits. Le prêtre Julianus lui banda les yeux, et il reçut sans trembler le coup de la mort. Les fidèles restèrent auprès de son corps le reste du jour. Le soir venu, ils l'emportèrent solennellement et l'ensevelirent dans un champ appartenant à Macrobius Candidus sur le chemin de Mappalia. On bâtit deux Eglises dédiées à saint Cyprien, l'une à l'endroit où il avait souffert le martyre, l'autre au lieu où reposait son corps. Ces deux églises existaient du temps de saint Augustin¹.

Le martyre de Cyprien eut un grand retentissement dans toute l'Eglise. Pendant sa vie, on avait admiré son génie jusqu'aux confins les plus reculés de l'Orient; après sa mort, on célébra partout l'anniversaire de son

¹ V. Pont. vit. s. Cyp.; Acta s. Cyp.; August. serm. CCCXIII. Confess., lib. V, c. 8.

martyre. On trouve son panégyrique parmi les œuvres de saint Grégoire de Nazianze¹. L'Eglise de Rome qui n'a inséré presque que des saints romains dans le canon de la messe, y nomme saint Cyprien. En Orient comme en Occident, on l'a toujours considéré comme un des témoins les plus autorisés de la tradition catholique, et le concile d'Ephèse l'admit au nombre des dix écrivains dont il invoqua le témoignage en faveur de la doctrine de l'Eglise.

Cyprien mourut le 14 septembre 258.

Nous avons fait connaître ses lettres qui forment un des plus importants documents pour l'histoire de l'Eglise dans la première moitié du troisième siècle ; nous avons également fait connaître ses traités *de l'Unité* et *des Tombés*. Ses autres ouvrages sont : *De l'habit des vierges*; *De la Prière du Seigneur*; *A Demetrianus*; *De la vanité des idoles*; *De la mortalité*; *De l'œuvre et des aumônes*: *Du bien de la patience*; *De l'envie et de la jalousie*; *A Fortunatus*, *De l'exhortation au martyre*; *A Quirinus*, *Témoignages contre les juifs*.

Dans le livre *De l'habit des vierges*, Cyprien fait l'éloge du célibat observé librement, purement, et dans un but religieux. Il loue les vierges qui se consacrent à Dieu, leur expose les précautions qu'elles doivent observer dans l'intérêt de leur pudeur; il s'élève avec énergie contre le luxe des femmes et trouve ce luxe surtout inconvenant pour les vierges. Leur habit doit être simple, grave, et elles doivent rejeter tous ces ornements au moyen desquels les femmes cherchent à réformer, transfigurer et dénaturer les traits que Dieu leur a donnés².

Le traité *De la prière du Seigneur* (oraison dominicale) est imité de celui que Tertullien avait composé sur le même sujet; mais il contient des réflexions propres à l'auteur. On y rencontre des détails fort intéressants pour l'histoire. Après avoir exposé l'excellence de la prière dont Jésus-Christ nous a donné la formule, et en avoir

¹ Greg. Nazianz. Orat. 18. Seulement saint Grégoire a placé dans son panégyrique quelques faits qui appartiennent à un autre Cyprien de Nicomédie.

² Cyp. de *Habitu virgin.* §§ 1 ad 24.

expliqué les sept demandes, Cyprien traite de la prière en général. La prière doit être continue, comme celle du Christ; elle doit partir du cœur. « Que toute pensée charnelle et mondaine soit chassée de notre esprit, dit-il¹, et que l'esprit soit uniquement attentif à l'objet de sa prière. C'est pour cela que le prêtre, dans la préface qui précède la prière, prépare les esprits des frères en disant²: *Que les cœurs se dirigent en haut (sursum corda)!* A ces paroles le peuple répond : *Nous les avons élevés vers le Seigneur (habemus ad Dominum)*. Cela nous avertit que nous ne devons penser qu'au Seigneur³. »

En rattachant ces renseignements liturgiques à ceux que nous ont fournis les Pères précédents, et particulièrement Justin et Tertullien, on peut se former une idée assez complète de la liturgie primitive de l'Eglise.

Cyprien fournit encore des aperçus précieux sur les heures de la prière qui ont formé la base de l'organisation de l'office public dans l'Eglise. Il fait remonter à Daniel et aux enfants jetés dans la fournaise l'usage de prier à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure, et il aperçoit, dans cet usage, un hommage à la Trinité. Ces trois heures de la prière ont donné naissance aux parties de l'office public appelées *tierce, sexte, none*. A l'heure de tierce, le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres; à l'heure de sexte, Pierre a prié et Dieu lui a révélé que tous les hommes étaient appelés à la pénitence; à la même heure, le Seigneur fut crucifié; et à l'heure de none, il mourut et nous racheta du péché par sa mort⁴.

A ces heures consacrées de toute antiquité, ajoute Cyprien⁵, on a ajouté d'autres heures en signe de nou-

¹ Ces paroles sont les mêmes que celles qui se trouvent dans l'hymne chanté encore aujourd'hui, dans la liturgie orientale, au début de cette partie de la messe que l'on appelle *Liturgie des fidèles* et qui commence à l'*offertoire* dans la messe latine. Ce renseignement est important pour prouver que, pratiquement, les liturgies orientale et occidentale étaient à peu près les mêmes; nous en rencontrerons d'autres preuves.

² Ces mots, qui précèdent la *Préface* ou prière terminée par le chant angélique : *Saint! Saint! Saint! etc.*, ont été conservés dans les liturgies orientale et occidentale.

³ Cyp. de *Orat. dominic.*, § 51.

⁴ *Ibid.*, § 54.

⁵ *Ibid.*, § 55.

veaux mystères. Le Seigneur étant ressuscité le matin, on a établi *la prière du matin*. Ce sont *les matines* de l'office public. De plus, le Christ étant le vrai soleil et le vrai jour des âmes, nous devons prier que sa lumière nous revienne, lorsque nous voyons se coucher le soleil du monde qui n'est que l'image du soleil spirituel. De là la prière du soir, c'est-à-dire, *les vêpres* de l'office public.

Mais ces heures de prières ne doivent pas empêcher le chrétien de prier continuellement, c'est-à-dire, d'avoir l'intention, jour et nuit, de glorifier le Seigneur et de le remercier de ses dons¹.

L'office public, tel que l'ont conservé les plus anciennes Eglises d'Orient et d'Occident, remonte donc à la plus haute antiquité.

Le livre *A Demetrianus* est une apologie du christianisme. On y rencontre des réminiscences de l'*Apologétique* de Tertullien et de l'*Octavius* de Minutius Felix². Demetrianus était proconsul d'Afrique et persécutait les fidèles. On reprochait à ces derniers d'être cause des fléaux qui désolaient l'empire, parce qu'ils refusaient d'adorer les dieux. Cyprien répond que les païens en sont plutôt la cause, puisqu'ils refusaient d'adorer le seul vrai Dieu et qu'ils persécutaient ses adorateurs, c'est-à-dire les chrétiens. L'éloquent discours de Cyprien est un magnifique parallèle entre le chrétien et le païen. Il est digne d'être placé à côté des belles apologeties de Justin et de Tertullien.

Le livre *De la vanité des idoles*³ est une attaque directe contre le paganisme et comme une suite du discours adressé à Demetrianus. Les idoles ne sont que des figures de rois et hommes célèbres de l'antiquité. Les hommes les plus savants ont toujours reconnu l'unité d'un Dieu, et le peuple lui-même a conservé comme un souvenir de cette vérité primitive. C'est cette vérité que les religions judaïque et chrétienne ont mise en évidence.

Une peste terrible ayant ravagé l'Egypte et la pro-

¹ Cyp. de *Orat. dominic.*, § 56.

² *Ibid., ad Demetrianum.*

³ *Ibid., de Idol. vanit.*

vince d'Afrique, Cyprien en prit occasion pour adresser aux fidèles son livre *De la mortalité*¹. Il leur rappelle que la vie n'est qu'un voyage vers un monde meilleur, et qu'il ne faut pas pleurer les morts comme si l'on ne croyait pas à l'immortalité. Au delà du tombeau, il y a un monde meilleur où nous attendent des frères, déjà certains de leur état immortel et qui éprouvent une grande sollicitude au sujet de notre salut². Ces dernières paroles prouvent que l'Eglise primitive ne pensait pas que la mort rompait les liens formés par la religion entre les fidèles. Selon la foi, ceux qui étaient morts s'intéressaient au salut de ceux qui étaient encore au lieu du combat.

Dans son traité *De la prière du Seigneur*, Cyprien avait établi que la prière, pour être utile et agréable à Dieu, devait être accompagnée des bonnes œuvres et surtout de l'aumône. Il composa son livre *De l'œuvre et des aumônes*³ pour expliquer cette vérité avec plus d'étendue. Le but qu'il se proposa dans ce livre était d'établir la puissance des bonnes œuvres, et surtout de l'aumône, pour la justification. Sans doute il croyait que la justification en elle-même est une œuvre divine et l'effet de la rédemption de Jésus-Christ ; mais il professait que l'effet de la rédemption n'était appliqué à l'homme que s'il croyait et que si sa foi était *pratique* et se traduisait par de bonnes actions.

En écrivant à Jubaïanus, Cyprien lui avait parlé de son livre *Du bien de la patience*⁴, qu'il lui envoyait ; il donne à penser, dans cette lettre, que cet ouvrage lui avait été inspiré par la contradiction qu'il rencontrait de la part de l'évêque de Rome, au sujet du baptême des hérétiques. Il prouve, dans cet ouvrage, que l'on doit supporter les épreuves, non pas avec cette patience païenne qui n'est qu'un stoïcisme orgueilleux, mais avec une patience chrétienne dont le principe est la charité.

¹ Cyp. *de Mortalitate*.

² *Ibid.*, § 25.

³ *Ibid.*, *de Opere et Eleemosynis*.

⁴ *Ibid.*, *de Bono patientiae*.

Nul doute que le grand évêque de Carthage n'ait pratiqué ce qu'il enseignait aux autres.

Le livre *De l'envie et de la jalouse*¹ naquit des mêmes circonstances. C'était un avertissement à Etienne de Rome qui mettait une telle passion dans sa polémique que l'on pouvait bien lui supposer des atteintes de jalouse contre l'illustre évêque de Carthage. En effet, Cyprien n'était, par l'importance de sa ville épiscopale dans l'empire romain, que le second évêque de l'Eglise occidentale ; et cependant, d'Espagne on lui avait déféré l'arbitrage dans l'affaire des évêques Basilidis et Martial, et sa décision, rendue en concile comme toutes les décisions épiscopales de l'époque primitive, avait été maintenue en opposition avec celle d'Etienne. Des Gaules, on avait eu également recours à lui dans l'affaire de Marcianus d'Arles, et les plus grands évêques d'Orient lui montraient une déférence qu'ils ne témoignaient pas à l'évêque de Rome. La question du baptême des hérétiques avait rendu les relations encore plus difficiles, et les menaces d'Etienne n'étaient peut-être pas inspirées par l'esprit de charité.

Cyprien eut recours à la patience dans ces circonstances, et fit un traité pour prouver que l'envie et la jalouse étaient des vices indignes de vrais chrétiens. Il y fait allusion à la jalouse qui avait été la première cause du schisme de Carthage². On peut croire qu'il avait Etienne en vue lorsqu'il disait³ : « Le Seigneur a obvié à ce péril de la jalouse, lorsqu'il répondit à ses disciples qui lui demandaient lequel était le plus grand : *Celui qui sera le plus petit parmi vous tous, celui-là sera grand.* Par sa réponse, il condamna toute envie, il ôta tout prétexte et tout sujet à la jalouse. Il n'est pas permis au disciple du Christ d'être envieux ou jaloux ; il ne peut exister entre nous aucune contestation au sujet de la grandeur ; nous ne pouvons nous éléver que par l'humilité. »

¹ Cyp. *de Zelo et Livore.*

² *Ibid.*, § 6.

³ *Ibid.*, § 10.

200

Etienne avait voulu s'élever si haut, à cause de l'importance de son siège que le dernier concile de Carthage lui avait supposé la prétention d'être *l'évêque des évêques*. La leçon de Cyprien pouvait donc bien aller à la même adresse. Ne serait-ce pas aussi à Etienne que Cyprien faisait encore allusion en s'exprimant ainsi¹: « Pourquoi te jettes-tu dans les ténèbres de l'envie? pourquoi t'enveloppes-tu dans le nuage de la jalouse? pourquoi éteins-tu toute lumière de paix et de charité dans l'aveuglement de mauvais sentiments? pourquoi reviens-tu au diable auquel tu avais renoncé?... Celui qui hait son frère marche dans les ténèbres et ne sait où il va. Sans le savoir, il va à l'enfer, aveugle et ignorant, il court à la punition, en s'éloignant de la lumière du Christ. Celui-là suit le Christ qui obéit à ses préceptes, qui conforme sa vie à son enseignement, qui suit ses traces, qui imite ce que le Christ a fait et enseigné, selon cette parole de Pierre : *Le Christ a souffert pour nous, nous l'assant son exemple, afin que nous suivions ses traces.* »

Pour se guérir des vices de l'envie et de la jalouse, Cyprien indique ces remèdes : « Que les saints livres soient dans tes mains; que la pensée du Seigneur soit dans ton cœur; que ta prière soit continue, et ne t'arrête pas dans la pratique des vertus contraires². »

La lecture de la sainte Ecriture était toujours recommandée par les vrais pasteurs de l'Eglise primitive.

La lettre de Cyprien à Fortunatus³ est une exhortation au martyre. Le saint docteur y prouve que l'idolâtrie est un crime abominable aux yeux de Dieu, et que les chrétiens ne devaient point s'y laisser entraîner par la crainte des souffrances et de la mort. La persécution ne doit pas effrayer les fidèles, car Dieu leur accorde le courage qui leur est nécessaire pour la supporter, et les dédommage amplement, par les récompenses célestes, de ce qu'ils ont eu à souffrir en ce monde.

Dans un livre adressé à Quintus, Cyprien, à la de-

¹ Cyp., *de Zelo et Livore*, § 11.

² *Ibid.*, § 16.

³ Cyp. *ad Fortunat. de exhortat. martyr.*

mande de ce pieux fidèle, collectionna les textes des saintes Ecritures qui établissent que les Juifs ont été abandonnés de Dieu, et que les chrétiens leur ont succédé comme le vrai peuple élu¹. Cet ouvrage atteste dans l'évêque de Carthage une connaissance approfondie des saints Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'il cite presque tous. Cet ouvrage, par les questions qui y sont indiquées, est très-important au point de vue théologique.

Le livre *Des spectacles*² est un abrégé de celui de Tertullien sur le même sujet. La morale en est la même. Le livre *De la louange du martyre*³ est un éloquent discours destiné à enflammer le courage des chrétiens en présence de la persécution. Le saint docteur s'y montre plein du désir de donner sa vie pour Jésus-Christ. Ses désirs furent accomplis.

Nous avons assez cité saint Cyprien pour être dispensé de nous étendre sur l'importance de ses ouvrages et sur les éloges qu'ils méritent⁴. L'Eglise les a toujours tenus en grande estime, et les hommes de goût, dans tous les temps, ont admiré les qualités brillantes du

¹ Cyp. *ad Quint.*; *Testimoniorum*, lib. III.

² Ibid., *de Spectacul.*

³ Ibid., *de Laude martyr.*

⁴ Quelques écrivains ont mal apprécié ce qu'il a écrit sur le baptême des hérétiques et ont prétendu qu'il s'était rétracté. Saint Jérôme a affirmé que les évêques d'Afrique, collègues de Cyprien, avaient changé de sentiment, et rendu un décret contraire à ceux qu'ils avaient adoptés antérieurement. (*Dial. cont. Luciferianos*, § 23). « Denique illi episcopi qui rebaptizandos haereticos cum eo statuerant, ad antiquam consuetudinem revoluti, novum emisere Decretum. » Jérôme n'a donné aucune preuve à l'appui de cette assertion. Saint Augustin, évêque d'Hippone, près de Carthage, et contemporain de Jérôme, connaissait l'opinion de ce dernier, et il y fait peut-être allusion lorsqu'il déclare, dans son ouvrage *contre les Donatistes*, qu'il ne connaît pas le fait dont on parlait. Après avoir dit que, dans son humilité et son amour pour la paix, Cyprien aurait pu sacrifier son opinion, et qu'il l'aurait fait certainement en présence de la sentence d'un concile plénier, il ajoute : « Peut-être en a-t-il été ainsi, mais nous l'ignorons; car tout ce qui a été fait alors entre les évêques n'a pu être écrit et livré à la postérité, et nous ne connaissons pas tout ce qui a été écrit à ce sujet » — « et fortasse factum est, sed nescimus; neque enim omnia quæ illo tempore inter episcopos gesta sunt, memoriae litterisque mandari potuerunt, aut omnia quæ mandata sunt novimus. » (Aug., lib. II. *Cont. Donatist.*, cap. IV, § 5. Edit. Bened.)

Si, au ve siècle, un évêque africain aussi savant ignorait le fait mentionné par Jérôme, comment un historien sérieux pourrait-il l'affirmer aujourd'hui? Baronius a invoqué le témoignage de Denys d'Alexandrie en faveur de ce fait; mais le saint évêque d'Alexandrie n'y a même pas fait la moindre allusion.

Il ne sera peut-être pas inutile de citer, comme spécimen de la bonne foi des historiens romanistes de nos jours, la traduction, donnée par l'un d'eux,

génie du grand évêque de Carthage. L'élégance de son style en fait incontestablement un des plus grands écrivains du troisième siècle, et il est infiniment supérieur, même à titre de simple littérateur, à tous les écrivains païens de la même époque. Son éloquence est vive, pénétrante ; ses pensées aussi justes que brillantes et profondes. On ne peut lire ses ouvrages sans reconnaître en lui un grand et saint évêque, un profond théologien, un orateur éloquent.

des paroles de saint Augustin que nous avons citées textuellement : « Je n'ai pas entre les mains la preuve de la rétractation de Cyprien ; mais je suis fondé à croire qu'elle a réellement eu lieu. Peut-être les documents ont-ils été supprimés par ceux qui, épris de la même erreur, n'ont pas voulu se priver d'un tel patronage. Il est certain, d'ailleurs, qu'on n'a pas écrit tout ce que firent les évêques d'alors ; et j'avoue, du reste, que, pour ma part, je ne connais pas tout ce qui en a été écrit. » Ces paroles sont entre guillemets et données comme une citation textuelle, avec cette indication au bas de la page : S. Augustin, *Cont. Donat.*, lib. II, n° 4. (V. *Histoire générale de l'Eglise, etc.*, par l'abbé J.-E. Darras, t. VIII, p. 363. Edit. 1866.) Il faudrait des volumes pour enregistrer les falsifications de ce genre, qui se trouvent dans ce mauvais livre, comme dans celui de Rohrbacher sur le même sujet.

Un évêque italien de nos jours, M. Tizzani, a publié une dissertation pour établir que les documents généralement invoqués dans la controverse sur le baptême des hérétiques, entre l'Eglise d'Afrique et celle de Rome, ne sont pas authentiques. Les considérations qu'il développe n'ont aucune valeur historique et tombent devant ce fait : que les pièces principales du procès ont été citées dans les temps antiques, particulièrement par saint Augustin au ve siècle, en écrivant contre les Donatistes, que l'on voudrait donner comme les falsificateurs des documents. Saint Augustin cite en particulier le fameux discours de saint Cyprien contre Etienne, qu'il accuse de vouloir se donner comme évêque des évêques, et l'évêque d'Hippone admire ce discours, qu'il considère comme une preuve de l'humilité de saint Cyprien. (Aug. *Cont. Donatist.*, lib. II, capp. 2 et 3.) Saint Augustin cite également la *Lettre à Jubaianus* et la *Lettre à Quintus* (*Ibid.*, c. 1), dans laquelle Cyprien donne une si forte leçon à celui qui se donnait comme successeur de saint Pierre. Saint Augustin affirme, en général, que les Donatistes opposaient à leurs adversaires les écrits de saint Cyprien, et il ne leur reproche point de les avoir altérés. (*Ibid.*, cap. 3.)

On n'a pas besoin d'opposer de plus nombreuses preuves à la fantaisie historique de M. Tizzani.

LIVRE V

ANN. 258-313

I

Évangélisation des provinces centrales et septentrionales des Gaules. — Esquisse générale de ces Églises pendant la seconde moitié du III^e siècle. — Principaux martyrs des diverses Églises. — Fuite et retour de saint Denys d'Alexandrie. — Ses lettres contre l'hérésie de Sabellius. — Sa doctrine est mal comprise et condamnée à Rome. — Il s'explique et confond ses adversaires. — Profession de foi de saint Grégoire le Thaumaturge contre l'hérésie de Sabellius. — Autres ouvrages de ce grand évêque : sa *Lettre canonique*. — *Lettre canonique* de saint Denys d'Alexandrie. — Sa réfutation du Millénarisme. — Ses autres ouvrages. — Dernières années de son épiscopat. — Persécution de Valerianus. — Hérésie de Paul de Samosate, évêque d'Antioche. — Sa condamnation. — Mort de saint Denys d'Alexandrie, de saint Grégoire le Thaumaturge et de saint Firmilien. — Persécution d'Aurelianus.

(Ann. 258-275.)

Au moment où la persécution de Decius couvrait l'empire du sang des chrétiens, de nombreux apôtres quittaient Rome et se rendaient dans les Gaules pour y répandre la bonne semence de l'Evangile¹. Dès les temps

¹ Nous devons à nos lecteurs quelques éclaircissements sur l'évangélisation des Gaules, parce qu'elle a été dans ces derniers temps élevée presque à la hauteur d'une question d'orthodoxie. Les partisans zélés de la papauté, dans leur enthousiasme pour un bien pauvre livre que l'on appelle le *Bréviaire romain*, ont cru devoir affirmer sur les premiers apôtres des Gaules, tout ce que ce livre a emprunté aux légendes du moyen âge. On a fait beaucoup de bruit autour de cette question, et l'on a ultramontanisé plusieurs publications importantes, en particulier l'*Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins. M. Paulin Paris, membre de l'Institut de France, n'a pas craint d'attacher son nom à cette œuvre falsifiée, et de se prononcer ouvertement pour les opinions des romanistes, ce qui ne fait pas honneur à son érudition.

On a vu, dans notre premier volume, que nous ne rejetons pas l'opinion que les Gaules ont été évangélisées au premier siècle; mais nous n'acceptons

apostoliques, comme nous l'avons rapporté, l'Evangile avait été annoncé dans ce pays qui fut appelé depuis la France. Ses premiers apôtres lui étaient venus d'Orient. L'Eglise de Lyon surtout était devenue florissante. Les provinces méridionales, dont les relations avec l'Italie et l'Orient étaient plus fréquentes, possédaient de plus nombreuses églises. Quant aux provinces du centre et du nord, elles étaient encore presque païennes ; aussi est-ce vers elles que se dirigèrent les apôtres du troisième siècle. Ils étaient nombreux et formaient sept groupes ;

pas pour cela les légendes du *Bréviaire romain*, qui transportent au premier siècle des faits du troisième.

Pendant le xv^e siècle de nombreux et savants érudits ont écrit pour ou contre la prédication du christianisme dans les Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne.

Les uns la rejettent absolument, et veulent que la mission asiatique de saint Pethin et de saint Irénée soit la première qui ait été faite dans les Gaules. Ils s'appuient principalement sur l'autorité de Sulpice Sévère qui, à l'occasion des premiers martyrs de Lyon, dit que ce sont les premiers qu'on ait vus dans les Gaules, la religion ayant été reçue assez tard en deçà des Alpes¹.

« Je ne crois pas, dit le savant Tillemont², qu'on puisse assurer sur cela que la foi n'y ait pas été prêchée ou par les apôtres même, ou par leurs successeurs.... Nous ne voyons rien, ajoute-t-il, qui empêche absolument de croire que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules. »

Ces paroles de Tillemont ont d'autant plus d'autorité, qu'il est partisan déclaré de saint Grégoire de Tours, qui est la seconde autorité sur laquelle se fondent ceux qui rejettent la prédication apostolique ; et c'est probablement à cause du texte de Grégoire de Tours, qui met la mission de Trophime d'Arles au III^e siècle, que Tillemont ne le joint pas à saint Luc et à saint Crescent. Cependant les raisons sur lesquelles la mission de saint Trophime est appuyée, sont au moins aussi fortes que celles qui prouvent celle de saint Luc et de saint Crescent. Les lettres du pape Zozime et la supplique des évêques de la province d'Arles au pape saint Léon prouvent évidemment qu'au V^e siècle l'Eglise de Rome, comme celle des Gaules, croyait à la mission de saint Trophime.

Mais Tillemont, comme tous ceux qui se sont appuyés de l'autorité de Grégoire de Tours pour combattre la mission apostolique, a supposé l'impossibilité de l'existence de deux Trophimes, l'un du I^{er} siècle et l'autre du troisième ; ce qu'on peut cependant très-raisonnablement admettre, et nous l'admettons sans difficulté.

Une fois qu'on admet deux Trophimes existant à deux époques différentes, le texte de Grégoire de Tours ne prouve absolument rien contre la mission apostolique.

D'autres érudits admettent la mission apostolique, mais avec toutes les circonstances dont l'accompagnent les légendaires du moyen âge. Ils font de saint Martial un des soixante-douze disciples ; de saint Paul de Narbonne, le proconsul Sergius Paulus ; de saint Denis de Paris, saint Denis l'Aréopagite. Saint Eutrope, saint Ursin, saint Savinien et ses compagnons, saint Front, etc., ont été, selon eux, envoyés par saint Pierre lui-même, ou au moins aux temps apostoliques.

Nous croyons cette opinion aussi erronée que la première, et il est impossible d'appuyer sur des preuves tant soit peu solides ces assertions. Tout le monde sait que la chronologie n'est pas le côté brillant des légendaires du

¹ Sulpit. Sev., Hist. Tunc primum martyria visa, serius trans Alpes religione suscepta.

² Tillemont, Mém. eccl., t. iv, p. 420.

à la tête de chacun d'eux était un évêque. Les sept évêques étaient : Gatianus, qui fonda l'Eglise de Tours; Trophimus, qui ressuscita celle d'Arles évangélisée par un autre Trophimus, disciple de saint Paul; Paulus, premier évêque de Narbonne; Saturninus, de Toulouse; Dyonisius, de Paris; Strémonius, d'Auvergne; Martialis, de Limoges.

D'après les plus anciennes traditions, ces apôtres auraient été envoyés dans les Gaules par l'évêque de Rome, saint Fabianus. Son successeur, Etienne, en en-

moyen âge; or il est impossible d'appuyer sur d'autres preuves que sur leurs récits la venue, aux temps apostoliques, des saints que nous avons nommés.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter ces divers témoignages, et nous nous bornerons à présenter un résumé rapide des travaux qui ont été faits à propos de l'identité de saint Denis de Paris et de saint Denis l'Aréopagite, parce que cette opinion est soutenue encore par quelques personnes et fut plus universellement admise au moyen âge.

La question de l'aréopagitisme de saint Denis fit grand bruit au ix^e siècle, et c'est alors qu'Hilduin, abbé de saint Denis, composa son ouvrage intitulé : *Areopagites*, dans lequel il cherche à établir que saint Denis, membre de l'aréopage d'Athènes, converti par l'apôtre saint Paul, est le même qui vint dans les Gaules et fonda l'église de Paris.

Il y eut, sur le même sujet, une grave controverse au xvii^e siècle : plusieurs érudits prirent parti pour l'aréopagitisme, entre autres le père Noël-Alexandre, qui a détaillé toutes les preuves de son opinion au iii^e volume de ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique* 1. Le père Sirmond s'est fait le champion de l'opinion contraire, et nous a donné sa dissertation des deux Denis 2.

Nous adoptons le sentiment du père Sirmond, et nous établissons : 1^o que, parmi les monuments historiques antérieurs au ix^e siècle, aucun ne peut être cité avec raison en faveur de l'aréopagitisme, et que plusieurs lui sont formellement contraires; 2^o que l'opinion de l'aréopagitisme ne date que du ix^e siècle.

Nous avouons, avec le père Pagi 3, qu'avant Hilduin, c'est-à-dire avant le ix^e siècle, il y avait déjà des avis différents sur saint Denis de Paris. Les uns faisaient remonter sa mission au temps du pape saint Clément; les autres, au milieu du iii^e siècle seulement, avec Grégoire de Tours.

« Tous les savants conviennent, dit D. Félibien 4, que l'opinion de ceux qui attribuent la mission de saint Denis au pape saint Clément est beaucoup plus ancienne qu'Hilduin, et il est aisément, en effet, de s'en convaincre par divers monuments qui nous sont restés. Une hymne de saint Denis, attribuée à Fortunat, le marque positivement, aussi bien que la Vie de sainte Geneviève, l'Antiphonier grégorien de Charles le Chauve, qui se garde dans la bibliothèque de l'abbaye de Compiègne; le Martyrologe de Raban, et une charte du roi Thierry, de l'an 723; toutes pièces conformes en cela au témoignage que rendirent depuis les évêques de France assemblés en 825. On peut encore tirer des anciens auteurs plusieurs inductions qui servent à autoriser l'ancienneté de cette opinion. En un mot, M. de Tillemont, si éloigné de l'admettre contre le témoignage positif de saint Grégoire de Tours, est convenu néanmoins qu'il pouvait y avoir, au vi^e siècle, comme deux traditions différentes dans quelques églises; les unes faisant venir leurs premiers évêques du temps des apôtres ou de leurs disciples, et les autres, seulement sous Dèce, comme l'a écrit saint Grégoire de Tours. »

Mais, en admettant même que saint Denis de Paris serait venu dans les

1. Natal. Alexand., *Hist. eccl.*, *Dissert. 46*, prop. 2, p. 464 et seq.

2. Sirmond, *oper. var.*, t. iv.

3. Pag. Critic. Baron. ad ann. 833, t. xiv. *Annal. eccl.*, p. 185, § 9.

4. D. Felib., *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis*, pièces justif., 2^e partie, § 1.

voya d'autres, et bientôt le pays entier fut couvert d'Eglises florissantes. Le paganisme se réfugia dans les campagnes qui eurent leur grand apôtre, environ un siècle après, dans la personne de saint Martin de Tours.

La persécution ravagea ces Eglises naissantes; mais, comme partout ailleurs, le sang des martyrs fut une semence de nouveaux chrétiens, et l'Eglise de France

Gaules du temps du pape saint Clément ou au 1^{er} siècle, on ne pourrait évidemment en conclure qu'il est le même que saint Denis l'Aréopagite, et il faudrait admettre l'impossibilité absolue de l'existence simultanée de deux hommes du nom de Denis, pour dire, avec Noël-Alexandre *Porro qui hoc œvo missus est, quis altius ille præter Areopagitam*. Le raisonnement de Noël-Alexandre est fort mauvais.

Or, parmi les monuments historiques antérieurs au IX^e siècle que citent en leur faveur les partisans de l'aréopagitisme, tous, excepté deux, disent seulement que saint Denis fut envoyé sous saint Clément. Les deux qui favorisent l'aréopagitisme sont : 1^o les Actes du martyr de Saint-Denis, par Visbius; 2^o des vers attribués à saint Eugène le Jeune, évêque de Tolède.

Quant aux Actes de Visbius, le père Morin ¹ les cite d'après un vieux sacramentaire où il les avait trouvés; et il faut avouer que c'est une légende pitoyable, et le plus mince érudit peut acquérir l'intime conviction, en les lisant, qu'ils sont loin d'être du premier siècle, comme le croyait Hilduin, qui nous donne ces Actes comme écrits par Visbius, au temps même du martyre de saint Denis. C'est une mauvaise pièce apocryphe écrite probablement peu avant Hilduin, et s'il l'a trouvée, comme il le dit, consumée de vétusté, on peut croire qu'il s'est étrangement mépris sur les causes qui l'avaient détériorée et qui seraient plutôt des circonstances de *lieu* que de *temps*.

Pour les vers attribués à saint Eugène le Jeune, évêque de Tolède, les voici tels que nous les donne Noël-Alexandre :

Cœli cives applaudite,
Mundi jucundo lumini
Quo illustratur Cœlitus
Hujus Diei gratia, etc.
Areopago Athenæ
Regis sumpsit diadema.
Cœlestis gemmam fulgidam
Dyonisium sophistam, etc.
Clemente Romæ præsule
Jubente, venit Galliam.

Ces vers prouveraient que l'opinion de l'aréopagitisme existait avant le IX^e siècle, s'ils étaient de saint Eugène le jeune; mais c'est ce qui est loin d'être prouvé, et ils ne se trouvent pas dans les œuvres de cet évêque éditées par le père Sirmond ².

L'hymne attribuée à Fortunat n'est pas de lui probablement : c'est le sentiment de la plupart des érudits. De plus, il n'y est fait aucunement mention de l'aréopagitisme. Voici la strophe citée par Noël-Alexandre :

Clemente Roma presule,
Ab urbe missus adfuit
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliæ.

Non-seulement aucun monument historique antérieur au IX^e siècle n'est

¹ Morin, De Ord., p. 24 et seq.

² Inter op. varia P. Sirmond.

était dans un état florissant, lorsque le père du grand Constantin, Constantius Chlorus la délivra de ses persécuteurs.

Saturninus, de Toulouse, et Denys, de Paris, souffrissent le martyre à la même époque que saint Cyprien à Carthage, saint Nicéphore à Antioche, saint Marinus à Césarée en Palestine. Dans ce même temps, le

favorable à l'aréopagitisme, mais plusieurs lui sont formellement contraires.

1^o Sulpice Sévère, qui ne met de martyrs dans les Gaules qu'au second siècle, sous Marc-Aurèle (177), tandis que les partisans de l'aréopagitisme en mettent un grand nombre au premier.

2^o Grégoire de Tours, dont le témoignage est clair et formel. Il faut avouer que, de son temps, l'opinion de la mission apostolique, qui existait comme elle a existé à tous les siècles, était déjà embrouillée, et que dans plusieurs endroits il s'est trompé sur quelques saints apôtres qu'il met au 1^{er} siècle, et qui ne sont venus qu'au troisième. Mais on ne peut, quoi qu'on en dise, refuser une grande autorité à l'opinion qu'il a si clairement émise, dans son histoire des Francs, sur la mission des sept évêques, sous le consulat de Dèce et de Gratus (250); il s'accorde sur ce point avec les Actes de saint Saturnin, et il devait parfaitement connaître les traditions vérifiables de l'Église d'Auvergne dont il était originaire, et de Tours dont il était évêque.

3^o Les Actes des disciples de saint Denis les font tous martyriser sous Maximien-Hercule, à la fin du III^e siècle. C'est une preuve évidente que saint Denis ne put venir que vers le milieu de ce siècle. Il n'y a d'exception que pour les Actes des saints Ruffin et Valère, écrits par Paschase Ratbert, qui crut devoir corriger les anciens Actes qui les faisaient aussi mourir sous Maximien-Hercule.

4^o Tous les Martyrologes, comme l'a fort bien démontré Launoy, et après lui le père Sirmond, s'accordent à distinguer deux saints Denis : il fixent la fête de l'un au 5 des nones d'octobre, et celle de l'autre au 7 des ides du même mois. Saint Denis d'Athènes souffre le martyre à Athènes, où il est consumé par les flammes; saint Denis de Paris le souffre à Paris, où il a la tête tranchée. Les Martyrologes même postérieurs au IX^e siècle distinguent ces deux saints.

5^o L'auteur des Gestes de Dagobert, qui écrivit au VIII^e siècle l'histoire de l'invention des corps de saint Denis et de ses compagnons, de la fondation de son monastère, etc., ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner qu'il croie à l'aréopagitisme de saint Denis. On peut dire cependant que, dans ces récits, il était impossible qu'il n'y fit pas au moins allusion si cette opinion eût été admise alors.

6^o Le pape Etienne, dans la relation de sa guérison au monastère de Saint-Denis, vers le même temps, n'y fait pas non plus la moindre allusion.

7^o Le pape Innocent III (1215) envoie au monastère de Saint-Denis le corps de saint Denis l'Aréopagite, qu'il fit venir de Grèce, afin qu'on ne pût contester qu'il possédât cette sainte relique, quel que fut le sentiment qu'on adopterait sur la question de l'aréopagitisme. Innocent III, tout en disant qu'il ne veut pas prendre de sentiment dans la question de l'aréopagitisme, donne cependant un coup terrible aux Actes de Visbius et à Hilduin, qui font mourir et ensevelir saint Denis l'Aréopagite à Paris.

S'il en eût été ainsi, Innocent III n'aurait pas pu faire venir ses reliques de la Grèce.

Nous disons en second lieu que l'opinion de l'aréopagitisme ne date que du IX^e siècle, et qu'Hilduin en fut le propagateur sinon l'auteur.

C'est au IX^e siècle, en effet, qu'on la voit apparaître pour la première fois. Hilduin dit lui-même qu'il a trouvé dans Visbius cette opinion inconnue auparavant. Il ajoute que l'aréopagitisme était ignoré des Grecs, et qu'ils ont appris de l'Occident ce qui concerne saint Denis.

Plusieurs érudits ont attaqué Hilduin personnellement, et le font auteur des prétextus Actes de Visbius, sur lesquels il s'appuie. Il est plus probable

grand évêque d'Alexandrie, Denys, était obligé de se cacher; de retour dans sa ville épiscopale, il y continua de s'occuper du bien général de l'Eglise. Nous avons mentionné ses premières lettres aux évêques de Rome Etienne et Xistus touchant le baptême des hérétiques. Après la mort de ce dernier, il écrivit sur le même sujet à deux prêtres de Rome Philémon et Denys. Ce dernier fut élu évêque à la place de Xistus¹. Dans ces lettres, Denys d'Alexandrie ne paraît pas avoir pris de décision dans la question agitée. Il n'approuvait pas Etienne qui voulait se séparer de la communion de ceux qui ne pensaient pas comme lui; il reconnaissait que le baptême des hérétiques avait été de tout temps rejeté par plusieurs Eglises; et il mentionne les conciles d'Icone et de Synnade qui l'avaient condamné.

Dans ces mêmes lettres, il s'élève contre plusieurs hérésies et particulièrement contre celle de Sabellius.

Depuis près d'un demi-siècle, cette hérésie s'insinuait perfidement dans l'Eglise. Nous avons vu que l'auteur des *philosophumena* accuse l'évêque de Rome, Calixte, de l'avoir favorisée. Denys d'Alexandrie avait averti Xistus des progrès qu'elle faisait. On l'avait enseignée publiquement à Ptolémaïs, ville de la Pentapole en Lybie supérieure, et Denys avait aussitôt écrit plusieurs lettres pour la réfuter. Quelques évêques, selon saint Athanase, avaient pris à Ptolémaïs, le parti de Sabellius², et Denys devait d'autant plus s'en préoccuper qu'il avait une haute inspection sur les Eglises de cette contrée.

qu'Hilduin a été de bonne foi¹, et a été trompé par une pièce apocryphe qu'il prit pour une pièce authentique. Il chercha à propager son opinion en Orient, et fit tout son possible, dit le cardinal Baronius², pour que des personnes doctes écrivissent la Vie de saint Denis l'Aréopagite. Aussi nous voyons à cette époque, en Orient, un auteur d'une Vie de saint Denis adopter le sentiment d'Hilduin³, qui fut aussi suivi par Michel, syncelle de Jérusalem, et Siméon Métaphraste.

Nous croyons donc qu'Hilduin fut, sinon le premier auteur, du moins le propagateur de l'aréopagisme, qui naquit au ix^e siècle seulement.

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, c. 4 ad 10.

² Athan. de *Sent. Dyon.*, § 5.

⁴ D. Mabillon, *De Re diplom.* lib. 3, c. 5, n° 45. — *Id.*, *Analecta*. p. 213.

⁵ Baron., *Annal. eccl.*, ad ann. 834, § 8 et 9, t. XIV, p. 495.

³ Quelques écrivains attribuent cette *Vie* à saint Melibadius, patriarche de Constantinople. Ce sentiment peut être contesté. Il est possible cependant qu'il en soit l'auteur, car, comme le remarque le P. Leconte, il ne mourut qu'en 857, douze ans après la composition des *Aréopagites* (835). (P. Leconte, *Annal. eccl. franc.* ad ann. 836, n° 421, t. VIII, p. 473).

Cette hérésie s'attaquait à la Trinité entière et blasphémait, selon les expressions du saint évêque d'Alexandrie, « le Dieu tout-puissant Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; son Fils unique premier-né de toute créature, le Verbe qui a habité parmi les hommes ; et le Saint-Esprit. »

Sabellius prétendait que Dieu ayant une seule essence, ses personnalités n'étaient pas réelles ; qu'elles n'exprimaient qu'une manifestation différente de la seule et unique personne qui était en Dieu.

Denys d'Alexandrie s'appliquait dans ses lettres contre la nouvelle hérésie à distinguer les personnalités en Dieu. Plusieurs trouvèrent qu'il errait en sens contraire de Sabellius, et qu'il distinguait tellement les personnalités qu'il s'attaquait à l'unité d'essence. On incriminait surtout quelques passages de ses lettres à Euphranorus et à Ammon¹ ; comme le fait remarquer saint Athanase, l'évêque d'Alexandrie n'avait en vue que de réfuter Sabellius, et l'on ne devait apprécier ses expressions qu'à ce point de vue pour en connaître le sens et la valeur. On n'agit pas à Rome avec cette sagesse, et une vive discussion y eut lieu à propos des lettres de l'évêque d'Alexandrie.

L'évêque de Rome lui écrivit pour lui faire connaître les accusations élevées contre ses sentiments. L'évêque d'Alexandrie n'eut pas de peine à justifier sa foi et à établir que son argumentation contre Sabellius se réduisait à établir que l'humanité, dans le Fils, était absolument distincte de l'essence divine, afin de réfuter Sabellius qui attribuait au Père les actes humains du Verbe incarné. La réponse de l'évêque d'Alexandrie était intitulée : *Réfutation et apologie*. Il y confondit ses adversaires et prouva qu'ils n'avaient pas compris sa doctrine². La réponse de Denys, lue dans un concile romain, fut trouvée parfaitement orthodoxe³.

¹ Athan., *de Sent. Dyon.*, §§ 6, 9, 10, 13, 14 ; outre ces deux lettres, Denys en écrivit d'autres sur le même sujet : une seconde à Ammon, évêque de Bérénice ; une à Télesphore, une à Euporus (Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 26. »

² Ceci est établi par l'analyse qu'a donnée de la réponse de saint Denys, saint Athanase, dans l'ouvrage cité ci-dessus.

³ V. Mansi, *Collect. conc.*, t. I ; Hard., *Ibid.*, ad ann. 260.

L'hérésie de Sabellius avait sans doute des partisans en Asie, et c'est probablement pour prémunir les fidèles contre ces sectaires que saint Grégoire le Thaumaturge donna à son Eglise une formule de foi sur la Trinité. Cet antique et vénérable monument doit être enregistré par l'histoire. Le voici :

“ Il y a un Dieu, Père du Verbe vivant, qui est sa Sagesse substantielle, sa Puissance, Image de son être. Le Père du Fils unique est parfait et a engendré le Parfait.

“ Il y a un Seigneur, seul d'un seul, Dieu de Dieu; figure et image de la Divinité; Verbe agissant; Sagesse embrassant tout ce qui subsiste; Puissance créatrice de toute créature; Fils vrai d'un vrai Père; invisible né de l'invisible; incorruptible de l'incorruptible; immortel de l'immortel; éternel de l'éternel.

“ Il y a un Esprit-Saint, ayant de Dieu sa substance¹, et, manifesté par le Fils, apparu parmi les hommes; image parfaite du Fils parfait; vie, cause des êtres vivants; source sainte; sainteté qui sanctifie; en lui Dieu le père, s'est manifesté sur toutes choses et en toutes choses; et Dieu le fils par toutes choses².

“ Il y a donc une Trinité parfaite, indivisible et inseparable dans la gloire, dans l'éternité, et le règne. ”

On ajouta, dans les manuscrits, à cette profession de foi, les paroles suivantes qui ne sont qu'une déduction qu'en a tirée saint Grégoire de Nysse :

“ Donc, il n'y a dans la Trinité, rien de créé, rien

¹ Il faut remarquer cette expression *Dieu*; prise d'une manière générale, elle signifie proprement *le Père*, non-seulement dans la profession de foi de saint Grégoire le Thaumaturge, mais dans tous les Pères des premiers siècles, qui donnent au Fils le nom de *Seigneur*, sans pour cela contester sa nature divine, et qui l'appellent *Dieu le Fils*. Quelques écrivains, préoccupés des discussions qui eurent lieu au moyen âge sur la *procession* du Saint-Esprit, ont contesté l'authenticité des mots *apparu parmi les hommes*, et ont restreint le sens du mot *manifesté*. Mais saint Grégoire de Nysse a donné la profession de foi avec ces mots qui se trouvent également dans les plus anciens manuscrits (*Greg. Nyss., Vit. s. Greg. Thaumat.*). C'est donc en vain qu'on voudrait échapper au témoignage qui résulte de la profession de foi de saint Grégoire contre l'hérésie de l'Eglise romaine relative à la *procession* du Saint-Esprit. Le grand théologien a enseigné ouvertement que le Saint-Esprit n'a procédé que du Père, tout en admettant en lui tous les caractères et la nature qui en font une personne divine comme le Père et le Fils.

² Cette distinction entre les deux manifestations du Père et du Fils par le Saint-Esprit sont donc distinctes en ce que la manifestation du Père est, pour ainsi dire, *passive*, tandis que celle du Fils est *active*, le Verbe étant l'expression *agissante* de la Divinité.

de contingent; rien d'ajouté qui aurait d'abord non existé et qui lui aurait été uni. Le Père n'a jamais été sans le Fils; le Fils n'a jamais été sans le Saint-Esprit; la même Trinité a toujours été immuable et sans modification. »

On ne pouvait exposer avec plus de netteté et de profondeur ce qui constitue l'essence et les relations réciproques des trois personnes divines : le Père, source de l'être; le Fils engendré de toute éternité du Père; le Saint-Esprit procédant du Père, et manifestant dans le monde le Père et le Fils, le premier comme source de tout être, le second comme principe de toute action.

On possède encore plusieurs autres ouvrages de saint Grégoire le Thaumaturge, en particulier le panégyrique d'Origène son maître et une lettre canonique. L'Asie ayant été envahie par les Borades et les Goths, des chrétiens avaient eu la lâcheté de favoriser les envahisseurs et de les seconder dans leurs violences et leurs déprédatations. Grégoire, interrogé par un évêque sur les règles à suivre par rapport aux coupables, écrivit sa *lettre canonique* qui est un des plus anciens monuments disciplinaires de l'Eglise.

L'histoire y doit surtout remarquer ce fait¹ : que, dans les pénitences à infliger aux coupables, il y avait trois degrés distincts : les moins coupables étaient admis aux prières publiques, mais *prosternés*; d'autres n'étaient admis qu'aux instructions, comme les Catéchumènes; les plus coupables étaient exclus absolument des instructions et des prières.

Dès l'origine, l'Eglise voulait que ses fidèles fussent irréprochables, du moins en ce qui touche aux péchés extérieurs et publics; elle excommuniait les coupables qui refusaient de faire pénitence, c'est-à-dire qu'elle les retranchait du nombre de ses fidèles; quant aux coupables qui consentaient à faire pénitence, elle ne les admettait aux réunions religieuses qu'à certaines conditions, et ne les réintégrait dans la communion complète.

¹ Greg. Thaumat., *Epist. Canon.*

qu'après l'accomplissement de rigoureuses pénitences. Grâce à cette discipline sévère, l'Eglise se conservait dans une pureté qui la faisait distinguer de toutes les sectes. A la même époque, Denys d'Alexandrie publiait aussi une *lettre canonique*, adressée à l'évêque Basilidis qui l'avait consulté sur plusieurs points de discipline. Cette lettre a toujours été regardée par l'Eglise orientale comme faisant partie du Droit canonique. Plusieurs des détails qu'elle contient nous initient à quelques usages de l'Eglise primitive¹.

Basilidis avait demandé à quelle heure on pouvait rompre le jeûne le jour de Pâques. Cette question est un nouveau témoignage rendu à la pratique du jeûne usitée dans l'Eglise primitive. A Rome on était dans l'usage de passer sans manger toute la journée du samedi, et de ne rompre le jeûne que le dimanche matin, après le chant du coq. En Egypte, on rompait le jeûne un peu plus tôt; dans d'autres Eglises, on mangeait dès le samedi soir.

Denys répond que la fête de Pâques ne doit commencer qu'au moment où Jésus-Christ est ressuscité. On ne peut fixer d'une manière précise l'heure de la résurrection, cependant il est certain qu'elle eut lieu le dimanche matin avant le lever du soleil. Il ne faut donc pas se hâter de rompre le jeûne, et le mieux est d'attendre la quatrième veille, c'est-à-dire de trois à six heures du matin.

Le jeûne absolu était observé pendant plusieurs jours avant la résurrection; les uns passaient six jours sans manger; d'autres deux, trois ou quatre. D'autres enfin n'observaient pas ce jeûne absolu un seul jour; il n'y avait pas de règle universellement admise; on ne pouvait donc blâmer personne; seulement on devait excuser ceux qui avaient jeûné plus longtemps de rompre ce jeûne un peu plus tôt.

Denys se contentait de donner sur cette question les conseils qu'il regardait comme plus sages, mais n'imposait à personne sa manière de voir.

¹ Dyon., *Epist. ad Basilid.*, ap. Galland., *Veter. Pat. Biblioth.*, t. III.

Il était aussi réservé dans les questions disciplinaires qu'il était orthodoxe dans les questions de doctrine. Il le prouva, non-seulement par sa réfutation de Sabellius, mais par le zèle éclairé et vraiment chrétien qu'il montra contre les millénaires.

L'opinion des millénaires remontait à l'origine même de l'Eglise, et elle avait eu, jusqu'au troisième siècle des partisans assez nombreux. On avait abandonné de bonne heure le millénarisme impur qui promettait aux élus, pendant le règne terrestre de Jésus-Christ, des jouissances matérielles, mais de pieux fidèles croyaient à un avénement glorieux du Christ qui régnerait mille ans sur la terre avec les élus. Un évêque égyptien, nommé Nepos, avait fait à cette opinion de nombreux partisans. C'était un homme pieux, instruit, qui enseignait de bonne foi ce qu'il croyait être la vérité révélée dans les Ecritures. Il était évêque dans la préfecture d'Arsinoé et il avait publié, pour soutenir son opinion un livre intitulé : *Réfutation des Allégoristes*. Après sa mort, ses partisans ayant acquis une certaine importance, Denys se transporta à Arsinoé pour les éclairer¹. Il eut avec eux des conférences ; écouta leurs objections ; admit ce qui était vrai dans leurs opinions ; résulta ce qui était inexact et fut assez heureux pour leur persuader d'abandonner leurs fausses croyances. Leur chef était un nommé Korakios qui se rendit de bonne foi aux éclaircissements donnés par le docte évêque d'Alexandrie.

Afin que cette discussion ne fût pas seulement utile à ceux qui y avaient pris part, Denys la rédigea par écrit en deux livres qu'il intitula : *Des promesses*, et dans lequel il eut pour principal but de répondre au livre de Nepos.

La manière dont il parle de l'auteur est à l'avantage de l'un et de l'autre ; au lieu de traiter la personne de Nepos avec injustice, il rend, en ces termes, hommage à ses vertus :

“ Je loue Nepos et je l'aime, tant à cause de sa foi

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 21.

que de son zèle pour l'étude des Ecritures. Je le loue encore à cause des nombreux cantiques qu'il a composés pour être chantés dans l'Eglise, et qui procurent aux frères tant de bonheur. Je le tiens de plus en grand honneur et vénération, parce qu'il a quitté ce monde; mais j'aime encore plus la vérité, que l'on doit, je pense, préférer à tout. Nous devons louer sans jalouse et approuver ce qu'il a dit de vrai; mais s'il a écrit quelque chose d'inexact, nous devons l'examiner et le réfuter. S'il était présent, et s'il émettait ses opinions de vive voix, il suffirait entre nous d'une simple conférence verbale, pour ramener tout le monde à la concorde; mais comme son livre a été publié, et qu'il est très-propre à amener les lecteurs à ses opinions, nous devons le réfuter, afin que l'on n'en abuse pas pour séduire des personnes simples et leur enseigner des doctrines contraires aux saintes Ecritures. »

A cette manière de traiter un adversaire honorable qui avait pu se tromper de bonne foi, on reconnaît un évêque vraiment digne de ce titre.

Dans son livre, Nepos s'appuyait principalement sur l'Apocalypse de saint Jean. Ce livre n'était pas alors universellement reconnu comme authentique, et le canon des Ecritures du Nouveau Testament n'avait pas encore été dressé officiellement. Denys eut occasion, en réfutant Nepos, de parler de l'Apocalypse. « Parmi les anciens, dit-il¹, plusieurs ont réfuté le livre, chapitre par chapitre, et ont prétendu que Jean n'en était pas l'auteur; ils dénièrent à ce livre son titre de *Révélation*, l'en croyant indigne, à cause de son obscurité profonde. Non-seulement, ils n'ont pas voulu qu'il eût un des apôtres pour auteur, mais ils ont prétendu qu'aucun des premiers disciples n'avait pu le composer; qu'il était plutôt l'œuvre de Cérinthe qui avait mis à ce livre le nom de Jean pour le recommander. C'était en effet l'opinion de Cérinthe que le Christ régnerait sur la terre, et que l'on jouirait alors des plaisirs sensuels. Pour moi,

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 25.

ajoute Denys, je n'ose rejeter absolument ce livre, parce qu'un grand nombre de nos frères l'ont en grande estime. Je le regarde comme surpassant la portée de mon intelligence, mais tout en ne le comprenant pas, je soupçonne qu'un sens profond est caché sous les expressions. Je ne le mesure pas d'après les proportions de mon propre esprit, mais je pense qu'il contient des choses trop élevées pour que je les puisse comprendre. Je ne condamne pas les choses que je ne puis comprendre, mais je puis admirer des choses incompréhensibles pour moi. »

Denys reconnaît que l'auteur de l'Apocalypse s'appelait Jean; mais, ajoute-t-il, je n'accorderais pas volontiers que ce Jean soit l'apôtre, fils de Zébédée et frère de Jacques, l'auteur de l'Evangile et de l'Epître catholique¹. Il développe les raisons qui l'empêchent d'accepter l'apôtre comme auteur de l'Apocalypse et, sans se prononcer, il donne à penser que l'auteur est un autre Jean qui aurait habité Ephèse. C'est lui qui est connu sous le nom de prêtre Jean, et dont Papias a fait mention².

L'Eglise ne s'était pas encore prononcée sur l'authenticité de quelques-uns des livres du Nouveau Testament; chacun était donc libre d'admettre, touchant ces livres, les opinions qui lui semblaient plus raisonnables ou mieux fondées.

Denys composa plusieurs autres ouvrages dont il ne nous reste que des fragments peu considérables; Eusèbe³ mentionne deux livres *De la nature*, un livre *Des tentations*, et plusieurs lettres dogmatiques, outre celles que nous avons déjà fait connaître.

Les livres *De la nature* étaient philosophiques; le sa-

¹ C'est-à-dire la première de saint Jean; les deux autres n'étaient pas encore acceptées officiellement comme authentiques; cependant, dans le même ouvrage, Denys reconnaît qu'elles étaient généralement attribuées à l'apôtre saint Jean.

² V. le premier volume du présent ouvrage, p. 404.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 26. Ce savant écrivain nous a conservé des fragments des livres *De la Nature* dans sa *Préparation évangélique*, liv. XIV, c. 23, 27. Il nous a conservé un fragment des livres contre Sabellius, dans le même ouvrage, liv. VII, c. 19. Voir les fragments de saint Denys dans Galland., *Veter. Patr. Biblioth.*, t. III.

vant disciple d'Origène y réfutait les opinions des philosophes et surtout de Porphyre sur l'origine du monde.

Il ne reste rien du livre *Des tentations*. Il est probable que Denys y traitait des épreuves que les chrétiens avaient à supporter de la part des persécuteurs.

De l'année 258 à l'année 275, l'Eglise eut à supporter deux persécutions générales sous les empereurs Valerianus et Aurelian. Toutes les provinces de l'empire furent arrosées du sang chrétien. L'Egypte ne fut pas épargnée et Denys lui-même eut beaucoup à souffrir, sous le règne de Valerianus et pendant qu'Æmilianus était préfet d'Egypte.

Ce préfet fit comparaître Denys devant lui. Le saint évêque était accompagné de son collègue en sacerdoce, le prêtre Maximus¹, des diacres Faustus, Eusebius et Chæremon, et d'un chrétien de Rome qui se trouvait alors à Alexandrie. Æmilianus l'ayant engagé à renoncer à Jésus-Christ pour obéir aux empereurs, Denys répondit : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Puis il prouva que le seul vrai Dieu devait être adoré et protesta qu'on ne l'empêcherait pas d'être et de se dire chrétien. Æmilianus exila Denys et ses compagnons dans un village rapproché du désert et appelé Cephro. « Il ne vous sera plus permis, ajouta Æmilianus dans sa sentence, de vous assebler et d'aller dans les lieux que vousappelez *cimetières*. »

Les chrétiens appelaient ainsi les lieux où ils enterraient leurs frères; ils se réunissaient au milieu de leurs tombeaux pour attester que la mort ne pouvait rompre les liens de communion qui unissent les fidèles.

Denys, quoique malade, ne put retarder d'un jour son départ pour l'exil. Ni lui ni les fidèles n'obéirent à l'ordre qui leur avait été donné de cesser leurs assemblées. Ceux qui restèrent à Alexandrie se réunirent dans l'Eglise comme si l'évêque eût été au milieu d'eux. Un grand nombre de fidèles d'Alexandrie suivirent Denys à Cephro; d'autres l'y allèrent trouver des diverses parties

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 11.

de l'Egypte. Le saint évêque entreprit d'éclairer les gentils qui habitaient cette localité ; ils l'accueillirent d'abord à coups de pierre et avec d'autres violences ; mais bientôt après ils embrassèrent le christianisme qui ne leur avait pas encore été annoncé jusqu'alors.

Ce fut donc avec beaucoup de peine que Denys quitta Cephro pour se rendre au pays de Collouthion, nouvel exil qui lui était assigné. Ce pays n'était habité que par des voleurs, et aucune des routes n'en était sûre. Cependant, comme ce lieu était plus rapproché d'Alexandrie que Cephro, Denys se consolait en pensant que les fidèles de la ville pourraient entretenir avec lui des relations plus suivies.

Pendant la persécution de Decius comme pendant celle de Valerianus, Denys eut à supporter toute espèce de violences ; il comparut souvent devant les tribunaux et y fut condamné ; ses biens furent confisqués ; il eut à souffrir le mépris et les insultes non-seulement du préfet, mais de la plus vile populace ; obligé souvent de fuir et de se cacher, il dut supporter toutes les privations.

Les fidèles suivaient ses exemples. « Hommes et femmes, jeunes et vieux, jeunes filles et vieilles femmes, soldats et paysans, tous, quels que fussent leur condition ou leur âge supportaient les coups, le fer et le feu, et livraient des combats dont ils sortaient victorieux. » C'est Denys lui-même qui l'atteste¹. Le grand évêque rendait hommage à ses collaborateurs et surtout au prêtre Eusèbe qui devint évêque de Laodicée en Syrie ; au prêtre Maximus qui fut son successeur sur le siège d'Alexandrie, au diacre Faustus qui souffrit plus tard le martyre dans un âge très-avancé.

Valerianus ayant été fait prisonnier par les Perses, son fils Gallianus arrêta la persécution et écrivit aux évêques pour les remettre en possession des Eglises et des cimetières. Eusèbe a conservé la lettre qu'il écrivit aux évêques d'Egypte, Denys, Pinnas et Demetrius² :

¹ Ap. Euseb., *Loc. cit.*

² Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 15.

mais ce qui contribua, plus que les rescrits de Gallianus, à rendre quelque tranquillité aux chrétiens, c'est que trente tyrans se disputèrent alors la pourpre impériale en différentes provinces de l'empire.

Le préfet d'Egypte, Æmilianus, prit, comme tant d'autres, le titre d'empereur.

Les violences des persécuteurs ne pouvaient distraire l'évêque d'Alexandrie de ses travaux intellectuels en faveur de la religion¹. Il publia alors plusieurs discours sur la fête de Pâques, et un cycle de huit ans pour calculer le jour où l'on devait célébrer cette fête, lequel jour, d'après Denys, devait toujours être postérieur à l'équinoxe du printemps. Il écrivit aussi, pendant la persécution, plusieurs lettres à ses collègues, les prêtres de l'Eglise d'Alexandrie, et à d'autres personnes.

La persécution ayant cessé, il rentra à Alexandrie², mais pour y être témoin de la plus horrible des guerres civiles, excitée par l'ambition d'Æmilianus. Les choses en vinrent à un tel état que Denys ne put adresser aux évêques d'Egypte, ses lettres pour la célébration de Pâques. Il était plus facile, écrivait Denys à son confrère Hiérax, d'adresser une lettre d'Orient aux pays les plus reculés d'Occident, que d'en envoyer une d'un quartier d'Alexandrie à un autre quartier. Les rues étaient moins sûres que les déserts parcourus par des peuplades barbares ; la ville entière était couverte de cadavres et l'eau était teinte de sang. La peste succéda à la guerre civile³. La fête de Pâques étant proche, Denys écrivit aux fidèles pour les encourager et louer la charité de ceux qui se dévouaient pour soigner leurs frères. Tandis que les païens jetaient comme des ordures les cadavres de ceux qui mouraient, et les laissaient sans sépulture, les chrétiens se dévouaient au soin de leurs frères, avec un courage admirable, et ensevelissaient avec honneur ceux qui mouraient. Un grand nombre moururent victimes de leur charité, et on les honora comme s'ils fussent morts pour la foi.

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, VII, 20.

² *Ibid.*, 21.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, 22.

Denys eut à défendre la foi, dans les dernières années de sa vie, contre un hérétique d'autant plus dangereux qu'il occupait le siège épiscopal d'Antioche, un des premiers et des plus considérables de l'Eglise. Demetrianus étant mort, Paul de Samosate lui succéda. A peine cet hérétique fut-il monté sur son siège que, tirant les conséquences de l'hérésie de Sabellius sur l'unité *personnelle* de Dieu, il enseigna que le Christ n'était qu'un homme semblable aux autres hommes et ayant la même nature qu'eux¹.

Un concile fut convoqué à Antioche même pour examiner la doctrine de Paul. Denys y fut convoqué, mais il s'excusa sur sa vieillesse et ses infirmités, et se contenta d'écrire plusieurs lettres pour exposer sa foi touchant la question qui était soulevée. Les autres évêques des Eglises se réunirent de toutes parts pour condamner l'ennemi qui ravageait le troupeau du Seigneur. Parmi eux on distinguait surtout Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, Grégoire le Thaumaturge et Athénodore, son frère, évêques des Eglises du Pont; Helenus, évêque de Tarse, Nicomas d'Icône, Hymenæus de Jérusalem, Theotecnos de Césarée en Palestine, Maximus de Bosra. Soixante autres évêques se trouvèrent à Antioche avec des prêtres et des diacres. Paul de Samosate essayant de cacher ses véritables sentiments, les Pères du concile furent obligés de soutenir avec lui de nombreuses discussions, afin d'établir quelle était sa vraie doctrine.

Denys mourut pendant que ce premier concile avait lieu à Antioche (264).

Cinq ans après, un second concile eut lieu dans la même ville². Les évêques s'y trouvèrent en nombre considérable. Paul essaya de dissimuler ses véritables sentiments, mais il eut affaire à un adversaire redoutable, le professeur Malchion, chef d'une école de philosophie à Antioche. Sa foi l'avait fait éléver à la dignité de prêtre. En présence de tout le concile, il entreprit avec Paul une

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 27, 28.

² *Ibid.*, 29.

discussion dont il sortit victorieux, et dans laquelle il découvrit tous les subterfuges de l'hérétique.

Paul fut déposé. Les Pères adressèrent ensuite à tous les évêques de l'Église catholique une lettre dont nous donnerons quelques extraits¹ :

“ A Denys et Maximus², et à tous nos collègues de l'univers, évêques, prêtres et diacres ; et à toute l'Église catholique qui est sous le ciel, Helenus, Hymenæus, Theophilus, Theotecnos, Maximus, Proculus, Nicomas, Ålianus, Paulus, Bolanus, Protogenis, Hierax, Eutychius, Théodore et Malchion, et Lucius, et tous autres des villes et des provinces voisines qui sont avec nous, évêques, prêtres et diacres,

“ A l'Église de Dieu et aux frères bien-aimés, dans le Seigneur, salut. ”

On doit remarquer cette inscription de la lettre synodale d'Antioche. On y mentionne, non-seulement les évêques, mais les prêtres et les diacres et même les simples fidèles. L'Église y apparaît dans son unité. Les ordres hiérarchiques n'y forment pas une Église investie d'autorité ; les fidèles ne forment avec les ministres qu'une même Église, à laquelle le dépôt de la foi est confié. Les évêques, prêtres et diacres délibéraient dans les conciles, mais en présence du peuple³, et les conciles adressaient leurs décisions au peuple fidèle aussi bien qu'aux évêques.

Parmi les noms des Pères du deuxième concile d'Antioche, on ne rencontre pas ceux de Firmilien de Cæsarée et de Grégoire le Thaumaturge. Ces deux grands évêques étaient morts depuis quelque temps. Firmilien s'était mis en route pour le concile, mais il mourut à Tarse, comme on le voit dans cet extrait de la lettre synodale :

“ Nous avons écrit à plusieurs évêques très-éloignés et nous les avons engagés à venir guérir avec nous la

¹ Euseb. *Hist. Eccl.*, lib. VII, 50.

² Denys était évêque de Rome et Maximus évêque d'Alexandrie ; les évêques d'Orient s'adressent à eux comme à des intermédiaires auprès de tous les autres évêques d'Occident et d'Egypte.

³ C'est l'expression d'un concile de Carthage cité plus haut.

maladie de la mortelle doctrine de Paul. Nous avions écrit à Denys d'Alexandrie et à Firmilien de Cappadoce, hommes de bienheureuse mémoire. Le premier a répondu à l'Église d'Antioche, mais n'a pas même daigné saluer dans cette lettre le chef de l'erreur; il ne lui a point adressé ses lettres, mais à toute l'Eglise d'Antioche. Firmilien est venu deux fois à dans cette ville¹, et a condamné la nouvelle erreur; nous l'attestons, nous qui l'avons entendu, et beaucoup d'autres en rendent témoignage. Comme l'hérétique avait promis de changer de sentiment, Firmilien, qui espérait apaiser la discussion sans que la religion en eût à souffrir, différa de porter son jugement; mais celui qui reniait son Dieu et Seigneur, avait trompé Firmilien et il viola la foi dont il avait fait profession. Firmilien s'était mis en route pour confondre l'homme dont il avait éprouvé la perfidie; il était déjà arrivé à Tarse, mais lorsque nous l'attendions, il quitta cette vie. »

Les Pères du concile s'étendent ensuite sur la vie de Paul de Samosate et sur son épiscopat; ils entrent dans des détails très-curieux.

Paul était d'abord pauvre et mendiant et n'avait rien hérité de ses parents. Une fois évêque, il devint très-riches grâce à ses crimes, à ses sacriléges et aux concussions dont il accablait les frères. Il trompait ceux qui avaient des plaintes à porter à son tribunal, en leur faisant espérer son secours; il profitait de la disposition de ceux qui avaient des procès et qui désiraient s'en débarrasser; il tirait de l'argent des uns et des autres, et ne considérait sa position, où il devait exercer la charité, que comme un moyen de gagner de l'argent.

L'évêque, dans les premiers siècles, était arbitre entre les fidèles, auxquels il était défendu de porter leurs procès aux tribunaux des païens.

Les Pères continuent ainsi :

Son faste et son arrogance sont tels qu'on le prendrait pour un homme investi de dignités séculières; il

¹ Ceci prouverait qu'entre les deux conciles de 264 et de 269 il y en eut un auquel Firmilien aurait assisté comme au premier.

aime mieux le titre de ducenier¹ que celui d'évêque. Il traverse le forum en grand appareil; il lit ses lettres en marchant et dicte publiquement les réponses; il est toujours accompagné d'une foule de gens qui marchent, les uns devant lui, les autres derrière; son faste et son arrogance font beaucoup d'ennemis à la religion.

Sa vanité dans les fonctions ecclésiastiques est extrême; il n'y recherche qu'une vaine gloire et la pompe, afin d'en imposer aux simples. Il s'est fait éléver un tribunal et un trône, non pas comme un disciple de Jésus-Christ, mais comme un magistrat séculier; il a comme ces magistrats ce que comme eux il appelle un cabinet. En rendant ses jugements, il se frappe la cuisse avec la main, et il est dans l'habitude de frapper des pieds son tribunal. Lorsqu'il parle, il a parmi ses auditeurs des hommes et des femmelettes qui se lèvent et agitent leurs mouchoirs comme au théâtre; qui le louent et s'agitent pour lui faire honneur; il s'irrite contre ceux qui, dans la maison de Dieu, se tiennent avec décence et modestie, et il les accable d'injures. Il insulte, dans ses discours, les docteurs de la foi qui sont morts; en revanche, il parle de lui avec emphase et ne s'exprime pas en évêque, mais en sophiste et en imposteur. Il a aboli les hymnes que l'on était dans l'usage de chanter en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous prétexte qu'ils étaient nouveaux et composés par des modernes; mais, au grand jour de Pâques, il fait chanter par des femmes des hymnes en son honneur, au grand scandale des fidèles qui les entendent. Il a amené les évêques et les prêtres des bourgs et des cités voisines à parler de lui avec éloges dans leurs prédications.

L'évêque d'Antioche, par l'importance de son siège qui avait été un centre d'évangélisation pour les contrées environnantes, jouissait de certaines prérogatives sur les évêques des villes voisines qui reconnaissaient Antioche comme leur Église-mère. Les évêques de Rome et d'Alexandrie jouissaient de prérogatives analogues,

¹ Le ducenier était un officier de finances de l'État.

comme nous l'avons vu précédemment. L'évêque de Carthage semble aussi avoir été supérieur aux autres évêques de la province africaine, et Cyprien était leur président dans les conciles, non-seulement parce qu'il était au-dessus d'eux par sa science, mais par l'importance de son siège. Lorsque l'Eglise légalisa les anciens usages et admit les grandes divisions patriarchales et provinciales, l'Eglise d'Afrique resta *acéphale*, c'est-à-dire ne dépendit d'aucun des patriarches. Il en fut de même de plusieurs autres Eglises qui avaient reçu la foi directement des apôtres.

Les détails donnés par le concile d'Antioche sur les actions de Paul de Samosate, prouvent que les évêques des grandes villes étaient, dès le troisième siècle, des personnages très-influents, possédant tous les moyens de s'enrichir et de jouer un rôle brillant dans la société.

Les flatteurs de Paul de Samosate allaient jusqu'à dire en sa présence, dans leurs prédications, qu'il était un ange descendu du ciel, et il entendait cette impiété sans sourciller, lui qui niait que Jésus-Christ fût descendu du ciel. Mais l'ange prétendu n'en avait pas moins chez lui plusieurs femmes, deux surtout, jeunes et belles, qu'il conduisait partout avec lui et avec lesquelles il faisait bonne chère. Plusieurs prêtres et diacres l'imitaient en ce point. L'évêque fermait les yeux sur ces désordres dont il donnait l'exemple; il enrichissait même les prêtres et les diacres coupables qui, au lieu de le condamner comme c'était leur devoir, se déclaraient ses partisans, afin de pouvoir continuer impunément leurs désordres. Les bons gémissaient en secret des fautes de l'évêque, mais ils n'osaient l'accuser, tant ils craignaient ses violences et sa tyrannie.

Si Paul de Samosate, ajoutent les Pères du concile, appartenait encore à l'Eglise, on devrait lui demander compte de sa conduite; mais dès qu'il a embrassé l'hérésie d'Artemas, nous n'avons plus à nous occuper de sa personne. Comme il a déclaré la guerre à Dieu et qu'il n'a pas voulu se rétracter, nous l'avons retranché de notre communion et nous avons ordonné un autre

évêque à sa place. Le choix est tombé sur Domnus, fils de l'évêque Démétrianus, de bienheureuse mémoire, et qui avait gouverné l'Eglise d'Antioche avec sagesse avant Paul de Samosate. Domnus est doué de toutes les qualités épiscopales. Nous vous avertissons de son ordination afin que vous lui écriviez et que vous receviez ses lettres de communion.

Malgré la sentence qui le condamnait comme hérétique et le déposait de l'épiscopat, Paul de Samosate refusa de quitter la maison de l'Église. On fut obligé de demander l'intervention de l'empereur Aurelianus qui se trouvait à Antioche et se montrait alors tolérant pour les chrétiens. Cet empereur jugea que la maison de l'Eglise devait être à la disposition de celui auquel les évêques d'Italie et l'évêque romain écriraient¹. Les lettres de ces évêques étant arrivées à Antioche, Paul de Samosate fut honteusement expulsé par la puissance séculière.

Dès le troisième siècle, il y avait donc des Eglises et des propriétés ecclésiastiques dont les évêques avaient la jouissance. Malgré les persécutions, les chrétiens formaient une société extérieure considérable; ils avaient des biens en commun, leurs juges particuliers, leurs lieux de réunion, une existence publique. Le paganisme se trouvait miné sourdement par la nouvelle religion qui menaçait de l'engloutir. De là la fureur du monde païen, que nous verrons bientôt se ruer avec rage contre l'Eglise.

Aurelianus qui s'était montré d'abord tolérant pour les chrétiens, se déclara contre eux bientôt après et lança

On a voulu attacher de l'importance à cette décision au point de vue du système papal. Il faut être bien dénué de preuves pour en demander une à un empereur païen. Si encore la décision d'Aurelianus avait la signification qu'on voudrait lui donner! Mais chacun comprend que l'empereur n'avait point à intervenir sur la légitimité de l'épiscopat de Paul ou de Domnus; il devait décider que celui-là était évêque qui était reconnu comme tel par la communauté des chrétiens. Or, pour Aurelianus, comment cette communauté pouvait-elle s'exprimer? Par ses chefs, évidemment. Mais était-il nécessaire que tous les évêques de toutes les provinces écrivent? Non, pour l'empereur il suffisait de la province qui formait le centre de l'empire et qui possédait la capitale. Leur témoignage lui suffisait pour trancher la question de jouissance de la propriété ecclésiastique d'Antioche. Où trouver dans ce témoignage des évêques italiens, y compris celui de Rome, une preuve en faveur d'une autorité supérieure de ce dernier?

le cinquième édit de persécution générale. Mais cet édit n'était pas encore parvenu jusqu'aux confins de l'empire, lorsque le persécuteur fut tué en Thrace¹. Cependant il fournit l'occasion aux gouverneurs des provinces de satisfaire leur haine contre les chrétiens, et les martyrs furent nombreux, principalement dans les Gaules, où un grand nombre d'apôtres scellèrent de leur sang la foi qu'ils y avaient prêchée².

L'Eglise perdit à cette époque, comme nous l'avons vu, trois grands évêques : Denys d'Alexandrie, Grégoire le Thaumaturge et Firmilien. Ils ne souffrirent pas le martyre pour la foi, mais leur mémoire n'en fut pas moins honorée, et l'Eglise les compta toujours parmi les saints.

¹ Lact., *de Mort. Persecut.*, § vi.

² V. notre *Histoire de l'Eglise de France*, t. I^{er}, p. 48, 49.

III

Mouvement intellectuel pendant la seconde moitié du troisième siècle. — Dorotheos, Geminus et Lucianus, prêtres d'Antioche. — Eusèbe et Anatolius de Laodicée en Syrie. — Meletios, évêque du Pont. — Pamphile, prêtre de Césarée en Palestine. — Pierius, Theognostus et Achillas, prêtres d'Alexandrie. — Philéas, évêque de Thèbes. — Lutte de la philosophie païenne contre le christianisme. — Ecole néoplatonicienne d'Alexandrie, Ammonius et Plotin. — Porphyre et Hiéroclès. — Défenseurs du christianisme : Methodius, de Tyr. — Macarius Magnès. — Arnobe; ses *Discussions contre les gentils*. — Luttes intestines de l'Eglise. — Manès. Son hérésie réfutée par l'évêque Archelaus. — Hiérax et son hérésie. — Evêques des grandes Eglises à l'époque de la persécution générale.

Malgré les persécutions qui désolaient l'Eglise, le mouvement intellectuel ne s'était pas ralenti. La première moitié du troisième siècle, représentée surtout par Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyprien et Denys d'Alexandrie, brille dans l'histoire d'un vif éclat; à côté d'eux, nous avons remarqué Africanus, Firmilien de Césarée, Alexandre de Jérusalem, Grégoire le Thaumaturge et le docte Héraclas d'Alexandrie, digne d'être placé à côté d'Origène son ami, mais dont, malheureusement, on ne possède pas les ouvrages.

L'Eglise la plus lumineuse, à cette époque, fut sans contredit celle d'Alexandrie; celle de Carthage, si ignorée avant Tertullien, se montra digne du second rang. Celles d'Antioche, de Jérusalem, de Rome jetèrent beaucoup moins d'éclat.

La seconde moitié du troisième siècle fut moins brillante que la première; cependant l'Eglise posséda alors des hommes éminents. Nommons d'abord Dorotheos, prêtre d'Antioche¹. Il s'appliqua surtout à l'étude des Ecritures, et il savait si bien la langue hébraïque qu'il comprenait parfaitement tous les livres écrits en cette

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 52.

langue. Il était également initié aux autres sciences. L'empereur, étonné de son érudition, le prit en amitié et le nomma à une charge importante à Tyr qui était la patrie de ce grand homme. Mais cette position ne l'empêchait pas de remplir les fonctions du sacerdoce et Eusèbe l'entendit expliquer savamment la sainte Ecriture dans les assemblées des fidèles¹.

Dorotheos avait des émules dans deux autres prêtres d'Antioche, Geminus, qui écrivit peu mais jouit d'une haute réputation, et Lucianus². Ce dernier aimait à copier la sainte Ecriture, et ses manuscrits furent connus longtemps sous le titre de *Lucianiens*. Il composa aussi plusieurs opuscules sur la foi et écrivit quelques courtes lettres.

Parmi les savants de la même époque, il faut nommer Eusèbe et Anatolius, que saint Denys d'Alexandrie avait envoyés à Antioche porter sa lettre contre Paul de Samosate. On les retint en Syrie où Eusèbe fut évêque. C'était, dit Eusèbe de Césarée, un trésor de religion. Il eut pour successeur son ami et compatriote Anatolius, qui était regardé comme le premier des savants de son temps, soit dans la littérature et les sciences, soit dans la philosophie³. Les mathématiques et les sciences naturelles lui étaient aussi familières que la rhétorique. Il ne composa pas un grand nombre d'ouvrages, mais ceux qu'il publia se distinguaient par l'éloquence autant que par la science. Eusèbe cite particulièrement ceux qu'il avait composés sur la question paschale⁴.

Depuis le premier siècle, un grand nombre de savants s'étaient préoccupés de calculs et d'observations astronomiques dans le but de fixer d'une manière certaine la fête de Pâques. Cette fête, la première de l'Eglise, était comme le pivot autour duquel tournait l'année reli-

¹ On ne doit pas confondre Dorotheos, prêtre d'Antioche, avec d'autres personnages du même nom qui vécurent à la même époque et avec lesquels certains érudits l'ont confondu. V. La note de Valois dans son édition de *L'Histoire d'Eusèbe*.

² Hieron., *de Viris illust.*, c. 64, 77.

³ Euseb., *ibid.*; Hieron., *de Viris illust.*, c. 75.

⁴ Des fragments d'Anatolius se trouvent dans Gallandi, *Biblioth. Veter. Pat.*, t. III; et dans Fabricius, *Biblioth. Graeca*, t. III.

gieuse. Il était donc important d'en fixer la date d'une manière précise, afin que, dans toute l'Eglise, il y eût accord dans la célébration de toutes les fêtes. A Alexandrie, on s'était toujours occupé très-activement de cette question. Anatolius marcha sur les traces de ses devanciers et publia un ouvrage dans lequel il proposait un cycle de dix-neuf ans, pour déterminer mathématiquement la date de Pâques.

Anatolius publia aussi un cours d'arithmétique en dix livres, et plusieurs ouvrages de science sacrée.

Theotecnos, évêque de Cæsarée lui avait imposé les mains afin qu'il fût son successeur; mais Anatolius étant allé à Laodicée, pour la mort de son ami Eusèbe qui en était évêque, les fidèles de cette Eglise l'élurent pour lui succéder, et il resta dans cette Eglise. Etienne, successeur d'Anatolius, fut également un savant et un philosophe; mais sa foi n'égalait pas sa science, et il fut faible pendant la grande persécution que nous aurons bientôt à raconter.

Après la mort de Grégoire le Thaumaturge, l'Eglise du Pont fut illustrée par un grand évêque dont les œuvres ne nous sont pas parvenues, mais qui fut admiré par ses contemporains; c'était Meletios, surnommé le *miel attique*¹. Il surpassait, par sa science aussi profonde que variée, les hommes les plus distingués de son temps; il était doué de la plus séduisante éloquence et de la plus puissante dialectique. Sa sainteté égalait sa science. Il échappa à la persécution en se cachant en Palestine où il resta pendant sept ans. Le célèbre historien Eusèbe s'applaudit de l'avoir connu alors.

Un des plus savants hommes de la deuxième moitié du troisième siècle fut Pamphile, prêtre de Cæsarée, en Palestine.

“ Pamphile, dit Jérôme², était épris d'un tel amour pour les livres saints qu'il écrivit de sa main la plus

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 32.

² Hieron., *de Viris illust.*, c. 73.

grande partie des volumes d'Origène sur ce sujet. Ses manuscrits sont conservés jusqu'à nos jours dans la bibliothèque de Césarée. » Jérôme avait trouvé lui-même vingt-cinq volumes des commentaires d'Origène sur les douze prophètes, écrits de la main de Pamphile ; il les conservait avec bonheur et croyait posséder en eux les richesses de Crésus. « Si c'est une grande joie, ajoute-t-il, de posséder une lettre d'un martyr, quelle joie plus grande de posséder tant de milliers de lignes sur lesquelles il semble avoir laissé les traces de son sang ! » Ce saint prêtre et martyr écrivit une *Apologie d'Origène*.

Le témoignage rendu par un tel homme à la mémoire du savant prêtre d'Alexandrie, ne peut avoir qu'une grande valeur aux yeux de tout vrai chrétien, de tout homme impartial.

Une grave discussion avait lieu alors au sujet du célèbre docteur d'Alexandrie, et on peut croire que Pamphile avait surtout en vue de réfuter un évêque qui s'était, croit-on, prononcé contre lui. Cet évêque était saint Methodius, évêque de Tyr, auteur d'un grand nombre d'ouvrages fort estimés, mais qui furent corrompus par les mêmes faussaires qui altérèrent ceux d'Origène. On y trouve en effet les mêmes erreurs¹.

Pamphile, pour développer la science sacrée, fonda à Césarée une bibliothèque dans laquelle il recueillit tous les ouvrages religieux qu'il fit chercher dans les diverses contrées du monde. Il y plaça avec honneur tous les ouvrages d'Origène qu'il avait transcrits lui-même, et c'est là que Jérôme vit l'Evangile de saint Matthieu en langue hébraïque, tel que les Nazaréens l'avaient conservé². Il fonda aussi une école³, probablement sur le modèle de celle d'Alexandrie. Eusèbe, disciple de Pamphile et qui en prit le nom par vénération pour lui, avait écrit un ouvrage en trois livres sur les travaux et l'école du saint martyr. Cet ouvrage est perdu.

¹ Epiph., *Haeres.*, 64; Hieron., *de Viris illust.*, c. 83; Gallandi, *Biblioth. Vet. Pat.*, t. III.

² Hieron., *Epist.*, 141.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 52. V. Et. Gallandi, *Bibliot. Vet. Pat.*, t. III.

Nous parlerons ailleurs des tourments que saint Pamphile supporta pour la foi et de sa mort glorieuse.

Le prêtre Pierius illustrait à la même époque l'Eglise d'Alexandrie¹. Ses leçons étaient si éloquentes et ses ouvrages si nombreux qu'on l'avait surnommé Origène le Jeune. Il imitait Origène par sa piété et son détachement des choses de ce monde. Il était instruit dans les sciences profanes comme dans la science sacrée. Il put échapper à la persécution cruelle de Dioclétien, et se retira à Rome où il vécut lorsque la paix eut été donnée à l'Eglise.

Il eut pour successeur dans la direction de l'école d'Alexandrie, Theognostus, dont saint Athanase estimait beaucoup les ouvrages². A cet écrivain succéda le prêtre Achillas, sous les évêques Maximus et Théonas.

L'Egypte possédait encore à la même époque un écrivain célèbre, Philéas, évêque de Thèbes, qui célébra la gloire des martyrs et donna lui-même sa vie pour la foi³.

A Théonas succéda sur le siège d'Alexandrie un illustre évêque, Pierre, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Les écrivains que nous avons nommés s'occupèrent spécialement de l'exposition des doctrines de l'Eglise. D'autres, à la même époque, les défendirent contre les attaques de la philosophie qui continuait l'œuvre de Celse.

A la tête des philosophes antichrétiens étaient Porphyre et Hiéroclès.

On doit remarquer cependant que toute philosophie n'était pas alors antichrétienne, même en dehors de l'Eglise. L'école néoplatonienne d'Alexandrie se montrait très-réservee dans ses attaques. Le plus grand philosophe de cette école était Ammonius Saccas. Porphyre

¹ Hieron., *de Viris illust.*, c. 76; *Epist.* 2 *ad Pammach.* Euseb. *Loc. supracit.*

² V. Gallandi, *Biblioth. Vet. Pat.*, t. III.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, 32; lib. VIII, 10; Hieron., *Op. cit.*, c. 78; Gallandi, *Biblioth. Veter. Pat.*, t. IV.

assure qu'il apostasia le christianisme dans lequel il était né; mais Eusèbe donne au philosophe antichrétien un formel démenti. Le plus célèbre disciple d'Ammonius fut Plotin. Il ne professa jamais le christianisme, mais il ne l'attaqua point et il s'éleva, à la suite de Platon, dans les sphères les plus élevées de la philosophie. Le christianisme n'avait pas été sans influence sur Plotin, et le platonisme apparaissait, dans ses écrits, dégagé de ses principales erreurs¹. Plotin, après avoir étudié sous Ammonius à Alexandrie, se retira à Rome, où son école obtint un grand retentissement. Ses disciples se partagèrent en deux partis. Les uns devinrent chrétiens; les autres s'abandonnèrent aux sciences occultes et à la magie. De ce nombre fut Porphyre qui a écrit sur Plotin un roman assez semblable à celui que Philostrate avait écrit sur Apollonius de Thyâne. Il voulut en faire l'émule ou plutôt le vainqueur du Christ, et ne parvint qu'à en faire un illuminé, caractère qu'il ne méritait pas. Quant à Porphyre, il donne de lui, par ses ouvrages, la plus pauvre idée. C'était un esprit crédule qui préférait à la révélation évangélique les systèmes les plus absurdes de la magie et du spiritisme. Quelques écrivains modernes² ont prétendu que l'école néoplatonicienne d'Alexandrie avait exercé une forte influence sur les doctrines chrétiennes. Cette assertion est absolument contraire à la vérité. Les doctrines chrétiennes étaient parfaitement fixées avant Ammonius et Plotin, comme l'ont démontré nos analyses des ouvrages des écrivains chrétiens des deux premiers siècles. L'école chrétienne d'Alexandrie n'emprunta rien elle-même au platonisme et fut établie plutôt dans le but de s'opposer aux systèmes de Basilidis et de Valentin qui voulaient harmoniser avec le christianisme certaines données des philosophies anciennes et surtout de celle de Platon.

La doctrine générale qui ressort de tous les monuments doctrinaux de l'Eglise pendant les deux premiers

¹ Aug., *Cont. Academic. Pass.*, et *Epist.*, 118.

² Jules Simon, *Histoire de l'École d'Alexandrie*; Vacherot, *Histoire critique de l'École d'Alexandrie*.

siècles suffit pour démontrer que les écrivains modernes auxquels nous faisons allusion n'ont pu émettre leur système que par suite d'une ignorance très-profonde de ces monuments.

Porphyre n'imita pas Plotin, son maître, dans sa réserve à l'égard de la religion chrétienne; il attaqua au contraire cette religion avec rage. Il avait composé un ouvrage en quinze livres, intitulé : *Contre la religion du Christ*, et beaucoup d'autres livres où sa haine se donnait libre carrière. La plupart de ces ouvrages sont perdus et on ne les connaît que par des fragments conservés surtout par Eusèbe dans sa *Préparation évangélique*¹.

Le christianisme avait encore un ennemi déclaré dans la personne de Hiéroclès. Il composa, comme Porphyre, plusieurs ouvrages contre le christianisme, mais ces deux philosophes rencontrèrent des adversaires qui surent répondre à toutes leurs objections.

On peut croire que le grand évêque d'Alexandrie, Denys, dirigea contre Porphyre son ouvrage *De la nature des choses*. Un autre évêque, saint Methodius de Tyr, s'attaqua directement au philosophe antichrétien. Il composa contre lui, dit Jérôme², environ dix mille lignes. On n'en possède plus que quelques fragments³. Macarius Magnès⁴ s'attacha surtout à la défense des Evangiles, dont Porphyre, Hiéroclès et les autres philosophes antichrétiens ne contestaient pas l'authenticité, mais auxquels ils opposaient les prétendus miracles d'Apollonius et de Plotin. Macarius Magnès réfuta victorieusement ces objections.

Carthage, illustrée déjà par Tertullien, Minutius Felix et Cyprien, fournit encore à l'Eglise Arnobius qui entre-

¹ Euseb., *Præparat. Evangel. Pass.* On possède cependant quelques ouvrages de Porphyre; le plus considérable est celui qu'il composa sur *l'abstinence de la chair des animaux*.

² Hieron., *Epist. 70 ad Magn.*

³ On possède encore de saint Methodius un ouvrage mystique intitulé *le Banquet des dix vierges*; des fragments d'ouvrages sur le *libre arbitre* et la *Résurrection*, des discours et quelques fragments.

⁴ Macar. Magn., *Dissert. historico-theolog.* et *Fragments*; Auct., *Magno Crusio*. (Göttingen, 1757-1745.)

prit une apologie complète du christianisme. On ne trouve dans son œuvre ni le génie profond de Tertullien, ni le style de Cyprien; cependant elle mérite une place distinguée parmi les ouvrages que le troisième siècle opposa aux ennemis de la foi¹.

L'ouvrage d'Arnobe est divisé en sept livres et porte le titre de : *Discussions contre les gentils*. L'auteur, ayant d'abord été idolâtre très-fanatique, connaissait à fond le paganisme; aussi les critiques qu'il en fait sont-elles très-intéressantes?

Les païens, dit-il², reprochent aux chrétiens les maux qui accablent la société, les invasions des Barbares qui jettent la désolation dans l'empire. C'est l'impiété des chrétiens, disent-ils, qui irrite les Dieux. Mais avant l'existence des chrétiens, le monde n'a-t-il pas été bouleversé par des conquérants cruels? Les malheurs qui accablent la société actuelle, n'ont-ils pas accablé celle d'autrefois. Mais, en admettant que les maux du temps présent soient plus grands, les Dieux seraient doués d'une singulière justice, si, à cause des chrétiens, ils faisaient souffrir leurs propres adorateurs.

Mais que sont ces Dieux dont on parle? De simples mortels élevés à cet honneur et qui n'ont rien de la Divinité. Les païens en conviennent eux-mêmes, puisqu'ils ont l'idée d'un Dieu suprême; mais ce Dieu suprême, quel est-il? Jupiter, c'est-à-dire un homme divinisé. Les chrétiens seuls ont une idée juste de ce Dieu suprême, unique, éternel. Il s'est fait homme, mais sans perdre sa divinité. Les païens n'ont aucune raison de reprocher aux chrétiens cette incarnation, eux qui divinisent des hommes. Peuvent-ils leur reprocher la mort ignominieuse du Christ, lorsqu'ils font eux-mêmes mourir plusieurs de leurs Dieux par la foudre et le feu? Si Jésus-Christ est mort sur la croix, sa mort ne prouve rien contre sa doctrine. Par cette doctrine comme par ses

¹ Arnobii, *Disputationes adv. Gentes. Inter. Cyp.*, op. édit., Paris. V. Et. D. Le Nourry, *Dissert. Præv. in disputat. Arnob.*; Hieron., *de Viris illust.*, c. 79; *Epist.*, 76 et 84.

² Arnob. *Disput.*, lib. 1.

miracles, il s'est montré Dieu, et la religion qu'il a prêchée, considérée au point de vue de la vie religieuse ou de la vie sociale est infiniment supérieure au paganisme, et sa mort elle-même a été un principe de régénération pour l'humanité.

Arnobe développe très-bien toutes ces vérités dans son premier livre.

Dans le second¹, l'auteur commence par demander aux païens pourquoi ils détestent tant Jésus-Christ qui n'a jamais commis aucun crime. Leur haine est donc souverainement injuste. Celle qu'ils témoignent aux chrétiens ne l'est pas moins. Ont-ils raison lorsqu'ils exaltent leur propre supériorité et qu'ils rabaisSENT les chrétiens? Ces derniers croient, il est vrai, à la parole de leur Maître; mais les païens ne croient-ils pas à la parole des philosophes qui, cependant, n'a pas l'autorité de celle du Christ? Il est certes plus raisonnable de croire au Christ qui a fait tant de miracles à l'appui de sa doctrine qu'aux philosophes qui ne se sont jamais appuyés que sur des arguments contestables. La doctrine des chrétiens s'accorde au fond avec celle des plus éminents philosophes, même sur la résurrection des corps, le salut des âmes et les peines réservées aux coupables, quoique les philosophes expliquent ces doctrines autrement que les chrétiens; pourquoi alors tant déprécier ces derniers à cause de ces doctrines? Ce qu'ils croient relativement à l'âme est supérieur aux systèmes des philosophes. Ils ne disent pas avec Platon que l'âme est une émanation de la divinité; mais ils ne disent pas non plus avec Épicure qu'elle n'est que le résultat de l'organisation animale. Elle vient de Dieu en ce sens qu'elle a été créée par lui et unie au corps humain avec lequel elle ne meurt pas. Parmi ses qualités essentielles est la liberté qui donne à ses actes leur moralité, car ces actes ne sont pas le résultat d'une contrainte qui leur serait imposée soit par Dieu, soit par l'organisme.

Sans doute les chrétiens ne donnent pas à toutes

¹ Arnob. *Disput.*, lib. II.

les questions une réponse intrinsèque et philosophique ; mais les philosophes eux-mêmes en sont-ils capables ? Du moins les chrétiens s'appuient, dans leurs croyances, sur une autorité divine ; ils s'élèvent ainsi jusqu'à Dieu dans le sein duquel ils se reposent par la foi et l'amour ; même avant la venue du Christ, les âmes avaient le moyen de s'élever jusqu'à Dieu ; ce moyen n'a été refusé à personne ; mais les ténèbres de l'erreur étant devenues de plus en plus épaisses, et le salut plus difficile, Dieu a envoyé son fils dans le monde pour y répandre la lumière et les moyens de salut. La religion vraie est ainsi aussi ancienne que le monde, et les païens ont tort de donner leurs religions comme plus anciennes que la religion véritable.

Ce second livre d'Arnobe est fort intéressant par la réfutation qu'il fait du néoplatonisme et des objections que la philosophie païenne opposait aux vérités chrétiennes. Ces vieilles objections de la philosophie païenne sont les mêmes qui sont répétées aujourd'hui par les adversaires de la révélation. La libre pensée n'a pas progressé depuis Porphyre et Hiéroclès.

Le troisième livre¹ est en entier consacré à la critique des Dieux du paganisme. L'auteur les poursuit de ses ironies et demande si les chrétiens doivent être considérés comme athées, parce qu'ils refusent d'adorer de telles divinités.

Il poursuit le même sujet dans le quatrième livre². Il retourne avec avantage contre les païens les moqueries que ces derniers avaient essayées contre le vrai Dieu et son Christ. Et quel culte rendez-vous à de tels Dieux ? continue Arnobe. Vous les chargez de toutes les infamies ; vous allez jusqu'à en faire l'objet des plus basses plaisanteries. S'ils sont vrais Dieux, comme vous le dites, ils doivent se venger de vous, et c'est vous alors qui êtes cause des calamités dont vous rendez les chrétiens responsables.

¹ Arnob. *Disputat.*, lib. III.

² *Ibid.*, lib. IV.

Le cinquième livre¹ est consacré à l'histoire des Dieux du paganisme. L'auteur prouve, par des faits, que tous les Dieux sont, d'après leur propre histoire, les êtres les plus infâmes. Il réfute ceux qui voulaient donner à ces histoires un sens purement allégorique et établit que les mystères, qui formaient le culte secret des païens, étaient dignes des Dieux auxquels ils étaient consacrés. Et c'est à ces mystères, dit Arnobe, que vous voulez forcer les chrétiens d'assister sous peine de mort; et ce sont de tels Dieux qu'ils doivent adorer à moins de passer pour athées!

Les païens reprochaient aux chrétiens de n'avoir ni temples, ni statues, ni un culte analogue à celui qu'ils rendaient eux-mêmes à leurs Dieux. A cette époque, en effet, les chrétiens n'avaient que des édifices modestes ou des cimetières pour se réunir; leur culte était aussi simple que le lieu où ils faisaient leurs prières, et la liturgie n'était point livrée aux profanes. Arnobe accepte le reproche des païens et attaque dans son sixième et septième livre², les statues des Dieux et les rites du culte qui leur était rendu. Il oppose à ce culte celui du vrai Dieu en esprit et en vérité; mais il n'entre pas dans les détails du culte chrétien.

L'ouvrage d'Arnobe a été l'objet de nombreuses polémiques à cause de certains passages qui paraissaient obscurs ou dans lesquels les doctrines chrétiennes ne semblaient pas exposées avec assez d'exactitude. Nous n'avons pas à entrer dans ces discussions. Il suffira de faire remarquer que l'auteur n'avait pas pour but spécial l'exposition des doctrines chrétiennes, mais la réfutation du paganisme; il n'était ni théologien, ni prêtre, mais professeur d'éloquence, et il se proposa moins de défendre le christianisme, que d'attaquer ses ennemis en rétorquant contre eux les arguments dont ils se servaient contre lui. Arnobe n'était même pas chrétien, lorsqu'il composa son livre, et il le fit pour prouver à l'évêque qu'il avait réellement renoncé à l'idolâtrie dont il avait

¹ Arnob., *Disput.*, lib. V.

² Arnob. *Disput.*, lib. VI et VII.

été jusqu'alors un adepte très-zélé. Considérées d'une manière générale, les *Discussions* d'Arnobe exposent exactement les doctrines chrétiennes dans leurs principes généraux ; elles sont surtout intéressantes pour faire connaître en détail les objections du peuple et des philosophes païens contre le christianisme pendant le troisième siècle. Elles contiennent aussi des renseignements nombreux et variés sur le paganisme, ses doctrines et son culte. Arnobe en était fort instruit, et si son livre n'offre ni à la théologie chrétienne, ni à l'histoire de l'Eglise d'éléments bien importants, il mérite une étude approfondie de la part des philosophes et des érudits qui étudient l'histoire des anciennes religions.

Arnobe eut pour disciple Lactance dont nous aurons plus tard occasion de parler. On peut croire qu'il commença à écrire contre la philosophie païenne vers la fin du troisième siècle, ainsi que l'illustre Eusèbe de Césarée, un des écrivains les plus érudits qui aient existé. Mais ils jetèrent surtout de l'éclat, lorsque la paix fut donnée à l'Eglise par Constantin, et nous devrons les placer parmi les écrivains du quatrième siècle.

L'Eglise qui allait bientôt être si violemment attaquée par une foule de tyrans et qui avait à soutenir des luttes très-vives contre la philosophie, continuait à être troublée par les hérésies.

Vers la fin du troisième siècle, on en vit apparaître une qui se perpétua longtemps sous divers noms, et dont le caractère fut aussi mystérieux qu'immoral. Nous voulons parler du Manichéïsme.

Manès¹ ou Manichée qui donna son nom à cette hérésie infâme était un esclave du nom de Cubrik. Il reçut la doctrine qu'il enseigna et des richesses considérables d'un certain Therbinthe qui les avait reçues lui-même de Scythien. Ce dernier doit être considéré comme le premier auteur du Manichéïsme.

¹ *Acta Disputationis S. Archelai et ap. Gallandi, Veter. Pat. Biblioth., t. III; Euseb. Hist. Eccl., lib. VII, 31. Cyril. Hierosolymit. Catech., 6; Epiph. Hæres., 66; Socrat., Hist. Eccl., Lib. I, 22. Augustin., Op. adv. Manich. Hieron. De viris illustribus, c. 72. Phot., Biblioth., cod. LXXXV; lib. I, Cont. Manich.*

Scythien vivait en Arabie vers le milieu du second siècle, et faisait un commerce considérable qui le mettait en relation avec les Indes et la Thébaïde. Devenu très-riche, sa femme l'engagea à quitter les déserts de l'Arabie pour la ville d'Alexandrie. Tout en faisant son commerce, il avait étudié les doctrines des Indiens et des Egyptiens. Lorsqu'il se fut fixé à Alexandrie, il s'initia aux doctrines grecques et chrétiennes, lut les livres des Gnostiques et s'adonna à la magie qui avait en Egypte beaucoup d'adeptes. Il se crut appelé à être le chef d'une grande école de philosophie religieuse et composa quatre ouvrages, intitulés : *Des mystères* ; *Des chapitres* ; *De l'Évangile* ; *Des trésors*. Il avait auprès de lui un esclave nommé Therbinthe, dont il fit son adepte et qui travailla avec lui à ses ouvrages.

Les livres des deux rêveurs ne contenaient rien de chrétien; mais le style en était imité des saintes Ecritures. Scythien crut pouvoir se flatter de convertir à ses idées les docteurs chrétiens de la Palestine, et il se rendit dans cette contrée; mais il y essuya un échec complet et y mourut.

Therbinthe s'empara de ses livres et de ses richesses avec lesquelles il s'enfuit en Babylonde où il prit le nom de Buddas, afin de n'être pas reconnu, si la veuve de Scythien cherchait à réclamer l'héritage de son mari. Il s'attaqua aux prêtres de Méthra qui réfutèrent si bien ses systèmes qu'il ne put faire un seul adepte.

Buddas avait élu domicile chez une veuve qui avait un jeune esclave du nom de Cubrik. Lorsqu'il mourut, la veuve hérita de la fortune et des livres qu'elle légua à Cubrik, en mourant. Celui-ci avait été initié aux doctrines de Scythien et de Buddas. Il était doué d'une certaine capacité et il entreprit de réaliser les projets de Scythien en fondant une nouvelle école de philosophie religieuse. Il changea son nom de Cubrik contre celui de *Mannès*, et ses adeptes trouvèrent en ce nom quelque chose de mystérieux et qui rappelait la *manne* ou nourriture céleste donnée à l'humanité. Les Grecs supprimèrent une lettre de son nom et l'appelèrent *Manès*, c'est-à-

dire, fou furieux ou *Manichée* par allusion à la propagation de sa folie.

Manès s'étant procuré les livres des chrétiens qu'il ne connaissait pas jusqu'alors, essaya de donner une teinte chrétienne au système de Scythien et de Buddas. Tantôt il se donnait comme le Christ lui-même, tantôt comme le *Paraclet* que le Christ devait envoyer dans le monde. Ayant fait quelques adeptes, il en choisit douze pour singer ce qu'avait fait Jésus-Christ, et prétendit qu'il avait le don de faire des miracles. Il osa promettre au roi de Perse de guérir son fils qui était dangereusement malade ; mais cet enfant étant mort, le roi fit charger de chaînes le faux prophète, qui réussit à s'échapper de sa prison, après avoir tué le geôlier, et s'enfuit en Mésopotamie, tout près des frontières de l'Empire romain.

Parmi ses disciples, il y en avait trois principaux : Thomas, Addas et Hermas ou Hermias. Pendant qu'il était en prison, Thomas s'était rendu en Scythie et Addas en Egypte, pour gagner des adeptes ; mais leur échec avait été complet dans ces deux pays.

Manès, étant en Mésopotamie, entendit parler d'un chrétien nommé Marcellus dont la piété et les bonnes œuvres étaient connues de tout le pays. Il habitait Caschar dont Archelaus était évêque. Manès pensa que, s'il gagnait un tel homme, il aurait bientôt un nombre considérable d'adeptes qui se laisseraient entraîner par son exemple. Il lui écrivit donc la lettre suivante¹ :

“ Manès, apôtre de Jésus-Christ, et tous les saints et les vierges qui sont avec moi à son fils très-cher Marcellus, grâce, miséricorde, paix, de la part de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et que la Droite de la Lumière te garde de ce siècle pervers, de ses épreuves et des filets du Méchant ! Amen.

“ J'ai été très-heureux en apprenant que tu es doué d'une grande charité, mais j'ai été affligé en apprenant que tu professes une foi qui n'est pas d'accord avec la

¹ Nous traduisons sur le texte donné par saint Epiphane, *Hæres.*, 66.

saine raison. C'est pourquoi, étant envoyé pour réformer le genre humain, et pour ramener à la raison ceux qui sont dans l'erreur, j'ai jugé à propos de t'écrire cette lettre, pour ton propre salut et pour celui des tiens. Je veux te prévenir d'abord contre une doctrine qui t'a été enseignée par des maîtres ignorants et qui consiste à dire que le bien et le mal sortent d'une même source ; ils partent de cette idée : qu'il n'y a qu'un seul principe et ils ne distinguent point la lumière, des ténèbres ; le bien, du mal ; l'homme extérieur, de l'homme intérieur ; ils confondent et mêlent les choses les plus disparates. Mais toi, mon fils, ne confonds pas témérairement et sans raison ce qui doit être distingué, et n'attribue pas une telle confusion à Dieu auteur du bien. Il en est qui rapportent à Dieu le principe, la fin et l'auteur maudit du mal ; ils n'ont pas foi dans les paroles que Notre Seigneur Jésus-Christ a dites dans l'Évangile : *Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, un mauvais arbre n'en peut produire de bons.* Je m'étonne grandement qu'ils osent affirmer que Dieu soit le créateur et l'auteur de Satan et du mal qu'il fait. Pourquoi faut-il qu'ils soient allés encore plus loin et qu'ils aient dit que le Christ Seigneur, fils unique de Dieu, descendu du sein du Père, ait été le fils d'une femme nommée Marie, et ait été formé de sang et de chair comme tout autre enfant ! Mais je ne veux pas te fatiguer d'une plus longue lettre, d'autant plus que je manque naturellement d'éloquence ; trouve donc suffisant ce que je t'ai écrit. Lorsque je viendrai à toi, tu connaîtras les choses d'une manière plus parfaite, si toutefois tu as quelque souci de ton salut. Nous n'enlaçons personne dans nos filets, comme le font quelques autres.

“ Comprends ce que je dis, très-cher Fils ! ”

La lettre de Manès avait été apportée par un de ses adeptes nommé Tyrbon. Au moment où il arrivait, Marcellus avait chez lui l'évêque de Mésopotamie, Archelaus, disciple de saint Grégoire le Thaumaturge. Le premier sentiment de l'évêque fut celui d'une juste indignation. Cependant, après réflexion, il fut convenu

qu'on engagerait Manès à venir expliquer plus au long sa doctrine. Marcellus lui envoya donc ce billet :

“ Marcellus, homme noble, à Manichée qui m'est connu seulement par sa lettre, salut :

“ J'ai reçu ta lettre, et j'ai accueilli avec bonté ton courrier Tyrbon. Que signifie ta lettre ? Je ne le comprends pas bien. Viens donc l'expliquer de vive voix. Porte-toi bien. »

Manès accourut à Caschare. Il était accompagné de vingt-deux jeunes gens et jeunes filles. Son vêtement était imité de celui des Sages de la Perse ; ses chaussures étaient élevées, et ses jambes entourées de bandelettes de diverses couleurs ; de ses épaules tombait un long manteau à fond bleu ; il tenait à la main un gros bâton d'ébène, et il portait un livre sous son bras gauche. Son visage était grave comme celui d'un magistrat.

Marcellus, l'ayant admis dans sa maison, fit prévenir aussitôt l'évêque Archelaus. Celui-ci, initié à la vie et à la doctrine de Manès par les confidences de Tyrbon, aurait été disposé à arracher sans délai le masque hypocrite dont se couvrait l'imposteur, mais Marcellus modéra son zèle et accorda à Manès toute liberté d'exposer sa doctrine. Après l'avoir écouté attentivement, Archelaus et Marcellus proposèrent au sectaire une conférence dont seraient juges quatre païens instruits, Marsipus, professeur de philosophie ; Claudius, professeur de médecine ; Ægialeus, professeur de grammaire, et le philosophe Cleobulus¹. La maison de Marcellus fut ouverte pour la conférence à tous les hommes distingués de Caschare qui s'y rendirent en foule. La parole fut donnée d'abord à Manès qui s'exprima ainsi :

“ Frères, je suis disciple du Christ, et apôtre de Jésus. La charité de Marcellus m'a inspiré la pensée de venir l'éclairer et l'arracher au joug de la religion d'Archelaus ; car je sais que s'il écoute l'enseignement de la

¹ Nous traduisons ici saint Epiphane. Dans les *Actes de la discussion* de saint Archelaus, les témoins sont : « Manippus, très-habile dans la grammaire et la rhétorique ; Ægialeus, homme distingué et très-instruit ; les deux frères Claudius et Cleodulus, orateurs éminents.

vérité, vous imiterez tous son exemple, et vous obtiendrez le salut. Si vous ne m'écoutez pas avec le désir de connaître la vérité, vous serez damnés pour l'éternité.

“ Je suis ce Paraclet que Jésus a promis d'envoyer convaincre le monde de péché et d'injustice. Paul qui a été envoyé avant moi n'avait qu'à moitié l'esprit de science et de prophétie; pour moi je l'ai reçu d'une manière complète et je suis l'envoyé spécialement élu du Christ.

“ De même que Hymæneus et Alexandre *furent livrés à Satan pour apprendre à ne pas blasphémer*, de même vous, vous serez livrés *au prince du châtiment* pour avoir porté la main sur le Père du Christ, en prétendant qu'il est la cause de tous les maux, le créateur de l'injustice et de toute iniquité; en faisant de lui une source d'où sortent l'eau douce et l'eau amère, ce qui ne peut être affirmé avec tant soit peu de raison. A qui faut-il croire? A vos maîtres qui sont ici, qui se nourrissent de chair et vivent dans les délices, ou au Sauveur Jésus-Christ qui a dit, comme il est rapporté dans l'Évangile : *Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits et un mauvais arbre n'en peut produire de bons*. Dans un autre endroit, il a dit que le Père du diable était menteur et homicide dès le commencement; qu'il se cache dans les ténèbres pour tendre des pièges à ceux qui veulent suivre le Verbe; qu'il est le prince de ce monde, et l'homme ennemi qui sème l'ivraie, et le prince du monde qui aveugle les hommes pour les empêcher de comprendre l'Évangile du Christ.

“ Je ne veux pas m'étendre trop longuement sur ce point, je pose donc nettement ce principe : que l'auteur du mal est Satan, et non pas Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est lui qui a été la source de tout ce qui a été écrit dans la Loi et les Prophètes, et les auteurs de ces livres n'ont suivi que ses inspirations secrètes; ils font en effet de Dieu un mangeur de chair et un buveur de sang, ce qui ne peut convenir qu'à Satan leur inspirateur. Il faut donc rejeter tout ce qui a été écrit jusqu'à Jean le Précurseur, et n'admettre comme vrai que le royaume de Dieu inauguré par l'Évan-

gile. Si la Loi était bonne, il fallait la conserver; si elle est mauvaise, on doit absolument la condamner. Il est donc mauvais de faire un mélange des anciennes Écritures avec le Nouveau Testament. Ces anciennes Écritures sont comme de vieux arbres dont les branches sont desséchées et qu'il faut couper; comme des membres gangrenés qu'il faut retrancher du corps, si l'on ne veut pas que le virus s'empare du corps entier, et produise la mort. »

Les juges arrêtèrent Manès au milieu de ces déclamations pour lui demander de préciser sa doctrine du double principe et lui demander s'il avait quelque autre développement à lui donner.

« Je dis, reprit Manès, qu'il y a deux natures, l'une bonne, l'autre mauvaise. La bonne habite dans quelques parties du monde, la mauvaise est répandue dans le monde entier. Si l'on dit que la nature bonne, ou Dieu, remplit tout, où pourra exister la créature? où seront l'enfer, les ténèbres extérieures, les gémissements? Dirai-je que tout cela est en lui? Horreur! S'il en était ainsi, il en souffrirait lui-même. »

Manès développa cette pensée, mais les juges l'arrêtèrent afin d'élucider d'abord la question fondamentale des deux principes, et donnèrent la parole à Archelaus qui raisonna ainsi : « Manès admet deux natures contraires, mais ces deux natures peuvent-elles recevoir des modifications essentielles et être changées. Je voudrais que Manès répondît d'abord à cette question. » Elle était embarrassante pour le sectaire. S'il répondait qu'elles étaient susceptibles de changement, il s'exposait à ce qu'on lui opposât le texte évangélique dont il abusait : *Un bon arbre*, etc. S'il niait que le changement fût possible, il détruisait ce qu'il avait affirmé de l'immixtion des deux natures dans un même sujet. Il répondit donc : « Les natures sont immuables en ce qui touche aux contraires; elles sont muables en ce qui se rapporte à leurs propriétés. » Cette réponse rendait facile la réplique de l'évêque. « Ta réponse, dit-il, fait voir que tu ne comprends même pas les termes dont tu te sers. En

effet, comment une nature peut-elle changer en restant dans la sphère de ses propriétés essentielles? comment ne change-t-elle pas, si elle passe de ce qui lui est propre, à ce qui est en dehors d'elle ? ”

Les juges furent de l'avis d'Archelaus et demandèrent à Manès : “ Admets-tu, oui ou non, le changement dans les deux natures? Manès garda le silence. Alors Archelaus reprit : “ Si Manès regarde comme muables les deux natures, qui nous empêche de les considérer comme arrivant à une seule et même chose? S'il les considère comme immuables, il n'y a entre elles aucune différence objective qui nous porte à considérer l'une comme bonne et l'autre comme mauvaise. Pourquoi donc, considérant ces natures en elles-mêmes, ne pas accorder que celle qui est dite bonne soit mauvaise, et que celle qui est dite mauvaise soit bonne ? Si celle qu'il considère comme essentiellement mauvaise a exercé son action de toute éternité, sur quoi l'exerçait-elle avant la création? — *Manès* : Cette action n'a été qu'une victoire du mal sur le bien. — *Archelaus* : Comment le bien subsiste-t-il, s'il a été vaincu et si le mal domine ? Si le mal n'est pas un mot mais *une substance*, que Manès nous fasse connaître les fruits de ce mal, afin que nous connaissions la nature de l'arbre. — *Manès* : Convenez d'abord qu'il y a une racine du mal que Dieu n'a pas plantée, et alors je vous en ferai connaître les fruits. — *Archelaus* : Je ne puis admettre qu'il existe un arbre du mal, et dire quelle en est la nature, avant de le connaître par ses fruits. Fais-le-nous donc connaître d'abord. — *Manès* : La racine est mauvaise, l'arbre est détestable, mais ce n'est pas Dieu qui l'a fait pousser. Ses fruits sont les fornications, les adultères, les homicides, l'avarice et toutes les mauvaises actions qui sortent de cette racine. — *Archelaus* : Mais pour que nous sachions que ces fruits viennent de cette mauvaise racine, il faut que nous en connaissions le goût; or tu nous dis que la racine est in-créée et que les fruits qui en viennent participent à sa nature. — *Manès* : L'injustice qui se trouve dans le cœur de l'homme rend témoignage au goût dont cette racine

mauvaise est le principe. — *Archelaus* : Les mauvaises actions des hommes sont donc les fruits de l'arbre dont tu as parlé. — *Manès* : Certainement. — *Archelaus* : Alors les hommes eux-mêmes sont l'arbre, puisque leurs actes sont les fruits. — *Manès* : Incontestablement. — *Archelaus* : Non, tu ne l'admetts pas, car tu admettrais que l'arbre ne porte pas de fruits, lorsque l'homme cesserait de pécher. — *Manès* : Ce que tu dis est impossible ; car, si tel ou tel homme cesse de pécher, un autre ou plusieurs autres pécheront. — *Archelaus* : Si tu admets qu'il est possible qu'un ou plusieurs hommes peuvent ne pas pécher, tu es obligé de convenir qu'en principe tous peuvent agir de même, car tous les hommes participent à la même nature ; mais, pour ne pas perdre le temps à relever toutes tes inepties, je me contente de rappeler que tu regardes comme les fruits de la racine du mal tous les actes de l'homme, comme les fornications, les adultères. — *Manès* : Oui. — *Archelaus* : Alors l'arbre ne produirait plus de fruits, si l'humanité disparaissait du monde. — *Manès* : Quand arrivera ce que tu dis ? — *Archelaus* : Et puisque l'homme est créé, quel est en lui le principe des actes mauvais ? Et avant qu'il fût créé, qui commettait ces actes que tu considères comme les fruits d'une racine éternelle ? — *Manès* : L'homme est le produit de la mauvaise nature ; qu'il pèche ou ne pèche pas, il est toujours un produit de même nature, et ses actes justes ou injustes ne peuvent la modifier. — *Archelaus* : Comment se fait-il que l'homme, s'il est le produit de la mauvaise nature, comme tu le dis, soit, comme tu le prétends, l'objet contre lequel s'exerce la malice de cette nature ?

Les juges interrompirent la discussion pour demander à *Manès* depuis quelle époque la mauvaise nature exerçait son action ; était-ce dès avant la formation de l'homme ou seulement après ? — Toujours elle l'a exercée, dit *Manès*. *Archelaus*, pour répondre à son adversaire, exposa la doctrine chrétienne sur l'origine du mal ; démontra que l'homme, par son libre arbitre, pouvait opter pour le bien, ce qu'il ne pourrait pas faire s'il était l'œuvre

d'un principe mauvais qui lui aurait imposé une nature nécessairement vicieuse.

Les développements éloquents que le docte évêque donna à ces pensées remplirent l'assemblée d'un tel enthousiasme, qu'elle se serait portée à des voies de fait contre le sectaire, si Archelaus n'eût modéré son zèle. Les juges donnèrent raison à l'évêque sur la discussion philosophique.

Alors Archelaus poursuivit son adversaire sur le terrain de la révélation. Il démontra que, selon Jésus-Christ, Dieu lui-même est le père de l'humanité; que l'homme est appelé à la lumière, et que si cette lumière ne luit pas pour tous, c'est qu'il y a un obstacle qui s'y oppose. D'où vient cet obstacle? Les juges du débat posèrent la question à Manès, qui répondit : « Dieu est bon et n'a rien de commun avec le mal; il a posé le firmament au milieu afin qu'il fût évident que le mal était absolument séparé de lui. » Ces paroles mystiques ne répondaient à rien et n'étaient dites que pour faire illusion. — Jusqu'à quand, s'écria Archelaus, cacheras-tu tes mensonges sous un nom vénéré? Pour toi, Dieu n'est qu'un mot, car tu le fais participer aux faiblesses humaines. Tantôt tu dis qu'il vient d'entités non existantes, tantôt de la matière éternelle. S'il est Dieu, il doit agir en Dieu et non pas en homme; or, agirait-il en Dieu en construisant un firmament pour se garantir contre le mal, comme les hommes construisent des fortifications pour se garantir des attaques de leurs ennemis? Mais enfin, le mur a été détruit, puisque le mal a fait invasion, alors dis-nous, Manès, qui l'a détruit?... Pourquoi gardes-tu le silence? Pourquoi tardes-tu à répondre? Si c'est Dieu qui l'a détruit, je te demanderai quel a été son motif de détruire ce qu'il avait édifié pour se défendre? Si c'est le mal qui l'a détruit, dis-moi comment les œuvres du Dieu bon peuvent être détruites par le principe mauvais? La nature mauvaise est donc plus forte que Dieu? Puisqu'elle est ténèbres, comment a-t-elle pu prendre le dessus sur la lumière? De quelle manière les ténèbres peuvent-elles combattre la lumière?

Manès, au lieu de répondre, dit gravement : « Tous ne comprennent pas la parole de Dieu; mais ceux-là seulement auxquels il a été donné de connaître les mystères du royaume de Dieu. Dès maintenant, je sais qui sont les nôtres, mes brebis entendent ma voix. A cause des nôtres auxquels a été donnée l'intelligence de la vérité, je dirai en paraboles : le méchant est semblable au lion qui veut entrer de force dans la bergerie du bon pasteur. Voyant cela, le pasteur creuse un large fossé, choisit un bouc dans le troupeau et l'y jette. Le lion qui vient pour entrer, saute dans le fossé pour manger le bouc, mais il ne peut en sortir. Alors le pasteur s'approche avec prudence, s'empare du lion et sauve son bouc. Le lion étant mis dans l'impossibilité de nuire, l'auteur du mal a été ainsi affaibli et le genre humain a été sauvé. — *Archelaus* : Si tu compares le Lion au Méchant, et Dieu au Pasteur, avec qui comparerons-nous le bouc et les brebis? — *Manès* : Le bouc et les brebis sont de la même nature; ils sont l'image des âmes. — *Archelaus* : Alors Dieu a exposé l'âme à sa perte, comme il a exposé le bouc au lion? — *Manès* : Pas du tout; il ne l'a exposée que pour la sauver dans l'éternité. — *Archelaus* : Ceci est parfaitement ridicule; ainsi voici Dieu qui, sous la figure du pasteur, éloigne du lion les âmes représentées par les brebis pour les sauver, et qui expose au lion les âmes représentées par le bouc, aussi pour les sauver. Ne vaut-il pas mieux dire que Dieu a la puissance de sauver les âmes du mal? Mais, à tes yeux, si Dieu est éternel, le Méchant ou le Lion l'est également. Dis-moi donc ce que faisait ce lion lorsqu'il n'avait pas d'âmes à dévorer? — *Manès* : Il errait par les montagnes, et mangeait des bêtes qui sont de son domaine. — *Archelaus* : Alors les bêtes et les âmes sont de même substance, pouvant servir également à nourrir le lion? — *Manès* : Pas du tout, il n'y a rien de commun entre eux.

Ses réponses ne satisfirent point les juges, qui donnerent encore sur ce point gain de cause à Archelaus, lequel, par des paraboles, à la manière orientale, exposa

l'action de Dieu dans le salut de l'humanité par le Christ sauveur. Tout à coup, Manès l'interrompit pour lui dire : Tu te condamnes par tes propres paroles. Si le Christ sauve ceux qui croient en lui, dis-moi s'il pourra condamner ceux qui, depuis le commencement du monde, ne l'ont pas connu, et ceux qui, depuis le règne de Tibère jusqu'à nos jours, n'ont pas reçu le Paraclet qu'il avait promis d'envoyer. Archelaus exposa que, avant la loi Mosaïque, ceux qui suivaient la loi naturelle étaient justes et sauvés; qu'il en était de même sous la loi; qu'il en est encore ainsi après la loi; que Dieu a mis dans l'homme les règles fondamentales du bien; que la loi Mosaïque et l'envoi du Christ n'ont été que des secours plus efficaces pour faire pratiquer le bien; que sous tous les régimes, ceux qui suivent les lois de la conscience, sont sauvés par Jésus-Christ; que ceux qui abusent de leur libre arbitre sont perdus. Cette discussion amena les deux adversaires à traiter de l'ancienne loi, que Manès regardait comme le produit de Satan. Archelaus exposa la saine doctrine sur Satan, créature viciée par l'abus de son libre arbitre, selon les données scripturaires. De la doctrine évangélique sur Satan, le saint évêque passa naturellement à ses émissaires dans le monde, et fit entendre à Manès des vérités qui durent peu le flatter. Il rappela les grands principes d'une vérité enseignée de Dieu, confiée aux apôtres, qui doit rester la même, et que l'on ne devrait pas abandonner, alors même qu'un ange du ciel viendrait en enseigner une autre. Or, Manès ne venait pas du ciel, mais de Satan; quel miracle faisait-il pour prouver sa prétendue mission? Aucun. Il se disait le Paraclet et, contrairement au vrai Paraclet qui connaissait toutes les langues, lui, n'en pouvait entendre et parler qu'une; et encore n'était-ce pas la langue d'un peuple civilisé, des Grecs, des Romains ou des Egyptiens, mais la langue d'un peuple barbare, c'est-à-dire le chaldaïque. A la demande des juges du débat, Archelaus s'étendit sur les caractères du christianisme et parla avec tant d'éloquence que l'assemblée

entière fut dans l'enthousiasme. Marcellus l'enveloppant de son manteau le pressait sur son cœur, et les juges païens rendaient hommage à son éloquence. Manès se hâta de fuir, et il n'échappa à la mort que sur les instances d'Archelaus.

Le sectaire se réfugia dans un village nommé Diodoris, et où se trouvait un prêtre très-pieux nommé Diodore. Manès voulut s'y faire des adeptes, mais Diodore écrivit aussitôt à Archelaus, qui lui donna, dans sa réponse, les raisons qu'il devait opposer aux sophismes de l'hérétique. Fort de ces instructions, Diodore confondit Manès ; mais le sectaire espérait bien prendre sa revanche et avait proposé une seconde conférence qui fut acceptée. Au moment où il commençait à parler, parut Archelaus sur lequel il ne comptait pas. Le pieux évêque alla droit à Diodore qu'il embrassa avec une tendre affection. Manès aurait voulu se retirer, mais le peuple voulait entendre Archelaus et jouir de la défaite de l'hérésie. La discussion eut pour objet la personne de Jésus-Christ, dont Manès niait l'humanité réelle, d'après les Gnostiques. Archelaus établit son humanité, sa divinité, l'unité de sa personne véritablement divine. Manès ne put rien opposer de raisonnable au savant évêque et se tut. Archelaus raconta alors l'origine du système de Manès, d'après les renseignements que lui avait donnés Tyrbon. Il remonta à Scythien et à Therbinthe ou Buddas, et exposa les antécédents de Manès lui-même, jusqu'au moment où il parlait et où Manès était sous le coup des poursuites dirigées par le roi de Perse contre lui.

Le peuple voulait le livrer à ce roi. Manès s'enfuit en toute hâte, profitant de l'attention avec laquelle on écoutait Archelaus. Quelques personnes se mirent à sa poursuite, mais il s'échappa et se réfugia au village d'Arabion d'où il était venu à Caschara pour convertir Marcellus. Il y fut pris et amené au roi de Perse qui le fit écorcher. Sa chair fut donnée en pâture aux oiseaux de proie, et sa peau gonflée fut suspendue à la porte de la ville.

Après sa mort, Archelaus donna au peuple des instructions sur l'origine du Manichéisme et le fit remonter à Basilidis, qui, avant Scythien, avait enseigné la doctrine des deux principes, bon et mauvais.

Basilidis avait emprunté cette doctrine à la philosophie orientale basée tout entière sur le Dithéïsme, ou un double Dieu, l'un bon, auteur du bien, l'autre mauvais, auteur du mal. Comme les Gnostiques, Manès regardait l'Ancien Testament comme l'œuvre du mauvais Dieu; quant à Jésus-Christ, il ne voulait pas qu'il eût été réellement un homme, parce que, d'après lui, la chair était un produit du mauvais principe. Le corps de l'homme était donc essentiellement mauvais; l'âme émanait du bon principe, mais le corps avait sur elle une influence pernicieuse. Dans son corps, comme dans son âme, l'homme était sous l'influence déterminante du bon ou du mauvais principe, et le libre arbitre n'existant pas. Les actes humains étaient donc privés de tout caractère de moralité, et les mots *bien* et *mal* étaient, eu égard à l'homme, des mots vides de sens.

Le corps venant du mauvais principe, on ne devait point le propager par la génération; le mariage était donc illicite. De là on déduisait la doctrine de la communauté des femmes, car les Manichéens, tout en regardant le corps comme émanant du principe mauvais, admettaient qu'il était impossible d'en combattre les instincts sensuels, et ils s'y abandonnaient avec frénésie.

Sous le rapport de l'immoralité et sous celui des doctrines fondamentales, le Manichéisme ne fut que la résurrection du Gnosticisme, qui était passé d'Alexandrie en Orient, pour en revenir en Occident où ses adeptes furent nombreux. Ils l'étaient assez déjà à la fin du troisième siècle pour que l'empereur Dioclétianus rendit un décret contre eux; mais leur nombre s'accrut, surtout lorsque Constantin eut embrassé le christianisme. Un grand nombre de païens feignirent alors de devenir chrétiens et conservèrent leurs mœurs païennes. Plu-sieurs d'entre eux avaient pris part aux mystères infâmes

du paganisme. Ils purent continuer leurs débauches dans le Manichéisme, en se couvrant d'une apparence chrétienne, et ils formèrent une société secrète dont l'immoralité était la doctrine fondamentale et la seule incontestée.

Le Manichéisme n'arriva pas dès son début à cet état de société mystérieuse; ses doctrines, calquées sur celles de Valentin, moins sa terminologie imitée de Platon et de Pythagore, subirent des modifications, selon les climats; mais au fond il fut partout la négation du libre arbitre et de la morale, et un panthéisme dualiste d'après lequel les deux principes bon et mauvais pénétraient toute la nature pour la soumettre à des lois immuables.

Manès écrivit un grand nombre d'ouvrages. Ses disciples, d'après son impulsion, composèrent des livres sous les noms de plusieurs apôtres de Jésus-Christ, et l'on a tout lieu de croire qu'on doit leur attribuer un grand nombre des apocryphes du Nouveau Testament¹. La doctrine de Manès fut principalement propagée par les trois fameux disciples que nous avons nommés plus haut; les centres principaux de l'erreur furent la Syrie et l'Égypte. De là, elle se répandit dans toute l'Église, comme nous le constaterons dans la suite de l'histoire.

A la même époque que le Manichéisme apparaissait, en Égypte, la secte des Continents ou Abstinent. Hiérax en fut l'auteur². C'était un homme de grande vertu, du moins en apparence, et son érudition était vaste. Il avait des idées singulières et fort peu claires sur les mystères chrétiens, particulièrement sur l'essence divine et la génération du verbe; il était systématique dans son interprétation des Ecritures; mais la doctrine qui donna surtout son caractère à la secte dont il fut l'auteur, c'était la condamnation du mariage et l'abstinence de la chair des animaux. Les doctrines de Hiérax n'avaient rien d'attrayant; aussi ne compta-t-il que peu de parti-

¹ C'est l'opinion de saint Cyrille, de Jérusalem; de saint Augustin, d'Hippone; de saint Léon, de Rome, et de plusieurs écrivains considérables de l'antiquité ecclésiastique.

² Epiph. *Hæres.*, 67.

sans. Ses disciples s'adressaient principalement aux moines qui devinrent fort nombreux en Égypte et dans la Thébaïde, à la fin du troisième siècle.

L'Église avait donc à soutenir des luttes intestines au moment où le paganisme allait lui déclarer une guerre plus longue et plus cruelle que toutes celles qu'elle avait eu à supporter jusqu'alors.

A cette époque, Marcellinus était évêque de Rome ; Pierre avait succédé à Théonas sur le siège d'Alexandrie ; Tyrannos occupait celui d'Antioche, et Zambda, celui de Jérusalem.

III

Symptômes de persécution générale et cruautés de Maximianus Herculius dans les Gaules. — Etat de l'Église au moment de la grande persécution de Diocletianus. — Édits de cet empereur. — Les martyrs. — Persécution à Nicomédie. — En Arménie. — En Syrie. — En Afrique. — En Mauritanie. — En Thébaïde. — En Égypte. — En Phénicie. — En Phrygie. — Principaux martyrs dans les différentes Églises. — Discipline au sujet des *Tombés* pendant la persécution. — Canons de saint Pierre d'Alexandrie. — Conciles de Cirthe et d'Elvire. — Schisme de Meletios — Fin de la persécution. — Constantin le Grand, seul empereur.

(Ann. 502-515.)

Depuis quelques années, l'Église avait à souffrir des persécutions partielles de la part des collègues de Diocletianus. Lorsque cet empereur publia le sixième édit de persécution générale, il s'était associé trois collègues et avait partagé l'Empire romain en quatre parties, qui avaient chacune leur empereur. Pour lui, sa principale occupation était de satisfaire la plus sordide avarice et il ne reculait pas devant les crimes pour s'emparer des biens qui lui convenaient. Il s'était fixé à Nicomédie dont il voulait faire la rivale de Rome¹.

Son collègue Maximianus Herculius était digne de lui. C'étais le type de la barbarie et de l'immoralité². Il régnait sur l'Italie, l'Afrique et l'Espagne, riches provinces qu'il épuisait par ses injustes extorsions.

Diocletianus et Maximianus avaient le titre d'Auguste. Ils donnèrent celui de César à Constantius et à Maximianus surnommé Galerius. Ce dernier était peut-être encore plus méchant que les deux empereurs; Constantius, au contraire, était doux et juste. Il eut à gouverner les Gaules et toute la partie septentrionale de l'Empire. Galerius eut sous son despotisme l'Illyrie et les provinces danubiennes jusqu'au Pont-Euxin.

¹ Lact., *de Morte persecut.*, c. VII.

² Ibid., c. VIII.

Avant que les Gaules eussent été confiées à Constantius, Maximianus Herculius y avait fait des martyrs. On cite toute une légion appelée Thébénne qui souffrit la mort auprès d'Agaune dans les Alpes. Cette légion était composée tout entière de chrétiens et avait refusé d'exécuter des ordres sanguinaires de l'empereur¹. A Nantes, les deux frères Donatianus et Rogatianus ; à Amiens, l'évêque Firminus ; à Marseille, l'illustre soldat Victor, et un grand nombre d'autres en diverses parties des Gaules, supportèrent courageusement la mort pour la foi².

Des gouverneurs de province appliquaient aussi les anciens édits de persécution ; mais les violences et les atrocités devinrent générales, excepté dans le gouvernement de Constantius, lorsque Diocletianus eut publié en 302 un nouvel édit.

Malgré les persécutions dont elle avait été l'objet, l'Eglise, pendant les trois premiers siècles, avait fait d'immenses progrès. Si des empereurs l'avaient persécutée, d'autres lui avaient laissé toute liberté³. Aussi le nombre des chrétiens était-il devenu très-considérable. Dans les villes, les Eglises étaient nombreuses ; les fidèles y accouraient en foule. Les édifices anciens dans lesquels on se réunissait, étant devenus trop petits, on en construisait de nouveaux sur de plus vastes proportions. Rien ne put arrêter ces progrès et cette prospérité tant que Dieu jugea son peuple digne de sa protection. Mais lorsque l'on abusa de la liberté que l'on possédait, pour oublier les vertus chrétiennes et que l'on vit des luttes s'élever entre les évêques et entre les Eglises, alors Dieu jugea que son peuple méritait d'être puni. Il lui envoya d'abord des persécutions moins violentes comme celles d'Aurelianus et de Valerianus ; mais il vit que ces leçons étaient inutiles. Le peuple continua ses dissensions et ne songea pas à apaiser la colère divine ; les pasteurs eux-mêmes oublièrent les plus saintes règles

¹ D. Ruinart. *Acta sincera Martyr.*

² D. Ruinart. *Op. cit.* V. notre *Histoire de l'Eglise de France*, t. I^{er}.

³ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. VIII, c. 1.

et exercèrent leur autorité, comme si elle était un pouvoir mondain. Ainsi parle Eusèbe.

Alors, continue cet historien¹, le Seigneur, dans sa colère, punit le peuple chrétien, comme il avait puni autrefois le peuple d'Israël. Nous vîmes les édifices sacrés rasés jusqu'au sol; les saints livres brûlés sur les places publiques; les pasteurs de l'Eglise se cachant honteusement, tantôt ici, tantôt là; les autres pris et exposés aux huées de la populace.

D'abord Diocletianus avait ordonné de démolir les églises, de brûler les Ecritures et de réduire en esclavage tous ceux qui persisteraient à se dire chrétiens. Bientôt après, il publia un second édit par lequel il ordonnait de jeter les évêques en prison et de les obliger, par tous les moyens, à sacrifier aux Dieux.

Alors d'innombrables pasteurs de l'Eglise² souffrirent avec courage les plus affreux tourments pour la foi. D'autres, frappés d'effroi, succombèrent au premier choc. Ceux qui souffrissent furent soumis à des tourments divers. Les uns étaient flagellés, les autres déchirés avec des ongles de fer, et supportaient les tourments les plus intolérables. Plusieurs expirèrent au milieu de ces supplices. Parmi ceux qu'on amenait aux temples pour sacrifier aux Dieux, les uns ne sacrifiaient pas, et étaient renvoyés comme s'ils se fussent soumis à la loi; d'autres laissaient dire qu'ils avaient sacrifié, quoique, en effet, ils ne l'eussent pas fait. D'autres étaient portés à moitié morts aux temples et tombaient en y arrivant comme s'ils eussent été morts. D'autres étaient trainés par les pieds jusqu'au lieu du sacrifice et étaient comptés parmi ceux qui avaient obéi à la loi; mais il s'en trouvait qui, à haute voix, attestaiennt qu'ils n'avaient pas sacrifié; qui protestaient qu'ils étaient chrétiens; qu'ils n'avaient pas sacrifié et qu'ils ne sacrifieraient jamais. Les soldats les frappaient sur la bouche pour les obliger à se taire. On voulait faire croire que les ordres impériaux étaient exécutés avec empressement.

¹ Euseb., *Op. cit.*, c. 2.

² *Ibid.*, c. 5.

On ne saurait dire combien de martyrs, dans tout l'empire, souffrissent pour Jésus-Christ¹.

L'édit de Diocletianus fut d'abord publié à Nicomédie où cet empereur résidait alors avec Galerius². Un notable de la ville, dont Eusèbe n'a pu dire le nom, arracha cet édit du mur où il était affiché et le déchira avec indignation. Il fut soumis aux plus atroces tourments et littéralement cuit, dit Lactance. Mais son courage ne se démentit pas.

On commença la persécution par la destruction de l'Eglise, vaste édifice que l'on voyait des fenêtres du palais. Galerius voulait qu'on y mit le feu. Diocletianus craignant que l'incendie ne se communiquât à la ville, préféra qu'elle fût démolie.

Parmi les eunuques du palais un grand nombre étaient chrétiens et Galerius les détestait. Cet homme horrible fit mettre le feu au palais et en accusa les eunuques pour lesquels Diocletianus avait beaucoup d'affection. Le vieil empereur crut à la calomnie et fit mettre ses eunuques à la question pour découvrir le coupable, et il les força, en même temps, à renoncer au christianisme. Parmi eux il y en avait un nommé Pierre, vraiment digne de ce nom pour la fermeté de sa foi. On lui fit supporter les tourments les plus atroces; son corps, déchiré en lambeaux, fut couvert de sel et de vinaigre; enfin on l'exposa à un feu ardent, et il mourut sans avoir faibli dans sa foi. Parmi ces eunuques, Eusèbe nomme encore Dorotheus et Gorgonius.

Galerius pour exciter la fureur de Diocletianus avait fait mettre une seconde fois le feu au palais et s'était enfui en plein hiver, disant qu'il ne voulait pas être brûlé³. Diocletianus, devenu furieux, fit saisir les gens de sa maison et ordonna de les brûler en masse en les entourant d'un feu immense. Sa femme Prisca et sa fille Valeria qui étaient chrétiennes furent obligées de se souiller par un sacrifice idolâtrique. Bientôt, la persécution

¹ Euseb., *Op. cit.*, c. 4.

² *Ibid.*, c. 5. Lactant., *de Morte persecut.*, c. c. XII, XIII.

³ Lact., *Op. cit.*, c. c. XIV, XV.

s'étendit à toutes les classes. Hommes, femmes, enfants étaient traînés aux temples ou aux tribunaux dans lesquels on avait placé des autels, afin que tous ceux qui y entraient fussent regardés comme apostats de la religion.

Maximianus Herculius publia en Italie l'édit de son collègue et le mit à exécution. Constantius se contenta d'ordonner la démolition des églises¹.

L'évêque de Nicomédie², Anthimos, fut un des premiers martyrs. Il eut la tête tranchée et il ouvrit ainsi la voie à une foule immense de fidèles qui souffrirent la mort après lui. Des familles entières étaient tuées à coups d'épée, ou jetées dans des bûchers. Le courage était tel parmi les chrétiens que l'on vit des hommes et même des femmes sauter avec joie sur le bûcher. D'autres, en nombre considérable, étaient chargés de chaînes et conduits sur la mer dans laquelle on les précipitait.

La persécution s'étendit bientôt dans les autres provinces de l'empire, en Arménie d'abord et en Syrie.

Alors Diocletianus rendit un troisième édit en vertu duquel tous les pasteurs de l'Eglise devaient être mis en prison. Tous les cachots furent donc remplis d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs et d'exorcistes. Il ne resta plus de place pour les criminels. Par un nouvel édit, Diocletianus donna ordre de mettre en liberté tous ceux qui sacrifieraient, et d'infliger les plus horribles tortures à ceux qui s'y refuseraient.

Il serait impossible, ajoute Eusèbe, de dire le nombre de ceux qui alors furent martyrisés, particulièrement en Afrique, en Mauritanie, en Thébaïde et en Egypte.

Plusieurs, de ce dernier pays, furent amenés en Phénicie, à Tyr et d'autres en Palestine, où ils furent exposés aux bêtes³. Eusèbe fut témoin de leur martyre et il constate qu'aucun des animaux sauvages n'osa toucher aux corps des athlètes de Jésus-Christ. On fut obligé de tuer les martyrs à coups d'épée.

¹ Lactance l'affirme. Eusèbe le nie (*Hist.*, lib. VIII, c. 13). Nous pensons qu'il donna l'ordre, mais qu'il ne tint pas à l'exécution.

² Euseb., *Op. cit.*, c. 6.

³ *Ibid.*, c. 7.

Les Egyptiens, qui souffrissent dans leur pays, ne furent pas moins courageux¹. Des pères de famille étaient mis à mort avec leurs femmes et leurs enfants. Aux uns on déchirait le corps avec des ongles de fer; on jetait les autres à la mer; à d'autres on tranchait la tête. Plusieurs furent crucifiés ayant la tête en bas attachée avec un clou; et on les laissait mourir dans ce supplice.

Les tourments soufferts par les martyrs de la Thébaïde étaient plus atroces encore². On se servait, pour leur déchirer le corps, de têtes de pots cassés, qui faisaient plus souffrir que les ongles de fer. Les femmes nues étaient pendues par un pied, la tête en bas, et offraient ainsi à la populace un spectacle aussi honteux que féroce. D'autres étaient attachés par les bras et les jambes à des branches d'arbres rapprochées de force et qu'on lâchait ensuite, de sorte que les corps des martyrs étaient horriblement écartelés. On faisait ainsi souffrir jusqu'à cent personnes par jour et ces atrocités durèrent plusieurs années. Les glaives des bourreaux étaient émoussés, et eux-mêmes n'avaient plus la force de tuer. Au lieu d'être effrayés, les chrétiens couraient à la mort comme à une fête. Eusèbe qui en fut témoin oculaire nous a conservé tous ces détails. Les fidèles allaient au tribunal avec joie, entendaient en riant leur sentence de mort, et chantaient des psaumes et des hymnes jusqu'à leur dernier soupir. Parmi eux on distinguait des hommes riches, nobles, savants, distingués par leur éloquence et leur philosophie, et qui sacrifiaient tout à Jésus-Christ. Parmi eux on distinguait Philoromos qui occupait une haute charge à Alexandrie, et Phileas, évêque de Thèbes, qui avait rempli les fonctions les plus importantes dans sa patrie et qui était distingué par sa philosophie.

Lorsqu'il était à Alexandrie³, Phileas avait écrit aux fidèles de Thèbes pour les encourager au martyre qu'il alla bientôt souffrir au milieu d'eux.

¹ Euseb., *Op. cit.* c. 8.

² *Ibid.*, c. 9.

³ *Ibid.*, c. 10.

A Alexandrie, les tourments infligés aux chrétiens étaient aussi atroces que ceux de la Thébaïde. L'imagination humaine ne pourrait rien inventer de plus horrible.

En Phrygie, une ville entière, composée de chrétiens, fut entourée par des soldats qui y mirent le feu. Hommes, femmes et enfants furent consumés dans les flammes. A la tête de cette ville était un noble citoyen romain, nommé Adauctus, qui mourut courageusement avec les habitants¹.

Chaque province de l'empire avait son supplice de prédilection². En Arabie, on tuait les fidèles à coups de hache ; en Cappadoce, on leur brisait les os ; en Mésopotamie, on les suspendait au-dessus d'un feu dans lequel on jettait du soufre. A Alexandrie, on aimait à les mutiler, à leur couper le nez, les oreilles, les mains et les autres parties du corps. A Antioche, on les brûlait à petit feu. Les soldats amenèrent dans cette ville une femme noble et ses deux filles d'une beauté remarquable. La mère fit comprendre à ses filles ce qui les attendait et ce qu'elles auraient à souffrir des outrages de leurs bourreaux. Lorsqu'elles approchèrent du fleuve, elles prièrent leurs bourreaux de leur permettre de s'éloigner un peu, et se jetèrent dans le fleuve. Deux autres femmes aussi belles que nobles et riches, furent jetées à la mer, comme si la terre, dit Eusèbe, n'eut pas été digne de l'honneur de les porter.

Dans la province du Pont, on infligeait aux fidèles des supplices horribles, on leur enfonçait des roseaux dans les bras, depuis le bout des doigts jusqu'en haut. A d'autres, on versait du plomb fondu sur le dos, et l'on brûlait ainsi les principales parties du corps. A d'autres, on infligeait des tourments sur le ventre et les parties secrètes ; il y avait, entre les bourreaux, comme une lutte pour inventer des supplices nouveaux et plus cruels.

Mais ils se fatiguèrent, et l'odeur du sang ne pouvait

¹ Euseb., *Op. cit. c. 11.*

² *Ibid., c. 12.*

plus les surexciter. Alors ils osèrent parler de clémence impériale. Ne pouvant tuer tous les chrétiens beaucoup trop nombreux, ils se contentèrent, par bonté, de les estropier ou de leur arracher les yeux. Aux uns, on arrachait l'œil droit; aux autres on brûlait la paupière, et, en cet état, on les envoyait aux mines.

Parmi les pasteurs de l'Eglise¹; ceux qui se distinguèrent le plus par leur courage furent Anthimos, évêque de Nicomédie; Lucianus, prêtre d'Antioche, homme de la plus éminente sainteté, et qui fit l'apologie de la religion à Nicomédie, en face de l'empereur lui-même; Tyrannion, évêque de Tyr; Zynovios, prêtre de Sidon; Silvanus, évêque d'Émèse; Silvanus, évêque de Gaza, qui eut la tête tranchée dans les mines avec quarante autres chrétiens; deux prêtres d'Égypte, Pileos et Nilos qui furent brûlés avec plusieurs autres; le prêtre Pamphilos à Césarée, en Palestine.

Parmi les martyrs d'Alexandrie, il faut placer au premier rang l'évêque Pierre, qu'Eusèbe surnomme *excellent docteur de la religion chrétienne*². Pendant les douze ans de son épiscopat, dit encore cet historien, il acquit beaucoup de gloire. Cet épiscopat avait commencé trois ans avant la persécution, c'est-à-dire en 299. Toute sa vie était très-sainte et il se préoccupait avec zèle des besoins de toute l'Eglise. C'est dans ce but qu'il rédigea sa lettre canonique qui a toujours été très-respectée dans l'Eglise. Nous la ferons connaître, lorsque nous exposerons les règles de discipline adoptées pour ceux qui faiblirent pendant la persécution.

Plusieurs prêtres d'Alexandrie se montrèrent dignes de leur évêque. Parmi eux se distinguèrent comme *parfaits martyrs du Christ*, Faustus, Dius et Ammonius³. Les évêques de diverses églises d'Égypte, comme Hesychius, Pachymius et Théodore, outre Phileas dont nous avons déjà parlé, souffrissent aussi la mort pour la foi. On comptait jusqu'à six cents martyrs illustres dans ces églises.

¹ Euseb., *Op. cit.*, c. 15.

² *Ibid.* et Lib. VII, c. 32.

³ Euseb., *Op. cit.*, c. 15.

Excepté les Gaules¹, toutes les provinces de l'empire étaient comme ravagées par trois animaux sauvages, dit Lactance, qui ajoute cette citation d'un poète :

“ Quand j'aurais cent langues, cent bouches et une voix de fer, je ne pourrais exprimer tous leurs crimes, et appeler par leurs noms les cruautés² que dans toutes les provinces on infligea aux justes et aux innocents. ”

Parmi les gouverneurs de province qui persécutèrent avec rage, Lactance nomme Hiéroclès, un philosophe qui n'attaquait le christianisme qu'en donnant aux chrétiens des conseils hypocrites et en les engageant, dans leur intérêt, à rejeter leurs superstitions. Hiéroclès était un de ces sophistes humanitaires qui savent au besoin répandre le sang de ceux qui ne partagent pas leurs opinions.

La persécution durait depuis trois ans, lorsque Diocletianus, malade et à demi-fou, fut obligé par Galerius de renoncer à l'empire. Maximianus Herculius en fit autant; mais bientôt après reprit la pourpre. L'empire fut donc ravagé par un plus grand nombre de bêtes sauvages sous les titres d'empereur ou d'Auguste et de César : Galerius, Maximinus Daia, Maxentius, Licinius, Severus. Seuls, Constantius et son fils, connu dans l'histoire de l'Église sous le nom de Constantin le Grand, se montrèrent dignes de l'empire. Tous les autres étaient plutôt des bêtes féroces que des hommes.

Aussi la persécution continua-t-elle partout avec fureur.

Eusèbe nous a conservé, dans un ouvrage spécial, les combats des martyrs de la Palestine, dont il fut témoin oculaire³.

Le premier martyr de cette province fut Procopius⁴. Comme on l'engageait à faire des libations en l'honneur

¹ Lact., *de Morte persecut.*, c. 16.

² Non mihi si linguae centum sint oraque centum,
Ferreas vox, omnes scelerum comprehendere formas,
Omnia paenarum percurrere nomine possim.

³ Euseb., Σύγγραμμα περὶ τῶν κατ' αὐτὸν μάρτυρησάντων, vel: *de Martyribus Palæst., liber.*

⁴ Euseb., *Op. cit.*, c. 1.

des quatre empereurs, il répondit en riant et en citant ce vers d'Homère :

“ C'est une mauvaise chose d'avoir plusieurs maîtres; un seul maître et un seul chef, c'est assez. »

Sur-le-champ on lui trancha la tête. Ce martyre eut lieu à Césarée. On amena dans la même ville métropole les évêques des autres églises de la province, qui y souffrissent avec courage d'affreux supplices. Les bourreaux ne tenaient pas à constater leur désobéissance aux lois, aussi se contentaient-ils souvent d'amener de force au temple ou aux tribunaux ceux qui refusaient de sacrifier; ils proclamaient qu'ils avaient obéi aux édits, et si les chrétiens réclamaient contre ce mensonge, ils les frappaient sur la bouche pour les empêcher de parler. Parmi les évêques amenés à Césarée, il n'y eut donc qu'Alphée et Zachée qui furent mis à mort, après avoir souffert les plus épouvantables tourments.

On doit une mention spéciale au martyr Romanus qui souffrit à Antioche¹. Il était originaire de Palestine, diacre et exorciste de l'Église de Césarée². Il arriva à Antioche comme on y exécutait l'édit en vertu duquel les églises devaient être démolies. Ayant vu des hommes, des femmes et des enfants qui se rendaient au temple pour sacrifier, il fut saisi d'un saint zèle et les apostrophua avec véhémence. Aussitôt on s'empara de lui et on le condamna au feu. Romanus entendit la sentence avec joie. Lorsqu'il fut attaché au poteau et qu'on eut formé un bûcher autour de lui : “ Où est le feu? s'écria-t-il. » On attendait, pour le mettre, un dernier ordre de l'empereur qui se trouvait à Antioche. Le tyran pensa que le supplice du feu, seul, serait trop doux; il se fit amener le martyr pour qu'on lui coupât la langue en sa présence. Romanus présenta lui-même sa langue aux bourreaux, et le supplice ne lui causa pas la moindre émotion. On le conduisit en prison où il mourut des tortures qui lui furent infligées.

¹ Euseb., *Op. cit.*, c. 2.

² On doit remarquer cette expression d'Eusèbe. L'exorciste dans l'Église n'était donc pas un ordre spécial, mais une fonction; et un diacre pouvait être exorciste en même temps que diacre.

A Gaza¹, Timothée fut brûlé à petit feu ; Agapius et Thecla furent condamnés aux bêtes. Le bruit s'étant répandu dans la ville qu'aux prochaines fêtes les deux martyrs seraient exposés aux bêtes, six jeunes chrétiens ambitionnèrent le même honneur : Timolaus, natif du Pont ; Denys, natif de Tripoli de Phénicie ; Romulus, sous-diacre de l'église de Diospolis ; deux Égyptiens nommés Pausis et Alexandre ; un autre Alexandre, natif de Gaza. Ces six jeunes gens se prirent par la main et coururent à l'amphithéâtre où se trouvait Urbanus. Ils se déclarèrent chrétiens. Leur courage frappa le gouverneur et tout le peuple. On ne voulut pas les livrer aux bêtes et ils furent envoyés en prison. Quelques jours après, deux autres jeunes gens suivirent l'exemple des six premiers ; l'un s'appelait Agapius et l'autre Denys. Ces huit jeunes gens eurent la tête tranchée à Césarée de Palestine.

Pour Agapius², il confessa plusieurs fois Jésus-Christ, fut déchiré par une bête sauvage et enfin jeté à la mer.

Peu de temps après, dans la même ville, un autre jeune homme âgé de vingt ans à peine, et nommé Apphianos³, souffrit la mort pour la foi. Il appartenait à une famille riche de Pagas en Lycie, et il habita Byroute où ses parents l'avaient envoyé pour faire ses études. Au lieu de s'abandonner à ses passions comme les autres jeunes gens, il avait des mœurs pures et tout à fait chrétiennes. De retour dans son pays, il ne trouva pas sa famille assez chrétienne, quitta sa patrie et se dirigea vers la ville de Césarée, où il entra en relation avec le célèbre Eusèbe. Alors le César Maximinus Daia arriva à Césarée ; les chrétiens furent traqués comme des bêtes fauves et traînés devant les tribunaux et aux temples. Pendant que tout le monde était dans la stupeur, Apphianos se rendit au temple où Maximinus était sur le point de sacrifier, lui prit la main pour l'en em-

¹ Euseb., *Op. cit.*, c. 5.

² Euseb., *Op. cit.*, c. 6.

³ *Ibid.*, et c. 4.

pêcher et l'exhorta à abandonner ses erreurs, à cesser ses violences, à adorer le seul vrai Dieu. Les soldats se jetèrent sur l'intrépide jeune homme, l'accablèrent de coups et le jetèrent dans un cachot où il resta un jour et une nuit les pieds dans des entraves. Il parut ensuite devant Maximinus qui assouvit lâchement sa cruauté contre le jeune martyr.

En sa présence on le frappa sur le visage avec tant de violence qu'il en devint méconnaissable même pour ses amis, et on lui déchira les chairs à trois reprises différentes, de sorte que ses os et ses entrailles étaient à découvert. Son courage ne se démentit pas un seul instant; il refusa constamment de sacrifier. Alors on lui enveloppa les pieds d'étoope trempée dans de l'huile et on y mit le feu. On ne pourrait décrire les souffrances que le saint martyr éprouva alors. Le feu consuma les chairs et pénétra jusqu'aux os. Le corps se liquéfiait peu à peu et produisait l'effet de la cire tombant sur le feu. Il ne céda pas à ces tortures et on le jeta de nouveau dans son cachot. Le troisième jour il montra la même constance et on le jeta dans la mer n'étant qu'à moitié mort.

Alors eut lieu un miracle dont Eusèbe, qui le rapporte, fut témoin oculaire et en faveur duquel il en appelle au témoignage de la ville de Césarée tout entière. Au moment où le martyr était jeté à la mer, une tempête effroyable se déclara tout à coup; la ville entière fut agitée comme par un tremblement de terre, et les flots ramenèrent le corps jusqu'aux portes de la ville. Telle fut, dit Eusèbe, la mort de l'*admirable Apphianos*.

Presque le même jour¹ souffrit le martyre un jeune homme de Tyr, nommé Ulpianus, qui fut jeté à la mer enfermé dans un sac de cuir avec un chien et un aspic. Quelque temps après, Aidesios, frère d'Apphianos, souffrit également le martyre. Plus ancien que son frère, il avait fait des études plus approfondies et il portait le manteau de

¹ Euseb., *de Martyrib.*, c. 5.

philosophe. Il avait d'abord été condamné aux mines de Palestine. Lorsqu'il en sortit, il se dirigea vers Alexandrie, où il fut témoin des cruelles sentences rendues par le gouverneur contre des hommes respectables et contre des vierges qu'il livrait à des marchands d'esclaves. Il osa, comme son frère, reprocher à ce gouverneur ses injustices en plein tribunal. Après avoir souffert d'horribles tortures, il fut jeté à la mer et mourut ainsi du même supplice que son frère.

Les tourments supportés à Césarée par les martyrs n'effrayaient pas les vrais fidèles. Pendant que ceux qui confessaiient Jésus-Christ étaient au tribunal du gouverneur, une jeune fille âgée à peine de dix-huit ans et nommée Theodosia, s'approcha d'eux pour les saluer et leur demander *de se souvenir d'elle lorsqu'ils seraient auprès de Dieu*¹. Saisie par les soldats comme si elle eût commis un crime, elle fut amenée au juge qui entra en fureur comme une bête sauvage et fit jeter à la mer la jeune vierge, après lui avoir fait déchirer tout le corps d'une manière horrible. Alors souffrissent à Césarée Sylvanus; d'abord prêtre et confesseur, il fut martyrisé lorsqu'il venait d'être élevé à l'épiscopat. Dominus, connu dans toute la Palestine pour sa franchise et son éloquence, fut brûlé vif. Ce fut aussi alors que le prêtre Pamphilos fut amené au gouverneur Urbanus, qui désirait voir un homme si connu pour son éloquence et sa philosophie. Il espérait l'amener à l'apostasie du christianisme; mais ses tentatives furent vaines et il fit jeter l'illustre prêtre en prison.

A cette époque, Urbanus fut disgracié et remplacé par Firmilianus². On amena au nouveau gouverneur un grand nombre de chrétiens condamnés aux mines de porphyre en Thébaïde. Il y avait parmi eux des femmes et des enfants. Il leur fit à tous brûler un pied et arracher un œil, et les envoya aux mines de Palestine. Des chrétiens de cette province furent également tourmentés

¹ Euscb., *de Martyrib.*, c. 7. Nous ferons remarquer ce nouveau témoignage en faveur de l'invocation des saints, et de l'intercession des saints en faveur des fidèles qui sont sur la terre.

² Euscb., *Op. cit.*, c. 8.

par ce gouverneur. Des chrétiens surpris à Gaza au moment où ils étaient réunis pour lire la sainte Ecriture, furent traités comme ceux de la Thébaïde et envoyés aux mines. Parmi eux était une vierge qui avait pris l'engagement de conserver sa virginité. Les menaces infâmes ou cruelles du gouverneur n'ayant produit sur elle aucun effet, il la livra aux bourreaux qui la torturèrent. Une autre vierge chrétienne, native de Césarée et nommée Valentina, témoin de ces atrocités, s'écria : « Jusques à quand tourmenterez-vous ainsi ma sœur ? » On la saisit aussitôt, et le président chercha, par des flatteries et des menaces, à la faire sacrifier. N'y pouvant réussir, il lui fit déchirer tout le corps, puis la fit brûler vive avec la vierge de Gaza qu'elle appelait sa sœur.

Le même juge condamna à la peine capitale Paul de Césarée. Avant d'abandonner sa tête au bourreau, Paul demanda quelques instants. Les ayant obtenus, il pria Dieu pour les nations chrétiennes, afin que la paix leur fut rendue ; il pria ensuite pour la conversion des Juifs, puis pour les Samaritains ; enfin, pour la conversion des gentils. Il n'oublia ni la foule qui l'entourait, ni le juge qui l'avait condamné, ni les empereurs, ni le bourreau qui allait lui trancher la tête, et supplia Dieu de leur pardonner leur crime. La foule était émue et pleurait. Pour lui, avec le plus grand calme, il se découvrit la tête et la présenta au bourreau qui la fit tomber. Très-peu de temps après arrivèrent d'Égypte à Césarée, cent trente athlètes qui avaient eu un pied coupé et un œil arraché. On les envoya, partie aux mines de Palestine, partie à celles de Cilicie.

La persécution sembla alors se ralentir un peu¹. Galerius², frappé d'une maladie extraordinaire, pensa que Dieu vengait sur lui les martyrs des chrétiens, et publia un édit ainsi conçu :

“ Parmi les moyens auxquels nous avons eu recours pour le bien et l'utilité de la république et pour ramener

¹ Euseb., *de Martyrib.*, c. 9.

² Lact., *de Morte persecut.*, c. c. 34, 35, 36.

les mœurs des Romains à la sagesse des lois anciennes, nous avions résolu de ramener les chrétiens à de meilleurs sentiments et aux traditions de leurs pères. En effet, les chrétiens étaient pris d'une telle folie qu'ils s'opiniâtraient à ne pas suivre la voie que leurs ancêtres leur avaient tracée, et à se donner des lois nouvelles selon leur fantaisie, et formaient des assemblées populaires en divers lieux pour les mettre en pratique. Lorsque nous leur avons ordonné de revenir aux coutumes anciennes, il ont été exposés à des dangers dans lesquels plusieurs ont péri. Voyant que la plupart persévéraient dans leurs sentiments, refusant d'adorer les dieux et ne pouvant non plus adorer le Dieu des chrétiens, nous avons résolu, fidèle à cette clémence et à cette douceur qui nous sont habituelles envers tous les hommes, de leur en donner aussi une preuve à eux, en leur permettant d'être chrétiens comme auparavant et de se réunir, à condition de ne rien faire contre les lois. Par une autre lettre, nous dirons aux juges ce qu'ils auront à faire. Donc, profitant de cette permission, les chrétiens prieront leur Dieu pour nous, pour la république et pour eux-mêmes, afin que la république soit en sûreté et qu'ils puissent eux-mêmes vivre en paix dans leurs maisons. »

Lorsque cet édit fut publié, on ouvrit les prisons et les martyrs furent mis en liberté. Mais bientôt Galerius mourut et Maximinus Daia recommença la persécution, ordonnant de mutiler tous les chrétiens qui refuseraient de sacrifier, en leur coupant aux uns les mains, aux autres les pieds, le nez ou les oreilles; en arrachant à d'autres les yeux.

Les ordres de Maximinus furent publiés dans toutes les provinces de l'empire soumises à sa domination¹. Mais cette recrudescence de persécution ne fit qu'enflammer le courage des chrétiens. A Césarée de Palestine, lorsque le gouverneur allait sacrifier aux dieux, trois chrétiens se précipitèrent vers lui, et l'exhortèrent

¹ Euseb., *de Martyrib.*, c. 9.

à adorer le seul vrai Dieu. Qui êtes-vous, leur demanda Firmilianus. Nous sommes chrétiens, répondirent-ils. Le gouverneur fut effrayé, et fit trancher la tête aux trois héros, sans les soumettre préalablement à la torture. Le premier d'entre eux était le prêtre Antoninus ; le second, natif d'Eleutheropolis, s'appelait Zebinas ; le nom du troisième était Germanus. Le même jour souffrit une femme de Scythopolis, nommée Ennathas, et décorée des insignes de la virginité. Un tribun de son voisinage, nommé Maxis, homme brutal et immoral, la conduisit, nue jusqu'à la ceinture, dans toute la ville, en la frappant avec des lanières, et la ramena au tribunal, où elle fut condamnée à être brûlée vive.

Firmilianus fit un grand nombre d'autres martyrs et défendit d'enterrer leurs corps. Il les avait fait porter tous en un endroit où les animaux carnassiers venaient les dévorer. Les chiens allaient disputer les corps aux oiseaux de proie et apportaient jusqu'à l'intérieur de la ville des membres ou des entrailles.

Dans le reste de la Palestine, les mêmes cruautés avaient lieu. A Ascalon¹, trois martyrs se distinguèrent par leur courage. L'un d'eux, nommé Aris, fut brûlé ; les deux autres, Probus et Elias, eurent la tête tranchée. Un ascète², du nom de Pierre et surnommé Apselamos, fut amené à Césarée du pays d'Eleutheropolis. On l'engageait à avoir pitié de lui et à ne pas s'exposer à mourir si jeune. Mais il resta ferme et fut brûlé vif. Avec lui fut brûlé un certain Asclepius qui se disait évêque des Marcionites, guidé, dit Eusèbe, par un zèle qu'il croyait pieux, mais qui n'était pas selon la science.

Sa mort courageuse pour Jésus-Christ fut l'acte le plus sublime de la charité, et la charité efface toutes les fautes, à plus forte raison une erreur de bonne foi.

Eusèbe, après avoir raconté les martyres dont il fut témoin à Césarée et que nous avons mentionnés d'après lui, s'exprime ainsi³ :

¹ Euseb., *Op. cit.*, c. 10.

² La persécution fit retirer au désert un grand nombre de chrétiens que l'on appela *ermites* ou *ascètes*. Nous aurons bientôt occasion d'en parler.

³ Euseb., *Op. cit.*, c. 11.

“ Il est temps maintenant de donner à la postérité le grand et illustre spectacle de ceux qui souffrissent le martyre avec Pamphilos, dont le nom m'est si doux. Ils étaient douze doués de la grâce des prophètes ou plutôt des apôtres dont ils rappelaient le nombre. Leur chef était Pamphilos, le seul d'entre eux qui fût décoré de l'honneur du sacerdoce à Cæsarée. Cet homme s'était distingué, pendant sa vie entière, par la pratique de toutes les vertus, son mépris du monde, sa charité envers les pauvres, son mépris de tous les honneurs mondains auxquels il aurait pu prétendre, sa conduite sévère et vraiment digne d'un philosophe. Il se distingua parmi tous les hommes de notre temps par son étude opiniâtre des saintes Ecritures, et par son infatigable travail pour atteindre le but qu'il s'était proposé. »

Après Pamphilos se distinguait Valens, diacre de la ville d'Ælia, c'est-à-dire, de Jérusalem, beau vieillard dont la chevelure blanche et l'air vénérable inspiraient le respect. Il avait fait une étude si approfondie des Ecritures qu'il les récitait de mémoire aussi correctement que s'il avait eu le livre sous les yeux. Le troisième était Paul, natif de la ville de Jamnia; il avait déjà confessé la foi et supporté la torture du fer rouge.

Ces trois confesseurs étaient en prison depuis deux ans, lorsque l'arrivée à Cæsarée de cinq Egyptiens fut cause de leur martyre. Ces Egyptiens avaient accompagné par honneur, en Cilicie, des chrétiens condamnés aux mines de ce pays. En retournant en Egypte, ils arrivèrent à Cæsarée où on leur demanda d'où ils venaient et où ils allaient. Ils répondirent sans avoir recours à aucun subterfuge, ce qui était la vérité. Conduits devant Firmilianus, ils confessèrent leur foi et furent mis en prison. Le surlendemain ils furent amenés au tribunal avec Pamphilos et ses compagnons dont nous avons parlé. Les Egyptiens furent d'abord interrogés. Firmilian leur ayant demandé leurs noms, ils ne donnèrent pas ceux que leurs parents païens leur avaient donnés, et prirent ceux des prophètes Élie, Jérémie, Isaïe, Samuel et Daniel. Firmilianus n'y attacha aucune impor-

tance et ne comprit pas leurs motifs. De quel pays êtes-vous, ajouta-t-il? Le premier d'entre eux, prenant la parole, répondit: « Nous sommes de la Jérusalem spirituelle dont Paul a dit : « La Jérusalem d'en haut est libre et « notre métropole à tous. Vous êtes venus à la Jérusalem céleste, à la montagne de Sion, à la cité du Dieu « vivant. » — Qu'est-ce que cette ville, répondit stupidement le gouverneur, et en quel pays est-elle située? »

Pour obliger le confesseur à lui donner le renseignement qu'il demandait, Firmilianus lui fit endurer des tortures avec des machines nouvelles dont il était l'inventeur. Le courageux chrétien ne semblait pas en être même impressionné et continuait à donner des renseignements mystiques sur la cité des élus. Firmilianus se croyait sur la voie d'une découverte importante et s'imaginait que les chrétiens possédaient une ville, émule et ennemie de Rome; aussi faisait-il d'incroyables efforts pour obtenir des renseignements plus précis sur la capitale des chrétiens. Voyant qu'il ne pouvait rien savoir de plus, il condamna le martyr à avoir la tête tranchée. Il se fatigua à interroger les autres Egyptiens, et n'en pouvant tirer rien de précis sur la fameuse ville, il les condamna aussi à être décapités.

Il interrogea ensuite Pamphilos et ses compagnons. Sachant que les tortures ne leur feraient point apostasier la foi, il leur demanda seulement s'ils voulaient obéir aux ordres des empereurs. Ne pouvant en obtenir que la profession de leur foi, il les condamna à avoir la tête tranchée. En entendant cette sentence, un jeune homme, nommé Porphyre, appartenant à la famille de Pamphilos, et qui avait reçu les leçons de ce grand homme, éleva hardiment la voix du milieu de la foule, pour demander l'autorisation d'ensevelir les corps des condamnés. A ces mots, le gouverneur entra dans une fureur digne d'une bête sauvage, et demanda au courageux jeune homme s'il était chrétien. Sur sa réponse affirmative, il ordonna aux bourreaux de le soumettre aux plus cruelles tortures, sans aucune considération pour son âge. Le jeune chrétien refusant toujours de

sacrifier, il lui fit mettre les chairs en lambeaux, au point que l'on voyait ses os et ses entrailles. Toutes les tortures furent inutiles et Porphyre fut condamné à être brûlé vif séance tenante. Il entendit la sentence en souriant; mit sur ses épaules son manteau de philosophe et se dirigea vers le bûcher. En voyant les flammes étinceler, il invoqua le Seigneur Jésus et souffrit la mort avec un calme héroïque, et sans prononcer une seule parole.

Un ancien officier, nommé Seleucus, vint annoncer à Pamphilos le martyre de son jeune parent. A peine avait-il fait connaître la nouvelle et embrassé un des martyrs qu'il fut saisi par les soldats et amené au gouverneur qui le condamna à être décapité. Seleucus était originaire de Cappadoce. Sa tournure martiale et son aptitude pour les exercices militaires lui avaient fait obtenir un grade assez élevé. Il avait quitté l'armée au début de la persécution, après avoir confessé sa foi et avoir été pour cela frappé de verges. Débarrassé du service militaire, il ne s'occupait qu'à faire du bien aux faibles et aux malheureux.

Un vénérable vieillard du nom de Théodulos fut arrêté pour les mêmes motifs que Seleucus. Il était de la famille du gouverneur Firmilianus et jouissait du respect de tous. Le gouverneur lui témoigna une haine particulière et le condamna à être crucifié. Il souffrit ainsi le même martyre que le Sauveur lui-même.

Au moment où les martyrs souffraient la mort, un nommé Julianus arrivait de fort loin à Cæsarée. Ayant appris ce qui se passait, il courut au lieu du supplice et ayant vu les corps des martyrs étendus à terre, il les embrassa avec vénération. Surpris lorsqu'il commettait cet énorme forfait, il fut conduit sur-le-champ à Firmilianus qui ordonna d'allumer un bûcher et de l'y brûler vif. Julianus, en entendant la sentence, remercia Dieu qui l'avait appelé à un si grand honneur. Il était de Cappadoce, remarquable par la sincérité de sa foi, fort instruit et rempli de l'Esprit-Saint.

Tels furent les compagnons du martyr Pamphilos,

le plus illustre d'entre eux. Tout le monde parlait encore de leur mort à Cæsarée, lorsque deux hommes du pays de Manganea arrivèrent dans cette ville pour y visiter les confesseurs de la foi. Ils se nommaient Adrianus et Eubulos. Interrogés sur ce qu'ils venaient faire à Cæsarée, ils l'avouèrent ingénûment et furent condamnés à mort. On les égorgea après les avoir exposés aux bêtes.

Firmilianus qui avait condamné à mort tant d'innocents fut disgracié et décapité; trop doux supplice pour cet atroce persécuteur!

Vers la fin de la septième année (309), la persécution s'était un peu ralentie et, pendant la huitième, vers l'époque où Galerius s'était montré plus tolérant, les chrétiens de la Palestine, condamnés aux mines, jouissaient d'une telle liberté qu'ils avaient construit des Eglises¹. Mais le féroce gouverneur eut bientôt pris des mesures pour faire cesser cette liberté. Les chrétiens condamnés furent donc envoyés les uns en Chypre, les autres dans le Liban, ou dispersés dans les différentes mines de Palestine. Ils furent tourmentés de toutes les manières. Pour les effrayer, on en choisit quatre d'entre eux, Peleos et Nilos, évêques égyptiens, un prêtre et un notable nommé Patermuthius, et on les condamna à être brûlés, lorsqu'ils eurent refusé de renier leur foi.

Il y avait parmi les confesseurs des vieux et des infirmes qui ne pouvaient pas travailler. A leur tête était l'évêque Silvanus, natif de Gaza et plusieurs Egyptiens entre lesquels on distinguait surtout un nommé Jean. Il était déjà aveugle, lorsque la persécution commença, ce qui n'empêcha pas de lui brûler un œil dont il ne voyait pas et de lui mutiler un pied avant de l'envoyer aux mines. Ce vénérable vieillard connaissait si bien l'Ecriture sainte qu'il la récitait textuellement, comme s'il eût eu le livre sous les yeux. Eusèbe l'entendit, dans les assemblées des fidèles, réciter ainsi à haute voix les livres de l'Ancien comme du Nouveau Testament, et ne put s'apercevoir qu'en approchant très-près de lui qu'en réa-

¹ Euseb., *De Martyrib.*, c. 15.

lité il ne lisait pas. L'évêque Silvanus avait souffert beaucoup depuis le commencement de la persécution.

Lorsque Galerius fut mort, Maximinus ayant ordonné de nouvelles rrigueurs contre les chrétiens, tous les vieillards qui ne pouvaient travailler aux mines, au nombre de trente-neuf, avec Silvanus et Jean, furent décapités le même jour.

Ainsi finit, dit Eusèbe, la persécution en Palestine, après huit années de violences. Elle avait commencé par la démolition des églises; puis elle s'étendit aux personnes qui souffrissent avec courage. Les martyrs furent innombrables, dans toutes les provinces, ajoute Eusèbe, surtout en Lybie, en Egypte, en Syrie, dans tout l'Orient jusqu'à l'Illyrie. Les provinces situées au delà, c'est-à-dire, l'Italie et la Sicile, la Gaule et les autres provinces occidentales, comme l'Espagne, la Mauritanie et l'Afrique, ne souffrissent guère de la persécution que pendant les deux premières années. Dieu voulut épargner de trop fortes épreuves à la simplicité et à la foi de ces hommes. C'est la réflexion de l'évêque de Cæsarée. Il est certain en effet que, depuis les apôtres, la foi et la vie intellectuelle étaient plus répandues et plus développées dans les Eglises d'Orient que dans celles d'Occident. Les Eglises de l'Italie elle-même jetèrent fort peu d'éclat, quoique si rapprochées de la capitale de l'empire et de l'Eglise de Rome, la seule qui fût incontestablement d'origine apostolique en Occident. Il est à remarquer que les hommes qui, depuis les apôtres, jusqu'à la fin du troisième siècle, écrivirent en Occident pour la défense du christianisme ou de ses doctrines, appartenaient à l'Orient ou à l'Afrique. L'Eglise romaine ne peut revendiquer qu'un très-petit nombre d'écrivains dignes d'être comptés parmi les Pères de l'Eglise. Saint Clément lui-même, un de ses premiers évêques, malgré son nom d'origine latine, semble avoir appartenu à l'Orient ainsi que Saint Hippolyte.

Bien que la persécution n'eut été ni aussi cruelle ni aussi continue en Occident qu'en Orient, il ne faudrait pas en conclure que les martyrs n'y aient pas été nombreux.

Nous avons déjà mentionné la persécution qui eut lieu dans les Gaules sous Maximianus Herculius avant la publication de l'édit général de Diocletianus.

Lorsque ce vieil empereur, après avoir déposé la pourpre, l'eut reprise (307), il marcha contre Constantin qui avait été déclaré Auguste après la mort de son père Constantius Chlorus. Son passage dans les Gaules fut marqué par des violences contre les chrétiens.

Les principaux martyrs occidentaux¹ pendant la persécution de Diocletianus furent : l'évêque Sabinus à Assise en Italie, avec ses deux diacres, Marcellus et Exuperantius ; l'évêque Félix, de Tibiure dans l'Afrique proconsulaire. Dans cette partie de l'Eglise, les persécuteurs exigeaient surtout qu'on leur livrât les saintes Ecritures pour les brûler, et les vases sacrés. Dans la même province, à Abétine, un grand nombre de martyrs, à la tête desquels était le prêtre Saturninus, donnèrent leur vie pour la foi. L'Espagne a conservé la mémoire des martyrs Vincentius, Eulalia, Justus et Pastor. En Sicile souffrit le diacre Euplius ; à Arles, dans les Gaules, Genesius. L'illustre martyr George souffrit alors, probablement en Orient quoiqu'il ait été également célèbre en Occident. Cyprien évêque d'Antioche ; Methodius évêque de Tyr ; les deux frères Cosmas et Domianus de Cilicie donnèrent à la même époque leur vie pour la foi. Alors aussi souffrirent à Rome les illustres vierges Soteris et Agnès ; le jeune Pancratius ; Sebastianus dont le martyre est resté célèbre dans tout l'Occident ; le prêtre Marcellinus ; l'exorciste Pierre².

Dans le reste de l'Italie, les martyrs principaux furent à Bologne : Agricola et Vital ; à Milan : Nazarius,

1 V. D. Ruinart, *Act. sinc. Martyr.* Bolland., *Act. Sanct.* Baluz, *Miscellan.*

2 L'évêque de Rome Marcellinus a-t-il alors sacrifié aux idoles ? C'est une question très-controversée. La tradition de l'Eglise romaine représentée par le *Liber pontificalis* et le témoignage de Nicolas I^{er}, est que Marcellinus sacrifia, se repentit quelques jours après et souffrit le martyre. On prétend qu'à l'occasion de sa chute, un très-nombreux concile se serait réuni à Sinuesse ; on possède encore des *actes* de ce concile. Les uns les regardent comme faux, d'autres les admettent comme vrais ; d'autres enfin prétendent qu'ils furent interpolés. On peut citer des savants de premier mérite pour chacune de ces opinions. C'est assez dire que l'histoire, basée sur des monuments incontestablement authentiques, n'a point à tenir compte des actes du concile de Sinuesse.

Celsus, Nabor, Félix, Gervasius et Protasius. Ces deux derniers surtout sont restés célèbres. A Aquilée, souffrent Cantius, Cantianus, leur sœur Cantianilla, et leur gouverneur Protus.

Les autres martyrs les plus illustres furent Afra d'Augsbourg en Rhétie; Irænaeus, évêque de Sirmium en Pannonie et Serenus, jardinier dans la même ville; Montanus, prêtre de Singidum dans la même province; Pullio, lecteur de l'Eglise de Sirmium; Philippe, évêque d'Héraclée en Thrace; à Thessalonique: Agatho, Agapius, Chonia, Irène, Casia, Philippa, Eutychia, Anysia, Demetrius; à Tarse en Cilicie, Tharacus, Probus et Andronicus; Julitta et son jeune fils Cyricus. A Amasias, dans le Pont, Théodore; à Siscia, en haute Pannonie, l'évêque Quirinus.

Dans toutes les Eglises, on a honoré la mémoire de quelque martyr dont les souffrances et le courage avaient mérité l'admiration des fidèles. On possède des actes très-édifiants et authentiques de plusieurs; d'autres ne sont connus que par de pieuses et respectables traditions¹.

De tous les faits et de toutes les traditions des Eglises, il résulte que, pendant dix ans environ, le sang chrétien coula à flots dans la plus grande partie de l'Empire romain, et que le paganisme, armé de toute la puissance impériale, essaya de détruire le christianisme, en tuant les chrétiens.

Vains efforts. Le sang des martyrs était resté, comme du temps de Tertullien, une semence de nouveaux chrétiens, et lorsque la persécution cessa, le christianisme apparut radieux, comme le soleil après l'orage.

Pendant les dernières années de la persécution sous la tyrannie de Maximinus, on ajouta aux violences, les calomnies et les accusations infâmes contre le Christ et les chrétiens². On répandait ces accusations partout;

¹ Nous ne pouvons, dans une histoire générale de l'Église, nous étendre sur les actes des martyrs, tout édifiants qu'ils soient. Le fonds historique est toujours à peu près le même et se rapporte à ce que nous avons traduit des historiens de l'époque. Nous renvoyons donc aux Hagiographes, ceux qui voudraient connaître dans tous les détails les souffrances de chaque martyre en particulier.

² Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. XI, c. 1, ad. 9.

on les gravait sur l'airain; on les faisait apprendre aux enfants dans les écoles. Les gouverneurs des villes secondaient les fureurs du tyran; et il ne manquait pas d'idolâtres fanatiques pour leur servir d'instruments.

Mais le mensonge et la perfidie n'obtinrent pas plus de succès que la cruauté; les tyrans disparurent les uns après les autres, laissant l'Eglise purifiée et prospère.

Pendant que les persécuteurs s'abandonnaient aux inspirations de leur rage contre Jésus-Christ, les pasteurs de l'Eglise se préoccupaient de maintenir la discipline dans toute sa pureté. Si les martyrs furent nombreux, les chrétiens qui faiblirent le furent également. Le degré de leur culpabilité était différent selon les circonstances. Les pasteurs de l'Eglise ne voulaient pas être trop rigoureux envers les Tombés, et cependant ils ne pouvaient admettre qu'à certaines conditions leur réintégration dans la société des fidèles.

La quatrième année de la persécution, le grand évêque Pierre d'Alexandrie crut devoir notifier à son troupeau les règles à suivre, et fit des canons qui ont toujours été respectés par l'Eglise¹.

Nous devons analyser ce respectable monument de la discipline de l'Eglise.

Ceux qui ont souffert pour la foi, n'ont été vaincus que par la faiblesse de la chair, et se repentent, depuis trois ans, de leur faiblesse, sans avoir pu être réintégrés dans l'Eglise, jeûneront pendant quarante jours très-rigoureusement à l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ, et seront réconciliés à Pâques.

Ceux qui ont été seulement mis en prison; qui ont fait pénitence depuis trois ans, la feront encore pendant un an.

Pour ceux qui n'ont rien souffert, qui ont seulement cédé à la crainte, et veulent faire pénitence, on attendra encore un an comme pour le figuier stérile; et si, au bout de ce temps, ils produisent des fruits de pénitence, on avisera à leur réintégration.

¹ S. Pet. Alexand., *Epist. canonica*; ap. Bevereg.; et ap. Labb., *Coll. conc.*, et inter *Comment. Balsamonis, Zonarae et Aristeni.*

Ceux qui ne changent pas de peau, comme l'Ethiopien, ou en changent trop souvent comme le léopard, on les abandonnera à leur malheureux sort.

Ceux qui ont usé d'artifice pour se soustraire aux épreuves, ne peuvent être absolument condamnés, puisqu'ils n'ont pas apostasié en réalité; on ne leur imposera donc que six mois de pénitence.

Les esclaves qui ont été emprisonnés pour leurs maîtres et ont apostasié, seront condamnés à un an de pénitence; mais les maîtres, qui ont été cause de cette apostasie, feront pénitence pendant trois ans.

Ceux qui après avoir succombé se sont repentis et ont souffert la prison et les tourments pour la foi, doivent être considérés comme absous et l'on devra communiquer avec eux dans la participation au corps et au sang du Seigneur et dans les prières.

On doit communiquer avec ceux qui se sont livrés eux-mêmes et qui ont pu ainsi exciter la persécution contre leurs frères, car ils ont agi ainsi par zèle, quoique leur zèle n'ait pas été éclairé. A l'exemple des apôtres et des hommes apostoliques, il faut attendre la persécution et non pas la rechercher.

Mais les clercs qui ont faibli après s'être présentés aux persécuteurs, et qui ont réparé ensuite leur faute en confessant la foi, ne doivent plus exercer leur ministère; il suffit de les recevoir à la communion.

Il est permis de prier pour ceux qui sont morts avant d'avoir été réintégrés dans l'Eglise, lorsqu'ils n'ont faibli qu'après avoir supporté des tourments pour la foi. On peut s'unir à la douleur de leurs parents, car la prière peut opérer des miracles en leur faveur et leur mériter que l'avocat que nous avons auprès du Père, Notre Seigneur Jésus-Christ, leur obtienne le pardon de leurs péchés.

On ne peut pas blâmer ceux qui, à prix d'argent, se sont soustraits au péril; car, s'ils n'ont pas souffert dans leur corps, ils ont souffert dans leurs biens.

Il ne faut pas non plus incriminer ceux qui ont pris la fuite.

On ne peut imputer des actes extérieurs d'apostasie, à ceux qui ont été bâillonnés et qui ont eu les mains brûlées, afin de les forcer à faire acte d'idolâtrie, sans pouvoir protester. Il faut, au contraire, considérer ces fidèles comme des confesseurs de la foi.

Après ces canons de pénitence, saint Pierre d'Alexandrie condamne ceux qui blâmaient l'abstinence en usage dans l'Eglise le mercredi et le vendredi¹; et il affirme que cet usage était venu des siècles précédents. Le motif de l'abstinence du mercredi était le souvenir du conseil dans lequel les Juifs prirent la résolution de trahir Jésus-Christ; et celui de l'abstinence du vendredi était la mort du Seigneur. Le dimanche, ajoute saint Pierre, nous nous réjouissons à cause de la résurrection du Seigneur et, ce jour-là, nous ne fléchissons pas le genou.

Les règles de saint Pierre d'Alexandrie avaient surtout un grand caractère de douceur et de clémence. L'évêque de la Thébaïde², Meletios, qui était le second évêque de l'Egypte, ne les approuva point; il en voulait de plus rigoureuses. La plus grande partie des évêques et des clercs furent de l'avis de Meletios, et ainsi commença un schisme déplorable. Cependant, Meletios ne devint point hérétique, comme Novatianus de Rome; sa foi resta pure; il se montra très-courageux pendant la persécution, et fut condamné aux mines. Dans tous les pays où il allait travailler, il instituait des évêques, des prêtres, des diacres, qui ne communiquaient pas avec les autres. C'est ainsi qu'il en établit en Palestine, et particulièrement à Eleutheropolis, Gaza et Ælia, c'est-à-dire Jérusalem. Les partisans de Pierre d'Alexandrie s'intitulaient *l'Eglise catholique*, parce qu'ils étaient en possession de l'ancienne succession; les partisans de Meletios s'intitulaient *Eglise des martyrs*.

Saint Pierre d'Alexandrie ayant été martyrisé, eut pour successeur, Achillas, auquel succéda Alexandre. Meletios vécut en bons termes avec lui et il fut le pre-

¹ L'Eglise catholique orientale a été fidèle, jusqu'à nos jours, à cette tradition apostolique.

² Epiph., *Hæres.*, 68.

prêtres et aux diacres de s'abstenir de leurs femmes, sous peine d'être privés du ministère.

On peut croire, d'après ce canon, que c'est d'Espagne qu'est venue en Occident la première idée du célibat ecclésiastique forcé.

On mentionne, au canon vingt-sixième, le jeûne du samedi. Déjà, sur ce point, la coutume de l'Occident n'était pas la même que celle de l'Orient. Le canon trente-sixième interdit les peintures sur les murailles de l'Eglise, de peur que ce qui est adoré ne fut représenté. On sait que le culte chrétien était resté secret jusqu'alors, dans la crainte de l'exposer aux insultes des profanes.

Le concile d'Elvire ne fut jamais considéré que comme un concile local, et ses canons n'ont jamais fait partie du Droit ecclésiastique généralement adopté dans toute l'Eglise.

mier qui lui dénonça les erreurs d'Arius qui troublerent si longtemps l'Eglise. Ce récit est tiré de saint Epiphane.

Saint Athanase n'est pas aussi favorable que saint Epiphane, à Meletios. On peut même dire que ce dernier a été seul de son avis. D'après les documents les plus certains¹, Meletios aurait été déposé dans un concile par saint Pierre d'Alexandrie, pour avoir faibli dans la persécution; comme Novatianus, il n'aurait pris le manteau du rigorisme que pour cacher sa faute; et il aurait fait de l'opposition à saint Pierre et à ses successeurs.

Son schisme prit de l'importance et nous aurons occasion de revenir dans la suite sur ce sujet.

En Numidie, quelques évêques essayèrent une condamnation contre ceux qui avaient livré les saintes Ecritures; mais le nombre des évêques coupables était si grand que l'on ne put rien établir contre eux dans un concile qui fut réuni à Cirthe pour l'ordination d'un évêque de cette ville². Ce concile eut lieu en 305, tandis que la persécution sévissait dans la plus grande partie de l'empire; mais elle était dès lors à peu près terminée en Afrique.

En Espagne, à la même époque, dix-neuf évêques purent se réunir à Elliberis (Elvire) et promulguer quatre-vingt-un canons disciplinaires contre ceux qui se rendaient coupables d'idolâtrie ou de divers crimes³. Parmi les Pères de ce concile, on remarque surtout Osius de Cordoue qui eut depuis une si haute influence sur toutes les affaires de l'Eglise.

Les canons du concile d'Elvire sont très-sévères. On y refuse la communion, même à la mort, à ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes très-graves, comme l'apostasie volontaire, l'exercice du sacerdoce païen, l'homicide volontaire et prémedité, les femmes adultères, les vierges infidèles.

Le canon trente-troisième ordonne aux évêques, aux

¹ Athanas., *Orat.*, 1, adv. Arian.; Socrate, *Hist. Eccl.*, liv. I, 6: Theodoret, *Hæret. fabul.*, lib. IV, c. 7; et *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 8.

² Optat. Milevit., *De Schismat. Donatist.*, lib. I, § XIV; August., *Cont. Crescon.*, lib. III, c. 196-27.

³ *Council. Elliberit.*, ap. Labb., *Conc.* t. 1.

prêtres et aux diacres de s'abstenir de leurs femmes, sous peine d'être privés du ministère.

On peut croire, d'après ce canon, que c'est d'Espagne qu'est venue en Occident la première idée du célibat ecclésiastique forcé.

On mentionne, au canon vingt-sixième, le jeûne du samedi. Déjà, sur ce point, la coutume de l'Occident n'était pas la même que celle de l'Orient. Le canon trente-sixième interdit les peintures sur les murailles de l'Eglise, de peur que ce qui est adoré ne fut représenté. On sait que le culte chrétien était resté secret jusqu'alors, dans la crainte de l'exposer aux insultes des profanes.

Le concile d'Elvire ne fut jamais considéré que comme un concile local, et ses canons n'ont jamais fait partie du Droit ecclésiastique généralement adopté dans toute l'Eglise.

LIVRE VI

ANN. 313-325

I

Constantin, empereur. — Sa victoire miraculeuse contre Maxence. — Il renonce à l'idolâtrie. — Il protège le christianisme. — Joie des fidèles. — Restauration et reconstruction des Eglises. — Description de l'Eglise de Tyr. — Lois de Constantin en faveur du clergé et des fidèles. — Mouvement intellectuel dans l'Eglise. — Eusèbe de Césarée. — Ses ouvrages historiques. — Ses ouvrages apologétiques. — La *Préparation évangélique*. — La *Démonstration évangélique*. — *Contre Hiéroclès*. — Ouvrages exégétiques. — Ouvrages dogmatiques. — Lactance. — Son livre des *Institutions divines*. — Rhéticius, évêque d'Autun. — Ses ouvrages. — Affaire des Donatistes. — Conciles de Rome et d'Arles. — État des Eglises orientales. — Conciles d'Ancyre et de Nécésarée. — État des Eglises occidentales. — L'Eglise arménienne restaurée par saint Grégoire l'Illuminateur.

(Ann. 313-321.)

L'année 312, l'Empire romain était encore partagé entre Maximinus Daia qui dominait en Asie; Maxentius, fils de Maximianus Herculius qui régnait à Rome; Constantin, ou Constantin le Grand qui avait succédé à son père Constantius Chlorus dans le gouvernement de la Gaule et des autres provinces occidentales. Enfin Licinius que Galerius avait associé à l'Empire, gouvernait la Pannonie et la Rhétie. Le vieux Dioclétianus vivait encore dans le mépris et l'obscurité.

Maximinus et Maxentius s'unirent contre Constantin. Celui-ci s'unit à Licinius auquel il donna sa sœur en mariage. Licinius marcha contre Maximinus qu'il vainquit. Ce tyran, frappé de la main de Dieu comme Galerius, l'imita en publiant avant de mourir un édit favorable

aux chrétiens¹. Constantin marcha sur Rome pour y combattre Maxentius. Ce dernier fut vaincu et se noya dans le Tibre. Constantin, proclamé premier Auguste par le sénat, fit abattre les insignes de Maximianus et de Diocletianus. Ce dernier en mourut de chagrin. Constantin et Licinius restèrent seuls maîtres de l'empire. Mais ce dernier, jaloux de Constantin, lui déclara une guerre qui dura jusqu'en 324. Alors Constantin qui lui avait fait grâce de la vie après l'avoir vaincu, ayant appris qu'il continuait ses intrigues et cherchait les moyens de recommencer la guerre, le fit étrangler, et resta unique empereur romain.

Lorsque Constantin marchait sur Rome contre Maxentius, il était encore païen. Mais le souvenir de son père et ses propres dispositions le rendaient favorable aux chrétiens. Un fait miraculeux qui arriva alors prouva que Dieu l'avait choisi pour rendre la paix à l'Eglise et contribuer par sa puissance à donner au christianisme une nouvelle importance dans le monde. Constantin lui-même raconta le fait à Eusèbe de Césarée, et le confirma par serment².

Comprenant que pour vaincre son adversaire, il avait besoin, non-seulement de troupes, mais de l'assistance divine, il songeait en lui-même à quel Dieu il devrait avoir recours. La pensée lui vint que tous les empereurs qui avaient adoré plusieurs Dieux, étaient morts malheureusement, tandis que son Père qui n'en avait adoré qu'un avait toujours été heureux. Il en conclut que, comme son Père, il ne voulait adorer qu'un seul Dieu.

Il commença en conséquence à le prier de se faire connaître à lui, et de le protéger. Comme il était dans ces pensées, vers le milieu de la journée, et le soleil étant déjà un peu sur son déclin, il aperçut dans le ciel une croix lumineuse avec cette inscription : τούτῳ νίκα³. Les soldats aperçurent la même chose et furent tous très-étonnés.

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. IX, c. 10.

² Euseb., *de Vit. Constant.*, lib. I, c. c. 27-28.

³ Textuellement : Vainque par cela.

Constantin cherchait en lui-même¹, ce que pouvait signifier cette vision. Pendant la nuit, le Christ lui apparut en songe avec le même signe lumineux et lui dit d'en faire fabriquer un semblable pour être son égide dans les combats. Dès le matin, il raconta à ses amis ce qui lui était arrivé; il fit venir des ouvriers sachant travailler l'or et les pierreries et, s'asseyant au milieu d'eux, il leur décrivit exactement ce qu'il avait vu.

Eusèbe vit plus tard cet étendard sacré.

Il était composé d'une hampe assez longue couverte d'or avec une traverse qui lui donnait la forme d'une croix. A l'extrémité de la hampe était une couronne composée d'or et de pierres précieuses et dans laquelle étaient les deux premières lettres grecques du nom du Christ, X. P. de manière que la seconde était placée sur la première. Ce monogramme du Christ devint commun, et Constantin le porta toujours depuis sur son casque.

De la traverse de la croix pendait un voile de pourpre parsemé de pierres précieuses entremêlées d'or; le travail en était admirable et les pierres jetaient des feux éblouissants.

Au-dessus du voile, et entre la traverse de la croix et le monogramme du Christ, étaient les figures de l'empereur et de ses deux fils.

Plus tard, l'empereur fit fabriquer des étendards semblables pour toute son armée.

Pendant que l'on faisait le travail, Constantin fit venir les prêtres chrétiens pour leur demander ce que signifiait la vision mystérieuse qu'il avait eue, et quel était le Dieu qui se manifestait à lui. Ils lui répondirent que c'était le Fils unique de Dieu, et que le signe était l'image du trophée de la victoire qu'il avait remportée sur la mort. Ils l'instruisirent des causes de la venue du Fils de Dieu dans le monde et du mystère de l'Incarnation.

Constantin écoutait avidement ces instructions. Il lut les livres saints sous la direction des prêtres et prit

¹ Euseb., *op. cit.*, c. c. 29-30, 31-32.

dès lors la résolution d'adorer le seul Dieu qui s'était manifesté à lui.

Constantin, assuré de la protection divine, marcha avec confiance contre Maxentius. Maître de Rome, il s'y fit éléver une statue par laquelle il professait hautement le christianisme¹. Il était représenté une croix à la main, et sur le piédestal était cette inscription : « Par ce signe salutaire, signe du vrai courage, j'ai délivré votre ville du joug d'une domination tyrannique; j'ai rendu au sénat et au peuple romain, la liberté, l'honneur et la splendeur. »

Licinius, après la victoire de Constantin, se rendit en Italie où il épousa la sœur de son collègue, Constantia. Les deux empereurs publièrent aussitôt un édit en faveur des chrétiens². Ils déclarent leur accorder la pleine liberté d'exercer leur culte, et annulent tous les édits qui avaient été publiés contre eux. Ils décident que les biens confisqués aux particuliers leur seront rendus, et que les édifices et les biens possédés par eux en commun seront également restitués, sauf au trésor public à indemniser ceux qui devraient les rendre.

Plusieurs sectes, surtout les Donatistes d'Afrique, prétendirent aux biens appartenant à la communauté des chrétiens; c'est pourquoi les deux empereurs écrivirent au proconsul Anulinus que les biens devaient être restitués à l'*Eglise catholique*³. Cette expression est remarquable et prouve que l'on ne confondait point les sectes avec la vraie Eglise qui se distinguait par son titre de *catholique*, c'est-à-dire qui avait pour elle la perpétuité et l'universalité.

Licinius ne fut pas fidèle à ses sentiments de tolérance et, pendant ses luttes contre Constantin, il persécuta les chrétiens.

Pour Constantin, il leur fut toujours favorable. Sous sa protection, les Eglises se relevèrent de leurs ruines; il contribuait lui-même à leur restauration ou à leur

¹ Euseb., *op. cit.*, c. 40.

² Ibid., *Hist. Eccl.*, lib. X. c. 5; Lactant., *de Morte persecut.*, c. 45.

³ Ibid., *Hist. Eccl.*, lib. X. c. 5.

agrandissement ; il en faisait construire de nouvelles et les dotait. Il avait toujours avec lui des évêques et leur extérieur pauvre ne l'empêchait pas de les recevoir à sa table¹. Bientôt les évêques tinrent des conciles sur les affaires de l'Eglise. Il les convoquait lui-même lorsqu'il le jugeait nécessaire et paraissait être l'évêque universel établi par Dieu lui-même². Dans toutes les provinces, les fidèles étaient remplis de joie en voyant leurs Eglises se relever plus grandes et plus belles qu'elles n'étaient auparavant ; leurs évêques entourés de plus d'honneurs ; les dons affluer pour des œuvres pieuses³. Dans toutes les villes, il y avait des fêtes pour les dédicaces et les consécrations des nouvelles Eglises. Les évêques se réunissaient pour ces cérémonies ; les étrangers y accouraient et tous les fidèles y trouvaient l'occasion de montrer l'unité qui existait entre eux. Le Saint-Esprit se faisait sentir sur tous les membres de l'Eglise ; ils n'avaient qu'une âme et leurs cœurs étaient unis comme leurs voix, lorsqu'ils chantaient les louanges du Seigneur⁴.

Eusèbe, qui nous a transmis ces détails, était donc bien l'interprète de ses frères, lorsqu'il disait⁵ :

“ Chantez au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a fait des choses admirables, et qu'il a manifesté sa justice en présence des nations. Nous pouvons bien répéter ces paroles des saintes Ecritures ; car, par la grâce de Dieu, après les cruelles épreuves dont nous avons été témoins, il nous est donné de voir et d'entendre des choses que bien des justes et de saints martyrs de Dieu, malgré leurs désirs, n'ont ni vues ni entendues. Enlevés à la terre, ils jouissent maintenant d'un bonheur divin dans le ciel ; mais nous aussi, nous possédons aujourd'hui un bonheur supérieur à tout ce que nous pouvions désirer en ce monde. En contemplant, étonnés, les merveilles de la magnificence de Dieu, nous pouvons dire avec le prophète : « Venez et voyez les œuvres du Seigneur

¹ Euseb., *de Vit. Const.*, lib. I, c. 42.

² *Ibid.*, c. 44.

³ *Ibid.*, *Hist. Eccl.*, lib. X, c. 2.

⁴ *Ibid.*, c. 5.

⁵ *Ibid.*, c. 1.

“ qui a couvert la terre de prodiges, qui a fait cesser
“ la guerre jusqu’aux extrémités du monde, qui a brisé
“ l’arc et toutes les armes, et brûlé les boucliers. » Nous
voyons avec bonheur ces paroles accomplies parmi nous.
La race des impies a disparu du monde avec une rapidesse
qui nous rappelle encore cet autre oracle : “ J’ai vu
“ l’impie orgueilleux et élevé au-dessus des cèdres du
“ Liban, et j’ai passé, et il n’était plus, et je l’ai cherché,
“ et je n’ai pu trouver la place qu’il occupait. » Sur
l’Eglise du Christ, dans tout l’univers, nous voyons luire
un jour serein dont aucun nuage n’obscurcit l’éclat, et
Dieu n’a pas voulu que notre triomphe excitât la jalouse de
des gentils, il les a fait participer à tous les biens que sa
bonté a répandus sur nous.

“ Que nous sommes heureux de voir ces lieux, dé-
vastés naguère, désolés comme après un long pillage,
reprendre une vie nouvelle ! de voir les temples du Sei-
gneur sortir de leurs ruines, se relever plus grands et
décorés avec plus de magnificence.

“ Les consécrations de ces nouvelles églises, les as-
semblées fréquentes des évêques, le concours des pèle-
rins qui viennent des régions les plus éloignées, l’amour
qui règne entre les peuples divers, la sainte harmonie
qui existe entre tous les membres du corps du Christ,
qui vivent du même esprit, possèdent le même zèle pour
la foi, et chantent au Seigneur les mêmes louanges : tel
est le spectacle magnifique que nous avons sous les
yeux. Les chefs de l’Eglise et les fidèles rivalisent de zèle,
les uns pour s’acquitter parfaitement de leur ministère,
administrer les mystères divins ; pour unir le chant des
psaumes et des hymnes qui nous ont été divinement
transmis aux rites mystiques, aux mystérieux symboles
de la passion du Sauveur ; les autres louant Dieu, et, de
tout leur cœur lui rendant grâces comme à l’auteur de
tout bien. »

Parmi les Eglises qui furent alors consacrées, Eusèbe
a mentionné¹ spécialement celle de Tyr et nous a con-

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, c. 4.

servé le discours qu'il prononça en cette circonstance en présence de Paulinus, évêque de cette ville, et la description de l'Eglise elle-même.

C'est la première Eglise dont nous ayons trouvé la description dans les documents des trois premiers siècles. L'histoire doit la recueillir avec d'autant plus de soin que, d'après les détails que l'on rencontre dans les divers écrits du quatrième siècle, on a tout lieu de penser que la plupart des Eglises étaient construites sur un plan uniforme dont celui de l'Eglise de Tyr nous offre un spécimen complet.

La nouvelle Eglise fut élevée sur l'emplacement que l'ancienne occupait, mais avec de plus vastes proportions. Un mur d'enceinte l'isolait de toutes les autres constructions environnantes. A l'Orient s'élevait un vestibule spacieux; il était si élevé qu'on l'apercevait de très-loin et qu'il semblait inviter les païens à se diriger vers l'Eglise. Sortant du vestibule, on n'entrait pas dans l'Eglise, mais dans un espace carré entouré de colonnes. Entre chaque colonne était une cloison en bois découpé à jour; le centre du carré était découvert, et on y trouvait, en face de la porte de l'Eglise, une fontaine où l'on pouvait se laver. Les fidèles pouvaient s'y préparer à entrer dans l'enceinte sacrée, et les catéchumènes y demeurer convenablement. A la suite du péristyle, on rencontrait l'Eglise dans laquelle on entrait par trois portes ouvertes à côté l'une de l'autre et situées vers l'Orient, comme la porte du vestibule. Celle du milieu était plus élevée et plus large que les deux autres; elle était en airain rehaussée d'ornements de fer et de ciselures. Chacune des portes latérales conduisait dans une galerie au-dessus de laquelle étaient pratiquées des fenêtres en bois sculpté, qui répandaient une vive clarté dans l'intérieur de l'édifice. Cet intérieur ou nef correspondait à la grande porte du milieu. Elle était richement ornée, et soutenue sur des colonnes très élevées. Elle était couverte avec des planches de cèdre du Liban.

Au fond de l'édifice étaient des sièges élevés pour *les présidents*, c'est-à-dire, pour l'évêque, les prêtres et les

diacres, et dans le reste de l'espace, on avait placé des bancs pour les fidèles. Le saint des saints, c'est-à-dire, l'autel, était au milieu, c'est-à-dire, entre les sièges des présidents et ceux des fidèles. Mais, pour que ce lieu sacré fût inaccessible aux simples fidèles, il était entouré d'une cloison en bois artistement travaillé.

L'Eglise entière était pavée en marbre. En dehors, sur les côtés, étaient de grandes salles qui communiquaient, par des portes, avec l'Eglise elle-même. Ces salles étaient destinées surtout à ceux qui devaient recevoir le baptême.

Le commencement du discours prononcé par Eusèbe à la dédicace de cette magnifique Eglise, a un grand intérêt historique, en ce qu'il y fait allusion aux vêtements sacrés.

“ Amis et prêtres de Dieu, dit-il, vous qui êtes revêtus de *la tunique longue* et qui portez *la couronne céleste de gloire*, signes de l'onction que vous avez reçue, et de la robe sacerdotale dont le Saint-Esprit vous a gratifiés. ”

Ces paroles prouvent que les pasteurs de l'Eglise portaient à l'Eglise des vêtements spéciaux et des ornements parmi lesquels on remarquait surtout une couronne. Il est parlé de cette couronne dans un grand nombre de documents postérieurs. C'est dans Eusèbe que nous en rencontrons la première mention. Il en parle évidemment comme d'un usage ancien.

Constantin avait sans doute concouru aux frais de l'immense édifice construit par Paulinus, car il prescrivait d'aider les évêques au moyen des finances de l'Etat. C'est ainsi qu'il envoya l'évêque Osius de Cordoue en Afrique, en Numidie et en Mauritanie, afin de distribuer aux Eglises des sommes d'argent que le receveur Ursus devait mettre à sa disposition¹. Il déchargeait en même temps les évêques de toutes les charges de l'Etat, afin qu'ils pussent remplir avec plus d'exactitude leur ministère sacré².

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. X, c. 6.

² *Ibid.*, c. 7.

Constantin publia de nombreuses lois en faveur de l'Eglise. Nous devons en donner l'analyse¹.

Ceux qui avaient été exilés pour avoir refusé de sacrifier aux idoles, furent rappelés de l'exil; ceux qui avaient été condamnés aux mines ou à la prison furent mis en liberté, et leurs biens leur furent restitués. Les militaires, dégradés à cause de leur foi, furent réintégrés dans leurs grades, ou libérés de toute charge publique s'ils ne voulaient plus servir.

Les biens des martyrs² furent rendus à leurs légitimes héritiers; ou, faute d'héritiers, attribués aux Eglises. Tous les biens confisqués furent également restitués à leurs propriétaires légitimes.

Constantin résuma toutes ses lois dans une circulaire adressée dans toutes les provinces et qui dut servir de règle pour tous les cas qui devraient se présenter³. Nous y remarquons surtout le paragraphe relatif aux biens des Eglises. « Ces lieux, dit-il⁴, qui ont été honorés par les corps des martyrs, peut-on douter qu'ils n'appartiennent aux Eglises? Bien plus, qui pourrait ne pas ordonner qu'ils leur appartiennent? » Il décida donc que ces lieux injustement et violemment enlevés aux Eglises leur seraient restitués.

Ces lois furent mises immédiatement à exécution⁵.

Constantin choisit des chrétiens pour gouverneurs de provinces; les quelques païens qui restèrent en fonctions eurent ordre de ne pas offrir de sacrifices aux idoles. La même obligation fut imposée à ceux qui étaient investis des plus hautes fonctions. Ceux des fonctionnaires qui étaient chrétiens avaient toute liberté pour pratiquer leur religion; les autres devaient s'en abstenir⁶.

Constantin promulgua ensemble deux autres lois. Par la première, il était interdit d'élever de nouveaux

¹ Euseb., *de Vit. Constant.*, lib. II, c. 20.

² *Ibid.*, c. 21.

³ Eusèbe en a conservé le texte, tel qu'il existait en forme authentique en Palestine. V. *de Vit. Const.*, lib. II, a c. 24, ad c. 42.

⁴ Euseb., *op. cit.*, c. 40.

⁵ *Ibid.*, c. 45.

⁶ *Ibid.*, c. 44.

temples païens ou de nouvelles statues des Dieux ; de tuer des victimes, et d'offrir les sacrifices détestables usités dans la plupart des villes et dans quelques villages, et auxquels on mêlait la magie. Par sa seconde loi, Constantin ordonnait d'élever des Eglises chrétiennes plus grandes que les anciennes, comme si tous les hommes devaient quitter l'idolâtrie pour embrasser le christianisme.

Il chargea spécialement les évêques de ce soin, et mit les fonds publics à leur disposition¹. Il adressa à cet effet aux premiers évêques des provinces une circulaire dans laquelle il disait² :

“ Je pense, très-cher frère, que tous comprendront que la puissance de Dieu s'est manifestée et que ceux qui ont failli, soit par crainte, soit par incrédulité, adopteront une manière de vivre conforme à la vérité et au bien. C'est pourquoi, dans les Eglises auxquelles tu présides, et dans les autres où tu sais que sont des évêques, des prêtres ou des diacres, aie soin que l'on s'occupe des Eglises d'une manière spéciale; que l'on répare celles qui existent encore, ou qu'on les agrandisse; ou qu'on en construise de nouvelles si cela est utile. Quant aux frais, on s'adressera, par ton entremise, aux gouverneurs des provinces qui ont reçu ordre d'obéir aux ordres de Ta Sainteté. Que Dieu te garde, très-cher frère. ”

Constantin, devenu chrétien, professait hautement sa foi, non-seulement en favorisant le christianisme, mais en engageant les idolâtres à rejeter leurs erreurs. Il se croyait appelé, avec raison, à exercer un apostolat que sa haute position pouvait rendre plus efficace, par la grâce du Saint-Esprit. En suivant avec attention les annales de l'Eglise, on ne peut nier que Dieu n'ait confié à plusieurs souverains une haute mission pour la conversion des peuples. Certainement Dieu n'a pas plus besoin des rois que des hommes de génie pour l'exécution de ses desseins. Jésus-Christ l'a bien fait comprendre en choisissant douze pauvres travailleurs, simples et

¹ Euseb., *Op. cit.*, c. 43,

² *Ibid.*, c. 46.

ignorants, pour être les colonnes du temple universel qu'il voulait élever au sein de l'humanité. Mais il n'a rejeté de son royaume ni les pauvres ni les rois, et il a su, dans toutes les conditions sociales, trouver les élus auxquels il devait confier une mission providentielle. Constantin fut le premier empereur romain chargé par Dieu de travailler à l'établissement de l'Eglise. Dans la suite de cette histoire, nous rencontrerons d'autres souverains qui recurent des missions analogues et qui entraînèrent après eux vers le christianisme les peuples qu'ils gouvernaient.

Quelques écrivains systématiques, partisans exagérés et absous de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont voulu attribuer à leurs idées une valeur rétroactive et universelle. Partout où ils rencontrent un souverain protégeant l'Eglise, ils le blâment comme s'il portait une main sacrilège sur le dépôt sacré. Cette disposition malveillante à l'égard des souverains chrétiens atteste, chez ceux qui en sont possédés, un jugement peu sûr et une connaissance trop peu sérieuse de la vraie doctrine chrétienne. L'Eglise peut vivre à l'état libre, comme elle le peut sous le régime de la protection ou de la persécution. Dieu lui a fait traverser toutes ces phases diverses, et, dans sa Providence, a jugé que la persécution lui était parfois nécessaire, comme moyen de préservation ou de purification. Il jugea aussi que, dans certaines circonstances et dans certains pays, la protection des souverains était utile; c'est pourquoi, non-seulement il le permit, mais il l'approuva en manifestant sa volonté d'une manière miraculeuse, comme il le fit en appelant Constantin le Grand au christianisme.

Mais ce souverain vraiment chrétien, tout en professant noblement sa foi, et en remplissant avec zèle la mission apostolique à laquelle Dieu l'avait appelé, se montra, à l'exemple de Jésus-Christ, tolérant envers ceux qui n'étaient pas éclairés de la vérité. Nous en trouvons la preuve dans la circulaire qu'il adressa dans toutes les provinces de l'Empire contre l'idolâtrie¹. Il y rappelle

¹ Euseb., *Op. cit.*, a. e. 48, ad 60.

que, seul, parmi les empereurs, son père Constantius fut tolérant et adorateur du vrai Dieu; que les autres s'abandonnèrent contre les chrétiens à des violences qui firent frémir la nature entière. Parmi les chrétiens, un grand nombre s'enfuirent chez les Barbares qui les reçurent avec bonté et profitèrent de leur séjour parmi eux. Après une invocation au Dieu qui avait manifesté sa puissance à son égard et qui avait sa foi, Constantin engage tout le peuple à embrasser le christianisme; mais il ne veut pas que l'on emploie la violence pour y amener les gentils; c'est par la persuasion qu'il faut vaincre les préjugés. Il entre dans quelques détails pour convaincre de la vérité de la religion. Elle n'est pas nouvelle, dit-il, elle est aussi ancienne que le monde; mais les erreurs s'étant répandues sur la terre, Dieu envoya son Fils pour la purifier et y répandre la vérité. Du reste, la nature entière rend hommage au Dieu suprême et unique, et celui qui ne le voit pas refuse obstinément d'ouvrir les yeux à la lumière.

A la fin de sa circulaire, Constantin exhorte tout le peuple à la tolérance réciproque et aux bons procédés les uns à l'égard des autres.

Le grand et pieux empereur regardait comme indigne d'un prince chrétien d'avoir recours contre les païens aux violences que ses prédécesseurs avaient exercées contre l'Eglise. Il était dans son droit en travaillant à l'extension du christianisme dans la société qu'il était appelé à gouverner; mais il savait que Jésus-Christ avait condamné tout acte violent, même inspiré par un motif religieux.

Le mouvement intellectuel devait nécessairement se développer dans l'Eglise sous le règne du premier empereur chrétien.

Parmi les écrivains célèbres qui alors travaillèrent pour la religion, la première place appartient à Eusèbe, évêque de Cæsarée, métropole de la province de Palestine.

Nous avons souvent cité les ouvrages historiques de ce savant évêque, surtout son *Histoire de l'Église*, dans

laquelle il a conservé à la postérité de nombreux fragments d'ouvrages des premiers siècles aujourd'hui perdus. L'auteur avait entrepris de faire l'histoire des trois premiers siècles avec les documents historiques appartenant à chacun de ces siècles, et principalement avec les ouvrages des docteurs les plus illustres. Cette méthode vraiment historique est aussi la nôtre, et nous nous glorifions d'avoir pour maître, sous le rapport historique, un homme aussi savant que l'évêque de Césarée. Nous avons trop cité *l'Histoire de l'Eglise* pour que nous ayons besoin de nous étendre sur le mérite et l'importance de cet ouvrage. Nous en dirons autant de son livre *Des martyrs* de la Palestine que nous avons analysé dans nos récits.

Avant de parler de ses autres ouvrages, nous devons faire connaître l'auteur¹. Eusebe naquit vers l'an 264, probablement en Palestine ou à Antioche. Il suivit, dans cette dernière ville, les leçons du prêtre Dorotheos. D'Antioche, il se rendit à Césarée et se lia avec le docte prêtre Pamphilos d'une telle amitié qu'il en adopta le nom, lorsque le saint prêtre eut souffert le martyre. Agapius était alors évêque de Césarée; il est probable qu'il admit Eusebe dans son clergé avec le titre de prêtre, et qu'il le chargea de l'enseignement de la religion dans l'école fondée par saint Pamphilos sur le modèle de celle d'Alexandrie. Lorsque la persécution eut éclaté, Pamphilos et son ami Eusebe furent mis dans la même prison; ils y travaillèrent ensemble à l'*Apologie d'Origène*. Après le martyre de saint Pamphilos, il put sortir de prison¹, et il visita plusieurs villes, en par-

¹ Le docte Valois a mis, à la tête de son édition de *l'Histoire de l'Eglise*, une notice fort savante sur Eusèbe. Nous ne ferons que l'abréger.

² Plusieurs écrivains l'ont accusé d'avoir promis de renoncer à la foi, afin d'obtenir la liberté; mais cette assertion nous semble démentie par ce fait qu'après la persécution, il fut élevé à l'épiscopat. S'il eût fait à Césarée des concessions à l'idolâtrie, on ne l'eût pas élu pour évêque dans cette même ville, car l'apostasie, comme on sait, excluait non-seulement de l'épiscopat, mais des autres ordres ecclésiastiques. Eusèbe eut des ennemis à cause de la faveur exceptionnelle dont il jouit auprès de l'empereur Constantin, et de sa conduite modérée au milieu des luttes passionnées de l'arianisme. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été attaqué, même par des hommes respectables qui ne le trouvèrent pas assez zélé au milieu des débats qui agitèrent si profondément l'Eglise.

ticulier Tyr et Antioche, où il fut témoin des combats de plusieurs martyrs. Il visita aussi la Thébaïde où il vit les cruautés horribles exercées contre les chrétiens. Après la persécution, il retourna à Césarée et il en fut élu évêque. Ses actes épiscopaux appartiennent à l'histoire du temps et nous aurons occasion de les faire connaître dans la suite.

Il est probable que ce fut après son retour à Césarée et avant son épiscopat, qu'il composa les ouvrages connus sous les titres de : *Préparation évangélique* et *Démonstration évangélique*. L'antiquité chrétienne n'a rien produit de plus savant.

Dans la *Préparation*, l'auteur a eu pour but d'établir l'antiquité de la religion, donnée par Dieu, dès le commencement, à l'humanité, et qui, par des progrès continus, arriva à l'Évangile qui est le plus complet développement de la révélation. Il s'est attaché à établir par des témoignages innombrables de tous les écrivains de l'antiquité, que le souvenir de la religion primitive s'était conservé dans l'humanité, malgré les erreurs nombreuses dont il était enveloppé, et que ce souvenir, transmis de génération en génération, chez tous les peuples, était une préparation à l'avènement du christianisme.

La *Préparation évangélique* est divisée en quinze livres. Dans les six premiers, l'auteur suit le développement des erreurs païennes qui ont obscurci la vérité révélée, et réfute ces erreurs. Le reste de l'ouvrage est consacré à la révélation hébraïque qui devait aboutir nécessairement au christianisme.

L'ouvrage¹ est dédié à Théodore, évêque de Laodicée en Syrie, « Très-saint et très-aimé de Dieu, l'honneur et l'ornement des évêques. » Théodore avait engagé Eusèbe à entreprendre cette œuvre. On sentait le besoin, au moment où l'Évangile brillait aux yeux de tous, de faire comprendre aux païens quels avantages il apportait au monde des intelligences; de quelles splendeurs il couvrirait ce monde de l'avenir qui avait toujours été pour les païens un insoluble problème.

¹ Euseb., Ηρόπαρασκευῆς εὐαγγέλικῆς, etc.; *Præparat. evangel.*, lib. I, c. 1.

Qui êtes-vous, demandaient les païens aux chrétiens ? êtes-vous grecs, êtes-vous barbares¹? Ne foulez-vous pas aux pieds les traditions de vos pères, et n'avez-vous pas apporté dans le monde une religion nouvelle ? Vous semblez admettre le Dieu des Hébreux, et cependant vous n'en suivez pas les lois ; vous vous isolez de toutes les traditions.

Eusèbe conçut le projet de répondre à cette objection en démontrant que l'Évangile était le centre vers lequel convergeaient toutes les bonnes traditions, et qu'il ne rejetait que les erreurs ajoutées à ces traditions et qui étaient diverses chez les différentes nations².

Les chrétiens faisaient preuve de sagesse³, en rejetant ces erreurs, afin de posséder la pure vérité.

Afin d'établir sa thèse par des faits, Eusèbe expose les théologies primitives des Phéniciens, des Egyptiens et des Grecs⁴. Dans cet exposé, il s'appuie sur des textes des principaux philosophes, savants et historiens dont les ouvrages seraient entièrement perdus sans les extraits qu'il en a conservés.

Après avoir donné une idée exacte du paganisme primitif, il prouve, dans le second livre, que les Egyptiens ont d'abord altéré ces notions premières⁵. Les Grecs acceptèrent les systèmes égyptiens⁶ et les léguèrent aux Romains⁷.

Des philosophes avaient entrepris d'expliquer d'une manière allégorique les superstitions païennes, et d'attribuer à la nature et à ses divers éléments, ce que les théologiens personnifiaient dans certains individus.

Eusèbe s'attacha à démontrer que le système des allégories était contraire aux faits ; qu'alors même qu'il serait vrai, le paganisme n'en serait ni moins absurde dans ses doctrines, ni moins immoral dans ses mystères. Si le paganisme se réduisait au panthéisme,

¹ *Præparat. evangel.*, c. 2.

² *Ibid.*, c. 3-4.

³ *Ibid.*, c. 5.

⁴ *Ibid.*, a capit., 6 ad 10.

⁵ *Ibid.*, lib. II, c. 1.

⁶ *Ibid.*, a c. 2 ad c. 7.

⁷ *Ibid.*, c. 8.

comme le prétendaient les philosophes, ou à l'adoration de la nature, il serait impossible d'expliquer les oracles. Les Dieux du paganisme étaient donc des êtres pensants, et ces êtres n'étaient autres que les démons¹.

Les oracles du paganisme étaient réels, et les sacrifices offerts aux Dieux étaient cruels. Les philosophes ne pouvaient le nier; pour résoudre les objections qui en ressortaient contre le paganisme, ils eurent recours à des distinctions. Porphyre, en particulier, admit qu'il y avait de bons et de mauvais génies au-dessus desquels existait un Dieu unique et souverain. Ce Dieu ne se préoccupait point du culte des hommes; et tout ce qui, dans ce culte, était cruel ou immoral, devait être attribué aux mauvais génies ou démons. Eusèbe réfuta ce système dans son quatrième livre et prouva que les Dieux du paganisme portaient la responsabilité de ce que Porphyre attribuait aux mauvais démons, et que le monde n'était délivré des horreurs du paganisme que par Jésus-Christ².

Dans le cinquième livre, Eusèbe s'attache au même sujet des oracles qui avaient une haute importance dans la vie païenne. Il en explique le vrai caractère, et il entre en des détails bien propres à leur enlever tout crédit dans l'esprit des hommes sensés³.

La conséquence de toutes les erreurs païennes, c'était que l'humanité était soumise au *fatum* ou destin, être sans réalité, mais mystérieux et puissant dont la volonté s'imposait d'une manière tellement invincible que toute liberté disparaissait des actes humains, et avec elle toute moralité.

Cette doctrine était profondément entrée dans les mœurs de la société païenne. Eusèbe consacra son sixième livre à la réfutation de cette erreur, et en appela en faveur du libre arbitre, à l'autorité des meilleurs philosophes païens, et aux philosophes chrétiens. Parmi ces derniers, il cite spécialement Origène⁴.

¹ Euseb., *Præparat. evangel.*, lib. III, a c. 1 ad 17.

² *Ibid.*, lib. IV, a c. 1, ad 23.

³ *Ibid.*, lib. V, a c. 1, ad 56.

⁴ *Ibid.*, *Præp. evang.*, lib. VI, a c. 1 ad 11.

Après avoir ainsi réfuté le paganisme, l'auteur arrive à la religion hébraïque. Il la fait remonter aux temps antédiluviens, et avec raison, car la révélation mosaïque ne fut que le développement de la révélation patriarchale ou primitive que Dieu avait donnée à l'homme dès le commencement. Afin d'établir que c'est avec raison que les chrétiens avaient préféré la religion patriarchale et mosaïque aux systèmes païens, Eusèbe expose la doctrine des Hébreux sur Dieu, premier principe de l'être ; le Verbe, second principe ou cause créatrice de la matière ; sur les créatures intelligentes et sur les êtres matériels¹.

Eusèbe cite ensuite des documents importants relatifs à la doctrine et à l'histoire hébraïques².

Il groupe ensuite tous les témoignages des écrivains païens sur les Hébreux³. Ce livre est un des plus intéressants du docte ouvrage d'Eusèbe ; il a fourni d'amples renseignements aux érudits qui sont venus après lui.

Il était d'usage, parmi les Grecs, de mépriser les Barbares, c'est-à-dire, tous ceux qui n'étaient pas Grecs. Eusèbe leur démontre, dans son dixième livre, qu'ils n'ont été, dans leurs systèmes, que les plagiaires des Barbares. Il le prouve par les témoignages des écrivains les plus érudits du paganisme, du mosaïsme et du christianisme. Parmi ces derniers, il cite Africanus, Tatianus et Clément d'Alexandrie⁴.

Après avoir prouvé cette thèse par des documents historiques, il la démontre par les points de rapprochement qui existent entre la philosophie grecque et la doctrine hébraïque. Le onzième livre est consacré à la comparaison entre les doctrines hébraïques et celles de l'école platonicienne sur Dieu, le principe créateur, le bien, les *idées*, les natures contraires, l'immortalité de l'âme ; le monde, son origine et sa fin ; la résurrection, le jugement et le monde futur⁵.

¹ Euseb., *Præp. evangel.*, lib. VII, a c. 1 ad 22.

² *Ibid.*, lib. VIII, a c. 1 ad 14.

³ *Ibid.*, lib. IX, a c. 1 ad 42.

⁴ *Ibid.*, lib. X, a c. 1 ad 14.

⁵ *Ibid.*, lib. XI, a c. 1 ad 38.

Dans le douzième livre, Eusèbe continue le même sujet et fait les rapprochements les plus curieux entre les doctrines et même les expressions de Platon et celles de Moïse¹.

Platon, initié aux doctrines hébraïques, condamna les excès et les superstitions du paganisme. Cependant, il n'accepta pas toutes les doctrines de Moïse, c'est pourquoi il tomba en plusieurs erreurs graves. Tel est le sujet traité dans le treizième livre². Ce que Platon a dit de vrai donne raison aux Hébreux et aux chrétiens; ce qu'il a dit de faux ne peut ni leur nuire ni être utile aux païens.

Son école, comme toutes les autres de la philosophie grecque sont pleines de contradictions. Eusèbe les expose avec une prodigieuse érudition, et place, en regard de ces contradictions, la doctrine une du peuple hébreu avec laquelle s'accorde tout ce qui a été enseigné de plus élevé par les écoles philosophiques³. Non-seulement sur les questions religieuses et métaphysiques, mais sur celles qui ont trait à la nature, les philosophes n'ont rien dit de vrai qui n'ait été enseigné par les Hébreux.

L'idée générale qui domine dans ce magnifique ouvrage, c'est que la révélation primitive et mosaique a été le foyer lumineux d'où sont sortis tous les rayons de vérité qui ont éclairé le monde; que les erreurs ne sont que le fait de l'esprit humain; que les chrétiens, se trouvant en présence de la vérité hébraïque et des erreurs païennes, devaient opter pour la première; qu'il n'était pas honteux pour eux d'emprunter la vérité à des Barbares, puisque les plus grands philosophes païens eux-mêmes leur avaient emprunté tout ce qu'ils avaient enseigné de beau et de vrai.

L'Hébraïsme était ainsi le moyen d'arriver à la vérité complète, c'est-à-dire, à l'Évangile qui n'était que l'épanouissement plus complet de la vérité révélée.

¹ Euseb., *Præp. evangel.*, lib. XII, a c. 1 ad 52.

² *Ibid.*, lib. XIII, a c. 1 ad 21.

³ *Ibid.*, lib. XIV, a c. 1 ad 27 et lib. XV, a c. 1 ad 62.

C'est ainsi qu'Eusèbe passe de la *Préparation* à la *Démonstration évangélique*.

Ce second ouvrage, suite nécessaire du premier, était divisé en vingt livres¹. Malheureusement, on n'en possède plus que dix.

Dans le premier, Eusèbe établit que le Mosaïsme n'avait pas un caractère d'universalité, que Jésus-Christ, sans le détruire, lui avait enlevé son caractère national et restreint qui n'était qu'accidentel et provisoire, pour lui imprimer une forme nouvelle, et instituer une religion universelle².

La destinée restreinte et provisoire du Mosaïsme et son remplacement par l'Évangile étaient connus des Hébreux et les prophètes l'avaient annoncé. Pour le prouver, Eusèbe groupe, sous divers titres, les prophéties relatives au Nouveau Testament³.

Il démontre ensuite que les prophéties, dont Jésus-Christ était l'objet, ont été accomplies en sa personne : qu'il remplit par conséquent une mission divine et ne fut pas un imposteur⁴.

Loin d'être un imposteur, il fut Dieu, c'est-à-dire Verbe, Dieu de Dieu et Sagesse éternelle. Le monde étant tombé dans l'erreur, il se fit homme et vint en ce monde pour l'éclairer, et le diriger vers ses immortelles destinées. Eusèbe expose ces vérités dans son quatrième livre, et y explique les termes de l'Écriture relatifs à la mission temporelle du Verbe de Dieu⁵.

Il expose ensuite toutes les prophéties relatives à la personne et aux actions du Sauveur⁶. Les livres cinquième et suivants sont consacrés à ce sujet; et il le poursuivait dans les livres qui sont perdus, comme le prouve un fragment du livre quinzième qui a été conservé⁷.

¹ Hieron., *de Vir. illustr.*, c. 81; Phot., *Biblioth.*, cod. X.

² Euseb., Εὐαγγελικῆς Αποδείξεως. *Demonst. evangeli.*, lib. I, a c. 1 ad 10.

³ *Ibid.*, *Demonst. evangeli.*, lib. II, a c. 1 ad 60.

⁴ *Ibid.*, lib. III, a c. 1 ad 7.

⁵ *Ibid.*, lib. IV, a c. 1 ad 17.

⁶ *Ibid.*, lib. V, a c. 1 ad 50; lib. VI, a c. 1 ad 25; lib. VII, a c. 1 ad 10; lib. VIII, a c. 1 ad 5; lib. IX, a c. 1 ad 18; lib. X, a c. 1 ad 8.

⁷ *Caten. Pat.*, *ad Daniel*, c. 2.

Le double ouvrage d'Eusèbe en faveur du christianisme n'a jamais été surpassé, surtout quant à l'érudition. On ne peut le lire sans être persuadé que le monde savant n'a pas possédé beaucoup d'hommes aussi profondément initiés aux questions qu'ils ont entrepris de traiter. Eusèbe n'avait pas l'esprit philosophique d'Origène, mais, pour la science, il mérite d'être placé à côté de lui et de Clément d'Alexandrie.

La Préparation et la Démonstration évangéliques étaient dirigées, en général, contre toutes les erreurs opposées au christianisme. L'auteur composa en outre des ouvrages spéciaux pour combattre Porphyre et Hiéroclès. Le premier, qui était le plus considérable, est perdu. Le second renferme un parallèle entre les miracles de Jésus-Christ et ceux d'Apollonius de Thyanes. Hiéroclès avait prétendu, dans son livre, intitulé *Philalethe*, qu'Apollonius avait fait des miracles aussi nombreux et aussi éclatants que Jésus-Christ. Eusèbe prouva que les prétendus miracles d'Apollonius n'étaient que des prestiges dont la magie et le démon étaient les auteurs, et qu'il n'en était pas de même des miracles de l'Homme-Dieu dont le caractère divin était éclatant¹.

Les ouvrages d'Eusèbe étaient, dit Jérôme², en nombre presque infini. Malheureusement ils ne nous sont arrivés qu'en fragments pour la plupart. Ce que l'on donne comme sa *chronique* n'est qu'un ouvrage arrangé par plusieurs auteurs³. Ses cinq livres sur la *Théophanie* ou manifestation de Dieu sont perdus presque entièrement, ainsi que d'autres dans lesquels il avait approfondi plusieurs questions relatives à l'Ancien Testament et à la Judée. Son ouvrage sur *les mots hébraïques* a été traduit par Jérôme avec des modifications; sa collection des actes des anciens martyrs est perdue. On possède une partie de ses commentaires sur les Psaumes, de ses *questions évangéliques*, de ses *élogues prophétiques*,

¹ Euseb., *Animadv. in Philos. de Apollon.*, etc.; Phot., *Biblioth.*, cod. 59.

² Hieron., *de Vir. illust.*, c. 81.

³ On a prétendu l'avoir retrouvée telle qu'Eusèbe l'avait composée; mais l'authenticité absolue n'est pas démontrée.

et de quelques ouvrages de polémique publiés à propos des discussions qui eurent lieu de son temps et sur lesquels nous aurons occasion de revenir¹.

Tous les ouvrages authentiques d'Eusèbe sont d'une rigoureuse orthodoxie, il est, en particulier, très-explicite sur la divinité de Jésus-Christ qu'il considère comme le Verbe engendré de toute éternité, et qui s'est incarné pour le salut des hommes. Cette remarque est importante pour apprécier avec équité la conduite du savant évêque de Césarée, lors des discussions ariennes. Nous trouverions beaucoup à citer, dans ses ouvrages, mais nous avons eu déjà occasion d'en profiter assez amplement pour que les lecteurs aient su apprécier sa sagesse et sa science. Cependant, nous pouvons encore glaner ça et là quelques remarques importantes pour l'histoire.

Il affirme que du temps même des apôtres, le christianisme fut prêché dans tout l'univers. Plusieurs apôtres, dit-il², évangélisèrent l'empire romain et même Rome, la ville reine des autres villes. D'autres se rendirent chez les Perses, les Arméniens, les Parthes, les Scythes, et se rendirent même aux extrémités du monde, d'un côté, chez les Indiens, de l'autre, au delà de l'Océan, dans les îles des Bretons.

Ce témoignage d'un homme aussi savant qu'Eusèbe est d'une haute importance; il n'aurait pas ainsi parlé, à la fin du troisième siècle, s'il n'avait pas eu à sa disposition des documents d'une grande valeur historique.

Nous trouvons aussi fort remarquable ce qu'il dit touchant la classification du collège apostolique³. Les apôtres auraient été choisis deux par deux, dans un certain ordre de supériorité ou d'infériorité. Ainsi, Pierre et André étaient au premier rang et égaux et ainsi des autres. Seulement, remarque l'auteur, saint Matthieu intervertit l'ordre par humilité, et se nomma après son collègue Thomas, quoiqu'il ait été le premier, dans

¹ Les ouvrages d'Eusèbe ont été édités séparément par Scatiger, Valois, Viger, Monfaucon, Mai. L'abbé Migne les a réunis dans sa collection, intitulée *Patrologie : Patrum græc., tradit. cathol.*, t. XIX et seq.

² Euseb., *Demonst. evangel.*, lib. III, p. 203, édit. Migne.

³ Ibid., p. 215.

l'ordre numérique, comme l'a reconnu saint Marc¹.

Nous devons également remarquer qu'Eusèbe admet le martyre de saint Pierre à Rome; mais, en le mentionnant², il ne fait aucune allusion au séjour prolongé que cet apôtre aurait fait dans cette ville d'après certaines fausses légendes.

Sous le rapport doctrinal, nous avons remarqué qu'Eusèbe loue le célibat de ceux qui voulaient se consacrer d'une manière particulière au service de Dieu³. Nous avons déjà cité des faits qui prouvent que cette doctrine était reconnue comme très-bonne, pendant les premiers siècles.

L'évêque de Cæsarée considérait aussi l'Eucharistie comme la continuation commémorative du sacrifice du Calvaire⁴; il voit ce sacrifice de la Nouvelle Alliance figuré dans les Prophéties, et particulièrement dans ces paroles du Psalmiste : « Tu as placé devant moi une table qui me fortifie contre mes adversaires; tu as parfumé ma tête; et comme elle est belle, ta coupe qui m'enivre! » Ces paroles, selon Eusèbe, signifient l'onction sainte usitée dans l'Eglise et les victimes non sanglantes qui y étaient offertes.

L'eucharistie, considérée comme sacrifice n'est donc pas une innovation dans l'Eglise. C'est à tort que des écrivains modernes l'ont prétendu.

Le style d'Eusèbe, dit Photius⁵, n'est ni agréable, ni brillant; mais l'auteur est un homme de science profonde. Le docte patriarche reproche à Eusèbe certaines expressions qui sentent l'arianisme. Cependant, si l'on rapproche ces expressions obscures d'autres textes où Eusèbe se montra très-clairement orthodoxe sur la divinité de Jésus-Christ, on peut soutenir que l'évêque de Cæsarée ne fut pas arien. Pourquoi tenir à en faire une hérétique lorsqu'on peut prouver son orthodoxie? Nous

¹ L'observation d'Eusèbe détruit le système de la papauté sur la primauté de saint Pierre, primauté chimérique qu'elle transforme en autorité souveraine et même en infallibilité, transmissibles aux évêques de Rome.

² *Ibid.*, p. 210.

³ *Ibid.*, p. 82.

⁴ *Ibid.*, p. 90-91.

⁵ Phot., *Biblioth.*, cod. 15.

ne voyons pas quel intérêt on peut avoir aujourd'hui à incriminer sa doctrine, s'il est possible de l'interpréter d'une manière orthodoxe. Cependant, on ne peut contester que des hommes saints et savants et de vénérables conciles ont fait d'Eusèbe de Césarée un arien. On pourrait peut-être concilier les deux opinions. Dans sa conduite, Eusèbe ne montra pas contre l'hérésie autant de zèle qu'on en eût désiré chez un homme très-haut placé dans la confiance de Constantin; Eusèbe de Nicomédie, chef de l'arianisme et son ami, sinon son parent, exerça une fâcheuse influence sur le caractère faible et indécis de l'évêque de Césarée. Mais, en présence de la doctrine orthodoxe exposée dans ses ouvrages authentiques, et particulièrement dans la *Démonstration évangélique*, nous pencherions à croire que s'il se montra dans sa conduite trop favorable aux ariens, il fut cependant orthodoxe dans sa doctrine. Plusieurs martyrologes¹ occidentaux sont allés trop loin en l'inscrivant au nombre des saints; mais peut-être ses adversaires ont-ils exagéré le sens de quelques-unes de ses expressions pour le trouver arien même dans ses ouvrages.

Du reste, nous aurons à revenir sur ses actes, avant et après le concile de Nicée, et l'on pourra, d'après eux, se former une opinion sur ses véritables sentiments.

On ne peut comparer à Eusèbe, pour l'érudition, un autre écrivain, Lactance, qui prit à la même époque la défense du christianisme; mais pour l'élégance du style, il lui est bien supérieur. On peut même considérer Lactance comme un des meilleurs écrivains latins.

D'après saint Jérôme², Firmianus, qui est aussi appelé Lactantius, était disciple d'Arnobius. L'empereur Domitianus le fit venir à Nicomédie pour enseigner la rhétorique latine. Mais comme dans cette ville grecque il ne pouvait avoir beaucoup d'élèves, il se mit à composer des ouvrages. Étant encore jeune, il avait publié un livre intitulé : *Symposius* et un *Itinéraire d'Afrique* à

¹ Les martyrologes de Florus, Usuard, Notker et autres, fixent sa fête au 21 de juin.

² Hieron., de Vir. illust., v. 80.

Nicomédie, en vers hexamètres. Il publia ensuite le *Grammairien*; le livre *De la colère de Dieu*; sept livres des *Institutions divines* contre les Gentils, et un abrégé du même ouvrage; deux livres *De la Persécution*; puis une vaste collection de lettres divisée en onze livres; un livre de l'*Oeuvre de Dieu* ou *De la formation de l'homme*. Il était déjà vieux lorsqu'il vint en Gaule, chargé par Constantin de l'éducation de son fils Crispus. A la cour du César, comme dans sa condition de simple professeur d'éloquence, Lactance fut pauvre; il aimait la pauvreté comme une des principales vertus chrétiennes, et il la recommandait spécialement à ses disciples.

Ce vénérable professeur n'avait pas sur toutes les questions l'exactitude théologique des écrivains qui appartenaient au clergé; mais il faudrait être bien rigoureux pour taxer d'erreur tous ceux qui, dans les premiers siècles, n'ont pas suivi une terminologie qui ne passa que plus tard dans les habitudes des théologiens, à cause des hérésies qui la rendirent nécessaire.

Nous avons cité plusieurs fois l'ouvrage *De la Persécution* ou *De la mort des Persécuteurs*¹, composé pour prouver que Dieu avait puni sévèrement, même en ce monde, les empereurs romains qui avaient persécuté les chrétiens. Le principal ouvrage de Lactance est intitulé : *Des Institutions divines*, c'est-à-dire, Instructions sur les choses divines. Il est divisé en sept livres, lesquels ont pour titres, le premier : De la fausse religion; le second : De l'origine de l'erreur; le troisième : De la fausse sagesse des philosophes; le quatrième : De la vraie sagesse et de la religion; le cinquième : De la justice; le sixième : Du vrai culte; le septième : De la vie bienheureuse.

L'élégance avec laquelle sont traités ces graves sujets a mérité à Lactantius le surnom de Cicéron chrétien; il profita beaucoup des ouvrages de ses compatriotes d'Afrique : Minutius-Félix, Tertullien, saint Cyprien, Arnobius; mais, sous le rapport du style, il se rapproche surtout de saint Cyprien qui, comme lui, avait été professeur d'éloquence latine.

¹ Lact., *Op. édit.* Langlet-Dufresnoy.

Au début de son ouvrage, il s'exprime ainsi¹:

“ Les hommes distingués par leur génie et qui se sont voués à la science, ont tout sacrifié à la recherche de la vérité. Ils pensaient que rien n'était plus beau pour l'homme que d'approfondir les choses divines et humaines et d'en connaître les raisons; ils ont préféré ce travail de l'intelligence à la recherche des richesses et des honneurs. Ces choses étant fragiles et terrestres et se rapportant exclusivement au corps, ne pouvaient, selon eux, rendre l'homme ni meilleur ni plus juste. Ils étaient très-dignes de connaître cette vérité, objet de tous leurs désirs et qu'ils préféraient à tout le reste. Il est en effet certain que plusieurs renoncèrent à leurs intérêts et aux plaisirs pour courir à la poursuite de la pure vérité, débarrassés de toutes entraves temporelles. La vérité avait à leurs yeux tant d'attrait et d'autorité qu'ils plaçaient dans sa possession le souverain bien. Mais ils n'obtinrent point ce qu'ils voulaient, et ils perdirent toute leur sagesse et tous leurs soins, parce que la vérité est le secret du Dieu souverain et Tout-Puissant, et qu'elle est au-dessus de la raison et des sens. Il n'y aurait plus de différence entre Dieu et l'homme, si ce dernier pouvait, par les seules forces de son esprit, connaître les desseins de l'éternelle majesté. L'homme ne pouvant par lui-même arriver à la vérité, Dieu n'a pas voulu qu'il fût toujours exposé à errer dans les ténèbres, c'est pourquoi il lui ouvrit quelquefois les yeux et lui fit don de la vérité, afin de prouver la vanité de la sagesse humaine, et de montrer en même temps par quelle voie il pouvait arriver à l'immortalité. »

Il en est peu, continue Lactance, qui profitent du don que Dieu a fait à l'humanité; les savants ne trouvent pas qu'on ait démontré la vérité d'une manière assez élégante et la méprisent; d'autres sont plongés à son égard dans une profonde ignorance. L'auteur s'adresse aux uns et aux autres. Il offre aux savants un ouvrage dont le style ne leur paraîtra pas méprisable, et il offre à tous la notion de la vérité².

¹ Lact., *Instit. divin.*, lib. I, c. 4.
² *Ibid.*, c. 2.

Partant de l'idée de l'action providentielle dans le monde¹, il prouve que cette action ne peut appartenir qu'à un Dieu unique. Il prouve l'unité de Dieu par le témoignage des philosophes; il établit de même sa nature spirituelle et il oppose à ces notions fondamentales de l'être divin les erreurs absurdes du paganisme. Il répond aux philosophes qui voulaient voir des allégories sous les erreurs païennes, et prouve ainsi en quoi consistait réellement la fausse religion chez les Romains comme chez les Barbares.

Quelle a été l'origine de cette erreur? Lactance répond à cette question dans son second livre, surtout au point de vue historique, en développant les origines du paganisme qui n'est que la religion des démons opposée à la religion de Dieu². Tandis que les peuples tombaient dans toutes les absurdités idolâtriques, les hommes les plus éclairés ne cherchaient point à les en détourner. Lactance le leur reproche avec raison, car la vérité est faite pour tous, et ceux qui la connaissent sont coupables s'ils ne cherchent pas à éclairer les autres.

Non-seulement le peuple tomba dans l'erreur, mais la philosophie elle-même ne sut pas trouver la vérité. C'est le sujet du troisième livre de Lactance qui passe en revue tous les systèmes philosophiques, et démontre qu'ils ont été incapables de résoudre les problèmes les plus graves qui intéressent l'humanité³.

Si la philosophie a été incapable de conduire le genre humain à la vérité, où faut-il chercher cette vérité? Dans la religion qui est identique avec elle⁴; et la religion, où faut-il la chercher? A sa source, c'est-à-dire, dans les révélations prophétiques qui nous conduisent à Jésus, Dieu-homme, médiateur de l'humanité. Lactance développe ces pensées; il fait le tableau des prophéties concernant la naissance, la vie, la mort, la résurrection de l'homme-Dieu, et prouve qu'elles ont été accomplies. La religion chrétienne est donc l'accomplissement

¹ *Lact., Divin. Institut., a. c. 5 ad 25.*

² *Ibid., lib. II, a. c. 4 ad 20.*

³ *Ibid., lib. III, a. c. 4 ad 50.*

⁴ *Ibid., a. c. 1 ad 30.*

de toute la révélation, et cette religion, où la trouve-t-on ? Dans la seule Eglise catholique. Cette dernière considération mérite d'être citée textuellement, afin de faire voir quelle idée on avait de l'Eglise au commencement du quatrième siècle¹.

“ Un grand nombre d'hérésies ayant existé, et le peuple de Dieu ayant été divisé par l'influence du démon, nous devons en quelques mots exposer la vérité et la placer dans son véritable domicile, afin que, si quelqu'un désire boire l'eau de la vie, il n'aille pas aux lacs infects qui n'ont pas de courant, mais qu'il connaisse l'abondante fontaine de Dieu, dans laquelle il pourra être inondé d'un torrent de lumière. Il faut d'abord savoir que Dieu lui-même et ses envoyés ont prédit qu'il y aurait de nombreuses sectes et hérésies qui rompraient l'harmonie du saint corps, et qu'ils nous ont avertis de prendre bien garde de ne pas nous laisser prendre aux pièges de l'adversaire avec lequel Dieu a voulu que nous ayons à combattre. Il a donné pour cela certaines règles que nous devons toujours observer. C'est pour les avoir oubliées que plusieurs ont abandonné la voie céleste, se sont égarés dans leurs propres voies, et sont tombés dans les précipices, et ont entraîné avec eux une partie du peuple qui ne se tenait pas sur ses gardes. Parmi nous, il y en eut plusieurs qui, par défaut de foi, par ignorance, par imprudence, ont déchiré l'unité et divisé l'Eglise.

“ Ceux dont la foi était faible, feignaient de connaître Dieu et de l'adorer, mais leur souci était d'acquérir des richesses et des honneurs ; pour cela, ils ambitionnaient le sacerdoce le plus élevé ; vaincus par d'autres qui valaient mieux, ils préférèrent se séparer avec leurs partisans que de reconnaître pour supérieurs ceux sur lesquels ils voulaient avoir autorité.

“ Quelques-uns trop peu instruits pour répondre aux objections de l'incrédulité se composèrent une doctrine sans raison et sans base solide.

“ D'autres, trompés par de fausses prophéties, abandonnèrent la doctrine de Dieu, et la vraie tradition.

¹ Lact., *Instit. Divin.*, c. 50.

“ Tous, enlacés dans les filets du démon, perdirent, par leur imprudence, la religion et le nom divin lui-même. En effet, les Phrygiens, (Montanistes) les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionistes, les Anthropiens, les Ariens¹, et autres, cessèrent d'être *chrétiens*, et perdant le nom du Christ, se donnèrent des titres humains. La seule Eglise catholique retient donc le vrai culte.

“ Elle est la fontaine de la vérité, le domicile de la foi, le temple de Dieu. Si quelqu'un n'entre pas dans ce temple, où s'il en sort, il est privé de l'espérance de la vie et du salut éternel. Mais comme tous les hérétiques prétendent être plus chrétiens que les autres, et former l'Eglise catholique, il faut savoir que la vraie Eglise catholique est celle dans laquelle existent la confession et la pénitence, pour guérir les péchés et les blessures qui résultent de la faiblesse de la chair. ”

Le moyen indiqué par Lactance pour reconnaître la vraie Eglise avait sa raison d'être dans les doctrines des principales sectes de son temps, lesquelles se faisaient remarquer par la négation de la doctrine de la rémission des péchés. Le passage remarquable que nous avons cité démontre qu'il reconnaissait l'Eglise catholique dans celle qui avait conservé *la vraie tradition*; qui n'avait point innové. On ne pouvait mériter le titre de *chrétien*, selon Lactance, si l'on n'appartenait pas à la vraie Eglise, et les vrais enfants de l'Eglise pouvaient seuls espérer le salut.

Dans son cinquième livre intitulé *de la justice*, Lactance établit un parallèle entre le culte faux et le culte vrai, entre les chrétiens et les païens. En suivant les règles d'une stricte justice, le christianisme et les chrétiens sont bien supérieurs au paganisme et aux païens².

Le sixième livre, intitulé *du vrai culte* est une exposition des vertus chrétiennes, que l'auteur met en parallèle avec les vertus philosophiques. La vertu est la base

¹ Lactance nommant les Ariens, c'est une preuve que son ouvrage ne fut composé que vers le temps du concile de Nicée.

² Lact., *Instit. Divin.*, lib. V, a. c. 4 ad 24.

et la condition nécessaire de tout culte vrai et agréable à Dieu¹.

Dans le septième livre, *de la vie bienheureuse*, l'auteur disserte sur l'origine du monde, la nature de l'homme, l'immortalité de l'âme, la fin du monde, le dernier jugement². Puis il enseigne que les âmes justes reviendront dans le monde renouvelé où le Christ régnera mille ans sur elles³. Ce sera l'âge d'or dont les oracles sybillins ont parlé comme d'un âge passé, et qui est futur.

Lactance était millénaire. Cette erreur était chez lui très-inoffensive comme chez Papias, Irénée, Tertullien et tant d'autres ; elle ne ressemblait point à celle de Cérinthe et d'autres Gnostiques. Le tableau qu'il fait des dernières révolutions du monde est de pure fantaisie, mais il ne contredit aucune des vérités de la foi.

L'ouvrage de Lactance *de l'œuvre de Dieu* ou *de la formation de l'homme*, est comme un traité de physiologie destiné à prouver la supériorité de l'homme sur les autres êtres de la création⁴.

Dans son livre *de la colère de Dieu*⁵, Lactance a pour but d'établir que Dieu possède un sentiment qui le porte à punir le mal et à en tirer vengeance.

Nous n'avons pas à nous étendre sur quelques fragments ou opuscules attribués à tort ou à raison à Lactance. Ce que nous avons dit de ses ouvrages authentiques suffit pour en faire connaître l'importance. Si l'illustre écrivain a commis quelques inexacitudes, on doit se souvenir qu'il était plutôt littérateur et philosophe que théologien ; les belles choses que ses livres contiennent peuvent bien faire oublier quelques taches.

A la même époque où brillaient Eusèbe de Cæsarée et Lactance, il y avait dans les Gaules un saint évêque qui consacra son éloquence à la défense de la miséricorde divine, et écrivit un grand ouvrage contre les Novatiens. Ce fut Rheticius, évêque d'Augustodunum (Autun), illus-

¹ Lact., *Instit. Divin.*, lib. VI, a. c. 1 ad 25.

² *Ibid.*, lib. VII, a. c. 1 ad. 20.

³ *Ibid.*, c. 21 ad 27.

⁴ *Ibid.*, *De Opificio Dei*.

⁵ *Ibid.*, *De ira Dei*.

tre d'abord dans le monde¹, plus illustre encore dans l'Eglise, et qui a mérité ces éloges de saint Augustin :

“ Rheticius, dit ce grand docteur à son adversaire Julien², Rheticius a joui d'une grande autorité dans l'Eglise, pendant son épiscopat; je n'en veux pour preuve que le choix qui fut fait de lui pour juger l'affaire des donatistes, sous la présidence de Melchiade, évêque du siège apostolique. Il fut un de ceux qui condamnèrent Donat, premier auteur du schisme des donatistes, et prononcèrent en faveur de Cæcilianus, évêque de l'Eglise de Carthage. En parlant du baptême, continue saint Augustin, voici comment Rheticius s'exprime³:

“ Tout le monde sait que la principale indulgence
“ qui soit dans l'Eglise est celle par laquelle nous quit-
“ tons le poids de notre ancien crime, nous effaçons les
“ fautes anciennes de notre ignorance; par laquelle
“ nous nous dépouillons du vieil homme et des péchés
“ qui sont *innés en lui.* ”

Ce passage de saint Rheticius, que nous a conservé saint Augustin, est probablement tiré de son ouvrage contre les Novatiens. Il avait en outre composé un commentaire sur le Cantique des Cantiques. Saint Jérôme ne l'estimait pas sous le rapport philologique⁴, mais il donne à l'éloquence sublime du saint auteur de si grands éloges⁵, que nous devons vivement regretter que ses ouvrages soient perdus.

Ils lui avaient acquis une si haute réputation, qu'il fut un des trois évêques gaulois choisis par Constantin pour juger l'affaire des donatistes.

Cette question fit beaucoup de bruit dans l'Eglise dans les premières années du règne de Constantin.

Nous avons dit qu'en Afrique, les persécuteurs recherchaient principalement les saintes Ecritures pour les livrer aux flammes, et les vases sacrés des Eglises

¹ Greg. Tur., *De Glor. Confess.*, c. 75.

² Aug. cont. *Julianum*, lib. I, n° 7.

³ Saint Augustin veut prouver, par le texte de Rheticius, la croyance au péché originel, qu'il établit en effet de la manière la plus claire. On possède encore un passage de saint Rheticius sur l'Eucharistie.

⁴ Hieron., *Epist. 37 ad Marcell.*

⁵ Ibid., *Catalog. Script. Eccl.*, c. 82.

pour les détruire. Ceux qui livraient ces objets sacrés étaient appelés *Traditeurs*. Plusieurs évêques s'étaient rendus coupables de ce crime¹, et, au concile de Cirthe, il fut impossible, comme nous l'avons rapporté, de prendre une décision contre eux. D'autres évêques, comme Mensurius de Carthage, se contentaient de blâmer les fidèles qui, par un zèle indiscret, allaient se dénoncer eux-mêmes comme possédant des Ecritures, pour déclarer en même temps qu'ils ne les livreraient pas.

Ce zèle pouvait avoir des résultats funestes, non-seulement pour ceux qui en suivaient les inspirations, mais pour les autres fidèles. Mensurius, au début de la persécution, avait caché les saintes Ecritures et n'avait laissé à leur place dans l'Eglise que des livres hérétiques. Les persécuteurs trompés, crurent brûler les livres saints des chrétiens en brûlant ceux de leurs adversaires. La ruse de Mensurius fut dénoncée au proconsul Anulinus, qui ne jugea pas à propos de poursuivre l'évêque. Quelques zélés reprochèrent à l'évêque de Carthage, non-seulement la ruse dont il s'était servi pour se soustraire à la persécution, mais le crime d'avoir livré les saintes Ecritures. Ils prétendirent même que Mensurius avait laissé mourir de faim des martyrs en prison, en empêchant les fidèles de les assister.

Donat, chef des accusateurs de Mensurius, était évêque des Cases-Noires, en Numidie. Secondus, qui était évêque de Tigise, et premier évêque de la province, resta en communion avec Mensurius; le schisme ne prit une réelle importance qu'au moment où Cæcilianus fut élu évêque de Carthage. Cet évêque fut ordonné par Félix, évêque d'Aptonge dans l'Afrique proconsulaire. On reprochait à cet évêque, comme à Mensurius, d'avoir livré les Ecritures.

Plusieurs prêtres de Carthage, qui espéraient être élus évêques, se prononcèrent contre Cæcilianus. Une dame riche, Lucilla, que ce dernier avait jadis contrariée

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. X, c. 5, 6; Optat. Milevit. *De schismat. Donatist.*, lib. I.

Augustin. *Cont. Parmen.*; *Contra Litteras Petilian.*; *Contra Crescon.*; *Brevi. Collat. Cum Donat. Epist. Class.* 2^a.

par ses conseils, mit sa fortune à leur disposition pour faire de l'opposition au nouvel évêque. Le parti trouva ses premiers adeptes en quelques vieillards chez lesquels Mensurius avait caché le trésor de l'Eglise et qui ne voulaient pas le rendre. Grâce aux largesses de Lucilla, les évêques de Numidie, qui étaient presque tous traditeurs, furent gagnés. Ils se rendirent à Carthage et apelèrent avec eux des évêques des autres provinces, de sorte que leur conciliabule fut composé de soixante-dix évêques. Cæcilianus, cité par eux, ne les reconnut point pour ses juges. Alors ils le condamnèrent ainsi que Félix d'Aptonge qui l'avait ordonné, et élurent un autre évêque de Carthage nommé Majorinus.

Pour apprécier ces actes, il suffit de savoir que les évêques, si sévères envers ceux qu'ils accusaient, à tort ou à raison, d'être traditeurs ou d'être en communion avec eux, étaient eux-mêmes traditeurs et coupables de plusieurs crimes. Ce fut sans doute pour se faire croire innocents qu'ils montrèrent tant de zèle contre de pré-tendus coupables. Le conciliabule de Carthage inonda toute l'Afrique de ses lettres; un grand nombre de fidèles furent trompés par leurs fausses accusations et préférèrent la communion de Majorinus à celle de Cæcilianus.

C'est ainsi que s'établit en Afrique un schisme qui dura un siècle entier.

Cependant Cæcilianus était considéré par la majorité des fidèles comme évêque légitime, et son Eglise était appelée *catholique* par opposition à celle des schismatiques. Ce fut donc à lui que le proconsul Anulinus communiqua les circulaires de Constantin sur la restitution des Eglises et des biens ecclésiastiques, ainsi que sur l'exemption du clergé des charges civiles. Lorsque Constantin se mit en relation directe avec les évêques, ce fut à Cæcilianus qu'il adressa sa lettre qui lui fut remise par Osius, évêque de Cordoue, qui passa d'Espagne, en Afrique, chargé par Constantin d'une haute mission religieuse.

Constantin savait qu'un parti schismatique troubloit l'Eglise d'Afrique, car il écrivit à Cæcilianus : « Comme

j'ai appris que des personnes d'un esprit turbulent corrompent le peuple de la très-sainte Eglise catholique, j'ai donné ordre à Anulinus, et à Patricius vicaire du préfet, d'y veiller avec soin et de ne pas souffrir ce désordre. Si vous voyez donc quelqu'un persévérer dans cette folie, portez plainte, afin que les séditieux soient punis. »

Les donatistes apprirent sans doute les intentions de Constantin. Aussi se hâtèrent-ils de réunir toutes les pièces qui pouvaient leur être favorables. Ils en formèrent une liasse considérable, qu'ils portèrent à Anulinus avec une lettre pour l'empereur, dans laquelle ils disaient¹:

“ Nous avons recours à vous, excellent empereur, vous qui êtes d'une race juste, et dont le père n'a point persécuté les fidèles; puisque la Gaule a été exempte du crime d'avoir livré les saintes Ecritures, et qu'entre nous et les autres évêques d'Afrique, il s'est élevé des divisions, nous supplions votre piété de nous donner des juges gaulois. »

Constantin accueillit la requête des donatistes et écrivit à Melchiade, évêque de Rome :

“ A Melchiade², évêque de Rome et à Marcus.

“ J'ai reçu du très-noble Anulinus, proconsul d'Afrique, de nombreux papiers desquels il résulte que Cæcilianus, évêque de Carthage, est incriminé, sur un grand nombre de points, par certains de ses collègues d'Afrique. Il m'est très-désagréable que dans ces provinces si peuplées, que la miséricorde divine m'a données sans que j'aie eu besoin de les soumettre, le peuple soit divisé en deux partis et que les évêques ne soient pas d'accord. J'ai décidé que Cæcilianus se rendrait à Rome avec dix des évêques qui l'accusent, et dix autres qu'il jugera nécessaires pour sa défense, afin que, dans cette ville, devant vous et devant vos collègues, Rheticius, Maternus et Marinus, auxquels j'ai ordonné de se rendre à Rome dans ce but, on puisse l'entendre comme vous savez que

¹ Optat. Milevit., *De Schismat. Donatist.*, lib. I, c. 22.

² Eusèbe l'appelle Miltiade dans cette lettre qu'il donne dans son *Hist. Eccl.*, lib. X, c. 5.

le veut la très-sainte loi. Afin que vous ayez une complète connaissance de l'affaire, j'ai joint aux lettres adressées à vos collègues, les papiers qui m'ont été envoyés par Anulinus. Après les avoir lus, Votre Gravité jugera comment vous devez juger et terminer cette affaire. Vous connaissez mon respect pour la très-sainte Eglise catholique, et vous savez combien je désire qu'aucune division ou discussion n'existe dans son sein. Que la divinité du Dieu souverain vous garde, très-cher, pendant de longues années. »

Rheticius, dont il est question dans cette lettre, était évêque d'Augustodunum (Autun); Maternus était évêque de Cologne, et Marinus, d'Arles. Quel était le Marc auquel Constantin adressa sa lettre conjointement avec Melchiade? De graves érudits ont pensé qu'Eusèbe n'avait pas transcrit exactement le nom du personnage et qu'il faut lire Méroclès. L'évêque de Milan s'appelait en effet ainsi, et il assista au concile de Rome. On peut croire que Constantin l'avait adjoint à l'évêque de Rome et aux trois évêques gaulois pour juger Cæcilianus. Quinze évêques italiens prirent part au concile de Rome avec les juges nommés par Constantin¹. Cæcilianus y fut proclamé innocent. Mais Donatus, chef du parti schismatique, en appela de cette sentence à Constantin lui-même. Il est probable qu'il donnait pour motifs que les Gaulois qu'ils avaient demandés pour juges n'étaient qu'au nombre de trois sur dix-neuf évêques qui avaient jugé Cæcilianus, et que le lieu même où le concile s'était réuni leur était suspect. D'après saint Augustin², ils osaient accuser les membres du concile de Rome de s'être laissé corrompre par Cæcilianus. Ils se plaignirent seulement, dans leur appel à Constantin, que leurs juges étaient trop peu nombreux et n'avaient pas examiné leur cause avec assez de soin.

Constantin avait sans doute choisi Rome à cause de sa situation intermédiaire entre les Gaules et l'Afrique. Il accueillit l'appel de Donatus, et convoqua à Arles, dans

¹ Optat. *Op. cit.*, c. c. 25, 24.

² Augustin, *Cont. Crescon.*, lib. III, § 61.

les Gaules, un nombreux concile des évêques des provinces occidentales de l'Empire. Eusèbe a conservé la lettre de convocation qui fut adressée à Christus, évêque de Syracuse¹.

“ Quelques personnes, écrit Constantin, ayant commencé, dans un esprit méchant et pervers, à s'éloigner de la sainte religion, de la vertu céleste, et du sentiment de l'Eglise catholique, nous avons désiré arrêter leurs contestations, et nous avions décidé d'envoyer de la Gaule plusieurs évêques pour décider, de concert avec celui de la ville de Rome, entre les évêques d'Afrique qui étaient partagés en deux avis différents et contestaient entre eux. Mais quelques-uns d'entre eux, oublieux de leur propre salut et du respect qu'ils doivent à la très-sainte foi, ne cessent de prolonger la division ; ils refusent de se soumettre à la décision qui a été prise, prétendant que les évêques étaient en trop petit nombre et n'avaient pas apporté tout le soin désirable à l'examen des questions. De là il est résulté que ceux qui devraient donner l'exemple de l'union fraternelle, donnent celui de la division, et que les adversaires de la sainte religion en prennent occasion de s'en moquer. J'ai l'intention de mettre un terme à cet état de choses, et pour cela, nous avons ordonné à un grand nombre d'évêques de se réunir dans la cité d'Arles aux calendes d'août. ”

Constantin ajoute que l'évêque de Syracuse pourra emmener avec lui deux ecclésiastiques de second ordre et des domestiques ; et qu'il aura à sa disposition, pour les transporter, une voiture de l'Etat. Il espère que les membres de l'assemblée pourront accorder les parties adverses qui avaient reçu ordre de se rendre à Arles.

Comme préliminaire du concile, Constantin ordonna une enquête pour savoir si Félix d'Aptonge, qui avait ordonné Cæcilianus, avait été traditeur. C'était là en effet la question importante, et de laquelle tout le reste dépendait. De l'enquête faite par les officiers de l'Etat, il résulta que Félix n'avait point été traditeur, et que les

¹ Euseb., *Hist. Eccl.*, lib. X, c. 5.

pièces apportées en preuve de l'allégation des donatistes étaient fausses. Vers le même temps, deux évêques, Economius et Olympius, s'étaient rendus à Carthage pour faire une enquête ecclésiastique. Après s'être rendu compte des choses, ils communiquèrent avec les adhérents de Cæcilianus et déclarèrent qu'ils étaient en communion avec l'Eglise catholique¹.

Cæcilianus n'avait donc point été en communion avec les traditeurs par son ordination, et on ne pouvait éléver contre la légitimité de son épiscopat aucune objection sérieuse.

Après les enquêtes, Cæcilianus et ses adversaires se rendirent à Arles sur l'ordre de Constantin². Il est probable que l'évêque de Rome fut invité à ce concile aussi bien que les autres évêques d'Occident; mais il ne put s'y rendre. Cet évêque était Sylvestre qui avait succédé depuis peu à Melchiade.

Trente-trois évêques d'Italie, des Gaules, de la Bretagne, de l'Espagne et de l'Afrique, signèrent les actes du concile. Les évêques des Gaules étaient : Marinus d'Arles, qui présida; il était accompagné du prêtre Salamas, et des diacres Nicasius, Afer, Ursinus et Petrus. Oresius de Marseille y assista avec son lecteur Nazarius; Verus de Vienne, avec l'exorciste Bedas; Daphnus de Vaison, avec l'exorciste Victor; Imbetausius de Rheims, avec le diacre Primigenius; Avitianus de Rouen, avec le diacre Nicatius; Rheticius d'Autun, avec le prêtre Amandus et le diacre Philomatius; Vocius de Lyon, avec l'exorciste Petulinus; Maternus de Cologne, avec le diacre Macrinus; Orientalis de Bordeaux, avec le diacre Flavius; Agræcius de Trèves, avec l'exorciste Félix; Mamerinus d'Eluse, avec le diacre Léontius.

L'Eglise d'Orange était représentée par le prêtre Faustinus; celle de Nice par le diacre Innocent et l'exorciste Agapius; celle d'Apt, par le prêtre Romanus et l'exorciste Victor; celle des Gabales (près Mende), par le diacre Genialis.

¹ Optat. Milevit., *De Schismat. Donatist.*, lib. I, c. c. 26, 27.

² V. Sirmond., *Concil. antiq. Galliae*, t. Ier.

Les Eglises de Sicile, et des différentes provinces d'Italie, de Dalmatie, de la Grande-Bretagne, d'Espagne, de Mauritanie, de Sardaigne, d'Afrique, envoyèrent des délégués à Arles. L'Eglise de Rome était représentée par les prêtres Claudianus et Vitus, et par les diaclres Eugenius et Cyriacus. On ne possède pas les actes du concile d'Arles; mais on sait que Cæcilianus y fut jugé innocent, et que l'on y condamna les donatistes.

Après avoir rendu leur sentence, les pères firent plusieurs canons. Ils adressèrent ces canons et leur décision à l'évêque de Rome, afin qu'il les envoyât à tous les autres évêques d'Occident qui le reconnaissaient comme le premier d'entre eux. Voici la lettre qui accompagnait cet envoi :

“ Marinus, Agræcius, etc., au très-aimé pape¹ Sylvestre, salut éternel dans le Seigneur :

“ Unis par les liens d'une mutuelle charité, et dans l'unité de notre mère l'Eglise catholique, de la cité d'Arles, où nous a fait réunir notre très-pieux empereur, nous vous saluons, pape très-glorieux, avec tout le respect qui vous est dû.

“ Nous avons eu affaire à des hommes effrénés et très-pernicieux à notre loi et à la tradition; mais, grâce à l'autorité de Dieu présent au milieu de nous, à la tradition et à la règle de la vérité, ils ont été confondus, réduits au silence et à l'impossibilité de donner suite à leurs accusations et de les prouver. C'est pourquoi, par le jugement de Dieu et de l'Eglise qui connaît les siens, ils ont été condamnés.

“ Plût à Dieu, notre très-cher frère, que vous eussiez voulu assister à ce grand spectacle! Nous croyons que la sentence portée contre eux eût été encore plus accablante; et si vous eussiez jugé avec nous, nous aurions ressenti une plus grande joie; mais vous n'avez pu quitter ces lieux où les apôtres ne cessent de présider, et où leur sang rend à la gloire de Dieu un continual témoignage.

¹ Le mot *pape* était donné par honneur à tous les évêques.

“ Très-cher frère, nous n'avons pas cru devoir nous occuper seulement de l'affaire pour laquelle nous avions été réunis, mais encore des besoins de nos provinces respectives, et nous vous envoyons nos règlements, afin que par vous, qui avez la plus grande autorité, ils viennent à la connaissance de tous. ”

Le recueil des règlements du concile, envoyé au pape, était accompagné de la lettre suivante :

“ Au seigneur très-saint frère Sylvestre, Marinus et l'assemblée des évêques réunis à Arles :

“ D'un commun accord, nous envoyons à Votre Charité ce que nous avons décidé, afin que désormais tous sachent ce qu'ils doivent observer.

“ 1^o Sur l'observation de la pâque du Seigneur, nous avons décidé qu'elle devait être observée, dans tout l'univers, le même jour et dans le même temps, et que, suivant la coutume, vous l'indiquiez à tous par lettre. ”

Les évêques des principaux sièges apostoliques étaient dans l'usage d'indiquer à leurs frères des autres Eglises le jour de la Pâque. Celui d'Alexandrie en était chargé pour l'Egypte et la Nubie, comme celui de Rome pour les Eglises occidentales. Ce premier canon fut adopté sans doute malgré l'opposition des évêques Bretons, car leur Eglise suivait la coutume asiatique, défendue par Polycrate d'Ephèse contre l'évêque de Rome, Victor. L'Eglise des Bretons avait sans doute une origine orientale.

“ 2^o Les ministres devront rester dans les lieux où ils auront été ordonnés. ”

A leur origine, les diverses communautés chrétiennes étaient administrées plutôt par des missionnaires que par des pasteurs proprement dits, comme elles le furent depuis. Lorsqu'une mission arrivait dans une province non encore évangélisée, le chef de la mission ou l'évêque désignait bien comme un centre d'opérations qui devenait son siège épiscopal ; mais tous ses disciples se répandaient ça et là, suivant l'impulsion de l'Esprit de Dieu. A mesure que la religion s'établit, on sentit la nécessité de fixer des lignes de démarcation entre les diverses com-

munautés ou Eglises, et d'arrêter les courses plus ou moins aventureuses de clercs qui n'auraient pu, sans inconveniens graves, aller travailler dans un champ confié aux soins d'un autre, et échapper à une surveillance que la fragilité humaine a toujours rendue nécessaire. Telle fut probablement la raison du deuxième canon du concile d'Arles.

“ 3^o Il a été décidé que ceux qui, pendant la paix, quittent le service militaire, seront excommuniés. ”

On peut croire sans témérité que ce décret fut rendu pour plaire à l'empereur, qui alors avait besoin de ses troupes.

“ 4^o Les conducteurs de chars seront excommuniés, tant qu'ils prendront part à ces jeux.

“ 5^o Les acteurs de théâtre sont aussi excommuniés.

“ 6^o Il a été décidé qu'on devait faire l'imposition des mains à ceux qui, étant malades, manifestent l'intention d'être du nombre des croyants. ”

Cette expression : *l'imposition des mains*, est prise en plusieurs sens par les écrivains ecclésiastiques. Elle désigne ici le baptême auquel on donnait quelquefois ce nom¹, parce qu'on y joignait toujours la confirmation.

“ 7^o Les présidents², se rendant à la province qui leur sera désignée, devront prendre des lettres de communion, et il en sera de même de tous ceux qui iront dans une autre province exercer des fonctions publiques. ”

Ces lettres de communion étaient délivrées par l'évêque, et il y attestait que la personne à laquelle il les accordait était en communion avec lui. Les idolâtres étant encore nombreux, les pasteurs devaient prendre des moyens de reconnaître les fidèles.

“ 8^o Quant à la coutume des Africains de rebaptiser, il a été décidé que si quelqu'un quittait l'hérésie pour rentrer dans l'Eglise, on devait l'interroger sur le sym-

¹ Sulp. Sev., Vit. Martin., c. 10, appelle ainsi le baptême; l'imposition des mains ou confirmation en faisait partie intégrante.

² On donnait ce nom à des magistrats civils qui semblent avoir eu pour mission principale de rendre la justice.

bole. Si, par les réponses, on voit qu'il a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit, c'est-à-dire on lui donnera le sacrement de confirmation; s'il ne répond pas sur la trinité, on devra le rebaptiser. »

On voit, par ce canon, que l'opinion des rebaptisants n'était pas morte en Afrique avec saint Cyprien.

“ 9º Pour ceux qui n'ont que des lettres de communion signées des confesseurs de la foi, on doit les leur ôter et leur en donner d'autres. »

Pour comprendre ce règlement, il faut savoir que ceux qui avaient confessé la foi pendant la persécution étaient en si grande vénération dans l'Eglise, que des lettres de communion données par eux étaient reçues avec respect et équivalaient à celles des évêques; il se glissa probablement des abus dans cet usage si respectable en lui-même, et c'est ce qui motiva le décret du concile.

“ 10º Si des fidèles surprennent leurs épouses en adultère, on doit, autant que possible, leur conseiller de ne se pas remarier du vivant de ces épouses. »

Dans ce cas, les lois civiles autorisaient le divorce. En Orient on a toujours accepté comme légitime le divorce, en cas d'adultère, conformément à l'Evangile.

“ 11º Il a été décidé qu'on séparerait de la communion, pour quelque temps, les femmes qui s'uniraient à des gentils.

“ 12º Les ecclésiastiques usuriers doivent être excommuniés.

“ 13º Ceux qui sont dénoncés comme ayant livré, pendant la persécution, les saintes Ecritures, les vases sacrés, ou les noms des frères, doivent être rayés du clergé, si leur faute est prouvée par des actes publics, et non par de simples paroles. Les ordinations qu'ils auraient faites depuis leur faute sont annulées. Mais comme un grand nombre paraissent se porter comme accusateurs contre les règles de l'Eglise, et croient devoir être crus sur de simples témoignages, nous déclarons que leurs accusations ne doivent pas être reçues, si

elles ne sont appuyées sur des actes publics, comme on l'a dit ci-dessus. ”

Il y eut des traîtres pendant la persécution, et il était juste de leur faire expier leur crime. Mais il ne fallait rien donner à la haine, et on devait empêcher les fausses accusations. La preuve, par acte public, que demande le concile, était d'une haute sagesse et arrêtait toute accusation calomnieuse, que le concile frappe d'anathème dans le canon suivant :

“ 14^o Ceux qui accusent à faux leurs frères seront excommuniés jusqu'à la mort. ”

Nous donnons immédiatement le canon seizième, afin de présenter ensuite sans interruption ceux qui ont rapport à la hiérarchie ecclésiastique.

“ 16^o Tous ceux qui ont été excommuniés pour crime ne devront rentrer en communion que dans l'endroit où ils auront été excommuniés, en quelque lieu qu'ils se soient retirés depuis. ”

Le concile avait sans doute pour but, dans ce règlement, de maintenir la peine dans toute sa rigueur, et d'ôter, autant que possible, par l'admission à la communion, le scandale du crime.

“ 15^o Nous avons appris qu'en plusieurs lieux les diacres offraient le sacrifice; nous ordonnons qu'il n'en soit plus ainsi.

“ 17^o Qu'aucun évêque ne blesse les droits d'un évêque.

“ 18^o Les diacres des villes ne doivent pas avoir autant de présomption; il faut qu'ils aient pour les prêtres l'honneur qui leur est dû, et ne fassent rien sans leur consentement. ”

Dans les premiers siècles, il y avait des diacres attachés aux différentes églises. L'évêque, exerçant dans son église épiscopale les fonctions du prêtre, avait ordinairement avec lui moins de prêtres que de diacres. Les prêtres étaient envoyés dans les petites villes ou les campagnes, à mesure qu'on y établissait des communautés chrétiennes. Il paraît que les diacres résidant dans la cité et auprès de l'évêque se croyaient, en vertu de leur

position, à leurs yeux plus brillante que celle des prêtres, au moins leurs égaux, et usurpaient parfois les fonctions sacerdotales. Le concile les ramène sans ménagement aux principes de la hiérarchie établis dans l'Eglise dès son origine, et qui se sont toujours perpétués les mêmes. Le concile ne maintient pas avec moins de vigueur les droits respectifs de chaque évêque dans son église épiscopale ou diocèse, et lui conserve toute la plénitude de son action.

“ 19^o On doit donner aux évêques voyageurs un lieu pour offrir le saint sacrifice. ”

Ces évêques, qu'on appelait indistinctement *voyageurs* ou *chorévêques*, étaient des évêques sans siège et missionnaires. On les appela d'abord *évêques des nations*. Ils allaient annoncer l'Evangile aux peuples idolâtres, et, plus tard, venaient probablement seconder le zèle de ceux qui réclamaient leur secours pour le bien de leurs églises.

“ 20^o Personne ne doit être assez téméraire pour ordonner seul un évêque. Il doit prendre avec lui sept autres évêques, et au moins trois, s'il ne peut en avoir sept. ”

“ 21^o Il a été décidé que les prêtres et les diaires devaient exercer leur ministère dans les lieux où ils ont été ordonnés; s'ils les quittent pour aller ailleurs, qu'ils soient déposés. ”

Les Eglises étant régulièrement organisées, on n'avait pas besoin d'un grand nombre de missionnaires, et il était mieux que chaque membre du clergé travaillât dans son diocèse, sous la direction de l'évêque, qui ne pouvait alors avoir un clergé très-nombreux.

“ 22^o Quant aux apostats qui ne se mettent pas en peine de revenir à l'Eglise ou de faire pénitence, et qui, étant malades, demandent la *communion*, on ne devra la leur donner que lorsqu'ils seront revenus en santé et qu'ils auront fait de dignes fruits de pénitence. ”

Les apostats et tous les excommuniés ne pouvaient rentrer en *communion*, c'est-à-dire être réintégrés au nombre des fidèles, qu'après une pénitence publique. On

ne pouvait donc, d'après ces règles, accorder la communion ou réintégration parmi les fidèles au moment où un apostat, même malade, la demandait. Cependant on accordait alors la réconciliation, de sorte que le malade ne mourait pas hors de l'Eglise.

Il est hors de doute que l'Eglise des Gaules, déjà si belle et si pure aux yeux du monde chrétien, et que les hérétiques eux-mêmes choisissaient pour arbitre, se mit à corriger, suivant les règlements du concile d'Arles, les rares abus qui pouvaient ternir tant soit peu son éclat. Les canons du concile d'Arles ne sont jamais passés dans le Droit général de l'Eglise; cependant, ils sont respectables à cause de leur antiquité et contiennent des renseignements disciplinaires dont l'histoire doit tenir compte.

Plusieurs donatistes se soumirent à la décision du concile d'Arles; mais d'autres s'obstinèrent dans leur erreur. Constantin ordonna d'envoyer à sa résidence les récalcitrants qui se trouvaient à Arles, et écrivit au gouverneur d'Afrique de lui envoyer également ceux qui, dans cette province, persisteraient dans leur opposition¹.

Ils furent probablement dirigés sur Trèves qui était alors la résidence ordinaire de Constantin. Au lieu de les punir rigoureusement, comme il semblait les en menacer dans sa lettre aux évêques, Constantin en eut pitié et les traita plutôt comme des insensés que comme des coupables².

Dans sa lettre aux évêques, Constantin avait déclaré que malgré l'appel interjeté par les donatistes à sa personne, il n'oseraient jamais être juge dans les choses religieuses. Cependant, sur les instances des schismatiques qui récusaiient les conciles de Rome et d'Arles, et en appelaient toujours à l'empereur, il résolut d'examiner lui-même leur cause. Il en donna avis aux évêques donatistes et à Celsus, gouverneur d'Afrique³. Son jugement

¹ V. *Epist. Constant. ad Episcop. Labb. Collect. Concil.*, t. Ier.

² Eusèbe, *Vit. Constant.*, lib. I, c. 45.

³ Epist. Constant., *ad Episcop. Donat. ad Probian.*; et *ad Celsum.*, *Inter Constant. op. Patrolog. Latin.*, t. VIII.

fut conforme à celui des conciles, et il déclara Cæcilianus innocent¹.

Les Donatistes ne se soumirent point à cette nouvelle sentence et prétendirent que Constantin avait été circonvenu et excité contre eux injustement. Ils semblaient surtout rendre Osius de Cordoue, responsable des sentiments de l'Empereur et des rigueurs qu'il ordonna contre eux. Il les condamna à mort; mais il adoucit ensuite cette sentence et se contenta d'exiler les plus coupables, de confisquer leurs biens et d'ôter les Eglises à la secte².

Mais ces rigueurs leur fournirent seulement le prétexte de se poser en martyrs. Privés des Eglises qui appartenaient à la société chrétienne, ils en bâtirent qui furent leur propriété. A la mort de Majorinus, ils avaient élu pour évêque de Carthage, Donatus, qui fut si estimé dans la secte que l'on a pensé que c'était de lui, et non pas de Donatus des Cases-Noires, premier auteur du schisme, que les Donatistes avaient pris leur nom.

C'est l'opinion d'Optatus de Milève. Donatus, privé de l'appui du pouvoir civil auquel il en avait appelé, se déclara pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. « Qu'est-ce que l'empereur, disait-il, a de commun avec l'Eglise³? » Il parlait avec dédain des plus hauts fonctionnaires de l'empire, et ne se souvenait pas, dit Optatus, que « ce n'est pas la république qui est dans l'Eglise; mais l'Eglise qui est dans la république⁴. » Les fonctions ecclésiastiques ne dispensent donc point des devoirs civiques. Donatus était possédé d'un tel orgueil qu'il se faisait appeler le premier des évêques, comme s'il l'était plus que les autres; il se considérait presque comme un Dieu, et il était persuadé qu'aucun homme ne pouvait lui être comparé. Il exigeait des autres évêques de son

¹ Augustin, *Cont. Crescon.*, lib. III., c. c. 15, 40, 61, 69, 70, 71.

² Aug., *Cont. Parmen.*, lib. I., c. c. 4 ad 10.

³ Optat. Milevit., *De Schismat. Donatist.*, lib. III., c. 5.

⁴ Lorsque l'évêque de Rome se fut déclaré évêque universel et monarque de l'Eglise, chaque Etat fut considéré par lui comme ne faisant qu'une province de son royaume spirituel, et il plaça ses lois au-dessus des lois de tous les Etats. La doctrine exprimée par saint Optatus de Milève comme celle de son temps, en Occident, a été conservée par l'Eglise catholique orientale, comme toutes les autres doctrines primitives.

parti une vénération mêlée de crainte, et il permettait que l'on fit serment en son nom comme au nom de Dieu. Il ne voulut même plus que ses partisans portassent le nom de chrétiens, et il leur donna celui de Donatistes. Lorsqu'on venait vers lui à Carthage des différentes parties de l'Afrique, il n'adressait pas à ses visiteurs les questions d'usage : ses premiers mots étaient : « Comment va mon parti dans vos contrées ? »

Ses partisans lui avaient voué une espèce de culte et chantaient ses louanges même à l'Eglise.

Donatus était doué d'une certaine éloquence. Il écrivit plusieurs opuscules et particulièrement un livre sur le Saint-Esprit. Il s'y montrait favorable à l'Arianisme¹.

Le schisme des Donatistes se perpétua dans l'Eglise et nous aurons plusieurs fois occasion d'en parler dans la suite.

Portons nos regards vers l'Orient. Ces vénérables contrées étaient persécutées par Licinius, tandis que Constantin favorisait les Eglises occidentales. Le tyran ravagea le troupeau de Jésus-Christ de l'année 319 jusqu'à sa mort arrivée en 324. On pense que ce fut avant sa persécution, et vers l'an 315, que les évêques d'Orient s'assemblèrent à Ancyre et à Néocésarée pour édicter les lois les plus utiles au maintien de la discipline de l'Eglise.

On possède ces canons qui ont été admis dans le corps du Droit de l'Eglise universelle².

Ancyre avait alors pour évêque Marcellus qui joua un rôle important dans les discussions ariennes. Cette ville était cité métropole de la province de la Galatie. Par les noms des évêques qui assistèrent au concile qui y fut assemblé, on voit que l'Orient presque entier y était représenté. On nomme en effet parmi les Pères, Vitalis d'Antioche; Agricola, de Cæsarée en Palestine, prédecesseur d'Eusèbe l'historien; Léontius, de Cæsarée en Cappadoce; Longinus de Néocæsarée, dans le Pont; Narcis-

¹ Hieron., *De Vir. Illust.*, c. 95.

² Balsam. *Comment. in Canon. Comment. Zonara et Aristeni.*; Labb. *Concil. t. Ier.*

sus, de Néroniade en Cilicie ; Lups, de Tarse ; Pierre, d'Icône ; Basilius d'Amasée sur l'Hellespont ; Eustolios, de Nicomédie.

Le concile d'Ancyre promulgua vingt-cinq canons, qui donnent une idée fort juste de la discipline ecclésiastique au commencement du quatrième siècle.

Nous les donnons en abrégé :

1^o Les prêtres qui, après avoir sacrifié, sont revenus au combat avec foi et sincérité, seront admis à s'asseoir sur la chaire d'honneur ; mais ils ne pourront ni offrir, ni prêcher¹, ni faire les autres fonctions sacerdotales.

2^o Il en sera de même pour les diacres qui se trouvent dans une situation analogue. Ils ne pourront présenter ni le pain ni le calice, ni annoncer². L'évêque, cependant, pourra adoucir ce règlement en faveur des diacres qui se montreraient dignes d'indulgence.

3^o Ceux qui ont fui pendant la persécution, mais qui ont été pris et trahis par leurs domestiques ; qui ont perdu leurs biens, souffert des tourments et la prison, mais auxquels on a mis de force de l'encens dans les mains, ou des viandes immolées dans la bouche, et qui ont protesté qu'ils étaient chrétiens et ont depuis manifesté leur douleur de cet acte involontaire ; ceux-là sont exempts de péché et doivent être admis à la communion. Ceux qui en auraient été éloignés, soit par ignorance, soit par excès de zèle, doivent être réintégrés sans délai. Cette loi est la même pour les ecclésiastiques et les laïques. Ces derniers pourront être promus aux ordres, si leur vie était précédemment irréprochable.

4^o Ceux qui, après avoir sacrifié par force aux idoles, ont été amenés aux festins de ces idoles et y ont paru en habits de fête et n'en ont pas paru tristes, seront placés, pendant un an, parmi les *Auditeurs* ; pendant trois ans, parmi les *Prosternés* ; pendant deux ans, parmi les *Priants*.

1 Προσφερειν καὶ δύμιλεῖν.

2 Ἀρτον τὴν ποτήριον ἀναφέρειν τὴν κηρύσσειν.

En rapprochant les unes des autres les expressions dont le concile se sert pour désigner les fonctions du prêtre et du diacre, on en voit facilement la différence. Le prêtre *offrait le sacrifice et prêchait* ; le diacre *présentait le pain et le calice*, et faisait les annonces dans l'Église à haute voix.

Ce n'est qu'à la suite de ces trois épreuves qu'ils pourront approcher de ce qui est parfait, c'est-à-dire de la communion.

Cette disposition canonique est très-remarquable, et fait connaître exactement les diverses classes de fidèles. Les auditeurs assistaient dans le vestibule à la lecture de la sainte Ecriture; les prosternés se tenaient derrière l'ambon dans l'assemblée des fidèles, jusqu'au moment de la sortie des catéchumènes, c'est-à-dire, jusqu'à la liturgie des fidèles. Pendant la troisième épreuve, ils assistaient à la liturgie entière, mais ils ne devaient participer aux sacrements qu'après les six années d'épreuve¹.

5º Ceux qui n'ont assisté aux festins des idoles qu'avec tristesse et en versant des larmes, mais qui y ont mangé, ne seront reçus parmi les priants qu'après être restés trois ans parmi les prosternés. S'ils n'ont pas mangé dans ces festins, ils ne seront que deux ans parmi les prosternés, un an parmi les priants; et après ces trois ans d'épreuves, ils seront admis à la communion.

Les évêques, selon les dispositions et la vie de ces pénitents, pourront abréger ou prolonger les années d'épreuves.

Les évêques abrégeaient aussi quelquefois les épreuves à la prière des martyrs. Ces adoucissements ont été l'origine des *Indulgences* dont l'Eglise romaine a changé la nature après l'institution de la papauté, et dont elle a abusé d'une manière si scandaleuse.

Nous avons dû indiquer l'origine d'un fait qui a pris de si étranges proportions dans les Eglises occidentales, et qui retentira plus tard, si souvent, dans leur histoire.

6º Ceux qui, à la simple menace des supplices, de la confiscation de leurs biens ou de la mort, ont sacrifié aux idoles, n'ont pas fait pénitence jusqu'aujourd'hui et demandent la pénitence, seront admis parmi les auditeurs jusqu'au grand jour (Pâques); après ce grand jour, ils seront pendant trois ans parmi les prosternés; puis, pendant deux ans parmi les priants; et admis à la com-

¹ V. Balsam, Zonar, et Aristen., *Comment.*

munion seulement après six ans d'épreuve. Pour ceux qui ont demandé la pénitence avant la tenue du concile, on leur tiendra compte du temps accompli. En cas de péril de mort, ou pour tout autre motif grave, on admettra les pénitents à la communion, sous condition.

C'est-à-dire que, le péril passé, ils devraient rentrer parmi les pénitents¹.

7^o Ceux qui, invités à un festin idolâtrique, ont apporté leur nourriture, pour ne pas participer aux viandes immolées, seront reçus parmi les priants, après avoir été pendant deux ans parmi les prosternés. A quelle époque devra-t-on les admettre à la communion? C'est à l'évêque qu'il appartient de le décider d'après la vie de ces pénitents.

8^o Ceux qui ont sacrifié deux ou trois fois par force seront pendant quatre ans parmi les prosternés; pendant deux ans parmi les priants, et ne seront reçus à la communion que la septième année.

9^o Ceux qui, non-seulement ont apostasié, mais ont été cause de la chute d'autres frères, seront pendant trois ans parmi les auditeurs; pendant six ans parmi les prosternés; pendant un an parmi les priants; et la communion ne leur sera accordée ainsi qu'après dix ans.

10^o Les diacres qui, au moment de leur ordination, ont déclaré qu'ils voulaient se marier, pourront le faire, puisque l'évêque le leur aura permis. Mais, s'ils n'ont pas fait de déclaration et s'ils se marient, ils cesseront le ministère du diaconat.

La discipline a été modifiée sur ce point en Orient par le concile *in Trullo*, qui a interdit par son sixième canon tout mariage pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres, après l'ordination². La disposition de ce concile, conforme au vingt-sixième canon des apôtres, eut force de loi, même au civil par un décret de l'empereur Léon le Sage.

En Occident, nous avons vu, par le concile d'Elvire, que l'on avait dès lors des tendances vers le célibat, puis-

¹ Balsam. et Zonar., *Comment.*

² *Ibid.*

qu'on engageait les prêtres et diacres mariés à se priver de leurs femmes. Cependant, la loi du célibat n'existant pas; les prêtres ainsi que les diacres mariés pouvaient user de leurs droits d'époux.

Pour les évêques, la discipline n'est pas aussi clairement déterminée.

11^o Les femmes mariées, ravies à leurs maris, doivent leur être rendues.

Mais ces derniers n'étaient pas obligés de les reprendre¹.

12^o Ceux qui ont sacrifié avant leur baptême pourront être admis aux ordres, car le baptême les a complètement purifiés.

On ne pouvait exprimer plus nettement l'effet du baptême pour la purification de l'âme.

13^o Il n'est pas permis aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres; ni aux prêtres d'une ville d'en placer dans une autre paroisse, sans la permission écrite de l'évêque.

Il arrivait parfois que des évêques sans siège déterminé faisaient des ordinations, et que des prêtres des villes, qui se croyaient une certaine supériorité, plaçaient des prêtres ou des diacres dans les paroisses suburbaines². Ces usages pouvaient avoir de graves inconvénients pour la bonne administration des diocèses.

14^o Les prêtres et les diacres qui sont dans le ministère, et qui s'abstiennent de manger de la viande, devront cependant y goûter. S'ils s'y refusent, et s'ils ne veulent pas manger de légumes cuits avec la viande, ils devront cesser leur ministère.

La raison de cette loi, c'est que les prêtres et les diacres, appartenant au ministère, devaient éviter de donner occasion de les soupçonner d'appartenir à la secte manichéenne, d'après laquelle la chair était l'œuvre du mauvais principe³.

15^o Si, pendant la vacance du siège épiscopal, des

¹ Balsam. et Zonar., *Comment.*

² Zonar., *Comment.*

³ Balsam. et Zonar., *Comment.*

prêtres ont vendu quelque chose appartenant à l'Eglise¹, ce qui a été vendu doit lui être restitué à moins que l'évêque ne préfère en recevoir le prix.

L'évêque représentait donc l'Eglise et ses droits, et les prêtres ne pouvaient rien faire sans lui, même dans l'ordre du temporel ecclésiastique.

16^o Le seizième canon fixe des pénitences diverses, mais toutes rigoureuses contre ceux qui s'abandonnent à l'acte honteux de la bestialité. Les hommes d'un certain âge qui commettent ce crime, ne pourront être réconciliés qu'à la mort.

Ce canon est un témoignage de la profonde immoralté développée dans la société par le paganisme. Le vice contre nature était si profondément empreint dans les âmes que même des chrétiens s'y abandonnaient.

17^o Dans son canon dix-septième, le concile relègue ces coupables ainsi que les lépreux, parmi les auditeurs qui, sous le portique, étaient exposés aux rigueurs de l'hiver¹.

18^o Ceux qui, étant ordonnés évêques, ne sont pas reçus dans le diocèse² auquel on les destinait, et qui voudraient s'emparer d'un autre diocèse par force, et y exciter des séditions contre l'évêque qui y est établi, seront séparés de la communion. S'ils veulent conserver le presbytérat qu'ils avaient auparavant, on leur laissera cet honneur; mais s'ils se révoltent contre les évêques, ils seront déposés même du sacerdoce et excommuniés.

19^o Quiconque, ayant fait profession de virginité, ne

¹ Dans ce canon, le concile, pour désigner l'Eglise et ses biens se sert de ces mots : περὶ τῶν διαχερότων τῷ κυριακῷ. Ce mot est également employé par Eusèbe (*Hist. Lib. IX, 10*). On traduisit le mot grec κυριακόν en latin par le mot *Dominicum*, et il est employé ainsi par plusieurs écrivains et spécialement par saint Jérôme (*Chron. Olymp. 276, 280*) et Ruffin (*Hist. Eccl., lib. I, c. 5*). Du mot grec les Saxons firent leur mot *Kyrik* (Eglise), d'où vient le mot *kyrk* encore usité dans la partie septentrionale de l'Angleterre, et le mot anglais *church*. Du mot latin, les allemands ont fait leur mot *Dom* (Eglise-cathédrale) et les français leur mot *Dôme*, qui signifie la partie la plus élevée de l'Eglise; du mot grec, les Allemands ont fait leur mot *Kirchen* (Eglise).

² Le mot *Diocèse* ne fut en usage que plus tard et imité d'un mot de l'administration romaine. Le concile se sert du mot *ταπούχτα*, d'où l'on a fait les mots latins *Parœcia* (paroisse) *Parochus* (prêtre de paroisse). Le mot *Paroisse* est réservé aujourd'hui pour désigner la partie du diocèse confiée par l'évêque à un prêtre.

tiennent pas son engagement doit être considéré comme bigame. Nous défendons aux vierges d'habiter avec des hommes qu'elles appellent leurs frères.

Le vœu de virginité n'était pas considéré par les Pères du concile comme un engagement perpétuel ; aussi ne décidèrent-ils pas que le mariage contracté après ce vœu était illicite. Ils n'imposent comme pénalité que le titre de bigame, considérant l'engagement comme un mariage spirituel. Ce canon regardait ceux qui, soit hommes, soit femmes, se vouaient au célibat, en restant dans la vie commune. Après l'établissement de la vie monastique, la pénalité fut plus sévère pour ceux qui renonçaient à leur état pour se marier. Saint Basile, dans sa règle, les soumet au jugement et aux peines des adulteries¹.

20^o La femme adultère et son complice sont condamnés à sept ans de pénitence.

21^o La femme coupable, qui fait périr le fruit de sa faute, n'obtenait sa réintégration qu'à la mort, d'après l'ancienne règle. Le concile se montre moins rigoureux, sans blâmer ceux qui s'en tiennent à la règle ancienne, et condamne la femme coupable à dix ans de pénitence.

22^o Ceux qui avaient commis un homicide involontairement étaient condamnés à sept ans de pénitence par l'ancienne règle. Le concile réduit la pénitence à cinq ans.

23^o Ceux qui ont commis un homicide volontairement, seront, toute leur vie, parmi les prosternés, et ne recevront la communion qu'à la mort.

24^o Ceux qui se sont adonnés à la divination et à la magie, seront cinq ans en pénitence, c'est-à-dire, trois ans parmi les prosternés, et deux ans parmi les priants.

A la fin du concile, les Pères jugèrent un homme qui, fiancé à une fille, avait péché avec la sœur de sa future femme et l'avait rendue enceinte. Sa victime s'était donné la mort. Plusieurs personnes avaient été complices dans ces crimes.

¹ Balsam., Zonar. et Aristan., *Comment.*

Le concile (can. 25) décida que ceux qui avaient été complices feraient dix ans de pénitence.

Quant au coupable lui-même, son crime était prévu et puni par les lois, et il n'était pas nécessaire d'en promulguer de nouvelles à ce sujet.

Les évêques du concile d'Ancyre se retrouvèrent quelque temps après de nouveau réunis à Néocésarée. Ils y promulguèrent seize nouveaux canons.

1^o Si un prêtre se marie après son ordination, il quittera le ministère; celui qui aura commis la fornication ou l'adultére sera dégradé et mis en pénitence.

2^o Si une femme a épousé les deux frères, elle ne sera réconciliée qu'à la mort, et si elle promet de quitter son second mari dans le cas où elle reviendrait à la santé.

3^o Ceux qui se sont mariés plusieurs fois seront soumis à une pénitence plus ou moins longue.

4^o Celui qui a désiré une femme sans avoir péché avec elle, a été préservé par la grâce.

On n'infligeait pas de pénitence pour les péchés secrets.

5^o Si un catéchumène commet un péché passible de la pénitence, il doit être renvoyé du rang de catéchumène parmi les auditeurs. S'il commet, étant auditeur, un péché semblable, on le renverra absolument.

6^o Les femmes enceintes doivent être baptisées, si elles le désirent.

Plusieurs pensaient qu'elles ne devaient être baptisées qu'après leur délivrance, à cause de l'enfant qui participerait à leur baptême, et serait ainsi comme baptisé deux fois. Le concile décida que le baptême de la mère ne pouvait lui être commun avec l'enfant ¹.

7^o Le prêtre ne doit point assister aux festins des secondes noces, car il ne peut paraître approuver un acte pour lequel il devait imposer pénitence.

Les secondes noces étaient permises; mais elles étaient considérées comme une faiblesse digne d'une pénitence d'un an ².

¹ Balsam. et Zonar., *Comment.*

² *Ibid.*

8º Celui dont la femme a commis l'adultère ne peut être admis au ministère. Si sa femme commet l'adultère après son ordination, il doit la renvoyer. S'il veut habiter avec elle, il doit quitter son ministère.

9º Si un prêtre confesse qu'il a commis un péché de la chair avant son ordination, il ne doit plus offrir, tout en restant dans son ordre. S'il a commis le péché, mais ne le confesse pas et ne peut en être convaincu, il agira comme il voudra.

C'est une nouvelle preuve que les lois de pénitence n'atteignaient que ceux qui étaient notoirement coupables et reconnus comme tels, et non pas ceux qui n'avaient que des péchés secrets. Pour ces péchés, ils étaient remis par l'imposition des mains, selon une opinion que le concile ne réprouve point¹.

10º La même loi est applicable au diacre.

11º On ne doit pas ordonner de prêtre avant l'âge de trente ans, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a été baptisé et n'a commencé à enseigner qu'à trente ans.

12º Si quelqu'un a été baptisé étant malade, on ne peut l'élever au sacerdoce; car il n'a pas embrassé la foi avec une liberté assez entière. Cependant si sa vie est régulière, et si on manque de sujets dignes du sacerdoce, on pourra lui conférer l'ordination.

On sait que le baptême était administré aux malades, dans leur lit, par infusion, c'est-à-dire, en répandant de l'eau sur eux. Il est à remarquer que les Pères parlent de ce baptême, sans restriction, comme d'un baptême valide. S'ils ne veulent pas que ceux qui ont été ainsi baptisés soient élevés au sacerdoce, c'est que ceux-ci avaient peut-être différé de recevoir le baptême, afin de jouir de plus de liberté dans le péché; de sorte que l'acte de foi qu'ils faisaient en recevant le baptême en maladie était dû plutôt à la nécessité qu'à une résolution librement prise².

13º Les prêtres des campagnes ne peuvent ni offrir

¹ Balsam. et Zonar., *Comment.*

² *Ibid.*

dans l'Eglise de la ville, ni donner le pain et le calice dans la prière, en présence de l'évêque ou des prêtres de la ville. Mais si ceux-ci sont absents, et si un prêtre de campagne a été appelé seul pour la prière, il peut remplir son ministère.

14^o Les chorévêques sont une imitation de soixante-dix disciples. En leur qualité de coministres, chargés spécialement du soin des pauvres, ils jouiront d'un honneur spécial dans la célébration du sacrifice.

Dans chaque Eglise, on ne pouvait célébrer qu'une seule fois par jour ; il était donc nécessaire de déterminer auquel des ministres présents appartiendrait le droit d'offrir le sacrifice. L'évêque avait ce droit avant tous autres; après lui les chorévêques; en troisième lieu les prêtres de la ville; enfin les prêtres de la campagne. Telle était la hiérarchie établie dans le clergé de chaque diocèse.

15^o Les diaires ne peuvent être qu'au nombre de sept, quelle que soit l'importance de la ville où l'Eglise est établie.

Le concile fonde cette règle sur le livre des Actes.

Les canons disciplinaires des conciles d'Ancyre et de Néocésarée ont une très-haute importance historique; ils donnent une notion fort exacte de l'état de la société chrétienne en Orient; des vices qui y régnaienr; des pénitences sévères auxquelles devaient se soumettre ceux qui voulaient être comptés parmi les fidèles; de la sainte vie à laquelle étaient astreints ceux qui devaient exercer le ministère ecclésiastique. Les païens qui se sentaient attirés vers le christianisme, avaient contracté, au sein de l'idolâtrie, des habitudes immorales si profondément engrainées que, souvent, leurs mœurs ne correspondaient pas à leur foi, et que, même après le baptême, ils se laissaient entraîner au vice. L'Eglise les condamnait sévèrement, et ne consentait à leur réintégration qu'après des pénitences d'une grande sévérité. C'était grâce à ces pénitences que le vrai troupeau du Seigneur était préservé de toute atteinte et donnait au monde le spectacle de toutes les vertus chrétiennes,

Nous avons parlé précédemment de l'état intellectuel de l'Eglise orientale. Aux écrivains que nous avons nommés, on doit ajouter Eustathios d'Antioche, auteur de plusieurs ouvrages contre Origène et d'une infinité de lettres qu'il serait trop long d'énumérer, dit Jérôme¹. Nous aurons occasion de parler plus longuement de lui lors des discussions ariennes, ainsi que d'Alexandre, évêque d'Alexandrie. Titus, évêque de Bosra, en Arabie, s'attaqua aux Manichéens et écrivit un ouvrage en trois livres contre leurs erreurs. Alexandre, évêque de Lycopolis, écrivit contre la même hérésie. Théodore, évêque d'Héraclée, publia des commentaires sur plusieurs livres des saintes Ecritures².

Les conciles d'Elvire et d'Arles prouvent qu'en Occident comme en Orient, les pasteurs de l'Eglise veillaient avec soin sur la discipline. L'Eglise occidentale ne jetait pas alors un éclat aussi vif que celle d'Orient. Cependant, elle commençait à produire des hommes fort remarquables au début du quatrième siècle. Nous avons déjà mentionné, pour les Gaules, Rhéticius, évêque d'Autun; nous en aurons bientôt d'autres à nommer, en particulier, Phæbadius d'Agen et le grand Hilaire de Poitiers. L'Eglise d'Espagne possédait Osius, de Cordoue, un des évêques les plus influents sous le règne de Constantin. La même Eglise avait, à la même époque, d'autres évêques remarquables, et un littérateur, Juvencus, qui mit en vers hexamètres les quatre Evangiles. On possède encore cet ouvrage; l'auteur en avait composé un autre sur les sacrements³; il est malheureusement perdu. Juvencus appartenait à une haute noblesse.

L'Eglise de Pannonie possédait aussi un écrivain chrétien, Victorinus, évêque de Pettau et martyr⁴. Il avait composé des commentaires sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, Isaïe, Ezéchiel, Habacuc, l'Ecclésiaste, le

¹ Hieron., *De vir. illust.*, c. 85.

² V. *Patrolog. Grec.*, t. XVIII.

³ Hieron., *De vir. illust.*, c. 84.

⁴ *Ibid.*, c. 74.

Cantique des Cantiques, l'Apocalypse. Il avait en outre réfuté toutes les hérésies, et publié beaucoup d'autres ouvrages.

On ne possède plus, de ce grand évêque, que quelques fragments¹.

A la même époque, l'Eglise arménienne, fondée dès le temps des apôtres, comme nous l'avons rapporté précédemment, prenait une nouvelle vie, grâce à son grand évêque, Grégoire, surnommé l'Illuminisateur².

Depuis la prédication apostolique en Arménie, le christianisme y avait conquis un grand nombre de fidèles ; mais les rois de cette contrée n'avaient pas imité Abgare, et plusieurs d'entre eux avaient même persécuté les chrétiens. Parmi eux on nomme Chosroës Ier, qui rendit un édit de persécution, sous prétexte que la différence des religions causait des discorde civiles. Tiridate fut aussi perséuteur avant de se convertir à la foi chrétienne. Mais, en Arménie, comme dans l'Empire romain, les violences exercées contre les fidèles n'obtinrent pas les résultats que les perséuteurs poursuivaient.

L'Eglise d'Arménie était en relations de communion avec les autres Eglises d'Orient, et, comme elles, regardait l'Eglise de Jérusalem comme l'Eglise mère. Plusieurs évêques arméniens reçurent la consécration dans cette Eglise. Tout en conservant son autonomie, elle n'était qu'une seule et même Eglise avec l'Eglise grecque, et se servait même de la langue grecque dans la célébration des saints mystères.

L'idolâtrie, soutenue par les rois, avait en Arménie de nombreux adeptes, malgré les efforts des évêques pour répandre l'Evangile. Dieu choisit Tiridate et Grégoire l'Illuminisateur pour conduire le pays tout entier à la foi.

Grégoire appartenait à la race royale des Arsacides.

¹ *Patrolog. Latin.*, t. V.

² Les origines de l'Eglise arménienne ont été exposées d'après les manuscrits et les imprimés de la bibliothèque d'Edchmiadzine par un docte Arménien (M^r G. Avazovsky) dans un ouvrage publié sous ce titre : *Histoire, dogme, traditions et liturgie de l'Eglise arménienne orientale*, Paris, Franck, 1855.

Son père Anag ayant tué le roi Chosroës, toute sa famille fut condamnée à mort. Il n'avait alors que deux ans, et il fut soustrait à la mort par le frère de sa nourrice, Eu-thalius, qui l'emmena à Cæsarée en Cappadoce. Il y fut élevé dans les croyances et les pratiques de l'Evangile, et il épousa la fille d'un prince arménien dont il eut deux fils, Verthanès et Aristacès. Plus tard, les deux époux se séparèrent d'un commun accord, pour se vouer tout entiers à Dieu.

Grégoire se rendit alors en Arménie pour y annoncer les vérités du christianisme.

Comme Grégoire, Tiridate, fils de Chosroës, fut exposé à la mort pendant sa jeunesse. Après la mort de son père, Ardaschir, roi de Perse, s'était emparé de l'Arménie et avait voulu faire périr l'enfant qu'il avait détrôné. Tiridate fut sauvé et conduit à Rome, où il fut élevé dans le palais impérial.

Diocletianus le replaça sur le trône de son père. Il était roi et habitait Vagharschabad, lorsque Grégoire arriva en Arménie. Un jour que Tiridate offrait un sacrifice à l'une des principales divinités d'Arménie, il remarqua un des assistants qui ne donnait aucune marque de respect. — Qui es-tu, lui demanda le roi. — Je suis chrétien, répondit Grégoire. Aussitôt on lui fit souffrir d'inexprimables tourments, et on le jeta dans une fosse profonde, où il vécut plusieurs années, oublié de tout le monde, excepté d'une pauvre veuve qui, chaque jour, venait lui jeter un morceau de pain.

Tiridate continua à persécuter les fidèles avec fureur, et livra en particulier à la mort plusieurs vierges chrétiennes qui s'étaient réfugiées de Rome à Vagharschabad. Tiridate, comme la plupart des persécuteurs, fut frappé de la main de Dieu et perdit la raison. Sa sœur, qui vivait dans la retraite, eut une vision dans laquelle elle entendit une voix qui lui disait que Grégoire seul pourrait guérir son frère. On le tira aussitôt de sa fosse et il rendit la raison à Tiridate. Celui-ci, éclairé subitement d'un rayon céleste, tomba aux genoux de l'apôtre et devint chrétien. « Où sont les agneaux de Dieu ? »

demandea aussitôt Grégoire. Il désignait ainsi les vierges martyrisées. On le conduisit à l'endroit de leur supplice, il recueillit leurs corps, et, les ayant ensevelis, il passa la nuit sur le tombeau. Pendant la nuit, il vit le ciel s'entr'ouvrir; une nuée d'anges en sortit, suivis d'un rayon lumineux. Derrière ce rayon était un être à figure humaine, tenant à la main un marteau d'or et qui se dirigea vers Vagharschabad. Il frappa un coup de marteau sur le sol qui s'entr'ouvrit. Les montagnes tremblèrent et des entrailles de la terre sortit un bruit infernal. Grégoire vit alors apparaître un piédestal d'or en forme d'autel, d'où s'élançait une colonne de feu, surmontée d'un dôme de nuages sur lequel brillait une croix. Une fontaine d'eau vive sortait de dessous l'autel et arrosait un terrain d'une vaste étendue. Autour de cet édifice mystique s'élevaient quatre colonnes; trois d'entre elles avaient leurs bases sur les ossements des saintes martyres. L'ensemble du monument était dominé par une croix lumineuse. Un ange apparut à Grégoire et lui dit : L'être à figure humaine, c'est le Seigneur; l'édifice signifie l'Eglise; elle est surmontée de la croix, parce que la croix est son égide, et que c'est sur elle que le Fils de Dieu est mort. Ce lieu doit devenir un lieu de prière. La colonne de feu et la fontaine figurent le baptême qui coule de l'Eglise sur la race humaine pour la régénérer. Prosterne-toi devant la grâce de Dieu qui t'est manifestée, et élève ici une Eglise.

L'endroit où Grégoire eut cette vision fut nommé Schoghagath (*diffusion de lumière*); plus tard, on y bâtit un monastère qui fut appelé Edchmiadzine (*descente du fils unique*) et devint le siège du premier pasteur de l'Eglise arménienne.

Tiridate seconda le zèle de Grégoire par la construction des églises et l'évangélisation du peuple. On peut croire que tous les anciens évêques arméniens avaient été martyrisés, car Grégoire, à la prière de Tiridate, dut se rendre à Césarée en Cappadoce, pour y recevoir l'épiscopat de l'évêque grec Leontios. Revenant en Arménie, il rencontra Tiridate, qui était allé au-devant de

lui jusqu'à l'Euphrate. Ce fut dans ce fleuve que le roi reçut le baptême. A l'exemple de Tiridate, les Arméniens entrèrent en foule dans l'Église. Grégoire fonda un grand nombre d'Églises et y plaça des évêques parmi lesquels était son fils Aristacès, qui assista au Concile de Nicée. Il confia aussi plusieurs Églises à des évêques et à des prêtres grecs.

Après avoir conquis l'Arménie presque entière à la foi, il se retira dans les solitudes du mont Sébouh, où il mourut. Son fils Aristacès lui succéda; son second fils, Verthanès, fut son deuxième successeur. Grégoire a mérité de l'Église d'Arménie le titre d'Illuminateur, parce qu'il la tira de l'obscurité où la persécution l'avait réduite, et lui rendit l'éclat dont elle avait brillé au commencement.

II

Le christianisme au désert. — Origines de la vie érémitique. — Saint Paul l'Ermite. — Développement de la vie érémitique pendant la persécution de Diocletianus. — Saint Antoine. — Sa vie, ses fondations et ses disciples. — Ammon, Hilarion, Palaemon et Pacôme. — Première règle monastique et commencement du Cœnobitisme. — Appréciation de la vie Erémétique dans les premiers siècles.

Pendant la persécution de Diocletianus, un grand nombre de chrétiens, trop timides pour affronter les tourments et le martyre, trop fidèles pour renoncer à leurs croyances, se retirèrent dans les déserts, où les tyrans ne pouvaient songer à les poursuivre.

Dieu inspira cette émigration qui devait avoir pour résultat l'institution de la vie érémitique. Il voulait donner au monde, corrompu par le paganisme, l'exemple de chrétiens poussant jusqu'à l'héroïsme la pratique de toutes les vertus. En face de l'homme charnel, qui ne voyait que ce monde et plaçait le bonheur dans les jouissances matérielles, il voulait mettre en évidence l'homme épris du monde futur, dédaignant tout ce que le paganisme avait appris à aimer avec passion, et n'estimant que les joies spirituelles.

Le premier qui se retira du monde pour consacrer sa vie à Dieu, fut un jeune Egyptien nommé Paul.

A l'âge de seize ans¹, il avait hérité de ses parents une fortune considérable; il vivait dans la basse Thébaïde avec sa sœur, qui déjà était mariée. Son éducation avait été soignée; il était instruit dans les littératures grecque et égyptienne, et se distinguait par son amour pour Dieu et sa douceur. Lorsque la persécution de

¹ Hieron., *Vit. s. Pauli, primi Eremitæ*, § 4.

Decius éclata, il avait vingt-trois ans. Il se retira d'abord dans une maison de campagne très-solitaire; mais son beau-frère, qui désirait son héritage, voulut le dénoncer, malgré les larmes de sa femme, qui demandait grâce pour son frère. Paul, averti des mauvais desseins tramés contre lui, se retira au désert pour y attendre la fin de la persécution. Il s'avança peu à peu, et arriva enfin à une montagne au pied de laquelle était une grande caverne fermée par une pierre. Il l'ouvrit par curiosité et se trouva dans une chambre vaste, éclairée par en haut, et au-dessus de laquelle un vieux palmier étendait ses branches. Une fontaine sortait du rocher, et, après avoir coulé un peu au dehors, disparaissait tout à coup dans la terre. Paul y rencontra les marteaux et les moules qui avaient servi à de faux monnayeurs, sous le règne de Cléopâtre et d'Antoine. Il choisit cette caverne pour sa demeure. Le vieux palmier lui fournit la nourriture et les vêtements. Il ne songea plus à revenir dans le monde et passa sa vie dans la prière.

Il n'était pas rare de voir des chrétiens vendre leurs biens pour en distribuer le prix aux pauvres, et se retirer dans la solitude pour y travailler et prier; mais les solitudes qu'ils habitaient étaient peu éloignées des villes ou des villages, de sorte qu'ils conservaient encore avec le monde quelques relations.

Paul était depuis dix-huit ans environ dans son désert, lorsque Dieu inspira à un autre jeune homme, nommé Antoine, le dessein de vivre dans la solitude.

Antoine était Égyptien¹; ses parents étaient nobles et riches; ils l'élevèrent dans le christianisme qu'ils professaient. Il ne quitta point la maison paternelle pour acquérir les connaissances que l'on donnait dans les écoles; il préférait, à toute science, la vie paisible et pure qu'il menait auprès de ses parents; il les accompagnait à l'église, et il passait le reste de son temps dans les pieuses lectures et les bonnes œuvres.

A l'âge de dix-huit ou vingt ans², il perdit son père

¹ Athanas., *Vit. s. Anton.*, § 1.

² *Ibid.*, § 2.

et sa mère, et resta seul avec une sœur, dont il prit soin. Six mois étaient à peine écoulés qu'un jour, en se rendant à l'église, selon son habitude, il songeait aux apôtres qui avaient tout abandonné pour suivre le Sauveur, et aux premiers chrétiens de Jérusalem qui vendaient leurs biens et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, pour qu'il fût distribué entre les pauvres. Au moment où il entrait dans l'église, on lisait ces paroles évangéliques : « Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres; puis viens, suis-moi, et tu auras un trésor dans les cieux. » Il crut que c'était pour lui un avertissement divin. Dès qu'il fut sorti de l'église, il distribua ses terres entre ses voisins, et vendit son mobilier dont il donna le prix aux pauvres.

Étant de nouveau entré à l'église¹, il entendit ces paroles : « Ne soyez pas inquiet du lendemain. » Il distribua aux pauvres le peu qu'il avait gardé; confia sa sœur à des vierges fidèles qui lui étaient connues, et quitta sa maison pour vivre dans la solitude.

Alors les monastères étaient rares en Égypte, dit saint Athanase d'Alexandrie; et aucun moine ne connaissait le grand désert. Celui qui voulait vivre solitaire restait dans les environs de son pays. Il y avait auprès de celui qu'habitait Antoine, un vieillard qui avait passé toute sa vie dans la solitude. Antoine résolut de l'imiter. Il entendit parler d'autres ermites; il les visita tous pour profiter de leurs conseils. Il travaillait des mains, car il avait appris de l'Écriture que l'homme oisif ne doit pas manger. Avec le prix de son travail, il achetait du pain et faisait l'aumône; il priait aussi fréquemment et il était si attentif à la lecture qu'il retenait ce qu'il avait entendu et que sa mémoire lui tenait lieu de livres.

Antoine se faisait aimer des autres solitaires² qu'il visitait. Il étudiait les vertus de chacun, afin de les imiter, et il y réussissait d'une manière tellement parfaite,

¹ Athanas., *Vit. s. Anton.*, § 5.

² *Ibid.*, § 4.

qu'on l'appelait généralement *l'ami de Dieu*. Les anciens solitaires lui donnaient le nom de fils; les plus jeunes celui de frère.

Antoine eut cependant beaucoup à lutter contre le démon, qui le tenta de toutes les manières pour lui faire abandonner la vie qu'il menait; mais l'ennemi du bien fut vaincu¹, et le saint jeune homme ne trouva dans les tentations qu'une raison de vivre avec plus de perfection. Il dormait peu, ne mangeait qu'une fois par jour, après le coucher du soleil; souvent il était deux ou quatre jours sans manger; sa nourriture était du pain et du sel; il ne buvait que de l'eau. Il n'est pas nécessaire, ajoute saint Athanase, de dire qu'il s'absténait de viande et de vin, car tel était, dès lors, l'usage de tous les ascètes. Une natte lui servait de lit, et souvent il couchait sur la terre nue. Il ne faisait pas usage d'huile pour oindre son corps, car, disait-il, l'esprit est d'autant plus vigoureux que le corps est plus faible. Son modèle était le prophète Élie.

Non loin du village qu'il avait habité, il y avait des tombeaux². Antoine en choisit un dans lequel il s'enferma après avoir fait promettre à un de ses amis de lui apporter du pain de temps à autre. Dieu permit aux démons de prendre des formes sensibles pour éprouver la fermeté de son serviteur; mais ni les tourments qu'ils lui firent endurer, ni les moyens qu'ils employèrent pour l'effrayer, n'eurent ébranler sa confiance en Dieu, qui le consola de ses épreuves.

Il résolut de pénétrer plus avant dans le désert³ et engagea le vieillard, qu'il avait connu au début de sa vie d'ascète, d'y venir avec lui. Celui-ci refusa, à cause de son âge trop avancé. Alors Antoine partit seul, passa le Nil, et arriva à une montagne sur laquelle il trouva un vieux château en ruines, qui n'était plus habité que par des reptiles. Il le choisit pour demeure, et les reptiles le

¹ Athanas., *Vit. s. Anton.*, §§ 6 et 7.

² *Ibid.*, §§ 8, 9 et 10.

³ *Ibid.*, §§ 11 et 12.

lui abandonnèrent. Il avait apporté avec lui du pain pour six mois¹, et il n'en recevait que deux fois par an, qu'on lui faisait descendre par une ouverture pratiquée sur le toit de la maison.

Quelques personnes² se rendaient parfois à la demeure du solitaire et étaient effrayées des manifestations des démons. Antoine leur enseignait qu'ils n'en avaient rien à craindre et les engageait à former sur eux le signe de la croix, pour dissiper les illusions de l'ennemi.

Depuis vingt ans³, Antoine vivait presque isolé dans son vieux château, lorsque plusieurs fidèles, désireux de l'imiter, vinrent le prier de leur donner ses instructions. Ses amis, menaçant de briser sa porte, il l'ouvrit et il se présenta à eux. Leur étonnement fut grand lorsqu'ils virent que le vénérable solitaire était, quant à l'extérieur, le même qu'avant sa retraite au désert. Dans son âme, il jouissait d'une placidité parfaite. Il n'était ni gai ni triste ; il parut insensible aux félicitations qui lui étaient adressées, et la foule qu'il voyait autour de lui ne lui causa aucune émotion. Il donna à ceux qui vinrent le trouver des instructions vraiment chrétiennes sur l'amour de Dieu et la charité fraternelle ; plusieurs restèrent avec lui sur la montagne, et donnèrent naissance à plusieurs monastères⁴ qui le considérèrent comme leur père. Il les visitait et leur adressait des instructions sur les vertus que devait pratiquer le véritable ascète, et sur les luttes intérieures, et parfois extérieures, que l'on avait à soutenir contre les démons⁵. Ces instructions remplissaient les moines d'une sainte ardeur pour la vertu⁶. On vit alors dans les montagnes, dit saint Athanase, des monastères sem-

¹ Saint Athanase dit que les habitants de la Thébaïde fabriquaient un pain qui se conservait pendant un an sans se gâter.

² Athanas., *Vit. s. Anton.*, § 15.

³ *Ibid.*, §§ 14 et 15.

⁴ Suivant l'étymologie du mot, les monastères furent d'abord composés de petites demeures isolées les unes des autres, et dans chacune d'elles vivait seul un ascète.

⁵ Saint Athanase a résumé ces instructions dans sa vie de saint Antoine, § 16 et suiv. jusqu'au § 44.

⁶ *Ibid.*, § 44.

blables à des tentes remplies de chœurs divins qui chantaient, lisaient, jeûnaient, priaient, se réjouissaient dans l'espérance des choses futures, travaillaient pour faire l'aumône, et qui tous étaient unis par les liens d'une mutuelle charité et l'accord le plus parfait. On vit alors se former comme le pays de la piété et de la justice. Personne ne se rendait coupable d'injure; aucun n'avait à en souffrir; le receveur des impôts ne pouvait y recueillir quoi que ce fût; car il ne s'y trouvait que des ascètes travaillant à devenir de plus en plus vertueux. En voyant ces monastères et leur discipline, on se rappelait ces paroles de l'Écriture : « *Qu'elles sont belles, tes maisons, ô Jacob, tes tentes, ô Israël ! Elles sont comme un bois touffu, comme un paradis sur la rive d'un fleuve, comme des tentes élevées par Dieu lui-même, comme des cèdres plantés sur le bord de l'eau !* »

Lorsque Antoine avait donné ses instructions¹, il se retirait dans sa demeure solitaire, où il ne prenait de nourriture que ce qui était absolument nécessaire pour soutenir sa vie. Il n'en sortit qu'à l'époque de la persécution, excitée en Égypte par Maximinus Daia. Il se rendit alors à Alexandrie, comme pour défier les persécuteurs. Malgré son désir du martyre, il ne put l'obtenir, et s'en consola en se dévouant au service des confesseurs condamnés aux mines. Après le martyre de l'évêque Pierre, il retourna dans sa solitude.

Mais il était souvent distrait par des gens qui venaient le consulter et lui demander des miracles². Pour se soustraire à ces importunités, il résolut de s'enfoncer dans les déserts de la haute Thébaïde. Après avoir voyagé trois jours et trois nuits avec les nomades du désert, il parvint à une haute montagne où il fixa sa demeure. Il y cultiva un petit champ de blé, afin que personne ne fût obligé de lui apporter du pain, et sema quelques légumes pour ceux qui viendraient à passer près de sa cellule et en auraient besoin.

Dans sa nouvelle demeure, il eut encore à soutenir de

¹ S. Ath. *Vit. s. Anton.*, §§ 45, 46 et 47.

² *Ibid.*, §§ 48, 49 et 50.

terribles combats contre le démon ;¹ mais sa confiance en Dieu ne l'abandonna jamais. Malgré son désir de rester seul et inconnu, il fut obligé de condescendre au désir de ses frères, qui le prièrent de venir les visiter. Il parcourut donc le désert avec quelques disciples. Un chameau portait du pain et de l'eau pour les soutenir dans les longs et pénibles voyages qu'ils faisaient à travers les solitudes. Il visita non-seulement des moines, mais un monastère de religieuses, où il retrouva sa sœur qui était restée vierge. Il retourna ensuite à sa cellule. Mais il ne put refuser ses instructions à ceux qui venaient les lui demander. On lui amenait des malades ; il priait pour eux, et Dieu les guérissait.

Il habitait depuis environ soixante-dix ans le désert, lorsque arriva le fait raconté par saint Jérôme dans la vie de saint Paul, premier ermite². Antoine conçut un jour la pensée qu'il était sans doute le plus ancien des ascètes. Pendant son sommeil, Dieu l'avertit que, dans une autre solitude, il y en avait un plus parfait que lui et qu'il devait visiter. Dès le matin, Antoine prit son bâton et partit pour se rendre à un lieu qui lui était inconnu. A midi, les ardeurs du soleil ne purent l'arrêter ; je marcherai, dit-il, jusqu'à ce que je rencontre le serviteur que Dieu a promis de me montrer.

Il marcha toute une journée, ne rencontrant que les animaux du désert³. Il n'apercevait devant lui qu'une vaste étendue et ne savait pas où se diriger. Mais il ne perdait pas confiance et il passa la nuit en prières. De grand matin il se remit en route et aperçut une louve qui allait se désaltérer dans un ruisseau qui coulait au pied d'une montagne. Il se dirigea de ce côté et pénétra dans la grotte où Paul demeurait. Celui-ci laissa Antoine à sa porte jusqu'après midi ; mais, vaincu par ses instances, il ouvrit enfin. Les deux saints s'embrassèrent en s'appelant mutuellement par leur nom. Après s'être ainsi

¹ S. Ath., *Ibid.*, § 51 et seq. ad 67.

² Hieron., *Vit. s. Pauli*, § 7.

S. Antoine avait alors quatre-vingt-dix ans. Comme il était né vers l'an 248, le fait mentionné par saint Jérôme dut arriver vers l'an 358.

³ *Ibid.*, §§ 7, 8, 9.

donné le baiser fraternel, Paul, s'adressant à Antoine, lui dit¹ : Où en est le genre humain ? Dans les anciennes villes, construit-on de nouvelles maisons ? Quel est le gouvernement qui régit le monde ? Reste-t-il encore des idolâtres ? Tandis qu'ils s'entretenaient de ces choses, un corbeau s'abattit sur une branche d'arbre et vint déposer un pain devant eux. Le Seigneur, bon et miséricordieux, dit Paul, nous envoie notre nourriture. Depuis soixante ans, je reçois chaque jour la moitié d'un pain ; à cause de ton arrivée, le Christ a doublé la ration de ses soldats.

Après avoir rendu grâce, ils s'assirent sur le bord de la fontaine, prirent leur repas et passèrent la nuit en prières. Dès le matin, Paul dit à Antoine : « Frère, je savais depuis longtemps que tu habitais dans ce pays ; depuis longtemps Dieu m'avait promis que je t'aurais pour collègue ; mais, comme le temps de mon sommeil est arrivé, et comme l'heure désirée approche où je vais être uni au Christ, tu as été envoyé par le Seigneur pour que tu couvres de terre ce chétif corps, et que tu rendes la terre à la terre. » En entendant ces paroles, Antoine pleura et pria le saint homme de ne pas l'abandonner, mais de le prendre pour compagnon de voyage. — Tu ne dois pas chercher ton intérêt, répondit Paul, mais ceux du prochain. Les frères ont encore besoin de tes exemples. C'est pourquoi, retourne à ta demeure et apporte le manteau que t'a donné l'évêque Athanase², afin d'y ensevelir mon corps. » Antoine, étonné que Paul sût ce détail, vit bien que Dieu parlait par lui ; il l'embrassa donc sur les yeux et les mains, en pleurant, et partit.

En arrivant à sa demeure, il trouva quelques disciples fort inquiets de son absence. Au lieu de leur répondre, il s'écriait : « Pécheur que je suis, je me croyais moine ! J'ai vu Elie, j'ai vu Jean dans le désert ; j'ai vu Paul dans le paradis. Prenant le manteau d'Athanase, il se remit en route sans prendre de nourriture. Il crai-

¹ Hieron. *Vit. S. Pauli.*, §§ 10 et seq. ad 16.

² Saint Athanase fut élu évêque d'Alexandrie en 326. Saint Antoine l'avait vu en 328 lorsqu'il se rendit à Alexandrie ; et ce fut là qu'il en reçut le manteau dont il est ici question.

gnait de ne pas retrouver Paul vivant. Pendant le chemin, il le vit monter au ciel au milieu des chœurs des anges, des prophètes et des apôtres. Se jetant à terre, il s'écria en pleurant : Pourquoi, Paul, ne m'as-tu pas attendu pour me faire tes derniers adieux ? Je t'ai connu si tard, et tu t'en vas si tôt !

En arrivant à la grotte, il vit Paul à genoux, il le crut en prière et se mit à prier avec lui ; mais n'entendant point les soupirs qui lui étaient habituels lorsqu'il priaît, il vit qu'il était mort. Il enveloppa son corps dans le manteau d'Athanase et récita les Psaumes et les hymnes que l'Eglise avait reçus des anciens pour honorer la sépulture de ses enfants.

N'ayant aucun instrument pour creuser la terre, il refléchissait aux moyens d'enterrer son ami lorsqu'il vit arriver deux lions du fond du désert. Après un premier moment d'effroi, il eut confiance en Dieu. Les lions s'approchèrent du cadavre, et se couchèrent à ses pieds en poussant des rugissements, comme s'ils avaient voulu pleurer. Ensuite, ils se mirent à creuser une fosse assez grande pour y déposer un homme ; puis ils allèrent à Antoine, et lui léchèrent les pieds et les mains ; ils semblaient lui demander le salaire du travail qu'ils avaient fait. Le saint moine pensa qu'ils lui demandaient sa bénédiction. Élevant donc la voix, il dit : « Seigneur ! sans la permission duquel une feuille d'arbre ne peut tomber, et un passereau ne peut mourir, accorde à ces lions ce que tu sais leur être utile ! » Il leur fit signe ensuite de s'en aller.

Après leur départ, Antoine chargea sur ses épaules le corps de Paul et l'enterra. Il emporta, à titre d'héritage, la tunique que son ami avait tissée lui-même avec des feuilles de palmier ; et il s'en revêtait chaque année, aux jours de Pâques et de la Pentecôte.

Nous aurons à mentionner plus tard quelques faits relatifs à la conduite de saint Antoine dans les discussions qui agitèrent l'Eglise de son temps.

Tandis qu'Antoine et ses disciples habitaient les montagnes du grand désert qui s'étend entre le Nil et la

mer Rouge, un autre moine, également célèbre, nommé Ammon¹, se sanctifiait aux environs de la ville de Nitrie, non loin d'Arsinoë, où Antoine s'était retiré d'abord.

Un disciple d'Antoine, nommé Hilarion, passa d'Egypte en Palestine, où il eut de nombreux disciples.

Il était né² en cette dernière province dans le bourg de Thabatha, distant de Gaza d'environ cinq milles. Ses parents, qui étaient idolâtres, l'envoyèrent étudier à Alexandrie. En peu de temps, il se fit remarquer par ses progrès dans les sciences et par l'aménité de son caractère. Il connut le christianisme et l'embrassa avec ardeur.

La réputation d'Antoine était grande alors dans toute l'Egypte³. Il se rendit au désert pour le voir. Les vertus du saint moine firent sur lui une forte impression, et il se mit bientôt au nombre de ses disciples. Après avoir appris à aimer la solitude et la vie ascétique, il retourna en Palestine. Ses parents étant morts, il distribua ses biens entre ses frères et les pauvres, et ne se réserva absolument rien. Puis il se retira dans un désert à sept milles de Majuma, entre la mer et un marais. Il partageait sa journée entre la prière et le travail; il labourait la terre et faisait des nattes de jonc, comme les moines d'Egypte; il était vêtu d'un sac de peau qu'Antoine lui avait donné, et d'un surtout de paysan; il ne mangeait que quinze figues après le coucher du soleil; trouvant cette nourriture trop abondante, il se mit à ne manger que tous les trois ou quatre jours un peu de pain d'orge et des herbes à moitié cuites. Pendant plusieurs années, il n'eut, pour se garantir des intempéries des saisons, qu'une hutte de feuillages. Il se bâtit ensuite une cellule, qui existait encore au moment où Jérôme écrivait la vie du saint. Elle avait cinq pieds de haut, et elle était un peu plus longue que haute. C'était plutôt un tombeau qu'une maison. Hilarion ne coupait ses cheveux qu'une fois par an, à Pâques; il coucha,

¹ S. Ath., *Vit. s. Ant.*, § 60.

² Hieron., *Vit. s. Hilarionis*, § 2.

³ Ibid., § 2 ad 15.

toute sa vie, sur une natte étendue sur la terre ; il savait les saintes Ecritures par cœur et les récitait, après avoir dit les prières et les Psaumes en usage parmi les fidèles.

Les miracles que Dieu fit à la prière de son serviteur rendirent le nom d'Hilarion aussi célèbre que celui d'Antoine, en Egypte et en Palestine ; ils convertirent un grand nombre de païens, et lui attirèrent des disciples¹.

On racontait dans le pays les choses les plus extraordinaires², et si des malades venaient de Palestine en Egypte, pour demander à Antoine le secours de ses prières, il leur disait : « Pourquoi avez-vous fait un si long voyage ? n'avez-vous pas dans votre pays mon fils Hilarion³ ? »

Bientôt la cellule d'Hilarion fut le centre de plusieurs monastères ; le saint moine visitait quelquefois ses disciples pour leur donner ses conseils et les instruire sur les vertus de la vie ascétique⁴. Mais il regrettait sa chère solitude d'autrefois, et pleurait en songeant qu'au lieu de vivre seul, comme il l'avait toujours désiré, il était entouré de frères et de visiteurs. Je croyais, disait-il, m'être éloigné du monde, et je me retrouve dans le monde.

Les malheurs que l'Eglise eut à souffrir de l'Arianisme le firent sortir de sa solitude, et il parcourut plusieurs pays pour combattre l'hérésie.

Les moines étaient nombreux en Egypte et en Palestine, mais ils n'avaient pas encore de règle fixe pour diriger leur vie.

Le premier qui en rédigea une fut saint Pacôme⁵.

Il était né dans la haute Thébaïde, de parents païens, mais, dès son enfance, il fut comme prédestiné au christianisme. Appelé sous les armes, il quitta son pays et commut le christianisme qu'il embrassa avec amour. Libéré du service militaire, il retourna dans son pays et alla au désert trouver un saint moine nommé Palémon.

¹ Hieron. *Vit. S. Hilarionis.*, § 14.

² *Ibid.*, § 15 ad 25.

³ *Ibid.*, § 24.

⁴ *Ibid.*, §§ 25 et seq.

⁵ *Vit. S. Pachom.*, inter vit. Patrum.

Sous sa direction, il fit de rapides progrès dans la vie monastique.

Depuis quinze ans, il habitait le désert, lorsqu'il conçut la pensée de réunir sous une règle commune les moines qui vivaient jusqu'alors selon leurs propres inspirations. Il se mit en conséquence à construire des cellules autour de la sienne, pour ceux qui voudraient venir les habiter. Puis il composa une règle que ses disciples devraient suivre¹. C'est la première règle monastique qui ait été suivie. Les moines étaient logés par trois dans chaque cellule; ils y travaillaient et y prenaient leurs repas; mais se réunissaient plusieurs fois le jour et la nuit pour les prières. Leur habit était le même. Outre le travail manuel, chaque moine devait lire et apprendre par cœur la sainte Ecriture, particulièrement les Psaumes. A la tête de chaque monastère était un père ou chef; un procureur, chargé spécialement du matériel; des moines étaient choisis, chaque semaine, pour les services de la communauté. Les moines pouvaient conserver avec leurs familles les relations nécessaires, mais seulement avec la permission des supérieurs; et s'ils sortaient, ils ne devaient rapporter du dehors aucune nouvelle du monde dans le monastère.

Lorsque, au son de la trompette, les moines étaient appelés pour la prière ou pour un travail commun, ils devaient observer le silence le plus profond, et, pendant le chemin et le travail, méditer la sainte Ecriture.

Chacun était obligé de laver son linge; tous allaient ensemble au lavoir sur l'ordre du procureur. Personne ne pouvait avoir dans sa cellule, pour manger, que ce qui était distribué à la cuisine du monastère.

Si un ignorant se présentait pour habiter le monastère, il devait apprendre à lire, et, pour cela, chaque monastère, avait un instituteur. Le moine le plus ignorant devait au moins connaître les livres du Nouveau Testament et le Psautier.

Chaque semaine, tous les moines devaient assister à

¹ Hieron., *Interpret. Regul. S. Pachom.*

des instructions faites par le supérieur du monastère.

Tous ceux qui péchaient contre la règle étaient soumis à des pénitences plus ou moins sévères, selon la gravité de la faute. Le supérieur du monastère était obligé de donner à ses subordonnés l'exemple de toutes les vertus, et d'agir avec la plus rigoureuse équité à l'égard de tous les moines indistinctement.

Les pécheurs étaient avertis souvent et avec charité ; mais, s'ils ne se corrigeaient pas, on les condamnait à faire pénitence.

Chacun était libre de quitter le monastère, s'il ne voulait pas se soumettre aux règles.

Le soir, avant de se coucher, tous les moines étaient convoqués pour faire ensemble six prières du soir.

Les bases de cette première règle monastique étaient : la chasteté, l'humilité, l'esprit de pénitence, le détachement des choses de ce monde, une aspiration continue vers la vie future.

Nous avons dû indiquer les origines d'une institution qui prit dans l'Eglise de vastes développements et une grande influence. Nous en suivrons les transformations diverses, les progrès et la décadence, dans la suite de cette histoire.

Au commencement, elle se présente, dans les documents les plus graves, avec un caractère qui ne s'était pas encore manifesté jusqu'alors au sein de l'Eglise. Les premiers fondateurs de la vie ascétique sont en lutte permanente avec l'Esprit mauvais qui se transforme de toutes manières pour les séduire ou les effrayer. Il faut remonter jusqu'à Job pour retrouver, dans l'histoire de la religion, une action démoniaque aussi caractérisée que celle dont saint Antoine, par exemple, fut l'objet.

Sans se porter garant de tous les détails contenus dans sa vie, et que son historien saint Athanase n'avait pas l'intention sans doute de donner comme absolument incontestables, on ne peut nier cependant qu'un homme aussi grave que saint Athanase n'ait contrôlé la véracité des témoins qui lui ont fait les récits qu'il a jugés dignes

d'être transmis à la postérité. Alors même que l'on rejeterait quelques détails, les actions des premiers ascètes sont empreintes dans leur ensemble d'un tel caractère surnaturel, qu'il faudrait tout rejeter, si l'on voulait contester ce caractère.

Ne peut-on pas penser que, dans les desseins de Dieu, le démon eut la permission de tourmenter les élus, pour convaincre le monde qu'à l'avenir son action serait frappée d'impuissance, au nom de Jésus-Christ. Il est incontestable que, dans l'ancien monde, l'action démoniaque était puissante. Porphyre lui-même, l'ennemi le plus déclaré du christianisme, en est convenu. Depuis l'avènement du christianisme, cette action a été plus faible et plus restreinte, quoiqu'elle existe toujours. Mais elle est nulle par l'invocation du nom du Christ devant lequel s'inclinent toutes les puissances du ciel, de la terre et des enfers.

Pour connaître la manière dont on apprécia l'institution monastique à ses débuts, nous citerons le passage suivant de l'historien Sozomène¹.

“ Sous le règne de Constantin, l'Eglise fut principalement illustrée par ceux qui attestèrent la doctrine chrétienne par leurs vertus, et menèrent la vie monastique. Cette philosophie est une chose très-utile inspirée de Dieu; elle méprise comme autant d'inutilités la connaissance des lettres humaines et les arguties de la dialectique qui prennent un temps précieux que l'on peut plus utilement employer, et qui ne fournissent aucun secours pour vivre selon la justice. Le simple bon sens apprend suffisamment à chaque homme les moyens d'éviter le mal ou de le diminuer; et quant aux choses qui tiennent comme le milieu entre le bien et le mal, il n'est pas besoin de les classer parmi les choses utiles. Le moine ne prend donc son plaisir que dans les choses honnêtes; il regarde comme mauvais l'homme qui s'abstient du mal, mais ne fait pas le bien. Il ne cherche pas à montrer des vertus, mais il les pratique; il ne se préoccupe point

¹ Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. I, 12.

de l'estime du monde ; il résiste avec courage aux troubles de l'esprit ; il ne cède point aux nécessités de la nature ; il ne fléchit point devant les faiblesses du corps. Possédant une force d'âme vraiment divine, il contemple sans cesse le Créateur de toutes choses, l'adore nuit et jour, et le rend propice par ses prières et ses supplications. Il ne songe qu'à la pureté de l'âme et méprise toute propreté extérieure. Ses péchés seuls lui semblent une souillure. Comme il est supérieur à tous les accidents qui peuvent lui venir du dehors, et qu'il domine, pour ainsi dire, sur tout, rien ne peut le détourner de son but, ni l'inconstance qui joue un si grand rôle dans la vie humaine, ni les nécessités qui s'y rencontrent. L'outrage ne lui cause aucune peine ; et il ne songe point à se venger d'une injure. Ni la maladie ni la pauvreté ne l'attristent ; il s'en glorifie plutôt ; toute sa vie est vouée à la patience, à la douceur, à la frugalité ; il se rapproche sans cesse de Dieu le plus possible. Il se sert de la vie comme en passant ; il ne se tourmente point pour acquérir, et ne se préoccupe du présent qu'autant que la nécessité l'y oblige. La nourriture la plus simple est celle qu'il préfère, ayant toujours les yeux fixés vers la bénédiction éternelle. Comme il ne respire que la piété et le respect pour Dieu, il évite toute parole obscène, car il ne veut pas qu'une seule de ses paroles puisse être favorable aux choses qu'il ne voudrait pas faire. Forçant la nature à se contenter de peu, l'intempérance ne peut avoir action sur lui, et il pratique une rigoureuse chasteté ; il est juste dans ses actions, véridique dans ses paroles ; tout, dans sa vie, est selon l'ordre et la règle. Avec son prochain, il vit avec charité et en parfaite harmonie ; il a soin de ses amis et de ses hôtes ; il partage ce qu'il possède avec les pauvres ; il se fait le serviteur de tous. Il ne trouble pas la joie de ceux qui se réjouissent ; il console ceux qui sont dans la peine. Comme le bien est le but de toutes ses pensées, il adresse à ceux qui viennent l'entendre des instructions modestes, sages, charitables, qui sont comme des remèdes spirituels ; la contention, la raillerie, la colère n'y ont aucune part ; par

sa haute raison, il apaise tous les troubles du corps et de l'esprit. »

Après ce tableau de la haute et divine philosophie que le moine primitif mettait en pratique, Sozomène demande quelle a été l'origine de la vie monastique. Les uns nommaient Elie et Jean-Baptiste comme ses premiers fondateurs. Selon le grave historien, les Thérapeutes, dont le juif Philon a décrit la vie sainte, furent les premiers moines ; ils étaient chrétiens, tout en suivant la loi mosaïque, et l'on peut dire ainsi que ce fut en Egypte que la vie monastique prit naissance, lorsque le christianisme s'y établit.

Il faut avouer cependant que les vrais Thérapeutes avaient disparu de l'Egypte, au moment où Paul et Antoine se réfugièrent au désert. C'est pourquoi, dès le temps de Sozomène, des hommes graves ne faisaient remonter l'institution monastique qu'aux persécutions du troisième siècle qui forcèrent un grand nombre de chrétiens à se réfugier dans les montagnes et les forêts pour se soustraire aux tourments dont ils étaient menacés.

Sozomène regarde saint Antoine, comme ayant été le principal instituteur de la vie monastique¹. Après un tableau fort exact de la vie de ce grand homme, il mentionne ses principaux disciples, parmi lesquels il nomme Paul, surnommé le Simple ; Ammon de Nitrie et Théodore ; Eutychianus, qui se fixa aux environs du mont Olympe, en Bithinie² ; il faisait de grands miracles, et Constantin l'avait en très-haute estime aussi bien que saint Antoine.

Ce vénérable patriarche eut beaucoup d'autres disciples en Egypte, en Lybie, en Palestine, en Syrie, en Arabie ; mais ils aimaient trop rester inconnus pour que l'histoire ait pu conserver leurs noms.

Les plus célèbres sont ceux que nous avons fait connaître.

¹ Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. I, cc. 13, 14.

² Sozomène affirme qu'il appartenait à la secte des Novatiens. Sa simplicité ne lui laissait voir sans doute dans son parti qu'une grande sévérité de mœurs et le respect de la discipline. De tels sectaires sont rares et peuvent être des saints.

III

Commencements de l'Arianisme. — Saint Alexandre, évêque d'Alexandrie. — Jalousie du prêtre Arius contre lui. — Caractère d'Arius. — Il reproche à Alexandre d'enseigner le Sabellianisme. — Orthodoxie d'Alexandre et erreurs d'Arius. — Lettres d'Alexandre. — Déposition d'Arius. — Lettre d'Arius à Eusèbe, évêque de Nicomédie. — Cet évêque se prononce en sa faveur. — Lettre d'Eusèbe à Paulinus de Tyr. — Constantin écrit à Alexandre et à Arius. — Concile d'Alexandrie sous la présidence d'Osius délégué par Constantin. Arius en Palestine. — Ses partisans et ses adversaires. — Lettre d'Arius à Alexandre. — Eusèbe de Nicomédie prend ouvertement le parti d'Arius. — Ses lettres en faveur de l'hérétique. — Son concile de Bithinie. — Troubles à l'occasion de la question Paschale. — Constantin veut mettre fin à ces différends. — Convocation du concile œcuménique de Nicée.

(Ann. 321-325.)

Tandis que Constantin s'efforçait de favoriser le développement du christianisme, et d'empêcher toute division dans l'Eglise, une grave discussion naissait en Egypte et prenait tout à coup de si immenses proportions que l'Eglise tout entière en fut agitée. A l'origine, dit Eusèbe¹, c'était une étincelle, mais elle donna naissance à un très-grave incendie. Sortie de l'Eglise d'Alexandrie, comme de sa source, la discussion s'étendit dans toute l'Egypte, en Lybie et dans la haute Thébaïde. Dans toutes les villes, non-seulement les évêques discutaient entre eux sur la question agitée, mais le peuple lui-même y prenait une part active. Les deux partis luttaient avec une telle ardeur l'un contre l'autre que les infidèles transportèrent les discussions sur le théâtre où elles excitaient la risée et le mépris.

A la même époque, les Mélétiens continuaient à troubler par leur schisme l'Egypte et la Thébaïde². Le mal pénétra aussi en Lybie. Alexandrie était le centre de ces divisions ; c'est là que demeuraient les chefs, et

¹ Euseb., *de Vit. Constant.*, lib. II, 61.

² *Ibid.*

c'est de cette ville qu'ils envoyait des émissaires dans toutes les provinces pour se gagner des adeptes.

Après le martyre de l'évêque Pierre, Achillas avait été, pour très-peu de temps, évêque d'Alexandrie. Après sa mort, on élut Alexandre, qui fut, dit Théodore¹, un très-zélé défenseur de la doctrine évangélique.

Arius ne vit pas sans dépit cette élection. Il était prêtre d'Alexandrie et proposé à l'interprétation des saintes Ecritures². Il s'estimait plus digne qu'Alexandre d'occuper le siège épiscopal, et il cherchait une occasion de donner satisfaction à sa jalousie. Ne pouvant s'attaquer à la vie du pieux évêque, dont les vertus étaient à l'abri de tout soupçon, il résolut de chercher à le trouver en défaut du côté de la doctrine.

Arius occupait une place fort importante à Alexandrie³. Cette ville était divisée en plusieurs paroisses ; à la tête de chacune d'elles était un prêtre qui y donnait l'enseignement chrétien. Arius présidait une de ces paroisses, appelée Vaukalis. Il était déjà vieux, lorsque Alexandre fut élu évêque. Il était de haute stature ; sa physionomie sérieuse, sa démarche grave, son extérieur composé, le rendaient très-propre à séduire les simples. Son vêtement ressemblait à celui des moines ; il ne portait qu'une tunique sans manches et un manteau fort étroit. Ses manières doucereuses, les compliments qu'il savait adresser à propos, lui avaient concilié beaucoup de monde.

Il avait d'abord suivi le parti de Meletios, qu'il abandonna ensuite pour embrasser celui de l'évêque Pierre d'Alexandrie⁴. Celui-ci l'ordonna diacre, mais il fut obligé de le chasser de l'Eglise à cause de l'opposition continue qu'il faisait à toutes les mesures qu'il jugeait à propos de prendre contre les schismatiques. Arius obtint son pardon d'Achillas, successeur de Pierre. Il fut réintégré dans son office de diacre et élevé ensuite à la prêtrise. Alexandre lui témoigna de la considération au

¹ Theod., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 1.

² *Ibid.*

³ Epiph. *Hæres.*, 69.

⁴ Sozomen., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 13.

commencement de son épiscopat, tandis que le prêtre jaloux ne songeait qu'aux moyens de satisfaire ses mauvais sentiments.

Un discours du saint évêque lui en fournit l'occasion.

Alexandre, instruisant un jour son peuple sur la Trinité¹, enseigna que le Fils était égal au Père en honneur, et qu'il avait la même substance que Celui qui l'avait engendré. Arius enseigna dans son Eglise une doctrine contraire, affirmant que le Fils avait été fait et créé, et qu'il n'était pas de la même substance que le Père. Il répétait la même chose dans ses conversations ; il allait à domicile colporter ses erreurs, et séduisait beaucoup de personnes peu profondes dans la connaissance du dogme chrétien. Alexandre manda Arius², pour savoir de lui-même s'il enseignait les erreurs qui lui étaient reprochées. Arius les soutint audacieusement devant le saint évêque, qui l'engagea charitalement à y renoncer. Il mit tant de douceur dans ses procédés que plusieurs de ceux qui avaient entendu les blasphèmes d'Arius l'accusaient de faiblesse.

Arius persista avec opiniâtreté dans ses erreurs. Sept prêtres, entre autres Karponis, Sarmatas et Kol-louthos qui, comme lui, étaient à la tête d'Eglises d'Alexandrie ; douze diacres et soixante-dix vierges, se déclarèrent ouvertement pour lui. Collouthos s'en sépara bientôt après, formant une secte qui n'eut qu'une existence éphémère. Deux évêques lybiens prirent parti pour le sectaire : Secundus de Ptolémaïde, et Thionas de Marmarique. L'erreur faisant des progrès en Egypte et en Lybie, Alexandre se décida à convoquer un concile, où Arius et ses partisans auraient la liberté de soutenir une discussion publique sur les doctrines qui leur étaient attribuées. Ils surent envelopper leurs erreurs de tant de subtilités que leurs adversaires semblaient parfois être vaincus. Alexandre était juge et vou-

¹ Théodore., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 1.

² Epiph. Hæres., 69, § 5; Theodoret., *Loc. cit.*; Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. c. 5, 6; Sozomen., *Hist. Eccl.*, lib I, c. 15.

lait écouter impartialement. Un second concile eut lieu où Arius fut convaincu d'enseigner véritablement des erreurs destructives de la divinité du Fils de Dieu incarné, c'est pourquoi Alexandre l'excommunia avec ses partisans, qui étaient les prêtres Aithalis, Achillas, Carponis, Sarmatas et un autre Arius; les diacres Euzoius, Macarius, Julius, Menas, Helladius.

A peine cette sentence était-elle prononcée, qu'Arius et ses partisans envoyèrent des délégués à tous les évêques avec une profession de foi. Si nous sommes dans la vérité, ajoutaient-ils, écrivez à Alexandre de casser la sentence portée contre nous; si notre foi n'est pas exacte, écrivez-nous comment nous devons croire.

La discussion fut ainsi portée au delà des limites de l'Egypte et de la Lybie; l'Orient s'en émut et Arius y trouva, dans la personne d'Eusèbe de Nicomédie, un partisan très-influent, tant à cause de sa haute naissance, que de ses talents, et de son esprit astucieux.

Parmi les évêques, les uns se prononcèrent pour Arius et écrivirent à Alexandre qu'il devait rester en communion avec lui et ses partisans; les autres lui écrivirent pour le soutenir dans la résolution qu'il avait prise et condamner avec lui les blasphèmes des nouveaux hérétiques.

Alexandre, en présence de ces lettres si contradictoires, jugea à propos de s'expliquer devant les évêques de l'Eglise universelle, et leur adressa des lettres avec une exposition doctrinale, les priant de la lui renvoyer revêtue de leurs signatures. Théodore¹ a conservé dans son histoire, celle qui fut adressée à Alexandre, évêque de Byzance, ville célèbre qui prit, quelques années plus tard, le nom de Constantinople, c'est-à-dire, ville de Constantin. L'évêque de Byzance, qui portait le même nom que celui d'Alexandrie, était sans doute en relations amicales avec lui; c'est pourquoi ce dernier lui écrivit comme à son *très-honoré frère et cher ami*. Voici l'analyse de sa lettre :

¹ Theodoret., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 5.

L'amour des honneurs et de l'argent, dit-il, a toujours excité des troubles dans les grandes Eglises, et a fourni l'occasion de combattre la piété ecclésiastique. Ceux qui en sont possédés cherchent, avec une ténacité diabolique, à arriver à leur but, sans témoigner la moindre crainte du jugement de Dieu. Comme je souffre des intrigues de gens de cette sorte, j'ai cru devoir écrire à votre révérence de veiller à ne pas se laisser séduire par leurs intrigues, car ils sont insinuants et ils écrivent de toutes parts des lettres pour tromper ceux qui ont été jusqu'ici fidèles à la vraie foi. Arius et Achillas se sont unis depuis peu pour blasphémer le Christ et nous maudire. Dans leurs conventicules, ils s'insurgent contre la doctrine apostolique, et attaquent la divinité de notre Sauveur dont ils font un homme ordinaire. Ils s'unissent en cela aux Juifs et aux païens qui les soutiennent de leurs sympathies, et ils fomentent contre nous des séditions et des persécutions. Ils nous intentent des procès au moyen de femmes qu'ils ont trompées, et font répandre leurs erreurs par le moyen de filles qui insultent grossièrement à la vérité sur les places publiques. Ils ne craignent pas de déchirer cette tunique du Christ que les bourreaux eux-mêmes avaient respectée.

Nous avons rejeté ces sectaires de l'Eglise qui adore la divinité du Christ. Mais ils ont envoyé des émissaires et des lettres à nos collègues, sous prétexte de demander la paix et l'union, mais en réalité pour se créer des partisans au moyen des réponses qu'ils recevraient. Dans leurs lettres, ils ont eu recours aux moyens les plus astucieux pour dissimuler leurs erreurs et nous noircir; C'est pourquoi ils ont reçu des réponses par lesquelles ils sont admis en communion. Nos frères qui ont agi ainsi encourrent la condamnation du canon apostolique¹, et encouragent une erreur qui s'attaque au Christ lui-même. Nous avons donc résolu d'élever la voix contre

¹ Le sixième canon apostolique défend à un évêque de recevoir en communion celui qui aurait été excommunié par un autre évêque. Cette citation de saint Alexandre prouve que, au commencement du quatrième siècle, on reconnaissait l'authenticité des canons des apôtres.

ceux qui disent : « Il était un temps où le Fils de Dieu n'était pas ; ensuite il fut créé, puisqu'il n'existe pas auparavant ; lorsqu'il a été créé, il a été fait tel que sont les autres hommes. » Dieu, ajoutent-ils, a créé toutes choses qui n'existaient pas auparavant, et ils comprennent le Fils dans le nombre des choses raisonnables ou matérielles créées par Dieu. Comme conséquence de ce principe, ils disent : que la nature du Fils est changeante ; qu'il a été capable de vertu et de vice.

Ces hommes abominables disent encore : « Nous pouvons devenir comme lui Fils de Dieu, puisqu'il est écrit : *j'ai engendré et élevé des Fils.* » Quand on leur objecte le reste du texte : *mais ils m'ont méprisé*, ce qui ne peut convenir au Christ, ils répondent que Dieu, dans sa préscience a su que le Christ serait digne d'être son Fils, c'est pourquoi il avait été choisi entre tous les autres. Il n'a donc pas plus que les autres hommes la nature divine, mais il a été élu, comme auraient pu l'être d'autres hommes qui l'auraient mérité comme lui. Ils prétendent même appuyer leurs erreurs sur l'Ecriture et citent ces paroles du Psalmiste : « Tu as aimé la justice et détesté l'iniquité ; c'est pourquoi Dieu, ton Dieu, t'a consacré avec l'huile de joie, de préférence à tous tes égaux. »

Alexandre oppose la vraie doctrine de l'unité substantielle du Verbe et du Père, en s'appuyant principalement sur le premier chapitre de l'Evangile de saint Jean. Il accepte le dogme révélé sans l'approfondir, parce qu'il dépasse les limites imposées à la raison humaine ; mais il répond aux arguties des Ariens qui, tout en admettant d'après saint Jean, que tout avait été fait par le Verbe, prétendaient que le même Verbe avait passé, comme les créatures, du non-être à l'être. Il réunit ensuite plusieurs autres textes qui prouvent que le Christ était le Verbe incréé, *un* avec le Père, quant à la substance. Puis il ajoute :

J'aurais encore beaucoup de choses à dire sur ce sujet, mais je n'ai pas besoin de m'étendre davantage pour les docteurs qui sont d'accord avec nous ; car ils savent que la nouvelle secte enseigne la même doctrine

qu'Ebion, Artemas et Paul de Samosate, évêque d'Antioche, lequel a été, par le jugement des évêques, rejeté de l'Eglise¹. Arius et Achillas ont recueilli les mauvaises doctrines de ces hérétiques, et ils sont soutenus par trois évêques de Syrie qui devront être jugés par l'épiscopat.

Leur orgueil est insupportable ; ils prétendent que jamais personne n'a eu autant de génie qu'eux ; ils regardent tous les évêques du monde comme des ignorants ; eux seuls sont doués de sagesse, de vertu, de sagacité dans la pénétration des dogmes ; seuls ils ont découvert des choses dont personne avant eux n'avait eu l'idée. Arrogance impie ! folie prodigieuse ! orgueil mêlé de délitre ! esprit satanique ! l'évidence des anciennes Ecritures ne leur inspire aucune pudeur ; la doctrine unanime de nos collègues ne saurait réprimer leur audace. Leur crime est plus grand que celui des démons qui n'osent prononcer un seul mot de malédiction contre le Fils de Dieu.

Ils nous reprochent d'admettre deux êtres non-engendrés, parce que nous soutenons que le Fils a la même substance que le Père, comme s'il n'y avait pas une différence essentielle entre ces deux doctrines : que le Fils est engendré de la substance du Père ; et qu'il est sorti du non-être pour avoir l'être. Nous, nous en tenons à la foi de l'Eglise apostolique, qui croit dans le Père non-engendré, dont l'essence est éternelle et immuable ; et en Notre Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, sorti, non de ce qui n'a pas l'être, mais de Celui qui est Père ; non, à la manière des corps, mais d'une manière incompréhensible et ineffable. Nous croyons que le Fils est, comme le Père, immuable et parfait ; qu'il n'en diffère qu'en ce que le Père n'est pas engendré. Il est l'image

¹ Alexandre joint à ces hérétiques Lucianus d'Antioche, qui serait resté retranché de l'Eglise pendant l'épiscopat de trois évêques de ce siège. Lucianus avait pris chaudement le parti de son évêque Paul, natif, comme lui, de Samosate ; ce fut pour cela sans doute qu'il refusa de communiquer avec ses trois premiers successeurs, c'est-à-dire, pendant dix ou douze ans. Sous l'épiscopat de Tyrannos, il se réconcilia avec l'Eglise et souffrit le martyre sous Dioclétianus.

parfaite du Père et ce qui les distingue c'est que le Père n'a pas été engendré, tandis que le Fils l'a été. Nous croyons également au Saint-Esprit, qui a inspiré les saints personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Nous croyons qu'il n'y a qu'une seule Eglise¹ catholique apostolique, toujours invincible, alors même que le monde entier l'attaque, et qui vaincra tous les rebelles qui s'élèveront contre elle, conformément à ces paroles : " Ayez confiance, j'ai vaincu le monde². "

Après ces croyances, nous reconnaissions la résurrection des morts dont les prémices furent Notre Seigneur Jésus-Christ qui a pris de la vierge *Mère de Dieu*, un vrai corps et non pas un corps apparent; qui a vécu parmi les hommes pour effacer les péchés, qui a été crucifié, qui est mort sans que sa divinité fût amoindrie, qui est ressuscité d'entre les morts, qui est monté aux cieux, et qui est assis à la droite de la Majesté.

Voilà ce que nous croyons, ce que nous enseignons; telle est la doctrine de l'Eglise apostolique pour laquelle nous sommes disposé à donner notre vie. Arius, Achillas et leurs adhérents s'étant prononcés contre cette doctrine, ont été rejetés de l'Eglise, selon les prescriptions apostoliques. Qu'aucun d'entre vous ne reçoive donc ces excommuniés ni leurs écrits; car ils ne disent que des mensonges, et ils sont ennemis de la vérité; ils ne parcourent les villes, sous prétexte de paix et de concorde, que pour séduire et gagner à leur parti des femmes

¹ On aperçoit sans peine dans cette profession de foi de saint Alexandre le symbole primitif que nous avons déjà rencontré dans les écrivains antérieurs. A propos de l'Eglise, on doit remarquer qu'elle est donnée ici comme un *objet de foi* et non en ce sens que son témoignage serait un *motif de crédibilité* pour la doctrine révélée. Certains théologiens modernes, dans l'Eglise romaine, ont accepté cette dernière interprétation de l'article du symbole. La lettre de saint Alexandre prouve que leur interprétation n'est pas conforme à celle de l'antiquité. La même lettre est opposée à l'opinion de quelques savants qui prétendent que l'article relatif à l'Eglise ne fait qu'un avec celui qui se rapporte au Saint-Esprit.

² Nous devons faire remarquer ce texte de l'Evangile sur lequel s'appuie saint Alexandre pour prouver que l'Eglise est invincible. Il connaissait cependant le texte dont on s'est servi depuis : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Sans doute il ne faisait pas rapporter ces paroles à l'Eglise elle-même, mais à la divinité de Jésus-Christ, base de l'Eglise. Ce texte peut en effet se rapporter à l'un ou à l'autre objet, c'est-à-dire à l'Eglise ou à la pierre base de l'Eglise, c'est-à-dire, la divinité de Jésus-Christ.

chargées de péchés. Éloignez-vous d'eux et soyez d'accord avec nous, bien-aimés frères, à l'exemple de la plupart des évêques de l'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, de la Syrie, de la Pamphilie, de l'Asie, de la Cappadoce et des autres provinces voisines. Je leur ai envoyé à tous une exposition doctrinale que je vous adresse aussi à vous par mon fils le diacre Apion, vous priant de la souscrire comme nos autres collègues l'ont fait.

Cette lettre n'était pas seulement pour Alexandre de Byzance, mais, sans doute, pour tous les évêques de Thrace.

L'historien Socrate¹ a conservé la circulaire que l'évêque d'Alexandrie adressa à tous les évêques de l'Eglise. Voici l'analyse de ce document :

Alexandre à ses aimés et très-chêrs collègues de l'Eglise catholique, en tous lieux, salut dans le Seigneur.

Comme le corps de l'Eglise catholique est un, et qu'il est prescrit dans les saintes Ecritures de conserver le lien de la paix et de la concorde, il est convenable que nous nous communiquions réciprocement par lettres ce qui se passe chez chacun de nous². De cette manière, si un membre souffre ou se réjouit, nous compatissons tous à sa douleur ou nous nous réjouissons avec lui. Donc, dans notre diocèse, se sont élevés des hommes pervers, ennemis du Christ, enseignant une doctrine que l'on a regardée à bon droit comme un acheminement à celle de l'antechrist. Je voulais d'abord garder le silence à ce sujet, afin que le mal se consumât de lui-même au sein d'un petit nombre d'apostats, et de peur que, en se répandant ailleurs, il ne souillât les oreilles des personnes simples. Mais Eusèbe, qui est maintenant à Nicomédie, et qui s'imagine qu'il peut, à son gré, diriger les choses ecclésiastiques, parce qu'il a pu impunément abandonner l'Eglise de Biroth pour celle de Nicomédie,

¹ Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 6.

² Alexandre exprime ici d'une manière fort claire la doctrine toujours acceptée depuis le commencement sur l'unité de l'Eglise, résultant des rapports réciproques entre tous les membres d'un même épiscopat, et non de l'autorité d'un seul d'entre eux.

ayant pris les apostats sous son patronage, ayant écrit de toutes parts des lettres pour les recommander, et attirer les ignorants à une hérésie détestable dirigée contre le Christ, j'ai cru nécessaire de rompre le silence, pour vous faire connaître les apostats et leurs erreurs, et vous mettre en garde contre les lettres d'Eusèbe, si vous en avez reçu.

Ceux qui se sont séparés de l'Eglise, sont : Arius, Achillas, Aithalis, Carponis, un autre Arius, Sarmatis, Euzoïus, Lucius, Julianus, Minas, Helladius, Gaïus ; et, avec eux, Secondus et Théonas, autrefois évêques.

Telles sont leurs erreurs : Dieu, disent-ils, n'a pas toujours été Père, et il y a eu un temps où il ne l'était pas. Le Verbe de Dieu n'a pas toujours été, mais il est sorti du néant. Dieu qui est l'être l'a tiré de ce qui n'avait pas l'être ; il y eut donc un temps où il n'était pas ; le Fils est donc créature, ou l'œuvre de Dieu. Il n'est pas semblable au Père en substance ; il n'est ni son vrai Verbe ni sa Sagesse, mais seulement un de ses ouvrages, une de ses créatures. Ce n'est que abusivement qu'on l'a appelé Verbe et Sagesse, puisqu'il n'a existé lui-même que par le Verbe de Dieu, et par la Sagesse qui est en Dieu, et dans laquelle Dieu a fait le Christ comme les autres créatures. Le Fils est donc soumis au changement comme les autres êtres doués de raison ; il ne participe point à la substance du Père, et il ne le connaît pas parfaitement. Il a été comme l'intermédiaire au moyen duquel Dieu nous a créés, et il n'eût pas existé si Dieu n'avait pas voulu nous créer. On leur a demandé si le Fils était sujet à un changement analogue à celui du diable, et ils ont osé répondre : certainement, il aurait pu changer de la même manière, car, à titre de créature, il est sujet au changement.

Arius et ses partisans soutenant ces erreurs avec impudence, les évêques d'Égypte et de Lybie se sont réunis avec nous en concile, au nombre de cent environ ; et nous les avons frappés d'anathème.

Cependant Eusèbe les a reçus à sa communion, essayant de mêler la piété à l'impiété, le mensonge à la

vérité. Mais le mensonge ne prévaudra pas ; la vérité le vaincra ; il ne peut y avoir aucun mélange de la lumière avec les ténèbres ; aucun accord entre le Christ et le diable.

Qui pourrait entendre sans frémir les assertions des nouveaux sectaires contre lesquels s'élève toute l'antiquité ? Ceux qui ont entendu Jean s'exprimer ainsi : *Au commencement était le Verbe*, peuvent-ils dire avec les sectaires : Il fut un temps où le Verbe n'était pas ? Ceux qui ont appris de l'Évangile que *le Fils est unique*, et que *toutes choses ont été faites par lui*, peuvent-ils entendre ce blasphème : Que le Fils est une de ces créatures ? Si le Fils est la sagesse du Père, comme l'Écriture l'enseigne, comment a-t-il existé un temps où le Fils n'existe pas ? L'admettre, serait dire que le Père a été pendant un certain temps sans Sagesse. Comment affirmer que le Fils est sujet au changement, lorsqu'il dit lui-même : *Je suis dans le Père et le Père est en moi ; moi et le Père nous sommes un*. Comment osent-ils enseigner que le Fils a été fait pour nous, lorsque Paul nous apprend que *tout a été fait à cause de lui et par lui* ? Il n'est pas étonnant que, dans leur mépris pour Jésus-Christ, ils prétendent qu'il ne connaît pas parfaitement le Père ; le Christ a dit cependant : *Comme mon Père me connaît, je connais mon Père*.

Nous avons très-souvent réfuté leurs erreurs au moyen des saintes Écritures ; mais ils cherchaient à échapper à nos raisonnements en changeant comme des caméléons ; justifiant ces paroles de l'Écriture : *Quand l'impie est tombé dans l'abîme du mal, il a recours au sarcasme*. Nous déplorons leur aveuglement, car ils ont été initiés à la vraie doctrine qu'ils abandonnent aujourd'hui pour prêcher l'hérésie la plus détestable qui ait encore existé ; mais Judas, lui aussi, avait été fidèle avant de trahir Jésus-Christ.

Nous les avons donc frappés d'anathème pour obéir aux préceptes divins, et nous vous donnons, chers collègues, connaissance de leurs erreurs, afin que vous ne les receviez pas en votre communion ; ou que, si Eusèbe ou tout autre de leurs protecteurs vous écrivent en leur

faveur, vous ne vous laissiez pas tromper. Nous, qui sommes *chrétiens*, nous ne pouvons que nous opposer aux ennemis du *Christ*; nous ne devons même pas les saluer, selon le précepte apostolique.

Saluez les frères qui sont avec vous. Ceux qui sont avec nous vous saluent.

Alexandre¹ adressa cette circulaire à tous les évêques sans exception. Les uns y adhérèrent; les autres se prononcèrent en sens contraire. Eusèbe de Nicomédie, dénoncé publiquement comme fauteur d'hérésie, s'éleva contre la lettre d'Alexandre. L'empereur Constantin était alors à Nicodémie et Eusèbe était en grande faveur auprès de lui; plusieurs évêques prirent donc son parti contre l'évêque d'Alexandrie. Il osa écrire à Alexandre de laisser de côté les discussions soulevées entre lui et Arius, et de recevoir ce dernier en sa communion; il écrivit aussi à un grand nombre d'évêques pour les gagner à sa cause. L'Eglise fut ainsi remplie de trouble et de discussions. Non-seulement les évêques discutaient entre eux avec passion, mais le peuple était divisé en deux partis, et les choses en arrivèrent à ce point que les chrétiens étaient ridiculisés sur tous les théâtres, et que les païens profitaient des discussions en faveur de leur cause. Les Méletiens se joignirent aux partisans d'Arius et donnèrent à l'hérésie plus d'importance. Les orthodoxes et les hérétiques prétendaient avoir pour eux le reste de l'Eglise. Arius publia en un volume les lettres d'adhésion qu'il avait reçues; Alexandre lui opposa un volume de celles qui lui avaient été adressées; ces deux collections acquirent une haute importance dans les discussions qui se perpétuèrent dans l'Eglise pendant plusieurs siècles.

Mais ce fut bien en vain que l'évêque de Nicomédie et ses adhérents écrivirent à Alexandre pour lui ordonner de lever la sentence d'excommunication lancée contre Arius. L'évêque d'Alexandrie ne reconnaissait pas leur autorité, et il n'était pas homme à sacrifier son ortho-

¹ Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 6.

doxie à la faveur impériale. Eusèbe avait de l'influence sur Constantin, mais ce prince avait encore plus de confiance dans l'évêque de Cordoue, Osius, et ce fut lui qu'il chargea de se rendre à Alexandrie porter une lettre qu'il adressa à Alexandre et à Arius pour les engager à la paix et à la concorde.

J'ai eu, dit-il¹; un double but dans les efforts que j'ai faits depuis mon avénement à l'empire : amener tous les hommes à la connaissance du seul vrai Dieu, et guérir tous les maux que la tyrannie avait produits. Pour obtenir ce double résultat, j'avais besoin de la paix de l'Eglise, c'est pourquoi je me suis appliqué à apaiser les divisions dont l'Afrique a été le théâtre. Je comptais surtout, pour entretenir la paix, sur les évêques de cet Orient d'où nous est venue la lumière; et voici que c'est de là que vient la discorde. O providence de Dieu ! Comme j'ai été affligé profondément, lorsque j'ai appris que parmi vous existaient des discordes plus déplorables que celles qui ont existé en Afrique ! J'ai donc à guérir des plaies dans ces lieux mêmes d'où j'espérais le remède.

Après avoir pris connaissance de la cause de ces divisions, j'ai été persuadé qu'elle était vaine et indigne d'exciter tant de discussions. C'est pourquoi, obligé de vous écrire, et après avoir invoqué le secours de la divine Providence, je prends entre vous le rôle d'intermédiaire et de conciliateur. Quand le conflit aurait une cause grave et importante, j'espérerais le terminer en m'adressant à des hommes pieux et raisonnables; à plus forte raison suis-je fondé à l'espérer, puisque la cause est si futile.

Voici, d'après l'examen que j'en ai fait, la cause de la discussion. Toi, Alexandre, tu as posé à tes prêtres une question vaine sur un sujet dont tu n'aurais pas dû parler; toi, Arius, tu as émis une opinion que tu n'aurais pas dû avoir, ou que tu aurais dû garder pour toi, si tu l'avais. Par suite de cette double imprudence, le peuple a été divisé en deux partis, et la communion a été rompue.

¹ Euseb., *de Vit. Constant.*, lib. II, c. 64 et seq.

Quel parti avez-vous à prendre ? Vous faire une concession réciproque ; convenir que la question n'aurait pas dû être posée, et que la réponse n'aurait pas dû être faite. En effet, ces sortes de questions subtiles ne doivent pas être agitées ; ou, si elles le sont, ne doivent pas pénétrer dans le public. Qui peut, en effet, les comprendre et les expliquer suffisamment ? Alors même qu'un homme en particulier croirait les comprendre, pourrait-il se persuader qu'il lui serait possible de faire comprendre ses explications ? Il vaut mieux se taire sur de telles questions, lesquelles, jetées aux ignorants, ne peuvent que donner occasion à des blasphèmes et engendrer des schismes.

Faites-vous donc une mutuelle concession. Vous ne voulez ni l'un ni l'autre fonder une nouvelle religion ; au fond, vous êtes d'accord. Réconciliez-vous donc ; ne divisez pas le peuple chrétien pour une discussion oiseuse. Prenez exemple des philosophes dont les écoles ne se divisent pas pour des questions secondaires touchant lesquelles les adeptes ne sont pas absolument d'accord. A plus forte raison doit-il en être ainsi dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Au lieu d'entraver l'œuvre d'union à laquelle je travaille, secondez-la en vous unissant, et ne jetez pas dans le peuple chrétien un ferment de discorde pour une question subtile. Je ne prétends pas vous imposer, sur cette question, une même manière de penser ; conservez chacun votre opinion ; seulement, n'en faites pas un sujet de division dans le peuple. Soyez d'accord sur la foi et dans la pratique de la loi, et conservez sur le reste vos opinions particulières. Soyez charitables l'un à l'égard de l'autre, et rendez au peuple son union. Il arrive, parfois, qu'après la discussion, l'amitié n'en devient que plus vive et plus sincère.

Rendez-moi des jours paisibles, et des nuits exemptes de soucis ; car je ne puis être en paix, si le peuple de Dieu, dont tous les membres sont mes collègues dans le service divin, ne jouit pas de la tranquillité. J'éprouve tant de douleur de vos divisions que je suis obligé de

renoncer à un voyage que je voulais faire dans votre pays, aussitôt après mon arrivée à Nicomédie ; car je ne veux pas voir de mes yeux des divisions dont je ne puis même entendre parler qu'avec une peine profonde. C'est votre accord qui m'ouvrira les portes de votre pays, où je ne veux voir qu'un peuple chrétien joyeux et uni.

La division était trop profonde, dit Eusèbe de Cæsarée¹, pour qu'une lettre pût y mettre un terme. Le démon, jaloux de la prospérité de l'Eglise, avait inventé cette discussion pour son malheur.

Cette réflexion de l'évêque de Cæsarée nous donne à penser qu'il était, sinon l'auteur, du moins l'inspirateur de la lettre de Constantin. Lié d'amitié avec Eusèbe de Nicomédie, il ne voulait point prendre parti contre Arius, que celui-ci protégeait ouvertement ; ami de l'orthodoxie, il ne pouvait admettre absolument les erreurs du prêtre d'Alexandrie. Il le fit blâmer par Constantin, mais, en même temps, il essaya de faire remonter à une question imprudente d'Alexandre l'origine du débat. En présence des subterfuges des sectaires, on pouvait peut-être se faire illusion sur leurs véritables sentiments ; mais la suite prouva que l'évêque d'Alexandrie ne s'était point trompé sur les doctrines d'Arius, et qu'il s'agissait réellement de la divinité de Jésus-Christ, c'est-à-dire du dogme qui, selon Jésus-Christ lui-même, est la pierre fondamentale sur laquelle l'Eglise repose.

Tandis qu'Osius se dirigeait vers Alexandrie avec la lettre de Constantin, Alexandre convoquait en synode les prêtres et les diacres de l'Égypte et de la province de Maréote pour leur demander leur adhésion à l'acte de déposition prononcé par les évêques². Tous y adhérèrent, excepté ceux qui avaient été condamnés avec Arius.

A son arrivée à Alexandrie, Osius trouva l'Égypte troublée, non-seulement par les erreurs d'Arius, mais par de vives discussions sur la Pâque³. Osius savait

¹ Euseb., *de Vit. Constant.*, lib. II, c. 73.

² V. *Epist. Alexand. Patrolog. Græc.* T. XVIII.

³ Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 8; Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 16.

que déjà plusieurs conciles avaient été assemblés inutilement en Égypte ; mais il n'en remplit pas moins la mission que Constantin lui confiait.

On ignore ce qu'il fit à Alexandrie. Seulement, il est certain qu'Arius fut obligé de quitter cette ville et de se réfugier en Palestine¹. On peut croire que ce fut par suite d'une nouvelle sentence prononcée contre lui que le séjour d'Alexandrie lui devint impossible. De Palestine, il écrivit la lettre suivante à Eusèbe de Nicomédie, son protecteur² :

“ Au très-cher Seigneur Eusèbe, homme de Dieu fidèle et orthodoxe, Arius injustement persécuté par le pape Alexandre pour cette vérité victorieuse en faveur de laquelle vous combattez aussi, salut dans le Seigneur.

“ Mon Père Ammonius partant pour Nicomédie, j'ai cru de mon devoir de profiter de cette occasion pour vous envoyer par lui mes hommages, et pour vous avertir des persécutions que nous avons à souffrir de la part de l'évêque; car nous savons combien vous avez de charité et d'affection pour vos frères en Dieu et en son Christ. L'évêque a montré tant de passion contre nous qu'il nous a chassé de la ville comme des impies, et cela parce que nous n'avons pas voulu acquiescer à ces assertions qu'il a émises en public : Dieu a toujours existé; le Fils aussi; le Père et le Fils ont existé ensemble; le Fils a coexisté avec le Père non-engendré; il a été toujours l'engendré; il est l'engendré sans génération. Dieu n'a pas précédé le Fils un seul instant de raison; il a été toujours Dieu, et le Fils a été toujours fils; il est fils venant de Dieu lui-même. Parce que Eusèbe de Césarée, votre frère, Theodatus, Paulinus, Athanasius, Gregorius, Aetius³, et tous les orientaux affirment que Dieu non-engendré a existé avant le Fils, ils ont été frappés d'anathème. On n'a épargné que Philo-

¹ Epiph., *Hæres.*, c. 69, § 4.

² Theodoret., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 4.

³ Théodatus était évêque de Laodicée, en Palestine; Paulinus, de Tyr; Athanasius, d'Anazarbe, en Cilicie; Gregorius, de Byrouth; Aétius, de Lydda ou Diopolis (Theod. *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 4).

gonius, Hellanicus et Macarius¹, hommes hérétiques, ignorant les premiers éléments de la foi, qui appellent le Fils soit une *expiration*, soit une *éjection*, soit le *coengendré*. Nous ne pourrions entendre des paroles aussi impies, alors même que les hérétiques nous menaçaient de mille morts.

“ Pour nous, que pensons-nous, qu’enseignons-nous; qu’avons-nous pensé et enseigné? Que le Fils n’est pas le *non-engendré*; qu’il n’est pas une partie du *non-engendré*; qu’il ne vient pas non plus d’une source matérielle; que, par la volonté et le dessein du Père, il a subsisté avant les temps et avant les siècles, pleinement Dieu, Fils unique, immuable; qu’avant d’être engendré, ou créé, ou décrété, ou établi, il n’était pas; car il n’était pas le *non-engendré*.

“ Ils nous attaquent parce que nous disons : Le Fils a un commencement; et Dieu n’en a pas; ils nous persécutent, parce que nous disons que le Fils est venu du *non-être*; qu’il n’est pas une partie de Dieu, mais qu’il ne vient pas d’une source matérielle. Vous connaissez le reste. Souvenez-vous dans le Seigneur de nos afflictions, Eusèbe, vraiment digne de votre nom², et cher collègue de l’école de Lucianus. »

Ces derniers mots nous apprennent qu’Arius et Eusèbe de Nicomédie avaient suivi ensemble les leçons du célèbre Lucianus, prêtre-martyr d’Antioche.

En comparant les lettres d’Alexandre et d’Arius, on est convaincu que l’hérésie de ce dernier consistait principalement en ce que le Fils était considéré par lui comme une créature, supérieure et antérieure aux autres, mais ne participant point à la substance divine. Il ne niait pas qu’en Dieu, il y eût le Verbe et la Sagesse éternelle, mais il n’en faisait que des attributs, comme l’intelligence et la volonté ne sont que des attributs de l’âme humaine. Il ne faisait pas du Verbe *une personne*, engendrée de toute éternité, et de la même substance

¹ Philogonus était évêque d’Antioche; Hellanicus, de Tripoli, en Phénicie; Macarius, de Jérusalem (*Ibid.*).

² Eusèbe signifie Pieux, en grec.

que le Père, et s'étant incarnée sous le nom de Jésus-Christ. Il niait donc au fond la Trinité, et l'on peut considérer son hérésie comme la conséquence de celle de Sabellius. Sa lettre à Eusèbe de Nicomédie prouve que l'évêque d'Alexandrie ne lui attribuait, dans ses lettres, que la doctrine qu'il soutenait réellement.

Le savant Théodore a reproché à Arius d'avoir calomnié les trois grands évêques d'Antioche, de Jérusalem et de Tripoli, qui soutenaient seulement avec l'Eglise, que le Fils était éternel, existant avant les siècles, égal en honneur et de même substance que le Père. Dans son orgueil, il traitait d'ignorants des évêques qui n'avaient obtenu que par leurs mérites les sièges éminents qu'ils occupaient dans l'Eglise.

On peut croire qu'Arius donnait comme ses partisans ceux d'entre les évêques qui ne l'avaient pas mal reçu et qui s'étaient montrés amis de la conciliation. Si nous en croyons Eusèbe de Nicomédie, Eusèbe de Césarée aurait pris parti ouvertement pour Arius ; mais Paulinus de Tyr, compté par Arius parmi ses partisans, se serait renfermé dans un silence qui pouvait passer pour une désapprobation. Eusèbe de Nicomédie lui écrivit donc la lettre suivante¹ :

« A Mon Seigneur Paulinus, Eusèbe ; salut dans le Seigneur :

« J'ai appris en même temps que Mon Seigneur Eusèbe (de Césarée) montre beaucoup de zèle pour la défense de la vérité, et que vous, Seigneur, vous gardez le silence. Le zèle d'Eusèbe m'a causé une grande joie, et votre silence une grande douleur, car je considère le silence d'un homme tel que vous comme une défaite pour nous. Je vous en prie, vous qui êtes si capable d'écrire, ne jugerez-vous pas qu'il serait indigne de vous de laisser répandre des erreurs, lorsqu'il vous serait si facile d'être utile en exposant la vraie doctrine, telle qu'elle est enseignée dans l'Écriture ? Nous n'avons jamais entendu dire, Seigneur, qu'il y eût deux infinis, ni

¹ Theod., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 5.

un seul qui serait divisé en deux comme quelque chose de corporel. Nous avons appris qu'il n'y a qu'un *non-engendré*, et un Engendré, qui vient réellement de lui, mais non de sa substance ; qui ne participe point à la nature *non-engendrée*, et qui n'a pas tiré l'existence de sa substance ; qui est tout à fait différent par nature, et a été fait par la puissance de Dieu qui l'a formé à son image d'une manière parfaite ; dont le commencement ne peut être exprimé non-seulement en langage humain, mais encore par les êtres supérieurs à l'humanité.

“ Nous n'exprimons pas là nos propres pensées, mais la doctrine que nous trouvons dans la sainte Écriture qui nous apprend que le Fils a été créé et doté d'une nature immuable et ineffable, faite à l'image de son créateur. Le Seigneur a dit en effet de lui-même : « Dieu m'a créé comme le commencement de ses voies ; il m'a établi avant le temps, et m'a engendré avant les collines. » S'il venait de Dieu lui-même, comme une partie de sa substance et une émanation de sa nature, il ne dirait pas qu'il a été fait et créé ; vous ne pouvez pas, Seigneur, l'ignorer. Ce qui existe sans être engendré ne peut être créé ni par lui-même ni par un autre, puisque, dès le commencement, il est non-engendré. Si, au contraire, on le dit engendré, est-ce une preuve qu'il provient de la substance de son père et qu'il participe à sa nature ? Non, puisque l'Écriture nous dit que les hommes ont été engendrés par Dieu dont certainement ils n'ont pas la nature : « J'ai engendré des enfants et je les ai nourris, et ils m'ont méprisé... Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré... Qui a engendré les gouttes de rosée ? » Ces êtres ne participent pas à la nature divine, et leur génération n'est qu'une création dont la cause a été la volonté divine. Écrivez en ce sens au Seigneur Alexandre ; je suis persuadé que si vous lui expliquez ainsi la question, il se rendra à vos raisons.

“ Saluez tous les frères dans le Seigneur. Que la grâce divine vous conserve, Seigneur, en bonne santé et priez pour nous. »

Paulinus de Tyr était donc ami de l'évêque d'Alexan-

drie ; cependant, il subit l'influence d'Eusèbe de Nicomédie et écrivit à Alexandre d'une manière favorable à Arius, ainsi que les évêques que cet hérétique donnait comme ses partisans. Saint Athanase¹ leur adjoint Pantrophilus et Maris. Il reproche à Eusèbe de Césarée d'avoir écrit expressément, dans une lettre à Euphratien, que le Christ n'était pas *Dieu*². Athanase d'Antzarbe osa dire dans sa lettre à Alexandre, que le Christ n'était qu'une des cent brebis, c'est-à-dire, des élus. Un prêtre d'Alexandrie, nommé Georgius, lequel fut depuis évêque de Laodicée, et habitait alors Antioche, écrivit à Alexandre et aux Ariens pour les blâmer également ; mais le fond de sa doctrine n'était que l'erreur d'Arius, aussi fut-il déposé du sacerdoce par l'évêque d'Alexandrie. Ceux qui soutenaient les erreurs d'Arius s'adressaient des lettres dans le genre de celle citée plus haut ; ils se préparaient, pour ainsi dire, à la guerre et remplissaient de troubles l'Égypte et l'Orient. Les chrétiens, qui n'avaient plus à craindre les instruments de supplices, se servaient de leurs langues pour se déchirer mutuellement, s'armaient les uns contre les autres, et donnaient à leurs ennemis un spectacle lamentable³.

Arius lui-même osa écrire au pieux évêque d'Alexandrie, une lettre où il exposa toutes ses erreurs, prétendant qu'elles n'étaient que la doctrine traditionnelle enseignée autrefois par Alexandre lui-même. Voici cette lettre aussi erronée qu'impudente⁴ :

“ Au bienheureux pape et notre évêque Alexandre, les prêtres et diaires : salut dans le Seigneur :

“ La foi que les anciens nous ont transmise, et que nous avons apprise de vous-même, bienheureux pape, est celle-ci : nous reconnaissons un Dieu unique, seul

¹ Athanas., *De Synod.*, § 17.

² Nous devons faire observer que le mot *Dieu*, pris d'une manière générale dans les anciens monuments de la théologie chrétienne, signifie *le Père*. On peut croire que l'évêque de Césarée l'entendait en ce sens, d'autant plus que dans les ouvrages que l'on possède de lui, il professe la divinité de Jésus-Christ. Nous n'avons pas l'intention cependant de le défendre de tout soupçon d'arianisme ; nous nous contentons de plaider en sa faveur *les circonstances attenantes*,

³ Théod., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 3.

⁴ Ap. Athanas. *de Synod.*, § 15; Epiph., *Haeres.*, 69, § 7 et seq.

non-engendré, seul éternel, seul sans commencement, seul vrai, seul immortel, seul sage, seul bon, seul puissant, juge de tous, qui gouverne et dirige tout, immuable et inaltérable, juste et bon, Dieu de la Loi, des Prophètes et du Nouveau Testament. Avant tous les siècles, il a engendré un Fils unique par lequel il créa le temps et toutes choses; il l'engendra, non pas en apparence, mais réellement, et lui donna l'être par un acte de sa propre volonté, et le rendit immuable et inaltérable. Le Fils fut ainsi une créature parfaite, et non pas une créature comme les autres; il a été engendré, mais non comme un des autres êtres engendrés; il n'est ni une progéniture sortie du Père, comme l'enseignait Valentin; ni une partie consubstantielle¹ du Père, comme le voulait Manès; ni le même être que le Père, comme le prétendait Sabellius; ni, comme le disait Hiérax, une lumière issue d'une lumière, ou une lumière divisée en deux; il n'est pas non plus de telle nature que, existant préalablement, il serait devenu ensuite Fils et aurait été engendré. Vous-même, bienheureux pape, vous avez réfuté plusieurs fois dans l'Eglise et dans les assemblées des prêtres, ceux qui soutenaient ces erreurs, et vous enseigniez comme nous que le Fils a été créé par la volonté de Dieu, avant les temps et les siècles; que Dieu lui donna l'être et la vie de telle sorte qu'il lui conféra en même temps sa gloire. En le mettant en possession de toutes choses, le Père ne s'est pas privé de ce qui lui appartient en propre à titre de seul *non-engendré*; car il est la source de tout. C'est pourquoi on distingue en lui trois substances (*ὑποστάσεις*).

“ Dieu, étant la cause de tout, est seul sans commencement; mais le Fils, engendré par le Père, *en dehors du temps* (*ἀχρόνως*), créé et établi avant les siècles, n'était pas avant d'être engendré. Mais, seul engendré du Père en dehors du temps, et avant les siècles, il n'est ni éternel,

¹ On doit remarquer que Arius s'est servi deux fois dans cette lettre du mot consubstantiel que l'on a voulu donner comme une invention du concile de Nicée. C'est une nouvelle preuve qu'il était employé, avant ce concile, par les orthodoxes, pour exprimer la croyance de l'Eglise.

ni coéternel au Père; il n'est pas non plus *inengendré* comme le Père. Il n'a pas l'être en même temps que le Père, comme quelques-uns le disent de choses qui se rapportent à des sujets différents, et qui induisent à admettre deux principes *non engendrés*. Dieu, étant *l'unité* et le principe de tout, est avant tout. C'est pourquoi il est avant le Fils, comme nous l'avons appris de toi-même en pleine Eglise. Donc, de ce qu'il a reçu de Dieu l'essence, la gloire, la vie et tout le reste, il s'ensuit que Dieu est son principe. Il lui est supérieur, en ce qu'il est son Dieu et qu'il lui a préexisté. Si dans ces paroles : *de lui ; de son sein ; je suis sorti du Père et je viens*; on veut en conclure qu'il lui est *consubstantiel* (*ὁμοούσιος*)¹ et qu'il en émane, on devra admettre que le Père est composé, divisible et muable, comme le corps; ou que, tout en étant incorporel, il a les qualités du corps. „

Cette lettre était signée² des prêtres et des diaclés excommuniés d'Alexandrie. Les deux évêques Secondus et Theonas signèrent après eux, ainsi qu'un nommé Pistos, évêque déposé que les Ariens rétablirent et chargèrent de la direction de leurs partisans à Alexandrie.

La lettre d'Arius à Alexandre prouve que l'hérétique était non-seulement ennemi de la saine doctrine, mais un pauvre philosophe. En effet, comment soutenir raisonnablement que le Fils a été engendré *en dehors du temps et avant les siècles*, et que, en même temps, il y a eu *un instant* où il n'existe pas? L'instant est au temps ce que l'atome est à la matière; en dehors du temps, il n'y a que l'éternité, c'est-à-dire, un tout qui exclut toute idée de succession d'instants, de priorité ou de postériorité. Obligé, par la tradition catholique, de placer l'existence du Fils avant toute créature, c'est-à-dire, avant tout être contingent dont le temps mesure l'existence successive, Arius était obligé d'envisager l'éternité

¹ On doit remarquer que Arius s'est servi deux fois dans cette lettre du mot *consubstantiel* qu'on a voulu donner comme une invention du concile de Nicée. Il est évident par là qu'il était employé, avant ce concile, par les orthodoxes, pour exprimer la croyance de l'Eglise.

Saint Epiphane donne les signatures. On rencontre dans son texte quelques légères variantes avec celui de saint Athanase.

comme composée d'instants successifs, c'est-à-dire, d'exclure l'idée d'éternité tout en l'admettant. D'un autre côté, comment concevoir la transmission de la nature divine à un être créé, c'est-à-dire, de l'infini au fini? Sous ce second rapport comme sous le premier, le système d'Arius n'était pas philosophique; il offrait des contradictions palpables sans éclaircir le mystère de la Trinité. Si l'Eglise n'avait pas transmis une doctrine exempte de mystère, elle ne se flattait pas du moins d'expliquer sa doctrine, incompréhensible comme l'infini, et elle ne tombait pas dans les contradictions et les non-sens de l'hérétique. Elle acceptait de la révélation, Dieu, un en essence, principe éternel du Verbe et de l'Esprit qui lui sont coéternels et consubstantiels. Ce mystère de Dieu, *un* en essence et *triple en personnes*, est certainement incompréhensible; mais, du moins, il n'offre pas les conséquences de l'hérésie d'Arius, et il n'était pas nécessaire de chercher à remplacer dans l'Eglise un mystère incompréhensible par un mystère non moins incompréhensible, augmenté de plusieurs absurdités évidentes. Arius ne cherchait pas seulement à se faire des partisans parmi les théologiens, mais encore parmi les simples fidèles. Il composa pour cela plusieurs cantiques sur des airs populaires. Le principal était intitulé *Thalia*¹. Il devint comme le symbole de l'Eglise arienne et l'auteur y avait renfermé tout le venin de son hérésie, sous des formules tirées de l'Écriture, et dans un rythme lascif et comique imité d'un chansonnier égyptien nommé Sotadis. En tête de ce cantique, il avait mis cette préface hypocrite : « La foi des élus de Dieu, des habiles dans la connaissance de la divinité, des fils saints et orthodoxes, qui ont reçu le Saint-Esprit de Dieu, m'a été communiquée par des philosophes éclairés, instruits par Dieu lui-même et sages en toutes choses. Partageant leurs doctrines, je me suis attaché à leurs traces, moi, dis-je, si connu par les souffrances que j'ai supportées

¹ S. Athanas., *de Decret. Nicæn. Synod.*, § 16; *Epist. ad Episc. Egypt. et Lyb.*, §§ 7 et 20; *de Sentent. Dyon.*, § 6; *Orat. 1, Cont. Arian.*, §§ 4 ad 7.

pour la gloire de Dieu, et qui ai reçu de Dieu la sagesse et la science. »

Saint Athanase¹ appelle facéties impies et exécrables les doctrines exposées dans la *Thalia* et qu'il résume ainsi :

« Dieu ne fut pas toujours Père;
Lorsqu'il était seul, il ne l'était pas encore;
Dans la suite, il le devint.

« Le Fils n'a pas toujours été;
Toutes les créatures étant sorties du néant,
Et ayant été faites et créées,
Le Verbe lui-même fut tiré du néant,
Et il fut un temps où il n'était pas.

« Il n'était pas avant d'être fait,
Son existence eut un commencement;
Dieu était seul d'abord,
Le Verbe et la Sagesse n'existaient pas encore.

« Lorsqu'il voulut nous créer,
Il fit un être qu'il appela Verbe, Sagesse, Fils,
Afin de nous créer par lui.

« Il y a donc deux Sagesses,
L'une propre et qui existe simultanément avec Dieu;
Le Fils a été fait dans cette Sagesse,
Elle lui a été communiquée,
C'est pourquoi il a été appelé Sagesse ou Verbe.

« La Sagesse a existé par la Sagesse,
Et par la volonté du Dieu sage;
Outre le Fils, il y a aussi en Dieu un autre Verbe;
Le Fils y a participé;
C'est pourquoi, par grâce, il a été appelé Fils et Verbe.

« En Dieu, il y a plusieurs actes;
L'un qui lui est propre et qui constitue sa nature;
Le Christ n'a pas été cet acte;
Il a été l'un d'eux, dans l'échelle des êtres créés qui commence à l'insecte.

¹ S. Athanase. *Orat. I, Cont. Arian.*, §§ 5 et 6.

« Il n'est pas seulement une œuvre de Dieu,
Il est *la grande œuvre* ;
Cependant, il est, comme nous, soumis au changement ;
Selon son libre arbitre, il pouvait faire le bien ou le mal.

« Mais Dieu ayant prévu qu'il persévérait dans le bien,
Lui a donné la gloire qu'il devait mériter ;
Il l'a fait tel qu'il était prévu devoir être
Par les bonnes œuvres qu'il accomplirait.

« Le Verbe n'est donc pas Dieu,
Quoiqu'on le dise Dieu ;
Il n'a participé que comme les autres êtres
A la nature divine, et son titre de Dieu n'est qu'un mot.

« Tous les êtres, par leur nature, différent de Dieu,
De même le Verbe, dans sa nature,
Est tout à fait différent de la nature divine,
Comme toutes les créatures dont il fait partie.

« Le Père ne peut être vu par le Fils,
Le Verbe lui-même ne comprend du Père
Que ce qu'il peut comprendre par ses facultés,
Tout comme les autres créatures.

« Non-seulement le Fils ne comprend pas le Père,
D'une manière complète et exacte,
Par défaut de compréhension ;
Mais il ne connaît pas bien sa propre nature.

« Les êtres que l'on appelle Fils et Saint-Esprit
Sont absolument différents du Père par leur nature ;
Une différence infinie existe
Entre eux, quant à la nature et à la gloire.

« En ce qui concerne la nature et la gloire, [Esprit,
Le Verbe est essentiellement différent du Père et du Saint-
Et il y a entre lui et le Père une telle diversité
Qu'il ne participe à rien de ce qui constitue sa nature. »

Tel est le résumé de la fameuse *Thalia* d'Arius. C'était

une farce, dit saint Athanase, et tout homme sérieux ne peut que s'indigner de la lui voir jouer.

Athanase¹ était alors diacre d'Alexandrie. Quoique jeune encore, il avait su obtenir une grande influence sur Alexandre qui savait apprécier son zèle, sa science et son amour de l'orthodoxie. Eusèbe de Nicomédie le rendit en partie responsable de l'inutilité des efforts tentés par les Ariens pour vaincre Alexandre ; de là la haine que les Ariens, et Eusèbe de Nicomédie en particulier, lui vouèrent. Alexandre avait reçu toutes les lettres que les partisans d'Arius lui avaient adressées à la sollicitation de l'évêque de Nicomédie ; mais il n'avait point fléchi et n'était pas revenu sur la sentence qu'il avait rendue contre le sectaire et ses adhérents, prêtres et diacres d'Alexandrie.

Eusèbe de Nicomédie réunit un concile en Bithynie et y fit rédiger une circulaire à tous les évêques de l'Eglise pour les prier de communiquer avec Arius et ses adhérents, et de s'interposer auprès d'Alexandre pour qu'il en fît autant. Cette démarche n'obtint aucun résultat. Alors Arius envoya quelques-uns de ses adhérents à Paulinus de Tyr, à Eusèbe de Césarée et à Patrophilos de Scythopolis pour les prier de permettre aux prêtres d'Alexandrie déposés par Alexandre de tenir des assemblées dans l'Eglise avec leurs adhérents, selon la coutume suivie à Alexandrie. Dans les villes de Palestine qui n'étaient pas très-considérables, les fidèles ne formaient qu'une assemblée sous la présidence de l'évêque. A Alexandrie, comme nous l'avons remarqué, il y avait plusieurs groupes à la tête de chacun desquels était un prêtre. Les évêques de Palestine adhérèrent à la demande d'Arius, mais à la condition que lui et ses partisans reconnaîtraienr toujours Alexandre pour leur évêque légitime et continueraient de le prier de les recevoir en paix et communion.

Tandis que l'hérésie d'Arius troublait l'Eglise entière, la question de la Pâque était agitée avec plus de viva-

¹ S. Athanas., *Apolog. cont. Arian.*, § 6; Sozomen., *Hist. Eccl.*, lib. I. c. 15.

cité que jamais¹. Parmi ceux qui suivaient des coutumes différentes, on rencontrait des hommes raisonnables qui ne jugeaient pas la question assez importante pour rompre la communion ; mais d'autres s'affligeaient de la division que produisait entre les chrétiens la célébration, à des époques différentes, de la principale fête du culte chrétien. Ils étaient scandalisés de voir que les uns fêtaient joyeusement la fête, tandis que les autres étaient encore dans la tristesse du jeûne du carême. Quelques fanatiques, à la tête desquels était un certain Audius², étaient si attachés à l'usage de célébrer la Pâque le même jour que les Juifs, qu'ils refusaient de communiquer avec les chrétiens qui suivaient une autre coutume.

Audius appartenait à une famille noble de Mésopotamie et se distinguait par ses vertus et son zèle. Il ne craignait pas de réprimander en face les évêques et les prêtres qui se montraient trop intéressés, ou trop amis du plaisir. Ses critiques franches et hardies lui firent beaucoup d'ennemis et lui attirèrent des persécutions qu'il supportait avec patience. Mais plusieurs de ses critiques n'étaient pas toujours justes, et il ne tenait pas assez de compte de la loi qui demandait plusieurs témoins pour accuser un prêtre ou un évêque. Ses critiques plurent à un certain nombre de fidèles qui partageaient sa manière de voir. Des moines en particulier l'approuvèrent. Bientôt il se vit à la tête d'un parti considérable qui ne tarda pas à devenir une secte. Ses principales doctrines consistaient dans un attachement tellement exagéré au jour de la Pâque judaïque qu'il regardait comme schismatiques tous ceux qui la célébraient un autre jour. De plus, Audius prétendit que Dieu avait la forme humaine, et il fut le premier auteur de l'anthropomorphisme.

Constantin était surtout affligé des divisions occa-

¹ Euseb., *de Vit. Constant.*, lib. III, c. 5; S. Athanas., *de Synod.*, § 5; Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 8; Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 16; Epiph., *Hæres.*, 70, § 9.

² Theod., *Hæret. fabul.*, lib. IV, c. 10; Epiph., *Hæres.*, 70.

sionnées par les discussions sur le jour de la Pâque, et sur les erreurs d'Arius. Il résolut, pour les apaiser, d'avoir recours à l'épiscopat de toute l'Eglise; c'est pourquoi il convoqua à Nicée un grand concile qui fut le premier de ceux qu'on a appelé *œcuméniques* ou *universels*.

Avec ce concile s'ouvre la seconde période de l'histoire de l'Eglise, c'est-à-dire, la période des conciles œcuméniques, du IV^{me} au VIII^{me} siècle de l'ère chrétienne.

IV

Hiérarchie. — Liturgie et discipline de l'Église
pendant les trois premiers siècles.

Dans le cours de nos récits, nous avons eu soin d'indiquer ce que les écrivains des trois premiers siècles nous ont appris touchant la liturgie et la discipline de l'Église. Il ne sera pas inutile cependant d'en présenter un tableau plus complet. Nous n'hésitons pas à nous servir, pour le tracer, des *Constitutions apostoliques*, car il est incontestable que ce livre était connu au quatrième siècle, et regardé dès lors comme ancien¹. Il est vrai que l'on admet généralement qu'il n'était pas arrivé au quatrième siècle sans avoir subi des altérations. Mais, comme ces altérations ne touchent qu'à des détails, elles n'ont pas assez modifié le livre lui-même pour qu'il ne soit pas permis de s'en servir et d'en extraire des indications générales.

Il nous fournit des renseignements précieux sur la hiérarchie ecclésiastique. Cette hiérarchie a été instituée dès les temps apostoliques, d'après les enseignements divins, comme nous l'avons établi d'une manière qui nous paraît incontestable.

Aux renseignements que nous avons puisés dans les écrivains des trois premiers siècles, il ne sera pas inutile d'ajouter ceux que nous fournissent les *Constitutions apostoliques*, qui les confirment de tout point.

¹ Nous regardons comme incontestable que les *Constitutions apostoliques* sont l'ouvrage indiqué par Eusèbe, saint Athanase et l'auteur de la *Synopsis S. scripturæ*, sous le titre de : τῶν ἀπόστολων διδαχῆς ou διδάχης et par saint Epiphane et d'autres écrivains postérieurs, sous les titres de : διαταξίς ou διδάχη : *Constitutions ou doctrines des apôtres*.

L'évêque devait être élu par tout le peuple¹. Après son élection, le peuple, le collège presbytéral et les évêques se réunissent à l'Eglise le dimanche suivant. Le principal d'entre les évêques fait une enquête sur l'élection et les mérites de l'élu, puis il est ordonné par trois évêques ou au moins par deux². L'ordination faite par un seul était illicite. Par trois fois, le consécrateur demande si l'élu est digne. Après la réponse affirmative, les trois évêques, qui doivent procéder à l'ordination s'approchent de l'autel; les autres évêques et les prêtres prient à voix basse; les diacres tiennent les divins Évangiles sur la tête de celui qui doit être ordonné, et l'évêque consécrateur prononce à haute voix une prière dans laquelle, après avoir rappelé l'institution divine du sacerdoce ancien et de l'apostolat, il continue ainsi : « Aujourd'hui, par l'intercession de ton Christ et par notre intermédiaire, communique la vertu de ton Esprit Dirigeant qui est communiqué par ton Fils Jésus-Christ, et que, par ta volonté, il a donné aux saints apôtres prédestinés par toi de toute éternité. Dieu qui connaît les cœurs, accorde, en ton nom, à ce serviteur, élu par toi pour être évêque, de paître ton saint troupeau, d'agir comme ton pontife, s'acquittant nuit et jour de ses fonctions sans encourir de reproche; apaisant ta colère, réunissant tous ceux qui doivent être sauvés, et t'offrant les dons de ta sainte Eglise. Accorde-lui, Dieu tout-puissant, par ton Christ, la participation du Saint-Esprit, afin qu'il ait le pouvoir de remettre les péchés, selon ton ordre; de conférer les ordres ecclésiastiques, selon ton commandement; et de délier tout lien, selon le pouvoir que tu as donné aux apôtres; afin qu'il te soit agréable par sa douceur et son cœur pur; en t'offrant constamment, d'une manière irrépréhensible, en odeur de suavité, le pur et non sanglant sacrifice que tu as établi par ton Christ pour être le mystère du Nouveau Testament; par ton saint Fils

¹ *Constit. apost.*, lib. VIII, c. 4.

² *Ibid.*, lib. III, c. 20.

Jésus-Christ, notre Dieu et Sauveur, par lequel à toi la gloire, l'honneur, l'adoration, dans le Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. »

Le clergé et le peuple répondent ensemble : Amen.

L'évêque consécrateur met ensuite, dans la main du nouvel évêque, l'hostie ou pain consacré¹; les autres évêques le conduisent au trône qu'il devait occuper dans son église et lui donnent le baiser de paix.

On faisait ensuite des lectures tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament; puis le nouvel évêque bénissait le peuple en prononçant ces paroles : « Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et Père, et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous. »

Tous répondaient : « Et avec ton Esprit. » Après quoi, le nouvel évêque adressait un discours au peuple.

Ensuite on célébrait une liturgie solennelle². L'ordination du prêtre³ était faite par l'évêque; il lui imposait les mains sur la tête en présence du corps presbytéral et des diacres. Dans la prière qui accompagnait l'imposition des mains, il faisait allusion au suffrage de tout le clergé par lequel l'élu avait été choisi pour le sacerdoce; mentionnait surtout la charge d'enseigner qui était, au commencement, la principale fonction des prêtres.

Dans cette ordination, comme dans celles des autres membres du clergé, on ne mentionne, dans les constitutions, que l'imposition des mains unie à la prière.

Le clergé était composé de deux groupes : l'évêque, le prêtre, le diacre formaient le premier; le second était composé des clerces inférieurs : ministres ou sous-diacres; lecteurs, chantres, portiers.

Nous lisons dans les Constitutions :

“ Écoutez donc, vous laïcs, Eglise élue de Dieu⁴. Vous êtes la très-sainte Eglise du Christ, inscrite dans

¹ θυσίαν. Ceci nous paraît une preuve du pain consacré *conservé* après la communion, et considéré toujours comme un objet saint et consacré, comme au moment de la communion.

² *Constit. apost.*, lib. VIII, c. c. 6 ad 15.

³ *Ibid.*, lib. VIII, c. c. 16 ad 27.

⁴ *Ibid.*, lib. II, c. 25.

les cieux, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple racheté, la belle épouse du Seigneur Dieu. Grande Eglise, Eglise fidèle, écoute ce qui a été dit à celle qui était ta figure, touchant les dons et les offrandes que tu dois au Christ pontife et à ses ministres. Écoute, sainte Eglise catholique, qui as cru au Christ et qui portes son nom, qui trouves en lui ton appui et ta gloire, les victimes d'autrefois sont les prières, les supplications, les actions de grâce; les prémisses et les dons de l'Ancien Testament sont les oblations que les saints évêques offrent au Seigneur Dieu par Jésus-Christ; ils sont *pontifes*; les *presbyteri* sont les *prêtres*; les diacres et les lecteurs, les chantres et les portiers sont les *lévites*. Au-dessus d'eux tous est le pontife souverain^{1.} »

L'évêque² est le ministre de la parole, le gardien de la science, le médiateur entre Dieu et les fidèles dans le culte, le docteur de la piété; après Dieu, il est le Père des fidèles, parce qu'il les a réintégrés par l'eau et par l'Esprit dans leur titre d'enfants; il est leur chef et leur guide, leur roi et leur souverain; c'est comme Dieu sur la terre, aussi a-t-il droit d'être honoré. Il préside dans l'Eglise, en vertu d'une dignité divine qui lui a été conférée; il est à la tête du clergé, et il a droit à l'obéissance de tout le peuple. Quel crime de parler contre l'évêque? C'est par lui que le Seigneur vous a donné le Saint-Esprit par l'imposition des mains; que vous avez appris la sainte doctrine; que vous avez connu Dieu, que vous avez cru au Christ; que vous avez été connus de Dieu; que vous avez été marqués de l'huile d'allégresse, du baume de l'intelligence; que vous avez été faits fils de lumière; c'est par l'imposition de ses mains épiscopales que Dieu vous a rendu témoignage et vous a dit : *Tu es mon fils bien-aimé; je t'ai engendré aujourd'hui*; ô homme!

¹ On doit remarquer que Jésus-Christ est désigné ici comme le seul pontife souverain de l'Eglise, dont les autres sont les ministres.

Nous remarquons à la suite des clercs la mention des diaconesses, des veuves, des vierges, des orphelins; non pas que ces corporations appartissent au clergé, mais parce qu'elles avaient droit aux biens de l'Eglise, aussi bien que le clergé.

² *Constit. apost.*, lib. II, c. 26.

par l'évêque, Dieu t'adopte pour fils. O fils, reconnais cette main qui est ta mère; aime celui qui, après Dieu, est ton père, et respecte-le¹.

Honorez vos pères spirituels qui vous ont régénéré par l'eau; qui vous ont rempli de l'Esprit; qui vous ont nourri de la parole; qui vous ont trouvé dignes du corps salutaire et du sang précieux; qui vous ont absous de vos péchés; qui vous ont fait participer à la sainte Eucharistie; qui vous ont rendu héritiers des promesses divines².

Le diacre sert l'évêque, comme le Christ servait son Père; il doit l'aider en tout avec zèle, comme le Christ qui ne faisait que la volonté de son Père, il ne doit faire que ce que l'évêque lui prescrit³.

Les prêtres représentent les apôtres et ils sont les docteurs de la science divine. L'enseignement était leur principale fonction⁴. Ils formaient le conseil de l'évêque et la couronne de l'Eglise.

Sans l'évêque, les fidèles ne pouvaient offrir le sacrifice⁵; ils se rendraient coupables de sacrilège en l'offrant et feraient une œuvre de nulle valeur. C'est donc en vain qu'un laïc voudrait usurper le ministère sacerdotal.

La consécration séparait du peuple ceux qui étaient chargés du ministère, et cette consécration n'émanait pas du peuple. On lit à ce sujet ces paroles dans les *Constitutions*⁶: « Nous ne permettons pas aux laïcs d'usurper une fonction sacerdotale comme le sacrifice, le baptême, l'imposition des mains, la bénédiction grande ou petite. Car personne n'a droit à cet honneur que celui que Dieu y appelle, et cette dignité n'est donnée que par l'imposition des mains de l'évêque. Celui qui

¹ *Constit. apost.*, c. 32.

² *Ibid.*, c. 33.

³ Après le diacre, on mentionne la diaconesse, figure du Saint-Esprit; elle était sous la direction du diacre, sans la permission duquel elle ne pouvait ni rien faire, ni rien dire. Elle remplissait certains services dans l'Eglise pour les personnes de son sexe.

⁴ *Constit. apost.*, lib. II, c. c. 26, 28.

⁵ *Ibid.*, c. 27. Dans les chapitres suivants, l'auteur revient sur les mêmes pensées à propos des évêques et des diacres.

⁶ *Ibid.*, lib. III, c. 10; v. *Et.*, lib. VIII, c. c. 6 ad 27.

ne l'a pas reçue et veut l'usurper mérite le supplice d'Ozias. »

L'évêque seul avait le droit d'ordonner des prêtres, des diacres et des diaconesses, des lecteurs, des ministres, des chantres et des portiers. Tel était l'ordre reçu dans l'Eglise¹.

A l'évêque seul il appartenait de faire les ordinations; le prêtre pouvait enseigner, offrir, baptiser, bénir le peuple. Le diacre n'avait pour fonction que de servir l'évêque ou le prêtre.

Les évêques, prêtres et diacres étaient choisis parmi ceux qui n'avaient été mariés qu'une fois², soit que leur femme vécût encore, soit qu'elle fût morte. Après l'ordination, il ne leur était permis ni de se marier, ni de vivre avec une femme sans être mariés; mais ils pouvaient user de leurs droits d'époux avec la femme qu'ils avaient avant leur ordination.

Les membres du clergé inférieur, comme les ministres³, chantres, lecteurs et portiers, devaient être monogames, mais ils pouvaient se marier après leur ordination, s'ils ne l'étaient pas auparavant. Seulement ils ne devaient épouser ni une femme publique, ni une servante, ni une veuve, ni une femme répudiée.

La diaconesse devait être vierge, ou du moins veuve honorable n'ayant été mariée qu'une fois.

Il est souvent parlé dans les *Constitutions* des devoirs de l'évêque.

L'évêque, pour être placé dans une église ou paroisse⁴, doit être innocent, irrépréhensible et âgé au moins de cinquante ans, instruit et éloquent, comme il convient de l'être à cet âge. Cependant, si, dans une paroisse peu importante, on ne rencontre pas de vieillard qui soit digne de l'épiscopat, et qu'il s'y trouve un jeune homme que la voix publique désigne comme en étant digne, on peut lui confier ce ministère⁵.

¹ *Constit. apost.*, lib. III, c. 41.

² *Ibid.*, lib. VI, c. 17.

³ Par ce mot Υπερέτρις, on entendait les sous-diacres.

⁴ Le mot *diocèse* est postérieur au IV^e siècle.

⁵ *Constit. apost.*, lib. II, c. 1.

Que l'évêque¹ soit sobre, chaste, honnête, ferme et modéré, modeste, doux, ami de la paix, désintéressé, humble. Qu'il n'ait qu'une femme, et que celle-ci n'ait pas été mariée à un autre homme. Lorsqu'il est appelé à l'ordination, il faut examiner s'il est respectable, fidèle et honnête; s'il a ou s'il a eu une femme chaste et respectable; s'il a élevé ses enfants pieusement, s'il les a instruits dans la doctrine divine et affermis dans la vertu; si ses domestiques lui obéissent, l'honorent et le révèrent; s'il est libéral envers les pauvres, miséricordieux et charitable.

L'évêque² n'avait pas seulement une mission religieuse à remplir; il était le juge des fidèles qui ne devaient pas porter leurs procès devant les tribunaux des païens, et qu'il devait condamner aux pénitences canoniques, selon leur culpabilité. Comme juge, l'évêque avait pour devoirs : une rigoureuse impartialité, que le client fût riche ou pauvre; une connaissance approfondie de la loi évangélique qui devait être la règle de ses instructions et de ses sentences; une parfaite loyauté, un grand désintéressement, l'amour de la justice.

Un évêque qui, par une lâche complaisance³, ne condamne pas un coupable, se rend lui-même coupable d'un péché grave et est un sujet de scandale pour les fidèles. « C'est pourquoi, évêque, aies soin que tes actes répondent à ta dignité et à la place que tu occupes. Tu représentes Dieu parmi les hommes; tu présides au milieu de tous les mortels: prêtres, rois, princes, pères, fils, docteurs. Sur ta chaire, parle comme ayant pouvoir de juger les coupables. Car, c'est à vous, évêques, qu'il a été dit : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel; tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel.*

« Juge donc, ô évêque, avec autorité, à l'exemple du Seigneur; accueille les vrais pénitents, car Dieu est le Dieu de miséricorde; reprends les coupables; avertis ceux qui s'égarent; exhorte à la persévérance ceux qui

¹ *Constit. apost.*, lib. II. c. c. 2, 3.

² *Ibid.*, c. c. 5, 6.

³ *Ibid.*, c. c. 9, 10, 11, 12.

pratiquent le bien, puisque le Seigneur Dieu a promis avec serment d'accorder le pardon des péchés à ceux qui font pénitence. »

Dans ses jugements, l'évêque avait pour auxiliaire son diacre¹. L'un et l'autre sont obligés de se montrer irrépréhensibles, autrement ils s'exposent à ce qu'on leur adresse cette parole de l'Écriture : *Comment vois-tu une paille dans l'œil de ton frère, toi qui ne vois pas la poutre qui est dans le tien ?* Mais, s'il faut que l'évêque soit doux envers les pécheurs repentants, il doit être rigoureux envers les coupables endurcis, à moins de s'exposer à faire de l'Eglise une caverne de voleurs. « Reconnais donc, ô évêque, ta dignité² ! Sache que tu as reçu le pouvoir de lier, comme celui de délier. Mène toi-même une vie en rapport avec une telle position, sachant que tu rendras un compte plus sévère... Autant qu'il sera possible, montre-toi innocent, et prends garde qu'un seul ne périsse à cause de tes mauvais exemples. »

Que le laïc³ vénère le bon pasteur, l'aime et le craigne comme son Seigneur, son maître, le pontife de Dieu, et le docteur de la piété; car celui qui l'écoute, écoute le Christ; celui qui le méprise, méprise le Christ.

Que l'évêque, de son côté, aime les laïcs comme ses enfants; qu'il soit charitable même dans ses réprimandes; qu'il conserve fidèlement ce qui appartient à la foi, guérissant, par sa doctrine, ceux qui sont faibles dans la foi, affermissant ceux que la tentation ébranle; remettant les péchés, ramenant à l'Eglise ceux qui le méritent, portant secours à tous ceux qui sont malades.

Dans ses jugements, l'évêque doit avoir soin de se défier des délateurs⁴; il lui faut, pour recevoir une accusation, au moins trois témoins fidèles, connus par leurs bonnes mœurs, exempts de haine et de jalouse. Car il arrive que, par le mauvais sentiment des accusateurs, ceux qui ont été condamnés retournent à l'idolâtrie ou

¹ *Constit. apost.*, lib. II. c. 17, 44.

² *Ibid.*, c. 18.

³ *Ibid.*, c. c. 20, 40, 41.

⁴ *Ibid.*, c. c. 21, 37-38, 42-43.

se jettent dans l'hérésie. L'évêque doit avoir un soin extrême d'obvier à ces malheurs, et à ne pas frapper des innocents.

L'évêque était l'économie des biens de l'Eglise¹. A ce titre, il a droit de prendre sur ces biens ce qui lui est nécessaire et de distribuer le reste à son clergé et aux pauvres. Il est comme le bœuf qui travaille dans l'aire ; il a droit de manger, mais non de manger tout. « Vous travaillez dans l'aire, c'est-à-dire dans l'Eglise ; vivez de l'Eglise, comme les prêtres et les lévites de l'Ancien Testament. Vous remplissez, ô évêques, au milieu de votre peuple, les fonctions des prêtres et des lévites, vous faites le service du tabernacle sacré, c'est-à-dire de la sainte Eglise catholique ; vous vous tenez auprès de l'autel de Notre Seigneur Dieu auquel vous offrez, par Jésus notre grand pontife, des victimes raisonnables et non sanglantes ; vous êtes, pour les laïcs, des prophètes, des princes, des guides, des rois ; vous êtes les médiateurs entre Dieu et les fidèles ; vous avez reçu la parole et vous l'annoncez ; vous connaissez les Écritures ; vous êtes les voix de Dieu et les témoins de sa volonté. Vous avez la charge du ministère ; vous avez donc droit que l'on vous donne le nécessaire. »

Pendant les premiers siècles, les églises n'étaient pas très-nombreuses ; cependant nous avons rencontré dans les monuments que nous avons cités plusieurs mentions d'églises proprement dites. Voici ce que nous trouvons dans les *Constitutions* sur les premières églises.

Leur forme était oblongue², et figurait un vaisseau, avec une aile ou chambre de chaque côté.

L'église devait être tournée vers l'Orient, ainsi que les deux ailes. Au fond, au milieu, était le siège de l'évêque qui semblait tenir le gouvernail ; de chaque côté, étaient les prêtres et les diacres qui figuraient les rameurs. Dans la partie inférieure de l'église se tenaient les laïcs, rangés avec ordre ; les femmes étaient séparées des hommes. Ceux-ci étaient placés par les diacres qui

¹ *Constit. apost.*, lib. II, c. 23.

² *Ibid.*, c. 37.

veillaient au bon ordre, aidés par les portiers; les femmes étaient placées par les diaconesses.

Entre le clergé et le peuple était un lieu élevé où l'autel était placé et où les clercs faisaient les lectures et chantaient les psaumes.

Telle était la liturgie primitive¹:

On commençait par la lecture de l'Ancien Testament. Ensuite on chantait des psaumes, le peuple alternant avec les clercs pour chaque verset. Puis un clerc lisait des extraits des actes des apôtres et des épîtres; et un diacre ou un prêtre lisait un extrait de l'Évangile.

Pendant cette lecture, le clergé et le peuple se tenaient debout et en silence.

Un prêtre adressait une instruction au peuple; l'évêque en adressait une seconde.

Après l'instruction, on faisait sortir les catéchumènes et les pénitents.

La *prière* commençait ensuite, pendant laquelle les fidèles se tenaient debout, tournés vers l'Orient.

Après la *prière*, les diacres distribuaient le pain bénit. Puis un d'entre eux disait : « Que personne ici n'ait de haine contre son prochain! Que personne ne reste ici par hypocrisie! » Et les fidèles se donnaient mutuellement le baiser de paix.

Le diacre priait pour toute l'Eglise; pour le monde, et chacune de ses parties; pour les fruits de la terre; pour les prêtres et les princes, l'évêque et le roi, pour la paix universelle.

A chaque invocation, le peuple répondait : Kyrie Eleison (Seigneur, aie pitié).

Ensuite l'évêque demandait à Dieu la paix pour le peuple et le bénissait en ces termes : « Seigneur, sauve ton peuple et bénis ton héritage que tu as acquis et que tu possèdes par le sang précieux de ton Christ, et que tu as appelé un sacerdoce royal et une nation sainte. »

Après cette bénédiction, le peuple se tenait debout, en silence et l'on offrait le sacrifice. L'évêque lisait une

préface¹ dans laquelle il rappelait tout ce que Dieu avait fait pour l'humanité. Il arrivait ainsi à l'institution eucharistique et à la consécration. Lorsque le sacrifice était offert, chacun s'approchait selon son rang, avec respect et crainte, pour recevoir le corps du Seigneur et son sang précieux. Les femmes avaient la tête voilée, en s'approchant pour communier. Pendant ce temps-là, les portes étaient fermées pour qu'aucun infidèle, ni aucun catéchumène ne pût être témoin de ce qui se passait.

L'évêque devait engager les fidèles à se rendre à l'église chaque jour, le matin et le soir; mais surtout le samedi et le dimanche². Chaque dimanche, il y avait trois prières en mémoire des trois jours que le Christ était resté dans le tombeau; on y lisait les prophéties; on prêchait l'Évangile, on offrait le sacrifice et l'on communiait.

Les fêtes que l'on devait célébrer dans le cours de l'année étaient³: Noël, qui correspondait au vingt-cinquième jour du neuvième mois⁴; l'Épiphanie, où le Seigneur avait manifesté sa divinité, célébrée le 6 du dixième mois (6 janvier); après ces deux fêtes venait le jeûne du carême ou de quarante jours, lequel précédait le jeûne de Pâques, observé pendant la semaine qui précédait cette fête. Le carême primitif durait donc quarante jours jusqu'au lundi de la semaine sainte. Le jeûne de la semaine qui précédait Pâques, n'appartenait pas à la quarantaine.

La semaine avant Pâques était observée tout entière en mémoire des souffrances de Jésus-Christ, et de l'institution des *mystères antitypes de son corps vénérable et de son sang*⁵; et le jeûne était prescrit pour déplorer l'impiété

¹ *Constit. apost.*, lib. VIII. Dans ce livre, à l'occasion de l'ordination des évêques, on donne en entier les prières liturgiques. Ce sont celles qui ont été abrégées depuis dans les liturgies de saint Basile et de saint Jean-Chrysostôme.

² *Ibid.*, lib. II, c. 59.

³ *Ibid.*, lib. V, c. c. 13, 14, 18, 19, 20.

⁴ D'après la manière de compter adoptée dans les *Constitutions*, ce 9^e mois correspond au 12^{me} actuel, c'est-à-dire au mois de décembre.

⁵ παραδούς δὲ ἡμῖν τα ἀντίτυπα μυστήρια τοῦ τιμίου σώματος αὐτοῦ καὶ αἵματος. On a beaucoup disserté sur le mot *antitype*, c'est-à-dire *symbolique*, dont un grand nombre de Pères se sont servis pour caractériser le mystère eucharistique. Les protestants, prétendant que ce mot exclut la réa-

et le crime des Juifs. Le jeûne d'avant Pâques ne se terminait que dans la nuit du samedi au dimanche, au chant du coq, à cause de la sépulture du Seigneur.

Les autres samedis, il était défendu de jeûner, parce que, ce jour-là, Dieu s'était reposé après la création.

Pendant le jeûne de Pâques, c'est-à-dire la semaine sainte, il n'était permis de manger que du pain, du sel et des légumes; on ne devait boire que de l'eau. Le vin et la viande étaient absolument interdits. On ne devait faire qu'un repas par jour à la neuvième heure ou le soir. On conseillait de ne pas manger du tout depuis le vendredi jusqu'au chant du coq dans la nuit du samedi au dimanche. Ceux qui ne pouvaient se priver de nourriture pendant deux jours, devaient au moins rester le samedi sans manger. Le samedi soir, on veillait jusqu'au chant du coq, dans l'église, où on lisait la Loi et les Prophètes et où l'on chantait des psaumes. Au chant du coq, on lisait l'Évangile; puis l'évêque adressait un discours au peuple, et le jeûne était terminé.

Huit jours après Pâques, on célébrait la foi en la résurrection, en mémoire des preuves données par Jésus-Christ à l'apôtre Thomas.

Quarante jours après Pâques, on célébrait la fête de l'Ascension du Seigneur, et, dix jours après, la Pentecôte, en mémoire de l'envoi du Saint-Esprit sur les apôtres. La première semaine qui suivait cette fête était consacrée à des actes de religion; pendant la seconde, on jeûnait.

Le jeûne était une partie intégrante du culte chrétien.

tité, raisonnent fort mal. Il est certain que la réalité peut exister dans l'Eucharistie, quoique ce mystère ne soit que le symbole du sacrifice du Calvaire. Personne n'a jamais soutenu que le sacrifice du Calvaire ait été offert plus d'une fois pour le salut du monde. Le Christ, en instituant l'Eucharistie en mémoire de son corps immolé, de son sang répandu, a établi un mystère symbolique et commémoratif; mais comment en conclure que la participation à son corps et à son sang (selon les termes précis de l'Écriture) ne soit qu'une participation purement subjective? Le mot spirituel, adopté par les protestants pour désigner la participation à l'Eucharistie, est amphibologique; s'il signifie la non-réalité, il correspond à celui de participation subjective; s'il est employé pour exclure seulement la non-matérialité, il est exact; mais alors pourquoi s'en servir pour exclure la réalité? Qu'est-ce qu'une participation à une chose non réelle, c'est-à-dire qui n'existe pas?

Les dimanches et jours de fête, outre la liturgie, on célébrait divers offices du matin et du soir¹. On avait soin d'y prier pour les morts, non-seulement le jour de l'inhumation, mais le troisième, le neuvième et le quarantième jour après la mort².

On mentionne, dans les *Constitutions apostoliques*, les principaux mystères ou sacrements du culte chrétien.

Le baptême³ est considéré comme un rit qui efface les péchés; c'est en outre l'initiation au christianisme. D'abord l'évêque oignait d'huile bénite celui qui devait être baptisé; ensuite il le baptisait dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le diaacre tirait de l'eau le baptisé si c'était un homme, et la diaconesse, si c'était une femme; puis l'évêque l'oignait d'une huile bénite mêlée de baume et appelée *parfum*⁴.

L'eau, dans le baptême, était considérée comme la figure de *la sépulture* du chrétien dans le Christ. L'huile signifiait le Saint-Esprit sanctifiant le nouveau baptisé. Le signe de la croix, formé sur lui, était la croix qu'il devait porter à l'exemple du Sauveur; le parfum était la confirmation de sa profession de foi.

Cette confirmation accompagnait toujours le baptême⁵.

On instruisait le catéchumène⁶ avant de l'admettre au baptême. Lorsqu'il se présentait, il était interrogé sur ses dispositions et il répondait : « Je renonce à Satan et à ses œuvres, à ses pompes, à son culte, à ses anges, à ses déceptions, à tout ce qui dépend de lui. » Ensuite, il signait en disant : « Je m'inscris pour le Christ, je crois,

¹ *Constit. apost.*, lib. VII, c. c. 47, 48; lib. VIII, c. c. 34 ad 40.

² *Ibid.*, lib. VIII, c. c. 41, 42.

³ *Ibid.*, lib. III, c. c. 9 ad 11; 16 ad 18; lib. VI, c. 15; lib. VII, c. 22.

⁴ μόνον. C'est le nom que l'Eglise orientale donne à cette huile parfumée que, dans l'Eglise romaine, on appelle saint chrême. (S. Chrisma.)

⁵ C'est encore la coutume de l'Eglise catholique orientale. L'Eglise romaine a conservé la seconde onction ou confirmation, et réitère ensuite ce sacrement aux adultes par le ministère de l'évêque. On peut voir, par les anciens rituels, qu'elle considérait bien comme le sacrement de confirmation, l'onction qui suit le baptême. (Voy. ces rituels dans la collection de Dom Martène, *de antiquis ecclesiae ritibus*.)

L'Eglise anglicane et les Eglises protestantes ont supprimé les onctions qui datent des apôtres. L'Eglise anglicane ne donne la confirmation qu'aux adultes et par la seule imposition des mains de l'évêque.

⁶ *Constit. apost.*, lib. VII, c. c. 39 ad 45.

et suis baptisé au nom de l'unique Éternel, seul vrai Dieu tout-puissant, Père du Christ, créateur et ordondateur de tous les êtres, et duquel tout vient; et au nom du Seigneur Jésus-Christ, son Fils unique, premier-né de toute créature, qui, avant les siècles, a été engendré, et non créé par la volonté du Père; par lequel toutes choses, dans le ciel et sur la terre, visibles et invisibles, ont été faites; lequel, dans les derniers temps, est descendu des cieux, a pris un corps, et est né de la Sainte-Vierge Marie; a mené une vie sainte, selon les lois de Dieu son Père; a été crucifié sous Ponce Pilate, et est mort pour nous; qui est ressuscité trois jours après avoir souffert, est monté aux cieux, est assis à la droite du Père, reviendra avec gloire à la fin du monde pour juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura pas de fin. Je suis aussi baptisé au nom du Saint-Esprit, c'est-à-dire le Paraclet, qui a agi dans tous les saints depuis le commencement du monde; qui a été envoyé ensuite aux apôtres par le Père, selon la promesse de notre Sauveur, le Seigneur Jésus-Christ; et, après les apôtres, à tous ceux qui, dans la sainte Eglise catholique, croient à la résurrection de la chair, à la rémission des péchés, au royaume des cieux et à la vie du siècle futur. » C'est après cette profession de foi qu'avait lieu l'onction préparatoire du baptême.

L'évêque bénissait successivement l'huile, l'eau et le parfum ou chrême qui devaient être employés dans l'administration du baptême et de la confirmation.

Dans l'exposition de la liturgie primitive¹, on a vu que l'Eucharistie était considérée comme un rit sacré dans lequel le fidèle participait au corps et au sang de Jésus-Christ d'une manière spirituelle, mais qui n'excluait pas la réalité. Le fidèle se préparait par la prière à la communion, et rendait grâces à Dieu après l'avoir reçue. Ceux qui n'en étaient pas dignes commettaient une profanation en communiant².

¹ *Vid. sup.*

² *Constit. apost.*, lib. VII, c. c. 25, 26, 28.

On mentionne, dans les *Constitutions apostoliques*, une eau et une huile que l'évêque bénissait pour guérir des maladies et repousser les embûches des démons¹. L'huile était destinée aux malades, selon le précepte contenu dans l'épître de saint Jacques, et on en faisait usage en l'accompagnant de la prière. Le rit sacré de l'onction des malades est évidemment d'origine apostolique. L'eau bénite remonte aussi, comme on voit, aux premiers siècles de l'Eglise.

Nous avons exposé précédemment la doctrine des *Constitutions* sur le rit sacré de l'ordination, et nous avons vu qu'un des pouvoirs du sacerdoce était de remettre les péchés.

Les sacrements ou mystères, encore en usage dans toutes les anciennes Eglises chrétiennes, appartiennent donc à l'Eglise primitive.

A côté des *Constitutions apostoliques*, il existe un monument disciplinaire antique et vénéré, connu sous le titre de *Canons des apôtres*. Ils étaient connus au commencement du quatrième siècle, et cités comme venant en effet de l'époque apostolique. Nous devons les faire connaître et, par eux, donner une notion exacte de la discipline de l'Eglise pendant les trois premiers siècles².

1^o Que l'évêque soit ordonné par deux ou trois évêques.

2^o Que le prêtre soit ordonné par un seul évêque ; de même pour le diaacre et les autres clercs.

3^o Si un évêque ou un prêtre apporte à l'autel autre chose que ce qui a été prescrit par le Seigneur pour le sacrifice, comme du miel, du lait, du cidre au lieu de vin, des brebis ou autres animaux, qu'il soit déposé. On ne pourra offrir à l'autel que l'huile pour le lumi-

¹ *Constit. Apost.*, lib. VIII, c. 29.

² Les canons des apôtres sont au nombre de 85. Les Latins n'ont accepté que les cinquante premiers, placés par Denys le Petit, en tête de sa collection canonique. Ces canons ont été cités par saint Alexandre d'Alexandrie avant le concile de Nicée, par ce concile, au commencement du iv^{me} siècle, et par plusieurs conciles postérieurs. S'ils n'ont pas tous été faits par les apôtres eux-mêmes, ils ont été regardés comme un résumé de leurs lois, et ce résumé a été fait par des hommes assez respectables pour qu'on l'ait considéré comme authentique et ancien, au commencement du iv^{me} siècle.

naire, et l'encens pour le temps de la sainte oblation.

On permettait aussi quelques épis ou fruits nouveaux, non pour les offrir, mais pour que le prêtre les bénit.

4^o Les autres dons ou prémices que les fidèles veulent offrir aux évêques ou aux prêtres, doivent être envoyés à leur maison, et non à l'autel. L'évêque et les prêtres doivent en remettre une partie aux diacres et autres clercs.

5^o Que l'évêque, le prêtre ou le diacre ne renvoie pas son épouse sous prétexte de religion; s'il la répudie, il doit s'en séparer; et s'il continue à habiter avec elle, il sera déposé.

Jusqu'au concile *in Trullo*¹, il était permis aux évêques, comme aux prêtres et aux diacres, de vivre maritalement avec leurs femmes; mais, s'ils la réputaient, pour un des cas déterminés par les lois, ils ne pouvaient plus légitimement cohabiter avec elles.

6^o L'évêque, le prêtre ou le diacre ne peut remplir de fonctions séculières, sous peine d'être déposé.

7^o L'évêque, le prêtre ou le diacre qui célèbre le saint jour de Pâques, en même temps que les Juifs, avant l'équinoxe du printemps, sera déposé.

8^o Si un évêque, un prêtre, un diacre ou autre membre du clergé ne communie pas lorsque l'oblation a été faite, il doit en dire la raison. Si elle est valable, on lui pardonnera. S'il n'en donne pas, il faut l'exclure², car il a été une cause de scandale pour le peuple, en lui inspirant des soupçons contre celui qui a fait l'oblation.

9^o Il faut exclure les fidèles qui troublent l'assemblée en sortant de l'église, après avoir écouté la lecture des Écritures, et sans attendre la prière et la communion.

10^o Si quelqu'un prie avec un excommunié, même à la maison, qu'il soit exclu.

11^o Si un clerc prie avec un clerc déposé, qu'il soit lui-même déposé.

¹ Balsam., *Comment.*

² L'exclusion était une peine moins grave que l'excommunication; cette dernière privait entièrement du titre d'enfant de l'Eglise; tandis que l'exclusion n'était qu'une privation plus ou moins longue, selon le délit, du droit d'assister aux assemblées des fidèles.

12^o Si un clerc ou un laïc, exclu seulement quant à certains de ses droits, allant dans une autre ville, y est reçu sans lettres de recommandation, il sera exclu ainsi que celui qui l'aura reçu.

Outre l'excommunication et l'exclusion temporaire absolue, il y avait la peine de l'exclusion partielle, prononcée par l'évêque selon le délit commis. L'exclusion et la semi-exclusion étaient des peines moins graves que l'excommunication par laquelle on retranchait complètement de la société des fidèles.

13^o Si celui qui a été reçu ainsi était excommunié, l'excommunication sera aggravée.

L'excommunication, tout en retranchant d'une manière absolue de la société des fidèles, pouvait être d'une durée plus ou moins longue, selon les dispositions du condamné.

14^o Qu'il ne soit pas permis à un évêque de laisser son diocèse pour aller à un autre, alors même qu'il y serait contraint, à moins qu'il n'y ait une bonne raison qui l'oblige à en agir ainsi, par exemple s'il peut être plus utile au nouveau diocèse par son enseignement. Dans ce cas, il ne peut prendre la décision de lui-même ; il ne doit céder qu'au jugement et aux exhortations de nombreux évêques.

15^o Si un prêtre, un diacre ou un clerc en général, abandonne son diocèse pour passer dans un autre, et y demeure malgré son évêque, nous ordonnons qu'il ne remplisse plus son ministère, surtout s'il refuse d'obéir à son évêque qui lui aurait ordonné de revenir, et s'il persévére dans sa révolte et sa contumace. Il ne sera reçu qu'à la communion laïque.

16^o L'évêque qui aura reçu ces clercs et, malgré le canon précédent, les maintiendra dans leur ministère, devra être exclu comme un maître d'orgueil et d'insolence.

17^o Celui qui, après le saint baptême, aura été marié deux fois, ou aura eu une concubine, ne pourra être ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni clerc.

18^o Celui qui aura pris pour femme une veuve, une

répudiée, une fille publique, une esclave ou une comédienne, ne peut être ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni clerc.

19^o Celui qui a épousé les deux sœurs ou sa cousine ne peut être clerc.

20^o Le clerc qui se porte caution devra être déposé.

Par cet acte, il engageait les biens de l'Eglise qui ne lui appartenaient pas, et qui étaient la propriété des pauvres, aussi bien que du clergé.

21^o Celui qui aurait été fait eunuque par violence et pendant la persécution peut être choisi pour évêque.

22^o Celui qui s'est mutilé lui-même, ne doit pas être ordonné clerc, car il s'est suicidé et s'est montré ennemi de l'œuvre de Dieu ¹.

23^o Si un clerc se mutilé lui-même, il doit être déposé, comme homicide de lui-même.

24^o Le laïc qui se sera mutilé, sera exclu pendant trois ans, car il a attenté ainsi à sa propre vie.

Ces règles donnent à penser que la mutilation volontaire, comme les vices contre nature, étaient assez fréquents dans la société païenne, et que le christianisme n'en avait pas encore purgé le monde.

25^o L'évêque, le prêtre ou le diacre, convaincu de fornication, de parjure ou de vol, devra être déposé; mais il ne devra pas être exclu, car l'Écriture a dit: *Tu ne tireras pas une double vengeance pour le même délit.* Il en sera de même pour les autres clercs.

26^o Ceux qui sont entrés dans le clergé avant de s'être mariés, ne pourront se marier ensuite, à moins qu'ils ne soient simplement lecteurs ou chantres.

Nous avons vu précédemment que dans les *Constitutions apostoliques*, on n'interdit le mariage après l'ordination qu'aux évêques, aux prêtres et aux diacres; et que tous les autres clercs inférieurs pouvaient se marier après leur ordination.

¹ Cette règle existait du temps d'Origène, puisque l'évêque d'Alexandrie affirmait qu'il n'avait pu être élevé légalement à la prêtrise, parce qu'il s'était mutilé. Mais, comme il avait lui-même excusé le grand docteur à cause de la pureté de ses intentions, les évêques de Palestine qui l'avaient ordonné, l'excusaient pour le même motif et trouvaient là une raison suffisante de ne pas lui appliquer les canons.

27^o Nous ordonnons de déposer l'évêque, le prêtre ou le diacre qui frappe les fidèles pécheurs, ou les infidèles qui leur ont fait injure, dans le but de les effrayer. Le Seigneur ne nous a point appris à agir de la sorte; lorsqu'il a été frappé, il n'a pas rendu les coups; il n'a point opposé la malédiction aux malédictions; il a été patient et n'a pas fait de menaces.

28^o Un évêque, un prêtre ou un diacre qui, après sa déposition pour des crimes évidents, voudrait encore exercer son ministère, doit être absolument retranché de l'Eglise.

29^o On doit déposer l'évêque, le prêtre ou le diacre qui aurait obtenu sa dignité au moyen de l'argent; celui qui l'aura ordonné devra être également déposé et excommunié, comme l'a été par moi Pierre, Simon le Magicien.

30^o Si un évêque a obtenu son église par le moyen des princes séculiers, il doit être déposé et exclu avec tous ceux qui communiquent avec lui¹.

31^o On doit déposer un prêtre qui méprise son propre évêque, se sépare de lui et élève un autre autel, lorsque cet évêque est irréprochable par rapport à la religion et à la justice. Ce prêtre, en effet, est un ambitieux et un tyran. Les clercs et les laïcs, qui suivraient son parti, doivent être également, soit déposés, soit exclus, après une première, une deuxième et une troisième monition.

32^o Lorsqu'un prêtre ou un diacre est exclu par un évêque, personne ne peut le rétablir que l'évêque qui l'a condamné, à moins que ce dernier ne soit mort.

33^o Aucun des évêques, des prêtres ou des diacres étrangers ne peut être admis sans lettres de recommandation. Quand ils en possèdent, il faut les examiner avec soin. S'ils sont prédicteurs de la piété, qu'ils soient reçus; s'il en est autrement, qu'on leur donne le néces-

¹ Il ne sera pas inutile de faire remarquer que, d'après ce canon, les évêques romains, choisis en vertu des concordats modernes, par les princes et au moyen, la plupart du temps, d'intrigues et d'influences séculières auprès de ces princes, n'appartiennent pas à l'Eglise, ne sont pas pasteurs légitimes, mais schismatiques aussi bien que ceux qui les reconnaissent pour pasteurs.

saire, mais qu'on ne les admette pas à la communion ; car il se commet beaucoup de fraudes.

Les membres de la hiérarchie ecclésiastique étaient si respectés des fidèles, que ceux qui ne lui apparteniaient pas cherchaient à faire croire qu'ils en faisaient partie, lorsqu'ils se trouvaient dans des localités où ils n'étaient pas connus. C'est pourquoi, dès les premiers siècles, on décida qu'aucun clerc ne serait reçu comme tel dans une église à laquelle il n'appartenait pas, s'il n'était porteur de lettres de recommandation. Ces lettres portaient des signes déterminés, de manière à rendre la fraude, sinon impossible, du moins plus difficile. On ne pouvait surtout accepter un clerc dans une église sans le consentement de l'évêque qui l'avait ordonné, et on ne devait laisser exercer le ministère qu'à ceux qui continuaient la vie apostolique et qui étaient autorisés à visiter les Eglises pour y répandre l'enseignement chrétien. Tels étaient, par exemple, les *chorévêques* ou *évêques des nations*, qui n'étaient pas attachés à une Eglise déterminée.

34^o Les évêques de chaque nation doivent connaître quel est celui d'entre eux qui est le premier, le regarder comme leur chef, et ne rien faire de quelque importance sans son avis. Ce premier évêque ne doit s'occuper que des choses qui concernent sa paroisse et les villages qui en dépendent; et ne rien faire d'important sans l'avis des autres. Ainsi se maintiendra la concorde, et Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, sera glorifié par Notre Seigneur Jésus-Christ, dans le Saint-Esprit.

Dans l'origine, le premier évêque était celui qui occupait le siège d'où étaient partis les apôtres de la contrée d'alentour. C'est ainsi qu'Alexandrie était comme le siège central de l'Égypte et de la Lybie; Carthage, celui de l'Afrique romaine et de la Numidie; Rome, de l'Italie centrale et méridionale; Antioche, de la province asiatique; Salamine, de l'île de Chypre.

Après le concile de Nicée, on appliqua à l'Eglise la division de l'empire romain. Les évêques des grandes capitales, c'est-à-dire de Rome, de Byzance, devenue Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, devinrent les

patriarches¹; les évêques des capitales de province ou métropoles, devinrent métropolitains; ceux des cités, furent simplement les évêques². Les évêques de chaque province reconnurent comme leur chef le métropolitain; tous les métropolitains avec leurs évêques étaient partagés par groupes patriarchaux; les patriarches mettaient en communication les divers groupes, dans les circonstances les plus importantes.

Nous verrons se développer de cette manière, après le concile de Nicée, cette organisation dont la base avait été posée dans le 34^{me} canon apostolique³.

35^o Qu'aucun évêque n'ose faire des ordinations au-delà des limites de son diocèse, dans les villes et les villages qui ne dépendent pas de son siège; s'il est convaincu d'avoir agi autrement, et sans le consentement de ceux qui ont autorité sur ces villes ou villages, qu'il soit déposé avec ceux qu'il aura ordonnés.

36^o Si un évêque, après son ordination, refuse de prendre soin du peuple qui lui a été confié, qu'il soit exclu jusqu'à ce qu'il remplisse son ministère; il en sera de même pour le prêtre et pour le diacre. Mais, s'il ne peut remplir son ministère par suite des obstacles qu'il rencontrera de la part de son peuple, il restera évêque et on devra exclure le clergé qui n'aura pas su réprimer la rébellion du peuple.

37^o Le synode des évêques aura lieu deux fois par an; ceux qui en feront partie examineront entre eux tout ce qui se rapportera à la religion et aviseroient à empêcher toutes discussions ecclésiastiques. La première

¹ On accorda à l'évêque de Jérusalem le rang de patriarche, quoiqu'il n'eût pas de juridiction en dehors de sa ville épiscopale, en souvenir de l'importance religieuse de cette ville où les mystères chrétiens avaient été accomplis, et qui était considérée comme l'*Eglise-mère*.

² Les évêques de certaines cités plus importantes reçurent depuis le titre d'archevêques; comme ceux de certaines capitales secondaires reçurent celui d'exarques.

³ Cette organisation a persévétré dans l'Eglise catholique orientale, jusqu'à nos jours. Elle a été détruite en Occident, à dater de la fin du VIII^{me} siècle, par le patriarche de Rome qui s'attribua les titres impies d'évêque universel et de chef de toute l'Eglise. Dès lors, l'Occident cessa d'appartenir à l'Eglise catholique, et forma une Eglise schismatique ou divisée, sous le gouvernement de l'évêque de Rome. Nous aurons à exposer plus tard l'origine et les développements de cet épiscopat universel qu'on a appelé *la papauté*.

réunion aura lieu la quatrième semaine de la Pentecôte ; et la seconde, au 10 d'octobre ¹.

38^o Que l'évêque prenne soin de toutes les choses ecclésiastiques et les administre comme sous le regard de Dieu. Qu'il ne lui soit pas permis de disposer des dons qui sont faits à Dieu, soit pour lui-même, soit pour ses parents. S'il a des pauvres à secourir, qu'il leur vienne en aide, mais sans vendre ce qui appartient à l'Eglise.

L'évêque était l'économie des biens de l'Eglise, mais il n'en était pas propriétaire. Il ne pouvait donc pas les aliéner, mais il devait les administrer de manière à ce que le clergé et les pauvres fussent secourus.

39^o Que les prêtres et les diacres ne fassent rien sans le consentement de l'évêque, car c'est à lui que le peuple du Seigneur a été confié, et il rendra compte des âmes des fidèles.

40^o Si l'évêque possède des propriétés personnelles, on doit les connaître parfaitement, ainsi que les propriétés de l'Eglise, afin que, si l'évêque meure, il puisse disposer librement de ses propriétés, et que ni ses héritiers, comme sa femme, ses enfants, ses parents ou ses serviteurs, ne soient lésés au nom de l'Eglise, ni l'Eglise lésée au profit des héritiers ; car il est juste, aux yeux de Dieu et des hommes, que ni l'Eglise, ni les héritiers ne soient lésés et qu'il ne s'élève pas, à l'occasion de la succession, des procès qui fassent maudire la mémoire du défunt.

41^o Nous ordonnons que l'évêque ait pouvoir sur les biens de l'Eglise. Car s'il a autorité sur les âmes, à plus forte raison doit-il l'avoir sur les sommes qui lui sont confiées, de sorte qu'il puisse en disposer, comme il l'entend, par l'intermédiaire des prêtres et des diacres, en toute crainte de Dieu et esprit de religion. Il peut s'en réserver ce qui est nécessaire pour lui et pour ceux auxquels il donnera l'hospitalité, car, selon la loi de Dieu,

¹ Υπερθερτιού δωδεκάτη. Ce mot est dérivé du dialecte syro-macédonien et désigne un mois qui, selon Zonare, Balsamon et Denys le Petit, correspond au mois d'octobre du calendrier Julien.

Cette expression et plusieurs autres prouvent l'origine syrienne des canons apostoliques.

ceux qui servent à l'autel ont le droit de vivre de l'autel, et le soldat ne marche pas, sans vivres, contre l'ennemi.

42^o L'évêque, le prêtre et le diacre qui s'adonnera au jeu ou à l'ivresse, devra être déposé, s'il ne se corrige pas.

43^o La même loi sera appliquée aux sous-diacres, aux chantres, aux lecteurs et aux fidèles, lesquels seront exclus s'ils persévérent dans leurs vices.

44^o L'évêque, le prêtre ou le diacre, qui exige un intérêt usuraire de ses débiteurs, sera déposé s'il ne se corrige pas.

45^o L'évêque, le prêtre ou le diacre, qui priera une seule fois avec les hérétiques, sera exclu. S'il a permis à ces hérétiques d'exercer une fonction ecclésiastique, il sera déposé.

Il ne s'agit dans ce canon que des prières particulières ; car, d'après les canons onzième et douzième, la communication dans les prières publiques est frappée de déposition¹.

46^o Nous ordonnons de déposer l'évêque ou le prêtre qui admet le baptême ou le sacrifice des hérétiques ; car quel accord peut-il exister entre le Christ et Bérial ? quelle communauté peut exister entre le fidèle et l'infidèle ?

47^o L'évêque ou le prêtre qui rebaptiserait celui qui aurait reçu déjà un vrai baptême ; ou qui ne rebaptiserait pas celui qui aurait été souillé par les impies, devra être déposé, parce qu'il se moquerait ainsi de la croix et de la mort du Seigneur, et qu'il ne discernerait pas les vrais prêtres des faux prêtres.

Celui-là est véritablement baptisé² qui l'a été une seule fois au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il est défendu de réitérer ce baptême ; mais, s'il n'a pas été administré selon le rit divin, il est plutôt une souillure qu'un vrai baptême, et celui qui n'a pas été légitimement baptisé, doit recevoir le baptême qu'il n'a pas réellement reçu.

¹ Balsam., *Comment.*

² Zonar. et Balsam., *Comment.*

48^o Le laïc qui, ayant répudié sa femme, en épouse une autre, alors même que cette seconde femme serait libre, doit être exclu.

Il s'agit ici du divorce non autorisé par la loi de l'Eglise.

49^o Si un prêtre ou un évêque ne baptise pas, selon l'ordre du Seigneur, dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, mais au nom de trois êtres exempts de commencement, de trois fils, ou de trois paraclets, qu'il soit déposé.

Les hérétiques accommodaient la formule du baptême aux erreurs qu'ils professavaient. C'est pour cela que l'on devait rejeter leur baptême comme invalide, puisqu'il n'était pas conféré conformément aux préceptes divins.

50^o Si un évêque ou un prêtre ne confère pas le mystère par trois immersions, mais par une seule immersion, sous prétexte de représenter la mort du Seigneur, qu'il soit déposé.

En effet, le Seigneur n'a pas dit : baptisez en ma mort; mais : " Allez, enseignez les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. "

Le baptême doit être administré par trois immersions¹, pour professer la foi au Père, au Fils, au Saint-Esprit; et une seule fois, pour professer la foi dans l'unité de Dieu. Les trois immersions rappellent également les jours de la mort du Seigneur, ou sa résurrection, le troisième jour².

51^o Si un évêque, un prêtre, un diacre ou tout autre clerc s'abstient du mariage, des viandes et du vin, non par vertu, mais parce qu'il les condamne, oubliant que toutes choses sont bonnes, et que Dieu a créé les deux sexes, doit être corrigé, ou déposé, ou chassé de l'Eglise, puisqu'il blasphème ainsi contre le créateur. Il en sera de même du laïc.

Certains hérétiques, comme nous l'avons vu, con-

¹ Balsam., *Comment.*

² Le baptême, donné par *infusion* ou *aspersion* aux malades, était considéré comme *valide*; mais les Eglises qui ont adopté ce baptême exceptionnel et en ont fait leur baptême ordinaire, ont transgressé les canons apostoliques, acceptés par toutes les Eglises pendant plus de mille ans.

damnaient l'usage du mariage, des viandes et du vin, sous prétexte de perfection. Cette prétendue perfection n'était qu'un blasphème contre Dieu. On peut s'abstenir, même de choses licites, par esprit de piété et de pénitence ; mais on ne peut ériger en loi générale cette privation, sans faire injure à Dieu, auteur de la nature.

52^o Si un évêque, un prêtre ou un diacre ne reçoit pas, et repousse celui qui se convertit de son péché, qu'il soit déposé, car il contriste ainsi le Christ qui a dit : « Il y a une grande joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence. »

53^o Si un évêque, un prêtre, ou un diacre ne mange pas de viande et ne boit pas de vin les jours de fête, parce qu'il les abhorre, et non par motif de religion, qu'il soit déposé, car il donne ainsi du scandale au peuple.

L'usage s'était établi dans l'Eglise de considérer le samedi et le dimanche comme des jours de joie, par opposition aux coutumes judaïques. Ceux qui jeûnaient ces jours-là, étaient donc un sujet de scandale, car ils semblaient refuser de participer aux sentiments consacrés par l'Eglise ¹.

54^o Si un clerc est surpris mangeant dans un cabaret, qu'il soit exclu, à moins que ce ne soit en voyage et dans une hôtellerie publique.

55^o Si un clerc a insulté un évêque, qu'il soit déposé, car il est écrit : « Tu ne maudiras pas le prince du peuple dont tu fais partie.

56^o Si un clerc insulte un prêtre ou un diacre, qu'il soit exclu.

57^o Si un clerc se moque d'un boiteux, d'un sourd, d'un aveugle, ou d'un autre infirme, qu'il soit exclu. Il en sera de même du laïc.

58^o L'évêque ou le prêtre qui ne prend pas soin du peuple, et ne lui enseigne pas la religion, doit être exclu ; s'il persévère dans sa négligence et sa paresse, qu'il soit déposé.

Un des devoirs essentiels de l'épiscopat est l'ensei-

¹ Balsam., *Comment.*

gnement¹; tout évêque est obligé d'enseigner à son peuple la saine doctrine, c'est pour cela qu'il a été placé *surveillant* dans son Eglise et qu'il est appelé *évêque*. Les prêtres ont le même devoir, puisqu'ils sont placés auprès des évêques dans les chaires supérieures. Tout évêque, tout prêtre qui ne remplit pas cette obligation de l'enseignement doit être déposé, si, après avoir été puni par l'exclusion, de sa négligence, il y persévère.

59^o Si un évêque ou un prêtre ne donne pas à un clerc pauvre ce qui lui est nécessaire, il devra être exclu; s'il persévère, il attente à la vie de son frère et doit être déposé.

60^o Si quelqu'un publie dans l'Eglise, comme étant bons, des ouvrages que des impies ont composés sous de faux titres, il doit être déposé, comme faisant un acte pernicieux au clergé et au peuple.

Il s'agit ici des apocryphes que les hérétiques avaient composés sous le nom des apôtres.

61^o Si on élève contre un fidèle une accusation de fornication ou d'adultère, ou de tout autre péché grave, et s'il en est convaincu, on ne pourra l'élever à la cléritature.

62^o Si un clerc, par crainte d'un juif, d'un païen ou d'un hérétique, renie Jésus-Christ, ou son titre de clerc, qu'il soit déposé. S'il fait pénitence, on ne pourra le recevoir que comme laïc.

63^o Si un évêque, un prêtre, un diacre ou tout autre clerc mange la chair d'animaux tués par suffocation soit par les hommes, soit par d'autres animaux, qu'il soit déposé, car la loi le défend. Si c'est un laïc qui la transgresse, qu'il soit exclu.

Cette loi avait été promulguée par le concile de Jérusalem².

64^o Si un clerc entre dans une synagogue judaïque ou dans une église hérétique pour y prier, il doit être déposé; si un laïc agit de même, il sera exclu.

¹ Balsam., *Comment.*

² Elle est encore en vigueur dans l'Eglise catholique orientale.

65^o Si, dans une querelle, un clerc frappe quelqu'un et le tue du coup sans en avoir eu l'intention, il doit être déposé ; si c'est un laïc qui fait un tel acte, il sera exclu.

66^o Si un clerc jeûne le dimanche ou le samedi (excepté le samedi avant Pâques), qu'il soit déposé ; si un laïc agit de même, qu'il soit exclu.

Il était défendu de jeûner le samedi, afin de ne pas paraître imiter les Juifs¹ ; et le dimanche était un jour de joie spirituelle à cause de la résurrection du Sauveur.

67^o Si quelqu'un fait violence à une vierge, on devra l'exclure, et il ne lui sera pas permis de choisir une autre femme que cette vierge, alors même qu'elle serait pauvre.

68^o Si un évêque, un prêtre ou un diacre reçoit une seconde ordination, qu'il soit déposé, ainsi que celui qui l'aura ordonné, à moins qu'il ne soit certain qu'il avait reçu la première ordination des hérétiques. Car ceux qui ont été baptisés ou ordonnés par eux ne doivent être considérés ni comme fidèles, ni comme clercs.

Ce canon condamne d'une manière générale le baptême et l'ordination des hérétiques. On peut penser qu'il ne s'agit que des sacrements administrés d'une manière invalide, c'est-à-dire en dehors des formes usitées dans l'Eglise, ou par des ministres privés de pouvoirs légitimes.

69^o Si un évêque, un prêtre, un diacre, un lecteur, ou un chantre ne jeûne pas pendant le saint carême de Pâques, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, à moins qu'il n'en soit empêché par la faiblesse de sa santé, qu'il soit déposé. Pour le même cas, le laïc sera exclu.

On entend ici par jeûne, la simple abstinence de la viande ou autres nourritures interdites, et non pas la privation de toute nourriture².

70^o Si un évêque, un prêtre, un diacre, ou tout autre

¹ Zonar. et Balsam., *Comment.*

² Cette loi, toujours acceptée en principe par l'Eglise catholique orientale, a subi quelques légères modifications dans l'application. Voy. Balsam., *Comment.*

clerc jeûne avec les Juifs, célèbre leurs fêtes, ou reçoit d'eux des signes de la fête, comme des azymes, ou tout autre objet, qu'il soit déposé. Pour le même cas, un laïc sera exclu.

Au siècle des apôtres et de leurs premiers disciples, les Nazaréens avaient de l'importance, et voulaient rester juifs, tout en croyant en Jésus-Christ. On trouvait cette confusion dangereuse et nuisible au développement du véritable esprit chrétien.

71^o Si un chrétien porte de l'huile dans un temple païen ou dans une synagogue judaïque, aux jours de fête qui y sont célébrés, et qu'il y allume une lampe, il doit être exclu.

Des fidèles peu instruits, et imbus des préjugés de leur ancienne religion, se montraient attachés à des pratiques du culte qu'ils avaient abandonné. On voulait leur faire comprendre qu'il ne peut y avoir aucune alliance entre la vérité et l'erreur.

72^o Si un clerc ou un laïc enlève l'huile et la cire de l'Eglise, qu'il soit exclu.

Dès l'époque apostolique, les luminaires étaient en usage dans le culte chrétien. Il est probable que l'huile ou la cire, qui avaient servi à ces luminaires, étaient considérés comme consacrés. De là à un abus superstitionnel, il n'y avait qu'un pas. Pour y obvier, on défendit d'enlever l'huile et la cire de l'Eglise. C'est probablement pour le même motif que fut fait le canon suivant :

73^o Que personne n'applique à son usage personnel un vase d'or ou d'argent, ou un voile consacré. Ce serait agir contre le droit et les lois. Si quelqu'un est convaincu de ce délit, qu'il soit puni de l'exclusion.

74^o Quand un évêque est accusé par des hommes dignes de foi, les autres évêques doivent le faire comparaître. S'il se présente, avoue sa faute, ou s'il en est convaincu, on lui appliquera la peine. S'il est cité et n'obéit pas, qu'il soit cité une seconde fois par deux évêques qui lui seront envoyés. S'il n'obéit pas encore, qu'il soit cité une troisième fois, par deux nouveaux évêques qui lui seront envoyés. S'il méprise ces monitions et se con-

stitue ainsi contumace, le synode examinera la cause pour qu'il ne puisse bénéficier du mépris qu'il aura montré pour le jugement.

75^o On ne peut admettre contre un évêque ni le témoignage d'un hérétique, ni celui d'un seul fidèle. Il faut au moins deux ou trois témoins.

76^o Il ne faut pas éléver à l'épiscopat celui qui serait gratifié de ce titre comme frère, fils ou parent d'un évêque défunt. Il n'est pas juste en effet de faire de l'épiscopat un héritage, et de donner, par suite d'une affection humaine, les choses qui appartiennent à Dieu. Il n'est pas permis de faire de l'Eglise de Dieu un objet d'héritage. Si quelqu'un se trouve dans ce cas, son élection sera nulle, et il sera puni de l'exclusion.

Rien n'est préjudiciable au clergé comme l'esprit de caste. Le sacerdoce est un ministère divin qui ne doit être confié qu'au plus digne, et les canons de l'Eglise défendent à un évêque de se choisir un successeur, même en dehors de sa famille, afin de laisser à l'Eglise toute son action dans le choix de ses pasteurs ¹.

77^o Si quelqu'un est privé d'un œil ou boiteux, on peut l'élever à l'épiscopat, s'il en est digne; car son infirmité ne le souille pas; la souillure de l'âme rend seule indigne de l'épiscopat.

78^o Mais on ne peut éléver à l'épiscopat, un sourd ou un aveugle, car, quoique non souillé par ces infirmités, il ne pourrait accomplir les fonctions ecclésiastiques.

79^o Si quelqu'un est possédé du démon, on ne peut en faire un clerc, et il ne peut prier parmi les fidèles. S'il est purifié, il peut être reçu parmi les fidèles et élevé à la cléricature.

Les possédés étaient assez nombreux dans les premiers siècles par suite de la funeste influence du démon dans le monde, et des vices que cette influence y avait introduits. Dans la liturgie primitive, telle qu'on la trouve au livre huitième des *Constitutions apostoliques*, il y a une

¹ Voy. Zonar. et Balsam., *Comment.*

prière prononcée sur les possédés qui devaient quitter l'Eglise avant la liturgie des fidèles.

Lorsque la liturgie fut abrégée et modifiée au cinquième siècle, on ne conserva que la prière pour les catéchumènes, ce qui donne à penser que l'influence sociale du christianisme s'étant étendue, le nombre des possédés avait considérablement diminué, et que ces malheureux ne formaient plus une classe que l'on dût soumettre à des règles exceptionnelles.

80^o Il n'est pas juste de faire un évêque de celui qui vient de quitter la vie païenne et d'être baptisé, ou de quitter une vie irrégulière. Il est injuste en effet que celui qui ne s'est pas montré sûr de lui-même, soit le maître des autres, à moins que cela n'arrive par la grâce divine.

Cette grâce devait être évidente, comme dans la conversion de saint Paul; dès que Dieu parle, toutes les lois humaines se taisent; mais ces lois sont nécessaires dans les cas ordinaires.

81^o Nous avons dit que l'évêque et le prêtre ne devaient pas accepter d'emplois dans les administrations publiques, mais s'adonner exclusivement aux fonctions ecclésiastiques. Celui qui refuserait de se laisser persuader à ce sujet devra être déposé, car, selon le précepte du Seigneur, " personne ne peut servir deux maîtres. "

82^o Nous ne permettrons pas d'élever à la cléricature des esclaves sans la permission des maîtres et à leur détriment; car cela contribuerait au renversement des familles; mais, si un serviteur paraît digne d'être choisi pour un ordre ecclésiastique, comme notre Onesimos, on le choisira, si les maîtres y consentent, lui donnent la liberté, et le détachent de leur maison.

Les apôtres ne se sont pas élevés en principe contre l'esclavage passé à l'état d'institution sociale; ils n'avaient pas pour but de changer la société extérieure. Seulement, ils ont prêché la fraternité et l'égalité des hommes devant Dieu. L'esclavage ne pouvait résister à de telles doctrines et devait disparaître sous l'influence du christianisme, beaucoup mieux que par suite d'une

révolte. Il suffisait de décréter que l'esclave pouvait devenir pasteur de l'Eglise, pour faire comprendre au chrétien sincère que l'esclave était son égal, son frère en Jésus-Christ, peut-être son supérieur aux yeux de Dieu.

83^o L'évêque ou le prêtre qui voudra servir dans l'armée ou exercer, en même temps, une charge romaine et le sacerdoce devra être déposé. Car " les affaires de César appartiennent à César ; et les choses divines sont à Dieu. "

84^o Celui qui insulte le roi ou le prince contrairement au droit, sera puni. Il sera déposé, s'il est clerc, et exclu s'il est laïc.

85^o Les livres que nous devons tous vénérer, que nous soyons ecclésiastiques ou laïcs, sont les suivants : Les cinq livres de Moïse : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deuteronome. Un livre de Jésus, fils de Navé. Un livre des Juges. Un livre de Ruth. Quatre livres des Rois. Deux livres des Paralipomènes. Deux livres d'Esdras. Un livre d'Esther. Trois livres des Machabées. Un livre de Job. Un livre des Psaumes. Trois livres de Salomon : Les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques. Douze livres des Prophètes. Un livre d'Isaïe, un de Jérémie, un d'Ezéchiel, un de Daniël.

En dehors de ce canon, que vos jeunes gens apprennent la Sagesse du très-savant Sirach.

Voici maintenant nos livres du Nouveau Testament : Les quatre Évangiles de Matthieu, de Marc, de Luc, de Jean. Quatorze épîtres de Paul. Deux épîtres de Pierre ; trois de Jean, une de Jacques. Deux épîtres de Clément, et les Constitutions que moi, Clément, ai publiées en huit livres, et qui ne doivent pas être communiquées à tous, à cause des choses mystérieuses qui y sont contenues. Enfin, *nos actes* des apôtres.

Il est à remarquer que l'on ne fait mention dans ce canon des Écritures, ni du livre de la Sagesse de Salomon, ni des livres de Judith et de Tobie, ni de l'Apocalypse¹. Quant aux *Constitutions apostoliques*, le sixième

(1) Zonar. et Balsam., *Comment.*

concile œcuménique constata que l'ouvrage de Clément avait été souillé d'additions hérétiques. Les deux lettres de Clément, dont il est fait mention, sont celles qu'il adressa aux Corinthiens. La première nous est parvenue. La seconde n'est pas aussi authentique, comme nous l'avons fait observer.

A la fin du III^e siècle, l'Apocalypse de saint Jean n'était pas encore classé parmi les livres sacrés du Nouveau Testament. Saint Denys d'Alexandrie le critiquait alors avec assez de vivacité, quant au style, et ne pensait pas que ce livre fût de l'apôtre saint Jean.

Plus tard, l'authenticité de ce livre fut généralement admise ; et les lettres de Clément, ainsi que les *Constitutions apostoliques*, furent éliminées du canon des Écritures.

Rien ne pouvait donner une plus juste idée de la discipline de l'Eglise pendant les trois premiers siècles, que les canons apostoliques. Nous n'y avons trouvé aucune disposition qui puisse faire contester leur authenticité ; en revanche, on y rencontre de nombreux détails qui militent en faveur de leur haute antiquité. Ils forment un code ecclésiastique excellent, et toutes les lois qui y sont promulguées seraient encore aujourd'hui de la plus grande utilité, dans toutes les Eglises, si elles étaient fidèlement appliquées.

En fait de discipline, comme de dogmes, il vaut mieux remonter à l'antiquité que d'inventer du nouveau. Le sentiment chrétien est empreint si profondément dans toutes les œuvres des premiers siècles, qu'elles sont restées la véritable source, où les chrétiens sincères iront le puiser.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

Philosophie de l'histoire. Considérations générales sur la première période de l'histoire de l'Eglise.

LIVRE IV

I

Seconde génération des hommes apostoliques. — Etat des grandes Eglises apostoliques : Eglise d'Antioche ; ses évêques Sérapion et Asclépiade. — Eglise de Jérusalem ; ses évêques Narcisse et Alexandre. — Eglise d'Alexandrie ; son école de philosophie chrétienne, fondée par Pantène ; ses évêques Julianus, Demetrius, Heraclas et Denys. — Eglise de Rome. — L'évêque Victor en communion avec les montanistes. — Les évêques Zéphyrin et Calliste favorisent et propagent l'hérésie. — Vices de Calliste. — Hippolyte, disciple de saint Irénée ; ses luttes contre les mauvais évêques de Rome. — Notice sur Hippolyte et sur ses ouvrages. — Caius, disciple de saint Irénée, se fixe à Rome. — Ses écrits. — Autres défenseurs de l'Eglise résidant à Rome : Rhodon ; Apollonius. — Eglise d'Afrique. — Minutius Félix ; son ouvrage intitulé *Octavius*. — Tertullien. — Notice sur ce grand homme. — Lutte cruelle du paganisme contre le christianisme. — Tertullien défend ses frères. — Son *Apologétique*. — Ses efforts sont inutiles. — Martyrs africains. — Perpetua, Felicitas et leurs compagnons. — Tertullien continue à défendre ses frères. — Ses livres : *Aux Martyrs*; *Contre les Géntils*; *A Scapula*, gouverneur d'Afrique; *Du Témoinage de l'Ame*; *De la Fuite*; *De la Couronne*; *Scorpiac*. — Ouvrages de polémique contre les hérétiques. — Les *Prescriptions*; *Contre Præceas*; *Contre Hermogène*; *Contre Marcion*; *Contre les Valentiniens*; *Contre les Juifs*; *De l'Ame*; *De la Chair du Christ*; *De la Résurrection de la Chair*. — Ouvrages sur la morale : *Des Spectacles*; *De l'Idolâtrie*; *De la Pénitence*; *De la Patience*; *A ma Femme*; *De l'Ornement des Femmes*; *Il faut voiler les Vierges*; *Exhortation à la Chasteté*; *De la Monogamie*; *Des Jeûnes*; *De la Pudicité*; *Du Manteau*. — Erreurs de Tertullien et sa mort. (Ann. 189-255.)

1 à 78

II

École d'Alexandrie. — Pantène et Clément. — Principes de l'enseignement philosophico-chrétien dans l'école d'Alexandrie. — Ouvrages de Clément. — Les *Stromates*. — Le *Pédagogue*. — L'*Exhortation aux Grecs*. — Ouvrages divers. — Sa doctrine. — Disciples de Clément. — Ecole d'Alexandrie sous Origène. — Jeunesse de ce grand homme. — Son ardeur pour le martyre. — Il y exhorte Léonidis, son père. — Son amour pour l'orthodoxie. — Il rétablit l'école d'Alexandrie, suspendue pendant la persécution. — Ses disciples. — Son dévouement envers les martyrs et son esprit de pauvreté. — Il pousse la vertu jusqu'à l'exagération. — Démétrius, évêque d'Alexandrie, l'excuse. — Voyage d'Origène en Palæstine. — Jalouse de Démétrius. — Retour d'Origène à Alexandrie ; il s'associe Heraclas pour l'enseignement. — Ses études bibliques. — Ses connaissances en philosophie. — Témoignage de Porphyre à ce sujet. — Premier voyage d'Origène en Arabie. — Il revient à Alexandrie d'où il se retire secrètement en Palæstine. — Les évêques de cette contrée le reçoivent avec honneur ; reproches que leur fait à ce sujet Démétrius d'Alexandrie. — Origène retourne à Alexandrie.

— Ambrosius lui donne les moyens de publier ses ouvrages sur la sainte Ecriture. — Voyage en Achaïe par la Palæstine. — Il est ordonné prêtre dans cette dernière contrée. — Opposition de Démétrius à cette ordination. — Retour d'Origène à Alexandrie. — Il y continue ses travaux bibliques. — Il cède son école à Héraclas et se retire définitivement en Palæstine. — Démétrius le dépose du sacerdoce. — La sentence, acceptée en Occident, est rejetée en Orient. — Héraclas succède à Démétrius. — Origène honoré dans tout l'Orient par les plus grands évêques. — Ses relations avec Grégoire-le-Thaumaturge et Africanus. — Nouveau voyage d'Origène en Arabie; son autorité; il combat Beryllos de Bosra. — Sermons d'Origène; son livre contre Celse; ses lettres. — Sa lettre à Fabianus, évêque de Rome. — Troisième voyage d'Origène en Arabie; il combat les Hélénisées. — Persécution de Décius. — Origène souffre pour la foi. — Denys, évêque d'Alexandrie, témoigne de sa vénération pour lui. Mort d'Origène. — Études sur ses ouvrages. (Ann. 190-234.)

79 à 144

III

Troisième persécution générale sous Décius. — Denys, évêque d'Alexandrie, échappe miraculeusement au martyre. — Martyrs égyptiens. — Martyre de Fabianus, évêque de Rome. — Election miraculeuse de cet évêque. — Martyrs d'Alexandre, évêque de Jérusalem, et de Babylas, évêque d'Antioche. — Retraite de Grégoire-le-Thaumaturge, évêque de Néocésarée. — Retraite de Cyprien, évêque de Carthage. — Notice sur ce grand évêque. — Ses lettres à son Eglise pendant sa retraite. — Martyrs africains. — Relations de Cyprien avec le clergé de Rome, après le martyre de Fabianus. — Règles de pénitence et de réconciliation établies par Cyprien et admises par le clergé de Rome. — Schisme de Felicissimus à Carthage. — Schisme de Novatianus à Rome. — Election de Cornelius, évêque de Rome. — Novatianus se fait ordonner évêque de la même Eglise. — Enquête faite par les évêques africains sur la légitimité de Cornelius. — Ils se prononcent en sa faveur. — Concile de Rome. — Règles de pénitence et condamnation de Novatianus. — Cornelius communique aux autres Eglises les décisions des conciles de Rome et de Carthage. — Sa lettre à Fabius, évêque d'Antioche. — Lettre de Denys d'Alexandrie au même Fabius, sur la pénitence. — Il raconte un fait extraordinaire relatif au saint vieillard Sérapion. — Lettre de Denys à Novatianus. — Cet hérétique est abandonné par les Orientaux au concile d'Antioche. — Développement du schisme à Carthage. — Cornelius subit l'influence des calomnies des schismatiques contre Cyprien. — L'évêque de Carthage lui écrit pour blâmer sa faiblesse, exciter son zèle et le renseigner. — Recrudescence de la persécution. — Martyre de Cornelius et de son successeur Lucius. — Etienne, évêque de Rome. — Premières relations entre lui et Cyprien, à propos de Marcianus, évêque d'Arles, et des évêques espagnols Basilidus et Martial. — Ces évêques, absous par Etienne, sont condamnés par un concile de Carthage. — Question du baptême des hérétiques. — Lettres de Cyprien sur ce sujet. — Etienne se déclare pour le baptême des hérétiques. — Erreur grave cachée sous sa décision. — L'Eglise d'Afrique se prononce contre lui dans plusieurs conciles tenus à Carthage. — Les Eglises orientales d'accord avec l'Eglise d'Afrique. — Lettre de Firmilianus à Cyprien. — Dernières lettres de Cyprien à son Eglise. — Son martyre. — Ses ouvrages. (Ann. 231-258.)

145 à 210

LIVRE V

I

Évangélisation des provinces centrales et septentrionales des Gaules, — Esquisse générale de ces Eglises pendant la seconde moitié du III^e siècle. — Principaux martyrs des diverses Eglises. — Fuite et retour de saint Denys d'Alexandrie. — Ses lettres contre l'hérésie de Sabellius. — Sa doctrine est mal comprise et condamnée à Rome. — Il s'explique et confond ses adversaires. — Profession de foi de saint Grégoire-le-Thaumaturge contre l'hérésie de Sabellius. — Autres ouvrages de ce grand évêque : sa *Lettre*

canonique. — *Lettre canonique* de saint Denys d'Alexandrie. — Sa réfutation du Millénarisme. — Ses autres ouvrages. — Dernières années de son épiscopat. — Persécution de Valerianus. — Hérésie de Paul de Samosate, évêque d'Antioche. — Sa condamnation. — Mort de saint Denys d'Alexandrie, de saint Grégoire-le-Thaumaturge et de saint Firmilien. — Persécution d'Aurelian. (Ann. 258-275.)

211 à 235

II

Mouvement intellectuel pendant la seconde moitié du III^e siècle. — Dorotheos, Geminus et Lucianus, prêtres d'Antioche. — Eusèbe et Anatolius de Laodicée en Syrie. — Meletios, évêque du Pont. — Pamphile, prêtre de Césarée en Palestine. — Pierius, Theognostus et Achillas, prêtres d'Alexandrie. — Philéas, évêque de Thèbes. — Lutte de la philosophie païenne contre le christianisme. — École néoplatonicienne d'Alexandrie, Ammonius et Plotin. — Porphyre et Hiérocès. — Défenseurs du christianisme : Methodius, de Tyr. — Macarius Magnès. — Arnobe; ses *Discussions contre les gentils*. — Luttes intestines de l'Eglise. — Manès. Son hérésie réfutée par l'évêque Archelaus. — Hiérax et son hérésie. — Evêques des grandes Eglises à l'époque de la persécution générale.

234

III

Symptômes de persécution générale et crautés de Maximianus Herculius dans les Gaules. — État de l'Eglise au moment de la grande persécution de Diocletianus. — Édits de cet empereur. — Les martyrs. — Persécution à Nicomédie. — En Arménie. — En Syrie. — En Afrique. — En Mauritanie. — En Thébaïde. — En Egypte. — En Phénicie. — En Phrygie. — Principaux martyrs dans les différentes Eglises. — Discipline au sujet des Tombés pendant la persécution. — Canons de saint Pierre d'Alexandrie. — Conciles de Cirte et d'Elvire. — Schisme de Meletios. — Fin de la persécution. — Constantin le Grand, seul empereur. (Ann. 302-315.)

261 à 288

LIVRE VI

I

Constantin, empereur. — Sa victoire miraculeuse contre Maxence. — Il renonce à l'idolâtrie. — Il protège le christianisme. — Joie des fidèles. — Restauration et reconstruction des églises. — Description de l'église de Tyr. — Lois de Constantin en faveur du clergé et des fidèles. — Mouvement intellectuel dans l'Eglise. — Eusèbe de Césarée. — Ses ouvrages historiques. — Ses ouvrages apologétiques. — La *Préparation évangélique*. — La *Démonstration évangélique*. — Contre Hiérocès. — Ouvrages exégétiques. — Ouvrages dogmatiques. — Lactance. — Son livre des *Institutions divines*. — Rhéticius, évêque d'Autun. — Ses ouvrages. — Affaire des Donatistes. — Conciles de Rome et d'Arles. — État des Eglises orientales. — Conciles d'Ancyre et de Néocésarée. — État des Eglises occidentales. — L'Eglise arménienne restaurée par saint Grégoire l'Illuminateur. (Ann. 313-321.)

289 à 347

II

Le christianisme au désert. — Origines de la vie érémitique. — Saint Paul l'Ermite. — Développement de la vie érémitique pendant la persécution de Diocletianus. — Saint Antoine. — Sa vie, ses fondations et ses disciples. — Ammon, Hililarion, Palémon et Pacôme. — Première règle monastique et commencement du cœnobitisme. — Appréciation de la vie érémitique dans les premiers siècles.

348 à 363

III

Commencements de l'Arianisme. — Saint Alexandre, évêque d'Alexandrie. — Jalousie du prêtre Arius contre lui. — Caractère d'Arius. — Il reproche à Alexandre d'enseigner le Sabellianisme. — Orthodoxie d'Alexandre et erreur d'Arius. — Lettres d'Alexandre. — Déposition d'Arius. — Lettre d'Arius à Eusèbe, évêque de Nicomédie. — Cet évêque se prononce en sa faveur. — Lettre d'Eusèbe à Paulinus de Tyr. — Constantin écrit à Alexandre et à Arius. — Concile d'Alexandrie sous la présidence d'Osius, délégué par Constantin. — Arius en Palestine. — Ses partisans et ses adversaires. — Lettre d'Arius à Alexandre. — Eusèbe de Nicomédie prend ouvertement le parti d'Arius. — Ses lettres en faveur de l'hérétique. — Son concile de Bithynie. — Troubles à l'occasion de la question Paschale. — Constantin veut mettre fin à ces différends. — Convocation du concile œcuménique de Nicée. (Ann. 321-325.)

364 à 391

IV

Hiérarchie. — Liturgie et discipline de l'Église pendant les trois premiers siècles.

391 à 423

TABLE CHRONOLOGIQUE

DU DEUXIÈME VOLUME

Années.	Pages.
200. Transition du II ^e au III ^e siècle.	1-2
Principaux évêques à cette époque; Sérapion d'Antioche, ses ouvrages	<i>Ibid.</i>
Narcisse et Alexandre de Jérusalem	3
Demetrius d'Alexandrie; Pantène et Clément, chefs de l'école chrétienne d'Alexandrie	5-80
Ouvrages de Clément.	81 et suiv.
202- Zéphyrin de Rome et ses erreurs	8 et suiv.
218. Relations de communion entre l'Eglise de Rome et les Montanistes	<i>Ibid.</i>
Praxéas à Rome; son hérésie et le faux évêque Natalis.	10-11
Opposition d'Hippolyte aux erreurs romaines	11 et suiv.
Ouvrages de saint Hippolyte.	16 et suiv.
Ouvrages de Caius, de Rhodon et d'Apollonius, à Rome	19 et suiv.
Demetrius d'Alexandrie; Pantène et l'école d'Alexandrie.	7 et suiv.
202. Persécution en Egypte; martyre de Leonidis, père d'Origène	97
Jeunesse d'Origène.	97 et suiv.
Persécution en Afrique; martyre de Perpetua et de ses compagnons.	42
Apologétique de Tertullien.	29 et suiv.
Autres ouvrages de Tertullien	42 et suiv.
210. Mort de Sérapion d'Antioche; Asclepiade son successeur.	5
211. Minutius Félix et son ouvrage intitulé <i>Octavius</i>	21 et suiv.
219. Calliste, évêque de Rome; ses crimes et ses erreurs; son pendu martyr	41 et suiv.
220. Travaux d'Origène; il renouvelle l'Ecole d'Alexandrie.	99 et suiv.
230. Martyre de plusieurs de ses disciples	101
231. Origène en Palestine; son ordination	107
Héraclas dirige l'école d'Alexandrie à sa place	108
235. Derniers travaux de Tertullien; samort	77
Persécution en Afrique et en Palestine	109
236. Fabianus, évêque de Rome; lettre que lui écrit Origène	114
Autres ouvrages d'Origène	109 et suiv.
237. Sa lettre à Africanus	110
Ouvrages d'Africanus	111
238. Saint Grégoire-le-Thaumaturge, disciple d'Origène	111
247. Concile d'Arabie, Beryllos de Bosra et Origène	112
Saint Cyprien, élu évêque de Carthage	113
251. Decius, empereur; persécution générale	114
Souffrances d'Origène	118
Principaux martyrs.	115-147 et suiv.
Retraite de saint Denys d'Alexandrie; sa lettre sur la persécution; ses autres ouvrages	115, 147
Retraite de saint Cyprien.	153 et suiv.
Retraite de saint Grégoire-le-Thaumaturge	152
Martyre de Fabianus de Rome	151
Martyre d'Alexandre de Jérusalem et de Babylas d'Antioche.	152

Auteurs	Pages
Correspondance entre saint Cyprien et le clergé de Rome au sujet des Tombés	100 et suiv.
Saint Paul, premier ermite, se retire au désert	149
Evangelisation des Gaules; les sept évêques	218
Cornelius, évêque de Rome	101
Schisme de Felicissimus à Carthage	165
Schisme de Novatianus à Rome	101
Conciles de Carthage et de Rome	100 et suiv.
Traité de l' <i>Unité</i> par saint Cyprien	100
Tractulaire de Cornelius contre Novatianus	100 et suiv.
Lettre de Denys d'Alexandrie à Novatianus	170
Conciles d'Antioche sur l'affaire de Novatianus	170 et suiv.
Relations de saint Cyprien et de Cornelius	170 et suiv.
Martyre de Cornelius	105
Mort d'Origène	115
Classification et examen de ses ouvrages	110 et suiv.
Divers conciles de Carthage sous la présidence de Cyprien	105 et suiv.
Les évêques espagnols Basilidis et Martial	100 et suiv.
Marcianus d'Arles	104 et suiv.
Relations de saint Cyprien et d'Etienne, évêque de Rome à propos de ces évêques	165 et suiv.
Discussions à propos du baptême des hérétiques	187
Divers écrits de saint Cyprien à ce sujet; luttes contre Etienne, évêque de Rome	188 et suiv.
Etienne condamné par l'Eglise d'Afrique	194
Intervention de Denys d'Alexandrie dans la question	193
Lettre de Firmilianus de Cappadoce contre Etienne de Rome	190 et suiv.
237. Valerianus, empereur; persécution générale	200
Martyre des apôtres des Gaules	213
Exil de saint Denys d'Alexandrie	210-224
Ses lettres contre l'hérésie de Sabellius	<i>Ibid.</i>
Ses autres ouvrages	216-226
Nepos et les millénaires	221
Martyre d'Etienne, évêque de Rome	202
Dernières lettres de saint Cyprien	201
son martyre	202-205
Examen de ses écrits	203 et suiv.
Histoire de saint Denys d'Alexandrie; triste état de cette ville	226
saint Grégoire le Thaumaturge, son symbolique et ses autres ou- vrages	218
240. Paul de Samosate	227 et suiv.
Première concile d'Antioche contre lui	<i>Ibid.</i>
Mort de saint Denys d'Alexandrie	<i>Ibid.</i>
Mort du saint évêque contre le Thaumaturge et de Firmilianus	228
Second concile d'Antioche contre Paul de Samosate	227 et suiv.
Le prêtre Malchion	<i>Ibid.</i>
saint Antoine au désert	349 et suiv.
Aurelianus, empereur; persécution générale	224-235
Manès, son histoire, son hérésie; ses conférences avec l'évêque Archelaüs	245 et suiv.
Mouvement intellectuel dans la deuxième moitié du II ^e siècle: Eusebie et Anatolius de Laodicée; Pamphile de Césarée; Metho- dius de Tyr; Pierius, Theognostus et Achillas d'Alexandrie; Philæus de Thèbes; école néo-platonicienne d'Alexandrie; Plotin et Porphyre; Arnobe de Carthage	234-243
Diocletianus et Maximianus, empereurs	201
Schisme de Meletios en Egypte	201-200
Hérésie d'Hierax	200
Persécution de Maximianus dans les Gaules	202-201-202
302- Edits de persécution générale	203 et suiv.
318. Martyrs dans les diverses contrées, surtout en Orient	204 et suiv.
303. Pierre d'Alexandrie, sa lettre canonique	200-201
Concile de Cirthe	201
311. Commencement du schisme des donatistes	201

Années.	Pages.
Concile d'Elvire en Espagne	287 et suiv.
313. Constantin, empereur; apparition miraculeuse	290 et suiv.
Dédicace de l'Eglise de Tyr	294 et suiv.
Eglise arménienne restaurée; saint Grégoire l'Illuminateur .	344 et suiv.
Ecrivains ecclésiastiques au commencement du IV ^e siècle;	
Eusèbe de Césarée ; sa Préparation et sa Démonstration évan-	
géliques	301 et suiv.
Lactance	311 et suiv.
Victorinus	343
Rheticius d'Autun	318
314. Affaire des donatistes; concile de Rome à leur sujet . . .	321 et suiv.
Concile d'Arles; ses canons disciplinaires	324 et suiv.
Suite de l'affaire des donatistes	332
Conciles d'Ancyre et de Néocésarée; canons disciplinaires .	333 et suiv.
315. Lois de Constantin en faveur des chrétiens et des Eglises.	
320.	297 et suiv.
321. Arius; commencement de son hérésie	368 et suiv.
Alexandre, évêque d'Alexandrie ; ses lettres et ses conciles	368 et suiv.
Eusèbe de Nicomédie, protecteur d'Arius	373-379 et suiv.
Lettre de Constantin à Alexandre et à Arius	376
322. Mission d'Osius à Alexandrie	378
324. Arius s'enfuit en Palestine; ses partisans et sa Thalia . .	387
Concile de Bithynie en sa faveur	389
Question de la Pâque; les Audiens, quarto-décimans et anthropo-	
morphites	389 et suiv.
Constantin conçoit le projet d'un concile œcuménique pour	
décider la question de la Pâque et arrêter les troubles de	
l'arianisme	390